This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1451

[redacted]

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE.

SECONDE SÉRIE. — II VOLUME.

NANCY,
IMPRIMERIE DE A. LEPAGE, GRANDE-RUE, 14.

1860.

Soc. 2048. e 5/1860

NOTICE

BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

DOM AUGUSTIN CALMET,

ABBÉ DE SENONES,

PAR M. AUG. DIGOT.

Lorsque je publiai, il y a déjà quinze ans, une suite d'études sur les différents historiens que la Lorraine a produits, je pris, en quelque sorte, l'engagement de donner la vie du premier d'entr'eux, du célèbre Augustin Calmet, abbé de Senones. Il n'en était pas, au reste, de cet écrivain comme des historiens que je viens de rappeler, et dont on ne connaissait guère que le nom et les ouvrages. La vie de dom Calmet avait été retracée plusieurs fois; mais les écrits dont je parle, estimables à divers titres, sont plutôt des panégyriques que de véritables biographies, et on a presque toujours laissé dans l'ombre certaines parties du tableau. Je tâcherai d'éviter cet écueil, et je ferai

connaître le mal comme le bien, le faible comme le fort. J'ajoute que ces biographies ne sont pas complètes, et l'ouvrage même de Dom Fangé, quoique très-étendu, ne renferme pas tous les détails que l'on devait espérer y rencontrer.

Différentes circonstances ne m'ont pas permis de tenir la promesse que j'avais faite, et c'est seulement aujourd'hui que je viens m'acquitter. Ma notice n'aura heureusement rien perdu à ce retard; car des occasions favorables m'ont procuré, depuis peu de temps, des pièces dont je n'aurais pas profité si j'avais écrit plus tôt.

J'avertis encore le lecteur qu'il ne doit pas s'attendre à trouver ici le récit de grands événements ou d'aventures extraordinaires; l'histoire de Dom Calmet n'est guère que celle de ses études et de ses écrits, et sa vie a été presque toujours aussi paisible que son caractère était ennemi de toute agitation.

I.

Antoine Calmet naquit, le 26 février 1672, à Mesnil-la-Horgne, village situé entre Commercy, Void et Saint-Aubin, et compris dans le diocèse de Toul. Son père, qui exerçait la profession de maréchal-ferrant, se nommait Barthélemy Calmet, et sa mère Anne François, et quoiqu'ils fussent d'une condition bien humble, leur fils eut pour parrain Antoine du Laurens, conseiller en la cour souveraine[1], et pour marraine M^me^ de Réance d'Auranville, auxquels appartenaient probablement les deux seigneuries de Mesnil-la-Horgne[2]. Le baptême d'Antoine

1. Elle avait été récemment supprimée par Louis XIV, et les magistrats s'étaient la plupart retirés à la campagne.

2. V. Dom Fangé, *La vie du Très-Révérend Père D. Augustin Calmet*, p. 1 et 2.

Calmet avait eu lieu le 29 février, et bientôt après ses parents quittèrent leur village pour aller habiter celui de Vignot, où ils paraissent s'être fixés[1].

Malgré la médiocrité de leur fortune, ou, pour mieux dire, malgré leur pauvreté, ils ne négligèrent rien pour procurer à leur fils une éducation convenable[2]. A cet effet, ils lui firent suivre les cours d'un petit collége que la congrégation de Saint-Vanne avait ouvert dans le prieuré de Breuil[3], qui est, ainsi que Vignot, voisin de la ville de Commercy. Ils nourrissaient probablement l'espérance de voir Antoine Calmet embrasser la carrière ecclésiastique, et tout semblait annoncer que telle était sa vocation. D'une humeur douce et docile, il ne prenait aucune part aux jeux ni aux méfaits des autres enfants; son unique récréation était de parer une petite chapelle qu'il avait installée dans un coin du logis paternel, et, tous les matins, en s'éveillant, il sonnait une clochette comme pour annoncer qu'il allait prier Dieu[4]. Ce n'était plus Dom Robert des Gabets qui était prieur de Breuil au moment où le jeune Calmet y fut conduit par ses parents, mais l'esprit de ce docte religieux continuait à animer ses confrères, et le prieur en exercice, Jean-Baptiste Picart, ancien secrétaire du cardinal de Retz, était un homme assez distingué[5].

Antoine Calmet reçut les premiers éléments de la langue latine de Dom Robert de Bardelet. C'était un parent de Robert des Gabets, et l'élève conserva tant de reconnais-

1. V. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 862.
2. V. idem, *Bibliothèque lorraine*, col. 209.
3. V. idem, *ibid.*, supplém., col. 87.
4. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 2 et 3.
5. V. M. Dumont, *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, t. II, p. 183 et 376.

sance pour ce bénédictin, qu'il ne put s'empêcher de consigner son nom dans la *Notice de la Lorraine*, en ajoutant que c'était un « Religieux d'une sainte vie, et très-attaché aux devoirs de son état[1] ». Il n'oublia jamais les soins généreux dont il avait été l'objet dans le prieuré de Breuil, et longtemps après, lorsqu'il fut devenu abbé de Senones, il transféra les revenus du prieuré de Mervaville à la maison de Breuil, pour y entretenir continuellement deux professeurs.[2] Ce fut aussi, probablement, la reconnaissance qui lui inspira l'idée de donner, avec la collaboration de Dom Ildephonse Cathelinot, une édition complète des écrits de Dom Robert des Gabets, que l'on conservait soigneusement dans quelques bibliothèques monastiques, et dont aucun n'avait vu le jour[3].

Quoiqu'il en soit, Antoine Calmet fit des progrès rapides sous la direction des bénédictins de Breuil; mais, comme les études s'y arrêtaient après les humanités, ses parents s'imposèrent de nouveaux sacrifices pour l'envoyer à Pont-à-Mousson, dont l'université, bien déchue depuis un demi-siècle, était cependant fréquentée par ceux des jeunes Lorrains à qui le malheur des temps permettait encore d'embrasser des professions libérales.

1. V. t. I, col. 16.

2. V. Dom Calmet, *Notes autographes*, à la fin de la copie de l'*Histoire de l'abbaye de Senones* appartenant à la bibliothèque publique de Saint-Dié. Cette translation eut lieu en 1753.

3. On sait que le projet n'eut pas de suite. La copie, en deux volumes in-folio, que Dom Calmet avait fait exécuter pour servir de base à son édition, est aujourd'hui conservée dans la bibliothèque publique d'Epinal.

On rencontre parfois séparément quelques écrits de Dom Robert des Gabets; c'est ainsi que j'ai vu dans la riche collection de M. l'abbé Deblaye, curé de Dommartin-lès-Toul, une copie (format in-12) du livre intitulé : *Le Guide de la raison naturelle.*

Il n'y resta qu'un an (1687-1688) pour suivre le cours de rhétorique, alors professé par le Père de l'Aubrussel, qui acquit plus tard une certaine réputation et devint préfet des études de Louis, prince des Asturies, fils du roi d'Espagne Philippe V. Le jeune Calmet, déjà très-instruit en arrivant à Pont-à-Mousson, et fortifié par les leçons de cet habile maître, obtint presque tous les prix; mais, bien différent de la plupart des jeunes gens, il mit autant de soin à cacher d'aussi brillants succès, que les autres se donnent de mouvement pour les divulguer, et ses parents ne les auraient jamais connus, si un étranger n'en avait parlé devant eux par hasard, et sans savoir à qui il s'adressait[1].

De tels débuts inspirèrent aux maîtres d'Antoine Calmet le désir de l'attirer dans la compagnie de Jésus, et cette petite négociation n'aurait, selon toutes les apparences, présenté aucune difficulté sérieuse; mais le Père de Beauvau, qui s'en était chargé, ne put, je ne sais par suite de quelle circonstance, entretenir le modeste étudiant[2], et celui-ci prit tout-à-coup le parti d'entrer, comme novice, dans l'abbaye de Saint-Mansuy, bâtie dans un des faubourgs de Toul, et appartenant à la congrégation bénédictine de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe[3].

Cette congrégation, qui était pour les bénédictins lorrains ce que la congrégation de Saint-Maur était pour ceux de France, avait été organisée, au commencement du dix-septième siècle, par Dom Didier de la Cour, aux travaux duquel je ne peux m'empêcher de consacrer ici quelques

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 3 et 4.
2. V. idem, *ibid.*, p. 4 et 5.
3. V. idem, *ibid.*, p. 5.

lignes, car il appartenait, ainsi que le bienheureux Pierre Fourier et Servais Lairuels, à cette légion d'apôtres qui parut, vers la fin du seizième siècle, pour accomplir, malgré les efforts de l'hérésie, la réforme des ordres monastiques, vainement essayée par les princes de l'Eglise. L'humble religieux, né en 1550, à Monzéville, près de Verdun, appartenait à une famille noble; mais son éducation fut extrêmement négligée, et il avait déjà dix-sept ans lorsqu'on l'envoya dans cette ville pour y faire quelques études. Il fréquentait volontiers l'église abbatiale de Saint-Vanne, et l'idée lui vint d'y faire profession de la vie religieuse ; on l'admit en qualité de novice; néanmoins, comme il ne savait pas le latin, on n'eut aucune considération pour lui, et on le lui témoigna en mille circonstances. Enfin deux anciens religieux eurent pitié de ce vertueux jeune homme, lui enseignèrent les éléments de la langue latine et obtinrent qu'il irait à Pont-à-Mousson pour y suivre les cours de l'université. Il fit des progrès rapides, reçut l'ordre de la prêtrise et se livra à la prédication avec un grand succès. De retour à l'abbaye de Saint-Vanne, il fut nommé maître des novices et se mit en devoir de former une génération de moines plus réguliers que les anciens. Leurs exemples et leurs discours ayant paralysé ses généreux efforts, il saisit avidement l'occasion de quitter son monastère et de se rendre à Rome. Plus tard, il se retira dans l'ermitage de Saint-Christophe, près de Rarécourt, et y séjourna pendant huit mois, partageant son temps entre la prière, la lecture et le travail des mains, se nourrissant de pain noir, et couchant sur la voûte de la chapelle, car il n'y avait pas même de cellule pour l'ermite. Quelques jésuites, étant allés le visiter, le prièrent de sortir de ce lieu, où il n'était pas en sûreté à cause des

guerres, et l'exhortèrent, s'il ne pouvait en conscience demeurer dans l'abbaye de Saint-Vanne, à passer dans un ordre renommé pour sa sévérité. Didier s'y décida et entra dans le couvent des minimes de Verdun, où il fut reçu avec empressement. Il parut d'abord satisfait de sa nouvelle position, mais il se reprochait d'avoir si facilement désespéré d'établir la réforme, et, ne parvenant pas à vaincre ses scrupules, il retourna à Saint-Vanne vers la fin de 1590. Peu d'années après, il en fut élu prieur claustral, sur l'ordre du prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun, et il travailla sérieusement au rétablissement de la discipline. Il y réussit enfin, mais non sans peine, et en introduisant dans l'abbaye des jeunes gens qui formèrent le noyau de la nouvelle communauté.

Cet heureux succès inspira au prince Erric l'idée d'établir le même régime dans l'abbaye de Moyen-Moutier, dont il était abbé commendataire. Ayant reçu de Rome les pouvoirs nécessaires, il y installa quelques religieux tirés de Saint-Vanne. Les deux petites communautés formèrent alors une congrégation et adoptèrent la liturgie des bénédictins du Mont-Cassin, dont elles avaient pris les règlements pour modèle. Elles députèrent à Rome pour demander que le souverain-pontife créât une congrégation comprenant non-seulement les abbayes de Saint-Vanne et Moyen-Moutier, mais encore tous les monastères lorrains qui embrasseraient la réforme, et qu'il leur permît d'appliquer les statuts en usage au Mont-Cassin, à l'exception cependant de celui qui ne permettait d'élever aux degrés de supériorité que les profès ayant déjà passé sept ans dans la congrégation; attendu qu'il serait impossible d'y trouver les sujets convenables. Le pape Clément VIII s'empressa d'accorder, le 7 avril 1604, la faveur que l'on

sollicitait, en érigeant la nouvelle congrégation sous le titre de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe; et on assembla un chapitre-général, dans lequel on élut pour président Dom Didier de la Cour, et pour visiteur Dom Pierre Rozet.

Bientôt après, les abbayes de Senones, de Saint-Airy et d'autres encore demandèrent à entrer dans la congrégation, qui ne tarda pas à posséder non-seulement les monastères bénédictins de la Lorraine, mais encore presque tous ceux de la Champagne et de la Franche-Comté[1]; en sorte que le nombre des maisons qui en dépendaient s'élevait à cinquante[2].

Telles furent les origines de cette congrégation, qui eut encore la gloire d'être, en quelque sorte, le berceau de la célèbre congrégation française de Saint-Maur. Dom Didier de la Cour se rendit lui-même à Paris, en 1612, avec ses moines les plus fervents, pour y établir la réforme; il se lia dans cette ville avec Dom Laurent Bénard, prieur du collége de Cluny, qui voulut devenir un de ses disciples; et, au mois de mai 1618, le chapitre-général de Saint-Vanne, assemblé dans l'abbaye de Saint-Mansuy, décida que les monastères français formeraient une congrégation séparée, et chargea Dom Bénard d'exécuter l'entreprise, qu'il mena à bonne fin, avec le secours de plusieurs membres de la congrégation de Saint-Vanne, aussi distingués par leurs lumières que par leurs vertus[3].

1. V. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* prem. édit., t. III, col. 133 — 148.

2. En y comprenant le prieuré du Ménil, fondé seulement en 1738. *V. Matricula religiosorum professorum, clericorum et sacerdotum congregationis Sanctorum Vitoni et Hydulphi*, édit. de 1782, p. 113 — 115.

3. V. idem, *ibid.*, col. 163 et 164.

La congrégation de Saint-Maur ne tarda pas à éclipser sa sœur aînée. Ses monastères étaient plus nombreux et plus riches, et ils devinrent le foyer d'études persévérantes, qui ont assuré à quelques bénédictins français la gloire d'être rangés parmi les hommes illustres du siècle de Louis XIV. La congrégation de Saint-Vanne, au contraire, eut bientôt à supporter des calamités inouïes ; la peste, la guerre et la famine ravagèrent, ensemble ou successivement, les provinces où s'élevaient ses monastères. La Lorraine surtout fut réduite à la dernière extrémité, et vers la fin du dix-septième siècle, peu d'années après l'entrée en religion de Dom Calmet, les abbayes lorraines étaient encore dépeuplées. Saint-Mihiel comptait vingt-quatre religieux, mais il n'y en avait que dix-huit à Senones, treize à Moyen-Moutier, dix à Saint-Avold, huit à Longeville, huit à Bouzonville, sept à Breuil et quatre à Lay-Saint-Christophe[1]. Néanmoins, et malgré le malheur des temps, les présidents de la congrégation n'avaient pas laissé la discipline et les études dépérir dans les monastères qui en dépendaient. Il y avait des écoles ou des académies, comme on les appelait, à Saint-Mihiel, à Moyen-Moutier, à Beaulieu, et ailleurs ; on y enseignait aux jeunes religieux, et en employant une méthode excellente, la théologie dogmatique et morale, l'Ecriture Sainte, les Pères et le droit canonique[2]. La publication du *Traité des études monastiques*, par Mabillon (an. 1691), excita un enthousiasme extraordinaire

1. V. le *Mémoire concernant les états de Lorraine et du Barrois, dressé par M. de Vaubourg des Marets (intendant de Lorraine) en* 1697, dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, t. IV, p. 50.

2. V. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. I, supplém., col. 84.

dans toute la congrégation, et Dom Mathieu Petitdidier, alors chef de l'académie établie dans l'abbaye de Saint-Mihiel, écrivait à Mabillon, le 26 novembre 1691 : « Vous » ne sçauriez croire combien ce livre réveille dans notre » congrégation l'ardeur des jeunes gens pour l'étude, et » le zèle des supérieurs pour leur en procurer les » moyens[1]. » Aussi les documents contemporains rendent-ils presqu'unanimement témoignage à l'esprit studieux qui animait alors les bénédictins lorrains. Mabillon fit l'éloge de leurs académies dans ses *Réflexions sur la réponse de M. l'abbé de la Trappe au Traité des Etudes monastiques*[2], et reprocha à l'abbé de Rancé d'avoir décrié ces écoles précieuses. L'intendant de Lorraine, dans le mémoire qu'il rédigea par ordre de Louis XIV, peignit ainsi les monastères lorrains : « Toutes les maisons de » l'ordre de Saint-Benoît sont réformées....; on y fait le » service avec beaucoup d'édification, on y vit dans une » grande retraite, on y étudie assiduement, on y fait des » conférences sur l'histoire ecclésiastique et sur la théo- » logie, et il s'y élève plusieurs jeunes religieux qui pour- » ront être un jour utiles à l'Eglise.[3] » Plus tard, Dom Calmet, qui avait étudié dans ces académies, et qui en avait compris toute l'utilité, s'affligeait de leur décadence. Il exhorta, mais en vain, les chefs de la congrégation à faire tous leurs efforts pour les relever[4], et lorsqu'il fut abbé

1. V. *Œuvres posthumes de Mabillon*, t. I, p. 395 ; Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 725.

2. V. l'édit. in-12, t. II, p. 183 et suiv.

3. V. le *mémoire* cité plus haut, *ibid.*

4. Lettre à Dom Mathieu Petitdidier (22 février 1715), dans Dom Fangé. *ibid.*, p. 157.

de Senones, il tâcha d'entretenir dans ce monastère l'amour de l'étude et du travail.

La direction scientifique donnée à un grand nombre de jeunes religieux, dans les congrégations de Saint-Maur et de Saint-Vanne, engendra néanmoins des inconvénients que Mabillon n'avait pas prévus : je veux dire l'orgueil, l'esprit de dispute et le mépris de la règle. Le jansénisme, qui cherchait alors à multiplier ses adeptes, profita habilement de cette fâcheuse disposition des esprits, et, au commencement du dix-huitième siècle, il avait envahi la plupart des monastères de la congrégation française. Ceux que la congrégation de Saint-Vanne possédait dans la Champagne ne se tinrent pas mieux en garde contre les séductions de l'hérésie, qui pénétra également dans les monastères lorrains; mais le duc Léopold, n'ayant aucune envie de voir ses états devenir le théâtre de troubles dangereux, fit surveiller avec vigilance les menées des jansénistes et réussit à arrêter leurs progrès.

Telle était la situation de la congrégation de Saint-Vanne au moment où Antoine Calmet prit l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Mansuy. Après une année de noviciat, le 23 octobre 1689, il fit profession entre les mains de Dom Humbert Belhomme, qui devint plus tard abbé de Moyen-Moutier et publia une bonne histoire de ce monastère. D'après un usage adopté dans l'ordre de saint Benoît, le jeune religieux fut obligé de changer de prénom, et il adopta celui d'Augustin; mais ses biographes font observer qu'il conserva toujours une vénération singulière pour son premier patron[1]. Quelques jours après,

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 5,

on l'envoya dans l'abbaye de Saint-Epvre, qui était, comme on sait, dans un des faubourgs de Toul, et il suivit un cours de philosophie selon les principes de Descartes, que Dom Robert des Gabets et Dom Hyacinthe Alliot, alors abbé de Moyen-Moutier, avaient répandus dans les monastères de la congrégation[1]. Il ne resta pas longtemps à Saint-Epvre; car le cours de philosophie ayant été transféré à Münster, célèbre abbaye située dans le Val-Saint-Grégoire en Alsace, le professeur Dom Ambroise Borain et ses élèves furent obligés d'aller habiter ce monastère. Dom Borain commença ensuite un cours de théologie, que fréquenta Dom Calmet, et qui fut achevé par un autre bénédictin nommé Dom Emilien Maugras.

Ce fut à Münster que Dom Calmet commença ses études sur l'Ecriture, et une circonstance insignifiante eut une influence notable sur le reste de sa vie. En examinant la bibliothèque de l'abbaye, il découvrit la petite grammaire hébraïque de Buxtorf et quelques-uns des livres de la Bible dans leur langue originale. Il emporta secrètement ces volumes dans sa cellule, et forma le projet d'apprendre l'hébreu sans maître, c'est-à-dire avec des difficultés extrêmes. Il y travaillait depuis peu de mois, lorsqu'on lui dit que le ministre luthérien qui administrait la communauté protestante de Münster avait une connaissance étendue de la langue hébraïque. Dom Calmet demanda et obtint, non sans peine, la permission de le consulter, et le ministre[2], qui était un homme poli et obligeant, donna des conseils au jeune bénédictin et lui prêta divers livres, entr'autres une bible complète et un des dictionnaires de

1. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 36 et 397.
2. Il se nommait Faber.

Buxtorf. Avec un pareil secours, Dom Calmet poursuivit ses études, et devint bientôt assez habile pour entendre les textes sacrés. Il s'était également appliqué au grec, dont l'intelligence ne lui était pas moins nécessaire pour les travaux d'exégèse qu'il méditait, et qu'il avait peut-être déjà commencés à cette époque.

Six années s'écoulèrent au milieu d'occupations si bien appropriées aux goûts de Dom Calmet, et il se préparait à recevoir les ordres sacrés, lorsqu'il fut atteint d'une maladie, dont nous ne connaissons pas la nature, et qui le réduisit à la dernière extrémité. Cependant, il se rétablit contre toute attente, mais il resta si faible pendant quelque temps, qu'il désespéra de pouvoir jamais reprendre ses travaux scientifiques. Craignant de devenir inutile à la Congrégation, il résolut d'apprendre à toucher de l'orgue. « Ce sera, disait-il, un moyen de n'être pas tout-à-fait à charge. » Dieu, exauçant ses prières et ayant égard à sa résignation, lui rendit enfin la santé, et il se disposa à recevoir les ordres. Ils lui furent conférés, le 17 mars 1696, par le suffragant de l'évêque de Bâle, Guillaume-Jacques Rinch de Baldenstein, dans l'église de Harlesheim, où le chapitre de la cathédrale de cette ville s'était retiré depuis le moment où l'exercice du culte catholique y avait été interdit. Dom Calmet célébra sa première messe dans l'église abbatiale de Münster, et reçut, peu de temps après, l'ordre de se rendre à Moyen-Moutier, où il devait continuer ses travaux sur l'Ecriture Sainte dans une académie, que dirigeait Dom Hyacinthe Alliot le jeune, neveu de l'abbé de ce monastère[1].

Ce fut un avantage pour Dom Calmet de pouvoir tra-

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 5, 6, 154 et 155.

vailler sous la direction d'hommes aussi distingués. Dom Hyacinthe le jeune s'était beaucoup occupé d'exégèse et a laissé en manuscrit des prolégomènes de la Bible, une dissertation sur l'inspiration du Pentateuque et quelques mémoires sur divers sujets[1]. Il ne jouissait pas, au reste, d'une aussi grande réputation que son oncle; car ce dernier, qui avait résidé à Paris comme procureur-général de la Congrégation, s'y était lié avec plusieurs hommes célèbres, et notamment avec l'illustre Mabillon. Aussi, lorsque celui-ci parcourut la Lorraine avec Dom Thierry Ruinart, au mois d'août 1696, ne manqua-t-il pas de visiter l'abbaye de Moyen-Moutier. Ruinart nous a raconté avec quel empressement et quelle cordialité ils furent reçus par l'abbé et les moines de Moyen-Moutier[2]; mais aucun d'eux bien certainement ne montra pour les savants voyageurs plus de respect et même de vénération que Dom Calmet. Il regardait Mabillon comme le type du savant chrétien, il le prit toujours pour modèle, et, bien que sa modestie ne lui ait jamais permis d'en convenir, ni peut-être même de se l'avouer, il dut avoir parfois l'espérance de l'égaler; espérance bien trompeuse, car la postérité, qui pèse avec justice le mérite de chacun, a placé le bénédictin lorrain au-dessous et même à une grande distance du bénédictin français.

Quelques mois à peine s'étaient passés depuis la visite de Mabillon, lorsque M. Thiard de Bissy, évêque de Toul, forma le projet d'établir dans cette ville une académie à peu près semblable à celles qui florissaient alors dans

1. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 38.

2. V. *Iter litterarium in Alsatiam et Lotharingiam*, dans les *Œuvres posthumes de Mabillon*, t. III, p. 439—442.

quelques abbayes de la congrégation de Saint-Vanne. Le clergé lorrain avait, autant que les autres ordres de la société, souffert des longs malheurs qui accablèrent notre patrie pendant le dix-septième siècle, et comptait bien peu d'hommes instruits. M. de Bissy avait été frappé du contraste qu'offraient son clergé et le clergé français, dont les lumières jetaient un si vif éclat, et il résolut de remédier à un pareil état de choses en répandant le goût de l'étude. La fondation de l'académie dont il vient d'être question lui parut propre à conduire à ce but, et il demanda à la congrégation de Saint-Vanne de lui fournir les maîtres nécessaires. Le président lui envoya Dom Hyacinthe Alliot le jeune, qui dirigeait, comme on l'a vu, l'académie de Moyen-Moutier, et deux de ses meilleurs élèves : Dom Sébastien Mourot, lequel fut plus tard abbé de Saint-Avold, et Dom Augustin Calmet. Les séances eurent lieu dans une des salles du palais épiscopal; on y traitait des sujets de droit canonique et d'Ecriture Sainte; l'évêque et les principaux ecclésiastiques de la ville se faisaient un devoir d'y assister, et tout semblait annoncer que cette académie devait produire les meilleurs fruits, lorsque différentes circonstances, dont le détail m'entraînerait trop loin, vinrent en arrêter les progrès et finirent par amener sa suppression[1].

La présence de Dom Calmet dans la ville de Toul étant devenue inutile, le président de la Congrégation lui donna ordre de retourner dans l'abbaye de Moyen-Moutier, non plus comme élève, mais comme professeur de philosophie et de théologie[2]. Ces nouvelles fonctions, qui lui enlevaient

1. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 38, 39 et 122.
2. V. idem, *ibid.*, col. 122.

une partie de son temps, ne l'empêchèrent pas de continuer à travailler à l'Ecriture Sainte, de concert avec les membres de l'académie, que l'absence du directeur, Dom Hyacinthe Alliot, n'avait pas dispersée. On a écrit qu'il ne songeait nullement à divulguer un jour le fruit de ses recherches; toutefois, si l'on en examine attentivement la nature, on admettra volontiers que, sans avoir encore pris à cet égard une résolution bien arrêtée, il nourrissait déjà (quoi de plus naturel chez un homme de lettres?) l'espérance de faire jouir le public du fruit de tant d'études. Non content de lire attentivement les écrits des Pères et les innombrables traités des commentateurs modernes, il parcourut la plupart des classiques grecs et latins et les relations de plusieurs voyageurs, afin d'en extraire les renseignements qui pouvaient jeter du jour sur divers passages de la Bible. Le but que Dom Calmet se proposait (et ceci achève de démontrer qu'il ne comptait pas garder ses manuscrits en portefeuille) était, s'il est permis d'employer cette expression, de populariser l'étude de l'Ecriture Sainte, en joignant à une traduction, dont l'usage n'est pas sans péril pour les laïques, des commentaires puisés aux meilleures sources et destinés à empêcher le lecteur de s'égarer[1].

Ce fut pendant les six années de son séjour à Moyen-Moutier qu'il rédigea la presque totalité de son commentaire sur l'Ancien Testament et quelques dissertations sur plusieurs passages difficiles des livres saints[2]. Au reste, il reconnaissait avec loyauté qu'il n'en était pas le seul auteur, et qu'il avait reçu de tels secours pour certaines par-

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 11 et 12.
2. V. Dom Calmet, *ibid.*, col 210.

ties de son travail, notamment pour le Pentateuque, les psaumes et l'évangile de saint Mathieu, qu'elles pouvaient être considérées comme l'œuvre de l'académie de Moyen-Moutier.

En 1704, il fut nommé sous-prieur de l'abbaye de Münster, et on doit penser qu'il ne quitta pas sans regret ses compagnons d'étude; mais il en trouva d'autres dans sa nouvelle résidence, car le président le chargea de diriger une académie composée de huit ou dix jeunes religieux, lesquels s'empressèrent, comme ceux de Moyen-Moutier, de l'aider à terminer un ouvrage qui devait faire honneur à la Congrégation tout entière. Il prit alors définitivement la résolution de le publier et mit la dernière main à la portion qui devait paraître d'abord[1]. Il consacra aussi quelques-uns de ses loisirs à la composition d'une histoire de l'abbaye de Münster; toutefois, pour des raisons qui ne sont pas connues, il ne voulut jamais faire voir le jour à ce petit travail, bien qu'il en eût donné communication à différentes personnes, et qu'une partie en eût même été imprimée dans la continuation du *Spicilegium ecclesiasticum* de Lünig, qui parut en 1720[2].

II.

Dom Calmet demeura à Münster environ deux années, et, dans les premiers mois de 1706, il demanda au chapitre-général l'autorisation d'aller habiter Paris pendant quelque temps, afin d'y consulter des livres rares que l'on ne possédait pas en Lorraine, et de chercher un éditeur pour son *Commentaire*. L'autorisation fut accordée sur-

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 8,
2. V. idem, *ibid.*

le-champ, mais on ordonna à Dom Calmet de résider soit dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, soit dans celle des Blancs-Manteaux, occupées toutes deux par des bénédictins de Saint-Maur. Il choisit la dernière, et ce fut un malheur pour lui. Ce monastère était un des foyers du jansénisme, lequel, comprimé par la vigoureuse administration de Louis XIV, n'en faisait pas moins dans l'ombre de rapides progrès. Dom Calmet, qui avait déjà fréquenté des jansénistes dans les abbayes de la congrégation de Saint-Vanne, se laissa bientôt entraîner par les exemples et les discours de plusieurs bénédictins français qu'il regardait, avec raison, comme des savants distingués. Tel était Dom Denys de Sainte-Marthe, prieur de l'abbaye des Blancs-Manteaux, éditeur des œuvres de Saint-Grégoire-le-Grand et auteur des trois premiers tomes du nouveau *Gallia christiana*. Tel était aussi Mabillon, avec lequel il avait entretenu des relations avant l'année 1706, et qu'il avait consulté, par écrit, au sujet de trois opuscules composés à Moyen-Moutier, l'un sur les chiffres et leur origine, le second sur le pays d'Ophir dont il est parlé dans la Bible, le troisième sur le pays de Tanis mentionné dans le Pentateuque, dans les psaumes et dans les prophéties d'Isaïe[1].

A peine installé à Paris, Dom Calmet courut chez les personnes qu'il jugea les plus capables de lui donner un bon avis relativement à son *Commentaire*. Les unes lui conseillèrent de le publier en français, d'autres pensèrent qu'il ferait mieux d'employer la langue latine, d'autres en-

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 9 et 464—467. Ces quatre dernières pages nous offrent les deux lettres que Mabillon écrivit à Dom Calmet au sujet de ses trois mémoires.

fin lui représentèrent qu'il existait déjà une bien grande quantité de commentaires sur l'Ecriture, et qu'il ne leur semblait pas nécessaire d'en augmenter le nombre. Enfin, Mabillon l'engagea à voir l'abbé du Guet, homme de mérite, auquel son zèle pour la propagation du jansénisme a valu une demi-célébrité qu'il n'aurait jamais obtenue autrement. Du Guet, plus résolu que les premiers conseilliers du bénédictin lorrain, l'exhorta à donner son *Commentaire* en français, comme il l'avait écrit[1].

Une fois décidé, Dom Calmet chercha et trouva un éditeur. Ce fut un libraire de Paris, nommé Pierre Emery, qui se chargea de l'entreprise. Il devait supporter tous les frais de l'édition et remettre à l'auteur une petite somme d'argent pour chaque volume, plus vingt exemplaires de l'ouvrage[2]. Le chapitre-général, réuni à Saint-Mihiel, permit à Dom Calmet, le 26 octobre 1706, de faire imprimer son livre, après avoir obtenu l'approbation du censeur royal, et le premier volume parut en 1707, sous le titre de *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.* On s'occupait activement de l'impression des volumes suivants, lorsque l'auteur quitta Paris et revint en Lorraine vers la fin de l'année 1707. Quelle fut la cause de ce brusque retour? Je n'ai pu la découvrir, et je ne pense pas qu'il faille attribuer l'ordre que reçut Dom Calmet à la crainte éprouvée par ses supérieurs de le voir se mêler des intrigues jansénistes. Quoi qu'il en soit, le chapitre-général, tenu dans l'abbaye de Saint-Arnould

1. V. Dom Calmet, *ibid.*, col. 210; Dom Fangé, *ibid.*, p. 9 et 10.

2. Lettre de Dom Calmet à Dom Mathieu Petitdidier (8 mai 1711), dans le recueil de lettres autographes appartenant au séminaire de Nancy. Je parlerai plus loin de ce recueil.

de Metz, lui permit de retourner à Paris; il y rentra au mois de mars 1708 et se remit à la besogne. Ce fut encore pour peu de temps. Le grand hiver de 1709, qui interrompit pendant quelques mois les relations commerciales elles-mêmes, obligea de suspendre l'impression du *Commentaire*, et l'auteur vint habiter l'abbaye de Saint-Mihiel, où il travailla avec ardeur à l'achèvement de l'ouvrage[1]. Il avait eu, avant de quitter Paris, la satisfaction de voir ses premiers volumes accueillis avec faveur par le clergé et par les savants; mais ce légitime succès lui attira des critiques. Un de ces érudits qui ne peuvent souffrir chez les autres une manière de voir différente de la leur, Fourmont l'aîné, depuis professeur de *langue arabique* au collége royal[2] et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, fit imprimer, en 1709, deux lettres, dans lesquelles il attaquait, avec une vivacité condamnable, divers passages du commentaire sur la Genèse et reprochait à Dom Calmet de n'avoir pas tenu assez de compte des interprétations rabbiniques[3]. Dom Calmet, encore novice dans la carrière des lettres, fut d'abord intimidé d'avoir pour adversaire un homme aussi connu pour sa science que pour son caractère hargneux; cependant, il reprit courage et profita de son séjour forcé à

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 12.

2. Le collége de France actuel.

3. En voici le titre entier : *Lettre à M.... sur le commentaire du P. Calmet sur la Genèse; où l'on trouvera des dissertations critiques contre les notes de ce savant bénédictin, des explications nouvelles sur un grand nombre de passages, et la solution de plusieurs difficultés de l'Ecriture Sainte.* Paris, François Delaulne, 1709, in-12, 48 et 122 pages.

Saint-Mihiel pour composer quatre lettres, destinées à répondre aux critiques dont le *Commentaire* venait d'être l'objet. Il les fit imprimer aussitôt après son retour à Paris, c'est-à-dire vers le mois de juin 1710, et, dans sa simplicité un peu trop provinciale, il espérait avoir triomphé de son adversaire, mais il avait compté sans l'humeur belliqueuse de Fourmont. Ce dernier reprit la plume sur-le-champ, et il fallut pour rétablir non pas la concorde, mais le silence, que le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, allât réclamer l'intervention de Louis XIV, qui fit inviter l'irascible critique à se tenir tranquille[1].

Dom Calmet était à peine débarrassé de Fourmont, qu'il faillit se trouver aux prises avec un homme non moins redoutable. Les premiers volumes du *Commentaire* n'avaient pas eu non plus l'avantage de plaire au fameux Richard Simon, qui en attaqua de nombreux passages dans une suite de lettres adressées au P. Souciet, de la compagnie de Jésus, et à quelques autres savants ; mais les deux censeurs chargés d'examiner ce *factum* refusèrent de lui accorder leur approbation, et l'un d'eux eut même la complaisance de communiquer secrètement le manuscrit à Dom Calmet, qui prépara une réponse. Il n'eut pas néanmoins l'embarras de la publier ; car Richard Simon n'obtint pas la permission de faire imprimer ses lettres. Elle ne virent le jour, et encore avec des mutilations considérables, que longtemps après la mort de leur auteur, et dans un moment où elles ne pouvaient plus nuire à l'ouvrage de Dom Calmet.[2]

1 V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 13, 171 et 333-338.

2. V. Dom Calmet, *ibid.*, col. 211 ; Dom Fangé, *ibid.*, p. 14 et 15.

Cet ouvrage fut l'objet d'autres critiques, mais elles ne portaient pas sur l'ensemble et ne touchaient qu'à des questions peu importantes. Ainsi, la *dissertation sur les soixante-dix semaines de Daniel* fut attaquée, avec une certaine force, par l'abbé Renaudot et par l'abbé Plumyoen, chanoine de la cathédrale d'Ypres. Le même ecclésiastique s'escrima également contre la *dissertation relative à la dernière pâque de Jésus-Christ.* Enfin, la *dissertation sur l'idole de Remmon* fut critiquée par un anonyme dans les *Mémoires de Trévoux*, revue alors très-accréditée[1].

Ces petites hostilités n'empêchaient pas Dom Calmet de poursuivre la publication de son *Commentaire;* mais la correction des épreuves d'un livre que l'on imprime pour la première fois exige beaucoup de soins et de temps, et l'auteur, qui n'était cependant pas scrupuleux sur cet article, trouva que son travail de rédaction était considérablement ralenti. En conséquence, il demanda et obtint qu'on lui fournît des auxiliaires tirés de la congrégation de Saint-Vanne. On lui envoya d'abord Dom Henri Faulques, qui l'aida pendant deux ans (de 1711 à 1713), et que son mérite fit élever plus tard à la dignité d'abbé de Longeville; Dom Henri Faulques fut, en 1713, remplacé auprès de Dom Calmet par Dom Placide Oudenot, qui y resta également deux années; enfin, Dom Ildephonse Cathelinot fut chargé de travailler avec l'auteur du *Commentaire* pendant les derniers mois de son séjour à Paris[2].

Dom Calmet, loin d'abuser de la bonne volonté de ses

1. V. *Mémoires de Trévoux,* mars 1723; Dom Fangé, *ibid.,* p. 316, 317 et 323—327.

2. V. Dom Fangé, *ibid.,* p. 15 et 16.

auxiliaires, ne leur prenait qu'une très-petite partie de leur temps. Il leur avait confié la révision des secondes épreuves et la rédaction des tables de matières[1]; cette besogne terminée, il les dirigeait lui-même dans leurs propres études, pour lesquelles il leur laissait une entière liberté. Dom Henri Faulques lisait les Pères du second siècle et du troisième et apprenait l'arabe[2]; Dom Placide Oudenot composait une nouvelle vie des saints et dépouillait divers historiens[3]; enfin, Dom Cathelinot s'occupait déjà probablement soit d'une édition critique d'Alcuin, laquelle est malheureusement restée inédite, soit d'une des nombreuses compilations qui l'ont fait ranger parmi les bénédictins les plus laborieux[4].

Malgré le soulagement que lui procurait la présence d'auxiliaires aussi bien disposés, Dom Calmet éprouvait, momentanément au moins, le besoin du repos, et il se résigna deux fois à interrompre ses travaux pour faire de petits voyages. En 1712 il parcourut la Normandie, et en 1714 l'Artois, la Picardie et la Flandre; mais ces voyages ne furent guère utiles à sa santé, parce qu'il employait presque tout son temps à examiner les raretés renfermées dans les bibliothèques et les trésors des églises, à visiter les monastères les plus célèbres et à consulter les savants[5].

1. Lettre de Dom Calmet à Dom Mathieu Petitdidier (31 mars 1712), dans le recueil du séminaire.

2. Même lettre.

3. Lettre du même au même (7 octobre 1713), dans le recueil du séminaire.

4. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 247—249.

5. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 22, 25 et 473.

La fatigue du docte bénédictin s'explique, du reste, quand on songe qu'il était occupé de la publication d'un ouvrage formant vingt-trois volumes in-quarto, et de l'achèvement de ce même ouvrage, dont plusieurs portions considérables n'étaient pas même ébauchées lorsque les premiers tomes avaient paru, et quand on se rappelle que, sans en avoir le titre, Dom Calmet remplissait à Paris les fonctions de procureur de la Congrégation. A l'exemple des monastères français, les abbayes lorraines appartenant à la congrégation de Saint-Vanne et même à d'autres ordres religieux voulaient posséder de belles bibliothèques, et de toutes parts on s'adressait à Dom Calmet, qui, acceptant avec plaisir une charge conforme à ses goûts, fréquentait les boutiques des libraires, marchandait, achetait et expédiait en Lorraine de telles quantités d'excellents livres, que les bibliophiles parisiens murmuraient de voir tant de trésors littéraires perdus pour la capitale de la France. Ce fut en grande partie pour la riche abbaye de Moyen-Moutier que furent faits les achats dont je parle[1]; mais la plupart des monastères bénédictins de Lorraine y participèrent plus ou moins[2], et nous profitons maintenant encore de ces précieuses acquisitions; car presque tous les beaux livres envoyés par Dom Calmet ont passé des collections bénédictines dans les bibliothèques publiques de notre province.

Malgré la fatigue que lui causaient ses travaux sur la

1. V. Dom Calmet, *ibid.*, col. 37.

2. La correspondance de Dom Calmet avec Dom Mathieu Petitdidier, correspondance que l'on trouve dans le recueil du séminaire, et quelques lettres appartenant autrefois à M. Justin Lamoureux contiennent les renseignements les plus détaillés et les plus curieux au sujet des acquisitions de livres faites par Dom Calmet.

Bible et les *commissions* de ses confrères, il ne craignit pas d'entreprendre, vers l'année 1713, une nouvelle tâche dont il ne pouvait encore apprécier d'une manière certaine ni l'étendue, ni la difficulté. Dès les premières années de son règne, Léopold avait projeté de faire composer une histoire des ducs ses prédécesseurs. Charles IV avait eu déjà la même idée et avait confié cette honorable mission à Jean Duplessis, procureur-général de Barrois ; l'ouvrage, entrepris et poursuivi au milieu des circonstances les plus fâcheuses, était achevé quand la Lorraine fut évacuée par les Français ; mais il n'y avait dans ce livre ni recherches, ni critique, et on ne pouvait songer à le mettre sous presse. Le duc jeta les yeux autour de lui pour voir quelle personne il chargerait de la tâche qui s'était trouvée trop difficile pour l'ex-procureur-général. Le P. Benoît Picart, capucin du couvent de Toul, semblait présenter les garanties désirables sous le rapport du talent ; mais il était sujet du roi de France, et on doutait, quoique bien à tort, de son indépendance et de son impartialité. Léopold lui préféra un prémontré, Charles Hugo, natif de Saint-Mihiel et prieur de la maison que son ordre possédait à Nancy. Une *vie de saint Norbert* et de petits ouvrages, presque tous étrangers à nos annales, avaient fait connaître Hugo d'une manière assez avantageuse, et Léopold le choisit pour conseiller-historiographe, le 17 mars 1708[1]. Le prieur se mit à l'œuvre avec ardeur ; on lui ouvrit le Trésor des chartes et les archives des établissements re-

1. Il y avait déjà quelque temps que le P. Hugo avait commencé ses recherches sur l'histoire de Lorraine. V. la provision de l'office de conseiller-historiographe, dans le registre des lettres-patentes pour 1708, au Trésor des chartes de Lorraine.

ligieux; en 1711 les biographies de plusieurs ducs étaient terminées, et l'on se flattait que l'ouvrage pourrait être bientôt livré au public, qui l'attendait avec impatience. Malheureusement, pour répondre à quelques remarques du P. Benoît sur une notice de la famille ducale insérée dans la *Vie de saint Norbert*, Hugo jugea convenable de donner, en 1711, un volume intitulé : *Traité historique et critique sur l'origine et la généalogie de la Maison de Lorraine*[1]. Le prémontré s'était caché sous le nom de Baleicourt et avait pris toutes sortes de précautions pour dépister ceux qui auraient cherché à découvrir l'auteur d'une production qui devait déplaire au roi de France. Mais le P. Benoît ne tomba pas dans le piége. Il n'hésita pas à attribuer le livre au P. Hugo et il en publia, l'année suivante, une excellente réfutation[2]. Hugo répondit avec aigreur[3], et la querelle ayant fini par faire beaucoup de bruit, le procureur-général près le parlement de Paris reçut ordre d'agir. Le 7 décembre 1712, les gens du roi entrèrent en la grand'chambre, et M. Joly de Fleury, avocat-général, requit la suppression de l'ouvrage du prémontré et de sa réplique au P. Benoît. La cour prononça, le 17 décembre, un arrêt qui supprimait, comme attentatoires aux droits du roi de France, les livres dénoncés, et elle ordonna que les auteurs seraient poursuivis. Léopold se trouva dans un grand embarras, mais résolut néanmoins de

1. Berlin (Nancy), 1711, petit in-8°.

2. *Remarques sur le Traité historique et critique de l'origine et de la généalogie de la Maison de Lorraine;* Toul, Louis et Etienne Rolin, 1712, petit in-8°.

3. *Réflexions sur deux ouvrages nouvellement imprimés, concernant l'histoire de la Maison de Lorraine;* sans lieu, ni date, petit in-8°.

protéger le P. Hugo. En conséquence, il négocia avec le gouvernement français et parvint à assoupir l'affaire; mais il pensa, avec raison, que la polémique violente à laquelle le nom du prémontré avait été mêlé si souvent nuirait à la future histoire de Lorraine; que les assertions en paraîtraient suspectes, et que l'ouvrage, loin de pouvoir, au besoin, servir d'appui aux prétentions des ducs, serait, dès son apparition, condamné par la partialité, et probablement flétri par un arrêt du parlement. Ces considérations déterminèrent Léopold à substituer à Hugo un homme capable de le remplacer. Entièrement absorbé par ses travaux sur l'Ecriture, Dom Calmet ne songeait pas à écrire l'histoire de son pays, et l'idée lui en fut suggérée par le sieur Barrois, résident de Léopold près la cour de France. Il le pressa plusieurs fois de recueillir la succession de Hugo, et, sur le refus réitéré de Dom Calmet, lui dit qu'il en parlerait au duc de Lorraine. Ce fut seulement vers la fin de l'année 1713 que le docte bénédictin se rendit, et, le 7 octobre, il écrivait à Dom Mathieu Petitdidier : « Je prends la liberté de vous communiquer un projet que » j'ai conçu depuis quelque temps, et qui pourroit faire » honneur à la Congrégation. Je n'avois pas dessein de » m'en ouvrir que mon ouvrage (le *Commentaire sur la* » *Bible*) ne fût accompli... Ce projet est de faire une » histoire de Lorraine, tant pour ce qui regarde l'état ec- » clésiastique que politique, et en particulier l'histoire de » la sérénissime maison de nos princes. D. Placide (Ou- » denot) est jeune, il a l'esprit bon et auroit du penchant » pour cette étude; il seroit bientôt en état de m'y aider. » Il est à portée ici de voir une infinité de manuscrits et » d'imprimés sur cette matière et de consulter une infi- » nité de savans dans l'histoire. Il aura du loisir et moi

» aussi l'année prochaine : nous pourrions en moins de » deux ans amasser ici des mémoires suffisans pour cette » entreprise. On pourroit ensuite, étant dans la province, » parcourir les archives et prendre les connoissances sur » les lieux. Vous savez l'importance de l'entreprise, le be- » soin qu'on a d'une bonne histoire de Lorraine. Il n'y a que » nous (les bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne) » de capables de l'entreprendre et de l'exécuter avec hon- » neur et avec succès... Je souhaiterois de tout mon cœur » que cette affaire fût entre nos mains; je crois que nous » en viendrions à bout... Deux choses m'arrêtent dans ce » projet. La première est qu'il semble que le P. Hugo ait » ordre de S. A. R. de travailler à une histoire de Lor- » raine, et le bruit court qu'il a déjà de l'avance; il ne » seroit pas juste de mettre la faucille dans la moisson » d'un autre. La seconde est que pour bien faire il fau- » droit ou un ordre ou un agrément de S. A. R., mais » sans parler de pension ou de rien qui en approche...[1] »

Dom Calmet désirait vivement obtenir cet agrément avant de commencer un travail d'aussi longue haleine, et dont la publication devait exiger des frais considérables. Le sieur Barrois, qui avait promis d'appuyer la demande du bénédictin, tint probablement sa promesse, et, sur les instances de Dom Calmet lui-même, l'abbé François-Armand de Lorraine-Armagnac, qui fut plus tard évêque de Bayeux et acquit une si triste célébrité dans les rangs des jansénistes, écrivit à son frère le prince Camille, grand-maréchal de Lorraine, pour le prier de s'intéresser à cette affaire. Mais Léopold, que les imprudences du P. Hugo avaient rendu très-circonspect, refusa, après réflexion, de

1. Lettre autographe dans le recueil du séminaire.

charger formellement Dom Calmet de travailler à une nouvelle histoire de Lorraine, et lui fit seulement témoigner qu'il le verrait avec plaisir s'occuper de cet ouvrage[1].

L'infatigable religieux se contenta d'une pareille autorisation et mit aussitôt la main à l'œuvre. Il consulta divers savants sur le plan qu'il devait adopter, compulsa la collection Séguier, qui renferme des copies de la plupart des titres importants enlevés par les Français sous le règne de Louis XIII, fit des extraits de plusieurs manuscrits et livres rares relatifs à l'histoire de Lorraine, puisa dans la bibliothèque royale, dont ses relations avec Clément de Toul, qui en était garde, lui facilitèrent l'entrée[2], et chargea Dom Placide Oudenot d'examiner les papiers et les *imprimés* qu'il ne pouvait voir lui-même. Il ne craignit même pas de demander à Hugo communication des portions de son ouvrage qui étaient achevées, et, malgré le dépit bien légitime qu'il éprouvait, le prémontré ne lui répondit pas par un refus. Je dis : *le dépit bien légitime*, car, sans parler de la perte du temps qu'il avait déjà consacré à ce travail, il était plus capable que Dom Calmet de donner un livre qui pût rivaliser avec les excellentes histoires provinciales écrites par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

La publication du *Commentaire sur la Bible* était alors à peu près terminée, malgré les lenteurs de Pierre Emery, lenteurs qui désolaient Dom Calmet, et qui avaient, en 1711, fait concevoir à quelques libraires de Lyon l'espé-

1. Lettre de Dom Calmet à Dom Mathieu Petitdidier (décembre 1715), dans le recueil du séminaire.

2. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 285 et 286, et supplém., col. 12; Dom Fangé, *ibid.*, p. 37.

rance d'obtenir l'impression des derniers volumes de ce grand ouvrage[1]. L'achèvement avait aussi manqué d'en être compromis, ou du moins bien retardé, par un procès intenté à l'auteur dans la personne de son typographe, auquel on faisait un crime d'avoir placé en regard du latin de la *Vulgate* la traduction française de Sacy, *propriété* d'un autre libraire de Paris; mais une transaction peu onéreuse avait mis fin à ce procès[2].

C'est dans la volumineuse correspondance que Dom Calmet entretint, pendant tout le temps de son séjour à Paris, avec Dom Mathieu Petitdidier, abbé de Saint-Léopold de Nancy et plus tard de Senones, que l'on trouve la plupart des renseignements dont j'ai tiré les pages précédentes, et on y rencontre aussi (je regrette d'être obligé de le dire) bien des passages relatifs aux intrigues des jansénistes, à la fermentation religieuse, si l'on peut employer ces mots, qui précéda la mort de Louis XIV, et à l'espèce d'explosion dont cet événement fut le signal[3]. Dom Fangé, qui publia la vie de son oncle à une époque où les opinions de l'évêque d'Ypres avaient perdu beaucoup de terrain, essaya[4] de repousser l'accusation de jansénisme élevée contre Dom Calmet; mais la légitimité de cette accusation n'est pas difficile à établir. Il écrivait à Dom Mathieu Petitdidier, le 6 novembre 1713 : « On ne

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 20.

2. Lettre de Dom Calmet à Dom Mathieu Petitdidier (3 décembre 1712), dans la collection de feu M. Justin Lamoureux.

3. V. notamment les lettres de Dom Calmet à Dom Mathieu Petitdidier en date du 22 avril 1711, du 6 et du 10 janvier, du 12 novembre 1714, et une lettre de Dom Placide Oudenot au même en date du 6 octobre 1715, dans le recueil du séminaire.

4. V. *ibid.*, p. 18 et 19.

» connoît guère d'évêques qui aient assez de force pour » oser déplaire au pape et au roi, et à ceux qui ont solli- » cité cette bulle (la bulle *Unigenitus*)... C'est à nous à » élever nos mains vers le Ciel, afin qu'il suscite des » Phinées et des Pauls pour arrêter le progrès du relâ- » chement qui va inonder la face de l'Eglise, si l'on n'y » oppose un mur d'airain et si quelqu'un ne se sacrifie » pour la vérité[1]... »

Il est peut-être inutile d'ajouter que Dom Calmet ne se souciait pas d'être ce *quelqu'un*. Bien que gagné complétement par la secte, il craignait beaucoup de se mettre en évidence et rassurait de temps en temps Dom Mathieu Pedidier, lequel n'avait pas plus de courage et redoutait beaucoup de voir son compatriote faire des démarches de nature à compromettre la congrégation de Saint-Vanne. Dom Calmet parlait et prenait même quelquefois la plume en faveur du jansénisme, mais il ne s'adressait qu'à des gens dont il était sûr, et il blâmait l'imprudence de ceux qui ne l'imitaient pas. Après avoir raconté à Dom Petitdidier l'arrestation d'un bénédictin nommé Dom Barrois, qui n'avait pas gardé la même réserve, il ajoutait : « Cela » doit apprendre à ces gens qui ont tant de démangeaison » d'écrire à quoi ils s'exposent par là, et à quoi ils expo- » sent leurs amis[2]. » Il disait dans une autre lettre, adressée au même personnage : « Je m'étudie à demeu- » rer dans une parfaite neutralité entre les divers partis. » Je ne vois aucun sujet de crainte. J'ai expliqué saint » Paul comme les Pères grecs, comme Estius, comme » Pererius et Tolet l'ont expliqué[3]. »

1. Recueil du séminaire.

2. Lettre datée du 12 novembre 1714, dans le recueil du séminaire.

3. Lettre au même (même année), dans le recueil du séminaire.

Cette prudence, qui le guidait toujours dans la composition de son ouvrage, ne l'abandonnait pas non plus dans ses relations journalières. Ainsi, il vivait au milieu des bénédictins jansénistes de l'abbaye des Blancs-Manteaux, il fréquentait l'hôtel de François-Armand de Lorraine, il préparait une édition (édition que sa prudence l'engagea à ne pas donner) du *Traité des devoirs d'un évêque* par l'abbé du Guet[1]; en même temps, il flattait les jésuites, dont le crédit pouvait lui être utile, et il écrivait à Dom Gabriel Maillet, abbé de Saint-Mihiel : « ... Je vis avec les » Pères Jésuites dans les plus exacts ménagemens. Je » les vois, je les consulte, j'évite tout ce qui pourroit leur » donner de l'ombrage, et il est si peu vrai qu'ils travail- » lent à nuire à mon ouvrage, que personne ne paroît s'in- » téresser plus qu'eux à ce qu'il s'imprime promptement, » et je puis dire que j'ai trouvé dans eux toutes sortes » d'honnêtetés, et que personne n'a plus contribué à don- » ner à notre Commentaire un peu de crédit que la ma- » nière avantageuse dont ils en ont parlé. Il n'est pas » mauvais que S. A. R. (le duc Léopold) en soit informée, » puisqu'elle veut bien nous donner une partie de son attention[2]. »

Il cultivait surtout les bonnes grâces du célèbre P. René de Tournemine, qui était un des premiers critiques du temps; dès qu'un volume du *Commentaire* avait paru, il s'empressait de lui en faire hommage, et ne négligeait rien, en un mot, pour rester avec lui dans les meilleurs termes[3].

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 34 et 35.

2. L'extrait de cette lettre est imprimé *ibid.*, p. 17 et 18.

3. V. une lettre du P. de Tournemine, *ibid.*, p. 471 et 472. Ce savant jésuite rendit compte de tous les volumes du *Commentaire* dans les *Mémoires de Trévoux*, dont il était le principal rédacteur.

L'amour de la vérité me porte à croire que toutes ces démonstrations n'étaient pas parfaitement sincères, et si l'on recherche le motif qui faisait agir le docte bénédictin d'une manière aussi peu conforme à ses opinions, on ne tarde pas à découvrir qu'il était tourmenté par l'appréhension de voir la congrégation de l'*Index* juger peu favorablement le travail dont il achevait la publication. Outre que l'Eglise n'a jamais regardé d'un œil favorable les traductions de la Bible en langues vulgaires, il était bien difficile que dans un ouvrage d'aussi longue haleine il ne fût pas échappé à l'auteur quelque proposition peu exacte, et l'on apprend, en parcourant la correspondance de Dom Calmet, combien les supérieurs de la congrégation de Saint-Vanne redoutaient l'examen auquel le *Commentaire sur la Bible* paraissait devoir être soumis[1]. Leurs craintes toutefois ne tardèrent pas à se dissiper; on sut que le livre avait reçu à Rome un accueil flatteur[2], et avait été jugé digne de la faveur qu'il rencontrait partout. L'impression de l'ouvrage n'était pas encore terminée qu'il avait fallu, pour satisfaire aux nombreuses demandes adressées à l'éditeur, entreprendre une seconde édition, dont le tome premier parut en 1714, et qui, à raison de quelques remaniements dans la disposition des matières, forme vingt-cinq volumes in-quarto, et quelques années plus tard, on en donna, également à Paris, une troisième et magnifique édition en neuf volumes in-folio. J'ajoute qu'une traduction latine due au P. Jean-Dominique Mansi, plus tard archevêque de Lucques, fut imprimée dans cette

1. V. notamment une lettre de Dom Calmet à Dom Mathieu Petitdidier (18 novembre 1713), *ibid.*, p. 24 et 25.

2. V. *ibid.*, p. 26—30.

ville, puis réimprimée deux fois en Allemagne, et qu'une autre traduction latine par un religieux somasque fut publiée à Venise et ensuite à Francfort-sur-le-Mein[1].

Dom Calmet se trouva désormais rangé parmi les écrivains célèbres, et on voulut graver son portrait. Ce fut avec répugnance qu'il se prêta au désir qu'on lui en avait manifesté, et sa modestie ne céda qu'aux sages avis de Dom Humbert Belhomme, abbé de Moyen-Moutier, qu'il avait consulté[2].

Il se préparait alors à revenir en Lorraine, et ce ne fut pas sans quelques regrets qu'il quitta l'abbaye des Blancs-Manteaux. « Bien des gens et des amis même de la Congré-» gation, écrivait-il à Dom Petitdidier, me conseillent de » ne point sortir de Paris, disant qu'il est de notre intérêt » et de notre réputation d'avoir toujours ici quelque » homme d'étude, et de donner de temps en temps quel-» que chose au public. Si l'on croyoit que je pusse être » ici plus utile qu'ailleurs, j'y demeurerois encore, quel-» que peu d'agrément que j'y rencontre[3]. » Lorsqu'il écrivait cette lettre, il avait terminé la rédaction du *Commentaire,* l'impression de la première édition était presque achevée, il avait aussi rédigé une sorte de supplément pour cette édition, il faisait des recherches dans les manuscrits relatifs à la Lorraine, enfin il s'occupait

1. On trouvera dans l'*appendice,* n° VI, une liste, aussi exacte que j'ai pu la dresser, de toutes les éditions, contrefaçons et traductions des ouvrages de Dom Calmet.

2. V. l'extrait de la lettre de Dom Humbert Belhomme, dans Dom Fangé, *ibid.*, p. 216 et 217. Je donne dans l'*appendice,* n° VIII, une liste des portraits de Dom Calmet.

3. Lettre datée du 8 février 1716, dans la collection de M. Justin Lamoureux.

avec activité d'un ouvrage intitulé *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et des Juifs*, dont il avait recueilli les matériaux en travaillant sur la Bible, et qu'il destinait à servir d'introduction à l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury. Les supérieurs de la Congrégation ne jugèrent pas que de pareils labeurs fussent assez importants pour l'autoriser à prolonger son séjour à Paris, et lui ordonnèrent de revenir en Lorraine. Il était, d'ailleurs, arrivé dans sa position un changement qui ne lui permettait plus guère de rester éloigné de son pays. Les bénédictins de Saint-Vanne étaient fiers de la réputation de leur confrère et songeaient à l'élever à quelque dignité. En 1712, les religieux de Saint-Mihiel avaient voulu le choisir pour abbé[1]; mais l'élection n'avait pu avoir lieu; enfin, au mois de janvier 1715, l'abbé François-Philippe Morel, chanoine de la métropole de Paris, aumônier de Louis XIV et depuis abbé de Chézy, qui avait obtenu en commende le prieuré de Lay-Saint-Christophe, pendant que les Français occupaient encore la Lorraine, voulut, par considération pour la congrégation de Saint-Vanne, le remettre en *règle* et le résigna à Dom Calmet, moyennant une pension de trois mille livres, argent de France, qui devaient lui être payées à Paris. Le nouveau prieur, ayant reçu ses bulles le 28 février suivant, prit possession par procureur, le 12 juin 1715[2], et s'occupa presqu'immédiatement de rendre à ce petit monastère une partie de l'éclat dont il avait joui pendant le moyen-âge.

1. V. *Histoire du prieuré de Lay-Saint-Christophe*, par Dom Aug. Calmet, p. 62 et 63; ms. dans les archives du département de la Meurthe, fonds du prieuré de Lay-Saint-Christophe.

2. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 216.

III.

Dom Calmet quitta définitivement Paris au mois de juin 1716, et revint en Lorraine, avec Dom Ildéphonse Cathelinot, son auxiliaire[1]. Après s'être montré dans le prieuré de Lay-Saint-Christophe, il gagna l'abbaye de Moyen-Moutier et fit connaître la détermination qu'il avait prise d'y établir sa résidence. Une telle résolution, qui paraît singulière au premier coup-d'œil, s'explique toutefois quand on sait qu'il était lié avec Dom Humbert Belhomme, abbé de Moyen-Moutier, et qu'il ne pouvait pas rencontrer en Lorraine une collection de livres plus nombreuse et plus riche que la bibliothèque de cette maison.

Le prieuré, ainsi que je viens de le dire, n'eut pas à souffrir de l'absence de Dom Calmet. Il ne croyait pas, en effet, que ce bénéfice lui eût été donné uniquement pour qu'il en touchât les revenus, et il résolut de remplir, tous les devoirs que le droit canonique impose aux bénéficiers. Un de ses premiers soins fut d'écrire les annales du prieuré lui-même; il en examina tous les titres et rédigea une histoire assez intéressante, qui remplit plus de quatre cents pages in-quarto, en y comprenant les pièces justificatives, mais qui n'a malheureusement jamais été imprimée[2]. Ayant remarqué, en visitant ce monastère, qu'il ne

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 16 et 17.

2. Les archives du département de la Meurthe en possèdent une copie, qui se trouve dans le fonds du prieuré de Lay-Saint-Christophe. C'est un in-quarto composé de 3 feuillets non chiffrés, renfermant la table, et de 438 pages. La dernière page couverte d'écriture est la 411e, et les suivantes étaient, sans doute, destinées à recevoir des additions. Voici la distribution des 411 pages écrites : 1—5, liste des prieurs titulaires de Lay; 5—63, histoire du prieuré; la page 64 est restée blanche; 65—411, preuves et pièces justificatives. On

possédait qu'un petit nombre de livres, il lui donna sa propre bibliothèque, qu'il avait formée lui-même à Paris, avec grand soin, au moyen de l'honoraire que lui payait l'éditeur du *Commentaire*[1]; et plus tard encore il y joignit des ouvrages excellents et de grand prix qui manquaient à cette collection[2], ainsi qu'un exemplaire de la première édition du *Commentaire sur la Bible*, exemplaire chargé d'annotations marginales écrites de sa main[3]. L'état des bâtiments du prieuré appela bientôt son attention; l'église, qui remontait à l'époque romane, était assez bien conservée, mais les *lieux réguliers* et les bâtiments qui en dépendaient, négligés pendant près d'un siècle, menaçaient de tomber en ruine, et le nouveau prieur résolut de les reconstruire à ses dépens. Les revenus du bénéfice n'étaient cependant pas très-considérables; les frais des bulles s'étaient élevés à plus de sept mille cinq cents livres, et pendant quelques années Dom Calmet paya au *résignataire* une pension de trois mille livres, argent de France, somme qui représentait ordinairement quatre, cinq et jusqu'à six mille livres argent de Lorraine. Il

trouve çà et là quelques notes de la main de Dom Calmet, et il a intercalé entre les pages 64 et 65 deux feuillets non cotés, entièrement écrits par lui et contenant l'indication de toutes les dépenses qu'il a faites pour le prieuré.

On conservait dans les archives de la commune de Lay-Saint-Christophe une autre copie de cet ouvrage; elle est de format in-folio et contient quelques additions au travail de Dom Calmet. Cette copie vient d'être déposée dans les archives du département de la Meurthe.

1. Il estimait cette bibliothèque trois mille livres, c'est-à-dire environ huit mille francs de notre monnaie. V. *Histoire du prieuré de Lay-Saint-Christophe*, p. 63.

2. *Notes autographes* de Dom Calmet dans l'*Histoire du prieuré de Lay-Saint-Christophe.*

3. Cet exemplaire que j'ai vu entre les mains d'un de mes amis est malheureusement perdu pour la Lorraine.

commença les travaux par l'église : il la répara, fit voûter les nefs latérales, et renouvela complétement les vitraux. Les années suivantes, on reconstruisit le logement du prieur, les *lieux réguliers*, la grange, les écuries et l'habitation des gens de service[1]. Non content de relever le monastère lui-même, il plaça un jeu d'orgues dans l'église, et lui donna une sonnerie de quatre cloches, des ornements assez riches, un encensoir d'argent, et deux grands tableaux qui lui avaient coûté huit cents livres. Il nous a laissé le détail de toutes ces dépenses, et on voit qu'elles dépassèrent cent mille livres, argent de Lorraine, en y comprenant, il est vrai, les arrérages de la pension qu'il payait au *résignataire*[2].

Au reste, la plupart de ces travaux, qui durèrent bien des années, n'eurent lieu qu'à l'époque où Dom Calmet habitait le prieuré de Lay-Saint-Christophe, et je viens de dire qu'il avait jugé convenable, aussitôt après son retour de Paris, d'aller résider dans l'abbaye de Moyen-Moutier. Il y demeura pendant deux ans[3], et il profita de la tranquillité dont il jouissait pour achever deux ouvrages importants qu'il avait commencés à Paris. J'ai déjà parlé du premier, c'est-à-dire de l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Presque terminée en 1716, elle parut seulement en 1718. Elle ne remplissait que deux vo-

1. La plupart de ces constructions existent encore et sont d'un assez bon style,

2. *Notes autographes* dans l'*Hist. du prieuré de Lay-Saint-Christophe.*

3. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 212; Dom Fangé, *ibid.*, p. 46.

4. V. dans l'*appendice*, n° VI, l'indication des diverses éditions de cet ouvrage.

lumes in-quarto, mais des additions nombreuses en augmentèrent l'étendue, et l'édition la plus complète est en cinq volumes du même format[1]. Plus tard, en 1720, il publia un petit ouvrage, qui n'est guère qu'un extrait du précédent. Il est intitulé : *Histoire de la vie et des miracles de Jésus-Christ*[1], et il contient un exposé clair et concis de la vie du Sauveur, ainsi qu'une bonne dissertation sur sa double généalogie.

Le second ouvrage auquel Dom Calmet mit alors la dernière main est le *Dictionnaire de la Bible*. Quelques personnes qui goûtaient ses écrits lui avaient, dès l'année 1711, suggéré l'idée de composer un dictionnaire dans lequel on trouverait toute la substance du *Commentaire* et les autres documents que lui avaient fournis ses études sur l'Ecriture. Son imprimeur, Pierre Emery, lui avait même fait présent d'un exemplaire d'un dictionnaire du même genre publié par Richard Simon, et entre les pages duquel il avait intercalé un égal nombre de feuillets blancs, afin que Dom Calmet pût y consigner ses propres remarques[2]. Celui-ci commença immédiatement, mais absorbé, les années suivantes, par l'achèvement et la publication du *Commentaire*, par la rédaction de l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament* et par ses recherches sur la Lorraine, il ne put consacrer que peu de temps et d'attention à ce nouveau travail. Il ne s'en occupa avec ardeur qu'après son arrivée à Moyen-Moutier. Grâce à une grande facilité, grâce principalement à l'aide que lui donnèrent les religieux du monastère, il termina l'ouvrage dans les derniers mois de l'année 1718, et on se mit pres-

1. V. l'*appendice*, même numéro.
2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 20 et 21.

que sur-le-champ à l'imprimer à Paris. On envoyait les épreuves à l'auteur, et une pareille manière de procéder ne contribua pas à la perfection du livre. Les deux volumes in-folio dont se composait le *Dictionnaire de la Bible* étaient complétement imprimés avant la fin de l'année 1719, et on allait les mettre en vente, lorsque les éditeurs, Emery, Saugrain père et Martin, s'imaginèrent que le *Dictionnaire* aurait un débit bien plus prompt et plus assuré s'ils y joignaient des gravures, et ils le gardèrent en magasin jusqu'à ce qu'ils eussent fait exécuter cent cinquante planches, la plupart très-médiocres et propres tout au plus à amuser des enfants. Cette addition, qui eut pour résultat d'augmenter notablement le prix de l'ouvrage, n'en ralentit pas le débit. Beaucoup de laïques et même d'ecclésiastiques trouvaient, en effet, très-commode de posséder, sous la forme d'un dictionnaire qu'il est bien facile de consulter, toute la science des Ecritures. L'auteur, afin de rendre son travail plus utile encore, avait joint au tome premier une bibliothèque sacrée, c'est-à-dire une liste des livres propres à faciliter l'intelligence de la Bible[1], avec un jugement sur le mérite de chacun, et au tome second une chronologie sacrée, la réduction des monnaies, poids et mesures des Anciens aux monnaies, poids et mesures de France, et une explication littérale des noms hébreux.

Le *Dictionnaire* se ressentait toutefois de la précipitation avec laquelle il avait été rédigé, et on ne tarda pas à remarquer l'absence de nombre d'articles et l'insuffisance de quelques autres. Dom Calmet ne fut pas le dernier à

1. Il donna aussi dans la préface un précis des règles qui composent la science connue sous le nom d'*Herméneutique*.

en faire l'observation; mais, comme il écrivait des in-folios plus aisément et plus vite que beaucoup d'hommes de lettres ne composent des brochures, il s'occupa, au milieu de plusieurs autres travaux, d'un supplément qui ne devait pas avoir moins d'étendue que le *Dictionnaire* lui-même. Il parut en 1728 et forma deux volumes in-folio; les personnes qui avaient acquis le *Dictionnaire* se procurèrent aussi le supplément; mais on vit bientôt qu'un livre de ce genre, où il fallait chercher deux fois chaque article, était d'un usage incommode, et les éditeurs proposèrent à Dom Calmet d'en donner une seconde édition, dans laquelle les articles de la première et du supplément seraient remaniés et refondus; malheureusement, ils voulurent encore y joindre de nouvelles figures, qui, sans avoir plus d'utilité que les autres, accrurent de beaucoup le prix du livre. Cette seconde édition, qui fut publiée en 1730, est en quatre volumes in-folio, accompagnés (je ne dis pas *ornés*) de trois cents planches. Sans parler du travail de révision que l'auteur fit subir à un grand nombre d'articles, afin de réunir en un corps le *Dictionnaire* et le supplément, l'édition reçut des améliorations et additions importantes. Ainsi, la table chronologique fut corrigée et augmentée du calendrier des Juifs, qui en forme comme l'appendice, la Bibliothèque sacrée et les additions composée par Dom Ildephonse Cathelinot[1] furent fondues ensemble et devinrent en quelque sorte un véritable livre; une dissertation, accompagnée de cinq planches, fit connaître, d'une manière sinon complète, du moins suffisamment exacte, ce que l'on possédait alors de monnaies hébraïques; enfin, une autre dissertation sur la tactique des

1. V. Dom Calmet, *ibid.*, col. 247.

armées juives et de nombreux articles sur les batailles et les siéges mentionnés dans l'Ecriture furent rédigés par le chevalier de Folard, que l'on regardait, avec raison, comme un des écrivains qui possédaient le mieux les sciences militaires[1].

Un pareil dictionnaire était utile à trop de monde pour n'être pas bientôt traduit en plusieurs langues. Le P. Mansi, dont j'ai déjà parlé, le mit en latin et le publia à Luques, en 1725 et en 1732; une seconde édition de la même traduction fut imprimée à Augsbourg, en 1729 et en 1738; enfin, une autre traduction latine et des traductions allemande, anglaise et hollandaise le firent connaître rapidement dans la plus grande partie de l'Europe[2].

Cet empressement flattait beaucoup l'auteur, mais il ne fut pas également satisfait en apprenant que des libraires de Genève allaient donner une contrefaçon de l'ouvrage, au moment même où ses éditeurs préparaient la belle édition en quatre volumes in-folio. Cette contrefaçon était en quatre volumes, de format in-quarto, sans figures, et on l'offrait à si bas prix aux souscripteurs[3], qu'elle semblait de nature à arrêter la vente de l'édition de Paris[4]. Les libraires Emery, Saugrain et Martin, qui craignaient de voir leur ruine sortir d'une entreprise qu'ils avaient d'abord regardée comme très-fructueuse, lancèrent un *factum*

1. Ces articles figuraient déjà dans le supplément du *Dictionnaire*.

2. V. la liste de ces traductions dans l'*appendice*, n° VI.

3. Les quatres volumes ne devaient coûter que vingt-deux livres dix sous, monnaie courante de Genève. V. le *prospectus* de cette contrefaçon dans le *Journal des Sçavans*, an. 1729, p. 723 et 724.

4. Un exemplaire de cette édition coûtait deux cents livres, argent de France.

pour prémunir contre les promesses fallacieuses des libraires génevois[1]. Je dis *fallacieuses*, car leur édition était des plus médiocres; mais le public, qui aime le bon marché, ne s'enquit pas du mérite de la contrefaçon. Elle se répandit rapidement dans toute la France, en causant un grand préjudice aux libraires français, et Dom Calmet ne vit d'autre moyen de lutter contre une concurrence ruineuse que d'améliorer, autant que possible, la seconde édition de son *Dictionnaire*, car je ne puis croire qu'il ait prêté sa plume aux libraires parisiens pour la rédaction de leur *factum*. Quoi qu'il en soit, les contrefacteurs genévois ne négligèrent rien pour l'apaiser, et, étant parvenus à se procurer un exemplaire de son portrait, que le graveur Sébastien Antoine venait d'exécuter à Nancy[2], ils le firent reproduire dans le format in-quarto, en ornèrent leur édition, et eurent surtout bien soin de laisser au bas le huitain suivant, qui déplut beaucoup à la *vénérable compagnie des pasteurs de Genève.*

Heureux écrivain, dont la gloire
De la vertu tire son fond,
Lorsqu'un savoir vaste et profond
Le place au temple de Mémoire;
Calmet, de ces dons revêtu,
Dis-nous en to, lequel domine
De l'honneur ou de la doctrine,
Du savoir ou de la vertu.

Ce n'était pas la première fois que le savant bénédictin avait à se plaindre de la contrefaçon étrangère. Les nom-

1. Ce *factum* est également reproduit dans le même journal, année 1729, p. 621—624.

2. V. l'*appendice*, n° VIII.

breuses dissertations répandues dans les vingt-trois volumes du *Commentaire sur la Bible* avaient mérité les éloges de tous les connaisseurs et avaient paru à quelques personnes supérieures au *Commentaire* lui-même. Il n'en fallait pas tant pour exciter la cupidité des contrefacteurs, et dès l'année 1715, c'est-à-dire avant même que la publication de ce grand ouvrage fût terminée, un libraire d'Avignon[1] avait donné en cinq volumes in-octavo une édition subreptice des dissertations dont il s'agit. Cette opération déloyale obligea les éditeurs du *Commentaire* à entreprendre une publication de même nature. Dom Calmet se prêta à leur désir, rangea ses préfaces et dissertations dans un ordre méthodique (tandis que dans la contrefaçon d'Avignon elles étaient disposées fort confusément), et y joignit dix-neuf dissertations nouvelles, que l'on ne trouvait ni dans la première, ni dans la seconde édition du *Commentaire*, et qui avaient pour but d'éclaircir des passages difficiles des Ecritures, sur lesquels son attention n'avait pas été appelée d'abord. Cette collection précieuse forme trois gros volumes in-quarto; elle parut en 1720 et obtint un succès capable de dédommager l'auteur des soins qu'elle lui avait coûtés. Elle fut réimprimée deux fois en Hollande sous le titre de *Trésor d'antiquités sacrées et profanes*, et on en fit des traductions en latin, en allemand, en hollandais et en italien[1]. Le premier volume de l'édition française renferme les dissertations relatives aux Livres Saints en général, le tome second celles qui concernent l'Ancien Testament, et le tome troisième celles qui se rapportent au Nouveau. Les dix-neuf dissertations

1. Cette ville était alors une dépendance de l'Etat de l'Eglise.

inédites sont confondues avec les autres et occupent la place que leur assigne l'ordre des matières.

Consciencieux comme il l'était, l'auteur songea que les possesseurs des deux éditions du *Commentaire* devaient désirer joindre à leurs exemplaires ces dissertations nouvelles, et sur-le-champ il en donna une édition séparée, formant un petit volume in-quarto, lequel complète les éditions en vingt-trois et en vingt-cinq volumes.

Tels furent les travaux de Dom Calmet sur les Saintes Ecritures depuis son retour de Paris jusqu'en 1730. Cet aperçu que je n'ai pas voulu couper en deux a entraîné le lecteur un peu loin, et il faut que je revienne sur mes pas pour rapporter différents faits qui se rattachent aux années antérieures à 1730, notamment l'entrée de Dom Calmet dans les charges de la Congrégation et la publication de l'*Histoire de Lorraine*.

Une lettre qu'il écrivait, vers le commencement de l'année 1716, au président de la congrégation de Saint-Vanne, prouve que l'on songeait déjà à lui en confier une des charges, et il éprouvait de la répugnance à l'accepter :

« Je ne me dédis pas de ce que j'ai eu l'honneur de » vous dire que je m'en tiendrois à ce que Votre Revé- » rence et le Très-Révérend Père Abbé de Moyen-Mou- » tier[1] décideroient sur mon sort, et je ne me défends pas » même, de peur que l'on ne s'imagine que je veux me » faire prier, comme si l'on devoit m'avoir obligation si » j'entre dans la supériorité. Je sais que l'obéissance vaut » mieux que les victimes; mais je vous prie d'être très- » persuadé que mon inclination est toujours pour la vie » privée, et je la préfère à tous les emplois et les dignités

1. Dom Humbert Belhomme.

» de la Religion (c'est-à-dire de la Congrégation). C'est » ma confession dans la plus exacte sincérité[1]. »

Deux années s'écoulèrent néanmoins avant que Dom Calmet fût obligé de renoncer au genre de vie qu'il affectionnait, et ce fut seulement en 1718 que le chapitre-général de la Congrégation le nomma abbé de Saint-Léopold de Nancy. Ce monastère était un simple prieuré, que l'on avait, pour se conformer au désir du duc de Lorraine, orné du titre d'abbaye ; c'était, comme on disait alors, une abbaye *manuelle*, et le religieux qui était revêtu du titre d'abbé ne le portait que pendant la durée de ses fonctions, c'est-à-dire pendant cinq ans[2]. Dom Calmet quitta donc, non sans regret, Moyen-Moutier et sa riche bibliothèque pour venir habiter la capitale de la Lorraine, mais ses travaux n'en souffrirent pas, et un de ses premiers soins, après avoir pris possession de l'abbaye de Saint-Léopold, fut d'en écrire l'histoire[3].

L'année suivante (1719) il fut appelé par le chapitre-général aux fonctions de visiteur de la Congrégation : fonctions importantes, mais essentiellement temporaires, qui le forcèrent à parcourir une partie de la Lorraine, du Barrois, des Trois-Evêchés, de la Franche-Comté et de la Champagne. Cette visite, qui eut de bons résultats pour le gouvernement de la Congrégation, car Dom Fangé rapporte que son oncle ne négligea jamais rien pour maintenir l'observation de la règle[4], cette visite, dis-je, ne fut pas perdue pour la science. Bien que Dom Calmet ne se

1. Recueil du séminaire.
2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 47, 48 et 52.
3. Je ne connais aucune copie de ce petit ouvrage, et je crains qu'il n'existe plus.
4. *Ibid.*, p. 256.

fût guère occupé de son *Histoire de Lorraine* depuis qu'il avait quitté Paris, il n'avait pas renoncé au projet de l'écrire, et il profita du séjour plus ou moins long qu'il fut obligé de faire dans un grand nombre de monastères pour compulser leurs archives et leurs bibliothèques, et pour examiner les inscriptions, les tombeaux et les autres monuments que l'on voyait dans leurs églises ou dans leurs cloîtres[1].

Ses efforts pour obtenir d'être officiellement chargé de composer l'histoire de notre province n'avaient pas toutefois jusqu'alors répondu à ses désirs, mais il se flattait encore de réussir et ne négligeait rien pour disposer favorablement le duc Léopold. En 1719, il demanda la permission de lui présenter ainsi qu'à son fils aîné, Léopold-Clément, des exemplaires du *Dictionnaire de la Bible,* hommage qui fut reçu avec empressement[2] et qui engagea le duc à accorder une récompense à Dom Calmet. Il crut avoir trouvé un moyen de lui témoigner sa reconnaissance, sans qu'il lui en coûtât rien; ce fut de faire ériger en *titre* l'abbaye de Saint-Léopold; mais les supérieurs de la Congrégation, craignant de voir démembrer la mense conventuelle pour former la nouvelle mense abbatiale, déclarèrent qu'ils ne se prêteraient aux désirs de Léopold que dans le cas où celui-ci donnerait sur ses épargnes (et on sait qu'il n'en faisait guère) un fonds de six mille livres de rente pour doter le nouvel abbé, et leur opposition suffit pour que le duc de Lorraine abandonnât son projet[3].

1. V. idem, *ibid.*, p. 48.
2. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 213.
3. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 48 et 49.

Il en éprouva d'autant moins de déplaisir, qu'il était alors un peu indisposé contre Dom Calmet, qui, malgré sa prudence habituelle, entretenait des relations étroites avec divers jansénistes bien connus tant en France[1] qu'en Lorraine. Léopold ne pouvait le lui pardonner. Il ne négligeait rien, en effet, pour empêcher le jansénisme de prendre racine en Lorraine. Sur son ordre, la cour souveraine avait enregistré, le 17 décembre 1705, la bulle *Vineam Domini*, donnée par Clément XI le 15 juillet précédent. Elle avait enregistré aussi, le 8 mars 1714, la bulle *Unigenitus*, publiée le 8 septembre 1713[2], et le duc avait enjoint au procureur-général, Léonard Bourcier, d'avoir continuellement l'œil ouvert sur les menées des disciples de Jansénius. Les plus remuants étaient l'abbé de Circourt, chanoine de la collégiale de Saint-Dié; Dom Grégoire Berthelet, bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, qui fut un peu plus tard bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Léopold[3], et le cistercien Dom Anselme Bavay, abbé de Beaupré[4]. D'autres ecclésiastiques passaient, à tort ou à raison, pour avoir les mêmes opinions, mais évitaient soigneusement de se compromettre. Les liaisons de Dom Calmet avec tous ces jansénistes secrets ou avoués, et peut-être des indiscrétions qu'il aurait commises lui-même, finirent par irriter Léopold, qui ordonna au

1. V. *ibid.*, p. 483—489, des lettres adressées à Dom Calmet par Ellies du Pin et par le P. Ange, carme de Poitiers. V. aussi l'article *Habert* dans la *Bibl. lorr.*, col. 472—474.

2. V. *Recueil des ordonnances*, t. I, p. 502, t. II, p. 29.

3. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 412, et différentes lettres de Dom Berthelet à Dom Calmet, dans le recueil du séminaire.

4. V. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 105.

procureur-général de surveiller avec la plus grande attention les démarches du Bénédictin[1].

Il s'adoucit toutefois quelque temps après, et, en 1723, il consentit enfin à le charger d'écrire l'histoire de Lorraine[2]. Dom Calmet n'avait pas attendu ce moment pour reprendre son travail. On vient de voir qu'il avait, en 1719, profité d'une *visite* dans les monastères de la Congrégation pour rassembler un grand nombre de matériaux destinés à cet ouvrage, et il continua dès lors à s'en occuper. « Dom Calmet, dit-il lui-même dans une note autographe jusqu'à présent inédite[3], avoit formé le dessein » de composer l'histoire ecclésiastique de la métropole » de Trèves et des trois Evêchés : Toul, Metz et Verdun; » et sa résolution étant divulguée les principaux de la » ville et de la Cour lui conseillèreut d'y joindre l'histoire » civile de Lorraine. Son Altesse Royale même lui témoi- » gna que cela lui feroit plaisir. Il y travailla donc pen- » dant huit ou dix ans, fit divers voyages et recueillit une » infinité de pièces justificatives, pour se mettre en état » de ne rien avancer dont il n'eût la preuve en main. » Cette note curieuse prouve que Dom Calmet, après avoir d'abord songé à remplir le cadre tracé par Hugo, avait perdu courage en apprenant que Léopold ne voulait pas lui confier les fonctions d'historiographe, et qu'il avait résolu d'écrire seulement une histoire ecclésiastique de la province de Trèves. Elle démontre également que plu-

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 50—52.

2. V. idem, *ibid.*, p. 52. Dom Fangé dit ailleurs (*ibid.*, p. 359) que cette commission remonte à l'année 1721, mais c'est une erreur.

3. Elle se trouve dans la copie de son *Histoire de l'abbaye de Senones* qui appartient à la bibliothèque publique de Saint-Dié.

sieurs personnes considérables et Léopold lui-même, ayant connu ce changement de résolution, engagèrent Dom Calmet à revenir à son premier dessein. Elle prouve enfin que ce fut seulement en 1719 qu'il se mit à la besogne avec ardeur[1].

En 1723, les cinq années pendant lesquelles il devait remplir les fonctions d'abbé de Saint-Léopold expirèrent, et il prit le parti d'aller habiter son prieuré de Lay-Saint-Christophe, où il n'avait fait jusqu'alors que de rares apparitions[2]. Trois ans plus tard, Léopold, s'étant fait rendre compte des progrès de l'*Histoire de Lorraine*, voulut témoigner son contentement à l'auteur et signa, le 7 mars 1726, une ordonnance, qualifiée *arrêt du conseil d'état*, par laquelle, après avoir décerné à Dom Calmet des éloges bien flatteurs et avoir dit que « ses ouvrages de » littérature l'avoient mis au nombre des plus savans » hommes du tems, » il lui donnait « la pêche de la » partie de la rivière de Meurthe qui s'étend depuis l'é- » cusson du haut des vannes des grands moulins de » Nancy jusqu'au gué de Champigneulle, avec la maison » des pêcheurs et ses dépendances[3]. »

Il avait, dès l'année 1724, publié le *prospectus* de l'*Histoire de Lorraine*, et elle était bien avancée en 1727, lorsque le chapitre-général, réuni à Saint-Mihiel, le nomma, pour la seconde fois et pour cinq ans, abbé de Saint-Léopold de Nancy et l'élut, en même temps, président ou supérieur-général de la Congrégation[4]. Ces

1. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 212.
2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 52.
3. Cet arrêt est imprimé *ibid.*, p. 438—440.
4. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 54 et 55.

honneurs, ou, si l'on aime mieux, ces charges, que Dom Calmet redoutait beaucoup, l'obligèrent à quitter sa studieuse retraite de Lay-Saint-Christophe, et à prendre en main le gouvernement d'une congrégation nombreuse, dans des circonstances fort difficiles. Il sut toutefois se conduire avec tant de prudence, qu'aucune plainte ne s'éleva contre son administration, et Dom Fangé ne blessa pas la vérité en disant que son oncle « avait exercé la » charge de président avec l'applaudissement de tout le » corps ».

Malgré les soins qu'il donnait au gouvernement de l'abbaye de Saint-Léopold et à la direction de la Congrégation tout entière, il ne cessait de travailler à l'*Histoire de Lorraine* et il trouvait encore le temps de composer quelques opuscules. C'est à cette époque, en effet, qu'il adressa à l'illustre Montfaucon une lettre, qui fut publiée dans le *Mercure de France* (décembre 1728), et où il décrivait des médailles et des antiquités découvertes sur la colline de Léomont; c'est aussi en 1728, je le crois du moins, qu'il rédigea un *Abrégé chronologique de l'histoire universelle sacrée et profane, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours*, abrégé qui fut imprimé l'année suivante.

Quant à l'*Histoire de Lorraine*, elle fut complétement terminée en 1727[1], et Dom Calmet trouva heureusement un éditeur. Il s'était flatté probablement de voir Léopold, qui l'avait chargé de composer cet ouvrage, en prendre les frais à sa charge; mais les embarras financiers du prince étaient alors beaucoup trop pressants, et j'ai tout lieu de

1. Elle aurait même été finie plus tôt, si l'on devait prendre à la lettre certaines expressions des deux *prospectus* publiés par l'imprimeur. On peut voir ces *prospectus* dans la collection de M. l'abbé Marchal.

penser que l'auteur ne reçut autre chose que l'autorisation de faire imprimer son livre. Il recourut dans ce but à un excellent typographe qu'il avait, en quelque sorte, contribué à fixer à Nancy. Jean-Baptiste Cusson était imprimeur à Paris et passait même pour très-habile dans son art ; *un dérangement dans ses affaires*, pour employer les expressions de Dom Calmet, lui fit prendre la résolution de quitter Paris. C'était en 1711, et il alla communiquer son projet au savant bénédictin, qui habitait alors le monastère des Blanc-Manteaux. Il en obtint une lettre de recommandation pour le P. Hugo, lequel jouissait d'un certain crédit auprès de Léopold[1], et le typographe parisien vint installer ses presses à Nancy, obtint bientôt le titre d'*imprimeur ordinaire* du prince et publia une foule d'ouvrages, qui se font, en général, remarquer par la correction des textes et par l'élégance des caractères.

Cusson, n'ayant pas assez d'aisance pour faire les frais de l'ouvrage, désirait trouver un *bailleur de fonds*, et Dom Calmet le mit en relations avec un *capitaliste* de Leipsick, nommé David Auerbach, qui s'engageait volontiers dans de pareilles entreprises, à condition, bien entendu, d'en tirer un bénéfice légitime[2]. Il paraît que l'affaire ne put s'arranger, et le typographe, se contentant de la garantie que lui offraient les *souscriptions* recueillies par l'auteur, et qui n'étaient pas, je le présume, en très-

1. V. Dom Calmet, *Réponse à la Réfutation de la Bibliothèque lorraine par M. de Chevrier ;* ms. appartenant à la bibliothèque publique de Saint-Dié. V. aussi une lettre de Dom Calmet à Dom Petit didier (3 juin 1711), dans le recueil du séminaire.

2. On trouve dans le recueil du séminaire une lettre curieuse de ce David Auerbach, et M. Maggiolo l'a publiée dans son *Eloge historique de D. A. Calmet*, p. 86—89.

grand nombre, imprima l'ouvrage du Bénédictin. Ce travail était achevé sur la fin de l'année 1728, et quelques exemplaires du livre avaient déjà été remis soit à des souscripteurs, soit à d'autres personnes, lorsqu'on le dénonça à Léopold comme renfermant une foule de passages propres à déranger les combinaisons généalogiques que le duc avait adoptées, à réveiller les prétentions à l'indépendance que le chapitre de Remiremont affichait autrefois, à favoriser les usurpations du gouvernement français dans la partie occidentale du Barrois, et enfin à faire supposer que les ducs de Lorraine n'avaient pas entièrement abandonné l'ambitieuse politique des ducs de Guise. Il n'en fallait pas tant pour alarmer Léopold; le livre fut immédiatement saisi, et l'examen en fut confié à une commission composée du sieur le Febvre, procureur-général près la chambre des comptes de Lorraine, du sieur Gaspard Giguey, conseiller d'état, et d'un troisième personnage dont l'histoire n'a pas daigné conserver le nom.

Ce n'était pas une petite besogne que d'examiner trois énormes volumes in-folio; aussi l'opération fut-elle très-longue. Dom Calmet se désolait de voir le fruit de tant de veilles livré à d'impitoyables censeurs, et il a conservé soigneusement dans ses papiers une lettre du P. du Sollier, un des continuateurs de Bollandus, qui lui écrivait, le 4 juin 1729 : « L'histoire que tous les curieux attendent, » avec impatience, n'est retardée, à ce que j'apprends, que » par le peu de lumières de vos censeurs, qui sont bien » fâcheux à ceux qui, ayant digéré la matière, doivent es» suyer l'ignorance des gens qui n'en savent bien souvent » que très-peu[1]. »

1. Cette lettre est imprimée dans l'ouv. de Dom Fangé, p. 472—474.

Au moment où cette lettre arrivait dans les mains de Dom Calmet, la critique de son livre, momentanément interrompue par la mort de Léopold, venait enfin d'être terminée, et vers le mois de septembre 1729[1], il reçut la permission de le mettre en vente. Mais dans quel état se trouvait alors un ouvrage auquel il avait travaillé avec tant de sollicitude! Les censeurs avaient enlevé, au commencement du tome premier, deux feuillets renfermant la *liste chronologique des ducs de Lorraine*, et les avaient remplacés par deux autres feuillets offrant une nouvelle liste rédigée par eux-mêmes; dans le corps de l'histoire et dans les preuves ils avaient supprimé quarante-cinq feuillets, dont la plupart contenaient des choses très-importantes. Les uns disparurent sans retour, en sorte que la pagination fut interrompue en divers endroits[2]; d'autres feuillets furent remplacés par des *cartons*[3] où l'on trouve soit une nouvelle rédaction des faits d'abord exposés par l'auteur, soit des faits dont il n'avait pas jugé à propos de parler[4].

1. Je fixe cette date d'après une lettre que le duc François III fit écrire (de Vienne) à Dom Calmet, le 17 septembre 1729, pour lui annoncer qu'il avait reçu l'*Histoire de Lorraine*. V. cette lettre, *ibid.*, p. 441 et 442.

2. La lacune la plus considérable se trouve dans le tome II, où l'on saute de la colonne 1392 à la colonne 1437.

3. On appelle *carton* le feuillet destiné à remplacer un feuillet supprimé.

4. La bibliothèque publique de Nancy possède divers petits écrits relatifs à la mutilation de l'*Histoire de Lorraine*. Je mentionnerai seulement les suivants :

Remarques sur les changemens faits à l'Histoire de Lorraine, par le procureur-général le Febvre; 6 pages in-f° (ce manuscrit est incomplet).

Notice des supressions (*sic*) *et remplacemens opéré* (*sic*) *dans la première et seconde livraison de l'histoire de Lorraine, par D.*

Tout mutilé qu'il était, l'ouvrage fut reçu avec empressement par le public, et l'édition, quoique tirée à quinze cents exemplaires[1], s'écoula avec une certaine rapidité. De nombreuses dissertations sur divers points, des cartes, des planches figurant des sceaux, monnaies, médailles, tombeaux et autres monuments, enfin une multitude de pièces justificatives présentaient un vif intérêt aux amis de l'antiquité et de l'histoire, tandis que la narration elle-même, écrite d'un style simple et sans prétention, était parfaitement à la portée des gens du monde. Comme les trois tomes sont d'une épaisseur très-considérable, l'imprimeur prit le parti d'en partager beaucoup d'exemplaires en quatre volumes. Il enleva, à cet effet, les preuves placées à la fin de chaque tome, et en fit un quatrième volume, qui offre, à la vérité, trois paginations différentes, et pour lequel on n'imprima pas de titre particulier[2].

Les larges coupures pratiquées par les censeurs dans l'*Histoire de Lorraine* avaient à peine suffi pour tranquil-

Calmet, imprimée chez Cusson (par Mory d'Elvange; ms. autographe de 18 pages in-4°).

Trois cahiers in-folio écrits par un moine anonyme, et se rapportant chacun à un des trois volumes de l'*Histoire de Lorraine*.

Notes sur le même sujet par l'abbé Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Loir-et-Cher; 8 pages in-4°.

V. aussi *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, par M. Noël, n° 1, *passim*.

1. J'emprunte cette indication à M. Noël, qui ne dit pas où il l'a puisée.

2. Il existe toutefois dans les collections lorraines de MM. les abbés Marchal et Deblaye des exemplaires dont les quatrièmes volumes ont des titres particuliers; mais ces titres m'ont paru plus récents que le livre lui-même. J'en suis sûr pour l'exemplaire de M. l'abbé Marchal.

liser Léopold et son fils, et les appréhensions du dernier ne tardèrent pas à renaître, parce que le bruit courut que Dom Calmet avait réussi à faire parvenir à des imprimeurs hollandais un exemplaire complet de l'ouvrage, et que l'on allait bientôt en voir paraître une édition contenant tout ce qui manquait dans les exemplaires livrés au public. Mais ce bruit était dénué de fondements[1], et l'on ne retrouve la première rédaction de Dom Calmet que dans les rares exemplaires[2] qui ont échappé aux ciseaux de la censure. Le sort des feuillets supprimés ne fut pas tout-à-fait le même; ceux qui renfermaient la *liste chronologique des ducs de Lorraine*, et formaient les colonnes clxxxvj à cxcij du tome premier, paraissent avoir été détruits en totalité; les quarante-cinq autres furent remis à l'auteur, avec défense de les distribuer; la défense fut d'abord scrupuleusement respectée; puis, lorsque la Lorraine eut été cédée à Stanislas, c'est-à-dire à la France, Dom Calmet, n'ayant plus les mêmes ménagements à garder, donna quelques exemplaires des feuillets dont je parle[3], et ceci me fournit l'occasion de rectifier une erreur que l'on rencontre dans un écrit publié il y a vingt ans. On lit dans cet opuscule que, en 1740, le maréchal de Belle-Isle, gouverneur des Trois-Evêchés, agissant en vertu d'un ordre ministériel, enjoignit au Bénédictin de lui livrer tous les feuillets supprimés par la censure,

1. *Notes autographes* de Dom Calmet à la suite de son *Histoire de l'abbaye de Senones.*

2. On n'en connaît pas plus de six ou sept.

3. La bibliothèque publique de Nancy possède une collection de ces quarante-cinq feuillets, et l'on voit dans la collection lorraine de M. l'abbé Marchal un exemplaire de l'ouvrage dans lequel on a inséré à la fin des volumes les feuillets dont il s'agit.

que l'auteur obéit, et que les feuillets furent détruits immédiatement. Mais, si le gouvernement français avait voulu s'emparer des feuillets dont il s'agit, il les aurait fait réclamer par M. de la Galaizière, chancelier de Lorraine, et non par le gouverneur militaire des Trois-Evêchés. Le comte de Belle-Isle, qui n'était pas encore maréchal à cette époque, n'avait aucune autorité dans les duchés de Lorraine et de Bar[1]. D'ailleurs, si on lit attentivement la lettre sur laquelle repose l'erreur que je relève[2], on y voit que le comte de Belle-Isle, qui aimait les livres, avait prié Dom Calmet de lui envoyer, pour compléter son exemplaire de l'*Histoire de Lorraine*, une collection des feuillets supprimés par les censeurs, et que sa réclamation, si on peut donner ce nom à une prière, n'avait pas d'autre but.

IV.

Les titres de l'*Histoire de Lorraine*, imprimés au commencement de 1728, portent que l'auteur était abbé de Saint-Léopold, mais lorsqu'elle fut mise en vente, vers le mois de septembre 1729, un changement considérable avait eu lieu dans la position de Dom Calmet. Dom Mathieu Petitdidier, cinquante-deuxième abbé de Senones, était mort le 15 juin 1728, et, le 9 juillet suivant, les religieux, s'étant assemblés pour choisir un nouvel abbé, élurent d'un consentement unanime Dom Augustin Calmet[3], qu'ils regardaient avec justice comme

1. Le gouverneur militaire des duchés de Lorraine et de Bar était le duc de Fleury, neveu du ministre. Il avait été nommé en 1737 et il conserva ses fonctions jusqu'en 1787 ou 1788. V. l'*Almanach royal*.

2. Cette lettre est imprimée dans l'ouv. de Dom Fangé, p. 451 et 452.

3. V. idem, *ibid.*, p. 55. Dom Calmet a écrit dans la *Notice de la*

un des ornements de leur congrégation. Quelques semaines après, l'élection fut confirmée par le pape Benoît XIII, et plusieurs cardinaux demandèrent au souverain-pontife de donner à Dom Calmet un titre d'évêque *in partibus*, avec pouvoir d'exercer les fonctions épiscopales dans les portions de la Lorraine qui étaient exemptes de la juridiction des évêques de Toul. On sait, en effet, que les grands monastères de Saint-Dié, de Senones, de Moyen-Moutier et d'Etival ont constamment refusé de reconnaître l'autorité de ces évêques, et ont toujours soutenu que l'exemption devait également s'étendre aux villages construits dans le voisinage des abbayes, et que l'on pouvait regarder comme établis sur leurs propriétés. Les évêques de Toul n'admettaient pas une pareille prétention; mais, bien ou mal fondée, elle avait fini par prévaloir, les papes ne l'avaient pas condamnée, et il était d'usage que le grand-prévôt de Saint-Dié ou un des abbés de Senones[1], d'Etival ou de Moyen-Moutier fût revêtu d'un titre d'évêque *in partibus*, et remplît les fonctions de l'ordre épiscopal dans les quatre abbayes[2] et dans les territoires qui en dépendaient.

Dès que Dom Calmet fut instruit de la demande formée par les cardinaux, il écrivit au pape pour témoigner le désir de n'être pas nommé évêque, et Benoît XIII lui accorda ce qu'il désirait[3]; mais les bulles, portant à la fois

Lorraine, t. I, col. 783, qu'il avait été élu abbé de Senones le 15 juin 1728. C'est une singulière distraction.

1. Le prédécesseur de Dom Calmet, Dom Mathieu Petitdidier, était évêque *in partibus* de Macra.

2. Celle de Saint-Dié était devenue une collégiale

3. Le pape avait cependant déjà donné son approbation à la demande des cardinaux, ainsi que cela résulte d'un décret de la congrégation consistoriale, daté du 24 septembre 1728 et imprimé dans l'ouv. de Dom Fangé, p. 426 et 427.

confirmation de l'élection et préconisation au titre *in partibus*, étaient déjà préparées, et on se contenta de raturer ce qui concernait la préconisation. L'évêque de Bâle, à qui Dom Calmet avait remis les bulles pour les fulminer en qualité de commissaire apostolique, prétendit qu'elles étaient altérées, et ce fut seulement au mois de janvier 1729, après de longues et ennuyeuses négociations, que le nouvel abbé put prendre possession de son monastère. Il reçut la bénédiction abbatiale, le 24 avril suivant, des mains de Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée *in partibus* et grand-prévôt de la collégiale de Saint-Dié[1].

Il n'avait pas attendu ce moment pour abandonner son premier bénéfice, et, le 24 septembre 1728, il avait résigné le prieuré de Lay-Saint-Christophe à Dom Hyacinthe la Faulche, que Léopold lui avait recommandé[2].

Il ne perdait, du reste, pas au change; car l'abbaye de Senones était une des plus riches du pays. Elle ne faisait pas partie du duché de Lorraine, mais bien de la principauté de Salm, qui était une dépendance de l'Empire, et Dom Calmet la décrit ainsi : « L'abbaye de Senones est » située dans les montagnes de Vosge, sur la petite rivière » de Rabodo, qui tombe dans la Meurthe à une lieue et » demie au-delà, au-dessus du village de Saint-Blaise. » Elle est à deux lieues et demie de Raon-l'Etape, au » couchant; à trois lieues de Saint-Diez, au midi; à huit » lieues de Molsheim, à l'orient; environ à cinq » lieues de Badonviller et autant de Raon-sur-Plaine, vers » le septentrion; à une lieue de l'abbaye de Moyen-Mou-

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 56—58.

2. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 211; *Notes autographes* dans l'*Histoire du prieuré de Lay-Saint-Christophe.*

» tier et à deux lieues de celle d'Estival, toutes deux au » couchant. Quoique environnée de hautes montagnes » chargées de bois, elle ne laisse pas d'occuper un ter- » rain assez dégagé et assez large, où il y a un bourg » considérable et plusieurs habitations, des prés et des » terres labourables en assez grande quantité... Le ter- » ritoire de l'abbaye s'étend en longueur, d'orient en oc- » cident, depuis la Broque jusqu'au bourg de Senones, » et en largeur, du septentrion au midi, depuis le village » de Chatay jusqu'à l'hermitage de la Mer[1].»

Ce fut dans ces lieux enchanteurs, bien connus des nombreux *touristes* qui parcourent les Vosges, que Dom Calmet passa la seconde moitié de sa laborieuse carrière ; mais, avant de parler et de son administration comme abbé de Senones, et des nombreux écrits qu'il publia après l'année 1729, il est nécessaire de rappeler ici certains faits qui ne pourraient trouver place ailleurs.

On vient de voir que, après avoir confirmé l'élection de Dom Calmet, le pape Benoît XIII lui avait, sur la demande de quelques cardinaux, conféré un titre épiscopal. Le nonce apostolique en Suisse, Dominique Passionei archevêque d'Ephèse, qui estimait beaucoup Dom Calmet, était le promoteur de cette demande, et, malgré le refus de l'humble religieux, il ne désespéra pas de l'engager à accepter en 1729 la distinction dont il n'avait pas voulu en 1728. Il lui écrivit à cet effet, le 10 janvier[2], pour lui conseiller de ne pas refuser de nouveau le titre qui allait

1. *Histoire de l'abbaye de Senones,* par Dom Calmet, chapitre I ; ms. appartenant à la bibliothèque publique de Saint-Dié.

2. La lettre du nonce est imprimée dans l'ouv. de Dom Fangé, p. 58—60.

lui être offert une seconde fois. Sachant qu'une bulle du pape Paul IV (année 1559) avait défendu expressément de confier à un religieux revêtu d'un titre d'évêque *in partibus* aucune des charges de son ordre, Dom Calmet répondit qu'il ne pouvait renoncer à servir encore la congrégation de Saint-Vanne, si ses confrères l'en jugeaient digne, et que la crainte de devenir un moine inutile ne lui permettait pas de se rendre aux désirs du nonce[1]. De nouvelles instances parurent toutefois l'avoir déterminé à céder, puis il finit par déclarer qu'il n'accepterait la dignité épiscopale qu'avec de grandes appréhensions. Le pape, témoin de tant de perplexités, ne voulut pas que l'on insistât davantage. Il adressa même au Bénédictin, le 12 septembre 1729, un bref, dans lequel il lui annonçait qu'il agréait définitivement ses excuses[2].

Dom Calmet forma alors le projet (projet qui ne reçut pas d'exécution) d'aller à Rome et en Suisse, pour remercier Benoît XIII et l'archevêque d'Ephèse de la bienveillance qu'ils lui avaient témoignée[3]. Il comptait même dédier au souverain-pontife la seconde édition de son *Dictionnaire de la Bible*, qui parut en 1730[4]. De son côté, le pape désira lui prouver que ses refus, loin de lui avoir

1. V. la lettre de Dom Calmet, *ibid.*, p. 432—438.

2. M. l'abbé Marchal possède l'original de ce bref. Il a été imprimé dans le format in-4°, et on le trouve aussi dans le livre de Dom Fangé, p. 420—425. V. le même ouv., p. 58—64 et 427—432. On conserve dans la bibliothèque publique de Nancy la minute de la lettre que Dom Calmet écrivit à Benoît XIII, pour le prier d'agréer le refus qu'il faisait d'accepter le titre d'évêque *in partibus*.

3. V. le même ouv., p. 67—69; Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 213.

4. On garde dans la bibliothèque publique de Nancy la minute de l'épître dédicatoire qui devait figurer en tête du premier volume du *Dictionnaire*, et qui ne fut pas imprimée pour des raisons que j'i-

nui, avaient augmenté l'estime que l'on professait pour sa personne, et il lui fit remettre, en 1731, un exemplaire de ses ouvrages[1]. La faveur dont l'abbé de Senones jouissait à la cour de Rome fit même croire à diverses personnes que le souverain pontife songeait à lui donner le chapeau de cardinal. Le bruit s'en répandit en Lorraine, et Dom Fangé a eu bien soin de rappeler ces rumeurs dans deux passages de son livre[2]. Mais il est impossible d'y voir autre chose qu'une de ces historiettes inventées et colportées par la crédulité, quelquefois même par la malveillance. J'en dirai autant d'un autre bruit qui courut peu de temps après. On soutint que le cardinal Albani proposa à Dom Calmet de lui procurer le chapeau, s'il voulait écrire une vie du pape Clément XI, que l'on aurait mise à la tête d'une édition de ses ouvrages. Le simple rapprochement des dates suffit pour prouver la fausseté de cette anecdote; mais elle n'en continua pas moins à être répétée sérieusement par les jansénistes, et ils ajoutaient, en guise de commentaire, que l'abbé de Senones avait refusé de composer la biographie de Clément XI, parce que ce pape était l'auteur de la bulle *Vineam Domini* et de la constitution *Unigenitus*. C'est aussi le même esprit qui dicta plusieurs des lettres adressées à l'Abbé de Senones à l'occasion du refus qu'il avait fait du titre d'évêque. On n'éleva ce refus jusqu'aux cieux que pour affecter d'y voir une preuve de l'éloignement que Dom Calmet ressentait à l'égard de la cour de Rome[3].

gnore. Cette minute est écrite par un secrétaire, mais il y a des annotations de la main de Dom Calmet.

1. *Notes autographes* de Dom Calmet à la fin de son *Histoire de l'abbaye de Senones.*

2. V. p. 65, 66 et 287.

3. V. notamment, dans le recueil du séminaire, une lettre de Dom Anselme Bavay, abbé de Beaupré, à Dom Calmet (16 novembre 1729).

Un grand changement s'était cependant opéré, depuis quelque temps, dans les opinions du docte bénédictin. Il avait fini par comprendre que la vérité ne pouvait être enfermée dans les livres de Jansénius et de Quesnel, et, non content d'avoir renoncé lui-même à soutenir des propositions condamnées tant de fois par l'Eglise, il était tout disposé à seconder les efforts que les deux puissances faisaient alors pour opposer au jansénisme une digue infranchissable. M. Bégon évêque de Toul ne montrait pas moins de vigilance que l'autorité séculière, et ayant appris que Dom Anselme Bavay, abbé de Beaupré, avait entraîné dans sa révolte tous les religieux de ce monastère, il les visita, tenta de les ramener par la douceur, et ne pouvant y parvenir, les interdit des fonctions de leur ordre et de leurs offices jusqu'à ce qu'ils eurent pris le parti de la soumission[1].

Dom Calmet venait, sur ces entrefaites, d'être nommé pour la seconde fois président de la congrégation de Saint-Vanne (an. 1729), et il ouvrit, en cette qualité, le chapitre-général qui se tint l'année suivante[2] par une allocution, dans laquelle il déclarait que, « grâce au Ciel, à la » sagesse des princes de l'église gallicane et à l'autorité » du grand monarque qui gouvernoit la France, réunies » à la solidité de la pierre et au centre de l'unité et au » corps des pasteurs, ses inquiétudes se trouvoient dis- » sipées et ses espérances affermies ». Il ajoutait (ce qui

1. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 96. Quelques-uns de ces religieux se retirèrent en Hollande.

2. Ce chapitre fut tenu dans l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul, en présence de M. Bégon, qui était revêtu du titre de commissaire royal. On trouve des détails curieux sur cette assemblée dans un recueil manuscrit appartenant à la bibliothèque du musée lorrain.

était une véritable déclaration de guerre contre les jansénistes) : « Nous avons tout lieu de croire pour le coup » que l'hérésie, tant de fois proscritte, et les erreurs qui » y ont un rapport si marqué et si souvent reconnu par » le S. Siége étant une fois parfaittement détruittes, nous » verrons dans l'Eglise une parfaitte union de sentimens[1]. »

Beaucoup de membres de la congrégation de Saint-Vanne avaient eu, comme je l'ai dit, le malheur de partager des opinions que l'on ne pouvait même plus appeler nouvelles, car elles avaient perdu depuis cinquante ans le charme de la nouveauté; mais, grâce aux conseils de Dom Calmet et des présidents qui le remplacèrent, la paix commença à rentrer dans les esprits[2]. Les confrères de l'illustre abbé, voulant lui prouver leur reconnaissance, l'élevèrent quatre fois encore aux fonctions de président[3], et une pareille marque de confiance lui donna l'autorité indispensable pour mener son entreprise à bonne fin.

Ces fonctions ne l'obligeaient pas, du reste, à quitter sa demeure, si ce n'est pendant la tenue des chapitres-généraux, et il put vaquer sans distraction au gouvernement et à l'embellissement de l'abbaye de Senones. Son premier soin fut, comme à Lay-Saint-Chris-

1. Je publie dans l'*appendice*, n° I, cette allocution, ou pour mieux dire ce fragment d'allocution, d'après la minute autographe appartenant à la bibliothèque publique de Nancy.

2. Cependant vingt-un membres du chapitre, appartenant à des monastères de la province de Champagne, refusèrent d'accepter la bulle, et furent exclus, ainsi que les religieux qui les imitèrent, de toutes les fonctions de la Congrégation. V. le recueil du musée lorrain.

3. En 1732, 1734, 1736 et 1740. V. *Matricula religiosorum professorum, clericorum et sacerdotum congregationis Sanctorum Vitoni et Hidulphi*, édit. de 1782, p. 112.

tophe et à Saint-Léopold, d'écrire l'histoire du monastère. Le moine Richer avait composé, pendant la première moitié du XIII^e^ siècle, une chronique, où l'on trouve moins les annales de l'abbaye elle-même qu'une relation des événements les plus importants qui s'étaient accomplis en Lorraine, et même dans toute l'Europe. Dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, Dom Barthélemy Claudon avait dressé la liste des abbés, et plus récemment encore Dom Jeannin avait rédigé en latin une sorte d'histoire qui n'était pas sans mérite; mais aucun de ces livres ne pouvait satisfaire les connaisseurs, et Dom Calmet voulut faire mieux. Dans ce but, il recueillit tous les monuments historiques et tous les titres contenus dans les archives de l'abbaye; il les disposa par ordre chronologique et parvint à en extraire les matériaux d'un ouvrage assez considérable, et qui n'a jamais été imprimé, bien qu'il soit, sous divers rapports, très-supérieur à plusieurs de ses autres productions[1].

On doit bien penser qu'après avoir mis tant de soin à faire connaître le passé de son abbaye, il n'en prit pas moins pour lui conserver la réputation de régularité qu'elle

1. V. la préface de cet ouvrage. Il en existe plusieurs copies, comme on le verra dans l'*appendice*. Je me suis servi de l'exemplaire qui appartient à la bibliothèque publique de Saint-Dié, et qui était l'exemplaire même de Dom Calmet. C'est un volume grand in-4°, contenant 526 pages numérotées, plus un feuillet liminaire et 15 autres feuillets non numérotés et placés à la fin. Les six premiers sont entièrement remplis de notes autographes de Dom Calmet destinées à conserver le souvenir de tous les actes importants de son administration comme abbé de Senones. On trouve aussi sur divers feuillets plusieurs notes autographes, et on rencontre çà et là dans le corps de l'histoire 17 feuillets (de grandeur inégale), sur lesquels l'auteur a fait transcrire des documents relatifs à l'ouvrage.

avait acquise. Je parlerai plus loin, avec quelques détails, de la sagesse de son gouvernement et de son zèle pour l'observation de la règle bénédictine. Qu'il me suffise de dire maintenant qu'il remplit toujours, avec une exactitude qui tenait du scrupule, les devoirs attachés à sa qualité d'abbé, soit pour la direction spirituelle des religieux, soit pour l'administration temporelle du monastère. Il en défendit avec une sollicitude constante les droits et les priviléges; mais Dom Fangé fait observer que cette sollicitude ne l'empêchait pas d'être humain, et même généreux à l'égard des fermiers et des tenanciers de la mense abbatiale, et dès que les intempéries des saisons leur avaient fait éprouver quelque perte, il s'empressait de leur remettre une partie de leurs fermages[1]. Ayant su que les enfants de plusieurs d'entr'eux se trouvaient, à cause de la gêne de leurs parents, hors d'état de fréquenter les écoles, où l'on n'était ordinairement admis qu'en payant, il fit une fondation assez considérable pour qu'ils y fussent reçus, ainsi que nombre d'autres enfants pauvres, et lorsque le revenu de la fondation devenait trop faible pour que l'on pût y faire participer tous ceux qu'elle regardait, il donnait le supplément nécessaire. Il reconstruisit l'église paroissiale de Senones, et la fabrique lui ayant remis, à titre d'indemnité, quelques fonds réunis autrefois dans ce but, il les employa à doter un hôpital destiné aux pauvres malades de la principauté de Salm, et il fit élever, à ses frais, les bâtiments indispensables[2]. Cette dernière fondation ne s'est pas éva-

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 218, 219 et 244—249.

2. V. idem, *ibid.*, p. 73, 74, 219, 220, 233 et 234. L'original du marché qu'il passa pour la construction de l'hôpital se trouve dans la collection de M. Justin Lamoureux.

nouie, comme tant d'autres; aujourd'hui encore, le bureau de bienfaisance de Senones possède une partie de la dotation assurée à l'hôpital par Dom Calmet, et les fils des malheureux qu'il a soulagés autrefois ont encore lieu maintenant de bénir sa mémoire[1].

Je viens de dire qu'il reconstruisit l'église de Senones, mais cette paroisse ne fut pas la seule qui profita de ses bienfaits. Il visita deux fois toutes celles qui dépendaient au spirituel de l'abbaye, fit d'excellents règlements pour leur administration, rebâtit ou répara la plupart des églises et les pourvut de vases sacrés et d'ornements convenables[2]. Sa générosité s'étendit même à des églises qui ne relevaient pas de l'abbaye[3], mais ce monastère ne fut pas oublié. La piété de Dom Calmet, son goût pour les constructions élégantes et le désir qu'il éprouvait de soulager la misère des paysans, en leur procurant du travail, s'accordèrent pour l'engager dans des entreprises fort coûteuses. Il refit à neuf l'abside de l'église abbatiale, qui ne lui paraissait pas répondre au reste de l'édifice[4]; la chapelle de Saint-Siméon, placée sur une colline au midi du monastère[5]; l'hôtel abbatial, avec toutes ses dépendances; les bâtiments d'exploitation, et la porte d'entrée, que l'on regardait comme un petit monument digne de l'attention des connaisseurs. Enfin, il augmenta du

1. V. *Eloge historique de D. A. Calmet,* par M. L. Maggiolo, p. 114 et 121

2. *Notes autographes* de Dom Calmet à la suite de son *Histoire de l'abbaye de Senones.*

3. Ainsi, en 1747, il donna à la collégiale de Deneuvre un ornement qui lui avait coûté mille livres. *Mêmes notes.*

4. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 227—228, 232 et 233.

5. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine,* t. II, col. 481.

double le jardin potager, et éleva, à l'extrémité de ce jardin, une galerie de cinq cents pieds environ, et destinée à servir de promenoir aux religieux, les jours de pluie ou de neige[1]. En même temps, il remplissait la sacristie de l'église abbatiale d'ornements magnifiques, « qui la ren-» doient, d'après Dom Fangé, une des plus riches et des » mieux assorties de toute la province et des environs[2] »; il faisait exécuter par les peintres Claude Charles et Durand, pour l'église, le réfectoire et la grande galerie, treize ou quatorze tableaux de vastes dimensions, et il commandait de placer une superbe épitaphe sur le tombeau d'un de ses prédécesseurs, Antoine de Pavie, qui, dans la première moitié du XII[e] siècle, avait reconstruit entièrement l'abbaye de Senones[3].

On doit bien penser que la bibliothèque ne fut pas oubliée. Dom Pierre Alliot et Dom Mathieu Petitdidier, prédécesseurs immédiats de Dom Calmet, n'avaient rien négligé pour la fournir de livres excellents; mais notre abbé voulut l'augmenter encore, et, chaque année, il prélevait sur son revenu une somme destinée à des acquisitions nouvelles. Il a pris la peine d'inscrire lui-même dans les notes qui suivent l'*Histoire de l'abbaye de Senones* une partie des achats qu'il fit pendant la dernière moitié de sa vie, et de nous apprendre, que le libraire de Bure était son *commissionnaire* à Paris. Dom Calmet cherchait aussi à se procurer des manuscrits; on en connaît quelques-uns qu'il acheta ou fit transcrire[4], et il acquit même

1. *Notes autographes* de Dom Calmet à la suite de l'*Histoire de l'abbaye de Senones*. V. aussi Dom Fangé, *ibid.*, p. 69 et 70.
2. V. *ibid.*, p. 72 et 73.
3. *Notes autographes* déjà citées.
4. Tels sont les manuscrits cotés 145 et 146, armoire 2, dans la

la collection de l'abbé Andreu, chanoine de Remiremont, collection qui provenait des archives et de la bibliothèque du chapitre de cette ville[1].

Ces accroissements de la bibliothèque l'obligèrent à agrandir le bâtiment qui la contenait, et, en 1749, il l'augmenta d'un tiers[2]; ce qui n'a rien d'étonnant quand on sait que le nombre des volumes finit par s'élever à douze mille. Voltaire trouvait cette bibliothèque « pres- » qu'aussi complète que celle de Saint-Germain-des- » Prés[3] », et il aurait pu ajouter qu'elle n'était pas moins bien tenue. Dom Calmet en avait fait rédiger deux catalogues : un inventaire par ordre de matières et une table alphabétique des noms des auteurs, et il veillait à ce qu'on reliât simplement, mais solidement, tous les livres qui en avaient besoin[4]. Il résolut aussi de former une collection de médailles, d'inscriptions, d'antiquités et même de curiosités naturelles. Dès l'année 1736, il avait acheté pour trois mille livres une riche suite de médailles rassemblée par M. de Corberon, premier-président du conseil-souverain d'Alsace. Plus tard, M. de Moulon, avocat à Nancy, lui fit présent d'une petite suite du même genre qui avait appartenu à son père; le comte d'Ourches lui en donna une autre, et Jameray-Duval, conservateur de la collection de monnaies et médailles modernes de l'empereur François Ier, et avec lequel Dom Calmet se trouvait en relations, lui envoya un certain nombre de

bibliothèque publique d'Epinal. V. aussi Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 32.

1. *Notes autographes* déjà citées.
2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 71,
3. Lettre au duc de Richelieu (6 août 1754).
4. *Notes autographes* déjà citées.

médailles grecques en argent[1]. Il acheta, en 1745, un cabinet de curiosités de diverses sortes qui appartenait à M. Voile, bailli de Ribauviller[2]; il l'augmenta d'une grande quantité de morceaux antiques, et il y joignit les productions les plus rares des trois règnes de la nature.

Le but qu'il se proposait, en accumulant tant d'objets précieux, n'était pas de satisfaire une vaine curiosité, mais de procurer à lui-même et à ses religieux les moyens d'étudier aisément l'antiquité et l'histoire naturelle[3]. Malheureusement, les religieux de Senones ne paraissent guère avoir eu l'envie de répondre aux généreuses intentions de leur abbé. Si l'on passe sous silence Dom Fangé, neveu, coadjuteur et successeur de Dom Calmet, on ne voyait alors dans l'abbaye que deux religieux réellement instruits : Dom Ambroise Pelletier, qui entreprit la publication d'un *nobiliaire de Lorraine* estimé des curieux, mais qu'un acte de vengeance ne lui permit pas d'achever[4], et Dom Ambroise Collin, canoniste et agiographe, que son mérite avait fait appeler à Senones par l'Abbé, pour présider à une académie, dans laquelle on devait enseigner aux jeunes religieux la théologie et le droit canonique[5].

Au reste, les nombreuses relations littéraires que Dom

1. *Mêmes notes.*
2. V. Dom Calmet, *Bibl., lorr.*, col. 213.
3. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 72.
4. Ce *nobiliaire* devait former trois volumes in-f°.
5. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 97, 296, 297 et 721; *Notes autographes* déjà citées. Dom Calmet mentionne dans les mêmes notes deux autres bénédictins de Senones : Dom Augustin Guillemin, qui commença une *Histoire du Barrois*, et dont je parlerai plus loin, et Dom Claude Grandidier, lequel composa une *Apologie d'Origène* et une *Histoire du Manichéisme*.

Calmet entretenait au dehors le rendaient moins sensible au dépérissement, dès lors bien visible, des études ecclésiastiques et historiques dans la congrégation de Saint-Vanne. Il serait difficile d'enregistrer ici les noms de tous les hommes distingués qui se firent honneur d'avoir un commerce épistolaire avec lui, et je me contenterai d'en rappeler quelques-uns. Tels furent les deux prélats qui occupèrent de son temps le siége épiscopal de Toul : M. Jérôme Bégon et M. Claude Drouas, dont les vertus et la sagesse sont encore en vénération dans notre pays; le P. Benoît Picart, capucin du couvent de Toul, auteur d'excellents écrits sur l'histoire de Lorraine[1]; Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée et grand-prévôt de Saint-Dié; Charles-Louis Hugo, abbé d'Etival, qui avait d'abord éprouvé un vif mécontentement de voir Dom Calmet chargé d'écrire l'histoire de Lorraine, mais qui plus tard eut avec lui des relations d'autant plus fréquentes que les abbayes de Senones et d'Etival étaient voisines l'une de l'autre[2]; Jameray-Duval, dont j'ai déjà

1. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 742.

2. Il y avait cependant quelques nuages entr'eux. Dom Henri Faulques, un des anciens auxiliaires de Dom Calmet, avait attaqué, avec une certaine vivacité, l'édition d'*Herculanus* donnée par Hugo dans ses *Sacræ antiquitatis monumenta*, et celui-ci avait pu croire que Dom Calmet n'était pas étranger à cette polémique. Plus tard, l'Abbé de Senones inséra dans sa *Bibliothèque lorraine*, col. 933—941, une lettre du P. Thierry, religieux dominicain, où bien des personnes virent une attaque peu mesurée contre le P. Hugo; mais, dans sa réponse à la critique de la *Bibliothèque lorraine* publiée par Chevrier (v. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, t. II, p. 266), Dom Calmet déclara que la lettre en question avait été insérée dans la *Bibliothèque* sans sa participation et même à son insu.

parlé; Schœpflin, de Strasbourg, auteur de l'*Alsatia illustrata*[1]; le P. du Sollier, un des auteurs des *Acta sanctorum*[2]; l'abbé Fleury[3]; le P. le Brun, de l'Oratoire[4]; Dom Martène; Dom Sabbatier; Dom Rivet, qui traça le plan et commença la publication de l'*Histoire littéraire de la France;* Dom Denys de Sainte-Marthe, lequel consulta plusieurs fois Dom Calmet sur différents passages du *Gallia Christiana*[5]; Dom Bernard de Montfaucon, le plus illustre représentant des études archéologiques[6]; l'abbé le Beuf[7]; l'antiquaire d'Artézé de la Sauvagère, que l'Abbé de Senones engagea à publier son ouvrage sur le briquetage de Marsal[8]; Muratori, éditeur des *Scriptores rerum italicarum*, et les bénédictins allemands Marquard Hergott et Bernard Pez[9].

A côté de ces hommes, tous remarquables à des titres divers, on pourrait mentionner plusieurs personnages importants qui cultivaient l'amitié de Dom Calmet; mais je nommerai seulement les princes de Craon et d'Elbeuf; le maréchal duc de Noailles; le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, qui avait présidé autrefois, dans son hôtel de Paris, à des conférences littéraires et scientifiques, où Dom Calmet rencontrait Montfaucon, le P. de Tournemine et d'autres savants célèbres; le prince de

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 175.
2. V. idem, *ibid.*, p. 175 et 472—474.
3. V. idem, *ibid.*, p. 174, 470 et 471.
4. V. idem, *ibid.*, p. 170, 174 et 474—479.
5. V. idem, *ibid.*, p. 170, 174 et 175.
6. V. idem, *ibid.*, p. 174, 303 et 304.
7. V. *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre,* par l'abbé le Beuf, nouv. édit., t. I, p. 99.
8. V. la lettre de Dom Calmet imprimée à la tête de cet ouvrage.
9. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 170, 175, 176 et 481—483.

Salm, tout fier de posséder dans son petit état un homme dont la réputation était si grande; le prince de Hesse-Darmstadt, évêque d'Augsbourg, qui envoya son portrait à l'Abbé de Senones; les cardinaux Passionnei et Quirini, et le docte Fontanini, archevêque d'Ancyre[1].

Des souverains même ne dédaignèrent pas de lui témoigner leur estime. Je citerai le pape Benoît XIV; le duc Léopold; le prince Charles-Alexandre de Lorraine; l'empereur François Ier et l'impératrice Marie-Thérèse, qui lui envoyèrent de beaux livres pour la bibliothèque de son abbaye, et le roi de Pologne Stanislas, lequel voulut même, un jour, manger avec le modeste bénédictin[2]. Le Grand Frédéric seul jugea à propos d'oublier les égards que l'on devait à un savant et à un vieillard, et publia sous le nom de Dom Calmet un pamphlet impie, intitulé : *Commentaire théologique sur Barbe-Bleue*[3].

L'obligation où se trouvait l'Abbé de Senones de répondre aux lettres qu'on lui écrivait de tous côtés lui faisait perdre un temps précieux; néanmoins (et son premier biographe le remarque expressément), il ne recevait pas une lettre sans prendre la plume pour remercier la personne qui la lui avait adressée[4]; et si on lui avait demandé quelques renseignements sur des points de théologie, d'archéologie ou d'histoire, il les envoyait avec une complaisance que rien ne pouvait lasser; il montrait la même obligeance lorsqu'il était consulté par des gens oc-

1. V. idem, *ibid.*, p. 299 et 301—306; Dom Calmet, *Notes autographes* à la suite de son *Histoire de l'abbaye de Senones.*

2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 95, 97, 296—299, 390 et 454.

3. Ce pamphlet a été réimprimé dans le *Supplément aux œuvres de Frédéric II;* Cologne (Strasbourg), 1789, t. I, p. 447—478.

4. V. idem, *ibid.*, p. 207.

cupés à reconstruire leur généalogie, et il accueillait avec une politesse extraordinaire toutes les personnes qui venaient le trouver dans son monastère, bien que ces fréquentes visites le contraignissent souvent, et bien malgré lui, à interrompre ses travaux.

Il n'était pas, en effet, sans occupations; l'âge, la fatigue, la réputation qu'il avait acquise, n'avaient pu refroidir son zèle pour l'étude, et les ouvrages qu'il termina pendant les vingt-huit dernières années de sa vie ne sont pas moins nombreux que les écrits dont la publication est antérieure à 1729.

Le désir de ne rien oublier m'engage à mentionner ici les *Epitaphes, inscriptions et emblèmes* qu'il composa pour la pompe funèbre de Léopold, sur la demande de Jacques-Henri de Lorraine-Marsan, prince de Lixheim, grand-maître de la maison du feu duc[1]. La préférence dont il fut l'objet, en cette occasion, fait voir de quelle estime il jouissait à la cour de Lorraine, et Léopold en avait donné une autre preuve, peu de temps avant sa mort, en le chargeant d'écrire un abrégé de l'histoire de Lorraine pour l'instruction des princes ses fils. L'abrégé fut bientôt achevé, mais il eut à subir les mêmes mutilations que le grand ouvrage d'où il avait été tiré, et les

1. V., dans l'ouvrage de M. Maggiolo, p. 76 et 77, ou dans le recueil du séminaire, la lettre qui fut adressée à Dom Calmet par le sieur Alliot, grand-maître des cérémonies. Le nombre des inscriptions nécessaires s'étant élevé définitivement à deux cents, Dom Calmet ne put les composer toutes, et il fut aidé par un bénédictin et un jésuite, dont je ne connais pas les noms. V. *Relation de la pompe funèbre faite à Nancy, le 7e jour de juin 1729, aux obsèques de Très-Haut, Très-Puissant et Très-Excellent Prince Léopold I. du nom, Duc de Lorraine et de Bar, Roy de Jérusalem;* Nancy, Cusson, in-4°.

deux éditions qui parurent à Nancy, l'une en 1734[1], l'autre quelques années plus tard (je le suppose du moins), offrent des différences notables avec le manuscrit original qui est venu jusqu'à nous[2].

Dom Calmet ne tarda pas à éprouver un autre désagrément presqu'analogue à celui-ci. Léopold avait chargé Ferdinand de Saint-Urbain de graver une suite de médailles représentant les ducs et duchesses de Lorraine depuis Gérard d'Alsace; mais cette suite avait besoin d'un texte explicatif, et le prince invita le Bénédictin à rédiger un catalogue des ducs, accompagné de tous les renseignements qu'il jugerait convenables sur leur généalogie, leurs alliances, etc. Le catalogue fut composé en 1728[3] et soumis à Léopold, qui l'aurait probablement approuvé; mais quelques-uns de ses conseillers ne le trouvèrent pas de leur goût, et l'un d'entr'eux y fit des additions telles, que Dom Calmet, ne reconnaissant pas son propre travail au milieu de cette espèce d'encadrement, ne songea plus à le faire imprimer. Les choses en étaient là, lorsque l'abbé Willemin, qui devint chanoine de la Primatiale, rédigea, soit de son propre mouvement, soit à la demande d'un conseiller de Léopold, un catalogue à peu près semblable à celu dont je viens de parler et le remit aux personnes

1. C'est la seule que je connaisse, et je serais même porté à croire qu'il n'y en a jamais eu d'autre, si Dom Calmet n'avait écrit dans les notes jointes à son *Histoire de l'abbaye de Senones* que l'*Abrégé de l'histoire de Lorraine* avait été imprimé deux fois à Nancy.

2. Il appartenait à M. Noël. Dom Calmet a écrit sur le premier feuillet : « Il faut conserver cet original, à cause des grands chan» gemens qui ont été faits dans l'impression, en 1734 ». M. l'abbé Marchal possède une copie de cet original.

3. C'est ce qui résulte d'une mention que l'on trouve dans une copie de ce travail conservée à la bibliothèque publique de Saint-Dié.

qui avaient examiné ce dernier[1]. Les choses traînèrent en longueur, et ce fut seulement en 1736 que l'on vit paraître à Vienne, où le duc François III résidait alors, un petit volume in-4°, intitulé : *Dissertation historique et chronologique sur la Suitte de medailles des ducs et duchesses De La maison royale de Lorraine. Gravées par M. Ferdinand de St. Urbain, etc. Par le R. P.e Dom Augustin Calmet, Abbé de Senones.* Bien que l'auteur désigné eût peine à distinguer quelques restes de son œuvre dans le volume publié sous son nom, il ne jugea pas à propos d'en répudier la paternité. L'abbé Willemin, de son côté, trouva que l'on avait fait à son propre travail des emprunts tellement nombreux, qu'il aurait pu revendiquer la propriété du volume. Toutefois, il crut convenable de garder d'abord le silence. En réalité, on avait composé un nouvel ouvrage avec des fragments pris dans leurs dissertations, et le rédacteur y avait ajouté plusieurs morceaux de sa façon[2]; en sorte que Dom Calmet et l'abbé Willemin pouvaient l'un et l'autre se regarder comme les auteurs de cette singulière production, et c'est ce qu'ils firent tous deux. Mais, cinq années après la mort de l'Abbé de Senones, en 1762, on donna à Florence une seconde et magnifique édition du travail dont il s'agit. Elle portait ce titre : *Suite des portraits des ducs et du-*

1. V. dans l'*appendice*, n° II, une lettre inédite et assez curieuse de l'abbé Willemin à Dom Calmet. Elle est tirée du recueil du séminaire, et je la crois propre à jeter beaucoup de jour sur ce qui me reste à dire.

2. Il est facile de s'en assurer en comparant l'imprimé avec les copies des dissertations originales de Dom Calmet et de l'abbé Willemin qui se trouvent dans un manuscrit de la bibliothèque publique de Saint-Dié, mentionné ci-dessus.

chesses de la maison royale de Lorraine dessinés et gravés d'après les médailles de St. Urbain par les plus habiles maîtres de Florence avec la dissertation historique et chronologique de Dom Augustin Calmet, abbé de Senones[1]. Cette usurpation réitérée finit par irriter l'abbé Willemin, et comme il n'était plus alors retenu par la crainte d'affliger un vieillard respectable, il fit imprimer à Nancy de nouveaux titres pour les deux volumes de l'édition florentine, avec un *avertissement* dans lequel il se donnait comme l'auteur du livre[2]. Dom Fangé, neveu et successeur de Dom Calmet, ne trouva pas utile de protester contre cette revendication, et on vient de voir quel jugement on en doit porter.

C'est ici encore le lieu de rappeler deux autres petits écrits de l'Abbé de Senones. Le premier, qui fut composé par ordre de Léopold, et dans le but de faire connaître les immenses travaux entrepris pour doter notre pays de routes magnifiques, avait paru dès l'année 1727[3]; mais il y en eut une autre édition[4]. Il est intitulé : *Dissertation sur les grands chemins de Lorraine,* et l'auteur, non content de rapporter ce qui pouvait les concerner, profita de l'occasion pour exposer tout ce qu'il savait relativement aux routes des Hébreux, des Egyptiens, des Grecs, des Romains et des Chinois. Malgré cet inutile étalage d'érudi-

1. Chez François Moücke; deux parties in-f°. Le titre de la seconde partie porte le millésime 1763.

2. Je n'ai vu ces pièces que dans la riche collection lorraine de M. l'abbé Marchal. J'ai fait réimprimer l'*avertissement,* qui est curieux, dans l'*appendice,* n° III.

3. Nancy, Pierre Antoine, in-4° de 28 pages, avec une gravure due au burin de Sébastien Antoine.

4. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 214.

tion, l'opuscule de Dom Calmet fut bien accueilli. Le *lotharingophile* Nicolas en rendit un compte avantageux dans les *Mémoires de Trévoux*[1], et un gentilhomme écossais, qui le lut à Paris, en fut si enchanté, qu'il le traduisit en anglais, « dans l'intention, disait-il, d'exciter par ce » bel exemple ses compatriotes à réparer les grands che- » mins[2] ».

L'autre opuscule de l'Abbé de Senones est un *Traité de la confession générale.* Il le composa, en 1730, à la demande du P. l'Hospital, supérieur dès lazaristes qui dirigeaient le séminaire de Toul, et il ne se proposait pas de le publier. Ce furent les lazaristes eux-mêmes qui le firent imprimer l'année suivante, et l'auteur, sachant qu'il avait eu de l'utilité, en donna lui-même une seconde édition, en 1753. Il eut aussi le plaisir d'en voir paraître une traduction allemande due au P. Augustin d'Ornblueth, sous-prieur de l'abbaye de Gengenbach[3].

Il jouit bientôt d'une satisfaction du même genre, mais beaucoup plus flatteuse pour son amour-propre. Il était allé à Strasbourg en 1732 ou 1733, et il visitait le magasin d'un libraire nommé Jean-Renold Dulsecker, lorsque ce dernier lui demanda d'écrire une histoire universelle, dont il serait éditeur, espérant, disait-il, que la publication d'un pareil livre ne pourrait manquer d'augmenter encore la réputation de l'auteur, et serait pour le libraire une opération très-lucrative. Dom Calmet se laissa tenter.

1. Décembre 1729.

2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p, 403.

3. V. idem, *ibid.*, p. 396. C'est aussi, je crois, vers ce temps qu'il écrivit des *Remarques sur les premiers évêques de Strasbourg.* Elles ne sont connues que par une citation de Schœpflin, *Alsatia illustrata,* t. I, p. 338, note k.

Il avait autrefois projeté de composer une histoire générale de l'Eglise, sur un plan différent de celui qu'avait adopté l'abbé Fleury[1], et il avait même, je ne sais trop dans quel moment, rédigé un *Tableau de l'Ancien et du Nouveau Testament*, qui remplissait deux volumes in-quarto[2]. Il vit dans la proposition du libraire strasbourgeois le moyen de tirer parti de ce gros manuscrit, et de mettre à exécution, en le modifiant à la vérité, le plan qu'il avait conçu. Il prit en conséquence des arrangements avec le sieur Dulsecker, traça les premiers linéaments de ce nouvel ouvrage, qu'il crut d'abord pouvoir renfermer dans six volumes in-quarto, et il en distribua le *prospectus* dans le courant de l'année 1733. Comme il avait réuni depuis longtemps une partie des matériaux nécessaires à l'exécution de son dessein, la composition marcha rapidement, et le tome premier, qui était dédié au duc de Lorraine François III, parut en 1735. Les autres volumes furent successivement imprimés avec beaucoup de régularité jusqu'au huitième, qui vit le jour vers la fin de l'année 1746[3]; mais la mort du libraire vint alors interrompre la publication de l'ouvrage. Cet accident contraria beaucoup Dom Calmet, qui avait déjà terminé la rédaction de quelques-uns des tomes suivants, et il ne négligea rien pour retrouver un éditeur. Plusieurs années se passèrent sans qu'il pût en rencontrer. Enfin, lorsqu'il donna sa *Bibliothèque lorraine*, en 1751, il croyait avoir réussi, et il

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 35 et 36.

2. *Notes autographes* à la suite de l'*Histoire de l'abbaye de Senones.*

3. Il est daté de 1747, et le titre porte que ce volume a été imprimé, non plus chez Jean-Renold Dulsecker, mais chez Jean-Daniel Dulsecker et Jean-Charles Poble.

s'empressa d'annoncer au public que l'impression de l'*Histoire universelle* allait être reprise[1]. Elle le fut effectivement en 1752, et nous lisons dans les notes qu'il a jointes à son *Histoire de l'abbaye de Senones*, que, cette année-là, il avait fait une avance de mille livres à son second éditeur, le sieur Decker de Strasbourg. Mais des raisons que je n'ai pu découvrir firent avorter cette tentative, et les neuf derniers volumes de l'*Histoire universelle* ne parurent qu'après la mort de leur auteur, comme on le verra plus loin[2].

Dom Calmet, croyant qu'une traduction latine de l'ouvrage aurait un débit plus considérable que l'original français, parce qu'elle pourrait se répandre dans toute l'Europe, songeait alors à exécuter, ou plutôt à faire exécuter cette traduction par quelques-uns de ses religieux[3]. Les observations qui lui arrivèrent de plusieurs côtés l'engagèrent à abandonner son projet. Il était d'autant moins opportun qu'une traduction latine due au sieur Meyer, bibliothécaire du prince-évêque d'Augsbourg, avait commencé à paraître dans cette ville dès l'année 1744; qu'une traduction allemande, entreprise par le P. Augustin d'Ornblueth, allait être mise sous presse dans la même ville, et que l'on avait déjà[4] donné à Venise plusieurs volumes d'une traduction italienne par le

1. V. col. 214.

2. On lit dans les *notes autographes* que je viens de citer, et à la date de 1752, qu'on avait commencé à imprimer à Venise une *continuation* de l'*Histoire universelle* par M.... Je n'ai jamais vu cette continuation, et je crois que l'Abbé de Senones a été mal renseigné.

3. Lettre de Dom Ildephonse Cathelinot à Dom Calmet (7 janvier 1751), dans le recueil du séminaire.

4. Le premier volume avait paru en 1742.

sieur Salvaggio Canturani. On annonçait comme prochaine la publication d'une seconde traduction allemande[1]. Enfin, on avait imprimé, depuis quelques années, une traduction en grec moderne des six premiers volumes. Elle avait été faite par ordre du hospodar de Valachie, Constantin Maurocordato, auquel la lecture de l'ouvrage avait inspiré une telle estime pour l'auteur, qu'il résolut d'entretenir avec lui une correspondance littéraire. Il lui fit écrire, à cet effet, par son secrétaire le 30 janvier 1741, et la lettre fut remise à Dom Calmet par l'abbé Sevin, garde des manuscrits de la bibliothèque royale et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. L'Abbé de Senones ayant accepté avec empressement l'offre du hospodar, ce dernier lui fit écrire de nouveau par son secrétaire et lui écrivit lui-même, le 22 août 1741[2]; mais une de ces révolutions si fréquentes dans le gouvernement des provinces danubiennes vint bientôt mettre fin à une correspondance que Dom Calmet se proposait d'utiliser sous plus d'un rapport[3].

Au moment où il était le plus occupé du grand ouvrage dont je viens de parler, il se chargea d'une autre besogne, qui paraissait demander beaucoup de temps. Il avait été mis en relations, je ne sais trop comment, avec le marquis du Châtelet de Cirey, major-inspecteur des gendarmes rouges, qui avait épousé Emilie de Breteuil, moins fameuse par ses écrits que par le

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 372 et 373.

2. Les deux lettres du secrétaire, celle du hospodar et la lettre d'envoi de l'abbé Sevin sont imprimées dans l'ouv. de Dom Fangé, p. 445—451.

3. V. la seconde lettre du secrétaire et celle du hospodar, *ibid.*, p. 450 et 451.

dérèglement de ses mœurs. La famille du Châtelet avait la prétention d'être une branche collatérale de la maison de Lorraine, et comme une telle parenté était révoquée en doute par plusieurs savants, le marquis pria Dom Calmet de revoir une histoire généalogique de cette famille, histoire dont les matériaux avaient été recueillis et mis en œuvre par Dom Malard, prieur de Breuil, que l'on ne jugea pas capable d'achever le livre[1]. Le Bénédictin y consentit, « non, ainsi qu'il le dit lui-même, pour flatter » des particuliers, mais pour instruire le public ». Il avait commencé vers le mois d'août 1737[2] cette révision, qui fut terminée dans le courant de l'année 1740[3]. Le marquis du Châtelet se chargea de l'impression et de la gravure des planches, et le livre parut en 1741, sous le titre d'*Histoire généalogique de la maison du Châtelet, branche puînée de la maison de Lorraine, justifiée par les*

1. V. *Histoire des fiefs et principaux villages de la seigneurie de Commercy,* par M. Dumont, t. II, p. 209—211. Dom Calmet ne parle des travaux préparatoire du Prieur de Breuil ni dans la préface du livre, ni dans la *Bibliothèque lorraine,* où il n'a pas consacré d'article à Dom Malard. Mais ces travaux sont formellement constatés 1° par une lettre de la marquise du Châtelet publiée par Dom Fangé, *ibid.*, p. 458 ; 2° par une note consignée sur le titre d'un exemplaire de l'ouvrage conservé dans la famille de Dom Malard, note qui peut être de la main de celui-ci ; 3° par des annotations fort explicites inscrites à la marge des col. 214 et 279 de l'exemplaire de la *Bibliothèque lorraine* qui appartenait autrefois à l'abbaye de Saint-Mihiel, et qui se trouve maintenant dans la bibliothèque publique de cette ville.

2. C'est ce qui résulte d'une lettre que le marquis du Châtelet lui écrivit le 15 août 1737, et qui est imprimé dans Dom Fangé, *ibid.*, p. 463 et 464.

3. On dit que Voltaire retoucha la préface de cet ouvrage, et que le livre lui-même fut soumis à l'examen d'habiles généalogistes de Paris.

titres les plus authentiques, la plûpart tirés du trésor des chartres de Lorraine, tombeaux, sceaux, monnoies, et autres anciens monumens publics[1]. La famille dont l'Abbé de Senones venait ainsi de remettre l'illustration en lumière lui en témoigna beaucoup de gratitude. La marquise du Châtelet lui disait : « Je trouve la maison où » j'ai eu l'honneur d'entrer bien heureuse d'avoir un nom » comme le vôtre à la tête de son histoire, et une plume » comme la vôtre pour l'écrire[2].... Je ne suis en peine » que de savoir comment la maison fera pour vous en » marquer sa reconnaissance. La mienne ne s'effacera ja- » mais de mon cœur, et n'abandonnera jamais l'estime et » la vénération que j'ai depuis longtemps pour vous[3]. » Ne voulant pas se contenter de stériles remercîments, elle lui envoya un tableau représentant la cène, que Dom Calmet fit placer dans la sacristie de l'église abbatiale, et le marquis lui fit présent d'une belle pendule, dont l'Abbé de Senones orna sa chambre[4]. De plus, et dans le double but de flatter le docte bénédictin et de relever l'éclat de sa propre famille, la marquise fit insérer dans le *Journal des Sçavans*[5] un compte-rendu ou un *extrait*, comme on disait alors, de l'*Histoire généalogique*. Le *journaliste* déclare que, à son avis, « le livre est écrit avec beau- » coup d'ordre et de netteté; qu'il y règne partout un air

1. Cette *histoire* remplit un gros volume in-f°, d'une exécution magnifique.

2. V. l'ouv. de Dom Fangé, p. 458 et 459. La lettre de la marquise est datée du 28 avril 1738; elle est antérieure par conséquent à la publication de l'ouvrage.

3. V. *ibid.*, p. 460 et 461.

4. *Notes autographes* à la suite de l'*Histoire de l'abbaye de Senones*.

5. Année 1741, p. 443—451.

» de simplicité et de bonne foi qui gagne la confiance des » Lecteurs, et que l'Auteur ne s'y montre pas moins Critique judicieux qu'Historien profond... Que l'ouvrage » est une véritable Histoire remplie de recherches curieuses et importantes à plusieurs égards... Et que le » Recueil des Pièces justificatives, qui comprend au » moins la moitié du volume,... est un champ abondant » où nos Sçavans Antiquaires pourront faire une ample » moisson et s'instruire de bien des particularitez, soit » par rapport à l'Histoire de plusieurs grandes Maisons, » soit même par rapport à l'Histoire générale. » Le *journaliste* eut cependant la franchise de faire observer que le point essentiel, c'est-à-dire la question de savoir si la famille du Châtelet était une branche de la maison de Lorraine, ne semblait pas à tout le monde parfaitement éclairci. Dom Calmet fut frappé de l'observation, et lorsqu'il publia, peu d'années après, une seconde édition de l'*Histoire de Lorraine*, il ne put cacher qu'il partageait les doutes auxquels le critique parisien avait fait allusion.

L'*Histoire universelle* et l'*Histoire de la maison du Châtelet* ne furent pas les seuls ouvrages qui l'occupèrent pendant les premières années de son séjour à Senones[1].

En 1734, il avait inséré dans le *Mercure de France*[2] une *lettre au sujet de la prophétie attribuée au roi David, psal. xcv, 10 : Dominus regnavit a ligno.*

La même année, il donna au public, et surtout à ses confrères, un nouvel écrit, dont les exemplaires sont devenus bien rares. Je veux parler du *Commentaire litté-*

1. Je mentionne ici, mais seulement *pour mémoire*, un sujet de médaille qu'il fournit, en 1740, à la duchesse douairière de Lorraine. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 95.

2. Volume de mai, p. 891—901.

ral, historique et moral sur la règle de saint Benoît. Ce commentaire est accompagné de *remarques sur les différens ordres religieux qui suivent la règle bénédictine.* Il forme deux volumes in-quarto. On trouve dans le tome premier une bibliothèque critique des auteurs qui avaient déjà traité la même matière, et l'Abbé de Senones s'était proposé d'orner son livre de plusieurs estampes représentant divers sujets et notamment les costumes des anciens moines occidentaux; mais l'éditeur ne trouva pas à propos de faire graver les dessins qu'il avait déjà reçus de Dom Calmet. Le *Commentaire* n'en eut pas moins une grande vogue dans les nombreux monastères français où l'on suivait plus ou moins la règle de saint Benoît, et comme on jugeait utile de le faire connaître hors de France, quelques religieux de Senones en commencèrent une traduction latine, qui fut achevée par des bénédictins allemands et imprimée à Lintz, en 1750, à peu près en même temps que l'on en publiait à Arezzo (an. 1751) une traduction italienne due à Dom Charles-Barthélemy Piazza, moine du Mont-Cassin[1].

L'Ecriture Sainte, qui avait presque seule formé le sujet des premières études de Dom Calmet, lui fournit encore vers cette époque la matière de plusieurs mémoires intéressants. Un ecclésiastique de Paris, Laurent-Etienne Rondet, avait conçu le dessein de publier une Bible, dans laquelle on trouverait la *Vulgate*, une traduction française paraphrasée, une foule de préfaces et de dissertations, empruntées presque toutes à l'ouvrage de Dom Calmet, et enfin, au bas de chaque page, de courtes notes tirées du *Commentaire* de ce dernier. Non content

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 80 et 366—369.

de donner son assentiment à un projet qui allait avoir pour résultat de rendre, sinon impossible, au moins fort périlleuse une quatrième édition du *Commentaire*, l'Abbé de Senones promit à Rondet de lui envoyer des dissertations nouvelles. Il tint sa promesse en 1742, et lui fit remettre, en effet, onze mémoires sur le paradis terrestre; l'arche de Noé; l'universalité du déluge; la ruine de Sodome et de Gomorrhe et la métamorphose de la femme de Loth; la manne; les faux messies qui ont paru depuis Jésus-Christ; la prophétie contenue dans le dix-huitième chapitre d'Isaïe, et commençant (dans la *Vulgate*) par les mots *Vae terrae cymbalo alarum;* la mort de la Sainte Vierge; le juif errant; le péché originel, et une prophétie du roi David[1].

L'activité de Dom Calmet ne diminuait pas, et il venait de se procurer dans sa propre famille un collaborateur, sur lequel il pouvait compter. C'était un de ses neveux, nommé Fangé. Il avait de la facilité et ne craignait pas le travail. De pareilles qualités le rendirent agréable à l'Abbé de Senones, qui l'attira près de lui et songea à en faire son coadjuteur, et par conséquent son successeur.

Dom Fangé était depuis peu de temps installé en qualité de coadjuteur, lorsque Dom Calmet se mit, de concert avec lui, à préparer une seconde édition de l'*Histoire de Lorraine.* On a vu que la première s'était écoulée assez rapidement, et comme l'auteur ne se dissimulait pas l'imperfection de son travail et la nécessité de réimprimer un livre si impitoyablement mutilé, il avait résolu depuis longtemps de le publier de nouveau, après l'avoir corrigé

1. V. *ibid.*, p. 398—402; *Notes autographes* à la suite de l'*Histoire de l'abbaye de Senones.*

et augmenté. On a soutenu récemment que l'idée de réimprimer l'*Histoire de Lorraine* avait été suggérée à Dom Calmet par Stanislas[1], qui avait, comme on sait, pris possession de la Lorraine et du Barrois dès l'année 1737; mais je n'ai trouvé dans les documents qui ont passé sous mes yeux aucune trace de cette intervention du roi de Pologne. Quoi qu'il en soit, avant de songer à mettre le livre sous presse, il fallait obtenir l'approbation du gouvernement français, qui se regardait déjà comme maître des deux duchés. Le comte de Belle-Isle, gouverneur des Trois-Evêchés[2], et d'autres personnes appuyèrent la requête de Dom Calmet, laquelle fut très-bien accueillie par le chancelier d'Aguesseau. La *copie* de l'ouvrage fut envoyée à Paris, et l'examen en fut confié à l'abbé du Bos, secrétaire-perpétuel de l'académie française, et à Foncemagne, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, qui se partagèrent la besogne. La mort de l'abbé du Bos, arrivée dans les premiers mois de l'année 1742, obligea le chancelier à chercher un autre censeur, et son choix tomba sur le docte Secousse, un des éditeurs du *Recueil des ordonnances*; mais je n'ai vu nulle part que Secousse ait communiqué à Dom Calmet les observations qu'il avait dû faire sur l'*Histoire de Lorraine*. Foncemagne, au contraire, lui fit parvenir, en 1742, un mémoire renfermant diverses remarques sur l'ouvrage; je les ai lues, et je ne puis dissimuler qu'elles m'ont paru peu dignes du savant académicien; j'y ai distingué néanmoins

1. V. *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, par M. Noël, n° 1, p. 11.

2. Lettre du comte de Belle-Isle à Dom Calmet (14 avril 1740), dans l'ouv. de Dom Fangé, p. 451 et 452.

une idée utile que l'Abbé de Senones tenta de réaliser plus tard : celle de placer à la tête de l'*Histoire* elle-même une description géographique de la Lorraine et du Barrois[1]. A Nancy, le livre fut soumis, mais seulement pour la forme, à l'examen du sieur Timothée-François Thibault, lieutenant-général civil et criminel du bailliage; cependant M. de la Galaizière, chancelier de Lorraine, supprima l'épître dédicatoire adressée à Stanislas, et en fit composer une autre par un personnage que l'on donne pour un *homme de mérite*, mais dont je n'ai pu découvrir le nom[2]. Les exigences de la censure française, moins rigoureuse que celle des commissaires de Léopold, ne laissèrent pas de contrarier Dom Calmet. En effet, tout en lui permettant de rétablir les passages que la seconde avait condamnés comme trop favorables à la France, la première en exclut plusieurs autres qui paraissaient lui être contraires[3]. L'Abbé de Senones fut encore obligé d'arranger certains paragraphes de manière à ne pas déplaire à l'ancien duc de Lorraine, qu'il désirait ménager, et auquel des gens mal instruits avaient persuadé que la nouvelle édition de l'*Histoire de Lorraine* renfermerait des assertions offensantes pour la maison ducale[4].

1. Tous ces détails sont extraits de deux lettres inédites du chancelier d'Aguesseau à M. de la Galaizière. La bibliothèque publique de Nancy possède des copies de ces lettres et du mémoire de Foncemagne. J'ai fait imprimer les deux lettres du chancelier dans l'*appendice*, nos IV et V.

2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 365. Je suppose toutefois que cet *homme de mérite* n'est autre que le censeur Timothée-François Thibault.

3. Dom Fangé s'est trompé en disant (*ibid.*, p. 363) que son oncle avait rétabli dans la seconde édition tous les passages de la première qui avaient été supprimés.

4. V. idem, *ibid.*, p. 93—96.

Tous ces préliminaires terminés, Dom Calmet publia le *prospectus* de son livre. Des additions considérables avaient été faites à la première édition; sans parler de la vie de Léopold, qui ne figurait pas dans celle-ci, on devait trouver dans la seconde 1° sept dissertations : sur les monnaies lorraines, la noblesse, l'ancienne jurisprudence (*sic*), les grands chemins[1], les seigneurs avoués des églises, l'origine des dîmes et des revenus ecclésiastiques, et la généalogie de saint Arnould, évêque de Metz; 2° des remarques sur le temps et les circonstances de la fondation des abbayes vosgiennes; 3° les généalogies de plusieurs maisons illustres. On y devait rencontrer aussi une nouvelle carte des duchés de Lorraine et de Bar, cinq planches de monnaies qui n'étaient pas dans la première édition, et de petites gravures offrant les portraits des ducs et duchesses de Lorraine d'après la suite métallique de Saint-Urbain. Le recueil des preuves ou pièces justificatives avait également reçu des additions nombreuses; on y voyait pour la première fois un long fragment du poëme de *Garin le Loherain*, dont Foncemagne avait envoyé une copie à l'Abbé de Senones[2]; l'*Ilias Lotharingica;* les statuts synodaux de Bertrand de la Tour, évêque de Toul; etc., etc. Quelques-uns des titres autrefois supprimés par les commissaires de Léopold prirent place dans la seconde édition; mais d'autres n'eurent pas le même sort, et on ne peut les rencontrer que dans les exemplaires de la première édition qui n'ont pas été *cartonnés*.

Le *prospectus* n'annonçait que six volumes in-folio, et

1. Cette dissertation avait déjà été imprimée séparément, comme on l'a vu plus haut.

2. V. la copie du mémoire de Foncemagne conservée dans la bibliothèque publique de Nancy.

cependant l'ouvrage en a sept. Voici quelle fut la cause de cette augmentation. Dom Calmet avait formé, depuis longtemps, le projet de publier un dictionnaire biographique des Lorrains qui s'étaient fait un nom dans les sciences, les lettres et les arts, en un mot une *Bibliothèque*, comme on disait alors. Ses recherches sur l'histoire générale de Lorraine lui avaient déjà procuré une partie des matériaux qui devaient entrer dans la composition de ce nouveau livre. Un marchand de Nancy nommé Jean-François Nicolas[1], qui avait amassé une belle collection d'écrits relatifs à notre pays, fournit à Dom Calmet une quantité d'articles pour la *Bibliothèque lorraine*, et le peintre Claude Charles lui en remit plusieurs sur les artistes les plus distingués[2]. Mais comme tout cela ne suffisait pas encore, surtout pour les contemporains, l'Abbé de Senones eut l'idée d'écrire, pour leur demander des renseignements sur leur vie et leurs productions, à toutes les personnes qu'il jugea dignes de figurer dans la galerie des *célébrités* lorraines. Il eut bientôt plus de matériaux qu'il ne lui en fallait, et comme on avait fini par lui apporter spontanément une foule de notices, il fut obligé d'en repousser quelques-unes. J'ajoute qu'il aurait dû être plus sévère encore. La *Bibliothèque* contient, en effet, quatre cents articles au moins, et il n'est personne qui ne voie du premier coup d'œil que notre pays n'a jamais produit un aussi grand nombre de savants, de littérateurs ou d'artistes.

Ce dictionnaire biographique devait être publié à part et former un volume in-folio ; mais le typographe Leseure, qui s'était chargé d'imprimer l'*Histoire de Lorraine* et la

1. Je l'ai déjà mentionné.

2. V. Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. I, p. 241 ; Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, préface, p. xv.

Bibliothèque, pensa qu'il lui serait avantageux d'intercaler, si je puis employer ce mot, la seconde dans la première, et d'en faire un volume de la nouvelle édition. Dom Calmet consentit à l'arrangement; toutefois, comme on supposait, avec raison, que la plupart des personnes qui possédaient l'édition de 1728 n'acheteraient pas l'autre pour avoir la *Bibliothèque lorraine*, on résolut d'en faire un tirage séparé, et on distribua un *prospectus* particulier[1].

Les deux premiers volumes de l'*Histoire de Lorraine* furent livrés aux souscripteurs en 1745; mais l'auteur avait alors soixante-treize ans, il ne pouvait plus travailler avec la même rapidité, et Dom Fangé n'était pas capable de le remplacer toujours, en sorte que les autres volumes se suivirent avec lenteur; le troisième parut en 1748, le quatrième en 1751, le cinquième en 1752, et les deux derniers en 1757, l'année même de la mort de l'historien.

Le tome quatrième, publié en 1751, ainsi que je viens de le dire, contient la *Bibliothèque*, et comme le manuscrit n'était pas assez considérable pour fournir un volume d'une juste dimension, l'Abbé y joignit 1° un *supplément* assez étendu[2]; 2° le poëme de Laurent Pillart (*Pilladius*), chanoine de Saint-Dié : la *Rusticiade*, dont l'édition donnée à Metz, en 1548, par Jean Palier, était aussi rare dans le dix-huitième siècle que de nos jours; 3° des lettres des PP. Gabriel Bucelin, Louis Alvarez, Bernard Pez, Ma-

1. On trouve dans les notes qui suivent l'*Histoire de l'abbaye de Senones* quelques détails sur les arrangements que Dom Calmet prit, avec son imprimeur, au sujet de ce livre.

2. Dans quelques exemplaires de la *Bibliothèque lorraine* on rencontre un feuillet renfermant le commencement de l'article *Stanislas*, article qui a été rejeté dans le *supplément*. Ce feuillet contient les colonnes 907 à 910.

gnoald Ziegelbauer, Olivier Legipont et Hugues Schmitfeld. Il avait eu le projet d'y placer aussi l'*Historia universitatis et collegii Mussipontani* par le P. Abram[1], et on doit regretter qu'il n'ait pas substitué cet ouvrage curieux aux pièces mentionnées ci-dessus, lesquelles n'ont, pour ainsi dire, aucun rapport avec le livre qu'elles accompagnent.

V.

Malgré son grand âge, Dom Calmet jouissait encore d'une assez bonne santé. Toutefois, il commençait à éprouver quelques-unes des infirmités compagnes ordinaires de la vieillesse, et en 1743 il avait beaucoup souffert d'une sciatique, qui l'obligea de se rendre aux eaux de Plombières, bien malgré lui, du reste; car il ne croyait guère à l'efficacité des remèdes, et il craignait de se trouver au milieu de la nombreuse société que ce lieu rassemble ordinairement pendant la belle saison[2]. Il ne voulut pas que les trois semaines qu'il y passa fussent entièrement perdues pour la science, et il employa la meilleure partie de ses loisirs à faire des observations sur les sources thermales et à rechercher soigneusement tous les débris d'antiquités que l'on rencontre à Plombières. Il forma dès lors le projet de publier un volume sur l'établissement thermal de cette ville; mais il attendit cinq ans, probablement parce qu'il ne trouvait pas d'éditeur. Il prit

1. On conserve dans la bibliothèque publique d'Epinal (armoire 2, n° 146) la copie que Dom Calmet avait fait exécuter à cet effet. Il y a plusieurs notes marginales et corrections de sa main.

2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 99—101.

enfin le parti de faire imprimer à ses frais l'ouvrage[1], qui parut, à Nancy, en 1748, sous le titre suivant : *Traité historique des Eaux et Bains de Plombières, de Bourbonne, de Luxeuil, et de Bains.* La part que l'Abbé de Senones pouvait revendiquer dans ce livre est assez peu importante. Il avait employé, avec l'autorisation du collecteur, les matériaux autrefois recueillis par un de ses confrères, Dom Léopold Durand, qui mourut, l'année d'après, dans l'abbaye de Münster[2]; il y avait joint ses propres remarques, et il avait donné au volume une grosseur convenable en y faisant entrer 1° l'*Analyse des eaux de Bourbonne* par l'académie des sciences; 2° les *Remarques de M. le Maire, Médecin à Remiremont, sur les eaux de Plombières;* 3° un *Mémoire Contenant les Moyens de prendre les Eaux avec plus de commodité, par M. de Querlonde Ingénieur en Chef* (à Marsal). Enfin, les figures qui accompagnent le livre, et qui furent gravées par Fonbonne, étaient aussi de Dom Léopold Durand. L'ouvrage était composé de morceaux trop disparates pour avoir un grand succès, et, malgré des lettres flatteuses adressées à Dom Calmet, et que l'on retrouve dans le recueil de sa correspondance, il paraît que le *Traité des eaux de Plombières* n'eut guère d'autre effet que de récréer médiocrement certains *baigneurs*, et qu'il ne fit aucun bruit dans le monde savant.

Je voudrais pouvoir en dire autant d'un livre que Dom Calmet avait donné deux années auparavant. C'est effectivement en 1746 que parut pour la première fois l'ouvrage

1. *Notes autographes* à la suite de l'*Histoire de l'abbaye de Senones*. Dom Calmet y a marqué qu'il avait dépensé 708 livres pour l'impression et 800 livres pour les gravures.

2. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 338.

intitulé : *Dissertations sur les apparitions des anges, des démons et des esprits, et sur les revenans et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie*[1]. Il déchaîna contre l'auteur une sorte de tempête, et on doit reconnaître que le moment était mal choisi pour mettre au jour une pareille production. Elle semblait annoncer chez l'Abbé de Senones une véritable décadence intellectuelle, et on eut la politesse de lui en faire l'observation. On alla plus loin encore : on l'accusa d'avoir pillé sans scrupule un traité publié autrefois par le jésuite Pierre Thyræus de Neuss[2], et l'abbé Lenglet du Fresnoi l'attaqua vigoureusement dans son *Traité historique et dogmatique sur les apparitions, les visions et les révélations particulières*[3]. Le libraire de Bure tenait l'Abbé de Senones au courant de tout ce que l'on disait contre lui[4], et les amis du docte bénédictin ne pouvaient eux-mêmes dissimuler combien ils appréhendaient pour sa renommée les suites d'une telle publication. Dom Ildephonse Cathelinot lui écrivait : « Je vous dirai franchement que cet » ouvrage n'est point du goût de bien des gens, et je crains » qu'il ne fasse quelque brèche à la haute réputation que » vous vous êtes faite jusqu'ici dans la savante littérature. » En effet, comment se persuader que tous ces vieux » contes dont on nous a bercés dans notre enfance sont

1. Paris, de Bure l'aîné, un volume in-12.

2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 387 et 388.

3. Paris, 1751, 2 volumes in-12. On a même publié de nos jours une nouvelle critique de l'ouvrage de Dom Calmet, sous le titre d'*Histoire des vampires et des spectres malfaisants, avec un examen du vampirisme;* Paris, 1820, 2 volumes in-12.

4. J'ai eu entre les mains une lettre fort curieuse de ce libraire, lettre qui appartenait à M. l'abbé Béjot; mais j'ignore dans quelle collection elle se trouve maintenant.

» des vérités?... Puisqu'on vous propose de donner une » nouvelle et seconde édition (de ce livre),... vous ferez » sagement d'y faire des changemens et des corrections... » Dom de l'Isle[1] est un de ceux qui frondent le plus votre » ouvrage... Je prie le Seigneur qu'il vous fasse passer » l'année prochaine dans une parfaite santé, *sit mens sana* » *in corpore sano*, pour fermer la bouche à ceux qui disent » que vous baissez, et que votre ouvrage sur les appari- » tions des esprits en est une preuve... Vous êtes menacé » d'une dissertation critique, qui, dit-on, bouleversera » tout votre système[2]. »

D'autres lettres venaient malheureusement affermir Dom Calmet dans la persuasion, si naturelle à un savant, qu'il avait publié un livre utile. Dom Grégoire Berthelet, que j'ai déjà mentionné, lui disait : « J'apprends que vous avez » donné une seconde édition de vos apparitions des esprits. » Le public a pris je ne sais quel travers sur la première, » dans laquelle vous n'avez rien avancé que vous n'eussiez » prouvé par des authorités et par des faits autant avérés » qu'ils le puissent être... J'ai lu votre seconde édition » sur les apparitions (*sic*). C'est dommage qu'il y ait tant » de fautes d'impression. Je ne vois pas après cela ce que » vos critiques peuvent vous objecter sans se rendre ridi- » cules[3]. »

Une des choses qui contribuaient le plus à persuader à Dom Calmet que la raison se trouvait de son côté, était l'empressement avec lequel on achetait l'ouvrage. La pre-

1. Savant bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, auteur d'une *Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel.*

2. Lettres des 10 et 26 septembre, 10 octobre et 23 décembre 1746, dans le recueil du séminaire.

3. Lettres des 1er janvier et 23 avril 1750, dans le même recueil.

mière édition, publiée en 1746, avait été rapidement épuisée, et une seconde édition[1], pour laquelle l'auteur avait fait à son travail des corrections et des additions considérables, était sortie, en 1749, des presses d'Everhard[2] Kâlin, imprimeur à Einsidlen (Notre-Dame-des-Ermites). Deux années plus tard, en 1751, de Bure l'aîné en donnait une troisième édition[3], bien supérieure à celle d'Einsidlen[4]. Enfin, Dom Fangé fut même obligé, après la mort de son oncle, d'en publier une quatrième édition[5], dans laquelle on trouve une *lettre sur la magie* par le célèbre Maffei de Vérone.

Ce n'était pas seulement en France que le *Traité sur les apparitions* était avidement recherché; les étrangers voulurent aussi le lire ; il en parut une traduction allemande, dont je ne connais pas l'auteur, et on en imprima à Venise, dans le courant de l'année 1756, une traduction italienne, qui forme un volume in-quarto. Malgré l'empressement du public, la postérité a confirmé le jugement que les hommes sensés avaient porté sur l'ouvrage immédiatement après sa publication, et c'est en vain que l'on tenterait maintenant de prendre la défense de cette production singulière.

Dom Calmet consacra heureusement les dernières années de sa longue et laborieuse carrière à des travaux plus utiles. Sans rappeler la seconde édition de son *Histoire de*

1. En 2 volumes petit in-8°.
2. Ou plutôt *Eberhard.*
3. Paris, 2 volumes petit in-8°.
4. Cette édition renferme plusieurs pièces qui voyaient le jour pour la première fois, et on trouve à la fin du second volume une réponse, bien faible, il faut le dire, aux critiques de Lenglet du Fresnoi.
5. Senones, Joseph Pariset, 1759, 2 volumes petit in-8°.

Lorraine et la *Bibliothèque*, il rédigeait alors un ouvrage, dont l'idée lui avait été suggérée, comme je l'ai dit, par l'académicien Foncemagne : la *Notice de la Lorraine*, et il écrivait divers mémoires, qui n'ont pas tous obtenu les honneurs de l'impression : 1° une *lettre sur les dragons volans*, insérée dans le *Journal de Verdun*[1], et bien digne de figurer à la suite du *Traité des apparitions;* 2° un mémoire sur un sujet déjà traité dans une lettre adressée au rédacteur du *Mercure de France*, je veux dire la prophétie que l'on trouve dans plusieurs anciens manuscrits de la *Vulgate* : *Dominus regnavit a ligno*[2]; 3° une *dissertation sur la déesse Herta ou la Terre*, dissertation traduite plus tard en latin, sans doute par Dom Fangé, et publiée dans un livre dont il sera parlé tout à l'heure : le *Diarium helveticum*; 4° une *dissertation sur la déesse Cybèle, la mère des Dieux*; 5° une autre *dissertation où l'on examine si le monde est tiré du néant, ou d'une matière préexistante et éternelle;* 6° une méthode pour prouver aux Musulmans la divinité de Jésus-Christ; 7° une *dissertation sur les divinités payennes adorées autrefois dans la Lorraine, et dans d'autres pays voisins*[3];

1. Juin 1751. Cette lettre fut écrite au sujet de la tête d'un saurien fossile, découverte à Gondrecourt, près de Montureux-sur-Saône, et acquise par Dom Calmet pour la collection de curiosités qu'il avait formée dans son abbaye.

2. Psaume xcv, 10. Cette dissertation, envoyée à l'abbé Rondet, a été imprimée dans la première édition de sa *Bible*, t. VI, p. 202 et suiv., et depuis dans les nouvelles éditions.

3. Les trois planches in-f° que l'on trouve dans quelques exemplaires de la *Notice de la Lorraine*, bien qu'elles n'aient aucun rapport avec cet ouvrage, avaient été gravées pour être jointes à la dissertation dont il s'agit. C'est ce qui résulte de l'*avertissement* placé en tête du tome second de la *Notice*. V. p. ij.

8° des *conjectures sur les coquillages qu'on trouve sur les montagnes;* 9°, 10° et 11° trois mémoires sur l'*origine du jeu de cartes*, *du papier à écrire*, et *de la cérémonie du Roi boit ou du Roi de la fève;* 12° un *dictionnaire de vieux mots,* et un *dictionnaire étymologique de plusieurs mots lorrains;* 12° des recherches sur les *coutumes et les usages pratiqués en Lorraine;* 14° les *généalogies de plusieurs maisons illustres*, qu'il destinait peut-être à un volume de la seconde édition de l'*Histoire de Lorraine*, et que le manque de place l'aura obligé de garder en portefeuille; 15° un mémoire inachevé, et dans lequel il voulait répondre à de vives attaques dirigées par le P. Nicolas Mansuy, sous-prieur de l'abbaye de Justemont[1], contre la chronologie sacrée que l'Abbé de Senones avait insérée dans son *Dictionnaire de la Bible;* 16° des *réflexions sur l'idée que les Juifs se sont formée du messie qu'ils attendent;* 17° un opuscule relatif à l'*église de Lorette;* 18° enfin, des *conjectures sur le fermentum ecclésiastique*, que le pape envoyait dans toutes les églises de Rome, comme pour servir de levain au sacrifice qui devait y être célébré[2].

Ce dernier mémoire devait appartenir au travail que l'Abbé de Senones avait entrepris sur la liturgie. Il avait conçu depuis fort longtemps le dessein de cet ouvrage, et, ne voyant pas trop la possibilité de l'achever lui-même, à cause de ses nombreuses occupations, il avait voulu en charger Dom Henri Faulques, un des auxiliaires que la congrégation de Saint-Vanne lui avait donnés au-

1. Le mémoire du P. Mansuy a paru dans *La Clef du cabinet* (de Luxembourg), années 1749 et 1750.

2. Tous ces opuscules à partir du n° 4 sont restés manuscrits.

trefois. Ce religieux ayant montré quelque répugnance, Dom Calmet n'insista pas. Peu d'années après, le P. le Brun, de l'Oratoire, eut connaissance de son projet et lui écrivit pour le prier de lui céder ses recueils[1]. Le Bénédictin parut alors avoir abandonné toute idée de concurrence contre le P. le Brun; mais il revint plus tard à son premier dessein, en lui faisant subir différentes modifications. Il recommença à ramasser des matériaux et à faire des extraits; cependant, se trouvant trop âgé pour espérer de mener à bonne fin une aussi grande entreprise, il proposa à Dom Fangé de lui abandonner ses notes. Le coadjuteur, qui ne craignait pas le travail, accepta l'offre de son oncle et se mit à l'œuvre[2].

Le désir qu'ils éprouvaient tous deux de voir et de consulter les curieux monuments liturgiques conservés dans les monastères de la Suisse les engagea à parcourir ce pays, qu'ils n'avaient jamais vu, quoique Dom Calmet eût pris autrefois la résolution d'y faire un voyage. Ils partirent de Senones, le 14 juin 1748, dans le carrosse abbatial, emmenant avec eux, outre deux ou trois domestiques, Dom Maximin Knöpffler, qui connaissait la langue allemande et qui avait déjà visité la Suisse. Ayant traversé une partie de la Haute-Alsace, où ils examinèrent plusieurs monuments antiques, nos voyageurs arrivèrent à Bâle, le 18 juin, et, aussitôt après avoir pris un léger repas, ils se rendirent à la bibliothèque publique. Elle était fermée; mais, peu d'instants après, le recteur et les professeurs de l'université, qui étaient alors réunis, apprirent l'arrivée de Dom Calmet, et lui envoyèrent une députation pour lui

1. La lettre du P. le Brun, datée du 11 février 1720, est imprimée dans l'ouv. de Dom Fangé, p. 474—479.

2. V. idem, *ibid.*, p. 111, 119, 414 et 415.

faire savoir qu'ils allaient l'attendre dans la bibliothèque. Il se hâta, de son côté, d'accepter une invitation aussi honorable, et il fut accueilli avec respect par les professeurs, au nombre desquels se trouvaient le savant Iselin et les deux frères Jean et Daniel Bernoulli. On lui montra tout ce que les collections de la ville renfermaient de plus curieux, et les professeurs le reconduisirent jusqu'à son logement. De Bâle, il gagna l'abbaye de Muri, passant par par Seckingen et par Brück. Il vit les *Acta Murensia*, qui ont jeté tant de jour sur les origines des maisons de Lorraine et de Habsbourg, et il prit les notes qui lui servirent à composer, après son retour, deux mémoires sur des figures antiques de bronze que l'on conservait dans le trésor du monastère[1]. Le prince-abbé professait une telle vénération pour le docte bénédictin, qu'il voulut absolument avoir son portrait, et Dom Calmet fut obligé de rester quatre jours à Muri, pour que le peintre eût le temps de terminer son ouvrage. L'Abbé le contraignit de prendre sa propre litière, qui était plus commode qu'un carrosse pour voyager en Suisse, fournit des chevaux à Dom Fangé et à Dom Maximin Knöpffler, et leur donna pour guide un de ses religieux, qui les conduisit à Lucerne, où ils furent reçus avec la plus grande distinction par le nonce apostolique. Près de Zug, ils rencontrèrent une nouvelle litière et des chevaux frais, que leur envoyait le prince-abbé d'Einsidlen. Ils furent accueillis, à leur arrivée dans cet antique et célèbre monastère, comme Mabillon et ses compagnons de voyage l'étaient autrefois dans les abbayes où ils demandaient l'hospitalité. Dom Calmet put même croire parfois qu'il remplaçait son illustre de-

1. Les *dissertations sur les déesses Herta et Cybèle.*

vancier. Les témoignages de considération et de respect qu'on lui prodiguait, l'empressement avec lequel on lui ouvrait les trésors des églises, les travaux que lui-même et ses compagnons exécutaient dans les bibliothèques monastiques, tout, en un mot, lui rappelait les excursions de l'auteur de la *Diplomatique* et des *Annales Bénédictines*. Il y eut dans la bibliothèque de Saint-Gall un incident, qui lui remit en mémoire les sentiments qu'il éprouva pour Mabillon, lorsque ce dernier visita l'abbaye de Moyen-Moutier, dont il était lui-même un des plus jeunes religieux, et la résolution qu'il prit de marcher sur les traces du célèbre bénédictin. Il était occupé à faire des extraits dans la salle contenant les manuscrits appartenant à l'abbaye de Saint-Gall, où il s'était rendu en quittant Einsidlen, lorsqu'un jeune moine, Dom Kolb, qui considérait avec admiration ce vétéran de la science, sentit naître en lui l'amour de l'étude et forma le projet de décrire les mille manuscrits de l'abbaye dans un ouvrage fort étendu, qu'il intitula : *Bibliotheca manuscripta monasterii Sancti-Galli*[1].

Dom Calmet visita ensuite la ville de Constance et l'abbaye de Reichenau, où il recueillit encore une ample moisson d'extraits. Il quitta cette maison pour aller voir le prince-évêque de Constance, qui résidait alors dans un de ses châteaux, et qui le fit reconduire à Reichenau, après lui avoir donné, comme témoignage de son estime, un magnifique atlas du *cercle* de Souabe. Ayant pris congé des religieux de Reichenau, l'Abbé de Senones examina, en passant

1. *Histoire de la bibliothèque de Saint-Gall, depuis sa fondation en l'an* 830 *jusqu'en* 1841, *etc.* (en allemand), par Weidmann, bibliothécaire de Saint-Gall, citée dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1e série, t, III, p. 303 et 304.

l'abbaye d'OEningen, la chute du Rhin et la ville de Schaffhouse, et demanda l'hospitalité dans l'abbaye de Rhinau, qui possédait une riche bibliothèque et deux cents manuscrits, dignes pour la plupart de l'attention des savants. Il fut joint dans ce lieu par un moine de l'abbaye de Gengenbach, qui venait lui apporter une invitation du prince et de la princesse de Furstemberg, lesquels se trouvaient à Doneschingen, à huit lieues de Rhinau. Quoique déjà fatigué de ce long voyage, il s'empressa de suivre le religieux. Il fut accueilli avec des démonstrations de respect, bien propres à toucher un vieillard, et la plus jeune des filles du prince eut même l'attention de le complimenter en latin.

Le reste du voyage n'offrit plus rien de très-remarquable, et Dom Calmet rentra dans son abbaye, vers le 20 juillet, avec une immense quantité d'extraits destinés à l'œuvre liturgique qu'il se proposait de faire exécuter sous ses yeux par Dom Fangé, mais avec les germes d'une infirmité, fruit de la fatigue, et qui ne devait plus lui permettre de s'éloigner beaucoup de sa demeure.

Non content de recueillir des matériaux pour l'ouvrage dont je viens de parler, et qu'il devait avoir le chagrin de voir abandonner par son neveu, il avait pris, chemin faisant, des notes nombreuses sur tous les objets qui avaient piqué sa curiosité, et comme plusieurs bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, Mabillon notamment, avaient publié ou fait publier par leurs auxiliaires des relations circonstanciées des voyages littéraires qu'ils avaient entrepris, il rédigea en latin[1], de concert avec Dom Fangé, une

1. Les pages 125 et 126 de l'ouv. de Dom Fangé prouvent que Dom Calmet prit part à la rédaction de ce journal, contrairement à l'opinion commune qui l'attribue exclusivement au premier.

sorte de journal de son excursion, et le fit imprimer, en 1756, sous le titre de *Diarium Helveticum Reverendissimi ac clarissimi Domini Domini Augustini Calmet ordinis s. p. Benedicti abbatis S. Petri Senoniensis in Lotharingia*[1].

L'Abbé de Senones avait plus de soixante-quinze ans lorsqu'il revint de la Suisse, et il employa les neuf années qu'il vécut encore à se préparer à la mort, et à terminer quelques-uns des ouvrages qu'il avait commencés.

Je ne reviendrai pas ici sur ce que j'ai dit relativement à la publication des derniers volumes de l'*Histoire de Lorraine*. J'ajouterai seulement que, aussitôt après son retour, il mit la dernière main à la vie de Léopold, qui devait entrer dans le septième volume, et qu'il en donna communication au second fils du feu duc, le prince Charles-Alexandre, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, afin de s'assurer qu'elle ne renfermait aucun passage de nature à blesser la maison de Lorraine, pour laquelle il n'avait cessé de professer un grand respect[2].

Ce fut vers cette époque qu'il entreprit d'écrire un ouvrage, dont j'ai déjà indiqué le titre : la *Notice de la Lorraine*. Il était resté à Dom Calmet, après l'achèvement de son *Histoire*, une multitude prodigieuse de notes, d'extraits et de renseignements de toute nature qui n'avaient pu y trouver place. Il résolut de les coordonner, de les

1. Einsidlen, Jean Eberhard Kälin ; in-8o, de 149 pages, plus 2 feuillets liminaires non chiffrés et 2 planches. L'ouvrage a été traduit en français, peu de temps après sa publication, par Nicolas Ragot, prévôt de Pont-à-Mousson ; mais cette traduction n'a jamais été imprimée.

2. La lettre du prince Charles, accusant réception du manuscrit, est datée de Vienne le 1er janvier 1749. Elle est imprimée dans l'ouv. de Dom Fangé, p. 442 et 443.

compléter et d'en faire un dictionnaire à la fois géographique et historique. Le but était louable, mais l'entreprise fut poursuivie avec une négligence qui dénotait le grand âge et l'affaiblissement intellectuel de l'auteur. Il eut cependant recours à divers collaborateurs, dont quelques-uns seulement nous sont connus. Le sieur Roussel, conseiller au bailliage d'Epinal, lui envoya des documents curieux pour l'histoire de cette ville[1]. L'article *Bar-le-Duc* fut fourni par Dom Placide Oudenot, l'ancien auxiliaire de Dom Calmet[2]. Le sieur Nicolas de Nancy lui remit de nombreux renseignements, et rédigea en partie le supplément au précieux travail du chanoine anonyme qui forme le fond de l'article consacré à la capitale de la Lorraine.[3] Dom Calmet avait d'abord pensé que ce nouvel ouvrage pourrait être renfermé dans un seul volume in-folio[4]; mais il ne tarda pas à reconnaître qu'il était indispensable d'en donner deux. Le premier parut en 1756, sous le titre de : *Notice de la Lorraine, qui comprend Les Duchez de Bar et de Luxembourg, l'Electorat de Trèves, les trois Evêchez, Metz, Toul et Verdun; les Villes principales, et autres lieux les plus célèbres, rangez par ordre Alphabétique, ornée de plusieurs Inscriptions antiques et Figures en Taille-douce, propres à il-*

1. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 1029.

2. Le complément de cet article est de Dom Calmet lui-même et se trouve, sur plusieurs points, en contradiction avec le travail de Dom Placide Oudenot.

3. V. *Réponse de Dom Calmet à la Réfutation de la Bibliothèque lorraine par M. de Chevrier*, dans le *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine*, septembre-octobre 1860.

4. *Notes autographes* à la suite de l'*Histoire de l'abbaye de Senones*.

lustrer l'Histoire et la Religion ancienne de ces Pays, avant l'établissement du Christianisme[1]. Ce titre, que j'ai transcrit tout entier, malgré sa longueur, a le mérite de donner un aperçu des matières contenues dans la *Notice*. Le tome premier renferme de plus une *liste des villes, bourgs, villages et hameaux de la Lorraine, du Barrois et des trois Evêchez*, liste qui ne forme pas moins de cent trente-trois colonnes, imprimées en petits caractères, et dans laquelle on rencontre bien des renseignements utiles[2]. Enfin, les sept planches qui accompagnent le volume, mais dont l'exécution laisse malheureusement beaucoup à désirer, représentent les bas-reliefs que l'on voyait autrefois sur le sommet du Donon, quelques autres antiquités, les objets découverts, en 1734, dans le tombeau du comte Wulfoad, fondateur de l'abbaye de Saint-Mihiel, des peintures anciennes, etc.

L'impression du premier tome de la *Notice* n'était pas encore terminée, lorsque Dom Calmet mit sur le métier un nouvel ouvrage : l'*Histoire de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe*. Le plan du livre avait été tracé, dès l'année 1710, par Dom Humbert Belhomme, abbé de Moyen-Moutier, qui, ne pouvant se déplacer ai-

1. Nancy, Louis Beaurain, in-f°.

2. Dans les *notes autographes* qui suivent l'*Histoire de l'abbaye de Senones*, Dom Calmet assure qu'il avait dressé une *liste des abbayes, prieurés et autres bénéfices de la province ecclésiastique de Trèves et des trois Evêchés*. Je regrette que cette liste n'ait pas trouvé place dans un des volumes de la *Notice*. L'écrivain qui a rédigé l'article *Calmet* pour la *Nouvelle Biographie universelle*, dit que l'on aurait dû publier les manuscrits du docte bénédictin sur l'*Histoire spéciale des villes et abbayes de Lorraine ;* mais cette *Histoire spéciale* n'est pas un ouvrage différent de la *Notice*.

sément, avait chargé un de ses religieux, Dom Pierre Munier, de visiter l'un après l'autre tous les monastères de la Congrégation et d'y recueillir les documents qui lui paraîtraient utiles. Dom Munier, homme fort laborieux, s'acquitta avec zèle de cette mission, et rapporta des mémoires et des copies de pièces en assez grand nombre pour en former quatorze gros volumes in-quarto. Sur ces entrefaites, Dom Belhomme ayant abandonné son projet, Dom Munier rédigea lui-même une sorte d'histoire de la Congrégation en six volumes in-folio. Son manuscrit reposait dans la bibliothèque de Senones, et personne ne songeait à le publier[1], lorsque Dom Calmet résolut d'en extraire un livre d'une juste étendue, et jamais entreprise n'offrit moins de difficultés, puisque tous les matériaux nécessaires à la composition de l'ouvrage se trouvaient entre les mains de l'Abbé de Senones; mais il était trop âgé pour un pareil travail, qui demandait du temps et de l'application; l'*Histoire de la congrégation de Saint-Vanne* ne fut pas poussée au-delà du second volume[2], et on ne sait ce que le manuscrit est devenu.

Au moment où Dom Calmet, parvenu pour ainsi dire aux dernières limites de la vieillesse, consacrait le peu de force qui lui restait à des livres qu'il ne devait pas achever, on répandait le bruit qu'il s'occupait avec assiduité d'une histoire du Barrois en plusieurs volumes in-folio[3].

1. V. Dom Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 679 et 680.

2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 141, 142 et 408. Dom Calmet mentionne au nombre de ses ouvrages, dans les *notes autographes* citées plus haut, une *liste des écrivains de la congrégation de Saint-Vanne*. Ce devait être, sans doute, le premier linéament d'une *bibliothèque* ou *histoire littéraire* de la Congrégation.

3. V. *Essai chronologique sur l'Histoire du Barrois*, par M. de Maillet, maître des Comptes (à Bar), avertissement, p. j. Ce volume a été publié en 1757.

Ce bruit n'avait rien de fondé; néanmoins, on voit, dans les *notes autographes*[1] dont je me suis servi bien des fois, que l'Abbé de Senones avait, en effet, conçu le dessein de ce travail, et qu'il s'en était déchargé sur un jeune religieux nommé Guillemin; mais ce religieux, que j'ai déjà cité, n'avait pas la capacité nécessaire, et, après la mort de Dom Calmet, il ne fut plus parlé de l'*Histoire du Barrois*.

Malgré la fâcheuse rumeur produite par le *Traité sur les apparitions*, la réputation de l'Abbé de Senones semblait grandir tous les jours. Les Bénédictins de Saint-Vanne, qui le regardaient comme l'honneur de leur ordre, le respectaient jusqu'à la vénération (pour employer un mot de Dom Fangé) et considéraient comme l'événement le plus heureux de leur vie d'être envoyés dans le monastère qu'il gouvernait[2]. Sa renommée n'était pas moindre en Allemagne, et plusieurs abbés Bénédictins lui écrivirent pour le prier de recevoir chez lui quelques-uns de leurs religieux, qui se formeraient, sous son habile direction, à la science et à la vertu. On vit, en effet, arriver à Senones des moines des abbayes de Gengenbach, Saint-Blaise dans la Forêt-Noire, Elchingen, Ebersmünster et Marmoutier[3]. L'Abbé de Breunow, voulant établir à Prague un collége destiné à la jeune noblesse, demanda à Dom Calmet de lui envoyer des professeurs tirés de sa congrégation, et le cardinal de Bossu d'Alsace, archevêque de Malines, le consulta quand il voulut introduire une sorte de réforme daus l'abbaye d'Afflighem[4].

1. A l'année 1755.
2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 262 et 263.
3. Ces deux dernières abbayes étaient en Alsace.
4. V. Dom Fangé *ibid.*, p. 84—86, 95, 96 et 134—138.

Je ne dois pas dissimuler cependant que beaucoup de savants français ne professaient pas une grande estime pour la plupart des écrits de l'Abbé de Senones. Ils étaient apparemment moins frappés du mérite de ses livres que des imperfections nombreuses qui les déparent. Aussi ne fut-il jamais associé à l'académie des inscriptions et belles-lettres[1], qui néanmoins reçut bien des savants qui ne le valaient pas. Ce qui est extraordinaire, c'est qu'il n'appartint jamais à l'académie que Stanislas avait fondée à Nancy, sous le titre de *Société royale des sciences et belles-lettres*, et dont les membres, il faut bien l'avouer, ne jouissaient pas tous d'une grande réputation. Cette espèce d'exclusion est d'autant plus incompréhensible, qu'il avait voulu contribuer à la création de la bibliothèque publique, qui fut le berceau de cette société. Stanislas avait parlé d'installer la bibliothèque dans l'abbaye de Saint-Léopold, et d'en confier la garde à un bénédictin, et Dom Calmet avait proposé avec empressement de contribuer de ses deniers à la construction du bâtiment et à l'achat des livres[2]. Il reçut, quelques années plus tard, une visite que plus d'un souverain eût alors enviée, et qui était bien propre, aux yeux de trop de personnes, à lui faire oublier l'affront qu'il avait reçu dans cette circonstance. On a vu plus haut qu'il avait entretenu des relations avec la marquise du Châtelet. Voltaire ne négligeait jamais de faire sa cour aux hommes qui pouvaient lui être utiles, et il profita de l'occasion pour former une liaison avec Dom Calmet. La marquise écrivait à ce dernier, le 28 avril 1738 :

1. Quelques passages des écrits de Dom Calmet furent critiqués dans les *Mémoires* de cette académie.

2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 140 et 141.

« Monsieur de Voltaire, qui est ici (à Cirey), et qui est » plein pour vous de l'estime que tout homme qui pense » doit à votre mérite, me prie de vous en assurer. » On lit dans une autre lettre, laquelle est de la fin de 1741 ou du commencement de 1742 : « M. de Voltaire me prie de » vous faire mille très-humbles complimens de sa part[1]. » En 1748, Voltaire séjourna à la cour de Stanislas et voulut visiter l'Abbé de Senones. Le 13 février, il lui écrivit de Lunéville : « Je préfère, Monsieur, la retraite à la cour, » et les grands hommes aux Rois. J'aurais la plus grande » envie de venir passer quelques semaines avec vous. Il » ne me faudrait qu'une cellule chaude; et pourvu que » j'eusse du potage gras, un peu de mouton et des œufs, » j'aimerais mieux cette heureuse et saine frugalité qu'une » chère royale. Enfin, Monsieur, je ne veux pas avoir à » me reprocher d'avoir été si près de vous, et de n'avoir » point eu l'honneur de venir vous voir. Je veux m'ins- » truire avec celui dont les livres m'ont formé, et aller » puiser à la source : je vous en demande la permission. » Je serai un de vos moines. Ce sera Paul qui ira visiter » Antoine. Mandez-moi si voudrez bien me recevoir en so- » litaire. En ce cas je profiterai de la première occasion » que je trouverai ici, pour venir dans le séjour de la » science et de la sagesse. »

Différentes circonstances empêchèrent alors Voltaire de réaliser son projet; mais il le reprit en 1754, après son retour de Berlin et sa rupture avec Frédéric. Il habitait alors l'Alsace, et, sur le conseil des médecins, il résolut d'aller prendre les eaux à Plombières. Il était même déjà en route lorsqu'il reçut une lettre qui lui annonçait l'arri-

1. V. ces deux lettres, *ibid.*, p. 454 et 459—461.

vée à Plombières de deux de ses ennemis : Maupertuis et la Condamine, et il se décida immédiatement à habiter Senones jusqu'à ce qu'ils se fussent éloignés. Il y resta environ trois semaines, pendant la seconde moitié de juin et le commencement de juillet. Si l'on peut s'en rapporter à Dom Fangé[1], il employa ce temps à causer avec Dom Calmet et à travailler dans la bibliothèque. « M. de Voltaire, » ajoute le coadjuteur, vécut en quelque sorte en religieux, n'ayant voulu, pendant tout ce temps-là, manger » qu'au réfectoire et ne converser qu'avec les religieux. » Il est utile de comparer cette narration débonnaire avec ce que Voltaire écrivait lui-même à ses confidents. Le 12 juin, il disait à d'Argental : « Je me fais Bénédictin dans » l'abbaye de Senones, avec Dom Calmet, au milieu d'une » bibliothèque de douze mille volumes, en attendant que » vous m'appeliez dans votre sphère. Donnez-moi donc » vos ordres, mon cher ange; je quitterai le cloître dès » que vous me l'ordonnerez; mais je ne le quitterai pas » pour le monde auquel j'ai un peu renoncé; je ne le quitterai que pour vous. Je ne perds pas ici mon temps. » Condamné à travailler sérieusement à cette histoire générale, imprimée pour mon malheur, je ne pouvais » guère trouver de grands secours que dans l'abbaye de » Senones. Mais je vous sacrifierai bien gaîment le fatras » d'erreurs dont je suis entouré... Le moine Voltaire. » » Savez-vous bien, lui disait-il quatre jours après, que je ne » suis point en France, que Senones est terre d'Empire, » et que je ne relève que du pape pour le spirituel ? Je lis » ici, ne vous déplaise, les Pères et les Conciles; vous me » remettrez peut-être au régime de la tragédie quand j'au-

1. *Ibid.*, p. 142—146 et 176.

» rai le bonheur de vous voir. » Il trouvait, en effet, le temps bien long, et il écrivit au même le 20 juin : « Vous » me laissez faire un long noviciat dans ma Thébaïde. Je » suis comme une fille passionnée qui s'est jetée dans un » couvent en attendant que son amant puisse l'enlever. » Il ajoutait, le 24 : « O adorables anges, je compte être in- » cessamment dans votre ciel, c'est-à-dire dans votre gre- » nier. Daignez donc me conserver cet heureux trou que » vous avez bien voulu me retenir.... Voilà qui est bien » plaisant d'être au couvent et de dire *Benedicite*. Je » m'occupe avec D. Mabillon, D. Martenne.... Les anti- » quailles où je suis condamné sont bien respectables, » mais cela ne me console pas de votre absence. »

Il ne négligeait rien pour tromper les moines de Senones sur ses idées et sur ses projets, et le jour de la Fête-Dieu, il assista à tout l'office, et suivit la procession, couvert d'un habit écarlate[1], et en donnant des marques de dévotion[2]. Dom Calmet ne se possédait pas de joie à la vue d'un pareil spectacle, et, avec la naïveté d'un enfant, il se flattait d'avoir, par ses conversations et ses conseils, ramené son hôte à des sentiments religieux.

« Voltaire, dit un de ses biographes[3], fut reçu chez ces » moines avec d'autant plus de plaisir que D. Calmet es- » pérait en faire un bon chrétien ; et le philosophe se com- » porta si raisonnablement qu'après son départ le Père » abbé se vantait d'avoir converti le plus grand déiste que la

1. V. *Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié*, par M. Gravier, p. 302.

2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 143 et 144 ; Dom Calmet, *Notes autographes* à la suite de l'*Histoire de l'abbaye de Senones*.

3. Duvernet.

» terre eût jamais porté. Telles étaient les expressions du » bonhomme. »

Mais toutes ces démonstrations hypocrites n'avaient d'autre but que d'engager les bénédictins de Senones à préparer des matériaux pour l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, ouvrage dont Voltaire s'occupait alors. Dom Calmet lui avait, sans le vouloir, fourni les éléments de plus d'un livre impie, en ramassant dans son *Commentaire sur la Bible* les objections faites contre l'Ecriture Sainte par les incrédules anciens et modernes; cette fois, les religieux de Senones eurent la simplicité de mettre à contribution leur riche bibliothèque pour aider le Philosophe à achever une production trop connue. Dom Fangé surtout déploya une complaisance extrême et donna à Voltaire le droit de lui écrire plus tard : « Vous » souvenez-vous du temps où vous montiez si agilement à » l'échelle, pour me dénicher un livre ou pour me montrer » la page dont j'avais besoin[1] ? »

Après avoir usé et abusé d'une hospitalité si généreuse, il ne craignit pas d'écrire au duc de Richelieu : « Je me » suis fait savant à Senones, et j'ai vécu délicieusement au » réfectoire. Je me suis fait compiler par les moines des » fatras horribles d'une érudition assommante[2] » ; et à la marquise du Deffand : « J'ai été moine, j'ai passé un mois » avec saint Augustin, Tertullien, Origène, Raban. Le » commerce des Pères de l'Eglise et des savants du temps » de Charlemagne ne vaut pas le vôtre.... J'y ai passé un » mois (à Senones) avec un bénédictin de quatre-vingt- » quatre ans, qui travaille encore à l'histoire. On peut s'y

1. Lettre du 14 juin 1757.
2. Lettre du 6 août 1754.

» amuser quand l'imagination baisse. Il ne faut point d'es-
» prit pour s'amuser des vieux événements ; c'est le parti
» que j'ai pris. J'ai attendu que j'eusse repris un peu de
» santé pour m'aller guérir à Plombières. Je prendrai les
» eaux en n'y croyant pas, comme j'ai lu les Pères[1]. » Il avait déjà écrit à Cideville : « Ne me dites point de mal » des livres de Dom Calmet.

» Ses antiques fatras ne sont point inutiles ;
» Il faut des passe-temps de toutes les façons,
» Et l'on peut quelquefois supporter les Varrons,
» Quoiqu'on adore les Virgiles[2]. »

Il parut néanmoins se repentir d'avoir déchiré dans ses lettres ceux dont il avait mangé le pain ; il leur donna des livres pour leur bibliothèque ; il adressa à Dom Calmet et à son neveu des épîtres flatteuses[3] ; on dit même qu'il eut, un instant, le projet de se fixer à Senones, et qu'il demanda à louer l'hôtel abbatial, que Dom Calmet n'avait jamais voulu habiter[4]. Il y voyait l'avantage, très-grand pour lui, d'être en France, et de se trouver sur un territoire dépendant de l'Empire, où il pouvait braver les lois de son pays. Mais sur ces entrefaites, il rencontra l'occasion d'acheter les *Délices*, et Dieu épargna à l'abbaye de Senones la honte de devenir le quartier-général du philosophisme moderne et l'officiné de tous les pamphlets dirigés contre la religion.

Lorsque Dom Calmet reçut la singulière visite que je

1. Lettre du 24 juillet 1754.
2. Lettre du 9 juillet 1754.
3. A Dom Calmet, le 16 juillet 1754; à Dom Fangé, les 11 avril et 14 juin 1757.
4. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 144 et 145 ; *Histoire de Saint-Dié*, par M. Gravier, p. 302.

viens de rappeler, il jouissait encore d'une santé excellente et il conservait même, au rapport de son neveu[1], un air de jeunesse, dont le portrait gravé par les soins de ce dernier ne donne aucune idée, il faut bien le reconnaître. Cédant à l'attrait irrésistible que tous les vieillards éprouvent pour les objets qui les ont occupés pendant leur jeunesse, il profitait de cette force de corps, fruit ordinaire d'une vie sage et réglée, pour revenir à ses anciennes études, et il consacrait à l'Ecriture Sainte les instants qu'il pouvait dérober aux longs travaux qu'il avait entrepris. Après sa mort, on trouva dans ses portefeuilles une multitude de remarques, fort courtes, à la vérité, sur divers passages de la Bible[2], et, vers la fin de l'année 1756, il adressa au rédacteur du *Mercure de France* une *lettre sur la terre de Gessen et sur le royaume de Tanis en Egypte*[3], lettre où l'on retrouve les qualités qui distinguent ses premiers ouvrages.

J'ai remarqué les mêmes qualités dans un petit écrit qu'il composa vers l'année 1755, et qui vient seulement d'être imprimé. Voici quelle fut l'origine de cet opuscule. Il y avait alors à Paris un homme de lettres dont l'esprit égalait la méchanceté. François-Antoine Chevrier, né à Nancy, vers 1720, s'était fait une sorte de réputation par des productions à la fois satiriques et licencieuses. Dom Calmet, qui s'était bien gardé de les lire, ne crut pas que de pareils livres dussent mériter à l'auteur une place dans la *Bibliothèque lorraine*. Chevrier fut mortifié du silence gardé par le Bénédictin. Cependant, ayant appris que ce

1. *Ibid.*,, p. 292 et 293.
2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 413.
3. Cette lettre ou plutôt ce mémoire parut dans le *Mercure* de décembre 1756 et de janvier 1757.

dernier projetait de donner, sous le titre d'*additions et corrections*, un second supplément à son ouvrage, il crut que l'omission dont il se plaignait pouvait encore être réparée ; en conséquence, il rédigea une note contenant quelques renseignements sur sa vie et la liste de ses écrits imprimés ou non, et la fit parvenir à l'Abbé de Senones. Celui-ci se trouva fort embarrassé ; car, outre des compositions qu'un homme d'honneur ne pouvait pas avouer, la liste mentionnait les deux articles suivants : 1° *Parallèle de Dom Calmet et de Hugo, évêque de Ptolémaïde, avec un examen impartial de leurs écrits ;* 2° *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, avec une réfutation de la Bibliothèque lorraine de Dom Calmet ; deux tomes ;* et cet article était accompagné de la note que voici : « Ce dernier ouvrage est imprimé depuis » six mois, l'auteur attend pour le rendre public que » S. A. R. le duc Charles de Lorraine, qui en a bien » voulu accepter la dédicace, soit de retour à Bruxelles ». Un peu offensé de se voir attaqué de la sorte, et cédant aux conseils de différentes personnes qui l'engagèrent à ne tenir aucun compte de la demande de Chevrier, Dom Calmet publia les *additions et corrections* de la *Bibliothèque lorraine* sans y insérer l'article dont il s'agit. Chevrier fut encore plus mécontent de la seconde omission que de la première et publia ses *Mémoires* vers la fin de 1754 ou au commencement de 1755. Tout en avouant qu'il avait emprunté à la *Bibliothèque lorraine* les matériaux de son livre, il faisait une critique très-vive, quoique polie, de l'ouvrage du Bénédictin[1] ; il lui reprochait, d'une manière aigre-douce, de s'être mis, de son autorité pri-

1. V. t. I, p. ix-xj et xiij.

vée, au nombre des lorrains illustres[1], et, relevant un passage de la *Bibliothèque*[2], dans lequel Dom Calmet accusait le P. Benoît Picart d'être « quelquefois un peu cré- » dule et hasardeux dans ses conjectures », il disait à l'auteur du *Traité sur les apparitions :* « Etoit-ce à » Brutus à parler de la dureté de Caton[3] ? » Les cent quarante-neuf dernières pages du second volume des *Mémoires* renferment la *Réfutation de la Bibliothèque lorraine*. Cette réfutation était, du reste, bien plus désobligeante pour les *illustres* exclus par Chevrier que pour Dom Calmet lui-même, et (ce qui devait encore adoucir l'amertume de la critique) le premier reconnaissait hautement l'utilité de l'ouvrage attaqué et avouait qu'une pareille publication était de nature « à ouvrir, un jour, une » carrière brillante aux jeunes littérateurs[4] ».

Dom Calmet fut plus sensible aux reproches de Chevrier qu'il ne convenait à un savant aussi renommé, et il se repentit d'avoir refusé à l'impétueux écrivain une place dans un dictionnaire où il avait admis tant de médiocrités. On le pressa de répliquer, et la bonne volonté ne lui manquait pas; mais, ainsi que le fait observer Dom Fangé, il « se » sentoit trop vieux pour entrer en lice avec un homme » tel que M. Chevrier, craignant d'ailleurs de donner lieu » de croire que le ressentiment et l'esprit de vengeance » avoit (*sic*) quelque part dans la réfutation de son adver- » saire[5] », et il répondait à ceux qui l'engageaient à ne

1. V. t. I, p. 319-322.
2. V. col. 742.
3. V. t. I, p. 307.
4. V. t. I, p. 321.
5. V. *Réponse de Dom Calmet à la Réfutation de la Bibliothèque par M. de Chevrier*, avertissement.

pas garder le silence « que n'ayant entrepris la Biblio-
» thèque lorraine que pour transmettre à la postérité ses
» concitoyens qui s'étoient acquis quelque réputation par
» leurs écrits ou par leurs talens, il ne trouvoit pas mau-
» vais que M. Chevrier ou tout autre que lui ne courût
» dans la même carrière et ne fît mieux que lui; qu'il
» savoit bien que son ouvrage n'étoit à proprement parler
» qu'un essai, et qu'il seroit bien aise que quelqu'un en-
» treprît de donner à cet ouvrage la perfection et d'y cor-
» riger les fautes qu'il pouvoit avoir faites[1] ». Partagé entre le désir de riposter à Chevrier et la crainte de prolonger les hostilités, il prit enfin la résolution de préparer une réponse, et d'abandonner à son successeur le soin de la publier. Elle se compose principalement de notes détachées sur les divers passages des *Mémoires* qui parurent à Dom Calmet mériter une réfutation; mais, après avoir ainsi repoussé une à une les accusations peu mesurées et les critiques parfois injustes de son adversaire, il l'attaque à son tour et souvent avec avantage. Il répond aussi, d'une manière victorieuse, aux reproches qu'il avait encourus pour avoir inséré sa propre biographie dans la *Bibliothèque lorraine,* ajoutant qu'il avait rédigé cet article « sur
» la demande de ses confrères et d'autres hommes res-
» pectables, et dans la persuasion que la Bibliothèque
» ne paroîtroit qu'après sa mort ». Il allègue, d'ailleurs (ce qui est moins concluant), l'exemple de saint Augustin, de Trithème et de *bibliothécaires*[2] anciens et modernes. Enfin, il fait observer qu'il n'a pas prétendu décerner le

1. V. *ibid.*

2. C'est-à-dire d'auteurs de *bibliothèques* ou dictionnaires biographiques.

titre d'*hommes illustres* à tous les personnages mentionnés dans son livre; « il a seulement cherché, dit-il, à faire » connaître tous ceux de ses compatriotes qui ont produit » quelqu'ouvrage », et, comme pour faire oublier son long silence à Chevrier, il promet de placer à la suite de sa réponse un article biographique sur cet écrivain, article destiné à servir de supplément à la *Bibliothèque.*

En prenant la résolution de retarder jusqu'après sa mort la publication de l'opuscule dont je viens de parler, il pensait, sans doute, que cet ajournement ne serait pas de longue durée, et il ne se trompait pas. Il fut attaqué, en effet, dès les premiers jours de l'année 1757, d'une fluxion de poitrine, qui le réduisit à l'extrémité. Sa bonne constitution et les soins dont il fut l'objet le sauvèrent, mais il resta tellement faible et languissant, que, à son grand déplaisir, il se trouva hors d'état de continuer ses travaux. Il ne s'occupa plus désormais que de l'éternité. Il consacrait une partie de son temps à la lecture de livres de piété, et il ne négligeait aucun des devoirs de la vie monastique. Vers le commencement d'octobre, ses jambes lui refusèrent leur service, et il se fit porter à l'église par ses domestiques. Toutefois, et malgré ses souffrances, il célébrait encore la messe presque tous les jours. Le 21 octobre, une attaque de paralysie le priva d'abord partiellement, puis bientôt complétement de l'usage de la parole, et il fut obligé de s'exprimer par signes. Enfin, le mal n'ayant cessé d'augmenter, il reçut l'extrême-onction et expira doucement le 25 octobre 1757, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans et huit mois[1].

Il fut inhumé dans l'église abbatiale, et son neveu lui

1. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 142 et 146-151.

fit élever un tombeau en marbre, sur lequel on voyait un médaillon représentant le buste du fécond écrivain. On grava au-dessous de ce médaillon, outre six vers latins extraits d'un petit poème composé par un religieux de Senones, Dom Ambroise Collin[1], l'épitaphe suivante, composée par Dom Calmet lui-même :

Hic jacet F. Augustinus Calmet,
Patria Lotharus, religione christianus,
Fide catholico-Romanus, professione monachus,
Nomine abbas hujus monasterii.

—

Legi, scripsi, oravi, utinam bene!
Hic expecto donec veniat immutatio mea.
Veni, Domine Jesu!

—

Natus die 26 februarii anni 1672.
Mortuus die 25 octobris anni 1757.

—

La Révolution, qui a détruit tant de choses, n'a pas respecté le tombeau du docte abbé de Senones. Ce tombeau a disparu, ainsi que l'église dans laquelle il se trouvait; mais on a transporté les restes de Dom Calmet dans l'église paroissiale, et une sorte de cadre, suspendu à un des piliers, reproduit l'épitaphe qu'on vient de lire.

La mort d'un écrivain aussi remarquable à plus d'un titre ne passa pas inaperçue. Les recueils littéraires (les

1. Ce petit poème, qui est intitulé : *In obitum Clarissimi ac doctissimi viri D. D. Aug. Calmet abbatis Senoniensis*, est imprimé *ibid.*, p. 514-517.

revues, comme on dirait aujourd'hui) lui consacrèrent des notices plus ou moins longues[1], et Dom Fangé, qui lui devait tout, publia un livre dans lequel il a rapporté nombre de particularités intéressantes. Ce livre est même tellement étendu, qu'il serait de nature à décourager les biographes futurs, si l'on ne devait y voir un panégyrique plutôt qu'une notice véritable. Dom Fangé résolut d'y joindre un portrait de Dom Calmet, et, comme si la réputation de ce dernier avait eu besoin du suffrage de Voltaire pour n'être pas contestée, il pria l'auteur de *la Pucelle* de composer quelques vers destinés à accompagner ce portrait. Voltaire, qui n'écrivit aucun pamphlet contre l'Ecriture Sainte sans y tourner Dom Calmet en ridicule, n'osa toutefois repousser la prière de Dom Fangé et lui répondit, à la date du 20 novembre 1757 : « Il serait difficile de faire une inscription digne de l'oncle et du neveu. A défaut de talent, je vous offre ce que me dicte mon zèle :

» Des oracles sacrés que Dieu daigna nous rendre
» Son travail assidu perça l'obscurité ;
» Il fit plus : il les crut avec simplicité,
» Et fut par ses vertus digne de les entendre.

1. V. notamment le *Journal de Verdun*, t. LXXXIII, année 1758, p. 31-35 (l'article est du critique Dreux du Radier), et la *Gazette de France*, n° du 5 novembre 1757. Dreux du Radier composa même le distique suivant, qu'il proposa de graver sur le tombeau de Dom Calmet :

Religione, Libris, Doctrina cognitus Orbi
Calmetus vixit, notior ipse sibi.

Je dois encore mentionner une pièce de vers publiée, je ne sais par qui, sous le titre d'*Eglogue sur la mort du Révérendissime Dom Calmet, abbé de St. Pierre de Senones;* 4 pages in-4°. C'est un dialogue très-fade entre les bergers *Lisis* et *Thirsis*. Il y en a eu deux éditions, que j'ai vues dans la bibliothèque de M. l'abbé Marchal.

» Il me semble au moins que je rends justice à la science, » à la foi, à la modestie, à la vertu de feu D. Calmet, » mais je ne pourrai jamais célébrer ainsi que je le vou- » drais sa mémoire, qui me sera infiniment chère. »

Le volume de Dom Fangé parut seulement en 1762; il renferme, outre une biographie où les faits essentiels sont malheureusement comme noyés dans des détails fastidieux, un catalogue raisonné des ouvrages de l'Abbé de Senones, un certain nombre de lettres qui lui avaient été adressées par des personnages plus ou moins célèbres, et quelques pièces justificatives. Ce livre eut bientôt l'honneur d'être traduit. Le P. Colomban Luz, bénédictin de l'abbaye d'Elchingen, le mit en allemand, mais en l'abrégeant beaucoup, et le fit imprimer, en 1768, avec un éloge funèbre de Dom Calmet composé par un prémontré, le P. Sébastien Sailer[1]. Deux années plus tard, paraissait, à Rome, une traduction complète en italien, dans laquelle on retrouvait même le catalogue raisonné et la collection de lettres qui accompagnent l'ouvrage français[2]. J'ajoute que ce livre a donné naissance à tous les articles consacrés à Dom Calmet dans les dictionnaires biographiques publiés depuis sa mort; mais les auteurs de deux notices imprimées il y a peu d'années, et que je mentionnerai plus loin, ont eu d'autres matériaux à leur disposition.

Plein de reconnaissance pour la mémoire de son oncle, Dom Fangé voulut que les lettres que ce dernier avait re-

1. On trouvera dans l'*appendice*, n° VII, le titre complet de ce rarissime volume que je n'ai jamais vu que dans la bibliothèque du Musée lorrain.

2. La bibliothèque du séminaire de Nancy possède un exemplaire de cette traduction, dont je donne le titre complet dans l'*appendice*, n° VII.

çues fussent conservées avec soin; il tria son immense correspondance, mit à part toutes les épîtres dignes d'être gardées, y joignit plus de cent lettres adressées par Dom Calmet lui-même à Dom Mathieu Petitdidier, les fit relier en douze volumes et les déposa dans la bibliothèque de l'abbaye[1].

Il prit aussi la résolution de publier un recueil renfermant plusieurs mémoires que Dom Calmet avait laissés en portefeuille, et d'autres dissertations insérées dans des *journaux* que l'on ne rencontre pas toujours facilement[2]. Ce projet ne reçut pas d'exécution pour des motifs que j'ignore; mais Dom Fangé termina la publication de deux ouvrages dont l'impression était commencée. Après avoir « revu et considérablement augmenté » le second volume de la *Notice de la Lorraine,* il le fit imprimer chez Louis Beaurain, qui était l'éditeur du premier, et le mit en vente dans le courant de l'année 1762[3]. On est presque étonné

1. Ce précieux recueil a beaucoup souffert par suite de la Révolution. Trois volumes sont conservés dans la bibliothèque publique de Saint-Dié; un quatrième appartenait, il y a quelques années, à M. Simon, alors gardien de cette collection, mais je ne sais ce qu'il est devenu. Cinq volumes ont été légués à la bibliothèque du séminaire de Nancy par M. l'abbé Ferry, chanoine de la cathédrale de la même ville. Enfin, les trois autres volumes paraissent définitivement perdus. La bibliothèque du séminaire possède aussi un recueil peu considérable de lettres adressées à Dom Fangé. Quant aux lettres écrites par Dom Calmet lui-même, on en trouve dans beaucoup de collections publiques et particulières, notamment dans celle de M. Justin Lamoureux.

2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 415. V. aussi *Notice de la Lorraine,* t. II, p. ij. La réponse de Dom Calmet aux critiques de Chevrier devait se trouver dans ce recueil.

3. Ce second volume, qui est accompagné de 5 planches, contient, outre la fin de l'ouvrage, une *table alphabétique ou liste* (plus que

de voir ce volume sortir d'une typographie nancéienne, quand on sait que Dom Fangé lui-même avait établi une imprimerie à Senones, à l'exemple de Hugo, qui autrefois avait créé ou soutenu à Etival un atelier de ce genre, dont j'ai eu occasion de parler ailleurs. Celui de Senones était dirigé par le sieur Joseph Pariset, petit-neveu de Dom Calmet. Le premier produit de ses presses qui soit venu à ma connaissance est de l'année 1759 : c'est une édition du *Traité sur les apparitions,* en deux volumes petit in-8°. En 1762, il imprima *La vie du Très-Révérend Père D. Augustin Calmet*, par Dom Fangé, et en 1764 une belle édition du *Breviarium monasticum juxta regulam s. Patris Benedicti,* en deux volumes grand in-octavo[1].

En 1761 et en 1763, il avait donné les tomes neuvième et dixième de l'*Histoire universelle sacrée et profane*, dont la publication avait été interrompue, comme on l'a dit, après le huitième volume. Au reste, l'établissement de Joseph Pariset n'eut pas une longue existence, car le tome onzième de l'*Histoire universelle,* qui parut en 1767, sortit de l'imprimerie nancéienne de Claude-Sigisbert Lamort[2]. C'est également à ce typographe que fut confiée l'impression des douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième volumes, qui furent mis en vente de 1768 à 1771, et qui conduisirent la narration jusqu'au commencement du règne de Louis XV. Je crois

médiocre) *Des Noms Latins, François et Allemands des Villes, Bourgs, Villages et Hameaux contenus dans la Notice de la Lorraine.*

1. Cette édition est très-belle, comme toutes celles qui sont sorties de l'imprimerie de Joseph Pariset.

2. Joseph Pariset lui-même exerçait quelque temps après la profession d'avocat ; ce qui prouve qu'il n'était plus imprimeur.

que Dom Fangé rédigea, au moins en partie, le dernier volume de l'ouvrage, et il voulut qu'un travail d'aussi longue haleine fût, en quelque sorte, couronné par un éloge du savant et modeste auteur de tant de productions utiles[1].

VI.

J'aurais peut-être dû m'arrêter ici, mais j'ai pensé que l'on ne connaîtrait pas Dom Calmet tout entier, si je ne joignais aux pages précédentes quelques détails sur ses mœurs et un résumé des appréciations que l'on a faites de ses principaux écrits.

Les vertus dont il fut continuellement un modèle pour ses religieux avaient leur source dans la foi et dans la pratique des devoirs religieux. On a vu qu'il avait eu le malheur, pendant sa jeunesse, de se laisser séduire par les disciples de Jansénius et de Quesnel, mais dès qu'il eut une fois rompu avec eux, il donna l'exemple de la soumission la plus parfaite aux décrets de l'Eglise. Sa dévotion était tendre et profonde, et il tenait tellement à célébrer tous les jours le saint sacrifice de la messe, qu'il ne s'en dispensait pour ainsi dire jamais, même en voyage[2].

Les parents de Dom Calmet n'avaient eu qu'à se louer de sa docilité et de ses égards. Les supérieurs de la Congrégation lui ayant permis de disposer, comme il l'entendrait, des honoraires que ses éditeurs lui payaient, il fit une pension à son père, que la vieillesse empêchait de travailler, et il aida sa sœur à élever sa nombreuse fa-

1. Cet éloge occupe les pages 602-610 du dix-septième volume.
2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 243 et 244.

mille[1]. Il ne lui envoyait néanmoins que ce qu'il jugeait strictement nécessaire, et il réservait pour les pauvres le reste de ses économies. C'était principalement aux pauvres honteux qu'il aimait à distribuer ses charités. Lorsqu'il savait qu'une personne honnête se trouvait dans l'embarras, il lui remettait immédiatement l'argent dont elle avait besoin, et Dom Fangé rapporte que, peu de jours avant sa mort, Dom Calmet lui ordonna de livrer aux flammes toutes les *reconnaissances* souscrites par les individus qu'il avait secourus, et qui se trouvèrent ainsi libérés complétement[2].

Il pouvait disposer, chaque année, d'une somme importante; car, possédant un revenu considérable, il vivait comme un simple religieux. Ses meubles, ses vêtements étaient les mêmes que ceux de ses confrères; sa table n'était pas mieux servie que la leur, à moins qu'il n'eût invité des personnes de distinction, et, dans ces occasions, il se contentait des mets les plus simples et ne prenait jamais d'aliments gras. Aussi la pureté de ses mœurs fut-elle toujours à l'abri même du soupçon. Persuadé qu'il faut éviter non seulement le mal, mais encore l'apparence du mal, il fuyait la société des femmes, et s'il ne pouvait parfois, à cause de sa dignité, refuser d'accueillir quelques dames nobles, « il avoit grand soin, dit son neveu, » qu'elles se comportassent dans sa maison avec la dé» cence qu'exige la sainteté du lieu où elles étoient re» çues »[3].

Il ne faudrait pas tirer de ce que je viens de dire la

1. V. idem, *ibid.*, p. 234 et 235.

2. V. *ibid.*, p. 229-234.

3. V. idem, *ibid.*, p. 224, 225, 291 et 292.

conclusion que Dom Calmet fût d'une humeur insociable. Quoiqu'il tînt de la nature un grand fonds de vivacité, il avait tellement réussi à se maîtriser lui-même, qu'aucun homme n'était plus doux et plus patient. C'était à lui surtout que convenait la belle et simple devise de sa congrégation : PAX, et on a observé que dans les rares circonstances où il lui arriva de s'exprimer avec quelque rudesse, ce fut plus tard pour les personnes à qui il avait ainsi parlé un titre assuré à tous ses bons offices. Un jour, il blâma, devant sa communauté, des individus que Dom Fangé ne désigne pas, et que je crois avoir été d'autres religieux de la même congrégation. Mais il en eut regret immédiatement, et il demanda pardon, nu tête, à ses moines du petit scandale qu'il croyait leur avoir donné[1]. Enfin, je ne veux d'autre preuve de sa sociabilité que la manière affable avec laquelle il accueillait les personnes qui venaient l'interrompre au milieu de ses recherches et de ses travaux. Quand on sait quelle est, en pareil cas, la disposition intérieure de la plupart des gens de lettres, on ne peut s'empêcher de reconnaître que Dom Calmet poussait cette petite vertu jusqu'à l'héroïsme.

Il savait également, pour entretenir la paix et la concorde, céder dans la discussion, lors même que la raison était évidemment de son côté ; mais, en consentant à rendre les armes à ses adversaires, il n'obéissait pas uniquement à un amour de la tranquillité qui pourrait, à la rigueur, n'être qu'une des faces de l'égoïsme. Il le faisait principalement par humilité et par modestie. Lorsqu'il se voyait engagé dans une dispute avec un de ces hommes à qui l'entêtement tient lieu de science, il s'empressait de lui

1. V. idem, *ibid.*, p. 250, 251, 286 et 287.

dire : « Vous savez cela mieux que moi, il ne m'appartient pas de décider ; c'est ainsi que je pense. » Il cachait, avec le plus grand soin, les marques d'estime et de distinction qu'il recevait de toutes parts, et c'est seulement après la mort de Dom Calmet que son neveu découvrit, en classant la correspondance de l'Abbé de Senones, avec combien d'hommes de mérite il s'était trouvé en relation[1]. Cette modestie exemplaire lui faisait préférer les critiques à de vains éloges, et c'est elle encore qui l'engagea à porter rarement les insignes de sa dignité et à refuser d'habiter l'hôtel abbatial.

On doit bien penser qu'un homme si peu avide de gloire devait l'être moins encore d'argent. Lorsque la publication de son *Commentaire sur la Bible* l'eut fait connaître d'une manière avantageuse, ses supérieurs voulurent lui procurer un bénéfice ; mais il écrivit à Dom Mathieu Petitdidier : « Mon objet est.... de m'en aller à Moyen-Moutier ou à Saint-Mihiel passer tranquillement ma vie dans » l'exercice des observances de ma profession et dans la » lecture des bons livres qui sont dans ces maisons. Je » me suis fait religieux dans l'intention d'éviter les charges » d'âmes. J'ai embrassé la vie d'étude dans le même dessein. Je soutiendrai cette résolution tout aussi longtemps » que je le pourrai[2]. » On a vu avec quelle générosité, j'allais dire quelle munificence, il reconstruisit presqu'entièrement le prieuré de Lay-Saint-Christophe, et partiellement l'abbaye de Senones. Il fit plus : il consentit à distraire de la mense abbatiale de Senones, pour fonder un

1. V. idem, *ibid.*, p. 189, 190, 210-215, 287 et 288.

2. Lettre du 8 février 1716, dans la collection de M. Justin Lamoureux.

prieuré à Lunéville, des immeubles produisant un revenu annuel de douze mille livres[1].

Son but principal, en faisant cette aliénation, était d'empêcher, par la diminution des revenus de la mense, que l'abbaye ne fût soumise au régime désastreux de la commende, qui atteignait les uns après les autres les monastères les plus riches. L'on reconnaît ici le zèle qui l'anima constamment pour l'observation de la règle de saint Benoît. Dom Fangé affirme que son oncle fit des efforts continuels pour empêcher les sages prescriptions de la réforme de tomber en désuétude; et l'attention qu'il donnait aux affaires générales de la congrégation de Saint-Vanne ne lui faisait pas négliger le gouvernement de son propre monastère. Il veillait, avec sollicitude, sur chacun de ses religieux; mais son autorité, pour être ferme et vigilante, n'avait rien de dur ni de tracassier, et on le vit, plus d'une fois, demander pardon aux moines qu'il avait été obligé de réprimander, quand il croyait avoir mis dans ses reproches un peu trop de vivacité. S'il avait tant d'égards pour les religieux coupables de quelque faute, on peut aisément se figurer combien il était doux et bienveillant pour ceux dont la conduite avait toujours été irréprochable. Il les saluait le premier, leur parlait avec une sorte de respect, et leur recommandait souvent de se traiter de même entr'eux, s'ils tenaient à voir la concorde régner dans leur communauté[2].

1. Cette aliénation fut autorisée par bulles en date du 8 juin 1734, et confirmée par arrêt de la cour souveraine du 24 juillet suivant, et par un autre arrêt rendu par le conseil d'état de Lorraine le 30 janvier 1735. Le prieuré doté aux dépens de l'Abbé de Senones fut placé à Léomont, puis au Ménil près de Lunéville. V. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 702, 783 et 784.

2. V. Dom Fangé, *ibid.*, p. 196-198, 209, 210 et 256-265.

Il était lui-même plus que personne rigide observateur de la règle bénédictine, et il se faisait scrupule d'en négliger les moindres prescriptions. J'ai déjà dit un mot de la vie mortifiée qu'il menait; j'ajoute que, par esprit de renoncement, il se privait ordinairement de feu, quoique l'hiver soit long et rigoureux dans les montagnes des Vosges[1], et ce sacrifice devait lui être d'autant plus pénible, qu'il passait presque tout son temps à l'église ou dans son cabinet. Il ne travaillait, du reste, jamais pendant la nuit, et il avait l'habitude de prendre un court délassement après son dîner, afin de ne pas abuser de ses forces. Il avait recours à la collaboration de quelques-uns de ses confrères; mais il se bornait ordinairement à leur faire préparer une partie des matériaux de ses ouvrages; il tenait la plume lui-même, soit pour les rédiger, soit pour répondre aux nombreuses missives qu'il recevait, et je ne me rappelle pas avoir vu une seule lettre de Dom Calmet écrite par un secrétaire. Il avait formé d'immenses recueils, dans lesquels il consignait les remarques faites pendant ses lectures, et ces recueils lui furent d'une grande utilité. Il ne s'en réservait pas l'usage exclusif; il les communiquait avec empressement aux personnes qui désiraient les consulter; il prêtait aussi très-volontiers les livres de la bibliothèque de Senones, et il aidait, de toutes manières, les jeunes gens en qui il croyait découvrir l'amour de l'étude et la capacité[2].

Grâce aux secours que les membres de sa congrégation lui fournirent fréquemment, grâce à sa longue carrière,

1. V. idem, *ibid.*, p. 235-244, 268-281 et 293-295.

2. V. idem, *ibid.*, p. 178-182, 185, 186, 190, 191, 205, 206, 411, 412 et 415.

grâce surtout à son amour pour le travail, Dom Calmet parvint à publier un nombre de volumes tellement considérable que l'imagination en est comme effrayée. En 1754, Chevrier prétendait que l'Abbé de Senones avait fait imprimer seize volumes in f°, cinquante-huit in quarto et quatorze de moindre format[1]. Dans cette addition on remarque plus d'un double-emploi, mais depuis 1754 on a donné une douzaine de nouveaux volumes dus à sa plume féconde, et il a laissé beaucoup de manuscrits.

On devine sans peine que plusieurs de ces livres sont plutôt des ébauches que des ouvrages achevés. En les lisant, on sent trop souvent la précipitation et la négligence. Tantôt certaines matières sont exposées avec une brièveté qui dénote l'insuffisance des recherches, tantôt les détails sont tellement nombreux et prolixes que l'attention la plus intrépide est fatiguée et rebutée. L'abbé Fleury, qui connaissait bien Dom Calmet, lui avait cependant donné un sage conseil, en feignant de s'adresser à d'autres bénédictins de la même congrégation :

« Je vous prie seulement de dire à ces bons ouvriers » qu'ils aient toujours en vue de faire leurs ouvrages les » plus courts qu'il sera possible : les gros livres ont beau- » coup nui aux études ; peu de gens ont le loisir et le » courage de les lire, et encore moins ont de quoi les » acheter. Il faut écrire avec un grand choix, pour ne » donner, s'il se peut, que des choses nouvelles et singu- » lières, ou du moins très-utiles[2]. »

1. V. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, t. I, p. 320.

2. Dom Fangé, qui n'a pas compris à qui s'adressait le conseil de l'abbé Fleury, a publié cette lettre à la suite de son ouvrage, p. 470 et 471.

La rapidité avec laquelle l'Abbé de Senones composait ses ouvrages ne lui permettait pas d'en châtier le style. Il a dit lui-même quelque part : « J'écris tout comme je » pense, sans détour et sans finesse ». Cet aveu n'était que trop sincère, et Chevrier, s'il a manqué aux égards qu'il devait à Dom Calmet, n'a pas blessé la vérité en faisant observer que « le style du docte bénédictin est faible, dif- » fus et incorrect[1] ». Les longueurs et les solécismes que l'on rencontre dans ses livres choquent moins, cependant, que les contradictions qui viennent fréquemment dérouter le lecteur[2]. Dom Calmet rédigeait lui-même, mais le plus souvent sur les matériaux que ses confrères lui avaient préparés[3], et qui renfermaient, comme cela arrive toujours, des assertions opposées les unes aux autres, et qu'un écrivain attentif aurait pesées et rejetées. De plus, il relisait ses *épreuves* avec négligence, et, loin d'améliorer son style et de faire disparaître les incorrections qui lui avaient échappé, il ne corrigeait pas toujours les fautes de typographie dont ces *épreuves* étaient parfois surchargées, parce que son écriture, bien que d'un aspect assez agréable, était difficile à lire et devint plus tard presque indéchiffrable[4].

1. V. *Hist. de Lorraine*, t. IX, p. 23.

2. On en pourrait citer un bien grand nombre, surtout dans les ouvrages relatifs à la Lorraine.

3. J'ai cité plus haut les noms des trois bénédictins qui aidèrent Dom Calmet dans la publication de son *Commentaire sur la Bible*. Il s'adjoignit d'autres auxiliaires pour les ouvrages qu'il écrivit depuis son retour en Lorraine, et j'ai dit combien la collaboration de Dom Fangé lui avait été utile. Au reste, la chose était de notoriété publique, et Chevrier soutient (*ibid.*, p. 22) que Dom Calmet se faisait aider par plusieurs religieux de son ordre.

4. On peut acquérir la preuve de ce que j'avance en jetant les yeux

Les ouvrages de Dom Calmet peuvent être rangés en quatre classes : théologie, histoire générale, histoire de Lorraine et mélanges.

La première classe renferme trois productions considérables : l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et des Juifs*, le *Dictionnaire de la Bible* et le *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.* On sait quelle est la disposition de ce dernie ouvrage : 1° la *Vulgate;* 2° en regard la traduction française de Sacy; 3° à la suite de chaque verset, ou de deux, trois et quatre versets, un commentaire plus ou moins étendu; 4° à la tête de chacun des livres dont se compose la Bible une préface contenant la vie de l'auteur, le précis du livre, une table chronologique des faits qu'il renferme, des réflexions sur le style, l'époque, etc.; 5° enfin des dissertations sur les difficultés que présente l'interprétation des textes sacrés. Ces dissertations, qui sont au nombre de cent-quatorze, concernent la chronologie; la carte de la Terre promise; la première langue et la confusion arrivée à Babel; la matière, la forme des livres anciens et les diverses manières d'écrire; la substitution des lettres chaldéennes aux caractères hébreux primitifs; la restauration des Saintes Ecritures par Esdras; l'inspiration des Livres Sacrés; la *Vulgate;* la poésie hébraïque[1]; la musique des Anciens, et en particulier celle des Hébreux; leurs instruments de musique; l'antiquité de la monnaie frappée au coin; la police des Juifs et le Sanhé-

sur un exemplaire de l'*Histoire de Lorraine*, première édition, que possède la bibliothèque publique de Nancy, et qui est formé, en grande partie, d'*épreuves* corrigées de la main de l'auteur.

1. Cette dissertation est de l'abbé Fleury.

drin; leur milice; les supplices dont il est parlé dans la Bible; les mariages des anciens Hébreux; leurs funérailles; leurs demeures; leur médecine; leur nourriture; leurs habits; les écoles; le divorce; l'origine et l'antiquité de la circoncision; l'origine de l'idolâtrie; le système du monde, selon les Juifs; la nature de l'âme et son état après la mort, selon leurs idées; l'ordre et la succession des grands prêtres; les officiers de la cour et des armées; l'excellence de l'histoire des Hébreux; la parenté des Juifs et des Lacédémoniens; la lèpre; la question de savoir si les législateurs anciens ont puisé dans les livres de Moyse; les possessions du démon; les bons et les mauvais anges; les miracles; les temples des Anciens; les caractères du Messie; les différentes sectes des Juifs; les Réchabites; l'Ante-Christ; la fin du monde; la résurrection des morts; le patriarche Hénoch; les géants; la tour de Babel; le pays d'Ophir; Melchisédech; le passage de la mer rouge; l'idolâtrie des Israëlites dans le désert; le commandement que Josué fit au soleil de s'arrêter; la pluie de pierres; le pays où se retirèrent les Chananéens; le vœu de Jephté; l'apparition de Samuël à Saül; les richesses de David; le salut de Salomon; la prière de Naaman à Elisée; la rétrogradation du soleil à l'horloge d'Achaz; la religion des royaumes de Juda et d'Israël depuis leur séparation; le pays où les dix tribus furent transportées; leur prétendu retour; le rétablissement de l'arche d'alliance dans le Temple; le démon Asmodée; la maladie de Job; un passage du livre de Job; deux mots hébreux; un passage du psaume 21; les enchantements des serpents; les quinze psaumes graduels; l'histoire d'Orient depuis Salomon jusqu'après la captivité de Babylone; la défaite de Sennachérib; Gog et Magog; les soixante-dix semaines de Daniel;

la métamorphose de Nabuchodonosor; le poisson qui engloutit Jonas; l'histoire des peuples voisins des Juifs; les dieux des Moabites; Moloch; l'origine et les divinités des Philistins; les divinités Phéniciennes; l'harmonie des quatre évangiles; les évangiles apocryphes; les Mages; la dernière pâque de Jésus-Christ; les ténèbres arrivées à sa mort; la résurrection des Saints Pères (*sic*); le baptême des Juifs; le baptême de s. Jean; le baptême de Jésus-Christ; les effets de la circoncision; le péché contre le Saint Esprit; un passage d'Isaïe; la généalogie de Jésus-Christ; la beauté de Jésus-Christ; les trois Maries; la mort de saint Jean l'Evangéliste; l'inscription d'un autel d'Athènes; les élections par le sort; la prédestination et la réprobation des hommes; le salut des Gentils; Céphas; le voyage de s. Pierre à Rome; un passage de s. Jean; le livre d'Hénoch; la mort et la sépulture de Moyse; saint Joseph; la sueur de sang de Jésus-Christ[1]; la vie de Simon le Magicien; un passage de s. Paul, et les actes de Pilate. Le lecteur a trouvé probablement cette énumération un peu longue, mais elle m'a semblé nécessaire pour donner une idée de l'importance d'un livre qui est incontestablement le meilleur de tous les écrits de Dom Calmet. Ellies du Pin, qui n'est pas suspect en pareille matière, le juge ainsi : « Tout ce que nous en pouvons » dire est qu'il n'est pas du nombre de ces commentaires » succints et abrégés qui ne font qu'indiquer les choses. » L'auteur y traite les questions à fond; il y rapporte les » sentimens différens des commentateurs, et les raisons » sur lesquelles ils les appuient.... On ne peut nier que

1. Cette dissertation est l'ouvrage du sieur Alliot de Mussey, docteur en médecine, un des amis de Dom Calmet.

» ce commentaire ne soit un ouvrage d'un travail très-
» considérable et d'une grande érudition[1]. » « Lorsqu'on
» proposa en Allemagne, il y a quelques années, dit le
» cardinal Wiseman, de réimprimer les commentaires de
» Calmet, la seule annonce d'un tel projet excita les rail-
» leries de l'école dite libérale; et cependant un savant
» très-recommandable m'a assuré qu'il avait comparé les
» notes de Calmet sur Isaïe avec celles de Lowth, et qu'il
» avait généralement reconnu que l'évêque anglais se
» trouvait devancé dans ses plus belles explications par le
» savant bénédictin. Une autre personne pleine d'instruc-
» tion m'a désigné des passages très-longs copiés sur
» Calmet par des annotateurs modernes, et dont ceux-ci
» n'avaient pas fait le moindre aveu[2]. »

Le *Commentaire* de l'Abbé de Senones figure encore aujourd'hui très-honorablement dans toutes les grandes bibliothèques publiques et dans une foule de bibliothèques particulières; et s'il n'est pas lu et consulté autant qu'autrefois, cela tient, pour ainsi dire uniquement, à ce que l'on a tiré du livre dont je parle, et avec le consentement de Dom Calmet, un ouvrage plus portatif et d'un prix peu

1. V. *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle*, t. VII, p. 174. Je regarde comme beaucoup trop sévère le jugement que M. Etienne Quatremère a porté du *Commentaire sur la Bible* dans le *Journal des savants*, année 1845, p. 595, en rendant compte de l'*Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* par M. l'abbé Glaire.

2. Par exemple, dans Rosenmüller, *Prophetæ minores*, vol. II, p. 337 et suiv. Ce passage est tiré presque mot à mot de la préface de Calmet sur Jonas, *Commentaire littéral* (édit. in-f°), t. VI, p. 893 et suiv. (Note du cardinal Wiseman.) V. *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, trad. fr., t. II, p. 223.

élevé. Etienne Rondet, qui le publia, y fit entrer toute la substance du travail de son devancier. Le commentaire proprement dit fournit les notes explicatives placées au bas des pages; les dissertations furent réimprimées, après révision, et le Bénédictin remit à Rondet onze dissertions nouvelles, qui virent alors le jour pour la première fois. Cette Bible parut, de 1748 à 1750, en quatorze volumes in quarto[1]; elle eut un tel succès, que l'on fut obligé d'en donner une seconde édition, qui forme dix-sept volumes in quarto, ornés de cartes et de figures[2]; puis une troisième, en dix-sept gros volumes in octavo, également accompagnés de figures[3]. Ce fut alors qu'elle prit le nom impropre de *Bible de Vence*, car Rondet n'avait emprunté qu'un bien petit nombre de dissertations au Prévôt de Saint-Georges. Ce nom a prévalu, et on l'emploie continuellement pour désigner les deux éditions qui ont paru de nos jours[4], et qui servent de base aux études sur les Saintes Ecritures.

L'*Histoire universelle*, que je rangerai presque seule dans la seconde classe des publications de Dom Calmet, n'eut pas le même succès L'auteur s'était flatté, je crois, de la voir devenir *classique*; mais elle était trop étendue, la narration était trop peu attachante, pour que le rêve du docte bénédictin pût jamais se réaliser, et je crains bien

1. Paris,

2. Paris et Avignon, 1767-1773; cette édition est appelée ordinairement *Bible d'Avignon.*

3. Nîmes et Toulouse, 1779 et années suivantes.

4. Quatrième édition, Paris, Méquignon-Junior, 1820—1824, 25 volumes in-8° et atlas in-4°. Cinquième édition, Paris, Méquignon-Havard, 1827—1833, 27 volumes in-8° et atlas in-4°. Cette dernière édition a été revue et augmentée par le chevalier Drach.

qu'une partie de l'édition n'ait fini tristement sous la main des épiciers. L'abbé Lenglet du Fresnoi, dont l'autorité n'est pas à dédaigner, trouve néanmoins « cet ou» vrage de Dom Calmet savant et sagement écrit; ..... » mais, ajoute-t-il, c'est ce qu'on peut dire de plus favo» rable sur ces sortes de livres, qui traitent d'une matière » déjà examinée par beaucoup d'autres écrivains[1] ».

Quant aux nombreux volumes qui ont notre pays pour objet, et surtout quant à l'*Histoire de Lorraine*, il faut, dans le jugement que l'on veut en porter, tenir compte à l'auteur des tracasseries qu'il eut à subir, et des réticences que la politique lui imposa. Cette réserve faite, on peut dire qu'il nous a donné moins une histoire, dans la juste acception du mot, que des mémoires propres à guider les historiens futurs; ce qu'il reconnaissait lui-même avec modestie[2]. On a vu plus haut quelle était l'origine des contradictions qui défigurent l'ouvrage. Chevrier aima mieux les attribuer à la simplicité de Dom Calmet : « Les chroniques qu'il avait entre les mains lui ont servi » de fonds pour écrire l'histoire, et il n'a jamais eu as» sez de doute dans le cœur, ni de critique dans l'es» prit pour en suspecter l'authenticité. De là il est facile » de conclure qne Dom Calmet n'a pas dû, suivant sa fa» çon de penser, prendre la peine de confronter les ma» nuscrits sur lesquels il travaillait avec les histoires » accréditées, et de cette extrême bonne foi sont venues » toutes les erreurs dont son livre fourmille[3]. »

1. V. *Supplément à la Méthode pour étudier l'Histoire*, t. II, p. 11.

2. V. *Hist. de Lorraine*, 1re édit., t. I, préface, fo 5 vo.

3. V. *Hist. de Lorraine*, par Chevrier, t. IV, p. 162 et 163.

Une accusation mieux fondée est celle d'avoir voulu mener de front l'histoire des ducs de Lorraine, des comtes et ducs de Bar, des comtes de Vaudémont et de Salm, des archevêques de Trèves, des évêques de Metz, Toul et Verdun; car l'auteur a été obligé d'interrompre à chaque instant sa narration, et un plan aussi vicieux a détruit complétement l'unité indispensable dans les ouvrages historiques comme dans les compositions littéraires. On a également reproché à l'Abbé de Senones de s'être appesanti sur une multitude de faits qui n'ont pas le moindre rapport avec notre pays, et d'avoir gardé le silence sur des sujets dont l'importance ne peut être méconnue : notamment de n'avoir pas résolu la question de savoir si les femmes avaient droit de succéder au duché, et de n'avoir pas fait connaître son ancienne constitution. Toutefois et malgré ces critiques, dont je n'ai pu me dispenser d'être l'interprète, l'ouvrage de Dom Calmet est une mine précieuse pour l'historien, et il y aurait de l'ingratitude à méconnaître les services qu'il a rendus à la Lorraine[1].

Le lecteur me dispensera de revenir sur le jugement

1. Il faut placer au premier rang parmi les services qu'il a rendus à l'histoire de Lorraine la publication d'un très-grand nombre de diplômes et de chartes, dont les originaux ne sont pas tous venus jusqu'à nous. Il en avait réuni encore beaucoup d'autres, qu'il n'a pas jugé à propos de faire imprimer. Cela résulte d'un inventaire qu'il en avait dressé, et que l'on conserve dans la bibliothèque publique d'Epinal, armoire 2, n° 139. La bibliothèque publique de Nancy possède aussi une copie de cet inventaire. Dom Calmet a rédigé quantité de notes historiques et critiques sur les titres qu'il a publiés, et on trouve des copies de ces notes, qui sont assez étendues, dans les deux bibliothèques que je viens de nommer. Malheureusement les transcriptions que Dom Calmet a faites de ces titres ou qui lui ont été envoyées de différentes archives étaient remplies de fautes, et il ne les a pas corrigées avant de les remettre entre les mains des imprimeurs.

que l'on a porté relativement aux autres écrits de l'Abbé de Senones; mais il m'excusera si, au risque de me répéter, je fais ressortir encore la variété des connaissances et la fécondité de cet homme extraordinaire, et si je rappelle que, grâce au nombre de ses productions, grâce surtout aux traductions qui les ont répandues dans toute l'Europe, il a exercé et il exerce une autorité qu'il aurait regardée comme la plus belle récompense de ses travaux, l'autorité du talent et de la vertu.

APPENDICE.

I.

FRAGMENT DE L'ALLOCUTION PRONONCÉE PAR DOM CALMET A L'OUVERTURE DU CHAPITRE-GÉNÉRAL, EN 1730.

Mes Révérends Pères,

L'homme ennemi avoit profité du temps des ténèbres pour jetter le trouble et la confusion dans la maison du Seigneur et dans le temple même de la paix. Nous avons passé cette année dans des allarmes et des inquiétudes presque continuelles, causées par des esprits inquiets et turbulens, qui ont cru trouver un remède à leur inconstance dans la division de leur mère. Mais, grâce au Ciel, la sagesse des princes de l'église gallicane et l'autorité du grand monarque qui gouverne la France, réunies à la solidité de la pierre et au centre de l'unité et au corps des pasteurs, ont dissipé nos inquiétudes et affermi nos espérances. Nous avons tout lieu de croire pour le coup que l'hérésie, tant de fois proscritte, et les erreurs qui y ont un rapport si marqué et si souvent reconnu par le St-Siège, étant une fois parfaittement détruittes, nous verrons dans l'Eglise une parfaitte union de sentimens. Ainsi, mes RR. P., il ne nous reste qu'à donner aujourd'hui des preuves éclatantes à tout le monde de notre parfait attachement à la saine doctrine et à la pureté de la morale de J.-C., des marques de notre respectueux dévouement au St-Siège, de notre soumission aux décisions de l'Eglise et à l'autorité des premiers pasteurs. Fermons la bouche à nos ennemis, qui depuis si longtemps cherchent à nous désunir et à nous détruire. Effaçons jusqu'au moindre soupçon d'erreur et de désobéissance dont on tâche de nous noircir aux yeux des ignorans par de fausses, vaines et téméraires imputations de nouveauté et d'indocilité. Que toute la terre apprenne dans cette circonstance que l'ordre de saint Benoît, et la congrégation de Saint-Vanne en particulier, s'est toujours fait un devoir essentiel de soutenir et d'édifier l'Eglise, non seulement par sa piété et sa religion, mais aussi par sa doctrine et par son zèle à soutenir ses décisions, et à condamner ce qu'elle a condamné et à approuver ce qu'elle a approuvé.

II.

LETTRE DE L'ABBÉ WILLEMIN A DOM CALMET.

Septembre 1731 ?

V. S. S.

Monsieur,

J'appris hier avec grand plaisir que vous étiez icy (à Nancy). L'incertitude où je suis si je pouvois vous trouver, jointe aux occupations que j'ay sont les vraies raisons qui m'empèchent d'avoir l'honneur de vous rendre mes très-humbles devoirs; s'il m'est possible cependant de trouver demain quelques momens, je saisirai l'occasion de vous voir, supposant aussi que vous ne partirés pas aujourd'hui.

Vous n'ignorés point, Monsieur, que j'ay travaillé une Dissertation sur la Suite des médailles des Ducs et Duchesses de Lorraine. Je sçay que l'on vous en a informé. Je me souviens parfaitement qu'étant un jour ché notre curé, je vous en parlai, et que je vous promis en quelque façon que, s'il m'étoit possible d'aller à l'abbaye de St-Léopold sur le soir, que je vous porterois aussi cet ouvrage. Je vous prie, Monsieur, de vous rappeller ce que vous me dites alors, que vous seriez très-fâché que l'on imprima la Dissertation que vous avés fait sur le même sujet, parce que l'on y avoit ajouté une infinité d'autres choses qui n'avoient point de rapport à ce que vous avés fait, et qui mettoient de la confusion où vous avez mis beaucoup d'ordre. Voyant donc que vous vous souciés peu de mettre au jour les productions des autres, et qui faisoient tort sans doute aux idées que vous aviez données à M. de St-Urbain, je crus pouvoir tenter cet ouvrage. M'étant servi de la dissertation que vous avés composée comme de mémoires solidement appuyéez, j'y ay fait un très-grand nombre d'additions qui me paroissent très-utiles, que je soumets, comme tout le reste, à la vaste étendue de vos lumières, si vous daignés jetter les yeux sur cet écrit et prononcer en conséquence, soit pour l'approuver, s'il est bon, soit pour l'honorer de votre critique, si vous l'en jugés digne.

Je serai charmé si vous voulés bien, Monsieur, décider sur l'impression de votre ouvrage ou du mien. Vous sentés bien qu'un imprimeur ne se chargera jamais des deux; d'autant mieux que tout ce qui vient de vous sçait se soumettre toutes choses. Comme je ne suis point jaloux de mes pensées et de mon travail, si vous êtes dans le dessein de faire paroître votre Dissertation j'ensevelirai la mienne dans un éternel oubli, je ne me soucie point de me montrer, et il y a déjà

lontemps que j'ay voulu la jetter au feu, quoiqu'elle m'aye coûté près de trois mois. Quelques-uns de mes amis, assés habiles pour en juger, m'ont arrêtéz; mais, malgré leurs instances, elle seroit réduite à présent en cendre, si j'eusse penséz que vous comtiez donner la vôtre.

Si vous avez la moindre curiosité de la lire, ayez la bonté de me le faire dire quand vous voudrés, et je me rendrai, Monsieur, à vos ordres. J'oserai du moins la faire marcher sans scrupule dans un sentier aussi escarpé que l'est en général celui dont il est question, lorsque vous l'aurés lu, et supposé que vous permettiéz son impression.

J'ose me flatter que vous me donnerés un mot de réponse; j'irai la chercher moi-même si vous voulez bien me marquer le moment que je pourrai vous rencontrer. Peut-être viendrez-vous à la ville-vieille, et vous sera-t-il plus aisé de me parler que si j'allois chez vous. Je laisse tout à votre choix, personne n'ayant pour vous plus d'estime et n'étant avec plus de respect que j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
J : B. WILLEMIN *prêtre.*

III.

AVERTISSEMENT COMPOSÉ PAR L'ABBÉ WILLEMIN POUR LA SECONDE ÉDITION DE LA DISSERTATION HISTORIQUE SUR LA SUITE DE MÉDAILLES DE SAINT-URBAIN.

Cette Dissertation a été composée en 1730, par M. l'abbé de Willemin; il eut l'honneur de la présenter manuscrite à S. S. MAJESTÉ L'EMPEREUR glorieusement régnant, lorsque ce Prince n'étant encore que Duc de Lorraine, vint à Lunéville prendre possession de ses Etats: un interval de quatre ou cinq années a vraisemblablement fait perdre cet exemplaire de vûë au Secrétaire que S. A. R. en avoit chargé Gens intéressés à l'impression de cet opuscule ont profités (*sic*) de cette distraction ou de cet oubli, et se sont déterminés à donner cette dissertation au public; elle a été imprimée à Vienne sans aucuns ornemens, en 1736; on l'a réimprimée à Florence en 1762 avec plusieurs tailles-douces. Ces deux éditions ont paruës sous le nom de D. Augustin Calmet, Abbé de Senones; la première erreur a enfanté la seconde. Ce savant Bénédictin a désavoué ce prêt qu'on lui avait fait à son insçu. Pour donner plus de relief, de mérite et de prix à cette production, on a cru sans doute devoir l'honorer de la réputation d'un

homme aussi connu dans la république des lettres. Le véritable auteur a dans ses portes-feuilles une double minute de cet ouvrage, qu'il a plus d'une raison de revendiquer. En conférant ses manuscrits avec les imprimés qu'il a eu par un heureux hazard, il a remarqué que l'on avait altéré la diction en plus d'un endroit; qu'en conservant le fond et la substance, on avoit essaïé de défigurer le tout, autant qu'il a été possible de le faire; il faut convenir que l'on y a assez mal réussi; ce n'est pas chose irréparable; elle est d'ailleurs trop intéressante par elle-même pour en négliger le parfait rétablissement.

IV.

LETTRE DU CHANCELIER D'AGUESSEAU A M. DE LA GALAIZIÈRE.

8 Avril 1742.

Monsieur,

Je croiois vous avoir envoïé il y a longtemps les remarques de M. de Foncemagne sur la partie de l'histoire de Lorraine, composée par Dom Calmet, qu'il s'étoit chargé d'examiner, et j'ai été fort surpris de les retrouver encore ici, en arrangeant des papiers pour le voiage de Fontainebleau. Je répare ma distraction et mon oubli aussitôt que je m'en aperçois, et je vous envoie ces remarques, afin que vous préniés la peine de les faire remettre à Dom Calmet.

J'y ajouterai qu'on aprouve fort ici le dessein que ce savant Religieux a de faire imprimer un suplément de la première édition de son histoire, en faveur de ceux qui ont cette édition, dans lequel suplément seront contenües toutes les additions qui auront été faites dans la seconde, et qu'on trouvera insérées à leur véritable place.

Les raisons qui le portent à charger la Veuve Cusson de l'impression de son ouvrage ont parû aussi très-dignes d'être aprouvées, et Dom Calmet y trouvera d'ailleurs l'avantage de pouvoir éclaircir lui-même l'édition, presque sans se déplacer.

Le pauvre abbé du Bos est mort depuis quelques jours; c'est une grande perte pour la littérature en général, et pour le livre de Dom Calmet en particulier, sur lequel il n'avoit fait encore qu'une partie de ses remarques. On trouvera peut-être le reste dans ses papiers; en tout cas il faudra charger quelqu'un de nos savans d'y suppléer, et M. de Foncemagne est celui qui me paroît le plus capable de le bien faire.

Je compte, Monsieur, que vous voudrés bien communiquer à Dom Calmet cette lettre, et ce que j'y joins, sur quoi il faudra qu'il explique ce qu'il désire qu'on lui envoie de ce pays-ci.

Je suis etc.

V.

LETTRE DU MÊME AU MÊME.

17 Février 1743.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 26 janvier dernier, avec le mémoire de Dom Calmet ; j'ai toujours fort approuvé le dessein que ce religieux avoit conceu de donner une seconde et meilleure édition de son Histoire de Lorraine. La mort de M. l'abbé du Bos ayant interrompu la révision qu'il avoit commencée de la dernière partie de cet ouvrage, j'ai eu assés de peine à trouver un examinateur qui eût la capacité et le temps nécessaires pour continuer cette révision. Mais M. Secousse, avocat au parlement, et fort versé dans l'étude de cette histoire, aïant bien voulu s'en charger, je viens de lui envoïer le mémoire qui étoit joint à votre lettre. Ainsi Dom Calmet peut s'adresser à lui pour tout ce qui concernera cette entreprise, que je souhaite fort de voir finir, et il peut compter que je lui procurerai avec plaisir toutes les facilités dont il pourra avoir besoin.

Je suis etc.

VI.

LISTE DES OUVRAGES DE DOM CALMET.

A. *Imprimés.*

1707 — *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ;* Paris, Pierre Emery, 1707—1716, 23 volumes in-4°.

Seconde édition ; Paris, Emery, 1714—1720, 25 volumes in-4°.

Troisième édition ; Paris, Emery, 1724-1726, 8 tomes en 9 volumes in-f°.

Dans la *Nouvelle biographie universelle*, article *Calmet*, on mentionne une autre édition in-4°, 26 volumes, et deux autres éditions in-f°, 6 et 9 volumes ; mais je n'ai jamais vu ces éditions, qui ne sont citées par aucun bibliographe, et je crois qu'elles n'existent pas.

J'en dirai autant d'une contrefaçon qui avait été annoncée par des libraires hollandais.

Traduction latine, par le P. Jean-Dominique Mansi ; Lucques, 1730—1738, 8 tomes en 9 volumes in-f°.

Seconde édition; Augsbourg et Grätz, Weith frères, 1734 et années suivantes, 8 volumes in-f°.

Troisième édition ; Würtzbourg, 1789—1793, 19 volumes in-4°.

Autre traduction latine, par un religieux somasque ; Venise, 1730 et années suiv., 6 volumes in-f°.

Seconde édition ; Francfort-sur-le-Mein, 6 volumes in-f°.

1707 — *Recherches sur l'origine des chiffres d'arithmétique ; Mémoires de Trévoux*, septembre 1707, avec deux planches.

1709 — *Dissertation sur quelques jambes d'airain, trouvées à Léomont, proche Lunéville en Lorraine ; Mémoires de Trévoux*, février 1709.

1709 — *Dissertation sur la nature des perles ; Mémoires de Trévoux*, mai 1709.

1710 — *Lettres de l'auteur du Commentaire littéral sur la Genèse, pour servir de réponse à la critique de M. Fourmont contre cet ouvrage ;* Paris, Pierre Emery, in-12.

1718 — *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et des Juifs, pour servir d'introduction à l'Histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury ;* Paris, Emery, 2 volumes in-4°.

Seconde édition ; Paris, Emery, 1718 (?), 4 volumes in-12.

Troisième édition ; Paris, 1725, 7 volumes in-12.

Quatrième édition ; Paris, 1737, 4 volumes in-4°.

Cinquième édition ; Paris, 1770, 5 volumes in-4°.

La *Nouvelle biographie universelle*, art. *Calmet*, mentionne une autre édition en 4 volumes in-4°, donnée en 1729 ; mais j'ai des raisons pour croire qu'elle n'existe pas.

Traduction anglaise, par Th. Stadehouse ; Londres, 1740, 2 volumes in-f°.

Traduction allemande ; Augsbourg, 1759, 1 volume in-f°.

Traduction latine ; Augsbourg, 5 volumes in-8°.

1720 — *Dissertations qui peuvent servir de prolégomènes sur l'Ecriture Sainte, revues, corrigées et considérablement augmentées, et mises dans un ordre méthodique ;* Paris, Emery, Saugrain l'aîné et Pierre Martin, 3 volumes in-4°.

Contrefaçon de la même collection ; Avignon, 1715, 5 volumes in-8°.

Seconde contrefaçon, sous le titre de *Trésor d'antiquités sacrées et profanes* ; Amsterdam (?), 1722 (?), 3 volumes in-4°.

Troisième contrefaçon, sous le même titre, Amsterdam, 1722, 12 volumes in-12.

Traduction anglaise, par Samuël Parker ; Oxford, 1726, in-4° (Je ne connais pas le nombre des volumes).

Traduction hollandaise; Rotterdam, 1728—1733, in-4° (même observation).

Traduction latine, par Jean-Dominique Mansi; Lucques, 1729, 2 volumes in-f°.

Traduction allemande, par Jean-Daniel Overbeck, avec une préface et des notes par Mosheim; Brême, 1738.

Seconde édition; 1744.

Troisième édition; 1747, 6 volumes in-8°.

Traduction italienne (sur laquelle je ne possède aucun renseignement).

1720 — Recueil de dix-neuf dissertations nouvelles, pour compléter les deux éditions in-4° du *Commentaire* (Je ne connais pas le titre de ce volume); Paris, 1 volume in-4°.

1720 — *Histoire de la vie et des miracles de Jésus-Christ, enrichie de vingt-quatre figures en taille-douce, et d'une carte géographique de la Terre Sainte;* Paris, Emery, 1 volume in-12.

Nouvelle édition; Nancy, Jean-Baptiste Cusson, 1728, 1 volume in-12, avec la carte géographique, mais sans figures.

Il existe aussi d'autres éditions données à Paris (Je ne les ai jamais vues).

Il y a au moins une contrefaçon hollandaise.

Traduction latine.

Traduction allemande.

1722 — *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible;* Paris, Emery, Saugrain père et Pierre Martin, 2 volumes in-f°, 150 gravures (quelques exemplaires portent, je crois, la date de 1720).

Supplément du Dictionnaire de la Bible; Paris, 1728, mêmes éditeurs, 2 volumes in-f°, gravures.

Seconde édition du *Dictionnaire* (le supplément est fondu dans cette édition); Paris, mêmes éditeurs, 1730, 4 volumes in-f° 300 gravures.

Troisième édition; Toulouse, 1783, 6 volumes in-8°, sans gravures.

Contrefaçon; Genève, Marc-Michel Bousquet et C^ie^, 1729 et 1730, 4 volumes in-4°, sans gravures, mais avec un portrait de l'auteur.

Traduction latine (de la première édition et du supplément), par Jean-Dominique Mansi; Lucques, Cappari et Venturini, 1725—1732, 2 volumes in-f° (ou 4 volumes, selon l'auteur de l'art. *Calmet* dans la *Nouvelle biographie universelle*), sans gravures.

Seconde édition; Augsbourg et Grätz, Martin Weith, 1729—1738, 4 volumes in-f°, avec gravures.

Autre traduction latine; Venise, 1726 et années suiv., 4 volumes in-f°, avec gravures.

Traduction allemande, par H.-G. Glockner, Leipsick, 1747, in-4° (J'ignore combien il y a de volumes).

Traduction allemande abrégée; Lemgow, 1779, in-8° (même observation).

Traduction hollandaise.

Traduction anglaise, par S. d'Oyley et John Colson; Londres, 1732 ou 1733, 3 volumes in-f°, gravures.

Seconde édition, augmentée de fragments par Ch. Taylor; Cambridge, 1745, 3 volumes in-f°.

Troisième édition (en 3 ou 4 volumes in-4°).

Quatrième édition (en 3 ou 4 volumes in-4°).

Cinquième édition; Londres, 1817—1828 (quelques exemplaires portent même la date de 1838), 5 volumes in-4°.

1727 — *Dissertation sur les grands chemins de Lorraine*; Nancy, Pierre Antoine, in-4°, gravure.

Seconde édition; Nancy, Jean-Baptiste Cusson, 1727, in-4°, gravure.

Traduction anglaise; 1729 (?).

1728 — *Lettre écrite au R. P. Dom Bernard de Montfaucon, sur quelques monumens d'antiquités, etc.; Mercure de France*, décembre 1728.

1728 — *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'Archevêché de Trèves, et dans les Evéchez de Metz, Toul et Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules, jusqu'à la mort de Charles V. Duc de Lorraine, arrivée en* 1690. *Avec les pièces justificatives à la fin;* Nancy, Jean-Baptiste Cusson, 1728, 3 volumes in-f°, cartes et figures.

Seconde édition; Nancy, Leseure, 1745—1757, 7 volumes in-f°, cartes et figures.

1729 — *Abrégé chronologique de l'histoire sacrée et prophane, Depuis le commencement du Monde, jusqu'à nos jours;* Nancy, Jean-Baptiste Cusson, 1 volume in-12.

Traduction latine; Nancy, J.-B. Cusson, 1735, 1 volume in-12.

1731 — *Traité de la confession générale*; Toul (?), 1731.

Seconde édition; Nancy, Louis Beaurain, 1753, 1 volume in-12 (le titre porte: *Première édition*, parce que celle de Toul n'avait pas été donnée par l'auteur).

Traduction allemande, par le P. Augustin d'Ornblueth.

Traduction italienne.

1734—*Abrégé de l'histoire de Lorraine ;* Nancy, J.-B. Cusson, 1734, 1 volume petit in-8°.

Il y en a une autre édition, semblable à celle-ci, et que je n'ai jamais vue.

1734 — *Lettre au sujet de la prophétie attribuée au roi David, psal. XCV.* 10. *Dominus regnavit a ligno ;* *Mercure de France,* mai 1734.

1734 — *Commentaire littéral, historique et moral sur la règle de saint Benoit ; avec des remarques sur les différens ordres religieux qui suivent la règle de saint Benoit ;* Paris, Emery, Saugrain et P. Martin, 2 volumes in-4°.

Traduction latine, par plusieurs religieux bénédictins ; Lintz, François-Antoine Ilger, 1750, 1 volume in-4°.

Traduction italienne, par Dom Charles-Barthélemy Piazza ; Arezzo, Michel Belloti, 1751, 2 volumes in-4°.

1735 — *Histoire universelle sacrée et profane, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours ;* Strasbourg, Senones et Nancy, Jean-Renold Dulsecker, Jean-Daniel Dulsecker, Jean-Charles Pohle, Joseph Pariset et Claude-Sigisbert Lamort, 1735—1771, 17 volumes in-4°.

Traduction latine, par Meyer ; Augsbourg, Josse-Henri Müller et Jean-Gastl, 1744 et années suivantes (J'ignore combien il a paru de volumes).

Traduction allemande, par le P. Augustin d'Ornblueth ; Augsbourg, Mathias Rieger, 1752 et années suivantes (même observation).

Autre traduction allemande, par R. Kleinsorg ; Augsbourg, 1776—1797, 12 volumes in-12.

Traduction italienne, par Salvaggio Canturani ; Venise, Sébastien Coleti, 1742 et années suivantes, in-4°.

Traduction en grec moderne (des six premiers volumes).

1736 — *Dissertation historique et chronologique sur la Suitte de medailles des ducs et duchesses de la maison royale de Lorraine. Gravées par M. Ferdinand de St Urbain, etc. ;* Vienne, 1 volume in-4°, 3 gravures.

Seconde édition ; Florence, François Moücke, 1762 et 1765, 2 parties in-f°, gravures.

1741 — *Histoire généalogique de la maison du Châtelet, branche puinée de la maison de Lorraine, justifiée par les titres les plus authentiques, la plupart tirés du trésor des chartres de*

Lorraine, tombeaux, sceaux, monnoyes et autres anciens monumens publics; Nancy, veuve Cusson, 1 volume in-f°, gravures.

1746 — *Dissertations sur les apparitions des anges, des démons et des esprits, et sur les revenans et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie;* Paris, de Bure l'aîné, 1 volume in-12.

Seconde édition, sous le titre de *Dissertations sur les apparitions des esprits, et sur les vampires ou les revenans de Hongrie, de Moravie, etc.;* Einsidlen, Everhard Kâlin, 1749, 2 volumes petit in-8°.

Troisième édition, sous le titre de *Traité sur les apparitions des esprits et sur les vampires ou revenants de Hongrie, de Moravie, etc.;* Paris, de Bure l'aîné, 1751, 2 volumes, petit in-8°.

Quatrième édition, sous le même titre; Senones, Joseph Pariset, 1759, 2 volumes petit in-8°.

Traduction allemande; Augsbourg, 1752.

Traduction italienne; Venise, 1756, 1 volume in-4°.

1748 — *Traité historique des Eaux et Bains de Plombières, de Bourbonne, de Luxeuil et de Bains;* Nancy, Leseure, 1 volume in-8°, gravures.

1748 — Onze dissertations imprimées dans la première édition de la *Bible de Rondet*, qui parut de 1748 à 1750.

1751 — *Lettre sur les dragons volans; Journal de Verdun*, juin 1751.

1751 — *Bibliothèque lorraine, ou Histoire des hommes illustres, Qui ont fleuri en Lorraine, dans les trois Evêchés, dans l'Archevêché de Tréves, dans le Duché de Luxembourg, etc.;* Nancy, Leseure, 1 volume in-f°.

1756 — *Diarium helveticum Reverendissimi ac clarissimi Domini Domini Augustini Calmet ordinis s. p. Benedicti abbatis S. Petri Senoniensis in Lotharingia;* Einsidlen, Jean-Eberhard Kâlin, 1 volume in-8°, gravures.

1756 — *Dissertatio de Figura ænea nuper in Helvetia reperta, ubi et de diis veterum Helvetiorum generatim;* dans le volume précédent, p. 141—149.

1756 — *Lettre sur la terre de Gessen, et sur le royaume de Tanis en Egypte; Mercure de France*, décembre 1756 et janvier 1757.

1756 — *Notice de la Lorraine, qui comprend les Duchés de Bar et de Luxembourg, L'Electorat de Tréves, les trois Evêchez,*

Metz, Toul et Verdun ; les Villes principales, et autres lieux les plus célèbres, rangez par ordre Alphabétique, etc.; Nancy, Louis Beaurain, 1756 et 1762, 2 volumes in-f°, gravures.

Seconde édition ; Lunéville, Creusat, 1835—1837, 2 volumes grand in-8°.

B. *Manuscrits.*

— *Histoire de l'abbaye de Münster.* Une partie de cet opuscule est imprimée dans la *Continuatio Spicilegii ecclesiastici* de Lunig, imprimée à Leipsick, 1720, in-f°. La bibliothèque publique de Saint-Dié possède une copie incomplète de ce petit ouvrage.

— *Histoire du prieuré de Lay-Saint-Christophe.* On en trouve dans les archives du département de la Meurthe deux copies complètes.

— *Histoire de l'abbaye de Saint-Léopold de Nancy.*

— *Histoire de l'abbaye de Senones.* Il existe des copies de cet ouvrage dans les bibliothèques publiques de Saint-Dié et d'Epinal, dans la collection de M. Friry, de Remiremont, et dans celle de M. l'abbé Bouillevaux, curé de Perthes.

— *Notes historiques et critiques sur les preuves de l'Histoire de Lorraine.* On conserve des copies de ces *Notes*, qui sont assez étendues, dans les bibliothèques publiques d'Epinal et de Nancy.

— *Généalogies de plusieurs maisons illustres de Lorraine.* Bibliothèque publique de Saint-Dié.

— *Dissertation sur les divinités payennes adorées autrefois dans la Lorraine et dans d'autres pays voisins.* Même bibliothèque et collection de M. Ferry, avocat à Saint-Dié.

— *Dissertation sur la déesse Herta ou la Terre.* Il y en a un extrait en latin dans le *Diarium Helveticum.*

— *Dissertation sur la déesse Cybèle, la mère des Dieux.*

— *Remarques sur divers passages de l'Ecriture Sainte.* Bibliothèque de Saint-Dié.

— *Réflexions sur l'idée que les Juifs se sont formée du messie qu'ils attendent.*

— *Dissertation sur la chronologie du sixième âge du Monde.*

— *Dissertation où l'on examine si le monde est tiré du néant ou d'une matière préexistante et éternelle.* Bibliothèque de Saint-Dié.

— *Réflexions sur l'action de Dieu sur les créatures.* Même Bibliothèque.

— *Conjectures sur le fermentum ecclésiastique.* Même bibliothèque.

— *Dissertation sur la chapelle de Lorette.* Même Bibliothèque.

— *Contre les Mahométans.* Même bibliothèque.
— *Origine du jeu de cartes.* Même bibliothèque.
— *Origine du papier à écrire.* Même bibliothèque.
— *Origine de la cérémonie du Roi-boit ou du Roi de la fève.* Même bibliothèque.
— *Dictionnaire de vieux mots. Dictionnaire étymologique de plusieurs mots lorrains. Coutumes et usages pratiqués en Lorraine.*
— *Conjectures sur les coquillages qu'on trouve sur la terre et sur les montagnes.* Même bibliothèque.
— *Dissertation sur l'âme des bêtes.*
— *Epitaphes, inscriptions et emblèmes pour la pompe funèbre de Léopold I, Duc de Lorraine.* Même bibliothèque.
— *Liste des abbayes, prieurés et autres bénéfices de la province ecclésiastique de Trèves et des trois Evêchés.*
— *Réponse à la Réfutation de la Bibliothèque lorraine par M. de Chevrier.* Cet opuscule vient d'être publié par M. Gillet, vice-président du tribunal de première instance, à Nancy.
— *Histoire de la congrégation de S. Vanne et de S. Hydulphe.*
— *Liste des écrivains de la congrégation de S. Vanne.*
— *Remarques sur les premiers évêques de Strasbourg.*

Nota. — La bibliothèque publique de Saint-Dié possède la copie de quelques lambeaux de dissertations ébauchées par Dom Calmet, et trop peu importantes pour que je les mentionne ici.

C. *Ouvrage attribué faussement à Dom Calmet.*

— *Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Augustini Calmetii, ord. S. Benedicti, Abbatis Senoniensis, Refutatio systematis genealogici a R. P. Marquardo Hergote, benedictino professo ad Sanctum Blasium in Nigra Sylva, ibidemque magno cellerario, e gallico in latinum translatum* (sic). Editio II. Venise, 1740, in-4°.

VII.

BIOGRAPHIES DE DOM CALMET.

— Autobiographie dans la *Bibliothèque lorraine,* col. 209-217.
— *La Vie du Trés-Révérend Père D. Augustin Calmet Abbé de Senones; avec Un Catalogue raisonné de tous ses Ouvrages, tant imprimés que manuscrits, auquel on a joint plusieurs Pieces qui ont rapport à cette Vie* (par Dom Fangé); Senones, Joseph Pariset, 1 volume in-8°, portrait.

— Leben des hochwürdigen, hochgelerten Herrn Augustin Calmet, weiland Abten zu Senon des heiligen Benedictinerordens in Lothringen, Aus dem Franzôsischen übersetzt von P. Columban Lux, des unmittelbaren Reischgotteshauses Elchingen Benedictiner. — Mit Beysatz einer Trauerrede auf diesen hochberühmten Gelehrten, an eine sichere Gesellschaft gesagt von P. Sebastien Sailer, Chorhernn von Prämonstrat, und des unmittelbaren freyen Reichsstifts Marchtall an der Donau Kapitularen, der Zeit Pfarrverwesern in Dietrichskirchen ; Augsbourg, Mathias Rieger et Sôhne, 1768, petit in-8°. — La première partie de ce volume contient un abrégé de l'ouvrage de Dom Fangé.

— *Vita del Padre Agostino Calmet monaco benedettino, tradotta dal francese ed illustrata con note da M. Benedetto Passionei* ; Rome, Marc Pagliarini, 1770, un volume grand in-4°, portrait.— C'est une traduction de l'ouvrage de Dom Fangé, et le traducteur y a inséré quelques notes de sa façon, la plupart insignifiantes.

— *Eloge historique de D. A. Calmet, abbé de Senones*, par M. L. Maggiolo, inspecteur d'académie. Ouvrage couronné et publié par l'académie de Stanislas pour faire suite à ses mémoires de 1838 ; Nancy, Grimblot, Thomas et Raybois, 1839, in-8°.

—*Dom Calmet et la congrégation de Saint-Vanne*, par M. Edouard de Bazelaire, dans *Le Correspondant*, t. IX, année 1845.

— Les articles consacrés à Dom Calmet dans tous les dictionnaires historiques et biographiques publiés depuis sa mort.

VIII.

PORTRAITS DE DOM CALMET.

Dom Calmet n'aimait pas, par modestie, à laisser faire son portrait; les prières de ses amis et de ses admirateurs l'obligèrent néanmoins plusieurs fois à céder, et la gravure ne tarda pas à reproduire ses traits. On rapporte qu'il avait une haute taille et une physionomie douce et spirituelle, mais je dois dire que ses portraits dénotent plutôt la bonhomie que le génie.

Le plus ancien portrait gravé que je connaisse est celui qui fut exécuté par N. Pitau, d'après le tableau peint à Paris, en 1716, par Fontaine. Ce portrait, de format in-4°, est fort rare en Lorraine ; on lit au bas : *R. P. Dom. Augustinus Calmet, Monachus Congregat. SS. Vitoni et Hydulphi, Prior de Layo.* Il servit de modèle à des Rochers pour une *réduction* insignifiante destinée à entrer dans la

suite des hommes illustres, et peut-être encore à J.-M. Bernigeroth, auquel on doit un portrait de Dom Calmet en buste et de format in-8°.

En 1729, Sébastien Antoine, graveur nancéien, donna un portrait de format in-f° et d'une assez belle exécution, quoique bien inférieur à celui de N. Pitau, auquel il ne ressemble pas beaucoup. Sur le bord de l'encadrement, qui est ovale, on lit : R. P. AUGUSTINUS CALMET, E CONGR. SS. VIT. ET HYD. ABB. SENON., et au bas : *Grave et offert par Seb. Antoine a Nancy* 1729. Plus bas se trouve l'écusson de Dom Calmet, d'azur à la lampe d'argent, avec trois abeilles au naturel, deux en chef et une en pointe. A droite et à gauche de l'écu on voit le huitain que j'ai cité dans le texte. Le portrait qui accompagne la contrefaçon genévoise du *Dictionnaire de la Bible* n'est qu'une *réduction* de celui-ci, et l'on peut assigner la même source à un portrait de dimensions très-exiguës que l'on conserve dans quelques collections.

Celui que Dom Fangé a fait graver pour joindre à son livre n'a pas la même origine. Dom Calmet est représenté à un âge très avancé ; il est dans un encadrement de forme ovale, et le quatrain de Voltaire est gravé sur le socle. Ce portrait a été reproduit, dans le format in-4°, par le graveur Charles-Antonini pour la traduction italienne de l'ouvrage de Dom Fangé.

Enfin je dois dire que l'on voit des portraits à l'huile, dans l'ancienne abbaye de Senones, dans la bibliothèque publique d'Epinal, dans celle de Nancy et chez M. le curé de Rambervillers ; j'ajoute que le bibliophile Jamet possédait un portrait de Dom Calmet, exécuté au crayon anglais, sur vélin, en 1755, par un religeux de Senones, et que ce portrait devait figurer dans la suite de l'*Europe illustre*.

QUELQUES RECHERCHES

SUR LES

PEIGNES LITURGIQUES,

PAR M. BRETAGNE.

L'authenticité des reliques des saints a soulevé bien des critiques; mais aujourd'hui, lorsqu'on a à traiter ce sujet, on peut le faire avec toute liberté et sans crainte d'être pris à partie; car les antagonismes entre les ordres religieux ont disparu; les passions soulevées par l'intolérance philosophique, par des idées de convoitise qu'inspiraient les richesses du clergé, ou par certaines théories politiques ou religieuses, ont également fait leur temps; de sorte que maintenant on peut étudier, avec une entière indépendance, tous les monuments que la foi et la piété de nos pères nous ont conservés.

Les reliques des saints, dès l'origine du christianisme, ont été honorées avec une grande ferveur. On les conser-

vait dans des châsses ou des reliquaires magnifiques, et on les plaçait de la manière la plus honorable dans les églises; elles tenaient aussi le premier rang dans les processions; les souverains juraient sur elles l'observation des traités; les rois, les grands seigneurs, les bourgeois, les citoyens les plus obscurs considéraient comme un avantage inappréciable de posséder quelques parcelles des os ou des vêtements des saints; ils les faisaient enchâsser et les portaient sur eux, ou les plaçaient dans des oratoires ou des chapelles portatives, et les transmettaient à leurs descendants comme un de leurs biens les plus importants.

Les établissements religieux possédaient tous des reliques et en assuraient la conservation par tous les moyens en leur pouvoir. Beaucoup d'abbayes avaient dans les forteresses les plus sûres de leur voisinage des maisons de refuge, pour mettre à l'abri des incursions ennemies les religieux et les biens du monastère, parmi lesquels les reliques des saints comptaient comme les plus précieux.

L'abbaye d'Orval, dans le Luxembourg, avait sa maison de refuge dans l'ancienne ville d'Yvois (1). Presque toutes les abbayes du diocèse de Laon avaient leurs maisons de refuge dans cette célèbre forteresse, et on en remarque encore trois qui se sont conservées jusqu'aujourd'hui; ce sont celles des abbayes de Vauclerc, du Sauvoir et du Val-de-Saint-Pierre. Elles sont devenues des habitations particulières; mais elles ont conservé l'aspect des maisons féodales du xv^e^ et du xvi^e^ siècle.

La maison de refuge de l'abbaye de Clairlieu existe encore aujourd'hui presqu'entière, dans la rue de la Monnaie, à Nancy. C'est un édifice qui paraît être du commencement du xvii^e^ siècle.

1. *Annales d'Yvois-Carignan*, par le Père Delahaut, page 116.

En faisant quelques recherches, nous pourrions citer un grand nombre d'autres maisons de refuge d'abbayes, mais nous nous sommes borné à celles qui nous sont restées dans la mémoire.

Beaucoup d'historiens ecclésiastiques nous ont transmis des détails sur les soins minutieux qui présidaient à la conservation des saintes reliques. Le premier était de les soustraire à la rapacité des hordes ennemies ; mais le plus efficace, après les avoir mises à l'abri de ce côté, était de les placer dans des reliquaires ou des châsses hermétiquement fermées. Aussi, les objets les plus fragiles, de légères étoffes, des textes sur vélin ou sur papyrus, après mille années d'existence, présentent encore une fraîcheur qui nous étonne.

Les soins infinis dont les reliques ont toujours été entourées, le culte fervent dont elles ont été l'objet depuis un temps reculé, sans aucune interruption, donnent à la tradition de leur origine une certitude qui, pour les esprits sérieux, habitués à aller aux sources des choses, est bien supérieure aux attaques passionnées inspirées par l'esprit de parti ou par la convoitise.

La mode, cette grande destructrice, a pu, sans doute, modifier bien des meubles qui renfermaient des reliques. Peut-être, dans les couvents de femmes surtout, a-t-on remplacé une ancienne châsse par une autre, d'une forme plus nouvelle ; mais les objets qui ont appartenu à de saints personnages n'ont jamais été dénaturés ; la piété aurait trop souffert de semblables outrages.

On conserve, dans le trésor de la cathédrale de Nancy, un peigne liturgique, en ivoire, qui a appartenu à saint Gauzelin, évêque de Toul, de 922 à 962.

Ce peigne, précieux par son origine et par son orne-

mentation, accompagne un calice, une patène et un évangéliaire qui ont également appartenu à ce saint évêque. Ces trois derniers objets ont été décrits dans une notice spéciale par M. Aug. Digot[1]; mais le peigne, qui était resté enveloppé d'un morceau de soie, dans l'ancienne châsse de saint Sigisbert, n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune description. Cette châsse, qui existe encore, est placée dans l'une des chapelles de la cathédrale de Nancy.

L'origine de ces saintes reliques, dont on peut suivre la trace, soit dans les historiens, soit dans plusieurs inventaires successifs qui sont rappelés dans l'histoire de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames près de Nancy[2], est constatée d'une manière si évidente, qu'il devient superflu de la discuter ici.

La construction de nos belles églises a rarement une date bien connue : le temps infini qu'on y consacrait, des interruptions dans les travaux ont laissé beaucoup d'incertitude à cet égard; aussi, la chronologie du style de l'ornementation est-elle encore quelquefois indécise.

Il n'en est pas de même des petits meubles qui pouvaient se confectionner dans un espace de temps relativement très-court. Quand on connaît le possesseur, on peut presque toujours fixer la date de leur création.

D'un autre côté, il est admis qu'à une époque donnée, le genre d'ornementation qui existe alors se répand sur tous les objets ; on s'en convainc facilement, du reste, par l'étude de la numismatique et de la sigillographie. Cette source, à notre avis, a été trop négligée, pour établir par comparaison l'âge des grands édifices du moyen

1. *Bulletin monumental ; Journal de la Société d'Archéologie.*
2. Par M. Henri Lepage.

âge. L'examen des ornements architectoniques qui encadrent les canons des anciens évangéliaires devrait aussi, à notre avis, faire reculer l'âge de bien des églises romanes.

Nous avons profité de la communication qui nous a été fortuitement donnée du peigne liturgique de saint Gauzelin pour le décrire et pour en réunir, dans une même étude, quelques autres qui ont également appartenu à de saints personnages, et qui ont été aussi honorés sans aucune interruption, pensant qu'en vulgarisant la connaissance de ces curieux objets, nous pourrons en même temps, par la comparaison de leurs ornements, dont la date est si précise, faire faire un pas à la chronologie des styles architectoniques du moyen âge jusqu'à ce jour assez obscure.

Nous suivrons dans cette description l'ordre chronologique ; mais, avant de la commencer, il est bon d'entrer dans quelques détails sur la destination du peigne liturgique, et nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter la dissertation du savant dom Claude de Vert, trésorier de l'abbaye de Cluny[1] :

« Car, quoique la tonsure et la couronne des évêques » ne fussent point autrefois différentes de celles que portent encore à présent les cordeliers et les capucins, » comme nous dirons en son lieu ; toutefois, le cercle de » cheveux qui régnait autour de leur tête était toujours » assez épais pour qu'ils eussent besoin d'un peigne, » dont la décence voulait qu'ils se servissent pour démêler » leurs cheveux et les arranger proprement, surtout avant » que d'entrer à l'autel et de commencer leur fonction. Il

1. *Explication littérale et historique des cérémonies religieuses*, tome II, pages 338-340.

» parait même par le pontifical romain, accommodé aux » usages de l'Eglise de Mende, que l'évêque avait exprès » un *peignoir*, c'est-à-dire un linge fait en forme de petit » manteau, qu'on mettait sur ses épaules quand on le » peignait : *Tobellia* (Touaille, toile ou toilette), *quando* » *pectitur, collo circumponenda.* C'est qu'on ne se pei- » gnait en effet qu'après être tout-à-fait revêtu des habits » sacerdotaux ou pontificaux, et sur le point d'entrer en » fonction; de sorte qu'on était bien aise de conserver la » chape ou la chasuble et d'empêcher que la crasse ne » tombât dessus. Les prêtres de second ordre, n'étant » pas moins garnis de cheveux que les évêques et portant » une couronne et une tonsure toute semblable, prenaient » aussi la précaution de se peigner avant que d'aller à » l'autel et accompagnaient cette action de la même prière » que les évêques, savoir celle-ci, selon le missel de » Lunden de 1514 :

» *Corripe me, Domine, in misericordia tua; oleum* » *autem peccatoris non impinguet caput meum ;* ou cette » autre de l'ancien pontifical de Paris : *Intùs exteriùsque* » *caput nostrum, totum que corpus et mentem meam tuus,* » *Domine, purget et mundet Spiritus Almus*[1] ; ce qui était » commun à l'évêque et au simple prêtre, comme nous » avons dit plus haut, suivant ces paroles du même pon- » tifical : *Episcopus vel sacerdos, missarum solemnia* » *celebraturus,.... dum se pectinat, dicat*: *Intus etc.* »

Il existe, dans le trésor de la cathédrale du Puy, une

1. » On voit qu'on demande à Dieu, par cette prière, qu'en même » temps que le peigne décrasse la tête et la nettoie de ce qu'il y a » d'impur et de grossier, le Saint Esprit, par sa grâce divine, daigne » purifier notre cœur et en ôter tout ce qu'il peut y avoir de contraire » à la vertu, etc. » (Note de dom de Vert.)

belle copie, faite au XIV^e^ siècle, du Pontifical de l'église de Mende. Cet ouvrage, composé par Guillaume Durand, évêque de cette ville (1286-1296), le célèbre auteur du *Rational des offices divins*, reproduit ainsi l'acte liturgique que rapporte dom de Vert :

« Le pontife qui doit célébrer une messe solennelle s'a-
» vance vers son siége.... Un de ses serviteurs, s'appro-
» chant, lui ôte ses chaussures ordinaires, et le sous-
» diacre lui met les sandales. Ensuite, l'évêque dépose
» sa chape, et, lorsque de nouveau il s'est assis, le dia-
» cre, après lui avoir entouré le cou d'un peignoir, le
» peigne respectueusement et légèrement ; ou, en cas de
» nécessité, le diacre est remplacé par le chapelain[1]. »

On trouve dans Ducange les renseignements suivants au sujet des peignes liturgiques :

« Le peigne est mentionné au nombre des objets servant
» au culte, parce que les prêtres et les clercs se pei-
» gnaient avant d'entrer dans l'église.

» Testament du comte Evrard (année 837) : *Nous don-*
» *nons, pour l'ornement de notre chapelle, un ciboire*
» *avec une croix d'or.....; un peigne orné d'or.*

» Chronique de *Calmeliac* dans Estiennot, *Fragments*

1. Verso du feuillet 151 : « Pontifex missam solemniter celebra-
» turus accedit ad faldistorium. Unus de servitoribus suis accedens
» ipsi detrahit communia calciamenta ..., et subdiaconus calciat
» illum caligas et sandalia. Deinde antistes deponit capam, et tunc eò
» iterum super faldistorium residente, diaconus, toballia circà ejus
» collum circumdata, pectit decenter et leviter caput ejus ; vel, si
» necesse est, capellanus, ejus vice, hoc agat. »

Nous faisons des vœux pour que ce manuscrit, d'une charmante exécution, vienne reprendre sa place dans le trésor de la cathédrale de Mende. Peut-être cette église posséderait-elle un autre objet propre à faire un échange pour obtenir la restitution de l'un de ses plus précieux joyaux.

» *historiques*, tome III : *Des tables d'ivoire pour l'ornement de l'autel; quatre ou cinq peignes d'ivoire.*

» Testament de Riculf, évêque d'Elne (année 915): *un peigne d'ivoire, deux tables d'ivoire, etc.*

» Charte de l'année 1231, dans Catel, *Mémoires du Languedoc: On y voit huit ceintures de soie et six peignes d'ivoire.*

» Charte de Jean, archevêque de Capoue (année 1301): *Item un peigne d'ivoire; item un calice, etc.*

» Confraternité entre l'abbaye de Saint-Gall et quelques évêques (année 908), dans Neugast, *Codex diplomaticus: L'évêque entra dans le chauffoir des religieux et fit suspendre à des chaînes des peignes d'ivoire, remarquables par leur grandeur et par leur travail.* »

Dans l'origine, l'usage des peignes liturgiques était probablement nécessaire, surtout pour les membres inférieurs du clergé, tirés généralement des rangs du peuple. D'un autre côté, les serfs, si abrutis par leur dure condition, ne nettoyaient guère leur tête, et leur contact dans les églises ne devait pas permettre au prêtre d'avoir la chevelure suffisamment nette pour approcher de la sainte eucharistie. De là, la prescription de se peigner avant de monter à l'autel, prescription qui est tombée avec les progrès de la civilisation, laquelle a généralisé les habitudes de propreté. Mais pour les princes de l'Eglise, il est probable que l'usage du peigne liturgique n'a jamais été que symbolique; c'est ce qui expliquerait la grandeur démesurée de quelques-uns de ces objets, leur ayant appartenu, qui sont parvenus jusqu'à nous.

Cette liturgie paraît être complétement tombée en désuétude vers le commencement du XVI^e^ siècle, car le pontifical romain du pape Clément VIII (1592–1605), revu

par l'ordre d'Urbain VIII, ne mentionne plus le peigne que pour le sacre des évêques.

1° Dans le chapitre préliminaire, où sont détaillés les préparatifs de la consécration, on trouve ces mots : « An- » nulus cum gemma benedicandus, pecten eburneum et » pro oblatione intorstitia duo. »

2° Après la cérémonie de l'onction du saint chrême sur la tête et sur les mains du nouvel évêque, après la bénédiction de la crosse et de l'anneau, après la perception de l'évangile, le pontifical romain ajoute : « Alors le pré- » lat sacré, ayant à droite et à gauche les deux évêques » assistants, revient vers sa chapelle, où il s'assied, et » les onctions sont essuyées avec de la mie de pain et » avec un linge propre; ensuite, ses cheveux sont net- » toyés et arrangés avec un peigne[1]. »

L'église grecque, au contraire, a conservé jusqu'aujourd'hui l'ancienne coutume de se peigner avant la messe, et le peigne, après cette action, reste déposé sur l'autel.

PEIGNE DE SAINT LOUP, ARCHEVÊQUE DE SENS (MORT EN 623).

N° 1 de la planche.

Saint Loup, ou saint Leu[1], appartenait à une famille illustre : par son père Betton il descendait des rois de Bourgogne. Deux de ses oncles occupaient dans le clergé une place éminente : c'étaient saint Aunaire, évêque d'Auxerre, et saint Austrêne, évêque d'Orléans. Grâce à la protection de ces deux prélats, il fut nommé, jeune encore,

1. « Tunc, consecratus, medius inter officientes episcopos, redit » ad capellam suam, ubi abstergitur, et sedenti cum medulla panis et » cum panno mundo, deinde cum pectine mundantur et componuntur » capilli. »

1. Bollandistes, tome I de septembre, pages 255-265.

archevêque de Sens, par le vœu unanime du clergé et du peuple. La part qu'il prit aux luttes des princes mérovingiens le fit saisir et exiler par le roi Clotaire II, l'an 613; mais son exil devint pour lui une source de triomphes. Par ses efforts et ses miracles, il convertit à la foi chrétienne les populations idolâtres au milieu desquelles on l'avait contraint de vivre. Les Sénonais réclamèrent à grands cris leur archevêque, et Clotaire finit par le rendre à leurs prières. Il mourut, le 1er septembre 623, à Brienon-l'Archevêque[1], terre patrimoniale de ses ancêtres, qu'il légua à l'archevêché de Sens.

L'église sénonaise honore saint Loup comme l'un des plus grands de ses évêques, et Rome l'a inscrit au martyrologe le 1er septembre.

La cathédrale de Sens a conservé jusqu'à nos jours le peigne liturgique de saint Loup, ainsi que son anneau épiscopal. Il existe au sujet de cet anneau une légende qui a beaucoup de ressemblance avec celle de Polycrate, tyran de Samos.

Les Bollandistes rapportent de la manière suivante cette légende, qu'ils regardent comme apocryphe:

On raconte que saint Loup, partant pour l'exil et sortant de la ville de Sens, jeta son anneau pastoral dans les fossés de la ville, qui communiquent avec la rivière d'Yonne, en disant qu'il ne reviendrait que quand son anneau serait retrouvé. En effet, peu de temps avant son retour, un pêcheur prit à Melun un gros barbeau, dans le corps duquel on retrouva cet anneau, qui fut renvoyé à Sens et placé dans la cathédrale, où on le voit encore. Sur le lieu où fut pris le poisson, Louis-le-Gros

1. Chef-lieu de canton du département de l'Yonne.

éleva la célèbre abbaye du Barbeau, où il voulut être inhumé, et son corps y fut transporté en l'année 1137[1].

Cet anneau, dont le chaton est formé d'un saphir, a bien tous les caractères de l'époque de saint Loup.

Son peigne, aujourd'hui l'un des plus précieux objets du riche trésor de Saint-Etienne de Sens, est formé d'un seul morceau d'ivoire. Le champ qui sépare les grosses dents des fines est orné d'une plate-bande, sur laquelle, entre deux baguettes perlées en or, sont enchâssées sept pierres de couleur rouge, bleue ou verte, entourées d'ornements, aussi perlés, et en forme d'S.

La plate-bande filigranée d'or descend sur les dents inférieures et les encastre à leur origine; elle supporte une arcade en plein-cintre, dont l'archivolte est ornée de deux filets encadrant des rinceaux, dont le centre a été gratté pour recevoir cette légende en capitales du XIV^e^ siècle : PECTEN S LVPI. Dans l'intérieur de l'arcade, sous un talon orné de raies de cœur, se voient deux lions se dressant contre l'arbre de la science du bien et du mal, sur lequel est le serpent qui tenta nos premiers parents.

PEIGNE DE SAINT HUBERT, 31^e^ ÉVÊQUE DE TONGRES ET 1^er^ ÉVÊQUE DE LIÉGE (708–727). *N° 2 de la planche* (2).

Saint Hubert, né vers l'an 656, était fils de Bertrand duc d'Aquitaine. Il vécut d'abord auprès du roi Thierry III; mais il fut obligé de le quitter pour fuir la tyrannie du maire du palais Ebroïn. On prétend qu'il a été marié et qu'il fut le père de Florebert, qui lui succéda à l'évêché

1. Bollandistes, *ibid.*, page 250.

2. Je dois ce dessin à l'obligeance de M. l'abbé Schmidt, curé-doyen de Saint-Hubert.

de Liége. En quittant la cour de Neustrie, vers l'an 685, il se réfugia auprès de Pépin-d'Héristal, maire d'Austrasie, et tint de lui un emploi éminent. Après avoir vécu dans les plaisirs, le dégoût du monde le prit, et il se retira, l'an 688, auprès de saint Lambert, évêque de Tongres, avec lequel il se lia d'amitié. Il édifia le diocèse pendant vingt ans, et après la mort de saint Lambert, en 708, il fut élu pour le remplacer. Il transporta ensuite le siége épiscopal à Liége. Il visita son diocèse avec beaucoup de fatigues et de dangers, surtout en parcourant la vaste forêt des Ardennes, fit de nombreuses conversions et mérita le titre d'apôtre de cette sauvage contrée.

Il mourut à Varen, près de Bruxelles, vers l'an 728; sa fête se célèbre le 3 novembre.

Son corps fut transféré, l'an 825, à l'abbaye d'Andain, qui quitta son nom pour prendre celui de saint Hubert-d'Ardennes.

On regarde saint Hubert comme le patron des chasseurs, et on accorde à ses reliques le pouvoir de guérir de la rage. Le culte dont on l'honore a toujours amené à l'abbaye de saint Hubert un immense concours de peuple, et ce pèlerinage est très-célèbre[1].

On a heureusement conservé jusqu'à nos jours, dans le trésor de l'abbaye de Saint-Hubert, sa crosse d'ivoire, son étole, un de ses souliers et *son peigne liturgique.*

Ce peigne est formé d'un seul morceau d'ivoire. Ses dimensions sont assez grandes. Les dents fines ont de longueur 36 millimètres, et les grosses 33. Le champ qui sépare chacune de ces parties est chargé de rinceaux

1. *Vie de saint Hubert,* par le Père Jean Robert, et *Amplissima Collectio,* tome IV.

élégants; mais il est difficile d'en bien comprendre tous les motifs, car ce peigne a été tellement touché par les nombreux pèlerins désireux d'obtenir cette faveur, que la ciselure est devenue presque entièrement fruste à la suite de ce contact.

Malheureusement, une extrémité du peigne a disparu. Au dernier siècle, l'Electeur Palatin ayant vivement souhaité d'en obtenir une partie, les religieux ont eu la faiblesse d'en détacher un morceau pour le lui offrir[1].

Une autre abbaye du diocèse de Liége a possédé un peigne liturgique ayant appartenu à un saint personnage : c'est celle de Stavelot. Jadis son trésor renfermait le peigne de saint Remacle, premier abbé de ce monastère (648-675), ainsi que sa chasuble, son étole, son manipule et sa chape, ses sandales et sa cucule[2]. Ces reliques sont encore conservées aujourd'hui à Stavelot, sauf le peigne liturgique qui a disparu[3].

On a aussi conservé autrefois, dans le trésor de la cathédrale de Liége, le peigne de saint Lambert, l'un de ses évêques, et le corps de ce saint existe encore, dans son entier, placé dans une châsse rangée derrière le grand autel; mais comme cette châsse est scellée, M. le chanoine Dervoye, qui a bien voulu faire une recherche à ce sujet, n'a pu savoir si le peigne est encore placé dans la même châsse que les os de saint Lambert. Dans tous les cas, il n'existe aucune pièce aux archives du chapitre qui en constate l'existence.

1. *Délices du pays de Liége*, tome III, page 23.

2. *Ibid*, tome III, page 198, et *Notice de la Lorraine*, par dom Calmet, tome II, col. 528.

3. Nous tenons ce renseignement de M. le docteur de Noue, auteur d'une histoire de l'abbaye de Stavelot.

PEIGNE DE SAINT GAUZELIN (922-962). *N° 3 de la planche*[1].

Saint Gauzelin, 32e évêque de Toul, était d'une illustre famille; il parvint à l'épiscopat vers l'an 922. Il obtint, en 928, de l'empereur d'Allemagne Henri-l'Oiseleur le comté de Toul, fonda l'abbaye de femmes de Bouxières, en 935, et mourut en 962.

Dom Calmet, dans son *Histoire de Lorraine*, tome I, colonne 894, explique ainsi comment le peigne de saint Gauzelin s'est conservé dans l'abbaye de Bouxières :

« Saint Gauzelin, après avoir gouverné son diocèse » avec un zèle infatigable pendant 40 ans, mourut comblé » de mérites, l'an 962, le VII des ides de septembre et » fut transporté par son clergé et son peuple dans l'ab- » baye de Bouxières, qu'il avait fondée.

» Son corps y est encore conservé aujourd'hui dans » une riche châsse. Son chef est dans un buste d'argent, » et sa mâchoire se voit, dans l'église cathédrale de Toul, » dans un autre buste précieux, donné par Vinceneti, » chanoine et aumônier d'Antoine de Neufchâtel, évêque » de Toul. On montre aussi, dans l'église des dames de » Bouxières, le calice, la patène et le voile dont il se servit » au jour de la dédicace de cette église. On y voit aussi » un ancien livre des évangiles, écrit par les ordres d'Ar- » nald, évêque de Toul, qui vivait près de 100 ans avant » lui, et le *peigne d'ivoire* du même saint. Les peuples » vont en foule, le dimanche de la Trinité, visiter et » vénérer ses reliques. »

M. Digot (*Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, tome II, page 7) fait connaître la transmission des reliques depuis l'époque à laquelle Dom Calmet écrivait :

1. Nous devons ce beau dessin au crayon correct et facile de M. Gény, vice-président de notre Société d'Archéologie lorraine.

« Les reliques de saint Gauzelin furent précieusement » conservées à Bouxières jusqu'au moment de la Révo- » lution, et les autres objets que nous venons d'énumérer » furent gardés dans l'église.

» Le chapitre de Bouxières ayant été supprimé, une » personne dont le nom nous est inconnu parvint à sauver » les reliques, le calice, la patène, l'évangéliaire et le » peigne; mais la châsse, qui était fort riche, et le buste » d'argent renfermant le chef de saint Gauzelin furent » perdus. Au rétablissement du culte, c'est-à-dire en » 1802, les différents objets dont nous parlons furent » donnés à la cathédrale de Nancy et enfermés dans l'an- » cienne châsse de saint Sigisbert, qui fut placée dans » une des chapelles latérales. »

Grâce aux recherches de M. Lepage[1], on connaît le nom de la personne, aussi pieuse que désintéressée, qui a sauvé ces rares et précieux objets d'une destruction certaine. C'est M. l'abbé Raybois, autrefois prévôt du chapitre de Bouxières, qui les a recueillis un peu avant que l'on ne spoliât l'église de cet établissement religieux.

La châsse de saint Sigisbert renferma ces reliques jusqu'en 1845. A cette époque, la commission des monuments religieux du diocèse de Nancy obtint que la châsse serait ouverte, et l'on en tira, pour les déposer dans le trésor de la cathédrale, où ils sont aujourd'hui, le calice, la patène et l'évangéliaire. Quant au peigne, il fut oublié dans la châsse, enveloppé d'un morceau de soie.

Nous avions vu dans le trésor de la cathédrale de Sens un admirable peigne en ivoire, orné de filigranes et de pierres précieuses, qui a appartenu à saint Loup, arche-

1. *Histoire de l'abbaye de Bouxières,* page 266 du tome I de la seconde série des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine.*

vêque de Sens, à l'époque mérovingienne; et ce souvenir nous engagea à prier M. Rosières, trésorier de la cathédrale de Nancy, de nous montrer le peigne de saint Gauzelin. Cet honorable ecclésiastique se prêta à notre désir avec la parfaite obligeance qui le caractérise; il voulut bien ouvrir la châsse de saint Sigisbert en notre présence; et, en déroulant un morceau de soie d'une époque relativement moderne, nous avons pu voir le peigne que nous allons décrire, et qui maintenant est exposé dans le trésor de la cathédrale.

Ce peigne est formé d'un seul morceau d'ivoire; il est découpé à jour, et la partie munie des grosses dents est séparée de celle où existaient les dents fines, par une décoration composée d'une arcade en plein-cintre accostée de deux petits frontons. Sous l'arcade est un calice orné de cannelures, d'où part la vigne symbolique tournée en rinceaux. Auprès du vase sont deux colombes, et sous chacun des deux frontons il y a aussi un cep de vigne et une colombe.

Une moulure chargée de feuilles d'acanthe encadre le tout. Le centre de chaque feuille est orné d'une perle de verre bleu, d'une nuance semblable à celle de certains émaux qui figurent aussi sur l'évangéliaire de saint Gauzelin. Les yeux des colombes sont formés également de gouttes du même émail.

Les grosses dents, qui seules subsistent encore, sont au nombre de 10 et ont 115 millimètres de longueur. Les dents plus fines de la partie opposée ont disparu; il n'en reste qu'une seule, assez grosse, qui, placée sur le côté, était destinée à garantir les autres; mais, sur la tranche où elles s'attachaient, on voit encore de légères traces de dentelure qui pourraient permettre de restituer le peigne fin, lequel n'avait que 36 millimètres de longueur.

L'ornementation de ce peigne est large et parfaitement entendue, et ce meuble est empreint du caractère de grandeur que la religion catholique a toujours su donner aux moindres objets du culte.

Les personnes attaquées de la maladie de la teigne allaient autrefois en pèlerinage à Bouxières-aux-Dames, et demandaient que leur chevelure fût touchée du peigne de saint Gauzelin, afin d'obtenir leur guérison. C'est à cette circonstance probablement qu'il faut attribuer la disparition des dents du peigne fin. Quant à l'autre partie, elle a dû nécessairement triompher des chevelures les plus incultes. Il existait autrefois en Lorraine un dicton auquel ce culte avait donné lieu. Lorsqu'on remarquait un individu dont la chevelure était en désordre, on disait qu'il s'était peigné avec le peigne de saint Gauzelin.

Un autre église de la Lorraine a aussi possédé des peignes liturgiques, c'est la cathédrale de Metz. Dom Calmet, dans la *Notice de la Lorraine*, les décrit ainsi[1] : « On » y montre aussi (dans le trésor) deux peignes anciens d'i- » voire, à l'un desquels on a mis des dents d'argent au lieu » de quelques dents d'ivoire qui y manquaient, ce qui fait » qu'on le regarde comme des reliques. » Mais le savant abbé de Senones n'a pu savoir à quels saints évêques de Metz ils avaient appartenu.

PEIGNE DE SAINT GUILLAUME, ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC (1219-1234). *N° 4 de la planche.*

Saint Guillaume, 17e évêque de saint Brieuc[2], fut envoyé en exil par Pierre duc de Bretagne, qui ne pouvait

1. Tome I, col. 834.

2. Vers l'an 844, Nominoë duc de Bretagne établit un siége épiscopal à Saint-Brieuc. Cet évêché, composé d'un démembrement de celui de Tréguier, ressortit à l'archevêché de Tours.

souffrir qu'il soutînt généreusement contre lui les droits de l'Eglise. De retour dans sa ville épiscopale, il commença à bâtir une cathédrale, dont sa mort, arrivée le 29 juillet 1234, interrompit la construction. Innocent IV le mit au nombre des saints.

Son peigne liturgique, qui se conserve encore aujourd'hui dans le trésor de l'église qu'il a fait bâtir, est composé d'un seul morceau d'ivoire; il n'est chargé d'aucun ornement et ne se distingue des peignes ordinaires de toilette que par sa dimension et par son épaisseur, qui est d'un centimètre au centre du champ qui sépare les deux rangées de dents ; cette épaisseur va en diminuant jusqu'à chaque extrémité.

Nos relations et les recherches auxquelles nous nous sommes livré ne nous ont fait découvrir que ces quatre peignes liturgiques, d'une attribution certaine, encore conservés aujourd'hui. Cependant, comme beaucoup de ces meubles n'étaient pas ornés de matières précieuses, ils ont dû plus facilement échapper aux destructions occasionnées par les guerres religieuses du XVI^e^ siècle et du commencement du XVII^e^, et ensuite aux dévastations révolutionnaires de la fin du XVIII^e^. Aussi, nous appelons sur ce sujet l'attention des personnes qui professent le culte des objets d'art du moyen âge, persuadé qu'on découvrira certainement beaucoup d'autres peignes liturgiques.

Nous insistons de nouveau sur l'authenticité des objets, ayant appartenu à de saints personnages, qui nous ont été conservés par la piété de nos pères. Le culte constant dont ils ont été honorés établit une chaîne de certitude, dont les anneaux ne sont pas interrompus.

Aussi ne voudrions-nous pas terminer cette étude sans faire connaître un autre peigne non liturgique, mais sim-

plement à l'usage d'une jeune martyre gallo-romaine, appartenant, comme saint Gauzelin, au diocèse de Toul, peigne qui, malgré son ancienneté, est d'une origine parfaitement certaine. Nous avons, du reste, l'espérance de le prouver.

PEIGNE DE TOILETTE DE SAINTE LIBAIRE, MARTYRISÉE A GRAND (DIOCÈSE DE TOUL), LE 8 OCTOBRE 361 DE J.-C.

Les faits que l'histoire nous a transmis sur sainte Libaire sont aussi obscurs que peu nombreux.

Son père se nommait Baccius. Ce nom est bien romain ou gallo-romain, et nous pensons que c'est par dégénérescence que des inscriptions et des chroniques du moyen âge portent Sigmar.

Quant à sa mère, elle est toujours appelé Lintrude. Ce nom semble, au contraire, d'origine germanique ou franque.

Le lieu de leur résidence est placé tantôt à Grand, tantôt à Toul. Nous penchons pour Grand, parce que ce lieu paraît certainement celui où a été martyrisée sainte Libaire, et qu'il est très-rapproché de Soulosse, où leur fils, saint Elophe, a également subi le martyr.

Les historiens donnent un autre fils à Baccius et à Lintrude; c'est saint Euchaire, premier évêque des Leuci, qui a souffert le martyre à Pompey[1].

Ils parlent encore de six autres enfants : sainte Menne, sainte Gertrude, sainte Suzanne, saint Houd, sainte Menehould et sainte Anne. Mais ces illustres chrétiens ont souffert le martyre dans le diocèse de Châlons, et des critiques sérieux les considèrent[2] comme ayant vécu

1. Village à 8 kilomètres de Nancy.

2. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, tom I, col. 282 et suiv.

un siècle au moins après nos martyrs leuci Libaire, Elophe et Euchaire.

L'époque du martyre de ces trois saints paraît assez bien déterminée : ce serait celle où Julien II, dit l'Apostat, serait parvenu à l'empire. Jusque-là, dans la crainte de s'aliéner l'empereur Constance, qui l'avait créé César et gouverneur des Gaules, il avait dissimulé sa haine contre les chrétiens et son amour pour le paganisme; mais au moment où il fut acclamé empereur par ses soldats, et surtout après la mort de Constance, arrivée le 3 décembre de l'année 361, il jeta le masque, persécuta les chrétiens plus ou moins ostensiblement, et les dignitaires de l'empire qui professaient aussi l'idolâtrie se montrèrent encore plus cruels que lui.

Il se rendit de Paris à Constantinople par la Pannonie, et son chemin était de traverser la cité des Leuci. Serait-ce pendant ce voyage qu'il fit périr sainte Libaire sous ses yeux, ainsi que le disent les chroniques? On ne peut, à cet égard, faire que des conjectures. S'il était possible de rendre encore plus intéressante, aux yeux du monde, l'une des premières martyres de nos contrées, nous dirions que l'examen anatomique de ses ossements fait, le 28 mai 1851, en présence de monseigneur l'Evêque de St-Dié, par deux médecins expérimentés, a démontré que sainte Libaire, au moment où elle périt victime de sa foi, était à peine âgée de 20 ans.

Sa fête est marquée au 8 octobre dans un livre d'heures de notre bibliothèque, qui a été écrit pour une abbesse de Remiremont du prénom de Katerine (Catherine de Vaudémont, vers 1320, ou Catherine de Blamont, vers 1403). Cette date du 8 octobre serait, d'après l'usage de l'église catholique, celle du décès de notre sainte, sous

le vocable de laquelle est placée, de temps immémorial, l'église de la ville de Grand, lieu de son martyre.

Cette église conserve dans une remarquable châsse en argent, du xve siècle, le peigne de toilette de sainte Libaire, ainsi que ses élégants bijoux d'or (deux bracelets et une chaîne).

Le peigne de toilette, dont nous donnons le dessin (*n° 5 de la planche*), n'est pas entier. Le culte trop fervent des reliques de sainte Libaire en aura fait partager les débris ; il en reste un peu plus de moitié.

Il était formé de deux morceaux d'ivoire, réunis ensemble au moyen de deux doubles traverses attachées avec de petites chevilles de fer. L'un de ces morceaux et les deux traverses subsistent encore ; ils comprenaient chacun la moitié des deux rangées de grosses et de petites dents, plus l'une des deux lames extérieures qui les garantissaient. Celui qui reste est entaillé de manière à ce que les deux morceaux, en se réunissant, pussent faire corps ensemble. Ils sont ornés de dessins gravés en forme de cercle ; chaque cercle est peint en vert et a un point central en vermillon. Dans le champ qui sépare les deux rangées de dents, il y a des étoiles à huit branches également gravées, et peintes en brun. On comprend que ce peigne, constamment conservé dans une châsse, a pu garder jusqu'aujourd'hui les couleurs qui l'ornent.

S'il avait été introduit, au moyen âge, dans la châsse où reposent les reliques de sainte Libaire, il aurait eu inévitablement le caractère bien déterminé de cette époque : on ne pensait pas alors à *restituer* les objets. En effet, le savant dom Mabillon, dans sa *Diplomatique*, a démontré la fausseté de certaines chartes, ou au moins prouvé que des copies en avaient été faites postérieurement à la

date de leur émission, par les caractères de l'écriture, qui s'éloignaient de cette époque.

Eh bien! le peigne de sainte Libaire est évidemment romain, et nous le prouvons par la comparaison de peignes romains ou gallo-romains, d'une date très-certaine, trouvés dans le pays. Nous pourrions citer plusieurs de ces objets, mais nous nous bornons à deux.

L'un de ces peignes a été trouvé dans l'une des nombreuses sépultures de Pompey, où la tradition place le martyre de saint Euchaire, premier évêque des Leuci et frère de sainte Libaire. Il existe encore une chapelle en ce lieu; autrefois un ermitage y était joint. Deux inscriptions, l'une latine et l'autre française, qui rappellent le martyre de saint Euchaire, se voient près de la porte de la chapelle. Elles paraissent être du XIII^e^ siècle, et fixent la date du martyre de saint Euchaire à l'année 362.

L'on sait combien les traditions du culte se sont transmises avec soin: aussi, pour nous, il n'existe aucun doute que le frère de sainte Libaire ait été martyrisé à Pompey.

Le peigne rencontré dans l'une des sépultures de Pompey était accompagné de grains de collier en terre cuite émaillée, et de monnaies romaines du IV^e^ siècle, qui lui donnent une date très-certaine de contemporanéité avec celui de sainte Libaire[1].

Il est en os et formé de plusieurs morceaux réunis au moyen d'une double traverse attachée par plusieurs chevilles en fer (*N*° 6 *de la planche*).

Un autre peigne, d'une date aussi certaine, a été trouvé à Steinfort, dans le grand-duché de Luxembourg. Il était

1. Ces autres objets ont été décrits par MM. Boulangé et Digot dans le journal de notre Société, année 1852. pages 22-63.

accompagné de tous les objets[1] qui se rencontrent dans les sépultures du IVe et du Ve siècle. Les médailles trouvées dans ces tombeaux sont des empereurs Claude-le-Gothique, Valentinien Ier, Valens, Gratien et Arcadius. Ce dernier empereur a commencé à régner en 395, 33 ou 34 ans après le martyre de sainte Libaire.

Les morceaux d'os qui composent ce peigne sont réunis, comme celui de sainte Libaire, au moyen de deux doubles traverses fixées aussi avec des chevilles de fer. Il est également orné de petits cercles au centre desquels il y a un point. En les comparant, on est convaincu que ces peignes sont de la même époque; car plus tard il est rare qu'on les trouve composés de plusieurs morceaux, presque toujours ils sont formés d'une seule lame d'os ou d'ivoire.

1. *Publications de la Société historique du grand-duché de Luxembourg*, année 1850, page 45.

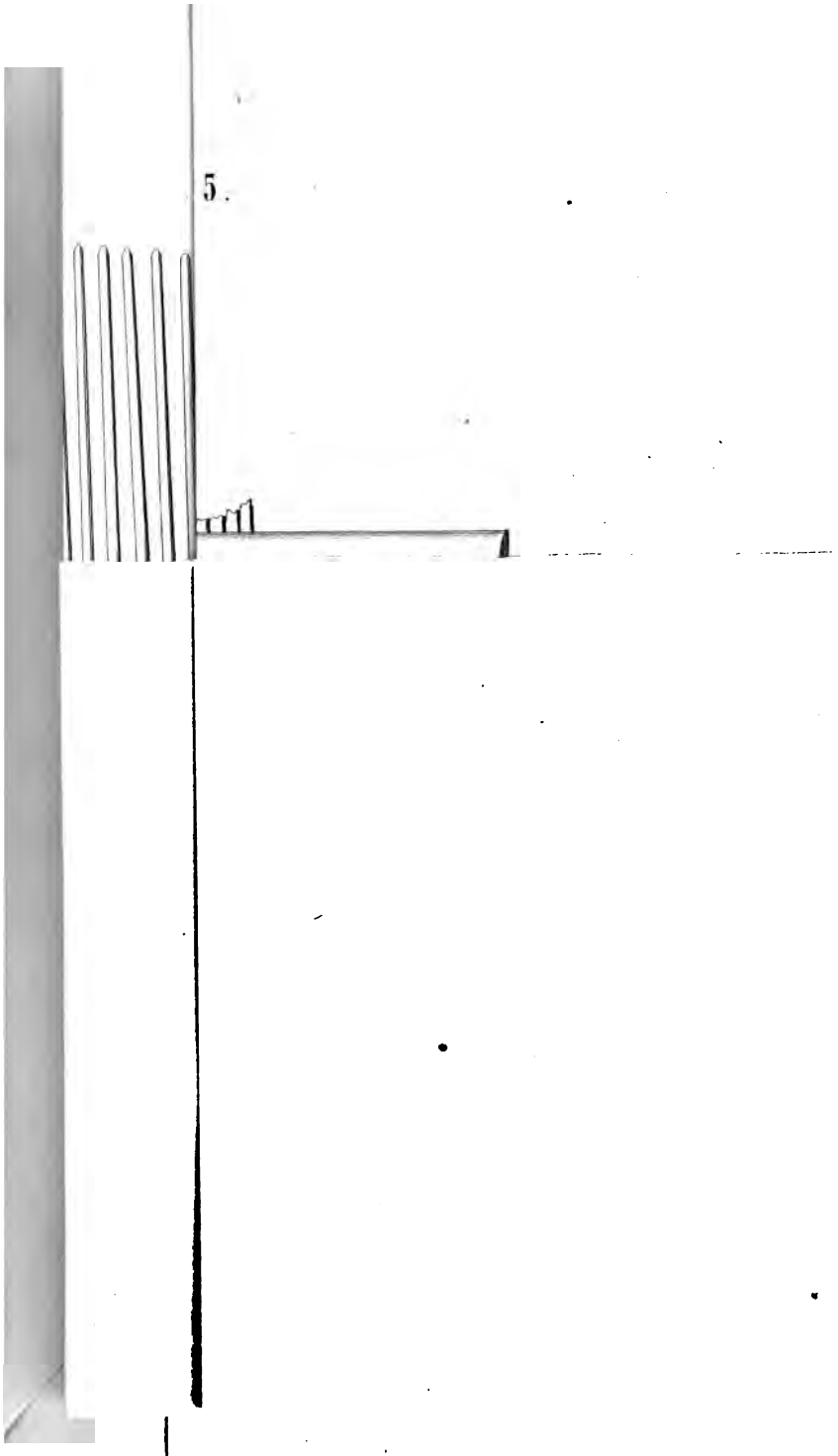
5.

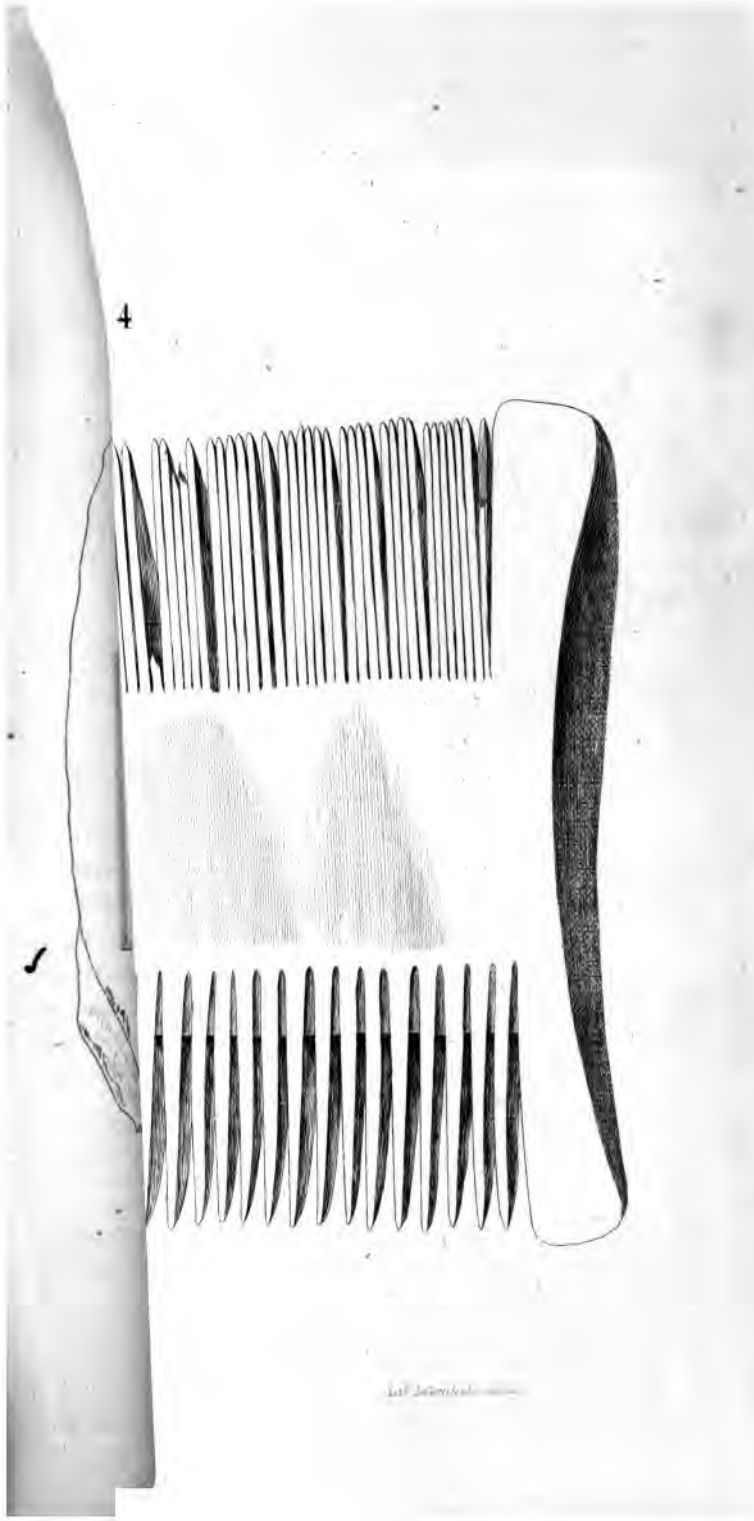
4

RECHERCHES

SUR LE

VÉRITABLE AUTEUR DU PLAN

DES

FORTIFICATIONS DE LA VILLE-NEUVE

DE NANCY,

PAR M. LÉON MOUGENOT.

Suum cuique.
Pater is est quem DOCUMENTA *monstrant.*

I.

Au souvenir des gigantesques fortifications qui faisaient de la Ville-Neuve de Nancy une place forte des plus redoutables, se rattachent quatre noms bien connus des Lotharingistes : ce sont ceux d'Orfeo Galeani, Jean-Baptiste de Stabili, Nicolas Marchal et Jean L'Hoste. Quelle est la part que chacun de ces personnages a le droit de revendiquer dans cette œuvre exceptionnelle par son importance ? Nous allons essayer de l'établir à l'aide de documents inédits, tirés du Trésor des Chartes, et débrouiller le chaos où s'est complu notre bon Lionnois[1].

1. M. H. Lepage, qui dispose de toutes les pièces pouvant éclairer notre histoire nationale, a bien voulu nous en donner communication avec l'extrême obligeance qu'on lui connaît pour les hommes d'études ; que notre Président nous permette de lui offrir ici l'expression d'une vive reconnaissance.

Orfeo a su fasciner cet historien dont voici la narration : Parmi les étrangers que sa réputation de connaissances et de générosité attira à sa cour, « Charles III sut discerner particulièrement Orphée de Gallian d'une ancienne et illustre maison du Milanais, né à Laudi, le plus grand capitaine et le plus fameux ingénieur de son temps..... Enchanté de posséder un si grand homme, le duc de Lorraine chercha à l'attacher à sa personne. Il lui fit prendre alliance dans une Maison illustre de ses états, le fit colonel d'infanterie et son conseiller d'Etat dans ses conseils privé et de guerre... Voulant ensuite profiter du loisir que lui procuroient la défaite de ses ennemis, et les talens de cet habile ingénieur, qui par son expérience, devoit mieux que personne connoître ce qui pouvoit rendre une ville vraiment forte, il le pria d'examiner les fortifications que Christine de Danne-mark sa mère et Nicolas de Vaudémont son oncle avoient fait faire à la Ville-Vieille pendant sa minorité. Orphée de Gallian lui en montra les défauts ; et pour lui rendre sensible ce qu'il falloit faire pour les corriger, il en fit le plan qu'il lui présenta..... Orphée de Gallian fit exécuter sous ses yeux ces nouvelles fortifications qui ne furent achevées que peu de temps avant celles de la Ville-Neuve.... Nous trouvons tout ce que nous disons ici d'Orphée de Gallian dans une épitaphe que ses fils lui ont fait dresser en l'église des Minimes de cette ville, quoiqu'il n'y ait point été inhumé. Ils n'attribuent dans ce monument à leur père que la fortification de la Ville-Vieille, quoiqu'il soit probable que celles de la Ville-Neuve ayant été commencées plus de vingt ans avant sa mort, il en avoit au moins donné le plan, pour faire correspondre l'ancienne ville à la nouvelle et se défendre l'une et l'autre mutuellement. D'ailleurs il a été facile, après ce qu'il avoit fait exécuter lui-

même pendant son séjour en Lorraine, de suivre les règles qu'il avoit observées dans l'ancienne cité. Car les fortifications de la Ville-Neuve n'étoient qu'une imitation de celles de la Ville-Vieille »[1].

Dans sa *Bibliothèque*, à l'article Charles III de Lorraine, Dom Calmet s'était borné à dire que ce prince dressa « le plan de la Ville-Neuve de Nancy, sur les dessins donnés par le colonel Orphée de Galéan, excellent mathématicien, qui fut tué devant Canise en Hongrie. » Ce laconisme du bénédictin fâche l'abbé qui le gourmande en ces termes : « Voilà tout ce que cet historien dit de cet homme si illustre par sa naissance, que lui et ses descendans ont été associés et alliés à l'ancienne Chevalerie de Lorraine. » Orfeo continuait de capter Lionnois ; mais, après avoir relevé plusieurs erreurs de Dom Calmet, après l'avoir pris en flagrant délit de contradiction, l'abbé, qui n'était plus sous le charme de Galeani, s'empresse de tomber lourdement dans le même défaut que l'historien et se réfute lui-même, après s'être donné le plaisir de réfuter Dom Calmet. Il reproduit le traité passé le 20 décembre 1603 avec Nicolas Marchal, et où il est dit que celui s'engage à rendre au duc, dans sept ans, sa « Ville-Neuve entièrement fortifiée, et de faire et fournir à cet accomplissement tout ce qui sera nécessaire, suivant les plans faits par le sieur Destabli son mathématicien ordinaire, et qui lui ont été communiqués. »[2].

Lionnois a d'abord été plus exact dans la reproduction de cette partie du traité conclu avec Marchal ; il parle des « plans, reliefs et desseings, fait, désignez et descriptz par Destabili[3]. » Pourquoi altérer ensuite le texte de ce

1. V. Lionnois. *Histoire de Nancy*, t. I., p. 393-95.
2. V. Lionnois, ibid., t. I., p. 399.
3. V. Lionnois, ibid., t. I., p. 32.

marché ? Disons aussi que cet écrivain, au commencement de son ouvrage, nous assure que Charles III fit « dresser un plan général des deux villes, sur les dessins donnés par le colonel Orphée de Gallian, Milanais, le plus grand capitaine et le plus fameux ingénieur de son temps. »[1] On vient de voir que l'abbé se montre ensuite bien moins affirmatif.

Mais quel personnage était-ce que de Stabili ? Lionnois n'hésitera point à nous dire que « cet homme, trop peu connu dans notre histoire, ... *alloit dans toutes les villes et châteaux que Charles III faisoit fortifier, et dont il donnoit les plans à suivre aux autres ingénieurs qui ne devoient rien faire que par ses ordres.* »[2] Ces mots, notre historien a eu l'attention de les souligner. Et plus loin, lorsqu'il trouve occasion de parler de Jean L'Hoste, Lionnois a soin de nous faire connaître que « ce Jean L'Hoste que nous voyons prendre la qualité de mathématicien et ingénieur de guerre de S. A. a succédé au sieur Jean-Baptiste d'Estabili QUI A DONNÉ TOUS LES DESSINS DES FORTIFICATIONS DE LA VILLE-NEUVE. » L'abbé ne craint même pas de se répéter lorsqu'il ajoute avec insistance : « Jean L'Hoste fut chargé d'une partie des fortifications de la Ville-Neuve. (Il succéda à Jean d'Estabili dans sa charge de mathématicien qui lui donnoit la surintendance sur les fortifications, comme nous l'avons vû ci-devant. Il n'y avoit plus qu'à *faire suivre et exécuter les plans et devis de son prédécesseur ;* car alors l'enceinte de la ville étoit fermée de toute part). »[3].

Toutefois, notre historien est entêté ; il a fait plus que d'entrevoir la vérité, il l'a tenue entre les mains. Certes,

1. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 30.
2. V. Lionnois, ibid., t. I. p. 451.
3. V. Lionnois, ibid., t. I. p. 458-59.

le texte du marché de 1603 est formel et ne laisse aucune prise au doute et à l'ambiguité; et cependant cela n'empêche point Lionnois d'en revenir à son Orfeo, de le décorer du titre d'ingénieur, de lui attribuer les plans de la Ville-Neuve[1]. Mais quelle bonne fortune! l'écrivain aura à nous transcrire l'épitaphe de Galeani. Quelle belle occasion (la dernière, hélas!) de nous répéter que son héros a vu le jour dans les plaines de la Lombardie; quelle belle occasion de faire resplendir le personnage! L'abbé n'aura garde d'y manquer; il a pour son Orfeo la même constance, nous allions dire la même tendresse, que le poëte antique pour son Eurydice.

En l'église des Pères Minimes, « dans la chapelle de l'Ange Gardien, sur une table de marbre, placée dans un cadre de pierre orné des lignes de Gallian, on lit cette inscription qui nous apprend ce qu'étoit et ce qu'est devenu cet habile ingénieur qui a donné le plan des fortifications de Nancy, dont nos historiens nous disent si peu de chose. » — Suit l'épitaphe latine qu'il serait superflu de reproduire ici. — « Ce n'est certainement pas là, ajoute Lionnois, l'idée que nous ont donnée nos historiens de cet homme, si célèbre dans toutes les cours et si désiré de tous les princes pour les secourir dans leurs besoins les plus pressans. Cet Orphée de Gallian, issu d'une très-illustre maison du Milanez, accueilli du duc de Lorraine pour ses talens et son mérite, épousa, à Nancy, Antoinette d'Arquille, etc. »[2].

Si notre historien, malgré son engouement pour Orfeo, ne nous fournit aucune pièce qui puisse entrer en balance avec le traité conclu en 1603, trouverons-nous, du moins,

1. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 408, et t. II, p. 23.
2. V. Lionnois, ibid., t. II, p. 300-301.

dans les documents que ni Lionnois, ni Dom Calmet ne semblent pas s'être donné la peine de consulter, trouverons-nous quelques arguments qui viennent affaiblir la portée du texte de ce traité ? Il faut le reconnaître : peu de personnages ont été mentionnés, autant que Galeani, dans les lettres-patentes. Ces documents nous montrent la haute estime que le prince avait pour les talents du colonel, les marques de générosité dont il le combla ; enfin, nous y trouvons consignées des particularités intéressantes sur sa personne ; mais il n'y a pas un mot, un seul, qui puisse faire attribuer à Orfeo le mérite d'avoir donné le moindre dessin des fortifications de Nancy.

Le duc lui fait donation d'une maison, grange et étable en la rue de la Poterne[1] : « Et soit que, disent les lettres-patentes en date du 1er juin 1591, et soit que, depuis le renouvellement des guerres, congnoissant la bonne et louables parties qui sont en la personne de nostre très-cher et féal le sieur Orpheo Galeani, nostre conseiller de guerre et colonnel d'un régiment de vingt enseignes de gens de pied pour nostre service, nous l'avons faict rechercher pour entrer à nostre service, ce qu'il auroit faict, et mesme délaissé le party de plusieurs grands princes qu'auparavant et depuis l'auroient recherché pour l'attirer à eulx ; pendant lequel temps il nous auroit faict tant de bons, agréables et fructueux services par ses inventions, labeurs et industrie, tant au faict de nostre artillerie que bonne conduicte de sondict régiment ès prises des villes de Marsal, Villefranches, Vassy, chasteau de Jametz et plusieurs autres chasteaux au Païs Messein; ce qui nous auroit apporté très-grande utilité, repos à nos subjects et advancement de nos affaires ; et comme

1. C'est aujourd'hui l'impasse du Bon-Pays.

nous désirons, pour le bien et advancement de nos dictes affaires, retenir à jamais après de nous en nostre service ledict sieur Orpheo Galeani, et à ceste fin luy donner moyen de s'habituer par deça en nos païs, nous avons trouvé raisonnable, oultre son entretenement, luy donner et aux descendans de luy quelques maisons en ce lieu et aux champs avec quelques héritaiges en déppendantz pour sa commodité: Savoir faisons qu'ayans esgard à ce que dessus, et pour tant plus estroitement obliger ledict sieur Galeani de s'habituer par deça, nous servir le reste de sa vie sans aller servir aultre prince que nous, sy ce n'estoit par nostre permission expresse, ainsy qu'il nous a promis, ... donnons ... une maison ... lieudict en la Poterne ...; avons (aussi), pour luy et sa future femme ... donné ... ce que nous avons en la seigneurie de Saulxures les Nancy. » Un mois après, constitution, pour Orfeo et ses descendants à venir « en léal mariage, » d'une rente de 3079 francs sur les salines de Marsal.

Ce mariage, qui n'eut lieu qu'en 1592, fut célébré à la Cour même, avec beaucoup de pompe[1]. L'année suivante, rente de 500 francs sur la saline de Rosières[2]. Nouvelles largesses, le 20 décembre 1595 ; affranchissement d'une maison sise à Belleau, provenant de dame Antoinette d'Arguille, sa femme : « Désirant gratifier le sieur Orpheo Gallean

1. A cette occasion, voici quelques dépenses : « à Gaspard-Vallet, 3815 frans 7 gros, pour draps de soye, passementz d'or et d'argent pour le service de Mgr le marquis (depuis le duc Henri), pour habillement faict extraordinairement pour le festin des nopces du colonel Orphée; — à Henry Philippe, bonnetier, 18 frans 6 gros, pour bas de soye, chappeaux de castor, plumes, jarretières et aiguillettes qu'il a fourny extraordinairement pour servir à Mgr le marquis, au festin, etc. »

2. Dans la table des lettres-patentes nous voyons que, le 25 septembre 1593, fut nommé un « gouverneur de Montesclair, par démission du sieur Orphée Galéan. »

pour les bons, grands et notables services que nous avons reçus de luy et espérons qu'il continuera de bien en mieux à l'avenir, etc. » Il y a aussi, en date du 2 janvier 1596, une constitution de 5685 francs 9 gros de rente annuelle pour la somme de 81,228 francs, monnaie du pays, prêtée par Orfeo, qualifié de conseiller d'Etat.

En 1599 et 1600, nous le retrouvons en Italie où il s'était rendu pour le service du duc, à l'occasion du déplorable mariage de Henri avec une zélée huguenote, la sœur quadragénaire du roi de France. (Le colonel devait s'occuper aussi d'une affaire moins importante : s'enquérir de l'organisation des Monts-de-Piété, Charles III voulant en doter la Lorraine.)

Lionnois, de son autorité privée, décerne au colonel un brevet d'ingénieur et lui attribue le plan de nos fortifications. Sur quels documents s'est-il donc appuyé ? Les lettres-patentes que nous venons de citer ne font aucune mention de cette qualité d'ingénieur, ni d'aucuns plans relatifs aux défenses de Nancy. Orfeo est conseiller de guerre, colonel d'un régiment de vingt enseignes de gens de pied, il est conseiller d'Etat. Les exploits de ses soldats, et ses inventions, labeurs et industrie au fait de l'artillerie ducale, aux siéges de plusieurs villes et châteaux, sont scrupuleusement relatés ; mais il n'y a pas le moindre mot qui puisse nous autoriser à le considérer comme fortificateur en général, et comme celui de Nancy en particulier. Les comptes du trésorier sont-ils du moins en opposition avec ce silence des lettres-patentes ? Non : tous les documents sont d'accord ; Galeani n'est jamais signalé comme ingénieur, il n'est jamais parlé d'aucun plan dû au colonel pour fortifier Nancy. Il est donc évident que, loin d'avoir contribué en quoi que ce soit aux fortifications de la

Ville-Neuve, Orfeo n'a même pas mis la main aux défenses de la Ville-Vieille.

Mais nous dira-t-on : et son épitaphe ? Nous avouons que les termes *Nanceianæ veteris urbis munitorem* nous avaient d'abord paru démontrer clairement qu'il fallait ranger Galeani parmi nos ingénieurs. Toutefois, tandis que les comptes des trésoriers généraux nous font connaître assez minutieusement les divers travaux effectués pour les défenses de la Ville-Vieille, et les noms des différents ingénieurs et contrôleurs des fortifications, nous ne voyons d'autre part aucune mention du nom de Galeani. Le mot *munitorem* n'a donc pas, à notre avis, et ne peut pas avoir la valeur que Lionnois et les autres historiens qui ont suivi, ont bien voulu lui attacher. Et quand l'épitaphe emphatique de l'Italien le signale comme étant le *Nanceianæ veteris urbis munitorem*, cela ne veut pas dire que Galeani a reconstruit, rectifié ou retouché des bastions, des cavaliers et des courtines, en un mot, le système de *défense* de la place ; mais peut-être devrait-on lui accorder que, par ses inventions, labeurs et industrie au fait de l'artillerie ducale, il a mérité d'être exalté comme le *veteris urbis munitorem*, en disposant avec habileté sur les remparts tout son attirail d'engins meurtriers, tout son système *offensif*, bombardes, coulevrines et autres bouches à feu[1].

Il se pourrait néanmoins qu'Orfeo, si expert dans l'art des siéges, ayant compris la faiblesse des défenses de la Ville-Vieille, eût conseillé au duc de modifier la forme des bastions, de les rendre plus étendus, d'y ajouter quelques ouvrages extérieurs. Il se pourrait qu'Orfeo eût démontré

1. Tout en émettant cette opinion, il est évident que nous ne saurions oublier qu'il y avait, sous nos ducs, une charge de grand-maître de l'artillerie de Lorraine.

aux ingénieurs de son maître qu'il y avait urgence d'avancer les remparts, depuis les tours de la Craffe jusqu'à une nouvelle porte Notre-Dame. Mais il y a loin de ces conseils hypothétiques à un plan embrassant tout le corps des fortifications de la Ville-Vieille, pour créer des bastions conçus d'après les nouvelles idées.

Ainsi, nous admettons qu'un homme qui connaissait par expérience les effets destructeurs d'une arme terrible, dont le tir acquérait chaque jour une portée et une précision plus grandes, a dû fournir des indications précieuses aux ingénieurs de Charles III: Et, désireux de ne passer sous silence aucun des titres que leur père avait à l'estime de la postérité et à l'admiration du bon Lionnois, désireux d'exhausser Orfeo sur le piédestal le plus élevé qui fût en leur pouvoir, ses jeunes enfants n'ont pas oublié de mentionner ces conseils, que leur orgueil filial a fait buriner, en les métamorphosant tout à l'avantage du chef de leur famille, dont la gloire devait rejaillir sur eux-mêmes.

Mais une épitaphe, une épitaphe latine surtout, n'est pas nécessairement d'une vérité toujours incontestable. Que d'épitaphes pompeuses, ampoulées, mensongères, qui recouvrent d'assez tristes personnages, d'assez pauvres hères qui n'ont même pas toujours été, malgré la formule, bons époux, bons pères et autres qualités, d'habitude consacrées par le style adapté à ce genre de littérature, traité aujourd'hui avec plus d'économique réserve.

Le *munitorem* de l'église des Pères Minimes ne peut donc infirmer des documents d'une autorité aussi incontestable que les lettres-patentes, les comptes du trésorier général et ceux du trésorier des guerres[1], qui ne nous

1. Nous voyons d'après le trésorier des guerres de 1591-92, que les colonels d'infanterie, et parmi eux Orfeo, sont appelés « anciens

ont fait entrevoir aucune particularité propre à nous disposer à accepter, en quoi que ce soit, cette prétendue paternité des fortifications de la Ville-Vieille, octroyée à Orfeo par Lionnois et, depuis lors, acceptée sans contrôle[1]. *Pater is est quem documenta monstrant*[2].

Notre historien a trouvé plus commode de ne pas s'enquérir du nom des ingénieurs qui ont travaillé aux fortifications de la vieille ville, avant la construction de la Ville-Neuve; et dès 1567, il nous montre Charles III profitant « des rares talens réunis en la personne d'Orphée de Gallian, pour mettre d'abord sa ville capitale à l'abri de toute insulte de l'ennemi. Le plan que ce grand capitaine et habile ingénieur lui donna pour corriger les défauts de l'ancienne, lui fit supputer non seulement la dépense qu'exigeroit cette fortification, mais encore celle de la nouvelle ville qu'il vouloit enfin ajouter à l'ancienne.[3] »

C'est toujours le même thème complaisant sur le génie d'Orfeo qui aurait été singulièrement précoce, puisqu'en 1567 Galeani n'avait encore que six ans, s'il faut s'en rapporter à son épitaphe transcrite par Lionnois, ou seize années, s'il convient de croire au premier chiffre que donne le même historien[4]. Argument sans réplique qui

maistres de camp » des régiments d'infanterie. Un de ces cinq régiments était commandé par Jomenes Galeani, sans doute très-proche parent d'Orfeo, peut-être son frère.

1. M. H. Lepage a constaté qu'aucun des documents originaux ne « parle des plans donnés par Orphée de Galéan. » V. *les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 149.

2. *Documenta* (preuves). Que les jurisconsultes nous pardonnent d'avoir ainsi travesti la loi romaine.

3. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 408.

4. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 394.

nous dispense d'ajouter enfin que le nom du colonel ne se trouve point mentionné dans notre pays avant la date de 1590. C'est ce que nous apprend le trésorier des guerres de cette époque : « Le capitaine Orpheo, lieutenant en l'artillerie de S. M. Catholique, estant à Jametz, prend le service de S. A. — Le capitaine Orpheo commandoit l'artillerie devant le chasteau de Jametz[1]. »

Plus qu'un mot sur ce Galeani. Admettons un instant que le *veteris urbis munitorem* ait toute la valeur qu'une traduction littérale voudrait lui donner, et qu'Orfeo soit réellement l'auteur d'un plan des fortifications de la Ville-Vieille. Mais du moins il faudra reconnaître ceci : c'est que la Ville-Vieille n'a pu servir de modèle aux défenses de la Ville-Neuve, puisqu'au contraire, ainsi que nous essaierons de le montrer dans la suite de ce travail, les dernières fortifications lorraines de la ville ancienne ne sont qu'une copie des remparts de la nouvelle ville.

Nous devions, avant tout, retrancher du débat Orfeo Galeani, qui n'a jamais figuré au nombre de nos ingénieurs. Cette tâche accomplie, ce personnage écarté, nous allons, avant de procéder à l'examen des divers documents relatifs à J.-B. de Stabili, Nicolas Marchal et Jean L'Hoste,

1. Il n'est pas sans intérêt de faire connaître le nom d'autres personnages que mentionne le trésorier des guerres pour l'année 1590 : » Mathieu du Pont, ingénieur napolitain, en considération des services qu'il a faicts pendant le siége et reddition du chasteau de Jametz ; Matheo del Ponte, ingénieur et charpentier napolitain, employé sous la charge du capitaine Orphée au siége de Jametz. Antoine Pinault, ingénieur sairdeau, retenu au service de S. A. au lieu de Jametz. » — En 1591, il y avait à Lunéville un « boulevart du colonel Orpheo », sans doute, à cause du renom que s'était acquis le vaillant Italien, au siége de Jametz et autres châteaux.

dire quelques mots des fortifications et des fortificateurs qui ont précédé les ingénieurs de la Ville-Neuve.

II.

En 1147, Nancy, chétive bourgade, était muni déjà d'un rempart; c'est ce que nous apprend une charte portant donation aux frères de Saint-Jean-de-Jérusalem, par le duc Mathieu et Berthe sa femme, d'un four qu'ils possédaient au-dessous des murailles de Nancy[1]. En 1190, une autre charte du duc Simon, leur fils, confirme à la Commanderie la donation de ce même four, *unum fornum quod infra menia Nanceii habebant.*

Nous trouvons mentionnée, en 1281, la porte Saint-Nicolas alors posée dans l'axe de la rue qui fut plus tard celle des Dames Prêcheresses; et en 1463, Jean II fait construire les tours de la porte de la Craffe[2].

Voici venir les guerres de René avec la Bourgogne. Le vieux Nancy est témoin des dernières aventures de Charles-le-Hardi; le Valois a rempli son Iliade. Mais il ne faudrait pas comparer au Dijon du Téméraire ce Nancy du XV^e^ siècle, humble capitale, presque ignorée avant qu'une succession rapide de trois siéges héroïques et le trépas d'un prince superbe n'aient couronné ses remparts meurtris du renom le plus éclatant.

L'enceinte de la ville formait un pentagone assez irrégulier; c'est la Ville-Vieille d'aujourd'hui, moins la Carrière. Cette enceinte était percée de deux portes, celle de

1. V. M. H. Lepage, ibid., t. II, p. 96.
2. V. M. H. Lepage, ibid., t. II, p. 114-15.

la Craffe qui subsiste encore, et la porte Saint-Nicolas dont les derniers vestiges ont disparu en 1847. Il y avait, en outre, deux poternes, l'une derrière la *Court*[1]; la seconde, dite du Vieil-Aître, à peu près à l'extrémité supérieure de la rue de la Monnaie. Les murailles étaient protégées par un fossé étroit et peu profond[2], au-delà duquel on avait, en divers endroits, établi des barbacanes; de gros boulevards défendaient les approches des deux portes et de la seconde poterne, et couvraient « l'artillerie », c'est-à-dire l'arsenal; enfin, les murs étaient flanqués d'un certain nombre de tours, dont la plus remarquable et la plus forte (celle où se concentrèrent en 1475 les efforts des assiégeants), la grande ou grosse Tour, était située au coin nord de la rue actuelle des Michottes, près de la poterne.

La tour du Terreau était placée vers le haut de la rue

1. Cette poterne était celle-là même « par où les princes sortoient pour s'égayer, principalement pendant la mortalité. » Naïveté charmante du chanoine anonyme. V. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 9.

2. M. H. Lepage a dit : « Un fossé profond. » V. *Rôle des habitants de Nancy* en 1551-52. Mais, divers passages de la Chronique de Lorraine concordent à nous faire croire que le fossé avait peu de profondeur. Ainsi, lors de la grande escarmouche occasionnée par le mannequin qu'un Picard avait assis sur son cheval, nous voyons que, quand les Bourguignons, Anglais et Picards « se vollurent saulver, il leur convient tous entrer dans les fossés ; » les compagnons de Chiffron plus heureux que lui, « saltirent dedans les fossés ; » quand déserte le capitaine gascon Fortune, il est raconté qu'il « laissit son chapeau ondict fossé tomber... du hault en bas descendit, son chapeau print, tout subittement hors du fossé saillit, » etc.; enfin nous voyons Thierry, le drapier de Mirecourt, qui « tout subittement ès fossés s'en allit. » V. *Recueil de documents sur l'hist. de Lorr.*, t. V, p. 231, 261, 269 et 274. On ne put approfondir ces fossés, après la bataille de Nancy, car il eut été dangereux de déchausser les tours.

Saint-Michel, mais plus au midi; et la tour Sar, Soratte, Sorette ou Sorrotte, devant les bâtiments « de la Munitionnaire », selon Lionnois. Entre celle-ci et la porte de la Craffe, il y avait deux tours au moins; l'une qui est peut-être cette tour « du Salpestre », dont nous avons trouvé diverses mentions au siècle suivant[1], l'autre qui occupait l'extrémité de la rue du Haut-Bourget, et dont « les souterrains inférieurs très profonds, et qui étoient à triple étage, subsistoient encore en 1760. Le premier fondé bien au-dessous des eaux du fossé, pouvoit contenir plus de 600 hommes, les autres un peu moins[2] ».

L'emplacement des autres tours est moins facile à déterminer, mais nous avons pu découvrir le nom de deux d'entre elles. Le receveur général mentionne, dès 1463, la tour « le Vanier », qui était située au sud-est de la porte de la Craffe; et, dans les comptes du « celerier de Nancy, commis à la paye de l'ouvraige des murailles dudict Nancy », nous retrouvons, mais seulement de 1530 à 1534, d'abord cette même tour « le Vannier ; » ensuite il est parlé d'une tour « de Madame la duchesse » qui devait être fort rapprochée du château de nos princes.

Il est à présumer que la plupart de ces tours étaient rondes comme celles des deux portes; car on avait généralement reconnu combien étaient défectueuses les tours carrées dont les angles se laissaient facilement entamer

1. En 1582, dans les comptes du receveur du domaine de la châtellenie de Nancy, cette tour du Salpêtre est mentionnée comme assez proche de « la grange du poids, » dont nous ignorons la position dans la vieille ville; car, sous le règne du duc Henri, le Poids public(c'était la Romaine de Jean de Chaligny) était établi près de l'hôpital Saint-Julien, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'hôtel mutilé de Rouerck.

2. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 19.

par le canon ; ce qui fut bien vite arrivé avec la puissante artillerie du duc de Bourgogne. Cependant, en 1586, dans les comptes du receveur du domaine, il est fait mention d'une tour carrée : « dépense extraordinaire faicte touchant la construction et bastiment de la neuve casematte et magasin que l'on a faict sur les remparts, au-dessus où estoit la grosse tour carrée, pour y mettre poudre, » etc.

En somme, notre vieille ville, à cette époque sanglante et glorieuse de son histoire, sans être excellemment fortifiée, présentait des défenses respectables dont la valeur réelle devait être décuplée par la bravoure opiniâtre de ses garnisaires étrangers, et surtout par le patriotisme de toute une population, aussi vaillante sur la brèche que sublime dans ses souffrances.

Au souvenir des guerres de Bourgogne se trouve intimement lié le nom d'un ingénieur lorrain, pauvre tacticien s'il en fut : c'est Nicolas Rolin, de Neufchâteau. En 1475, les officiers les plus expérimentés de René conseillaient à leur maître de concentrer tous ses moyens de défense dans ses principales forteresses, Nancy, Epinal, le Pont-à-Mousson, de tenir la campagne avec le reste de son armée, et, tout en évitant une action décisive, de ne pas laisser à l'ennemi, de tout l'hiver, un instant de repos. Sans doute, le fougueux envahisseur se fût mal trouvé de ce système de temporisations. Mais un avis si sage ne fut point goûté, et Nicolas Rolin, confiant dans la force des remparts de toutes les petites villes qu'il venait de visiter, fit prévaloir un plan de campagne dont les résultats funestes ne pouvaient pas se faire attendre[1].

1. V. Mém. de Thierriat cités par Chevrier, *Hist. de Lorraine*, t. III, p. 183-84.

René, après la mort de Charles, dut remettre en bon état des murailles qui, pendant plus de deux mois, avaient été « batues et comme arrasées »[1] par l'artillerie des Bourguignons, et s'occuper d'augmenter la force des ouvrages extérieurs qui protégeaient l'enceinte de sa capitale. Les anciens boulevards n'étaient que des ouvrages de campagne; la Chronique nous dit en effet que, tandis que le Téméraire marchait sur la Lorraine, « incontinant à force boys, pierres, terres, devant les portes on fit gros boulewairds, » et l'ennemi a commencé déjà ses tranchées, que l'historien nous montre encore qu' « on envoye à toute diligence à la porte Sainct-Nicholas et à la poterne faire boulewairds grands[2]. »

A la fin du xv[e] siècle, il était de toute nécessité de renouveler et d'étendre ces boulevards. La première mention que nous ayons trouvée de ces travaux date de 1498-99 : « les quatre gouverneurs de Nancy[3] » relatent la » despense pour la provision du gros bellevart » de la porte de la Craffe, qui semble n'avoir été terminé que seize ans plus tard, selon la Chronique : « l'an MDXV fut faict le boulewaird de la porte la Craffe. » Elle ajoute : « l'an MDXIX, on moys d'apvril, fut faict, par l'ordonnance du duc Anthoine, le boulewaird de la Poterne devant Nancey[4]. »

Les comptes du cellerier se chargent de nous faire connaître d'autres travaux que nous ne saurions passer sous

1. Ce sont les termes dont René s'est servi, dans les lettres-patentes qu'il a octroyées à ses fidèles Nancéens, à la date du 14 février 1477.

2. V. *Recueil de Documents*, ibid., p. 164 et 177.

3. Il ne faut pas confondre ces modestes comptables, dont l'un était « chaussetier, » avec les hauts et puissants seigneurs qui eurent la charge de gouverneur ou celle de bailli.

4. V. *Recueil de Documents*, ibid., p. 324.

silence : de 1530 à 1531, « l'escharpement du belowart de la porte la Craffe ; » de 1531 à 1534, « muraille entre le demy rond derrière la tour le Vannier et la tour de Madame. » D'après les comptes du receveur général, ce demi rond et quatre autres « du cousté de la porte la Craffe, » dateraient de 1486–87. Le cellerier nous mentionnera encore, en 1535–36, « le rempiétement du belowart de la poterne, et aussy des murailles refaictes aux curyes des fossés, lesquelles estoient tombées l'hiver. » En 1537–38, travaux « derrière l'artillerie ; » et enfin en 1540, « dygue de pierres de taille faicte devant la tour Sorette, et aultres ouvraiges. » Le Mémoire sur les Antiquités de notre ville a résumé tous ces labeurs, en disant que René et son fils le duc Antoine environnèrent leur capitale « de forts remparts et boulevarts, terrasses et murs de beaux carreaux de taille[1]. »

Avant de continuer nos Recherches, il serait utile de jeter un coup-d'œil sur l'art nouveau de la fortification qui va surgir et renverser les donjons de la féodalité.

Jusqu'au moment de l'emploi du canon, les armes de jet n'avaient guère de portée ; sans doute, les bouches à feu avaient joué un grand rôle au siége de Nancy, mais on s'était encore servi de flèches, concurremment avec l'artillerie. L'usage constant et exclusif du canon, dont le tir acquérait chaque jour une précision plus grande, en rendant plus facile l'attaque des villes, devait faire perfectionner les moyens de défense, car les enceintes du moyen-âge ne pouvaient lutter contre un engin aussi redoutable. L'art de la fortification allait subir une rénovation complète, mais les ingénieurs ne cherchèrent d'abord pas tant

1. V. Dom Calmet, ibid., t. II, col. 9.

à établir un système nouveau, qu'à préserver les vieilles murailles par des ouvrages avancés.

Cependant, dès la fin du XV^e^ siècle, on voit déjà, et simultanément, apparaître le bastion, en France, en Allemagne et en Italie. Le nouvel art est entrevu, et les expéditions de Charles VIII et de Louis XII le font progresser. Viennent les guerres de religion, et les armées catholiques et celles de la réforme, tour à tour assiégeantes et assiégées dans les mêmes places, améliorent sans cesse des remparts qu'elles ont été à même d'expérimenter à leurs dépens. Mais, si les constructions militaires s'épuisent chaque jour en inventions nouvelles, de son côté, l'artillerie atteint à une plus grande puissance de destruction, et, pour mettre la défense des villes au niveau de l'attaque, les boulevards d'abord, les bastions ensuite, éprouvent une suite de transformations curieuses. Ce n'est toutefois qu'au commencement du XVII^e^ siècle, et après de nombreux tâtonnemens, que sont enfin abandonnés les derniers restes des traditions féodales, pour des lois fixes, pour une méthode basée sur une longue observation. Déjà, dans sa *Fortification démonstrée,* qui parut en 1594, Jean Errard, de Bar-le-Duc, s'était montré le digne précurseur de Vauban[1].

1. Il est permis de regretter que Jean Errard n'ait point servi le duc de Lorraine au lieu et place du Bourbon ; mais Errard eût-il rempli sans difficultés, à la cour de Charles III, cet emploi d'ingénieur auquel l'appelait son mérite? Ne peut-on croire que le duc a préféré accorder toute sa confiance aux fortificateurs italiens, fort en crédit dans ses états? En 1583, Errard reçoit une somme de 200 francs pour aider « à l'impression de certains livres qu'il prétend mettre en lumière. » — Il s'agit ici, non point de sa Fortification, mais d'un ouvrage intitulé *Le premier livre des instruments mathematiques mechaniques,* qui parut en 1584. — Quels autres encouragements a-t-il reçus ? Il se pourrait aussi que, se souvenant que le roi de

Les fortifications de Nancy devaient subir une partie de ces changements et de ces vicissitudes ; et de même que les rois de France avaient pris à leurs gages des ingénieurs italiens, de même un certain nombre de ces fortificateurs étrangers louèrent leurs services aux ducs de Lorraine. Non pas, comme on a été trop porté à la croire, que le système bastionné ait pris naissance au-delà des monts; mais parce que les idées de la fortification moderne étaient plus répandues et plus pratiquées chez les capitaines italiens qui semblaient avoir, au XVI^e^ siècle, une grande aptitude pour la nouvelle tactique militaire[1].

« Maistre Balthasard Paduano, ingénieur et fortificateur,» est le premier de ces ultramontains expérimentés dont nous ayons trouvé mention; et les comptes du trésorier général de 1544-45 relatent une somme de « 168 frans 9 gros, pour les dépens qu'il a soutenus venant d'Italie par deça. » Voici venir, en 1545-46, tout un chapitre intitulé : « Dépense en deniers payés aux ingenieulx. » Nous en donnons quelques extraits qui tous concernent un sieur Principiano : « 405 frans à Ambroise Principiano, capitaine de la fortification du comté de Bourgogne et ingénieur

France était suzerain du duc de Lorraine pour le Barrois mouvant, il se pourrait, disons-nous, que cet homme illustre se soit cru autorisé à chercher à son génie un théâtre plus vaste que les contrées mosellanes. En combinant ces hypothèses, on arrive à absoudre totalement le Barrisien d'avoir pris du service près du Bourbon, au lieu d'avoir consacré ses talents à sa patrie. Errard devait se distinguer aux siéges de Dreux, La Fère, Montmélian, et créer la citadelle d'Amiens et ce château de Sedan où naquit Turenne. L'ingénieur qu'Henri IV et Sully proclamaient le premier de son siècle, eut donc la gloire d'abriter le berceau du grand capitaine.

1. V. M. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'Archit. Franç. du XI^e^ au XVI^e^ siècle.* Architecture militaire.

de Dolle, que Madame et Mgr de Metz (Nicolas de Vaudémont) lui ont faict don pour avoir vaqué à la visitation des places fortes de Mgr le duc; — 143 frans à l'hoste des Trois-Rois du faubourg Saint-Nicolas, pour dépense faicte par l'ingénieur et ses gens en ladicte hostellerie, y séjournant par l'espace d'environ trois semaines ou un mois qu'il a été par deça pour aviser sur les faicts de la fortification de ce lieu de Nancy. » Enfin, en 1546-47, Messire Ambroise reçoit une nouvelle somme de « 168 frans 9 gros, pour avoir été à La Mothe et au Pont-à-Mousson, pour la fortification de ces places. »

Les princes lorrains, le Trésor des Chartes en fait foi, s'étaient surtout préoccupés, depuis la bataille de Nancy, de renouveler et d'augmenter les remparts de leur capitale, dans la partie comprise entre la porte Saint-Nicolas, le boulevard de l'artillerie, la porte de la Craffe et la tour de Madame la duchesse. Quant à cette portion de l'enceinte située entre cette tour et le boulevard de la porte Saint-Nicolas, il semble, à voir la disette de documents y relatifs, que les ducs en aient pris bien moins de souci. C'est qu'en effet les prairies qui avoisinaient la cour devaient être facilement submersibles. Aussi voyons-nous les Bourguignons asseoir leur camp sur les ruines du faubourg Saint-Thiébaut et à la Commanderie, et porter tout l'effort de leurs attaques sur les remparts les plus proches de leurs tentes. D'où l'on peut inférer que le canon du Téméraire épargna les murailles les plus rapprochées du château, lesquelles, tout au moins, ne furent pas battues en brèche.

Mais il devenait urgent d'apporter une amélioration nécessaire à cette partie de l'enceinte si longtemps négligée; et Christine de Danemark, tutrice de Charles III, avise, dans ses lettres patentes du 12 février 1551, à un

état de choses aussi préjudiciable à la sûreté de la capitale. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le préambule de ces lettres : « Comme pour continuer et parfaire l'ouvraige et fortiffications de ceste ville de Nancy, ja pieça entrepris et bien advancé par les prédécesseurs de nostre filz, nous ait semblé expédient et convenable de faire remparer les murailles d'icelles à l'endroit où elle estoit la plus faible et moins en deffence; et à cest effect ayant vollu faire bastir et dresser ung rampart, depuis la porte Sainct-Nicolas jusques au derrière de l'église Sainct George, de la longueur partout de trente cinq piedz et davantaige, assis encontre la muraille estant de ce costé; laquelle, tant à l'occasion d'une grande longeur de temps et d'aige qu'elle avoit, que pour beaucoup de fenestres faictes en icelle et prenans jour aux champs, estoit de bien petite force, percée en divers lieux et grandement endommaigée, et par conséquent la ville en ceste part débile et trop peu forte pour y soubstenir ung effort. Pour lequel rampart, ainsy que dessus parfaire et ériger, eust esté nécessaire d'abatre, sur le derrière, les maisons appuyées et joinctes à ladicte muraille jusques à la concurrence desdits trente-cinq piedz et plus, etc. » La suite des mêmes lettres-patentes nous montre que la régente, afin de ne pas apporter de dommage aux possesseurs des maisons de la rue de la Boudière, se décide, au lieu de relever le rempart sur les anciennes fondations, à le reporter jusques sur l'emplacement de la terrasse actuelle de la Pépinière, agrandissant ainsi la ville de ce vaste parallélogramme qui fut la *Rue Neulve*[1]. Les brillants tournois et carrousels, les joutes et courses de bagues qui s'y donnèrent dans la suite, et

1. V. M. H. Lepage, ibid, t. II, p. 141.

dont la verve de Callot nous a conservé le souvenir, la firent désigner sous le nom de *Carrière* qui lui est resté[1].

L'année suivante, le roi de France Henri II, s'étant mis en marche pour se joindre aux princes d'Allemagne ligués contre Charles-Quint, passa par Nancy où il mit garnison, et ce fut un ingénieur italien, Antonio de Bergame, qui mit la ville en état de défense : « Payé 300 frans à Me Antonio de Bergamo, fortificateur, en récompense des peines qu'il prend journellement aux fortifications de Nancy. » D'autres sommes sont délivrées à Pierre Rouyer, contrôleur des ouvrages et fortifications, et aux chirurgiens et barbiers qui ont « habillé et médicamenté ceux qui ont été blessés aux remparts et autrement[2]. » Des mentions analogues se trouvent dans le compte de 1553-54; un nommé Georges Briseur remplit en 1558 les mêmes fonctions que Rouyer; et, suivant l'auteur du Mémoire sur les Antiquités de Nancy, les boulevards de Danemark et deux autres, celui de Vaudémont et celui des Dames, furent construits en 1556. Mais ces travaux ne purent être exécutés, à cette époque, que par le seul Nicolas de Vaudémont, et non point par ce prince et par « Madame Christienne de Dannemarck, » comme l'avance le chanoine anonyme[3], puisque la régente avait quitté le duché après l'arrivée du roi Henri.

Inquiet du tour que prenaient en France les affaires politiques et religieuses, et voulant mettre sa capitale à l'abri des complications qui ne pouvaient manquer

1. Les premières joutes de la *rue Neulve*, celles du moins dont la mention nous a été conservée, remontent à l'année 1560.

2. V. M. H. Lepage, ibid., t. II, p. 142.

3. V. Dom Calmet, ibid., t. II, col. 9.

de surgir dans le voisinage de la Lorraine, Charles III résolut de donner aux travaux une nouvelle impulsion.

« Il convoqua les Etats et leur exposa la nécessité de fortifier plusieurs villes et châteaux de ses duchés, et notamment la ville ancienne de Nancy, qu'il vouloit agrandir et rendre plus forte, et y ajouter une nouvelle ville. Tous les députés des Etats lui accordèrent les *aides* qu'il demanda, à la condition néanmoins que les deniers qui en proviendroient, ne seroient employés qu'aux ouvrages des dites fortifications ; et ils nommèrent des commis-préposés à la distribution de ces deniers. Dès l'année 1567 des ouvriers furent employés aux fortifications de la Ville-Vieille, pour démolir les anciennes et en reconstruire d'autres suivant le nouveau plan[1]. »

Les comptes du trésorier général, pour 1566-67 et 1567-68, font mention d'une somme de près de 1700 francs dépensée aux fortifications nouvelles ; Antonio de Bergame continuait de remplir l'emploi de« fortificateur de Nancy», et ce fut lui, sans doute, qui dirigea « l'érection d'un parapette que Mgr avait commandé estre faict depuis le boulevart de Dannemarck jusques à la porte Sainct-Nicolas. » En 1568, toujours le même Antonio ; et la charge de contrôleur « des ouvraiges et fortifications de cette ville » est occupée par Jacques Beauffort[2]. Antonio meurt en

1. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 408-409.

2. V. M. H. Lepage, ibid., t. II, p. 148-49. Il y a, cette même année, un Florent de Belleau « maistre maçon des ouvrages et fortifications de La Mothe. » Nous le trouvons qualifié, en 1588 et 90, de « fortificateur » de cette ville. Les comptes de 1572-73 font aussi mention de « 283 frans 6 gros, pour la dépense du sieur Ferrand de Vitelly, gentilhomme de Savoie, tant en allant visiter les fortifications de La Mothe, qu'en s'en retournant en Savoie. »

1569, alors qu'on s'appliquait toujours à continuer les « ouvraiges pour la commodité et forteresse de Nancy. » En 1576, 79 et 82, nous voyons Beauffort payer diverses sommes « aux ouvriers qui ont travaillé aux fortifications ; » en 1585, « menus ouvraiges; » enfin, l'année 1587 nous présente le « compte des deniers fournis et délivrés pour les fortifications et ragrandissements faicts à Nancy, Pont-à-Mousson et Lunéville[1] ».

C'est à cette époque que Charles III, non content d'augmenter les défenses de sa petite capitale, fait tracer une enceinte provisoire autour des faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Thiébaut, pour les mettre à couvert de l'armée protestante qui, réunie en Alsace, voulait envahir la France et saccager la Lorraine. On travailla avec tant d'ardeur à cette enceinte qu'elle fut bientôt « en estat de défense contre la plus grande armée et mieux artillée qui l'eust pu assaillir[2] ». Mais le génie temporisateur du duc de Guise sut éloigner des boulevards de Nancy l'armée étrangère qui se fondit misérablement.

1. Le trésorier général « faict dépense de la somme de cent écus sol, revenant à 475 frans, qu'il a mise ès mains de S. A. pour délivrer au capitaine Nicolas (ou Nicolao), maistre fortificateur, de laquelle somme S. A. lui a faict don en considération des peines qu'il a prises à faire le plan des fortifications de Lunéville. » — Il n'est pas sans intérêt de faire connaître le nom d'un autre ingénieur dont parlent les comptes de 1580 : « 285 frans à Benedict Ambroise, ingénieur, pour subvenir aux frais de sa maladie, allant aux bains à Plumières (Plombières). — 47 frans 6 gros à la veuve de Benedict Ambroisii, quand il vivoit ingénieur de S. A., en considération d'un livre de fortification et planz que ledict défunt avait faict venir d'Italie. » — Le trésorier général de la même année mentionne aussi une somme de « 190 frans à Jean le Gui, ingénieur du roi d'Espagne, pour certaines cartes et modèles qu'il a donnés à Mgr. »

2. V. M. Aug. Digot, *Hist. de Lorraine*, t. IV, p. 239.

Ce n'avait pas été sans motif sérieux que Charles III s'était décidé à fortifier les faubourgs du vieux Nancy, au lieu de les abattre comme aux temps des guerres de Bourgogne. La vieille ville débordait au-delà de sa chétive enceinte, où dix mille individus étaient entassés[1]. Il fallait agrandir la cité en y joignant le bourg Saint-Dizier et les faubourgs, ou juxtaposer une nouvelle ville à l'ancien *oppidum*. Mais englober le bourg dans les murailles de Nancy, c'était trop rapprocher les remparts des hauteurs de Boudonville, tandis que la vallée s'élargissait du côté des faubourgs. Le duc, résolu à se créer une nouvelle capitale dans le voisinage immédiat de la première, devait profiter d'une situation et d'une disposition de terrain aussi heureuses ; ainsi, en défendant les approches du faubourg Saint-Nicolas, il ne faisait que protéger une partie même de la ville qu'il allait fonder.

Les lettres-patentes de 1587 nous offrent le nom d'un ingénieur qui a peut-être mis la première main aux fortifications de la Ville-Neuve, et probablement aussi renouvelé les défenses de la Ville-Vieille commencées par Ambroise Principiano et Antonio de Bergame. Ces lettres sont datées du 26 décembre. « Informé des sens, prudence, capacité, dextérité estans en la personne de nostre cher et bien amé le sieur Jheronimo Sitoni, gentilhomme milanois, avec les preuves de longue expérience qu'il a en l'art de fortiffication, géométrie, mesure et dimension.....

1. Ce chiffre de dix mille personnes pourra paraître exagéré, si l'on considère surtout la population actuelle de la Ville-Vieille, population moindre, tout en comprenant le cours Léopold, la rue de la Pépinière et celle de la Citadelle. Mais il nous semble que les rues du vieux Nancy, y compris même la rue du Petit-Bourget, devaient offrir une population aussi dense que celle que nous offre, aujourd'hui par exemple, la rue Sainte-Anne.

l'avons estably en estat et office d'ingénieur, fortifficateur, et visitateur général des villes et forteresses de noz païs. »

Le même Italien est mentionné dans le trésorier de 1588 : « A Jherosme Citoni, ingénieur et fortifficateur général, la somme de 92 frans 6 gros pour remboursements de semblable somme qu'il a exposée et dépensée en voiages et séjour que de l'ordonnance de S. A. il a faict à Dieuze pour faire travailler à la fortiffication.—Au même, la somme de 84 frans pour remboursement de semblable somme qn'il a dépensée au lieu de Dieuze pendant douze jours qu'il a séjourné pour vaquer aux affaires de la fortiffication de la saline dudict Dieuze. » Une autre somme de 120 francs est encore donnée à Jehrome pour deux nouveaux voyages qu'il a faits dans la même ville[1].

Les lettres-patentes de cette année nous offrent un « estat de capitaine d'une compagnie de gens de pied, » pour ce Hieronimo ; enfin, dans le trésorier des guerres de 1590, nous trouvons les gages du même Citoni, « ingénieur et fortifficateur de Lorraine et Barrois. »

Il nous semble, et nous ne saurions trop appuyer sur ce point, il nous semble, disons-nous, que cet ingénieur, dont Lionnois ne dit pas le moindre mot, pourrait cependant, et à bon droit, réclamer comme sienne une part dans les travaux de défense des deux villes de Nancy. Cette part doit être fort modeste pour les fortifications de la Ville-

1. Deux ans auparavant, en 1586, le sieur Hercule Negro, ingénieur avait déjà été envoyé à Dieuze, « pour y dresser un modèle ou plan de la forme nécessaire à mettre en assurance et fermer la saline. » L'année suivante, une somme de 16,569 francs 2 gros fut employée à ces fortifications. — V. M. H. Lepage, ibid., t. I, p. 293. — Le trésorier général de 1587 mentionne un autre Negro : « 57 frans à Philippe Negro, ingénieur, en considération des frais par lui faicts l'année dernière, estant demeuré malade à Epinal. »

Neuve ; elle est sans doute plus considérable pour celles de la vieille ville. Malheureusement, les documents sont ici d'un laconisme tel, qu'il est à présumer que la lumière ne se fera jamais sur cette question, qu'il ne serait point sans importance d'éclaircir.

En 1588, un sieur Barnet avait été « nommé controlleur général des fortiffications en remplacement de feu Jacques Beaufort ; » et, dans un chapitre spécial ayant pour titre « Deniers emploiez aux réparations des fortiffications de la ville neufve de Nancy, » le trésorier général de la même année mentionne la dépense suivante : « à Jean Richard, maieur de Sainct Dizier, et commis au payement des ouvraiges des fortiffications de Nancy, la somme de 2000 frans pour emploier par le menu aux réfections des ruynes et démolitions advenues ez remparts et boullevartz de terre faictz au ragrandissement de la ville de Nancy. » En 1590, autre dépense de 2736 francs « emploiez aux réparations et fortiffications de la Ville-Neuve de Nancy et du clos de la saline de Dieuze. »

On comprendra facilement qu'élevée en toute hâte, en 1507, pour préserver les faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Thiébaut, une enceinte provisoire composée d'ouvrages en terre avait besoin d'être consolidée pour subsister quelque temps encore.

III.

Dès l'année 1587, nous voyons paraître le nom de Nicolas Marchal ; et la première mention qu'en fait le trésorier est bien faite pour piquer la curiosité. « A Nicolas Marchal, commis de maistre masson, à Nancy, 95 frans que S. A. luy a octroyé pour recongnoissance d'ung model de la for-

tification dudict Nancy, qu'il a faict à ses despens et présenté à sadicte Altesse. »

Les lettres-patentes nous fourniront surtout de précieux renseignements. A la date du 17 août 1588, Marchal est nommé *aide d'ingénieur*. « Comme nous avons trouvé expédient pour le bien de nostre service, créer et establir ung ayde d'ingénieur en ce lieu de Nancy pour emploier aux fortiffications que nous espérons faire en cedict lieu et ailleurs pour nostre service, et en commectre la charge à personnage capable, digne et suffisant; Savoir faisons que, pour le bon rapport qui nous a été des suffisance, capacité, expérience, et bonne diligence estant en la personne de nostre cher et bien amé Nicolas Marchal, » etc.

Le 20 juillet 1589, il reçoit une « augmentation de gaiges; » et dans les comptes du châtelain et receveur de Condé, nous trouvons, cette même année, le « procès-verbal de visite des réparations à faire aux murailles et remparts du chasteau de Condé, par Nicolas Marchal, aide d'ingénieur des fortifications de Nancy. » En 1596, tandis qu'on réparait les défenses de Clermont, il fait un voyage dans cette ville; et le 12 décembre 1597, il devient ingénieur. « Comme par expérience et bons effects, nostre amé et féal Me Nicolas Marchal, ayde d'ingénieur ez fortifications de nostre ville de Nancy, nous ayt faict paroistre sa suffisance, industrie, expérience et capacité audict estat et faict des fortifications, ayant travaillé comme il faict encore ordinairement ez fortifications que faisons faire audict Nancy, avec telle suffisance et industrie que nous en recevons ung très bon contentement, et faict paroistre par ses mérites digne de la qualité d'ingénieur, etc; nommé ingénieur des fortifications de noz païs. »

D'après un traité passé le 10 février 1599, « la muraille

de l'épaule » du bastion le Marquis fut reconstruite « selon les mesures qu'en devoit donner Me Marchal[1] ; » et en 1601, le trésorier mentionne sa dépense « pour le voyage qu'il a faict de l'ordonnnance de S. A. à Foug pour y visiter les murailles et tours de la ville pour la réparation d'icelles. »

Cependant les travaux des fortifications de la Ville-Neuve de Nancy n'étaient point poussés avec une bien grande activité. C'était le système de la régie qui avait d'abord prévalu ; mais on n'éleva ainsi qu'une faible partie des remparts, puisque le traité passé avec Nicolas Marchal constate qu'en 1603 les ouvrages *commencés* étaient en tout les suivants : le bastion de la Madelaine, son fossé, ses casemates et ses poternes ; la courtine qui reliait ce bastion à celui de Haraucourt ; ce dernier bastion et son fossé ; et le bastion Saint-Thiébaut.

Le système adopté pour la marche des travaux entraînait avec lui de graves inconvénients ; le duc se voyait chaque jour, accablé « de requêtes et de demandes qui multiplioient les frais sans avancer l'ouvrage au prix où il avoit été fixé par les plans et devis[2]. » La régie fut abandonnée ; et, le 20 décembre 1603, Charles traite avec Marchal. « Ayans en ceste recherche comme en tous aultres noz affaires plus importans, prins l'advis de plusieurs noz vassaulx, tant gentilhommes de nostre Conseil, que aultres, singulièrement des sieurs depputez à la distribution des deniers destinez auxdictz ouvrages et fortifications de noz païs ; auroient iceulx avec nous trouvé bon et expédient d'en marchander l'ouvrage avec ung ou plusieurs qui, ayantz plus de liberté et aucthorité de com-

1. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 30.
2. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 399.

mander aux ouvriers sallairiez d'eulx, pourroient aussi y apporter beaucoup plus de diligence et d'advancement, oultre l'espargne de plusieurs récompenses et recongnoissances desquelles nous avons esté et sommes journellement requis et recherchez. A cest expédient s'estant offert à nous Me Nicolas Marchal, ingénieur de nos fortifications, *employé dez le commencement à la conduite des ouvrages d'icelles*, et se submis de rendre dedans sept ans nostre dite Ville Neufve entièrement fortiffiée, et de fournir et faire tout ce qu'à cest accomplissement sera requis et nécessaire, *suyvant les plan, relief et desseings faictz, désignez et descriptz* par le sieur Jean-Baptiste Destabile, nostre Mathématicien ordinaire, et qui luy ont esté communicquez; sçavoir de la fermer et mettre en deffence dedans quatre ans, et dedans trois aultres immédiatement suyvants la parachever, moyennant la somme de 200,000 frans par chacun an, faisans somme une pour les sept de 1,400,000; lesdits offres ainsy proposés entenduz et examinez, ayant esté recongnuz et trouvez estre accompagnez de beaucoup d'advantages et proffictz à Nous et à l'Estat, tant pour l'accélération du temps qu'aultrement, que nous avions apparemment les moyens de satisfaire à ladicte somme, sans pour ce mancquer à celles qui sont destinées pour les aultres fortifications. Nous avons de là et par l'advis que dessus prins résolution de recepvoir ledict Marchal aux offres et marché, et de faict, l'y avons reçeu et recevons.... Encores luy avons-nous accordé de prendre et avoir les bois et matériaux desdictes fortifications qui sont en provision et payez, et de pouvoir prendre par assignal de noz gruyers et controlleurs de Nancy ou d'aultres gruyeries, par mandemens néantmoings particuliers de nous, le bois de chesne nécessaire à faire

les portes, pontz levis et dormans d'icelles, corps de garde, toictures, pillotages ou platte formes, » etc[1].

Le marché passé avec Marchal ne fait aucune mention de la porte Saint-Georges et des bastions Saint-Georges et Saint-Jacques, car d'après les plans primitifs, la ville se terminait, du côté de la prairie, le long de l'hôpital Saint-Julien ; et une immense courtine dans le fossé de laquelle on voulait faire couler une partie de la rivière, devait unir les bastions de Vaudémont et de la Madelaine. Il parait toutefois qu'avant de traiter avec Marchal, le duc avait déjà projeté de reculer, en cet endroit, les fortifications autant pour embellir la Ville-Neuve et en augmenter l'étendue que pour en parfaire les défenses. Néanmoins, on ne cessa de travailler jusqu'en 1605 à cette partie des remparts ; et le marché des nouveaux ouvrages ne fut passé par le gouverneur Elisée de Haraucourt, que le 25 février 1606, et approuvé le 10 mars par Charles III. Par ce dernier traité, Marchal obtenait une somme de 40,000 francs pour établir les fortifications nouvelles, et une prolongation de temps proportionnée à leur importance[2].

Le 24 septembre 1608, Stabili adressait au gouverneur, avec une lettre d'envoi, un rapport détaillé sur l'état des fortifications de Nancy. « Comme il a plû, disait-il, à feue S. A.[3] et aux Etats croire à ma simple parole, pour avoir calculé et apprécié les bâtiments et ouvrages de la fortifi-

1. Lionnois a reproduit ce traité, ibid., t. I, p. 398-407. Mais nous avons préféré en rétablir le texte d'après les lettres-patentes elles-mêmes.

2. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 447-49.

3. Charles III était mort le 24 novembre 1607 ; *la Pompe funèbre* nous montre les « Ingenieurs des fortiffications (Stabili et » Marchal), à la suite des chirurgiens et appothicaire, » et précédant les » commis à la recepte des aydes généraux. »

cation de la Ville-Neuve, et me députer superintendant aux mesures, proportions et conduite d'iceux auxquels on a déjà travaillé l'espace de 4 ans et 9 mois, et comme j'ai trouvé en plusieurs endroits et partie d'iceux n'avoir été suivi le marché, tant pour n'avoir été trouvé nécessaire comme pour épargner, et notamment ès lieux et parties que très difficilement le manquement pent venir à la connaissance de S. A. et des Etats, dont, si par mort ou absence je me trouvois à la réception des ouvrages à la fin de l'œuvre, cela pourroit non-seulement redonder au préjudice de mon honneur, ne l'ayant pas manifesté, mais de ma conscience ; et on pourroit aussi légèrement les supputer, et trouver toute l'œuvre valoir moins par tel manquement que la somme contenue au marché, ce qui seroit une pure calomnie à mon endroit ; car ils sont calculés à l'avantage de S. A. Par telles causes, j'ai voulu déclarer par ceste, tout ce qui a été fait de moins ou de plus en ce qui est difficile à être reconnu par ceux qui n'ont pas eu le maniement et pleine connoissance des ouvrages[1].... »

Le rapport de l'Italien « est fort long pour le grand nombre d'articles qu'il contient, n'y ayant pas une seule partie des fortications où il ne montre ce qu'il a fait retrancher des ouvrages portés au marché pour inutilité ou économie ; pareillement les endroits où l'entreprenenr n'a pas autant creusé les fondemens et les avantages qui lui en reviennent, ni fait les murs de l'épaisseur marquée, déterminant avec impartialité ce qu'on doit lui accorder de plus ou de moins qu'il n'est stipulé en son marché[2]. »

Voici le dernier article de ce mémoire : « L'entrepre-

1. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 451-52.
2. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 452.

neur (Nicolas Marchal) manque de faire ces septièmes parties tous les ans, ce qu'il fait pour montrer à la fin être en arrière, et qu'il a fait trop bon marché ; et je vous fais savoir comme suivant les marchés qu'il fait avec ses ouvriers, le tout considéré, il peut gagner plus qu'il ne seroit de besoin sur la fortification, et l'épargne qu'il fait et a fait, et ce qui est narré ès supérieurs articles, il est plutôt plus que moins payé, ce que je vous jure être la vérité et honneur de mon ame, laquelle je dois préférer à tous les trésors du monde. Regardez-bien cette description ; elle vous apprendra beaucoup de ses TOURS, et il ne pourra vous faire accroire ce qui lui plaît[1]. »

Le marché passé en 1603 avec Marchal stipulant que l'entrepreneur devra se conformer aux *plan, reliefs et dessins faits, désignés et décrits*, par Jean-Baptiste de Stabili, la lettre enfin et le rapport de cet ingénieur montrent jusqu'à l'évidence que c'est à lui, à lui seul qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir tracé le plan des fortifications de la Ville-Neuve. C'est J.-B. de Stabili qui a *calculé et apprécié les bâtiments et ouvrages* de cette fortification ; il a été nommé *superintendant aux mesures, proportions et conduite* desdits travaux; *il modifie à son gré, comme inutiles ou dispendieux*, maints ouvrages de la nouvelle ville; il est inquiet des TOURS de Marchal qui, dans un but d'intérêt, sait faire traîner en longueur les travaux et veut économiser sur la profondeur des fondations et sur l'épaisseur des murailles. Enfin, Stabili *ajoute* ici, *retranche* là, sans autre contrôle que lui-même, mais en tenant à Marchal un compte exact de ces améliorations et de ces épargnes. Ainsi, Nicolas Marchal, quoique qualifié

1. V. Lionnois, ibid. t. I, p. 453.

d'ingénieur des fortifications de Nancy, n'a pu être, avant le marché de 1603, que le conducteur des travaux, et depuis ce traité, le conducteur et l'entrepreneur tout à la fois. Quant aux plans eux-mêmes, c'est J.-B. de Stabili qui en est l'auteur; à lui, la pensée créatrice et la direction suprême; à Marchal, l'exécution matérielle et les gains d'une entreprise mercantile!

« Nous ne voyons pas, dit Lionnois, que nos historiens disent autre chose de celui qui a fait tous les dessins des fortifications de la Ville-Neuve, sinon qu'il s'appeloit Jean-Baptiste, et rarement y ajoutent-ils son nom de famille qu'ils ont défiguré[1] ». C'est là, en effet, tout ce que le chanoine anonyme veut bien nous apprendre sur le savant ingénieur; puis, il dit immédiatement : « Toutefois *quelques-uns* ont opinion qu'il n'étoit qu'exécuteur des dessins dressés par le colonel Orphée. »[2]

Le chanoine aura prêté une oreille crédule à de perfides insinuations. « *L'intérêt des hommes est souvent sujet à dénigrer la vertu de ceux qui par leur mort ou absence ne la peuvent défendre* », avait dit J.-B. de Stabili à Elisée de Haraucourt[3]. Aussitôt la mort de l'ingénieur italien, rien n'empêchait les familiers de Marchal de chercher à tirer vengeance du rapport de Jean-Baptiste, en l'attaquant dans sa gloire, en cherchant à lui ravir l'honneur d'avoir donné les plans des admirables fortifications de la Ville-Neuve. Les attribuer à Marchal, il n'y fallait point penser; mettre en avant le nom du défunt Galeani était chose ha-

1. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 451.

2. V. Dom Calmet, ibid., t. II, col. 12.

3. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 451.

bile. En ce qui concerne la ville nouvelle, le chanoine anonyme ne fait que répéter ce qu'il a « *appris de ceux-mêmes qui ont mis la main à l'œuvre.* » Ainsi, il est fort présumable que quand il parle des défenses de la Ville-Neuve, il a dû s'inspirer de Marchal. Un homme de guerre, un homme du métier qui eût pris la plume, au lieu et place du chanoine, ne se serait point laissé circonvenir aussi facilement, et du colonel Orfeo il n'eût pas été question.

Ce n'est pas sans hésiter que nous nous sommes décidé à jeter le blâme sur un homme du mérite de Marchal. Il nous a été pénible de dire ces vérités qu'il était cependant impossible de céler, et qu'il est si facile, du reste, de percevoir dans l'ouvrage du bon Lionnois. Le *Suum cuique decus posteritas rependit* de l'historien ne devait pas toujours être une amère ironie à l'égard de Jean-Baptiste; et c'était un devoir, pour celui qui a entrepris cette étude, de présenter sous leur véritable aspect les personnages dont le nom restera attaché aux remparts de la Ville-Neuve de Nancy.

Les lettres d'anoblissement du fils de Nicolas Marchal qui ne remontent qu'à 1634, savent exalter les services de l'ingénieur lorrain. « Ayant esgard, dit le prince, aux bons et fidelz services que feu nostre cher et féal Nicolas Marchal son père, ingénieur des fortiffications de noz pays, nous auroit rendu et à noz prédécesseurs danz l'espace de trente ans en ladicte qualité ; comme aussy à *l'entreprise* des fortiffications de nostre ville mesme de Nancy, par luy faicte et heureusement mise à fin, laquelle tant pour l'excellence et perfection d'ung tel œuvre que par l'utilité qu'elle apporte à nostre estat, mérite bien d'estre immortalisée par

1. Tacite, *Annales*, liv. VI, 35.

l'honneur d'une telle récompense, » etc. J.-B. de Stabili n'a point laissé en Lorraine de postérité qui pût, elle aussi, recevoir les éloges de Charles IV; mais du moins avons-nous trouvé aux lettres-patentes, à la date du 5 février 1609, un document précieux qui témoigne hautement en faveur du talent de l'ingénieur italien, et qui doit effacer jusqu'à l'ombre d'un doute, s'il pouvait encore y en avoir, sur cette glorieuse paternité des fortifications de la Ville-Neuve que nous revendiquons pour lui seul. *Pater is est quem documenta monstrant.*

« Lettres d'estatz et offices de mathématicien, d'intendant général des fortiffications des païs de S. A. et de conseiller de guerre d'icelle pour le sieur Jean-Baptiste de Stabili (ou Stabile),... Napolitain, résidant en ce lieu (à Nancy),lequel feue S. A. (Charles III) auroit, SONT DIX ANS ET PLUS, appellé et retenu à son service en qualité de mathématicien et intendant de ses fortiffications, et en l'année 1603 faict superintendant, pour DONNER et faire observer les mesures et proportions aux fortiffications de la Ville-Neufve de Nancy, comme il appert par le contract du marché faict pour bastir lesdictes fortiffications; duquel marché il fut, à nostre grand proffict et contentement, l'inventeur, et par sa juste appréciation et relation, accordé à l'entrepreneur d'icelles à la somme de 350,000 escus pour les faire et parfaire, tant estoit grande l'assurance de feue ladicte Altesse et de son estat à la fidélité et suffisance d'iceluy; aussy l'a-t-il bien monstré et faict paroistre, tant aux fortiffications de Marsal et aultres places qu'en d'aultres affaires où il a esté employé, etc. » Ces lettres lui accordent des gages de 200 francs par mois.

Ainsi, non seulement les défenses de la Ville-Neuve de Nancy, mais encore celles de Marsal et autres forteresses

lorraines ont été *dessinées* par de J.-B. Stabili. Les lettres patentes de 1606 renferment un traité en date du 10 juin, ayant pour objet de « parachever l'enclos et fortiffication dudit Marsal, » et nous y voyons que le gouverneur de la ville « auroit faict recongnoistre à diverses fois par... Jean-Baptiste, maistre mathématicien, et maistre Nicolas Marchal, ingénieur des fortiffications ce qu'estoit à achever pour la perfection de la fortiffication dudit Marsal[1]. »

Après avoir reproduit, en partie, le rapport du savant Italien, Lionnois ajoute : « Nous ignorons, en quel temps mourut cet honnête homme[2]; mais il ne vit point les fortifications achevées qui, quoique continuées avec la même ardeur sous le règne du duc Henri, ne l'étoient pas encore en 1618, ni même en 1619; » tandis que, d'après le traité du 20 décembre, elles auraient dû être terminées au 1er janvier 1611, hormis la porte Saint-Georges et les bastions voisins. Les lenteurs calculées de Nicolas Marchal portaient leurs fruits.

IV.

A Stabili devait succéder un Lorrain, un Nancéien. C'est ce dernier personnage, du nom de Jean L'Hoste, qu'il nous reste à examiner. Son rôle, du reste, n'a pas été travesti par Lionnois et les autres historiens. La charge de Jean-Baptiste lui était dévolue; mais il n'y avait plus qu'à

1. V. M. H. Lepage, ibid., t. II, p. 10-11.

2. En 1611, les comptes du domaine de Lunéville mentionnent une « dépense » de 40 frans 6 gros, pour les dépens de Me Nicolas Marchal et *feu* Jean-Baptiste, ingénieurs des fortifications, en prenant les plans du château de Lunéville. » V. M. H. Lepage, ibid., t. I, p. 637. Marchal ne survécut que quelques mois à l'Italien.

faire suivre et exécuter les plans et devis de l'ingénieur défunt, puisque « l'enceinte de la ville étoit fermée de toute part. »

Aux lettres-patentes, à la date du 18 août 1613, se trouve la « provision des estats de mathématicien de S. A., ingénieur des fortifications de ses pays et conseiller de guerre, pour le sieur Jean L'Hoste. Recognoissant.... par effects, dit le duc Henri, la suffisance, capacité et expérience estans en la personne de nostre cher et bien aimé Jean L'Hoste, demeurant en ce lieu (à Nancy), lequel par cy-devant auroit faict preuve des qualitez susdites, résidant en nostre Université du Pont-à-Mousson, en enseignant plusieurs arts libéraulx, notamment les mathématicques, là où par le fidel rapport de feu Jean-Baptiste de Stabili, l'aurions déjà retenu à nostre service ez qualité de topographe, et depuis quatre ans en ça appelé en ce lieu, pour faire et conduire la fabricque de certaines horloges solaires que dès longtemps avions proposé de faire construire selon les déclarations et desseings à nous exposez, en quoy ledit L'Hoste nous auroit faict paroistre de sa dextérité, comme en beaucoup d'aultres occasions, etc. » Ces lettres lui accordent des gages de 100 francs par mois.

Les comptes de 1616 nous donnent la « dépense pour ouvrages faicts aux portes et aux fortifications de Nancy, sous la direction de Jean L'Hoste. » Les mêmes comptes mentionnent aussi les sommes qui lui furent payées à l'occasion d'un voyage à Mertzick.

Cependant Marchal était mort en juin 1611, et sa veuve, Elisabeth Thomassin, avait fait continuer les ouvrages stipulés par le marché de 1603; continuation qui ne fait que mieux ressortir encore le rôle tout matériel de l'entrepreneur Marchal, lequel, notons-le, ne reçut jamais, et pour

cause sans doute, ce titre de mathématicien dont Stabili, L'Hoste et autres personnages eurent l'*estat et qualité*[1]. Mais Elisabeth convolait à de nouvelles noces avec un sieur de Blessi ; et à la requête de ce gentilhomme, devait avoir lieu, à l'assistance de Jean L'Hoste, par ordonnance d'Elisée de Haraucourt, une expertise approfondie, afin « de faire reconnoissance et livraison exacte de tous les ouvrages faits hors marchés èsdites fortifications par le sieur défunt Marchal et sa dite veuve[2] ».

Commencée en 1618, en présence du sieur de Chastetenoy, contrôleur général des fortifications, cette visite ne fut terminée que le 2 septembre 1619, par un rapport fort étendu, dans lequel les experts faisaient non seulement l'appréciation de tous les ouvrages exécutés en dehors du

1. Le trésorier général de 1616 relate les sommes payées à « Gilles de l'Isle, mathématicien », mentionné dès l'année 1613, comme « ingénieur du duc de Lorraine ». — Les mêmes documents nous font connaître diverses particularités qu'il n'est pas sans intérêt de rapporter ici : en 1616, « aumonne donnée à François Grosset, professeur du faict et perfections des fortifications, auteur d'une invention pour empêcher la surprise du pettart, etc. ; — en 1619, payé 6 frans à Nicolas Hoistston, messager juré de l'Université de Paris, pour plusieurs et diverses lettres qu'il a portées au sieur Matheo, ingénieur à Strausbourg, pour affaires importantes, le bien du service de S. A., et rapporté les réponses d'icelui en ce lieu de Nancy, en plusieurs voyages qu'il a faict audict Strausbourg ; — en 1620, au sieur Anthoine de Faure, 30 frans dont S. A. luy a faict don pour luy avoir communiqué certaines inventions contre le pettart. » — Cette même année nous fournit le détail des sommes payées à « Toussaint Marchal, ingénieur, pour réparations au chasteau de Darney. » — En 1596, il y avait un « Michel Marchal, ingénieur à Stenay ; » le trésorier mentionne les sommes qui lui furent payées « pour un modèle en relief de la citadelle de cette ville. » Cet ingénieur *qui* était encore à Stenay en 1616, et « Michel Marchal maistre maçon des fortifications de Nancy, en 1618 » sont-ils un seul et même personnage ?

2. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 454.

marché primitif, et s'élevant à une somme de 120,977 francs, 5 gros, 8 deniers, mais constataient encore l'état présent des défenses de la nouvelle ville : « appert que les ouvrages faits èsdites fortifications de Nancy la neuve, montent à 1384,349 frans, 8 gros, 8 deniers, et ce qui reste à faire, à 487,151 frans[1]. »

Sans doute, les devis de J.-B. de Stabili se trouvaient singulièrement dépassés, mais les lenteurs de Marchal ne pouvaient avoir d'autre résultat que celui d'accroître les dépenses, dans une proportion énorme. En ne faisant point, chaque année, la septième partie des travaux, l'entrepreneur avait voulu montrer que le marché lui était préjudiciable, puisqu'il lui était impossible de le mettre à exécution dans la période convenue. Des délais nouveaux devaient, dans sa pensée, entraîner de nouveaux subsides, et des améliorations coûteuses lui rapporter au-delà de leur valeur; aussi Marchal avait-il souscrit sans hésitation à tous les changements apportés par l'ingénieur napolitain aux plans et dessins stipulés dans le traité primitif.

Cette somme de 487,151 francs ne suffisait même pas pour parfaire les défenses de la Ville-Neuve. Un autre rapport de 1618 estime à 108,177 francs, la dépense nécessaire pour construire un ravelin devant chacune des portes de la nouvelle ville ; mais il faut ajouter, que l'établissement de ces ouvrages n'entrait point dans le marché de 1603[2].

Ce même rapport, où nous voyons toujours figurer le nom de L'Hoste parmi les experts, nous apprend aussi combien d'ouvrages restaient encore à faire aux fortifications de la

1. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 454-58.
2. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 460,

Ville-Vieille, en cette même année 1618. Déjà, en 1598, le seul bastion le Marquis avait coûté 40,216 francs, 7 gros, 4 deniers; et cependant, vingt ans après, une somme énorme de 457,314 francs, 6 gros, était nécessaire pour amener à leur perfection les défenses de la vieille ville[1].

Ainsi les fortifications de l'ancien Nancy ont été achevées soit seulement à la même époque que les défenses de la ville nouvelle, soit plutôt quelques années après. Les bastions à orillons de la Ville-Neuve n'ont donc pas été copiés sur les boulevards de la Ville-Vieille; il a fallu, au contraire, transformer ceux-ci pour les mettre à l'unisson des remparts qui s'élevaient à la Ville-Neuve. C'est ce qui ressort clairement de la requête de Chrétien Reboursel et Claude Briseur, laquelle date de 1602; il y est dit que « la fortification de l'ancienne ville étoit ci-devant si mal flanquée, voir si imparfaite en plusieurs endroits, qu'il l'a convenu fortifier quasy tout à neuf et tellement rebâtir qu'elle coûtera autant et plus que tout l'enclos de la Ville-neuve[2]. » Et si, lorsque Stabili donna le plan des fortifications de la nouvelle ville, on ne procéda point de suite à une démolition complète des défenses de la Ville-Vieille, c'était par mesure d'économie; car il s'agissait alors, non pas seulement de construire, mais aussi, de démolir des masses énormes de maçonnerie que le temps avait rendues compactes; et la chaux avait acquis déjà la dureté de la pierre.

« La plupart des bastions faits pendant et depuis la minorité de Charles III furent recommencés sur la fin du règne de ce prince[3]. » C'est qu'en effet l'art de fortifier

1. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 460.
2. V. Lionnois, ibid , t. I, p. 438 et 394.
3. V. Lionnois. ibid., t. I, p. 31.

les places avait fait des progrès immenses, et la faiblesse relative de l'ancienne ville devint encore plus palpable, quand vinrent à surgir les bastions du nouveau Nancy inspirés peut-être à l'ingénieur italien par les travaux techniques d'Errard, de Bar-le-duc. Les fortifications de la Ville-Vieille devaient être remaniées de fond en comble; et Henri, mettant à profit les loisirs de la paix, continuait l'œuvre de son glorieux père, afin que la Ville-Vieille où s'élevait le château ducal, et dont les bastions commandaient la Ville-Neuve, fut aussi forte que la jeune cité.

Henri eut la satisfaction de voir achevés avant sa mort[1] les remparts de la vieille ville. Sans doute, les courtines purent subsister sans changement, mais les boulevards d'Ambroise Principiano, d'Antonio de Bergame et de Hieronimo Citoni furent repris à neuf. Il est donc inexact de dire que les fortifications de la Ville-Vieille ont servi de modèle aux défenses de la Ville-Neuve puisque les bastions perfectionnés de la nouvelle ville ont précédé les derniers remparts lorrains de l'ancien *oppidum*.

Certes, il eût été bien facile à Lionnois de ne pas obscurcir la vérité, et il n'a su ici qu'accréditer des erreurs grossières. Il a eu en main une foule de documents précieux, mais il est loin d'en avoir tiré parti. Le plus souvent, il se garde bien d'indiquer à ses lecteurs les sources où il a puisé; c'est ainsi, entre autres, qu'il nous présente J.-B. de Stabili comme « l'auteur des dessins des superbes chapelles ardentes de la Pompe Funèbre de Charles III[2]. » Nous signalons cette erreur, sans qu'il soit

1. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 36.
2. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 454.

besoin de nous y appesantir, car Lionnois a eu soin de se démentir d'avance[1]. Et au lieu de transcrire surabondamment les épitaphes de tant de personnages obscurs[2], que n'a-t-il scruté, à l'aide des pièces dont il disposait, les antiquités de l'ancienne capitale ; que n'a-t-il retracé les splendeurs du château de nos princes ; que n'a-t-il raconté, sans les travestir, les faits relatifs au développement des fortifications de Nancy ?

Si l'on étudie le plan de Claude de La Ruelle, celui de Beaulieu et le plan du géographe N. de Fer, on reconnaîtra que les bastions de la vieille ville ne ressemblent pas tous à ceux de la Ville-Neuve. Ainsi, le bastion d'Haussonville, fort exigu, est bien plus ancien que les remparts de Jean-Baptiste; il n'a pu être conservé qu'en raison de sa position désormais secondaire, depuis la fondation de la ville nouvelle. Le bastion de Vaudémont, de même que le précédent, est fort étroit à la gorge, et tous deux présentent nettement le caractère des anciens boulevards de la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Quant au bastion de Salm et à celui des Michottes, ils peuvent, au premier coup d'œil, paraître plus perfectionnés que les bastions même de la Ville-Neuve ; ils semblent nous offrir des flancs plus développés, et par conséquent susceptibles d'être

1. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 31-32.

2. Qu'on ne se méprenne pas toutefois sur le but de cette transcription. Pour notre part, nous n'y voyons point une concession à la vanité des familles lorraines. Notre historien n'a-t-il pas dit, en effet, que « les Villes comme les Nobles mettent leur gloire dans leur antiquité ; et en retrancher la moindre chose, c'est un moyen sûr d'exciter leur bile et de provoquer leur courroux. » — Lionnois se souvenait apparemment de la fin tragique de Dom Pelletier. — Il ne faut pas voir un flatteur, là où il n'y avait que de l'épigraphie.

garnis d'un plus grand nombre de bouches à feu que les bastions à orillons. Mais nous croyons qu'un examen approfondi, loin de nous faire envisager ces deux bastions comme supérieurs aux remparts de Jean-Baptiste, nous engagera, au contraire, à les croire moins forts; et, si nous n'avions pas la crainte de nous hasarder inconsidérément dans une question que nous aurions préféré voir traiter par des hommes spéciaux, nous oserions peut-être dire que ce bastion de Salm a les défauts des bastions à orillons, sans en avoir tous les avantages.

Du reste, ce rempart, dont la forme pourrait, jusqu'à un certain point, le faire envisager comme postérieur aux défenses de la Ville-Neuve, les a positivement précédées; c'est ce qui ressort d'un marché conclu le 2 avril 1598 avec Gérard Richier, « pour faire des armoyries de relief sur la poincte du bastion de Salm, l'une de S. A., l'autre de Monseigneur le comte de Salm, et quatre saulmons, deux au milieu de chacune face dudit bastion, avec neuf croisettes semées, comme en l'écusson des armoiries de Salm, et les lettres du nom de Salm, le tout de bonnes pierres du Pont-Saint-Vincent, Viterne et du Pont-à-Mousson; les armoyries de S. A. de la haulteur d'unze pieds, et de largeur à proportion; et celles de Salm, de la haulteur de six pieds, et en largeur de même proportion, pour la somme de 750 frans[1]. » Ces saumons, ces croisettes et le nom de Salm sont parfaitement visibles sur le plan de La Ruelle, et la courtine voisine, celle qui relie le bastion de Salm à celui de Danemark, faite de pierres de taille soigneusement appareillées au lieu d'être revêtue de briques, porte la date de 1602. Néanmoins, nous som-

1. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 30-31.

mes porté à croire que, sous le duc Henri, ce bastion de Salm, dût, lui comme les autres, subir une transformation nécessaire, et sa gorge étroite au XVI[e] siècle fut, sans doute, considérablement élargie du temps de L'Hoste. Ainsi, selon nous, les remparts de la Ville-Vieille auraient été profondément modifiés, pour être mis en harmonie avec ceux dont Stabili avait enceint la nouvelle ville.

Disons aussi que La Ruelle, nous montrant « la ville de Nancy capitalle de Lorraine pourtraicte au vif comme elle est ceste année 1611, » nous présente, bien à tort, comme entièrement achevées toutes les fortications qui font partie du corps même de la place. Nous nous permettrons, en présence des rapports si clairs et si détaillés de Jean L'Hoste, rapports fidèles qui ne sauraient être infirmés par une estampe, nous nous permettrons de soutenir que La Ruelle ne nous offre point Nancy tel qu'il était à cette époque précise, mais tel qu'il aurait dû être si le marché conclu avec Marchal avait été exécuté dans la période convenue de sept années, tel qu'il aurait dû être si les améliorations projetées dans les défenses de la vieille ville avaient été réalisées aussi promptement. Dans le même plan La Ruelle, a-t-il donc craint de nous montrer, ornées de statues qui n'existèrent jamais qu'à l'état de projet, deux de nos portes, la porte Saint-Jean et la porte Saint-Nicolas?

Le plan de l'auteur de la Pompe Funèbre est trop connu en Lorraine, malgré sa rareté, pour que nous en parlions davantage; et ceux des sieurs Tassin, de Beaulieu et de Fer sont assez répandus. Toutefois, il faut noter que Tassin nous représente sans orillons le bastion de la Madeleine et le bastion Saint-Georges; et, autre erreur moins pardonnable, la porte voisine n'est point figurée.

De tels oublis ne font pas grand honneur au géographe de Louis XIII.

Il existe plusieurs autres plans de l'imposante forteresse. Lionnois a connu le plan imprimé à Paris chez Nicolas Berey. Quoique datée de 1661, cette estampe n'est qu'une copie, sur une échelle plus vaste, il est vrai, d'un plan allemand qui dut être gravé de 1634 à 1637, entre la construction de la citadelle qu'il indique et la construction de la porte Saint-Louis, qui n'est point marquée. Et ce plan allemand nous semble, à nous, n'être, lui aussi, qu'une copie d'un autre plan antérieur à l'occupation française[1]. Citons pour mémoire le « Plan perpectif de la ville dvcalle de Nanci capitalle dv dvche de Lorraine, à Paris chez Iean Boisseau. » Il porte la date de 1646; mais la citadelle n'y est point. Enfin, il y a aussi, dans le grand ouvrage de Braun[2], une copie réduite du plan de Claude de La Ruelle, avec le millésime 1617.

De tous ces plans, le seul que signale Lionnois, avec celui de La Ruelle et le plan du géographe N. de Fer, c'est l'estampe de Nicolas Berey. Certes, le graveur parisien ne s'est point piqué d'une fidélité trop rigoureuse. Et on peut ajouter qu'il n'a rien compris à la belle architecture des portes de Charles III et de son fils (à l'époque même où le burin d'Israël Sylvestre retraçait la suite des « veües et perspectiues » de ces précieux monuments). Aussi Berey métamorphose-t-il, avec un aplomb incroyable, les obélisques et les sentinelles de pierre de la porte Saint-Jean en autant d'échauguettes monstrueuses; et

1. Ce plan que nous avons vu à la bibliothèque publique de Nancy, et dans le cabinet de M. D. de Saint-Florent, est détaché d'un ouvrage dans le genre de celui de Braun; le texte est en latin.

2. Braun ou Bruin, *Civitates orbis terrarum*, Cologne, 1618.

comme il se complaît sans doute dans ce travestissement, les armes de Lorraine sont remplacées par un donjon écourté placé au centre de l'édifice. L'artiste a été aussi libéral à l'égard de la porte Saint-Georges qui nous apparaît hérissée, du côté de la ville, des mêmes puissantes tourelles en encorbellement, et flanquée, sur la campagne, de deux tours qui ne le cèdent en rien à celles de la Craffe. Ce sont les corps de garde qui, étant venus se souder à la construction principale, ont profité de leur petit voyage pour s'allonger et devenir aussi menaçants. La veine généreuse de l'artiste est loin d'être épuisée; et il gratifie la Ville-Vieille de deux tours, qu'il place de chaque côté du bastion des Dames, au milieu de la courtine.

Ne convient-il pas également de dire que les rues de la Ville-Neuve font autant de méandres que le fleuve vanté, près duquel Mme Deshoulières menait paître ses moutons? Il faut excuser les Parisiens de l'an de grâce 1661; ils n'étaient pas encore façonnés aux grandes rues droites à perte de vue. Aussi Berey, par horreur du chemin le plus court et par amour du pittoresque, va-t-il jusqu'à planter tout un massif de maisons devant la porte Saint-Nicolas qui, moins heureuse que ses sœurs, n'a été pourvue d'aucunes tours et s'est vue enlever, sans compensation, ses vastes guérites de pierre qui appartiennent à notre histoire nationale. La gravure de Berey, toute belle et recherchée qu'elle soit, est « l'œuvre d'une personne qui n'a jamais vu Nancy[1]. » Mais le roi allait faire démolir les remparts célèbres d'une ville ennemie; l'enlumineur devait, ce semble, regarder comme chose profitable la représentation *improvisée* de toutes les splendeurs d'une

1. V. M. Noël, *Catalogue raisonné*, t. II, p. 480.

capitale déchue ; et le Parisien d'accourir à de semblables appeaux[1].

A tous ces plans dont nous parlons *de visu*, il faut encore en ajouter un autre, qui est conservé à la bibliothèque publique. C'est un admirable plan manuscrit, dont malheureusement ont disparu et la date et le nom de l'auteur ; mais il est clair pour nous que ce morceau a dû servir de modèle au plan du géographe N. de Fer, lequel, quoique de dimension fort restreinte, n'en représente pas moins, et avec une grande précision, les glacis et tous les dehors de la place. On remarque sur le plan manuscrit, en dehors de la porte Notre-Dame, un beau jardin avec jet d'eau, celui-là même sans doute qui servait à l'amusement des bourgeois et qu'on appelait *les Bordes*. Il y a enfin, vis-à-vis du bastion de Vaudémont, à la hauteur du ravelin de la porte Saint-Georges, un hexagone régulier nommé le « fort des pages de S. A. R. », ouvrage inoffensif fait pour apprendre à des enfants le terrible jeu de la guerre ; fort en miniature qui était aux fortifications de la capitale, ce que fut plus tard le nain du roi de Pologne aux heiduques de Stanislas.

La Ruelle et Braun ne nous montrent qu'un seul ravelin, celui de la porte Notre-Dame. Tassin en met à chaque porte, et un quatrième à l'ouest du bastion des Michottes. Nouvel oubli du géographe, puisque le rapport de L'Hoste, en 1618, mentionne déjà le ravelin « de devant le bastion de Dannemarck. » Dans le plan antérieur à l'occupation française, le plan allemand et ceux de Boisseau et Berey,

1. En contemplant la belle infidèle de cet artiste, nous n'avons pu nous empêcher de remarquer aussi le cheval d'un trompette qui rue sur un pauvre piéton qui n'en peut mais. Serait-ce sur l'auteur lui-même de cette estampe ?

toutes les courtines de l'enceinte, sans en excepter une seule, sont couvertes par des demi-lunes; mais dans le plan de Beaulieu, il ne s'en trouve pas entre le bastion de Danemark et celui des Michottes, le bastion Saint-Thiébaut et celui de Saulru, le bastion Saint-Georges et celui de la Madeleine, le bastion Saint-Jacques et celui de Vaudémont. Ne serait-il pas utile d'être fixé sur le nombre réel des ouvrages avancés qui protégeaient, en 1633, l'enceinte de Nancy ?

Le plan des opérations du siége, gravé par Melchior Tavernier, est ici le seul qu'on doive consulter, le seul auquel il faille aveuglément s'en rapporter[1]. Or, dans ce plan qui retrace avec tant de détails les travaux de l'armée assiégeante, nous voyons partout des demi-lunes, hormis entre le bastion Saint-Jacques et celui de Vaudémont. La même disposition se retrouve dans la « Vie Thriomphante de Lovis le Iuste, » qui nous présente un plan identiquement semblable à celui de Tavernier, en ce qui concerne la ville même et le tracé des ouvrages de circonvallation. Enfin, dans le plan d'Anthoine de Fer, le ravelin qui manque aux deux pièces précitées, n'existe pas davantage[2].

1. C'est ce plan dont, jusqu'alors, on ne connaît point d'autre exemplaire que celui qui fait partie du cabinet de M. D. de Saint-Florent. — M. d'Haussonville a publié la légende du plan de Tavernier, sans y joindre le plan lui-même. V. *Hist. de la réunion de la Lorraine*, 1re édition, t. I, p. 539-540. — M. Aug. Digot a fait reproduire cette pièce dans l'atelier de M. Christophe.

2. Il y a des exemplaires de ce plan qui portent la date de 1646, quoique la citadelle ne s'y trouve point marquée. Ce plan, du reste, n'est autre chose, selon nous, qu'un *second état* de la pièce même de Tassin. — Mais nous ne saurions ici nous étendre plus longtemps sur ce sujet; nous y reviendrons du reste dans un travail spécial embrassant tous les plans de Nancy, depuis celui de La Ruelle jusqu'aux lithographies les plus récentes.

Ainsi les demi-lunes qui font défaut dans le plan de Beaulieu, auront été détruites par les Français, comme peu utiles; tandis que, d'autre part, ils agrandissaient considérablement le ravelin d'entre le bastion Saint-Jean et celui des Michottes. Le voisinage de la montagne les portait aussi à couvrir les approches du premier de ces bastions. Mais, dans cette hypothèse que le plan de Beaulieu est d'une exactitude parfaite, il faut, d'un autre côté, admettre, que ces mêmes ravelins ont été refaits plus tard, puisqu'en 1662 un témoin oculaire de la démolition des remparts écrivait qu' « au devant de chaque courtine, il y avoit une demi-lune[1]. »

Il nous reste un autre point à discuter, et, s'il se peut, à éclaircir, dans la faible mesure de nos forces. Le plan de La Ruelle et celui de Braun ne nous offrent pas encore de cavaliers; mais dans les autres pièces, plan antérieur à l'occupation française, plan allemand, plan de Boisseau et estampe de Berey, non seulement tous les bastions, hormis celui des Dames, sont munis de cavaliers en terrasses, mais on voit sur le bastion des Michottes un cavalier fort élevé et revêtu de maçonnerie, ayant la forme d'une énorme tour ronde. Quelle est cette tour? est-ce un ouvrage postérieur à Charles III, ou bien la grande et grosse Tour de la vieille enceinte? — Lorsqu'au XVI^e^ siècle on avait construit des bastions en avant des anciennes murailles du moyen-âge, on en avait souvent conservé les tours les plus fortes qui, remplies de terre, furent ainsi converties en cavaliers propres à recevoir du canon. Une transformation de ce genre a eu lieu ici sans doute, car cette tour n'a pu être construite au XVII^e^ siècle, et nous

1. V. M. d'Haussonville, ibid., t. III, p. 428.

sommes porté à croire qu'elle fut d'abord condamnée par les derniers ingénieurs de Charles III, ce qui expliquerait pourquoi La Ruelle ne l'admet pas dans son plan. Mais la vieille tour dominant les coteaux si rapprochés de Boudonville, Jean L'Hoste dut reconnaître qu'elle pourrait encore avantageusement concourir à la défense de la place ; il conserva donc l'antique donjon devenu, à peu de frais, un cavalier formidable, cavalier qui, probablement, remontait déjà à bien des années. A cheval sur la gorge du bastion, il commandait ainsi les dehors, le bastion lui-même, les courtines voisines et le fossé qui séparait la vieille ville de la Ville-Neuve.

L'ancien boulevard de la Poterne, devenu le bastion Notre-Dame (puis des Michottes), avait été décoré de nombreuses pierres taillées en demi-sphères figurant des boulets, en mémoire de ce qu'il avait été autrefois battu par l'artillerie du duc de Bourgogne[1] ; ces bossages avaient ensuite disparu sous un revêtement de briques semblable à celui des autres bastions. La grosse Tour, elle aussi, dut subir un ravalement indispensable ; selon le même témoin oculaire de la démolition des remparts, ce bastion des Michottes aurait eu « deux fortes murailles, l'une parée de briques (c'était le bastion lui-même), et l'autre, de fort belles pierres de tailles, extrêmement haut (il s'agit dès-lors du cavalier) ; après la muraille de pierres de taille dudit bastion, depuis le cordon jusques au sommet estoient élevées et faictes des miches de pierre qu'on y avoit fait, ainsi que disent les chroniques, en commémoration des pains qu'on donnoit à un chacun des ouvriers qui y travailloient

1. V. Dom Calmet, ibid., t. II, col. 11. — Ce motif de décoration a été fort employé dès la fin du XV^e^ siècle, et pendant le XVI^e^.

quand on en faisoit l'édification, à cause que l'argent estoit fort rare. Ledit bastion estoit encore nommé le bastion du grand-cavalier[1]. » L'ancienne tour aurait donc été considérablement augmentée, et la vieille construction aurait servi de noyau à la plate-forme du bastion Notre-Dame[2].

Lionnois n'a donc pas eu tort d'ajouter ce cavalier au plan de La Ruelle, quoique, s'inspirant de Bercy, notre historien ait singulièrement dénaturé l'aspect de cette construction qui n'a jamais eu ni cette ampleur, ni ces embrasures multiples ; le plan antérieur à l'occupation française en fait foi.

Nous ajouterons ne pas comprendre pour quel motif la magnifique estampe d'Israël Sylvestre[3] ne nous offre pas la représentation de cette tour. Nous nous étions d'abord expliqué cette absence par une de ces démolitions dont l'armée du Bourbon ne se faisait pas faute, mais qu'avaient peut-être exigé, avions-nous cru, des considérations stratégiques ; l'utilité du vieil ouvrage ayant pu être contestée par les ingénieurs du roi de France. Ces suppositions tombent devant le récit précité du témoin oculaire.

Une dernière observation nous est suggérée par l'étude des plans de La Ruelle, Tassin, Beaulieu et de Fer. La légende d'une lithographie nous a signalé le bastion des Dames comme « le plus grand et le plus beau bastion de l'Europe » ! exagération et fantaisie que ne doivent tolérer

1. V. M. d'Haussonville, ibid., t. III. p. 429 ; Lionnois, ibid., t. I, p. 37.

2. A quelle époque remontent ces singulières sculptures et le fait qui y a donné lieu ? De 1626 à 1631, selon nous. Remarquons que le chanoine anonyme ne parle que des bossages « en façon de boulets » de l'ancien boulevard.

3. Cette perspective a été reproduite par M. Thorelle dans *Nancy, Histoire et Tableau.*

ni l'archéologie ni l'histoire. Le plus beau ? Lionnois l'avait dit déjà, il est vrai, mais en avait-il le droit[1] ? Certes, nous ne venons pas ici contester aux arabesques du parterre ducal une beauté[2], que rehaussaient les nudités mythologiques écloses sous le ciseau de Siméon Drouin ; mais, si l'on ne réfléchit que peu ou pas, et qu'on en vienne à prendre la partie pour le tout, l'accessoire pour le principal, nous pourrons croire que le bastion des Dames était le plus beau en tant que bastion, en tant que fortification. Ici, le doute n'est même pas permis ; car la France avait dans mainte forteresse des bastions bien autrement remarquables que celui des Dames. Renchérissant sur le vieil historien, la légende de cette lithographie ne craint point de nous affirmer que ce bastion était aussi le plus grand de l'Europe. Le plus grand ? il est cependant bien facile de voir, sur les plans dont nous venons de parler, qu'il y avait à Nancy même, des bastions plus étendus que celui de la Cour ?

Cette digression était nécessaire. On nous la pardonnera, si l'on veut peser ces paroles aussi profondes que spirituelles d'un membre de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de notre ville ; nous voulons parler de Montesquieu : Il y a, remarquait-il, il y a, des

1. V. Lionnois, ibid., t. I. p. 19.

2. Beautés relatives, beautés pour l'époque, que ces charmilles, ces ifs et ces buis taillés toujours et toujours peignés, et dont une restitution au-dessus de l'Orangerie de Versailles nous donne, *mieux que la gravure*, une idée suffisante pour n'en faire que bien peu de cas. L'architecture gothique et celle de la renaissance ne sauraient plus s'accommoder aujourd'hui d'une décoration si pauvre et si plate. Comprend-on le château de Heidelberg avec un entourage de semblables parterres ? Tels étaient cependant les jardins de l'électeur Palatin !

choses que tout le monde dit, parce qu'elles ont été dites une fois. — Nous n'avons pas voulu encourir ce reproche.

V.

Nous ne saurions mieux faire, pour terminer ce mémoire, que de rappeler des faits biens connus sans doute, mais qui se rattachent trop intimement à la dissertation que nous avons entreprise, pour que nous n'en disions pas quelques mots. Nous jetterons auparavant un coup d'œil rapide sur l'aspect des remparts des deux villes.

Bastions casematés, fossés larges et profonds[1], contremines et chemins couverts continus, galeries secrètes s'étendant au loin sous la campagne[2], matériaux de choix, rien n'avait été négligé pour parfaire des fortifications d'une élévation telle qu'elles couvraient « les maisons et clochers de la ville[3]. »

« L'enceinte au-dehors étoit une .merveille » ; car la magnificence des remparts égalait leur solidité. Assis sur des fondements de roche, ils étaient en pierres, ainsi que la contre-escarpe, jusqu'à la hauteur où l'eau pouvait monter dans les fossés. Le revêtement, orné d'éperons et d'un cordon également en pierres de taille, était formé de briques rouges, noires, vertes et blanches,

1. « Bastions roiaux, fossez espouventables, » nous dit Aulbery. V. *Hist. de la vie de S. Sigisbert*, p. 112-13.

2. Sous le bastion de Danemark, « il y avoit pour passer quatre hommes de front, une porte voûtée qui alloit environ une lieue et demie. » V. Lionnois, ibid., t. I, p. 37. « Des souterrains conduisoient jusqu'à la côte de Butgnémont, où il devoit y avoir un fort. » V. Lionnois, ibid., t. I, p. 35. Cette tradition s'est conservée.

3. V. *La médaille ou expression de la vie de Charles IV*, par le président Canon, p. 14-15. Manuscrit de la bibliothèque publique, n° 22.

qui, disposées avec symétrie, dessinaient les losanges gracieux d'une brillante mosaïque. Des sentinelles ou guérites d'une coupe élégante[1], et terminées en dôme couvert d'ardoises, se dressaient en encorbellement dans le voisinage des portes et à chaque angle saillant des bastions, à la pointe desquels étaient attachées les armes de Lorraine[2], « sy somptueusement travaillées qu'elles paroissoient estre toutes d'une pièce »; et au-dessous, celles de quelques princes ou gouverneurs.

Nous n'entreprendrons pas de décrire le tracé de l'enceinte bastionnée de la Ville-Neuve et de la Ville-Vieille, ce serait chose trop facile, et nous craindrions d'abuser de l'hospitalité que veut bien nous accorder la Société d'Archéologie. Le plan que nous avons joint à ces Recherches en dira plus et mieux que toutes nos descriptions restitutives.

Les villes fortes sont comme l'aimant: elles attirent le fer; et toutes les calamités que la guerre entraîne avec elle sont trop souvent leur partage. Mais, ces villes meurtries, l'histoire les marque d'un sceau glorieux dont s'enorgueillissent les générations qui croissent à l'ombre de leur beffroi. Et quel est l'homme, même le plus pusillanime, qui n'aimera pas à se targuer d'appartenir par ses pères à des villes que signalent à la postérité des travaux héroïques? Quel est le Lorrain, même le moins belliqueux, qui ne sentira point son cœur tressaillir au souvenir de cette forteresse de La Mothe, dont la *belle défense* doit presqu'at-

1. D'abord, elles devaient être faites à quatre pans; mais Stabili se décida à leur donner une forme pentagonale. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 456.

2. « Sous une de leurs aigles, » dit le président Canon. M. d'Haussonville a lu: *sous un de leurs angles.* — Les armoiries ducales des huit bastions de la Ville-Neuve étaient, en 1619, prisées chacune à 500 francs. V. Lionnois, ibid., t. I, p. 455.

teindre à la célébrité de celle de St-Jean-de-Losne ? Heureux le citoyen qui peut se prévaloir de descendre d'une lignée sans tache, d'avoir vu le jour dans une cité vierge du contact impur de l'étranger ! Le récit des hauts faits de ses aïeux a su bercer les longues journées de son enfance ; et, au lieu des contes stupides d'une nourrice grossière, ses jeunes oreilles ont retenti d'exploits qui ressemblaient à de terribles légendes. Les souffrances de l'antique cité sont pour lui un patrimoine moral.

Metz est fière d'être pucelle ; Lille, bombardée devant une Autrichienne affolée de carnage, a changé en trophées expressifs les boulets incendiaires de 1792 ; Huningue démantelée a toujours un tel prestige que son nom seul inspire encore la terreur à des Bâlois ivres d'une haine sauvage ! Et Venise, n'a-t-elle point déjà une première fois lavé, dans le sang généreux de ses fils, d'anciennes souillures, triste héritage que lui léguait une aristocratie envieuse et dégénérée ? Le Nancy de René, l'humble bourgade de 1477, a su vaillament résister à Charles-le-Hardi, ce représentant redoutable de la féodalité ; aussi, les populations les plus illettrées de l'ancienne Lorraine ont-elles gardé généralement le souvenir de cette guerre, vieille bientôt de quatre siècles ; et, quoique bien pâli par toutes les épopées qu'enfante un drapeau glorieux, ce souvenir persistera. Quant aux colosses militaires de Charles III et de Henri, s'ils devaient fatalement attirer sur eux l'attention d'un voisin puissant, il faut convenir que leur chute fut une tache pour les alérions ; et le peuple de Nancy, depuis longtemps, en est arrivé à ne craindre pas de considérer comme fort problématique l'existence des fortifications de la Ville-Neuve.

Louis XIII n'était pas sans savoir ce que valaient les

Lorrains. Déjà son père avait proclamé Errard le premier ingénieur de son siècle ; et, au siége de La Rochelle, Louis lui-même et Richelieu avaient été à même d'apprécier le talent et l'activité que Jean Thiriot avait déployés dans la construction de la digue qui fermait à la guerre civile les subsides de l'Anglais. Bassompierre enfin était depuis longues années le plus brillant des maréchaux de France. Mais ce que Louis ignorait encore, c'était l'amour des Lorrains pour leur patrie ; Callot devait se charger de le lui apprendre, trop tard malheureusement.

Certes, c'était un dessein bien téméraire que d'entreprendre, à la fin de l'automne, le siége de ce Nancy qui passait pour une des meilleures places de l'Europe ; et avec un tout autre prince que Charles IV, l'armée d'invasion eût pu subir le même sort que celle de Charles-le-Hardi. Mais on n'était plus aux temps de René: Richelieu savait à quel personnage il avait affaire ; et des négociations cauteleuses de part et d'autre aboutirent à un traité désastreux pour la Lorraine.

Ce traité signé à La Neuveville, le 6 septembre 1633, porte entre autres clauses : « Que la ville de Nancy sera déposée entre les mains du roy, dans trois jours, pour y demeurer avec telle garnison qu'il lui plaira y mettre ; jusques à ce que la bonne conduilte dudict sieur duc, ou la paciffication d'Allemaigne, oste lieu d'appréhender pareilles menées et entreprises qu'il a faictes contre le roy et ses alliez. Comme aussy jusques à ce que le susdict mariage prétendu entre Monsieur, frère unique du roy, et la princesse Marguerite, sœur dudict sieur duc, soit déclaré nul par voyes légitimes et valables. Et enfin jusques à ce que les différendz, qui peuvent estre entre le roy et ledict duc à cause des estats qu'il possède, soient raisonnablement

décidez. — Ledict sieur duc ou ses successeurs et ayans cause jouiront librement de la ville de Nancy qui sera remise de bonne foy audict sieur duc ou ayans cause, aussy tost que les choses cy-dessus seront mises à exécution ; et que, pendant que laditte place de Nancy demeurera consignée ez mains du roy, il sera permis à monsieur le cardinal de Lorraine de faire sa demeure en icelle. Et afin qu'il puisse estre avec plus de dignité dans ladilte place, d'autant que le palais ducal est dans la vieille ville : lorsqu'il luy plaira y demeurer, la garnison françoise sera obligée d'estre toute dans la nouvelle ville, sans tenir aucune chose de la vieille ville, sinon les deux bastions et la porte qui sépare les deux villes. — Or d'autant qu'il pourroit arriver que les troubles d'Allemaigne ne se termineroient pas si tost que S. M. le souhailte et qu'il est à désirer : il a esté convenu que, si la guerre dure plus de quatre ans, les conditions du présent traicté préalablement accomplies, S. M. se déportera du despot de la ville de Nancy et la remettra entre les mains dudict sieur duc de Lorraine, ses successeurs et ayans cause, » etc.

Charles IV, non content de ratifier ces diverses clauses, en ajoutait le 20 septembre, à Charmes, de plus onéreuses encore, croyant pouvoir ainsi tromper plus facilement Louis et son ministre. Voici ces additions : « Non seulement la porte qui est entre la vieille et la nouvelle ville avec les deux bastions seront entre les mains du roy, mais de plus, l'autre porte de la vieille ville appelée de Nostre-Dame ; et ce, pour éviter les inconvéniens qui pourroient arriver des soupçons qu'on pourroit prendre s'il estoit autrement. — Bien que Nancy, par les articles du traicté cy-dessus doive estre entre les mains du roy pour quatre ans : au cas toutefois que, dans trois mois, ledict sieur duc remet-

tra Madame la princesse Marguerite entre les mains de S. M., et que le surplus du traicté soit accomply, S. M. restituera ladilte place de Nancy sans attendre davantage, rasant les fortifications d'icelle si elle le juge à propos[1]. »

Mais que pouvait la duplicité du prince lorrain contre un aussi terrible jouteur que Richelieu ? A bout de subterfuges, Charles dut se résigner à faire ouvrir les portes de sa capitale.

Rempart haut eslevé, fiere enceinte de pierre,
Creux et larges fossez, travaux ingénieux
De l'esprit et de l'art, chef-d'œuvre audacieux
Pour braver les efforts des puissants de la terre.

Et quoi ? vous rendez-vous au seul bruit de la guerre,
Bastions qui lancez des esclairs par les yeux,
Et vos canons armez de la foudre des cieux
Seront-ils maintenant sans feux et sans tonnère[2] ?

Inquiet de l'affection des Lorrains pour leur prince, le Bourbon prescrivit d'isoler complétement cette partie des remparts voisine des portes Notre-Dame, et les retranchements construits derrière les bastions le Duc et le Marquis furent convertis en un ouvrage à corne dont la face

1. V. M. d'Haussonville, ibid., t. I, p. 530-32. Ce traité se trouve aussi en substance dans Lionnois, ibid., t. I, p. 480-81. La dernière clause y est intégralement rapportée; et cependant, elle semble avoir été ignorée d'un écrivain de mérite qui, après avoir décrit les anciens remparts, ajoute : « Tout cela fut renversé par Louis XIII, en violation de sa parole de gentilhomme et de roi. » V. *Nancy, Histoire et Tableau*, p. 59. Nous sommes forcé d'ajouter que, lorsque les fortifications furent démolies en 1662, Louis XIII était mort depuis dix-neuf ans !!!

2. Ce sonnet, dont nous ne reproduisons que les quatrains, accompagne la légende du plan de Melchior Tavernier (un des joyaux du cabinet de M. D. de Saint-Florent).

ut tournée contre la ville. C'était une espèce de petite citadelle tout improvisée, mais de force suffisante pour contenir les Nancéiens, quoique incapable de résister isolément à une armée régulière. Le retranchement situé derrière le bastion le Duc fut décoré du nom de bastion Saint-Louis ; et l'autre retranchement, placé d'abord sous le vocable de Richelieu, eut ensuite l'honneur d'être patronné par une personne plus auguste encore, et devint le bastion de la Reine.

Confiants dans l'amour de leurs sujets, les ducs de Lorraine n'étaient pas obligés d'élever des bastilles pour dominer leur capitale ; ils n'avaient d'autre citadelle que la vieille ville elle-même qui, séparée de la Ville-Neuve par une large esplanade, lui présentait des remparts dont l'artillerie aurait pu balayer d'immenses rues tirées au cordeau, si les troupes lorraines, en nombre insuffisant pour défendre une enceinte si vaste, s'étaient vues forcées, pour prolonger leur résistance, de se replier dans une forteresse de dimensions plus restreintes.

Tenus en respect par cette citadelle, les Nancéiens ne pouvaient ressentir que plus vivement encore l'humiliation de leur patrie ; mais Charles, qui passait l'hiver à Mirecourt en fêtes et en divertissements, se consolait à sa manière de n'avoir pas su défendre les remparts de J. B. de Stabili et de Nicolas Marchal, en anoblissant le fils de l'entrepreneur et d'Elisabeth Thomassin : ayant égard, disait le prince, à l'excellence et perfection de l'œuvre de Marchal, et à « *l'utilité qu'elle apporte à nostre estat* ». Ces mots n'étaient-ils pas au moins singuliers dans la bouche de Charles ; et si, l'on avait vanté devant le duc *l'utilité* de

ces remparts, de telles paroles ne lui eussent-elles point semblé une amère ironie[1] ?

Par le IIe article de la convention signée à Vincennes, le 28 février 1661, et réglant les clauses du traité des Pyrénées relatives à la Lorraine, il fut stipulé : « Que le roi de France démoliroit, si bon lui sembloit, toutes les fortifications des deux villes de Nancy, sans qu'elles pussent jamais être refaites, et qu'il auroit la faculté d'en retirer toute l'artillerie, les boulets, les poudres, armes, vivres et munitions de guerre de toute espèce[2]. » Cependant cette démolition, qui commença au mois de mai, était conduite avec mollesse, et ne s'attaqua probablement qu'aux ouvrages extérieurs et à la contrescarpe, Charles intervenant sans cesse auprès de Louis XIV pour se recommander à sa générosité. Et l'on peut aussi supposer que le roi lui-même, voulant peut-être entamer de nouvelles négociations, espérait encore retenir Nancy.

Les Lorrains s'étaient donc flattés de conserver les belles fortifications de leur capitale et comptaient, au besoin, en faire l'inexpugnable boulevard de leur nationalité ; cet espoir fut bientôt déçu. L'héroïne de la Fronde, Mlle de Montpensier, était recherchée en mariage par les princes lorrains. Une telle alliance eût relevé la fortune de la Maison ducale ; mais Louis n'avait garde de renoncer à cette

1. L'Hoste était mort le 8 avril 1631. — Le trésorier général de 1633 fait mention des sommes payées à Louis Malcourt, ingénieur à Marville, « *pour un voyage à Nancy.* » Vingt ans auparavant, les mêmes comptes nous avaient déjà relaté d'autres sommes payées à ce Malcourt, « pour inventions de guerre, et pour un voyage faict à La Mothe vers le gouverneur, M. d'Ische, pour y servir en quelque sujet de son art. »

2. V. M. d'Haussonville, ibid., t. III, p. 122 ; Lionnois, ibid., t. I, p. 467.

Lorraine si convoitée. Souveraine à Nancy, la fille de Gaston eût suscité trop d'embarras à la politique royale. Mais le Bourbon connaissait le caractère altier de Mademoiselle : « il lui auroit fallu des bastions[1] » !... Dès lors, l'enceinte de J. B. de Stabili était irrévocablement condamnée, tant le roi avait crainte de voir ses projets traversés par M^lle^ d'Orléans.

Le 4 mai 1662, le bastion Saint-Nicolas fut le premier entamé. L'heure de la destruction était venue ; elle avait sonné si promptement que ces brillants remparts subsistèrent à peine autant d'années qu'il en avait fallu pour les amener à leur perfection. «L'on fit une mine à la pointe du bastion Saint-Nicolas pour le faire sauter ; ladite mine fit son effet le 17 du mesme mois, à huit heures et demie du soir ; elle ne fist pas beaucoup de degast ; on en avoit encore fait une au mesme lieu et bastion, mais on ne la fist pas jouer. Et le 10 du mesme mois, tout le monde de la duché de Lorraine et de la duché de Bar fut commandé à ladite démolition ; et, se trouvèrent bien 3,000 ouvriers travaillans tant à la sape des murailles qu'aux demy-lunes, fortifications et remparts, travaillans tant par le haut que par le bas. — Le commencement de la desmolition de la Ville-Vieille fut le 29 aoust de la mesme année. On commença à sapper un bastion qui estoit au-dessous de la porte du costé de la Ville-Neuve, appelé le bastion de Vaudémont ; celuy bastion estoit si fortement travaillé et massonné, qu'on y fut six sepmaines auparavant que de

3. V. *Mémoires de M^lle^ de Montpensier*, Amsterdam, 1746, t. V, p. 197. « Je dis à ma soeur,... qu'il m'auroit fallu des bastions ; que lorsque les ducs de Lorraine avoient épousé des Filles de France, Nanci en avoit de très-bons, et qu'il n'en avoit bientôt plus, parce qu'on les faisoit abattre. »

pouvoir coupper le pied ; et à mesme temps, on commença à poursuivre et y travailler à beaucoup d'endroits.» Quant au bastion voisin, celui des Dames, il put être renversé en moins de six jours[1].

Suivant une clause additionnelle, en date du 31 mars 1661, le travail de cette démolition était partagé entre les ouvriers lorrains qui en devaient faire les deux tiers, et les régiments de Louis, l'autre part. Nous ajouterons que, le 10 juin de cette même année, le duc avait traité avec Charles Bélanger de la Fontaine, maître ingénieur, lequel, moyennant une somme de 31,000 livres s'engageait à abattre celle des murailles de la Ville-Neuve que le prince lorrain était forcé de faire démolir par ses sujets, le surplus de l'ouvrage étant réservé, comme nous venons de le dire, aux troupes françaises. Ce marché nous apprend aussi que les démolitions devaient être agréées et reçues par Colbert et son frère, premier président au conseil souverain d'Alsace[2]. On voit par la date de ce traité combien de temps se passa avant qu'on ne se mît définitivement à l'œuvre pour démanteler la ville, et passer de la destruction des ravelins et de la contrescarpe à la démolition du corps même de la place.

Les chroniques du temps racontent la tristesse des habitants de Nancy, lorsqu'ils virent les Lorrains obligés, par ordre de leur duc même, de prêter leurs bras à cette sauvage entreprise, de prêter leurs chevaux pour activer la spoliation qui rendait désertes les nefs immenses d'un arsenal fameux. Toutefois, cette démolition ne fut pas une

1. V. M. d'Haussonville, ibid., t. III, p. 426-432 ; Lionnois, ibid., t. I, p. 467.

2. V. Lionnois, ibid., 464-68.

ruine totale ; soit qu'il y ait eu négligence ou précipitation, soit par économie ou tout autre motif (le roi, qui ne renonçait pas à ses projets ambitieux, ayant peut-être donné ses instructions en conséquence). On se borna à renverser les murailles des bastions et celles des courtines, sans opérer le nivellement des terrasses ; de manière que, sans trop de dépenses, on pouvait aisément rétablir l'enceinte des deux villes[1].

En effet, onze ans plus tard, pendant le séjour qu'il fit à Nancy, Louis XIV ordonna qu'on en rétablît en toute hâte, mais sans luxe, les fortifications. Les anciens ingénieurs étaient alors singulièrement distancés : Vauban avait reconnu combien étaient faibles les bastions qui n'offraient pas assez de développement et dont les flancs étaient trop courts ; enfin la précision et la multiplicité des feux courbes avaient rendu sans objet les orillons. Néanmoins le roi, adoptant le tracé de Charles III, non pas tant pour s'épargner des sommes considérables que parce qu'on lui avait fait connaître en quelle estime il convenait de tenir cette enceinte, le roi, disons-nous, fit relever sur les mêmes fondements de nouveaux remparts dont les ouvrages extérieurs (quelques-uns du moins, et surtout ceux de la vieille ville) semblent avoir été plus étendus que les ravelins primitifs. Une partie des matériaux provenant des fortifications avait été, en 1666 et 68, abandonnée par Charles

1. Nous avons oublié de dire *en temps et lieu* que, suivant Dom Calmet, qui trop souvent n'est pas mieux informé que Lionnois, le père d'Appier Hanzelet « étoit ingénieur et avoit tracé *plusieurs fondements* des fortifications de Nancy du temps du duc Charles III. » V. Dom Calmet, *Bibliothèque Lorraine*, col 474 — Dans le même ouvrage, le bénédictin nous dit que « Galean donna aussi le dessein de l'Eglise Primatiale de Lorraine, commencée en 1603 et qui n'eut point d'exécution. » col. 404.

IV aux Chartreux qui allaient construire Bosserville[1] ; mais les anciennes briques qui remplissaient les fossés servirent pour le revêtement des courtines et des bastions ; et, dès le mois d'octobre 1673, la Ville-Vieille fut en état de défense. Quant aux fortifications de l'autre ville, elles ne furent terminées que quelques années après ; aussi, avait-on eu soin de couvrir par des demi-lunes les courtines qui faisaient face à la Ville-Neuve. La seule modification apportée aux remparts de cette dernière, fut la conversion des bastions Saint-Jacques et Saint-Jean en autant de demi-bastions.

« Faire l'histoire des fortifications de Nancy, ce serait raconter celle de la ville elle-même et du duché de Lorraine tout entier. » Nous n'avons pas cette prétention, ici surtout ; nous ne faisons que continuer notre esquisse, bien que les remparts de Nancy eussent mérité mieux.

Charles V ne voulant pas troquer la capitale de ses pères contre la petite ville de Toul, qui ne leur avait jamais appartenu, n'accepta point, en ce qui le concernait, les clauses du traité de Nimègue ; et, malgré les instances du prince, Louis se refusa toujours à lui rendre Nancy, quoique le duc eût offert de démanteler partiellement cette ville.

Conclu en 1697, le traité de Ryswick devait amener la ruine des fortifications relevées par le roi de France. Par l'article XXIX, il est stipulé que : « S. M. très Chrétienne rendra particulièrement au duc de Lorraine l'ancienne et la nouvelle ville de Nancy, avec toutes ses appartenances, et l'artillerie qui fut trouvée dans l'ancienne ville, lors de

1. V. M. H. Lepage, *les Chartreuses de Sainte-Anne et de Bosserville*, p. 25-27.

la prise ; à cette condition néanmoins, que tous les remparts et les bastions de l'ancienne ville demeurant en leur entier avec les portes de la nouvelle, les remparts et bastions de celle-ci, de même que toutes les fortifications extérieures de l'une et de l'autre seront entièrement rasées aux dépens de S. M. très Chrétienne, pour n'être plus rétablies à l'avenir ; si ce n'est que ledit sieur duc et ses successeurs pourront fermer, lorsqu'ils voudront, la nouvelle ville d'une simple muraille sèche et sans flanc[1]. »

Les régiments de Guyenne et de Languedoc qui tenaient garnison à Nancy furent chargées de la démanteler, et ce travail lentement conduit ne fut terminé que le 10 août 1698. Cette fois, les fortifications de la Ville-Neuve étaient rasées de façon que les anciennes terrasses ne pussent servir à une nouvelle enceinte ; et une ordonnance de la Chambre des Comptes, en date du 30 juillet 1701, portait qu'il serait levé, « en trois années consécutives, sur les habitants contribuables des duchés de Lorraine et de Bar, une somme de 150,000 livres pour la construction du pourtour des murailles de la Ville-Neuve[2]. »

Ces murs n'étaient pas encore achevés, que le roi de France, aux prises avec l'Empire pour la succession d'Espagne, obligeait Léopold de recevoir des troupes dans Nancy[3]. Il semble qu'alors les Français aient eu la pensée

1. V. *Actes et Mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, La Haye, 1699, t. IV, p. 77; texte latin p. 28. Ce même article a été reproduit par notre vieil historien. V. Lionnois, ibid., t. I. p. 554. — Dom Calmet a donné en 1728 un plan de Nancy, où se trouvent pointillées les fortifications démolies.

2. V. M. H. Lepage, *les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 198.

3. A cette occasion, M. d'Haussonville nous montre l'inquiétude de Tallard motivée par » le souvenir encore vivant de *la défense opiniâtre que cette capitale avait autrefois opposée aux armées de Louis*

de fortifier de nouveau la Ville-Neuve; ils firent venir « quantité d'outils et de pionniers[1] ». Mais ils se bornèrent à nettoyer les fossés et à réparer les murailles de la vieille ville; et, dans les derniers temps de cette occupation, qui dura de 1602 à 1614, à élever quelques ouvrages en terre autour de la Ville-Neuve pour la mettre à l'abri d'un coup de main. Les régiments de Louis, avant leur départ, nivelèrent ces terrasses.

Les murailles de la Ville-Vieille, ces vestiges de l'ancienne fortune des alérions, durent toujours flatter l'orgueil de Léopold, qui s'abstint d'y apporter aucun changement; et l'artillerie des remparts, qui, tonnant maintes fois, envoyait sa voix formidable à tous les échos de la riante vallée, ne servit qu'à solenniser l'annonce et à rehausser l'éclat des fêtes et des réjouissances de la capitale. Au même bronze était aussi échue la funèbre tâche de saluer les restes de princes regrettés.

Stanislas donna le premier coup de pioche à l'enceinte de l'ancienne ville. En effet, de quelle utilité stratégique pouvait être pour la monarchie française la restauration de cette place de Nancy, sans importance désormais, il faut en convenir, par son éloignement de la frontière alors reculée jusqu'au delà de la Sarre, et par sa position en arrière de Metz, Sarrelouis, Marsal et Phalsbourg? Les « Trotoires » voisins de l'Arc-de-triomphe font disparaître l'ancien boulevard d'Haussonville[2]. La Pépinière s'étend sur l'emplacement des fossés et au-delà de la contrescarpe du bastion

XIV. » V. M. d'Haussonville, ibid., t. IV, p. 186. Voilà une singulière inadvertance!

1. V. Lionnois, ibid., t., III, p. 52.

2. Dans le plan levé par Belpré en 1754, et dans le plan de 1758 qui accompagne le *Recueil des Fondations* du roi de Pologne, se

des Dames, dont les terres ont servi à combler ces fossés ; et l'ancienne courtine, qui reliait ce bastion à celui de Vaudémont, forme derrière les maisons de la Carrière la Terrasse même de la promenade favorite des Nancéiens. La place de Grève et le cours Léopold succèdent aux bastions des Michottes, de Salm[1] et de Danemark ; celui de Vaudémont[2] existe encore, mais mutilé, et forme les jardins de l'ancien hôtel des Fermes devenu le palais épiscopal. Restent, encore imposants et majestueux, les bastions le Duc et le Marquis et les réduits autrefois qualifiés de bastions Saint-Louis et de la Reine[3]. Sans aucun doute, l'administration du génie militaire tient à conserver l'ancienne citadelle ; mais nous craignons que ces vieilles

voient tous les bastions de la Ville Vieille hormis celui d'Haussonville. Les plans de Mique, outre la citadelle, représentent encore les bastions de Salm et de Danemark.

1. Le magasin des poudres était bâti sur le bastion de Salm, mais comme il « exposoit, nous dit Durival, la ville au plus grand danger, M. le comte de Stainville, commandant en chef de la province, proposa, en 1777, une souscription pour le transporter plus loin. On a détruit ce bâtiment qui renfermoit quelquefois deux cents milliers de poudre, et on en construit un autre au même usage sur les bords de la Meurthe. » V. Durival, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 11. Cette dernière poudrière a été aliénée, il y a quelques années.—Il y avait aussi, dans la citadelle, un magasin et un dépôt des poudres.

2. Ainsi appelé, à cause du régent Nicolas de Vaudémont, et non pas « du nom des princes du sang. » V. *Nancy, Histoire et tableau*, p. 57. — Dans le jardin de M. Gr., attachés à un angle de l'ancien bastion, se voient encore le soleil de Louis XIV et une aigle mutilés, en pierre de Sorcy.

3. Sur le bastion Saint-Louis se sont d'abord élevées des glacières ; il a ensuite été transformé en calvaire, en gymnase, en *atelier national*, etc. Après avoir été planté de vignes, puis occupé par un entrepreneur de bâtiments, le bastion de la Reine est devenu un manége pour le quartier de cavalerie voisin.

défenses si pittoresques ne viennent à être renversées. Sort funeste que nous sommes peu enclin à solliciter par des vœux barbares[1] !

Notons aussi que quelques-unes des galeries secrètes doivent encore exister ; et, lors des désastres de 1814 et 1815, les habitants de Boudonville cachèrent dans l'une d'elles, non loin de l'Hospice[2], les objets qu'ils voulaient soustraire à l'avidité des Prussiens et des Bavarois. Quant aux remparts de la Ville-Neuve, il n'en est rien venu jusqu'à nous, sinon une partie du bastion Saint-Thiébaut sur lequel s'est élevé l'hôpital militaire.

Nous n'avons point parlé des tours de la Craffe, de la porte Notre-Dame, des trois portes de la Ville-Neuve, toutes subsistantes encore. Nous avons passé sous silence la porte Saint-Louis construite par Louis XIII, au nord du bastion de la Cour, à peu près à l'extrémité de la rue actuelle de l'Opéra, pour fournir aux Nancéiens un passage qui pût suppléer aux portes Notre-Dame devenues celles de la Citadelle, et fermées aux Lorrains. Nous n'avons rien dit de la porte Royale, bâtie par Louis XIV pour remplacer la porte Saint-Nicolas entre les deux villes qui était d'un accès peu commode et presque dangereux. Nous nous serions étendu avec trop de complaisance peut-

2. Que nos édiles cherchent à s'entendre avec le génie militaire, moyennant par exemple une modique redevance annuelle qui dépasserait à peine une centaine de francs ; et les Nancéiens trouveront dans le bastion le Duc et son réduit, l'ancien Calvaire, une promenade qui n'aura rien à envier à l'Esplanade de Metz. Ce projet sera-t-il pris en considération ?.... Nous ne nous abusons pas à ce point, car nous sommes obligé de reconnaître qu'il a un défaut, et un défaut grave pour notre époque : c'est celui de n'être pas dispendieux !

2. Nous tenons cette particularité curieuse de M. Beaupré, conseiller à la Cour.

être sur ces monuments, et nous n'avons point voulu ajouter à notre dissertation un nouveau chapitre qu'elle ne comportait pas; nous préférons présenter plus tard à la Société d'Archéologie une monographie complète de ces brillants modèles d'architecture militaire.

Notre travail est arrivé à son terme. Nous le quittons à regret, ayant craint de le rendre plus étendu ; mais confiant dans la science de nos bienveillants confrères qui, pour le compléter, n'auront qu'à retracer dans leur mémoire les pages nombreuses où le bon Lionnois, sans nul souci d'ordre ni de méthode, et malgré les variantes qu'il avait l'habitude de faire subir à tous les textes, a jeté tant de renseignements curieux qu'il est toutefois bien fatigant de consulter pour des recherches suivies.

Singulière destinée que celle des remparts de l'ingénieur italien! et le Lotharingiste le plus exalté saurait-il méconnaître le doigt de Dieu dans la chute soudaine, dans la reddition imprévue de ces bastions tellement redoutables, que les Français ont pu, dans l'étonnement de leur facile triomphe, et sans tomber dans l'exagération permise au poëte, proclamer Nancy

> Plus fier que Montauban, plus fort que La Rochelle,
> Nancy, l'orgueil du monde.....

Une noble et fière devise avait été gravée par Charles-le-grand sur la porte Notre-Dame : SCVTVM INEXPVGNABILE ÆQVITAS ; on peut la lire encore. Mais Charles IV n'était pas homme à comprendre une pareille sentence !... Elle était prophétique; et à l'observance de cette loi auguste semble avoir été lié le sort de l'imposante forteresse : du jour qu'elle n'eut plus l'équité de son prince pour bouclier, de ce jour même, elle tomba soudain, comme autre-

fois les murailles de Jéricho croulèrent devant les légions de Josué.

Ne faut-il pas avouer aussi que Henriette de Phalsbourg n'était pas l'héroïne que réclamait notre pays pour le sauver d'une mort imminente ? Et la Lorraine qui avait donné François de Guise à la France, le Barrois qui lui avait donné Jeanne Darc, n'eussent-ils pas, en leurs jours de détresse, mérité mieux que la sœur de Charles IV pour palladium ?....[1]

Ne regrettons pas cependant la prompte issue du siége de 1633. C'était une lutte fratricide que ce duel entre la Lorraine et la France ; et combien le traité de Charmes n'a-t-il pas épargné de sang généreux ! Sans doute la Providence a soumis les Lorrains nos pères à de bien cruelles épreuves; nous aurions néanmoins mauvaise grâce à maudire aujourd'hui le grand nom de Richelieu. Et du reste, qui lui a montré le but, aplani la voie, sinon cet étrange et fantasque personnage, ce prince imprudent et fourbe, dont le génie fatal présidait alors aux destinées de notre patrie ?

Resserrée entre les terres de l'Empire et la France qu'avait amoindrie le partage des Carolingiens, la vieille Austrasie ne pouvait continuer à vivre d'une vie isolée, utile surtout à des égoïsmes dynastiques. Une mère glorieuse et bénie lui tendait les bras ; c'était la Gaule ! c'était la France ! la France, le plus beau royaume après celui du ciel[2] ! la France le véritable soldat de Dieu[3] !

1. Il nous plaît qu'une femme qui s'abandonne à ses instincts guerriers sache racheter cette fougue en s'environnant d'une chaste et pudique auréole. Henriette n'est point dans ce cas.

2. V. *De jure belli ac pacis.* « *Ut si quando te Deus ad suum regnum, quod solum tuo melius est, vocaverit,* » etc. Ludovico XIII, Hugo Grotius.

3. V. Shakespeare, le roi Jean (King John).

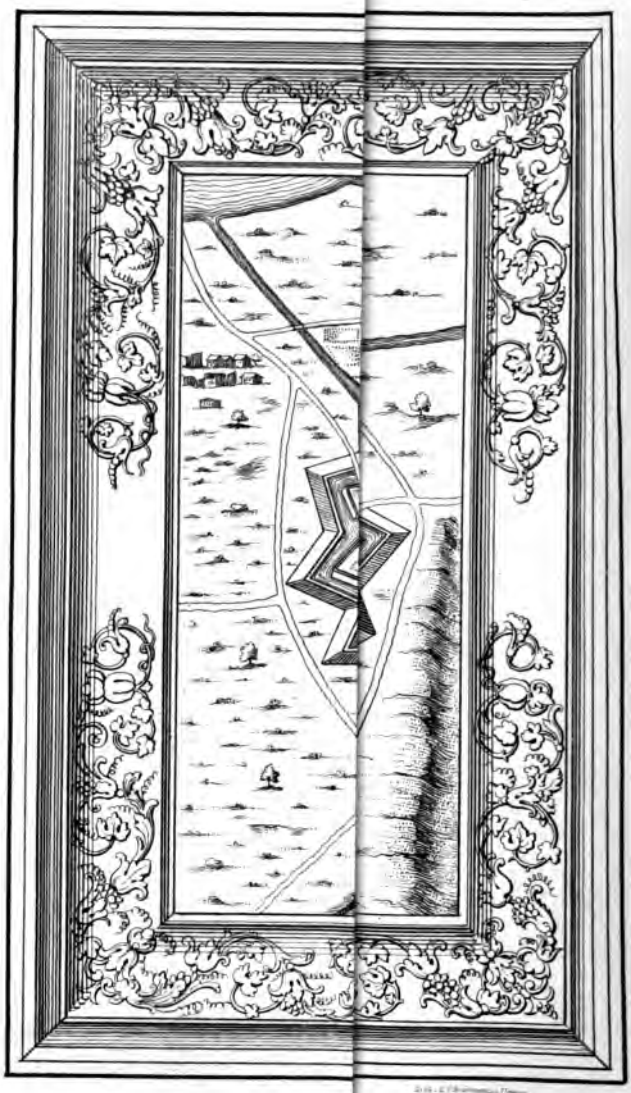

LÉGENDE

DU PLAN DE NANCY EN 1633.

1	Porte Notre-Dame (« la Craffe »).	
2	Bastion de Danemark.	*Propugnaculum Danicum.*
3	» de Salm.	» *Salmense.*
4	» des Michottes (Notre-Dame.)	» *Beatæ Virginis.*
5	» d'Haussonville.	» *Hossonvillanum.*
6	Porte Saint-Nicolas entre les deux villes.	*Porta S. Nicolaï inter urbem veterem et novam.*
7	Bastion de Vaudémont.	*Propugn. Vademontanum.*
8	» des Dames (de la Cour).	» *Heroïnarum.*
9	» le Duc.	» *Ducale.*
10	» le Marquis.	» *Marchionis.*
11	Retranchements.	*Munitiones sepimentaque militaria.*
12	Porte Notre-Dame » des Champs ? »	*Porta Beatæ Virginis.*
13	Bastion Saint-Jean.	*Propugnaculum S. Joannis.*
14	Porte »	*Porta* »
15	Bastion Saint-Thiébaut.	*Propugnacul. S. Theobaldi*
16	» de Saulru.	» *Sorupeum.*
17	» Saint-Nicolas.	» *S. Nicolaï.*
18	Porte »	*Porta* »
19	Bastion de Haraucourt.	*Propugnacul. Haracurium.*
20	» de la Madeleine.	» *S. Magdalenæ.*
21	» Saint-Georges.	» *S. Georgii.*
22	Porte »	*Porta* »
23	Bastion Saint-Jacques.	*Propugnaculum S. Jacobi.*

Ce plan a été dessiné, pour la plus grande partie, sur celui d'Anthoine de Fer, « Marchant de taille doulces Enlumineur de Cartes Géographiques demeuron au bout du pont au change deuant l'horloge du Pallais. » Mais nous devons constater que, malgré nos recommandations verbales et une esquisse intelligible, le plan ci-joint, faute d'une surveillance assez assidue, offre une inexactitude qu'il importe de noter : le lithographe a modifié tous ceux des bastions de la Ville-Neuve que la pièce d'Anth. de Fer nous présentait sans orillons, et le lithographe a bien fait; mais c'est à tort que, ne consultant pas l'ébauche laissée à sa disposition, il a fait subir le même changement au bastion des Michottes et à celui de Salm. L'eau enfin doit circuler aussi dans ceux des fossés qui protégent chaque demi-lune.

ADDITION.

Une découverte fortuite de M. H. Lepage est venue corroborer l'assertation du chanoine anonyme. (V. p. 198 des présentes Recherches.) Au mois de janvier 1527, les Etats-Généraux de Lorraine et Barrois accordèrent au duc un aide de trois francs par « chacun mesnaige et conduict », pour couvrir diverses dépenses : et, « considérans le beau, grant et somptueulx ouvraige que nous (le duc Antoine) faisons faire pour la fortiffication de ceste nostre ville de Nancy, lequel sommes bien délibérez de faire parachever. » V. Layette *Etats-Généraux*, II, n° 2.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Bureau de la Société pour l'année 1861 :

Président : M. Henri **Lepage**.
Vice-Président : M. Alexandre **Geny**.
Secrétaire perpétuel : M. le baron **Guerrier du Mast**.
Trésorier, Secrétaire honoraire : M. l'abbé **Guillaume**.
Bibliothécaire-Archiviste : M. **Alexandre de Bonneval**.
Secrétaire annuel : M. Léon **Mougenot**.
Secrétaires adjoints : MM. Lucien **Wiener** et Edouard **Bour**.

Agent comptable de la Société : M. **Puel**, rue des Quatre-Églises, 51,

Membres honoraires.

A. Brun, ancien préfet de la Meurthe.
Buquet (le baron Alfred), maire de Nancy, député de la Meurthe au Corps législatif, membre du Conseil général.
Caumont (de), directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
Faye, membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien recteur de l'Académie de Nancy.
Lenglé (Albert), préfet de la Meurthe.
Menjaud (Mgr), archevêque de Bourges, premier aumônier de S. M. l'Empereur.
Monet, ancien maire de Nancy.

Membres titulaires*:

La Ville de Mirecourt, représentée par son maire.

MM.

Alexandre de Bonneval, propriétaire.

Alnot (Louis), sous-conservateur du Musée de Nancy.

André, entrepreneur.

André (Edouard), à Paris.

Aubry (Maurice), ancien représentant des Vosges, banquier à Paris.

Audiat, procureur impérial à Verdun-sur-Meuse.

Baille père, propriétaire.

Bailly (Charles), élève architecte.

Balland (l'abbé Justin), vicaire de la paroisse Saint-Nicolas, à Neufchâteau (Vosges).

Balland (l'abbé), curé de Plombières (Vosges).

Balthasard (l'abbé), vicaire à Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

Baraban, avoué au tribunal.

Barbaut, pharmacien.

Barberot, ancien greffier.

Barbey, propriétaire.

Barbier (l'abbé), professeur d'Écriture sainte au grand séminaire.

Barnage (l'abbé), professeur d'histoire au grand séminaire.

Barthélemy (Edouard de), auditeur au Conseil d'État, secrétaire du Conseil du Sceau des titres, à Paris.

Bastien, ancien notaire.

Bataille, ancien notaire, à Haroué.

Bataille, propriétaire à Toul.

Baudard (l'abbé), ancien supérieur de séminaire, curé de Coussey (Vosges).

Beau, avocat à la Cour impériale.

Beaufort de Gellenoncourt (Amédée de), propriétaire.

Beaulieu (Dugas de), membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

* Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy.

Beaupré, conseiller à la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.

Beaupré (Émile).

Beauvau-Craon (le prince de), sénateur, président du Conseil général de la Meurthe.

Bégel (l'abbé), curé de Laître-sous-Amance.

Bègue, commissaire de police du canton ouest.

Bellot-Vergey, à Bar-le-Duc (Meuse).

Benoit (Louis), propriétaire à Berthelming, membre du Conseil d'arrondissement.

Benoit (Arthur), propriétaire à Berthelming.

Berbain (L.-S.), propriétaire à Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Berger de Xivrey, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque impériale, à Paris.

Bernard, avocat à la Cour impériale, membre du Conseil municipal.

Bert, avoué à la Cour impériale.

Bertin (le docteur Eugène), professeur suppléant à l'Ecole de médecine.

Besoin, architecte diocésain, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

Boiselle, ancien vérificateur des poids et mesures.

Boiteux (l'abbé), curé de Saizerais.

Botta aîné, propriétaire.

Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.

Bour (Edouard), rentier.

Bourcier de Villers (le comte Charles), député des Vosges au Corps législatif, à Paris.

Bourgeois (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.

Bourgon (Dieudonné), commis-greffier à la Cour impériale.

Bourgon (Jules), banquier.

Bourgon (Léonce), négociant.

Boursier (Henry), notaire.

Bouteiller (de), ancien officier d'artillerie, secrétaire perpétuel de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle.

Bouvier (de), conseiller à la Cour impériale.

Bouzey de Champagne (le comte de), à Paris.

Bretagne, directeur des contributions directes.

Breton (l'abbé Charles), secrétaire particulier de Mgr l'Evêque de Rodez (Aveyron).

Briaude-Lamarche, propriétaire.

Bruneau (Albert).

Buffet, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.

Butte (Alexis), propriétaire.

Buvignier (Charles), à Verdun-sur-Meuse.

Carcy (de), officier supérieur d'état-major.

Casse, professeur de dessin au lycée impérial.

Casse (Camille), négociant à Lunéville.

Cauzier-Lahaye, négociant.

Caye, avoué au tribunal.

Chabert, membre de l'Académie de Metz.

Champagne (l'abbé), vicaire à Neufchâteau (Vosges).

Chapia (l'abbé), curé de Vittel (Vosges).

Charlot (l'abbé), chanoine honoraire.

Charlot, conseiller à la Cour impériale.

Charlot (Edouard), garde-général des forêts à Colombey.

Charlot (Alexandre), juge d'instruction au tribunal de Bar-le-Duc.

Charmoy, entrepreneur.

Charpillet, membre de plusieurs sociétés savantes.

Chartener (G.-G.), propriétaire à Metz.

Chatelain, architecte, conservateur des édifices diocésains, membre du Conseil municipal.

Chatelain fils.

Chatelain, ancien négociant.

Chrestien de Beauminy, avoué au tribunal.

Christophe, lithographe.

Circourt (le comte Arthur de), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Clarinval, architecte du département des Vosges pour l'arrondissement de Mirecourt.

Collenot père, propriétaire.

Collenot (Louis), maire d'Amance.

Collenot (Félix), étudiant.

Colnot (l'abbé), curé de Rouvres-en-Saintois (Vosges).

Contal (Stanislas), avoué au tribunal.
Corny (de), propriétaire à Metz.
Corrard des Essarts, architecte.
Cosserat (Jules), professeur au collége de Lunéville.
Cosson (Maurice), avocat à Lunéville.
Cournault (Charles), propriétaire à Malzéville.
Courtois, maire de Frouard.
Cuny, architecte de la Ville de Lunéville.
Daubrée, bijoutier.
Deblaye (l'abbé), curé de Dommartin-lès-Toul.
Degoutin, président du tribunal de Verdun-sur-Meuse.
Delalle (Mgr), évêque de Rodez, ancien vicaire-général de Nancy.
Demaidy (Oscar), avocat à la Cour impériale.
Demay, rentier.
Didron aîné, directeur des *Annales archéologiques*, à Paris.
Dietz, banquier.
Dieudonné, propriétaire à Pompey.
Diegerick, archiviste de la ville d'Ypres, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, etc., à Anvers.
Digot (Aug.), docteur en droit, membre de l'Académie de Stanislas.
Dœrflinger (Alfred), caissier du comptoir Bourgon.
Dolard de Myon, propriétaire.
Ducourreau, négociant.
Dufresne, conseiller de préfecture à Metz.
Dumont, juge au tribunal de Saint-Mihiel (Meuse).
Dupont de Romémont (Louis), propriétaire.
Duprat, professeur au collége de Lunéville.
Durand (l'abbé), curé de Greux (Vosges).
Durand (Léon), receveur municipal à Remiremont (Vosges).
Élie père, propriétaire.
Élie-Baille, président de la Chambre de Commerce, membre du Conseil municipal.
Élie (Édmond), négociant.
Espée (le baron Casimir de L'), ancien député, à Paris.
Espée (le baron Marcien de L'), à Paris.

Espée (Henri de **L'**), à Paris.
Faucheux, professeur à Paris.
Fériet (Albert de), avocat à la Cour impériale.
Ferry (l'abbé), professeur au collége de Vic.
Ferry (Édouard), avocat à Saint-Dié (Vosges).
Fèvre, notaire.
Foblant (Maurice de), avocat, ancien représentant de la Meurthe.
Fourier (Xavier), propriétaire à Ligny (Meuse).
François, notaire.
Fremotte, peintre-verrier à Neufchâteau (Vosges).
Gallet (l'abbé Charles), vicaire-général du diocèse de Saint-Dié.
Gaspard (Émile), notaire à Mirecourt (Vosges).
Gauvain (Charles de), propriétaire.
Geny (Alexandre), propriétaire, membre du Conseil municipal.
Georges (l'abbé), curé de la cathédrale de Toul.
Gérando (de), directeur des contributions indirectes.
Gérard (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Christophe, à Neufchâteau (Vosges).
Gérardin (l'abbé), aumônier de la maison du Saint-Cœur de Marie.
Germain, juge d'instruction au tribunal de Sarrebourg.
Gillet, vice président du tribunal.
Giot-Préfontaine, avoué au tribunal.
Godfroy, ancien médecin.
Gondrecourt (le comte René de), conseiller de préfecture à Amiens (Somme).
Gouy (Jules), propriétaire à Renémont, commune de Jarville.
Gouy (Albert), ancien officier d'état-major.
Grand-Eury (l'abbé), curé de Frémonville.
Grandjacquot (l'abbé), curé de Sanzey.
Grandjean, docteur en médecine, professeur à l'Ecole de médecine· membre du Conseil municipal.
Gravier (Auguste), professeur de physique au séminaire de Saint-Dié (Vosges).
Gridel (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.
Grosjean (Émile), anc. capit. d'artillerie de marine, à Spincourt (Meuse).

Guérard, directeur de la Caisse d'épargne et du Mont-de-Piété.

Guérin père, propriétaire à Lunéville.

Guérin, ancien notaire.

Guerrier du Mast (le baron), ancien sous-intendant militaire membre de l'Académie de Stanislas.

Guillaume (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Chapelle ducale de Lorraine.

Guiot de Saint-Remy, avocat juge suppléant au tribunal. (Il est à S.)

Guyot (l'abbé), aumônier de l'hospice Saint-Julien.

Guyot (l'abbé), professeur de mathématiques au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Haldat du Lys (Charles de), propriétaire.

Hamonville (le vicomte Louis d'), propriétaire à Manonville.

Harfort fils, vitrier.

Harmand (Henri), secrétaire de l'ambassade de France à Madrid.

Hausen (Pierre d'), propriétaire.

Haussonville (le comte O. d'), ancien député à Paris.

Henriot, juge de paix à Bar-le-Duc (Meuse).

Henry, professeur d'histoire au Lycée impérial.

Hinzelin, agent-général des écoles.

Hinzelin (Alphonse), rédacteur du *Moniteur de la Meurthe*.

Hoffer (l'abbé), de Phalsbourg, missionnaire, professeur de théologie au séminaire de Cléveland (Ohio), sur le lac Erié (Amérique).

Huguet, professeur à l'école normale primaire de la Meurthe.

Humbert, architecte.

Humbert fils, conducteur des travaux de la ville de Nancy.

Huot (l'abbé), curé de Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Jacquot (F.), chef d'institution.

Joly, architecte, bibliothécaire de la ville et conservateur du Musée de Lunéville.

Joly, juge de paix à Lunéville.

Keller (Edmond), propriétaire à Lunéville.

Klein (l'abbé), curé de Bourgaltroff.

Lacasse (l'abbé), curé d'Haussonville.

Lachasse (Ferdinand), avocat à la Cour impériale.

Lacour (de), ancien maître des requêtes, à Vigneulles (Meuse).

Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, membre de l'Académie de Stanislas.

La Gabbe (de), président du tribunal de Neufchâteau (Vosges).

La Lance (Gustave de), propriétaire à Saint-Mihiel (Meuse).

La Lance (Albert de), ancien officier à Saint-Mihiel (Meuse).

Lallemand (l'abbé), chanoine de la Cathédrale, ancien professeur de belles-lettres.

Lallement (Charles), propriétaire.

Lallement (Louis), avocat à la Cour impériale.

Lallement (François), propriétaire.

Lallement de Mont (Frédéric), capitaine d'artillerie, à Strasbourg.

Lamasse, peintre à Lunéville.

Lambel (le comte Alexandre de), membre du Conseil général de la Meurthe, au château de Fléville.

Lambel (le vicomte Paul de), au château de Fléville.

Lamblin (l'abbé), secrétaire intime de Mgr l'Archevêque de Bourges.

Landreville (le comte Edouard de), propriétaire.

Landreville (le comte Victor de), membre du Conseil général de la Meurthe.

Landrian (de), baron du Montet, propriétaire.

Langlard, agent d'assurances.

Laprevotte (Charles), propriétaire à Mirecourt (Vosges).

Larcher, propriétaire à Lunéville.

Lazard-Lévy fils, négociant.

Lebègue fils.

Leborne, conservateur du Musée de Nancy.

Leclerc, premier avocat-général à la Cour impériale de Metz.

Ledain (l'abbé), prêtre habitué à Louvigny (Moselle).

Lepage (Amédée), imprimeur.

Lepage (Henri), archiviste de la Meurthe.

Le Paige (Jules), propriétaire à Darney (Vosges),

Leroy, procureur impérial à Bonneville (Hte-Savoie).

Lévy-Bing, banquier.

Lezay-Marnezia (le marquis E. de), propriétaire.

Limon, receveur de l'asile de Maréville.

Linas (le chevalier de), à Arras (Pas-de-Calais).

Madelin (Jules), ancien négociant.

Maffioli (René).

Magnien, pharmacien.

Malgras, inspecteur d'académie à Épinal (Vosges).

Mangenot (l'abbé), curé de Raon-aux-Bois (Vosges).

Mangeot fils aîné.

Mangeot fils.

Mangeot, architecte à Toul.

Mangin l'abbé, ancien directeur du pensionnat Drouot.

Manse (l'abbé), doyen du Chapitre de la Cathédrale.

Marchal (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Académie de Stanislas.

Marchal (l'abbé). curé de Leyr.

Marchal, ancien député de la Meurthe.

Marchal, avocat.

Marchal, docteur-médecin à Lorquin.

Marchal, inspecteur primaire, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Marchal-Collot, négociant.

Marchand, négociant.

Mardigny (Paul de), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bar-le-Duc (Meuse).

Mardigny (de), ancien sous-inspecteur des forêts.

Marsal (l'abbé), curé de Vahl.

Martimprey de Romécourt (le comte de), propriétaire à Romécourt.

Masson, clerc d'avoué.

Masson (Ernest), avocat à la Cour impériale.

Mathieu de Vienne (E.), juge d'instruction, membre du Conseil municipal.

Maud'heux père, avocat à Épinal, président de la Société d'Émulation, membre du Conseil général des Vosges.

Maxant (Eugène), secrétaire du parquet de la Cour impériale.

May, greffier du tribunal de commerce.

Meaume, avocat, professeur de législation et de jurisprudence à l'École impériale forestière, membre de l'Académie de Stanislas.

Meixmoron-Dombasle (Charles de).

Mélin, architecte, professeur au lycée impérial.

Mengin (G.), général du génie, à Paris.

Mengin (Louis), avocat à la Cour impériale.

Merlin de Thionville, ancien maire de Bruyères (Vosges).

Metz-Noblat (Alexandre de), membre de l'Académie de Stanislas.

Michelant, employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Miller-Thiéry, marbrier.

Millot, directeur de l'École normale primaire de la Meurthe.

Mitry (le comte Charles de), au Ménil-Mitry.

Monnier, président de la Société d'Agriculture, membre du Conseil général et de l'Académie de Stanislas.

Montangon (le comte de), propriétaire.

Morel (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Morel, inspecteur des forêts à Pont-à-Mousson.

Morey, architecte de la ville de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas.

Morville (le comte de), maire de Mailly, membre du Conseil d'arrondissement.

Mougenot (Léon), homme de lettres.

Munich fils, à Malzéville.

Muths (l'abbé), curé de Neuves-Maisons.

Noël (l'abbé), supérieur du collége de la Malgrange.

Noël (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Léon IX.

Noël, président du tribunal de Bar-le-Duc (Meuse).

Oyon, propriétaire à Pagny-sur-Moselle.

Paillart, ancien procureur général, premier président honoraire de la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas, conseiller municipal.

Pardieu, greffier de la justice de paix à Thiaucourt.

Parisot (Louis), avocat.

Paulus (Charles), artiste peintre.

Pernot du Breuil, ancien adjoint au maire de Nancy.

Petit, receveur, à Massiac (Cantal).

Piat de Braux (Gabriel de), à Boucq (Meurthe).

Pierrot, substitut du procureur impérial à Saint-Mihiel (Meuse).

Pichon (Albert), à Lunéville.

Pierson, président de chambre à la Cour impériale, membre du Conseil municipal.

Pierson (Charles), étudiant en droit.

Piller, propriétaire à Saint-Dié (Vosges).

Piroux, directeur de l'Institution des sourds-muets, membre de l'Académie de Stanislas.

Prost (Auguste), membre de l'Académie de Metz.

Provensal, propriétaire.

Puymaigre (le comte de), à Inglange, près Thionville (Moselle).

Ravinel (Charles de), étudiant en droit, à Paris.

Reber, professeur d'histoire au collége de Blois (Loir-et-Cher).

Regnault, greffier en chef de la Cour impériale.

Regnier (l'abbé Joseph).

Remy, peintre-verrier.

Renauld (Jules), avoué au tribunal.

Riocour (le comte René **du Bois de**), propriétaire à Vitry-la-Ville (Marne).

Riocour (le comte Edmond **du Bois de**), capitaine d'artillerie, membre du Conseil général de la Meurthe, à Aulnois.

Roche (de), médecin.

Rolland de Malleloy (le baron), propriétaire.

Rollot (Charles), négociant.

Rosaye (l'abbé), curé du Val-d'Ajol (Vosges).

Roubalet-Backes, négociant.

Rouyn (Henri de), percepteur à Woinville (Meuse).

Roxard de la Salle (Ludovic), propriétaire.

Rozières (Charles de), propriétaire.

Sacquin, avocat à la Cour impériale, membre du Conseil général des Vosges.

Saint-Florent (Domergue de), propriétaire.

Saint-Vincent (le baron de), conseiller à la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.

Saladin (le baron), propriétaire.

Salle (Félix), avocat à la Cour impériale.

Salmon, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Schilling (l'abbé), curé de Docelles (Vosges).

Schmidt (Charles-Edouard), pasteur protestant pour les arrondissements de Toul et de Lunéville.

Schmit, employé à la bibliothèque impériale, à Paris.

Silvain (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.

Simette (Théodore).

Simon (Victor), conseiller à la Cour impériale, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle, à Metz.

Simonin père, docteur en médecine, membre de l'Académie de Stanislas.

Simonin (Edmond), directeur de l'école de médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas.

Sonnini, à Port-Louis (Morbihan).

Soulié (l'abbé), directeur du pensionnat Saint-Léopold.

Straten-Ponthoz (le comte de), de l'Académie de Metz.

Suzy d'Auteuil (de), ancien officier supérieur.

Thiéry (Jean-Baptiste), propriétaire.

Thiry, propriétaire à Champigneulles.

Thouvenel, avoué à la Cour impériale.

Thouvenin (Charles), étudiant.

Tourtel (Charles), notaire à Vic-sur-Seille.

Trancart, commandant du génie.

Ubexi (Ernest d'), propriétaire.

Uhrich, colonel en retraite, à Boissy (Seine-et-Marne).

Vagner, ancien professeur à l'École forestière et au lycée, gérant du journal l'*Espérance*.

Vanson (l'abbé), chapelain de Sainte-Geneviève, à Paris.

Vatry (B. de), ancien député de la Meurthe, à Paris.

Vaulx (le comte de **La**), propriétaire à Villers-Agron (Aisne).

Vautrin, architecte.

Veanson (Alfred), employé.

Villemin (F.), percepteur à Rambervillers (Vosges).

Vincent (le baron René de), propriétaire à Lesse.

Vincent, docteur en médecine, préparateur à la Faculté des Sciences.

Vivenot, architecte.

Weiss (l'abbé), ancien principal du collége de Vic.

Welche (Charles), adjoint au maire de Nancy, avocat à la Cour impériale.

Widranges (le comte de), propriétaire à Bar-le-Duc (Meuse).

Wiener (Lucien), négociant.

Zéler (l'abbé), curé d'Aouze (Vosges).

Membres correspondants :

MM.

Barbier de Montault (l'abbé X.), historiographe du diocèse d'Angers, à Angers.

Bard (le chevalier Joseph), à Thorey, près Beaune (Côte-d'Or).

Bouillé (le marquis René de), à Paris.

Chalembert (V. de), à Paris.

Contencin (de), directeur général de l'administration des cultes, à Paris.

Corblet (l'abbé Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Amiens.

Cuypert (de), statuaire, trésorier-adjoint de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Forgeais (Arthur), fondateur-président de la Société de Sphragistique, à Paris.

Galitzin (le prince Augustin), au château de Chenonceaux, (Indre-et-Loire).

Juillac (le vicomte de), officier supérieur, secrétaire de l'Académie de Toulouse.

Kerckhove (le vicomte de), grand-croix, commandeur de plusieurs ordres, président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Kerckhove-Varent (le vicomte Eugène de), conseiller d'ambassade, chargé d'affaires de l'empereur de Turquie près le gouvernement belge, etc., à Bruxelles.

Lacroix (Monsignor), **camérier secret de Sa Sainteté Pie IX, clerc national de France à Rome.**

Mélano (le comte de), secrétaire perpétuel de l'**Académie des Sciences**, Lettres et Arts de Londres.

Montalembert (le comte de), de l'Académie **française, à Paris.**

Reume (de), membre du conseil de l'Académie belge d'**Histoire et de** Philologie, à Bruxelles.

Roumiguère, secrétaire de la Société archéologique du **Midi de la** France, à Toulouse.

Schayes, conseiller de l'Académie, directeur du **Musée d'armures et** d'antiquités de Belgique, à Bruxelles.

Silvy (Auguste), **sous-chef de bureau au ministère de l'Instruction** publique et des Cultes.

Soland (Aimé de), secrétaire-directeur de la Société linnéenne de Maine-et-Loire.

Van Hoorebeke (Gustave), avocat à la Cour d'appel de Gand.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE

DE LA MEURTHE

PAR M. HENRI LEPAGE.

AVERTISSEMENT.

Le *Dictionnaire géographique de la Meurthe*, rédigé d'après les instructions du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour faire partie du *Dictionnaire géographique de la France* qui va être publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, est tout à la fois un résumé et un complément de ma *Statistique* et de mes *Communes*. On y trouvera beaucoup d'indications qui ne sont ni dans l'un ni dans l'autre de ces ouvrages, ou qui n'y forment point d'article particulier. De nouvelles recherches, soit dans des recueils de diplômes que je n'avais pas interrogés, soit dans une foule de documents originaux dont je m'étais borné à prendre la substance dans des inventaires; ces recherches m'ont fait faire de précieuses découvertes, principalement touchant les noms anciens des lieux et les divisions de notre pays pendant la période gallo-romaine et au moyen âge, et elles m'ont permis de rectifier bien des erreurs dont les unes m'appartiennent en propre, dont les autres proviennent des auteurs que j'ai consultés. J'ai introduit, en outre, dans ce travail, une liste très-exacte des hameaux,

fermes, écarts, moulins et usines du département, d'après un tableau officiel qui m'a été communiqué par l'Administration des postes; celle des principales forêts[1], des étangs, des montagnes, etc.; j'ai même donné les noms des chemins vicinaux et ruraux, lorsqu'ils m'ont paru offrir un intérêt historique ou archéologique.

Le *Dictionnaire* est divisé en trois parties : la première est une Introduction contenant la description physique du département et le tableau des anciennes circonscriptions auxquelles répond son territoire.

La seconde renferme, dans une seule série alphabétique : 1° les noms fournis par la géographie physique; 2° les noms des lieux habités, en respectant l'orthographe officielle, mais en indiquant, par un renvoi à une autre lettre, la forme régulière qui semblerait devoir être adoptée; 3° enfin, les noms se rapportant à la géographie historique : noms de peuples et d'anciennes circonscriptions religieuses, politiques et administratives, vieux chemins, camps, châteaux, fiefs, abbayes, prieurés, commanderies, hôpitaux, léproseries, etc.

La troisième et dernière partie est consacrée à un index des noms anciens, comprenant : 1° les noms anciens cités dans le corps de l'ouvrage, avec un renvoi à l'article où il en est question; 2° les noms anciens dont l'équivalent moderne n'est pas connu, mais qui doivent s'appliquer à des lieux renfermés dans les limites du département.

Cette partie du *Dictionnaire* servira de complément à la Table des noms de lieux placée à la fin des *Communes de la Meurthe*, où j'ai négligé d'insérer cette utile nomenclature.

En somme, le *Dictionnaire* est comme le résumé succinct de mes précédents travaux sur l'histoire et la géographie de notre département. A l'aide de cette espèce de manuel abrégé, on connaîtra presque tous les documents anciens relatifs à la contrée que nous habitons; documents soit seulement analysés, pour la plupart, soit reproduits textuellement dans *les Communes*.

1. J'ai mentionné quelques contrées de bois peu importantes, mais dont le nom se trouve dans des titres anciens.

TABLEAU

DES PRINCIPALES SOURCES AUXQUELLES ON A PUISÉ LES DOCUMENTS QUI ONT SERVI A LA COMPOSITION DU DICTIONNAIRE[1].

Abbaye de Beaupré[2]. — Titres de cette abbaye : Archives de la Meurthe.

Abbaye de Belchamps. — Titres de cette abbaye : ib.

Abbaye de Bouxières. — Titres de cette abbaye : ib.

Abbaye de Clairlieu. — Titres de cette abbaye : ib.

Abbaye de Domèvre. — Titres de cette abbaye : ib.

Abbaye de Haute-Seille. — Titres de cette abbaye : ib.

Abbaye de Mureau. — Titres de cette abbaye : ib.

Abbaye de Saint-Epvre, de Toul. — Titres de cette abbaye : ib.

Abbaye de Saint-Remy, de Lunéville. — Titres de cette abbaye : ib.

Abbaye de Sainte-Glossinde, de Metz. — Titres de cette abbaye : Archives de la Moselle.

Abbaye de Salival. — Titres et Cartulaire de cette abbaye : Archives de la Meurthe. (Ce Cartulaire, qui forme trois vol. in-f°, n'est ni paginé ni numéroté ; les pièces y sont rangées par ordre alphabétique de noms de lieux.)

Abbaye de Vergaville. — Titres de cette abbaye : ib.

Antonistes (*commanderie des*) *de Pont-à-Mousson.* — Titres de cette commanderie : ib.

Augustins de Nancy. — Titres de ce couvent : ib.

Bénédictins (ou *Abbaye Saint-Léopold*) *de Nancy.* — Titres de cette abbaye : ib.

Carmes de Baccarat. — Titres de ce couvent : ib.

1. Les ouvrages imprimés cités dans le *Dictionnaire* sont indiqués dans l'*Index des abréviations*, p. 6 et 7.

2. Je n'ai pas cru devoir donner les numéros des liasses ou cartons des papiers des maisons religieuses, ces papiers étant destinés à recevoir bientôt une nouvelle classification.

Cartulaire de Lorraine. — Manuscrit de la fin du XVI^e^ siècle, formant l'une des séries du Trésor des Chartes : ib.

Cartulaire d'Apremont. — Manuscrit du XIII^e^ siècle, au Trésor des Chartes : ib.

Cartulaire de l'abbaye de Rengéval. — Manuscrit du XIII^e^ siècle, au Trésor des Chartes : ib.

Cartulaire de l'abbaye de Gorze. — Manuscrit du XV^e^ siècle : Bibliothèque du séminaire de Nancy.

Cathédrale de Toul. — Titres de cette cathédrale : Archives de la Meurthe.

Chapitre Saint-Pierre de Metz. — Titres de ce chapitre : ib.

Chartreux de Bosserville. — Titres de ce couvent : ib.

Chronicon Episcoporum Metensium. — Sous ce titre sont indiqués deux suppléments à la Chronique des évêques de Metz, dont l'un commence à l'année 1120, l'autre à l'an 1200, et finit en 1260 : Histoire de Lorraine, par Dom Calmet, t. I, preuves.

Chronicon monasterii Senoniensis. — Composée par Richerius, moine de Senones, qui vivait au commencement du XIII^e^ siècle : ib. t. II, ib.

Chronicon Mediani monasterii. — Composée par Jean de Bayon, religieux de Moyenmoutier, vers l'an 1326 : ib.

Collégiale Saint-Georges, de Nancy. — Titres de cette collégiale et de la Primatiale de Nancy, auxquels sont joints les titres de plusieurs abbayes ou prieurés (notamment celui de Salone) dont les biens servirent à doter la Primatiale : Archives de la Meurthe.

Collégiale de Fénétrange. — Titres de cette collégiale : ib.

Comptes des receveurs et trésoriers généraux de Lorraine : ib.

Comptes des receveurs des domaines ou prévôtés : ib.

Dénombrement du duché de Lorraine. — Composé par Thierry Alix, président de la Chambre des Comptes, en 1594 : Ms de la bibliothèque de M. le conseiller Beaupré.

Etat du temporel des paroisses de la Lorraine et du Barrois. — Composé par Rice, prêtre, au commencement du XVIII^e^ siècle; manuscrit : ib.

Géographie de Ptolémée. — Traduction latine de Jean Philesius, imprimée à Strasbourg en 1513. (Les renvois à cet ouvrage s'appliquent seulement à la carte de Lorraine qui y est jointe.)

Gesta Episcoporum Metensium. — Composés par Paul Diacre, sur la fin du VIII^e^ siècle : Histoire de Lorraine, par Dom Calmet, t. I, preuves.

Historia Episcoporum Tullensium. — Attribuée à Adson, abbé de Montier-en-Der, qui vivait à la fin du x^e^ siècle : ib.

Jésuites de Nancy. — Titres de ce couvent : Archives de la Meurthe.

Minimes de Bassing. — Titres de ce couvent : ib.

Ordre de Malte. — Titres des commanderies de cet ordre : ib.

Pouillé du diocèse de Toul. — Composé par Rice en 1707 ; manuscrit : ib.

Pouillé du diocèse de Metz, dressé en 1642. — Manuscrit : Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain français, n° 1069.

Pouillé du diocèse de Metz, rédigé au XVIII^e^ siècle. — Manuscrit : Bibliothèque publique de Metz.

Prêcheresses de Nancy. — Titres de ce couvent : Archives de la Meurthe.

Prémontrés de Pont-à-Mousson. — Titres de cette abbaye : ib.

Prieuré de Flavigny. — Titres de ce prieuré : ib.

Prieuré de Froville. — Titres de ce prieuré : ib.

Prieuré de l'Aître-sous-Amance. — Titres de ce prieuré : ib.

Prieuré de Lay-Saint-Christophe. — Titres de ce prieuré : ib.

Prieuré de Ménil. — Titres de ce prieuré : ib.

Prieuré de Viviers. — Titres de ce prieuré : ib.

Séminaire de Toul. — Titres de ce séminaire : ib.

Tiercelins de Bayon. — Titres de ce couvent : ib.

Tiercelins d'Einville. — Titres de ce couvent : ib.

Trésor des Chartes de Lorraine : ib.

Vie de saint Gérard. — Composée par Vidric, abbé de Saint-Epvre, qui vivait au x^e^ siècle : Histoire de Lorraine, par Dom Calmet, t. I, preuves.

Vie des successeurs de saint Hidulphe. — Composée par Valcandus, religieux de Moyenmoutier, qui vivait à la fin du x^e^ siècle : ib., t. II, ib.

INDEX DES ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES DANS LE DICTIONNAIRE.

Abb. Abbaye.
Als. dipl. Alsatia diplomatica, par Daniel Schoepflin. 1772-1775.
Als. ill. Alsatia illustrata, etc., par le même. 1751-1761.
Anc. Ancien ou ancienne.
Arch. Archives de la Meurthe.
Archip. Archiprêtré.
Cart. Cartulaire de Lorraine.
Carte de Specklin. Carte de l'Alsace par Daniel Specklin. 1576.
Cat. Cathédrale.
Chap. Chapelle.
Ch. Château.
Ch-l. Chef-lieu.
Chr. eps. met. Chronicon Episcoporum Metensium. (V. ci-dessus, p. 4.)
Chr. med. mon. Chronicon Mediani monasterii. (V. ib.)
Chr. mon. sen. Chronicon monasterii Senoniensis. (V. ib.)
Cne. Commune.
Con. Canton.
Coll. Collégiale.
Dép. de Metz. Traité du département de Metz, par Stemer. 1756.
Descr. de la Lor. Description de la Lorraine et du Barrois, par Durival. 1779.
Dom. de..... Comptes du receveur de telle ou telle prévôté.
Dio. Diocèse.
Doy. Doyenné.
Ec. Ecart.
Ermit. Ermitage.
Et. num. Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France, par M. Charles Robert. 1852.
F. Ferme.
Gesta eps. met. Gesta Episcoporum Metensium. (V. ci-dessus, p. 4.)
Ham. Hameau.
Hist. eps. tul. Historia Episcoporum Tullensium. (V. ci-dᵉ, p. 5.)

H. L. Histoire de Lorraine, par Dom Calmet, 1re *édition*[1].

H. M. Histoire générale de Metz, par des religieux Bénédictins. 1775 et années suivantes.

H. T. Histoire de la ville et du diocèse de Toul, par le P. Benoît Picart. 1707.

Hist. de l'abb. de St-Denis. — Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France, par Félibien. 1706.

Hist. de l'abb. de St-Mihiel. — Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel, par Dom Joseph de l'Isle. 1757.

Hist. de Strasbourg. — Histoire de la ville et des évêques-princes de Strasbourg, par l'abbé Grandidier. 1777-1778.

Hist. de Verdun. — Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, par un chanoine de la même ville (Roussel). 1745.

Itin. d'Ant. — Itinéraire d'Antonin.

Met. Métairie.

Mlin. Moulin.

Mont. Montagne. (On a classé parmi les montagnes des hauteurs qui, à proprement parler, ne méritent pas cette qualification, mais qui portent une dénomination particulière.)

Not. Gal. Notitia Galliarum, par Adrien de Valois. 1675.

Ord. præm. ann. Ordinis præmonstratensis annales, par Hugo, abbé d'Etival. 1734-1739.

Pouillé. Cette indication désigne l'Etat du temporel des paroisses et le Pouillé de Rice.

Pr. Prieuré.

Rec. gén. Comptes des receveurs et trésoriers généraux de Lorraine.

Riv. Rivière.

Ruis. Ruisseau. (On n'a indiqué le parcours des ruisseaux que quand ils ont quelque importance.)

Table théod. Table théodosienne ou de Peutinger.

Tr. des. ch. Trésor des Chartes de Lorraine. La lettre *l*, placée à la suite de cette indication, signifie : layette. (Pour les renvois au Trésor des Chartes, on a préféré conserver les titres des layettes, comme l'a fait Dom Calmet dans son Histoire et dans sa Notice de la Lorraine, au lieu d'y substituer les cotes de l'inventaire moderne.)

Us. Usine.

1. Toutes les citations empruntées à cet ouvrage sont puisées dans les preuves ; aussi a-t-on cru pouvoir se dispenser de l'indiquer dans le *Dictionnaire ;* il en est de même pour l'Histoire de Metz et pour celle de Toul.

Ven. Fort. Venantii Fortunati opera. (Venantius Fortunatus vivait sur la fin du VI^e^ siècle.)

NOTA.

Le point d'interrogation placé après certains mots désigne les attributions douteuses, soit que les localités auxquelles se rapportent les anciennes dénominations n'aient pu être parfaitement reconnues, soit qu'il existe des localités du même nom dans notre département et les départements voisins.

Les mots entre parenthèses (fief, par exemple) indiquent ce qu'était autrefois le lieu dont il est parlé.

La lettre *V.* mise devant quelques dates, veut dire : *vers.*

INTRODUCTION.

I.

Le département de la Meurthe, dans sa plus grande longueur, s'étend du 48e degré 22 minutes 1/2 au 49e degré 2 minutes de latitude; et dans sa plus grande largeur, du 3e degré 22 minutes au 4e degré 36 minutes de longitude, à l'est du méridien de Paris. Nancy, son chef-lieu, a pour latitude 48 degrés 42 minutes, et pour longitude 30 degrés 30 minutes 16 secondes.

Ce département présente un terrain inégal, s'élevant de l'ouest à l'est; on n'y rencontre ni plaines bien étendues, ni montagnes proprement dites; il est divisé en vallons nombreux par une multitude de collines qui n'ont généralement pas plus de 200 mètres d'élévation. Cependant la partie orientale renferme, sur environ 6 myriamètres et demi de longueur, une portion du revers occidental des Vosges dont la chaîne se dirige du sud au nord, presque parallèlement au cours du Rhin.

Quatre rivières principales traversent le département; ce sont : la Sarre, la Meurthe, la Moselle et la Seille. Leurs affluents les plus importants sont : pour la Meurthe, la Plaine, la Vezouse, la Mortagne, le Sanon et l'Amezule;

pour la Moselle, le Madon, l'Ache, le Mad et l'Ingressin; pour la Seille, enfin, le Spin, le Verbach et la Petite-Seille. Indépendamment de ces cours d'eau et de beaucoup d'autres moins considérables; indépendamment des eaux salées si communes dans la vallée de la Seille et aux environs de Rosières-aux-Salines, le sol est couvert de nombreux étangs dont les principaux sont ceux du Stock, de Mittersheim, de Foulcrey, de Mosé (dans la forêt la Reine), de La Garde, de Gondrexange, de Torcheville, et celui de Lindre, que son étendue doit faire considérer plutôt comme un lac que comme un étang.

Peu de parties de la France sont ombragées par une aussi grande masse de forêts, car elles occupent environ 190,200 hectares sur une surface de 643,500.

Le département de la Meurthe est borné au levant par celui du Bas-Rhin, au midi par celui des Vosges, au couchant et au nord par ceux de la Meuse et de la Moselle.

Le département des Vosges exerce une notable influence sur la température du nôtre. Ses montagnes arrêtent les vents du sud, et lorsqu'ils parviennent jusqu'à nous, ils sont chargés d'humidité et ont perdu leur chaleur, surtout au printemps et en automne; ce qui est dû à une immense évaporation et à la présence de la neige qui couvre les sommités de ces montagnes une grande partie de l'année. Les vents froids du nord lui arrivent, au contraire, avec une extrême facilité, rien ne s'opposant à leur souffle.

Il résulte des observations météorologiques faites pendant une période de 37 années, que la température moyenne de la Meurthe est + 7° 6/100.

Le sol du département est presque exclusivement occupé par les formations secondaires, savoir : le grès des

Vosges, le grès bigarré, le muschelkalk, les marnes irisées, le lias et la formation oolithique, qui y sont déposés en bandes parallèles du nord-est au sud-ouest, et présentant dans leurs couches une inclinaison qui va en général du sud–est au nord–ouest.

Le grès des Vosges occupe le tiers le plus oriental de l'arrondissement de Sarrebourg et quelques communes de celui de Lunéville.

Le grès bigarré et le muschelkalk forment la région moyenne de l'arrondissement de Sarrebourg et presque toute la moitié sud de l'arrondissement de Lunéville.

Les marnes irisées se montrent couvrant les deux tiers environ de l'arrondissement de Château–Salins, du côté de l'est; tout le reste des arrondissements de Sarrebourg et de Lunéville, à l'exception de quelques communes à la lisière nord-ouest de ce dernier, puis une petite partie des cantons de Saint–Nicolas et d'Haroué. C'est la formation la plus importante à cause de l'immense dépôt de sel gemme et des amas de gypse qu'elle recèle.

Le lias occupe le reste de l'arrondissement de Château-Salins, excepté une très–petite partie dans le canton de Delme, du côté nord–ouest; la moitié environ de l'arrondissement de Nancy, du côté sud, et quelques communes du canton de Nomeny.

La formation oolithique ou jurassique couvre tout l'arrondissement de Toul et presque en entier la moitié nord de l'arrondissement de Nancy. Cette dernière comprend l'oolithe ferrugineuse, assez puissante sur quelques points pour être exploitée avec succès, notamment dans les environs de Chavigny, de Pont-Saint Vincent et de Frouard.

En dehors des formations secondaires existe une formation d'alluvions anciennes, qui recouvre indifféremment

toutes les premières, mais qui n'a habituellement que très-peu d'épaisseur. On connait aussi plusieurs dépôts tourbeux, non exploités, et quelques tufs calcaires occupant une étendue fort circonscrite.

II.

La contrée qui reçut plus tard le nom de Lorraine, et dans laquelle le département de la Meurthe se trouve compris, était anciennement habitée par plusieurs petits peuples sur l'origine desquels les savants ne sont pas d'accord. Ce qui semble positif, c'est que la Gaule fut le théâtre de deux grandes invasions. Vers le VII^e^ siècle avant notre ère, des tribus germaines ou teutoniques, pressées par d'autres nations, s'avancèrent dans la vallée du Danube et chassèrent vers l'ouest les tribus kimriques établies dans cette vallée. Ces peuplades franchirent le Rhin et chassèrent vers le midi les Galls qui, jusqu'alors, avaient à peu près occupé seuls le sol de la Gaule.

Les envahisseurs ne furent pas longtemps tranquilles : plusieurs tribus kimriques, venues les dernières, s'étaient fixées sur la rive droite du Rhin, où elles avaient formé, sous le nom de Belgs ou Belges, une confédération puissante. Poussés en avant par les Germains, les Belges se décidèrent, vers le milieu du IV^e^ siècle avant Jésus-Christ, à franchir le Rhin et à chercher un établissement dans la contrée où leurs frères avaient conquis une patrie, environ trois siècles auparavant. Les Kimris ne purent leur résister, et bientôt la confédération des Belges eut occupé le pays renfermé entre le Rhin, la chaîne des Vosges, la Seine et le bras de mer qui sépare la France de l'Angleterre[1].

1. V. *Histoire de Lorraine,* par M. Aug. Digot.

On ne possède aucun renseignement précis sur l'état de la Belgique depuis cette époque jusqu'aux guerres contre les Romains. Lorsque Jules César entreprit de soumettre cette partie de la Gaule, les peuples qui habitaient le territoire formant la Lorraine, étaient au nombre de trois sèulement : les *Treviri,* les *Mediomatrici* et les *Leuci.* Les Mediomatrici eurent plus tard pour voisins, au pied du Donon, la peuplade germanique des *Tribocci* (Triboques), laquelle, peu avant la mort de César, se jeta sur la portion septentrionale de l'Alsace. On trouve de nombreux vestiges de son séjour dans le petit pays connu sous le nom de comté de Dabo[1].

Auguste modifia les grandes divisions territoriales de la Gaule : la Belgique comprit, outre les nations belges proprement dites, tous les peuples qui habitaient entre la Marne et la Seine, et entre la Saône et le Rhône supérieur. Mais il ne toucha pas aux limites des nations elles-mêmes : le pays de chacun de ces peuplēs demeura ce qu'il était avant la conquête et reçut le nom latin de *civitas* (cité), que l'on employait également pour indiquer l'universalité de ses habitants, et qui, dans la suite, désigna la capitale ou le chef-lieu du territoire.

Sous Constantin-le-Grand, c'est-à-dire au commencement du IVe siècle de notre ère, les anciennes divisions furent changées, et la Gaule se trouva partagée en dix-sept grandes provinces, renfermant chacune plusieurs cités ou nations différentes. Les cités des Treviri, des Mediomatrici et des Leuci formèrent la Première Belgique, conjointement avec un quatrième peuple, les *Verodunenses,* dont le territoire fut créé aux dépens du pays mé-

1. V. *le Comté de Dagsbourg,* par M. Beaulieu.

diomatricien. Ces cités avaient pour capitales les villes de Trèves, Metz, Toul et Verdun, et se subdivisaient en un certain nombre de districts, désignés sous le nom de *pagus*.

Les monuments géographiques nous manquent pour bien faire connaître les *pagi* qui existaient à cette époque; mais on les retrouve, tels ou à peu près tels qu'ils devaient être alors, dans des documents du moyen âge, quand les diocèses avaient remplacé les cités.

C'étaient (seulement, bien entendu, pour la portion de territoire dont nous nous occupons) : dans le diocèse de Verdun, le *pagus Carmensis*, *Scarmensis* ou *Carmis* (pays de Carme[1]) dont l'étendue était peu considérable.

Dans le diocèse de Metz : le *pagus Mosellensis*, *Metensis* ou *Metingow*, traversé du sud au nord par la Moselle, et ayant Metz pour chef-lieu. A droite et à l'orient de cette rivière, le *pagus Salinensis* (Saulnois), où coulait la Seille, de qui il empruntait son nom, ainsi que des nombreuses sources d'eau salée qu'on y exploitait; dans le Saulnois était enclavé le petit *pagus Gerbercursis*, dont le chef-lieu paraît avoir été le village de Gerbécourt. Plus à l'est étaient le *pagus Nidensis*, ainsi appelé à cause de la *Nita* ou *Nidda* (la Nied); le *pagus Saravensis superior*, baigné par la Sarre; enfin, sur la gauche de la Moselle, le *pagus Wabrensis* (la Voivre), contigu au district du diocèse de Verdun qui portait le même nom.

Le diocèse de Toul comprenait : le *pagus Tullensis* (Toulois), qui embrassait la ville de Toul et ses environs. Au nord-est, en allant de cette ville à Metz, le *pagus Scarponensis* (Scarponais), borné, au midi, par un vaste

1. V. ce mot et les suivants dans le *Dictionnaire*, ci-après.

territoire qui allait jusqu'au centre des Vosges, et qui porte, dans les diplômes du moyen âge, le nom de *pagus Calvomontensis* ou *Calmontensis* (Chaumontois). Sa capitale est restée jusqu'à présent inconnue : les uns supposent que ce pouvait être l'ancien château de Chaumont, bâti sur une montagne, près de Saint-Dié ; les autres, une localité depuis longtemps détruite, appelée aussi Chaumont, et remplacée aujourd'hui par un simple moulin qui dépend de la commune d'Einvaux. Dans la partie septentrionale du Chaumontois était enclavé un canton assez resserré, le *Portensis pagus* (Portois), qui tirait sa dénomination d'une bourgade nommée alors *Portus*, et plus tard Saint-Nicolas-du-Port. A l'ouest de ce dernier était situé un district de peu d'étendue, le *pagus Vermensis*, renfermant seulement quelques villages qui nous ont transmis le souvenir de la circonscription à laquelle ils appartenaient, par l'addition à leur nom du nom francisé de l'ancien *pagus* : tels sont Ville et Manoncourt-*en-Vermois*[1]. A l'ouest de ce petit district on trouvait le *pagus Segintensis*, dont se formèrent le comté de Vaudémont et le grand doyenné ecclésiastique du Saintois. Les derniers cantons compris dans le diocèse de Toul, dont nous ayons à parler, étaient le *pagus Bedensis*, que les auteurs nomment, en français, Bébois ou Béden, et dans lequel était enclavé le bourg de Foug; le *pagus Vallium* (pays de Vaux ou des Vaux), qui s'étendait depuis Toul jusqu'à Vaucouleurs; enfin, le *pagus Albensis* ou *Albechowa*,

1. Le Vermois forma, dans la suite, une mairie dont le ressort paraît avoir été le même que celui du *pagus*. Il en fut ainsi, sans doute, sur plusieurs autres points de notre pays, où l'on trouve des circonscriptions de ce genre.

dont plusieurs historiens ont fait le pays d'Albe, et qui n'est autre que le Blâmontois ou contrée arrosée par la Vezouse, dont le nom allemand est *Weiss* ou *Wiss* (blanc).

Outre ces *pagi*, les diplômes anciens mentionnent divers petits comtés formés à leurs dépens, et placés dans leur circonscription : tels étaient le *comitatus Dextroch*, comté de Destrich; le *comitatus Mortisna*, comté de Mortagne; le comté du comte Ripaldus, dans le Chaumontois; le *comitatus Saraburg*, comté de Sarrebourg, etc.

La circonscription du degré immédiatement inférieur aux *pagi* et aux comtés était la centaine (*centena*), dont on rencontre quelques vestiges dans les chroniques et les titres du moyen âge. C'est ainsi qu'on connaît les centaines d'Arnaville, Norroy, Pagny et Pont-à-Mousson, mentionnées seulement aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, mais dont l'origine est plus ancienne; et les fiefs dits de la Centaine, à Bouvron et Thuilley-aux-Groseilles. Un chemin du territoire de Bouxières-sous-Froidmont porte encore aujourd'hui le nom de chemin de la Centaine.

Chacune de ces dernières circonscriptions comprenait plusieurs *fines*; la *finis*[1], appelée aussi quelquefois *terminus*, correspondait à nos villages actuels, dont une grande partie existait déjà sur la fin du X^e^ siècle. Les documents qui nous ont été conservés le prouvent d'une manière irrécusable, et il serait plus facile encore de l'établir si l'on possédait tous les titres qui formaient autrefois les archives des maisons religieuses.

Les différents pagi que nous avons mentionnés, après avoir fait partie du royaume d'Austrasie, entrèrent dans

1. D'où est venu le mot finage.

le duché de la Haute-Lorraine ou Lorraine-Mosellane, ainsi appelée parce que la Moselle y prenait sa source et le traversait du sud au nord. Mais ce pays n'appartenait pas tout entier aux ducs bénéficiaires : sans parler des comtes de Bar, dont les états étaient assez vastes; des villes de Metz, Toul et Verdun, et de leurs territoires, qui étaient du domaine des évêques, plusieurs comtes, parmi lesquels ceux de Salm et de Dagsbourg, s'étaient établis sur divers points et avaient fini par conquérir une sorte d'indépendance.

On n'a point de documents qui permettent d'indiquer quelles transformations s'opérèrent dans les divisions administratives de notre pays sous les ducs bénéficiaires et sous les premiers ducs héréditaires de Lorraine. Tout ce qu'on sait, d'une manière à peu près positive, c'est que la création des prévôtés remonte au règne de Mathieu Ier (1139–1176), et celle des bailliages à Mathieu (1220–1251). Doit-on en conclure que la Lorraine fût, dès ces époques, partagée en circonscriptions prévôtales et bailliagères, comme nous la voyons plus tard? cela n'est pas probable; en tous cas, c'est seulement au XIVe siècle que les historiens nous la montrent divisée en trois grands ressorts administratifs et judiciaires, désignés sous les noms de bailliages de Nancy, Vosge et Allemagne. Il n'est pas question des prévôtés; néanmoins, il y a tout lieu de penser qu'elles furent organisées en même temps que les bailliages, vastes districts dont elles formaient comme les cantons. On ne dit rien non plus des grueries, qui avaient pour objet l'administration des forêts de l'Etat, et dont le ressort était généralement le même que celui des prévôtés. Au reste, les documents des XVe, XVIe et XVIIe siècles prouvent que, le plus souvent, les fonctions de

gruyer[1] et de prévôt étaient exercées par un seul individu, qui se qualifie fréquemment encore de capitaine ou châtelain et receveur. Sa principale mission, en effet, au point de vue administratif, était de percevoir les revenus de toute nature du domaine ducal, dans sa circonscription, et d'acquitter les dépenses ordinaires et extraordinaires. Le reliquat de ses recettes en argent était versé dans la caisse du receveur général de Lorraine, et il justifiait de sa gestion devant la Chambre des Comptes, en lui adressant ses registres annuels, que celle-ci contrôlait et revêtait ensuite de son approbation.

C'est ce que n'indiquent pas nos recueils d'ordonnances, qui ne nous représentent les prévôts que comme des gens de robe et d'épée. Il est vrai que ces officiers ne remplissaient pas toujours les fonctions de receveurs, mais on les en voit fréquemment investis.

Quant aux baillis, on n'en fait également que des magistrats et des commandants militaires, quoique probablement ils eussent encore des attributions civiles. Mais, en l'absence de renseignements précis, je n'oserais rien affirmer à cet égard[2].

1. Ce mot vient de l'allemand *gruen* ou *groen* (verd), à cause du costume que portaient déjà les agents de l'administration forestière. « Gruarius, dit Du Cange, dans son *Glossaire*, secundum locorum discrimina *verdier*, *forestier*, *chastellain*, *maître sergent*, etc. Ex germanico nempe *gruen*, vel *groen*, viridis, unde nostris viridarius, idem qui gruarius. » Je ferai observer qu'en Lorraine, le mot *forestier* n'était pas synonime de *gruyer*; il désignait des officiers subalternes dont les fonctions étaient à peu près celles de nos gardes des bois.

2. Outre les prévôtés et les bailliages, il y avait encore, au point de vue judiciaire, des juridictions subalternes désignées sous les noms de *féautés* et de *mères-courts*, lesquelles étaient, le plus souvent, purement seigneuriales.

Il faut arriver jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle pour rencontrer un document qui fasse connaître, d'une manière exacte et complète, les anciennes divisions et subdivisions administratives de notre pays. C'est en 1594 que, d'après les ordres du duc Charles III, Thierry Alix, seigneur de Veroncourt, président de la Chambre des Comptes, rédigea son *Dénombrement du duché de Lorraine*, dans lequel, outre ces divisions et subdivisions, il indique les fiefs, les terres appartenant au clergé, celles qui formaient le domaine ducal, et les terres partagées soit entre les seigneurs et le clergé, soit entre le clergé et le domaine, soit entre le domaine et les possesseurs de fiefs[1].

D'après ce Dénombrement, le duché de Lorraine se composait alors de huit bailliages : de Nancy, Vosge, Allemagne, Vaudémont, Epinal, Châtel-sur-Moselle, Hattonchâtel et Apremont; de quatre comtés, parmi lesquels ceux de Vaudémont, Blâmont et Chaligny; enfin, de plusieurs villes et châtellenies qui n'étaient de bailliage : Blâmont, Deneuvre, Marsal, Phalsbourg, Sarrebourg, terre de Sarreck, etc.

La portion de territoire qui forme aujourd'hui le département de la Meurthe, comprenait : 1° dans le bailliage de Nancy, la prévôté et châtellenie de ce nom, de laquelle, « pour l'égard des fiefs », dépendaient la terre de l'Avantgarde, celles de Pierrefort et de Haye, et le comté de Chaligny; les prévôtés et châtellenies de Rosières, Einville, Lunéville, Amance, Condé (maintenant Custines) et Val-des-Faulx, Prény, Gondreville et la prévôté d'Azerailles.

2° Dans le bailliage de Vosge, trois villages seulement de la prévôté et châtellenie de Charmes.

1. J'ai reproduit ce Dénombrement et ceux dont il sera parlé plus loin, dans ma *Statistique de la Meurthe*, publiée en 1843.

3° Dans le bailliage d'Allemagne, les châtellenies de Dieuze et de Morsperg (Marimont), la terre et seigneurie de Morhange.

4° La majeure partie du bailliage du comté de Vaudémont.

5° Dans le bailliage de Châtel, la terre de Bainville-aux-Miroirs et quelques villages.

6° Dans le bailliage d'Apremont, environ vingt-cinq villages.

Les divisions indiquées dans le Dénombrement du président Alix, paraissent avoir subsisté, sauf quelques légères modifications[1], jusqu'au règne de Léopold. L'édit du 31 août 1698[2] créa de nouvelles juridictions et changea le ressort des anciennes. C'est à cette occasion, sans doute, que le géographe Bugnon fut chargé de rédiger son *Polium* des duchés de Lorraine et Barrois, où, comme dans le travail fait par les ordres du duc Charles III, on trouve la nomenclature des circonscriptions administratives et celle des lieux qui y étaient compris. Voici le tableau sommaire de ces circonscriptions :

Duché de Lorraine. — Bailliage de Nancy, comprenant les prévôtés de Nancy, Saint-Nicolas, Rosières, Amance, Château-Salins, Gondreville, Prény, Pompey, Condé, Chaligny, Marsal et Einville.

Bailliage de Lunéville, ayant dans son ressort les prévôtés de Lunéville, Azerailles, Blâmont, Deneuvre, et celle du comté de Salm, sous le nom de Badonviller.

1. Au mois de février 1685, Louis XIV avait supprimé le bailliage de Nancy et réparti son ressort au présidial de Metz.

2. D'après cet édit, les prévôts furent établis juges en première instance, chefs de police et gruyers, dans presque tous leurs ressorts.

Dans le bailliage de Vosge, la prévôté de Charmes, renfermant seule quelques villages du département de la Meurthe.

Bailliages particuliers et siéges bailliagers : Nomeny et Vaudémont, ce dernier ayant Vézelise pour chef-lieu.

Bailliage d'Allemagne, comprenant les prévôtés de Dieuze et d'Insming, la terre de Sarreck, la prévôté et principauté de Lixheim et la seigneurie de Fénétrange.

Duché de Bar. — Bailliage de Saint-Mihiel, avec partie des prévôtés d'Apremont, Bouconville et Foug.

Bailliage de Pont-à-Mousson, ayant dans son ressort la prévôté de ce nom et celles de Thiaucourt et Mandres-aux-Quatre-Tours.

Les divisions établies en 1698 se conservèrent, à part quelques changements, jusqu'en 1751. Durant cet intervalle, des modifications avaient été introduites dans une branche importante de l'administration : par son édit du mois de décembre 1747, Stanislas avait supprimé les offices de grands gruyers, maitres et réformateurs des eaux et forêts, ainsi que les charges de gruyers, et créé quinze maitrises particulières, savoir : une à Nancy, ayant pour ressort les grueries de Nancy, Chaligny, Rosières, Gondreville, Val-des-Faulx, l'Avantgarde, Amance et Château-Salins; une à Lunéville, comprenant les grueries de Lunéville, Einville, Blâmont, Azerailles et Deneuvre; une à Saint-Dié, de laquelle dépendait la gruerie de Badonviller; une à Neufchâteau, dans le ressort de laquelle fut placée la gruerie de Vézelise; une à Dieuze, avec la gruerie de cette ville et celle de Marsal; une à Sarreguemines, comprenant les grueries de Lixheim et de Fénétrange; une à Saint-Mihiel, renfermant les grueries de Mandres, Foug et Thiaucourt; enfin, une à Pont-à-Mous-

son, ayant pour ressort les grueries de Pont-à-Mousson, Pagny et Nomeny.

L'édit du mois de juin 1751 supprima presque toutes les prévôtés, excepté, pour notre circonscription, celle de Badonviller, et créa des bailliages royaux dans les villes de Nancy, Lunéville, Pont-à-Mousson, Vézelise, Dieuze, Fénétrange, Rosières, Château-Salins, Thiaucourt, Nomeny, Blâmont et Lixheim, modifiant plus ou moins le ressort des anciens bailliages.

Quant à la portion de notre département comprise dans ce qu'on appelait la province des Trois-Evêchés, on ne possède d'autre division officielle que celle indiquée dans le *Traité du département de Metz,* publié par Stemer en 1756; nous y trouvons les circonscriptions suivantes :

Bailliage de Toul : châtellenies de Blénod, Brixey et Maizières prévôté de Liverdun, du temporel de l'évêché de Toul, et formant le bailliage de l'évêché, dont les appellations ressortissaient au bailliage royal ; les prévôtés de Void, Villey-Saint-Etienne, Vicherey, dépendant du temporel du chapitre de la cathédrale, plus quatre hautes justices à des laïcs, parmi lesquelles Housselmont et Ménil-la-Toul.

Bailliage de Verdun : prévôté de Dieulouard, du domaine de l'évêché de Verdun.

Bailliage de Sarrelouis : le fief de Crafftel, Donnelay, Gelucourt, Juvelise et Lezey, qualifiés villages de la route, cédés en exécution de l'art. 13 du traité de 1661.

Bailliage de Vic : châtellenies de Vic, La Garde, Fribourg, Albestroff, Haboudange, Moyen, Baccarat, mairie de Rémérèville, du domaine de l'évêché de Metz; plus un certain nombre de villages non du domaine de l'évêché.

Les prévôtés de Phalsbourg et de Sarrebourg, créées

en 1661, et dont les appels ressortissaient au bailliage de Sarrelouis.

A cette dernière époque, la Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés furent, comme toute la France, divisés en départements et subdivisés en districts et en cantons. Celui de la Meurthe, qui conserva quelque temps le nom de *Lorraine*, se trouva partagé en neuf districts qui eurent pour chefs-lieux les villes de Nancy, Lunéville, Vézelise, Toul, Pont-à-Mousson, Vic (puis Château-Salins), Dieuze, Blâmont et Sarrebourg, et en soixante-quatorze cantons.

La loi du 28 pluviose an VIII le divisa en cinq arrondissements dont les ressorts ne furent point changés depuis lors, si ce n'est que l'arrondissement de Nancy s'agrandit, à partir de 1816, des cantons d'Haroué et de Vézelise, qui dépendaient précédemment de Lunéville.

Les cinq arrondissements dont est formé le département de la Meurthe, se subdivisent en 29 cantons renfermant 714 communes; le nombre des hameaux, fermes, écarts, usines, etc., s'élève à plus de 1,300.

Ces communes dépendaient, sous le rapport ecclésiastique, des diocèses de Toul[1] et de Metz, quelques-unes seulement de celui de Strasbourg, et quelques autres, comme dans la principauté de Lixheim, prétendaient n'appartenir à aucun diocèse.

Celui de Toul était partagé en six archidiaconés, qui se subdivisaient en vingt-six doyennés[2]. Ces archidiaconés étaient ceux de Toul, Port (Saint-Nicolas), Vittel, Rinel, Void et Ligny. L'archidiaconé de Toul ne comprenait

1. Démembré en 1778 pour former les évêchés de Nancy et de Saint-Dié, supprimé en 1790.

2. Le *Dictionnaire* indique, à la suite de l'article de chaque commune, la circonscription ecclésiastique à laquelle elle appartenait.

que le doyenné de ce nom. De l'archidiaconé de Port dépendaient les doyennés de Port, Dieulouard, Prény, Deneuvre et Salm. L'archidiaconé de Vittel renfermait cinq doyennés, notamment celui du Saintois, le seul qui comprît des paroisses de notre département. Enfin, dans l'archidiaconé de Vosge, composé de cinq doyennés, se trouvaient les doyennés d'Epinal et de Porsas (Poussay), et dans l'archidiaconé de Ligny, les doyennés de Meuse-Commercy et de Meuse-Vaucouleurs, desquels dépendaient quelques-unes de nos paroisses.

Le diocèse de Metz (en ce qui nous concerne) se divisait en trois archidiaconés : celui de Marsal, comprenant les archiprêtrés de Marsal, Morhange et Haboudange ; l'archidiaconé de Vic, renfermant les archiprêtrés de Vic, Delme, Nomeny, Mousson et Gorze ; enfin, l'archidiaconé de Sarrebourg, composé de l'archiprêtré du même nom et des archiprêtrés de Bouquenom et Vergaville.

On a supposé que les divisions et les subdivisions ecclésiastiques répondaient aux circonscriptions de la période gallo-romaine ; il serait difficile d'établir ce fait d'une manière certaine pour notre pays, d'autant plus que les Pouillés de nos diocèses ne remontent guère au-delà du siécle dernier, et qu'il s'était peut-être opéré, depuis les temps reculés jusqu'à cette époque, des changements de délimitations qui nous sont inconnus. On ne voit guère, dans le diocèse de Toul, qu'un doyenné correspondant assez exactement, par l'étendue, à un ancien *pagus* : c'est celui du Saintois, dont le nom même semble indiquer les rapports intimes avec la division administrative que peut-être il représentait.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Malgré tous les soins apportés à la lecture des épreuves, on comprendra qu'il ait pu se glisser beaucoup de fautes dans l'impression d'un travail tout de noms propres et de chiffres. Je crois devoir corriger celles, malheureusement en grand nombre, que j'ai pu apercevoir; le lecteur voudra bien suppléer à l'insuffisance de ces rectifications.

Je joins à ces corrections plusieurs notes nouvelles que j'ai découvertes ou qui m'ont été communiquées depuis l'impression des premières feuilles, et quelques explications qui auraient dû trouver place à la suite de l'*Index des abréviations* (p. 8).

Ainsi, je me suis dispensé de mettre l'indication : *anc.* (ancien ou ancienne) devant les fiefs, seigneuries, maisons fortes, ermitages, abbayes, prieurés, etc., qu'on sait ne plus exister aujourd'hui.

En outre, je n'ai pas prévenu que les articles commençant par les mots *Saint* et *Sainte* sont placés à la fin de la lettre S, et que, dans la nomenclature des lieux compris dans les doyennés ou archiprêtrés, les annexes sont placées entre parenthèses à la suite du nom de la paroisse.

Page 15, ligne 24, au lieu de *Bébois,* lisez : *Bédois.*

P. 24, l. 4, au lieu de *celui du Saintois,* etc., lisez : *ceux du Saintois, de Châtenois et de Neufchâteau, les seuls qui comprissent,* etc.

Aingeray (p. 26), l. 4, ajoutez : *Angerey.* 1516. Dom. de Gondreville.

Albin (p. 28), au lieu de *Elbengin,* lisez : *Elbingen.*

Alsing (p. 29), aj. : *Altzingen.* 1526. Tr. des ch., l. Steinsel, n° 18.

Amelécourt (même p.), l. 2, la citation de l'Histoire de l'église de Strasbourg doit être complétée en ajoutant,

avant l'indication de la page : *pr.* (preuves). Il en est de même pour l'art. Badonviller.

AMENONCOURT (p. 30), l. 3, au lieu de : *sous lou rui d'Albes,* lisez : *sus* (sur).

AMON (même p.), l. 1re, supprimez (MONT D').

ANDILLY (p. 31), l. 8, au lieu de *Andeley* et *Andeley,* lisez : *Andeley* et *Andeiley.*

ARLANGE (p. 32), au lieu de *: cne de Zarbeling,* lisez : *cne de Vuisse.*

ALANGATTE (p. 25). Art. à supprimer comme faisant double emploi avec *Landbach;* ce dernier nom est bien celui du ruisseau.

ALBESTROFF (p. 27), l. 1re, aj. : (vulgairement *Alsstroff*).

P. 28, après l'art. Allencombe, aj. le suivant :

ALLWALD, f., cne de Rodalbe.

ALTEBEAU (p. 29), lisez : ALTBAU (*Altebove, Altebaw,* vieux bâtiment), anc. château à Fénétrange, sur l'emplacement duquel a été construit le collége, aujourd'hui petit séminaire.

ARRACOURT (p. 33), l. 5, aj. : *Arracolt.* 1578. Tr. des ch., reg. B. 5634.

ATHIENVILLE (p. 34), l. 7, aj. : *Estienville.* 1569. Tr. des ch., reg. B. 5638.

AUTREY (p. 35), l. 4, au lieu de *Autri,* lisez : *Autré.*

AVRICOURT (p. 35), l. 2, aj. : *Mafridus de Everocort.* 1182. Abb. de Haute-Seille; l. 4, aj. : *Awroncourt.* 1433. Ib., no 92.

AZERAILLES (p. 36). Les 4 dernières lignes de la page doivent être rétablies de la manière suivante : *Aizeraille.* 1327. Ib., l. Deneuvre, no 22. — *Exeraule.* 1346. Ib., l. Blâmont I, no 100 bis. — *Eyziraille.* 1363. Ib., no 121. — *Azeraulles* (et non *Azeraubles*). 1390. Ib., no 177.

BADONVILLER (p. 38), l. 9, aj. : *Pfaltzweiller.* 1665. Arch. de Fénétrange.

BAINVILLE-AUX-MIROIRS (p. 38), l. 6 et 7, les dates 1267 et 1249 doivent être replacées suivant l'ordre chronologique.

P. 39, après l'art. Bambach, aj. le suivant :

BANCHOLZ, f., cne de Gosselming.

P. 40, après l'art. Barbas, aj. le suivant :

BARBÉTE (LA), anc. f., cne des Métairies-de-Saint-Quirin.

BARBEZIEUX (p. 40), l. 1re, aj. : vil. détruit.

BARCHAIN (p. 40), complétez l'art. par l'indication : Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

P. 41, après l'art. Barisey-la-Planche, aj. le suivant :

BARLOT (LE), nom d'un canton des territoires de Lorquin, Xouaxange, Neuf-Moulin et Landange, que traversait autrefois la route de Paris à Strasbourg.

BARVILLE (p. 41), supprimez : c^{on} de Lorquin, etc. (Barville n'est pas une commune), et lisez : BARVILLE, éc., c^{ne} de Nitting. — *Barville-de-Nitting*. 1779. Descr. de la Lor.

BAYONVILLE (p. 43), l. 3, après les mots : *Sylva Baiunville,* aj. : 1142.

BEAUPRÉ (p. 44), l. 4, au lieu de *Cirsterciensis*, lisez : *Cisterciensis,* et à la fin de l'art., aj. : *Belprey*. 1578. Ib., reg. B. 5634.

BELLE-CROIX (p. 46), au lieu de : éc., c^{ne} de Jarville, lisez : *ch., au Petit-Jarville.*

P. 46, après l'art. Belle-Meunière, aj. le suivant :

BELLE-ROCHE (LA), grotte, c^{ne} de Saint-Quirin.

BELLEVILLE (p. 46), l. 3, au lieu de 948, lisez : 896.

BELLEVUE-DU-HÉBAR (p. 46), changer ces noms pour les suivants : BELLEVUE-DU-HAUT-BAR (LA) ou CHATEAU-DU-HAUT-BAR.

BETTBORN (p. 48), l. 1re, après Bettboorn, aj. : et *Bethboren.*

BEZANGE-LA-GRANDE (p. 49), l. 9, aj. : *La Grand Besanges*. 1578. Ib., reg. B. 5634.

BIEBERSKIRCH (p. 49). Cet art. doit être reporté après Bidestroff, p. 50.

BORDES (LES), c^{ne} de Gerbéviller (p. 56), l. 1re, aj. : vil. détruit; l. 3, aj. : *Le village des Bourdes*. 1564. Dom. de Gerbéviller.

BRACKENKOPF (p. 59). Cet. art. doit être rétabli de la manière suivante : BRACKENKOPF (*Tête-de-Braque*), forêt qui, avec celles de Schwanhals, Kempel et Haute-Bülth, forme aujourd'hui la forêt dite *de Fénétrange,* c^{nes} de Fénétrange, Berthelming, Romelfing, Mittersheim et Niderstinzel. — C'est aussi le nom d'une des seigneuries qui composaient la terre de Fénétrange, et dont les possesseurs portaient une tête de chien dans leurs armes pour se distinguer de ceux de la seigneurie de Schwanhals (Col-de-Cigne), qui portaient une tête de cigne.

Broudergarten (p. 62). Cet art. doit être remplacé par le suivant, à placer même page, après les art. Bruch :

Brudergarden, chap. où l'on allait autrefois en pèlerinage, et f. sur l'emplacement de la forêt défrichée dite Bruderwald, c^ne de Fénétrange.

Bühl (p. 63), l. 1^re, aj. : (on pron. *Bile*), et après l'indication du canton, aj. : *Bill.* 1526. Tr. des ch., l. Steinsel, n° 18.

Bulligny (p. 63), l. 4, aj. : *Bullegny* et *Bulleigny.* 1516. Dom. de Gondreville.

P. 65, après l'art. Castella, aj. le suivant :

Castelwald (*bois du château*), bois, c^ne de Sarraltroff, près duquel se trouvait l'ancien château.

Chaoué (p. 69), l. 1^re, aj. : *Fouxavoid.* 1478. Tr. des ch., l. Nancy III, n° 82.

Chaouilley (p. 69), l. 8, aj. : *Chaveilleis desoubz Vaudémont.* 1396. Cart. Vaudémont dom., f° 237.

Chaudeney (p. 73), l. 3, supprimez la citation : *Vinea in Calcatoriis,* etc., cette indication paraissant ne devoir se rapporter qu'à un lieu-dit.

Choloy (p. 76), l. 4, aj. : *Challot.* 1516. Dom. de Gondreville.

Col-de-Cigne (p. 78), aj. : (V. *Brackenkopf* et *Schwanhals.*)

Colombey (p. 78), l. 9, aj. : *Collombier.* 1527. Dom. de Gondreville.

P. 79, après l'art. Corde (sentier de la), aj. le suivant :

Cordonniers (sentier des), entre Richeval et Aspach, à travers le bois du Sablon, ainsi nommé parce que les cordonniers de Blâmont le suivaient autrefois pour se rendre au marché de Lorquin.

Dédeling (p. 88), l. 3, aj. : *Siefridus de Tuttilinges* (?) 1182. Abb. de Haute-Seille.

Delme (p. 88), l. 6, après le mot *Dyeme,* aj. la date de 1359.

Diane-Capelle (p. 90), l. 4, aj. : *Diane Cappel.* 1659. Dom. de Fénétrange. — *Capel.* 1665. Ib.

Domèvre, c^on de Blâmont (p. 92), aj. à la fin : (V. *Saint-Sauveur.*)

P. 95, avant l'art. Dordhall, aj. le suivant :

Donon (Le), haute montagne de la chaîne des Vosges,

dont le pied est dans le département de la Meurthe, c^ne^ de Raon-lès-l'Eau.

Dufour (p. 95). Art. à supprimer comme faisant double emploi avec l'art. *Four* (*Le*), p. 108.

Écrouves (p. 96), l. 6, aj. : *Escrowes*. 1519. Dom. de Gondreville.

Ehrling (p. 96). Art. à rétablir de la manière suivante : Ehrling, m^in^, c^ne^ d'Hilbesheim; vil. détruit. — Supprimez l'art. Erling (p. 98), qui fait double emploi avec le précédent.

Eich (Le Petit-), p. 95, aj. : (vulg. *Strosse*), ham., etc., avec une chapelle dite de *Saint-Ulrich*. (V. ce mot.)

Ermundies (p. 98). Reportez la citation à l'art. de la forêt de *Mondon* (p. 172).

Ervantes (p. 98). Cet art. doit venir après Erenweg, Ermitage, Ermites.

Essey-La-Côte (p. 99), l. 2, au lieu de *Accium*, lisez : *Aceium*; l. 4, aj. : *Essey en Vosges*. 1564. Dom. de Gerbéviller.

Essey-lès-Nancy (p. 99), l. 3, au lieu de *Accio*, lisez : *Aceio*.

Fontenoy (p. 106), l. 2, en tête des citations, aj. : *Ecclesia Sancti Laurentii in villa Fontanetum*. x^e^ s. Vie du B. J. de Vandières, chap. 2, n° 13, dans les Bollandistes, au 27 février.

Forge (La), p. 107, au lieu de : us., c^ne^ d'Imling, lisez : f. et m^in^, c^ne^ d'Imling; et à l'art. suivant, supprimez : f. et m^in^, c^ne^ de Xouaxange.

Foudenhoff (p. 108), aj. : vil. détruit avant le xvi^e^ siècle.

Frémonville (le Polissoir-de-), p. 110, au lieu de us., c^ne^ de Cirey, lisez : c^ne^ *de Frémonville*.

Friches (Aux-), p. 110. Art. à supprimer comme faisant double emploi avec Grandes-Friches (p. 120).

P. 113, les premiers articles doivent être replacés dans l'ordre suivant : Garenne (La), Garrebourg, Gas (Les), Gazelle (La), Gebeni villare, Gélacourt, Gélaucourt, etc.

Gelucourt (p. 114). L'art. qui suit celui de cette commune doit être supprimé; la cense en question s'appelle aujourd'hui *la Commanderie*. (V. ce mot.)

Gossoncourt (p. 119), l. 3, au lieu de *Gonsocuria*, lisez : *Gonsoncuria*.

GRANDE-VOILE (p. 120). aj. : ou GRANDE-VALLE, ou GRAND-TREUCH.

GRAND-MÉNIL (p. 120), l. 3 et 4, aj. : *Le Mesnil.* 1519. Dom. de Gondreville. — *Le Grand Mesnil lez Escrouves.* 1568. Dom. de Gondreville.

P. 124, après l'art. Guermange, aj. le suivant :

GUERRE (bois de la), vulg. *Gueren,* bois, c^ne^ de Sarraltroff, où l'on prétend que les Croates se retranchèrent au XVII^e^ siècle.

GYE (p. 124), l. 4, aj. : *Gyer.* 1516. Dom. de Gondreville. — *Geys.* 1527. Ib. — *Gyes.* 1545. Ib. — *Giey.* 1568. Ib.

HAROUÉ (p. 128), l. 6, aj. : *Craon.* 1765. Descr. de la Lor., II, p. 115.

HAUT-CLOCHER (p. 129), l. 1^re^, aj. : (en allemand : *Zitterdorf*).

HAUT-DE-RIEUPT (p. 130). Cet art. doit venir avant Haut-du-Mont. Haut-du-Parc.

HOUMARTING (p. 136), l. 3, aj. : *Humerdin.* 1675. Dom. de Fénétrange.

HUSSARENHOF (p. 138), aj. : ou THEILUNG. (V. ce mot.)

JAILLON (p. 139), l. 6, au lieu de *Javulus,* lisez : *Javulns.*

JURÉ (BOIS-), p. 142. Cet art. doit venir en tête de la page.

LAIDERIE (p. 145), l. 2, au lieu *des mots,* lisez : *du mot.*

LALLEVALD (p. 145). Art. à supprimer; il est remplacé par *Allwald.*

LANGATTE (p. 146), l. 4, aj. : *Langd.* 1664. Dom. de Fénétrange.

LERTIAUX (p. 148). Cet art. doit venir avant Les-Ménils.

LORQUIN (p. 152), l. 5, au lieu de *Lorching* et *Lorking,* lisez *Lorking* et *Lorching;* et l. 4, au lieu de *Lorchinga,* lisez : *Lorchinge.*

LOSTROFF (p. 153), l. 2, aj. : *Losdorfen.* 1665. Dom. de Fénétrange.

P. 156, après l'art. Maison-des-Vignes, aj. le suivant :

MAISON-D'ORNE (LA), fief à Villers-sous-Prény.

MAISON FORESTIÈRE (p. 157), l. 1^re^, supprimez le mot : Nitting; la maison forestière de cette commune s'appelle *Chapui.* (V. ce mot.)

MAISONS-ROUGES (p. 157), aj. : ou ROTHHÆUSLEIN. (V. ce mot.)

MAIZIÈRES-LÈS-VIC (p. 158), l. 4, aj. : *Maizières-lès-Marsal.* XVIIIe s. Pouillé de Metz.

MALADRIE (LA), p. 158; rétablir l'art. de la manière suivante :

MALADRIE (LA), nom donné à quelques maisons du hameau du Petit-Eich, lesquelles sont de la commune de Hoff, et parfois indistinctement au hameau tout entier.

MALGRANGE (LA GRANDE-), p. 158; rétablir ainsi les trois premières lignes : ch., aujourd'hui collége; dès le XVIe siècle, maison de plaisance des ducs de Lorraine, qui y avaient un haras dans le siècle suivant.

MARIMONT (p. 161), après le nom de la commune, aj. : (vulg. *Marimont-Boroger*).

MARIMONT (p. 162); après les mots : ch., cne de Bourdonnay, lisez : *Marimont-la-Basse.* XVIIIe s. Pouillé de Metz. — Village, siége d'une baronnie au siècle dernier.

MÉHARMÉNIL (p. 165). Cet art. doit venir avant Méhon.

MÉNILLOT (p. 166), l. 3, aj. : *Le Mesnillot près Challot.* 1516. Dom. de Gondreville. — *Le Mesnillot lez Choloy.* 1568. Ib.

MEURTHE (p. 169). Rétablir ainsi les premières lignes de cet art. : MEURTHE (LA), riv.; ses principales branches viennent du Grand et du Petit-Valtin, montagnes de la chaîne des Vosges, dans le département de ce nom; elle reçoit successivement les eaux de la montagne du Bonhomme, celles de la rivière de Fave, du Rabodeau, de la Plaine; sort des Vosges pour gagner Baccarat, suit, dans le département de la Meurthe, un cours, etc.

MEXET (p. 169), l. 5, aj. : *Maxey lez Domptaille.* 1564. Dom. de Gerbéviller.

MITTERSHEIM (p. 171), l. 1re, aj. : *Mieters.* 1664. Dom. de Fénétrange.

MONDON (p. 172), l. 5, aj., comme première citation : *Ermundies, foresta regia.* Hist. eps. tul. ad an. 907-922. H. L., I, c. 130.

MONTENOY (p. 173). Cet art. doit venir avant Monterabeau et Montet.

MONTET (LE), cne de Villers-lès-Nancy (p. 173), l. 3, aj : *Le village du Montayt.* XVIIe s. Gravure d'Israël Silvestre.

MONT-L'ETROIT (p. 174), l. 2, aj. : *Mont en octroy.* 1619. Dom. de Gondreville.

MOSELLE (LA), p. 156. Il faut rétablir ainsi le commencement de cet art. : MOSELLE (LA), riv., a plusieurs branches, dont deux principales; celle qui prend sa source à Bussang (Vosges) conserve le nom de Moselle ou *Grande-Moselle* et reçoit, à Remiremont, les eaux de la Petite-Moselle ou Moselotte, laquelle a sa source au Grand-Ventron. La Moselle traverse le département de la Meurthe du sud au nord, passant à Gripport, Bayon, Neuviller, Flavigny, Pont-St-Vincent, Toul, Liverdun, Frouard, Pont-à-Mousson et Arnaville, entre dans le département auquel elle a donné son nom, et va se jeter dans le Rhin à Coblentz.

MOUTROT (p. 179), l. 1re, au lieu de 1078, lisez : 1034; l. 2, au lieu de 413, lisez : 414; l. 3, aj. : *Le Mouterot.* 1504. Dom. de Gondreville. — *Menoville dit le Mousterot.* 1527. Ib. — *Maloville dit le Moutrot.* 1592. Ib. — *Le Moutroy.* 1596. Ib.

MULCEY (p. 180), l. 1re, supprimez *suum.*

NEUVEVILLE-DEVANT-NANCY (LA), p. 183, l. 4, aj. : *La Neuveville lès Saint-Nicolas.* 1606. Arch. de La Neuveville.

NIDERSTINZEL (p. 184), aj. à la fin : (V. *Stinzel*).

OLZEY (p. 188), l. 1re, au lieu de *Ménil-Flin,* lisez : *Flin.*

OMELMONT (p. 188), l. 2, au lieu de *Omelmont,* lisez : *Umelmont.*

PAGNY (p. 190), l. 1re, après le nom de la commune, aj. : con de Pont-à-Mousson.

PHALSBOURG (p. 193), l. 1re, aj. : (en allemand : *Pfalsburg,* ville du Palatin); et à la fin de l'art. : (V. *Einartzhausen.*)

PRÉNY (p. 199), l. 5, aj. : *Moneta de Prinei.* 1346-1390. Monnaie de Jean Ier, duc de Lorraine. Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1845. — La citation *Priny! Priny!* (l. 7) doit venir après celle ci-dessus, avant la date 1444.

RIESHOLZ (LE), p. 207. Art. à rétablir de la manière suivante : RIESHOLZ (LE), vulg. *Motrasse-Jacques* ou *Moutter-Jacques,* anci *Moitresse,* ch., cne d'Hattigny. Riesholz signifie bois de rames.

RITTERWALD (p. 207). Art. à rétablir de la manière sui-

vante : RITTERWALD (*forêt des chevaliers*), f., c^ne^ de Schneckenbüsch. — C'est aussi le nom d'une anc. chap., c^ne^ de Brouderdorff.

P. 207, après l'art. Roche-des-Fées, aj. le suivant :

ROCHE-DU-DIABLE (LA), massif de rochers escarpés, c^ne^ d'Abreschwiller.

P. 212, après l'art. Sabiémeix, aj. le suivant :

SAC-DE-PIERRE (LE), endroit de la vallée du Blanc-Rupt où se tenait autrefois un marché, et où une pierre, en forme de tronçon de colonne, donnait la mesure légale du sac de grains.

SAULCE-EN-RUPT (p. 218); aj. : ham., c^ne^ de Bertrambois.

P. 221, après l'art. Schæferhof, aj. le suivant :

SCHACHENECK (*coin de rapine*), éc., c^ne^ d'Hazelbourg.

SCHWANHALPS (p. 221), au lieu de ce mot, lisez : SCHWANHALS, et aj. à la fin de l'art. : (V. *Brackenkopf.*)

STINZEL (p. 226), l. 1^re^, au lieu de *Steinsall*, lisez : *Steinsaal.*

P. 226, après l'art. Stranhof, aj. le suivant :

STREITWALD OU STRITIWALD (*forêt de la guerre* ou *de la querelle*), partie de la vallée d'Abreschwiller où l'on a trouvé des débris d'anciennes constructions que l'on croit provenir d'un fort.

P. 226, après l'art. Saint-Blaise, aj. le suivant :

SAINT-BLAISE, ermit., c^ne^ de Moussey.

SAINT-HILAIRE (p. 230), l. 4, au lieu de *Theodericus Sancto Hilario*, lisez : *Theodericus* DE *Sancto Hilario.*

SAINT-LÉON (p. 231). L'art. doit être rétabli de la manière suivante : SAINT-LÉON, f. (ermit.) et grotte, dite grotte de Saint-Léon ou Belle-Grotte, etc. — La carte de Cassini appelle l'ermitage *Saint-Léonard.*

P. 232, après l'art. Saint-Mansuy, aj. le suivant :

SAINT-MARC, anc. chap. près de Sarrebourg.

P. 233, après l'art. Saint-Melain, aj. le suivant :

SAINT-MICHEL, anc. chap., c^ne^ de Bertrambois.

P. 235, avant l'art. Saint-Pancrace, aj. le suivant :

SAINT-OURY, éc., c^ne^ de Haut-Clocher.

P. 235, après l'art. Saint-Piant, aj. le suivant :

SAINT-PIERRE, anc. ermit. et chap., c^ne^ de Bühl, autrefois sa mère-église et celle de ses annexes.

P. 237, après l'art. Sainte-Anne, aj. le suivant :

Sainte-Barbe, mont. au-dessus de Maxéville, où l'on a exploité des carrières de marbre.

Sainte-Ursule (p. 239), aj. : anc. chap., c^ne de Lafrimbolle.

Tarquinpol (p. 239), l. 4 et 5 ; les art. portant les dates 1339 et 1295 doivent être replacés suivant l'ordre chronologique.

Tête-de-Braque (La) ou Brack (p. 240); au lieu de : *nom d'une des seigneuries,* etc., lisez seulement : (V. ***Brackenkopf.***)

Theilung (La), p. 241 ; aj. : ou Hussarenhof.

Thirey (p. 242), l. 5, au lieu de p. 449, lisez : 459.

Trondes (p. 247), l. 5, à la fin, au lieu de 1180, lisez : 1181.

Val-de-Vaxy (p. 251), l. 4, au lieu de *Vaxelz,* lisez : *Waxelz.*

Vézelise (p. 258), l. 6, au lieu de 1373, lisez : 1399.

Xermaménil (p. 269), l. 2, au lieu de 1186, lisez : 1178; l. 3, aj. : *Xarmamenil.* 1296. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 42.

Xirocourt (p. 269), l. 4, aj. : *Sirocourt.* 1387. Ib., l. Vaudémont, n° 7.

DICTIONNAIRE.

ABAUCOURT, c^on de Nomeny. — *Aubocurt* et *Aubocourt.* 1178. Coll. de Fénétrange et Trésor des ch., l. Fénétrange IV, n° 6 (copies informes). — *Aubacour.* 1330. Ib., l. Nomeny II, n° 32. — Archip. de Nomeny, dio. de Metz.

ABONCOURT et ABONCOURT-SUR-SEILLE, c^on de Château-Salins. — *Aboni curtis.* 822. Hist. de l'abb. de S^t-Mihiel, p. 428. — *Abbonis curtis.* 1106. Ib., p. 453. — *Aboncort.* 1370. Tr. des ch., l. Nomeny II, n° 8. — Le fief d'Aboncourt relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

ABONCOURT et ABONCOURT-EN-VOSGE, c^on de Colombey. — *Villa cui Aboniscurtis nomen est.* 800-813. H. T., p. 274. — *Auboncourt.* 1375. Cath. de Toul. — Le fief d'Aboncourt relevait du comté de Vaudémont — Doy. de Poussay, dio. de Toul.

ABOUTS (LES), f., c^ne d'Hériménil. — *Grangia Aubues.* 1262. Abb. de Beaupré. — *Abowes.* 1331. Ib.

ABRESCHWILLER, c^on de Lorquin. — *Ecclesia Elberswylre.* Vers 1050. H. L., I, c. 431. — *Parochia de Helbeswilre.* 1260. Tr. des ch., l. Hesse, n° 2. — *Elberswilre.* 1285. Ib., n° 9. — *Elbersveiler.* 1671 Arch. : titres du comté de Dabo. — *Abresviler,* germanicè *Elbersweiler.* 1751. Als. ill., II., p. 194. — *Eiberschweiller.* Division du département en 1790. — Village du comté de Dabo. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

ABREUVOIR (L'), f., c^ne de Chanteheux.

ACHAIN, c^on de Château-Salins. — *Finis Archesingas in pago Muslinse* (?) 857. H. M., p. 31. — *Walterus de Escheim* (?) 1259. Tr. des ch., l. Hesse, n° 3. — *Eschen.* Dénombrement de la Lorraine en 1594. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

ACHE ou ESSE (L'), ruis., prend sa source à Jouy-sous-les-Côtes et à l'ancienne abbaye de Rengéval, traverse la forêt la Reine, passe sur les territoires d'Ansauville, Ma-

nonville, Dieulouard, Gros-Rouvre, Minorville, Gezoncourt, Villers-en-Haye, Griscourt, Jezainville, et se jette dans la Moselle à Pont-à-Mousson. — *Fluviolus Escio* (?) 932. Abb. de Bouxières. — *Rivulus qui decurrit de fontibus Joey et vulgo vocatur Eyx.* 1152. Cart. de Rengéval, f° 31. — *Lou rui* et *lou ru d'Eys.* 1265. Ib., f° 21. — *Eche.* 1711. Tr. des ch., l. Ordonnances IV, n° 155.

Adelhouse, f. (fief), c^ne de Rhodes. — *Adelbehousse.* 1720. Abb. de Haute-Seille. — *Hadelhouze.* 1756. Dép. de Metz.

Adimartia villa, lieu inconnu, mentionné dans un titre de 777, concernant le prieuré de Salone. Hist. de l'abb. de S^t-Denis, p. 38.

Adoménil, f. et ch., c^ne de Rehainviller; village en 1594. — *Aldenh vicus.* 1034. Abb. de S^t-Remy. — *Audenmanile.* 1140. Ib. — *Audoimesny* et *Audemaisnil.* 1315. Tr. des ch., l. Lunéville I, n^os 20, 21.

Affracourt, c^on d'Haroué. — *Fratbodi curtis.* x^e s. Hist. eps. tul. ad an. 872-894. H. L., I, c. 129. — *Offroicourt.* 1350. Tr. des ch., l. Nancy I, n° 117. — Le fief d'Affracourt relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Affrique, nom donné à une côte, près du village de Ludres, où se voient les vestiges d'un camp romain.

Agincourt, c^on de Nancy (Est). — *Engincurt.* 875. Arch. de la Moselle. Abb. de S^te-Glossinde. — *Engincurtis.* 932. Ib. — *Augecourt.* 1130. Abb. de Bouxières. — *Agencort.* 1193-1198. H. L., II, c. 374. — *Engiencourt.* 1389. Tr. des ch., l. Lunéville I, n° 8. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Agne (L'). V. *Mortagne.*

Aine (L'), ruis., prend sa source près de Xocourt, passe sur les territoires de Juville et de S^t-Epvre et se jette dans la Nied-Française.

Aingeray, c^on de Toul (Nord). — *Angeriaca villa.* Hist. eps. tull., ad an. 922-963. H. L., I, c. 132. — *Ecclesia in Angeliaco.* 965. Ib., c. 372 et 374. — *Angeriacum.* 1050. Ib., c. 429. — *Aingerey lez Gondreville.* 1565. Abb. de Bouxières. — Doy. et dio. de Toul.

Aître (L'), ham., c^ne de Deneuvre. — *Atrium.* 1705. Pouillé.

Aître (L'), ham., c^ne d'Arnaville.

Aître (L'), nom d'un ancien ban séparé, c^ne d'Anthelupt.

Aître-sous-Amance (L'), c^on de Nancy (Est). Prieuré de Bénédictins fondé au xi^e siècle. — *Ecclesia Sancte Marie sub Asmantia.* 1137. H. L., II, c. 313. — *Capella Beate Marie sub Asmantia.* 1210. Ib., c. 418. — *Laitre desouz Amance.* 1298. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 149. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Ajoncourt, c^on de Delme. — *Agnaldi curtis.* 777. Hist. de l'église de Strasbourg (titre concernant le prieuré de Salone), p. 128. — *Ajoncourt sur Saille.* 1411. Tr. des ch., l. Amance, n° 12. — *Ageoncourt sur Saille.* 1498. Arch. : cures, fabriques, etc. — *Adjoncourt.* 1555. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine, n° 31. — Le fief d'Ajoncourt relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Alaincourt, c^on de Delme. — Le fief d'Alaincourt relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Alangatte ou Saint-Oury, ruis., sort de l'étang du Stock, passe sur les territoires de Langatte, Haut-Clocher et Dolving et se jette dans la Sarre.

Alba, us., c^ne de Saint-Nicolas; autrefois moulin, puis papeterie. — *Alba lez Saint-Nicolas.* xvii^e s. Coll. S^t-Georges.

Albe (L'), ruis., prend naissance au-dessus d'Amenoncourt et se jette dans la Vezouse entre S^t-Martin et Domêvre. — *Lou rui d'Albes.* 1363. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 121.

Albe (L'), riv., a ses sources principales à Rodalbe, Bénestroff (Meurthe) et Ackerbach (Moselle); elle passe sur les territoires de Réning, Insming, Bénestroff, Vahl, Neufvillage et Virming, et se jette dans la Sarre à Sarralbe. — *Alba.* Not. Gall., p. 8.

Suivant plusieurs auteurs, le pays arrosé par cette rivière est l'*Albensis pagus* ou *Albechova*, mentionné dans des diplômes du moyen âge (*Albechouva seu pagus Albensis haud dubiè à fl. Alba nomen accepit.* Not. Gall., p. 9); ces dénominations doivent s'appliquer au Blâmontois. V. ce mot.

Albéchaux, f. et chap., c^ne de Fribourg. — *Albeschot.* 1276. Abb. de Vergaville. — *Alberschoff* (en allemand *Alberschoffen*). 1738. Ib. — *Albexau.* 1739. Ib.

Albestroff, ch-l. de c^on, arr^t de Château-Salins. —

Willardesdorff (?) 966. Abb. de Vergaville. — *Albertorff.* V. 1050. H. L., I, c. 431. — *Auberstroff.* 1145. Abb. de Haute-Seille. — *Castrum de Albestorff.* 1303. Tr. des ch., l. Hesse, n° 13. — *Aubestorf.* 1331. Ib., n° 15. — *Alberstroff.* 1344. Ib., l. Salm, n° 135 bis. — *Albestroph.* 1612. Arch. : titres de la châtellenie d'Albestroff.

Albestroff était le chef-lieu d'une châtellenie du temporel de l'évêché de Metz, bail. de Vic. — Archip. de Morhange, dio. de Metz.

Albin, f. (métairie franche), c^ne^ de Fribourg. — *Elbengin.* 1497. Chartreux de Bosserville.

Aliacy, lieu inconnu, mentionné dans un titre de 1106 concernant le prieuré de Salone. Hist. de l'abb. de S^t^-Mihiel, p. 455.

Alincourt, ham., c^ne^ de Bioncourt. — *Alincort.* 1180. Ord. præm. ann., II, c. 454. — *Allincort.* 1252. Cart. de Salival. — *Ailleincourt.* 1285. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine I, n° 9. — Le fief d'Alincourt relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville.

Allain-aux-Boeufs, c^on^ de Colombey. — *Alanum.* 836. H. L., I, c. 301. — *Alamnum.* 936. Ib., 343. — *Alannum.*, 965. Ib., 375. — *Ailain* et *Allein.* 1305. Tr. des ch., l. Gondreville, n° 34. — Doy. et dio. de Toul.

Allamps, c^on^ de Colombey. — *Alonum.* x^e^ s. Hist. eps. tull. ad an. 622-654, H. L., I, c. 126. — *Alona.* 1218. Ib., II, c. 427. — *Alum.* 1260. Séminaire de Toul. — *Alon* et *Aulon.* 1263. Ib. — *Alomps.* 1388. Tr. des ch., l. Gondrecourt, n° 97. — Village de la châtellenie de Brixey, du temporel de l'évêché de Toul. — Doy. de Meuse-Vaucouleurs, dio. de Toul.

Allemagne (chemins d'), c^nes^ de Pexonne, Pierre-Percée, Bertrambois, Turquestein, Val-de-Bon-Moutier et Lafrimbolle.

Allemagnes (sentier des)), c^ne^ de Moyenvic.

Allemand (chemin de l'), c^ne^ de Vathiménil.

Allemands (chemins des), c^nes^ de Bacourt, Bourgaltroff, Prévocourt et Bionville.

Allencombe, ham., c^ne^ d'Angomont; village ruiné au xvii^e^ siècle. — *Aleincombe.* 1257. Ordre de Malte. — *Alleincombe.* 1329. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 84.

Almaces (Les), ruis., prend sa source à Coincourt et se jette dans le Sanon.

Aloeuf (L'), c^on de Vézelise ; commune formée des trois hameaux de Puxe, Velle et Souveraincourt. C'était le siége d'une féauté supérieure créée au XIII^e siècle, et à laquelle se portaient les appels des mairies voisines.

Alsine, m^in, c^ne de Barbonville, construit en 1612.

Alsing (L'), f., c^ne de Gosselming.

Altebeau, anc. château à Fénétrange.

Alteville ou Rouge-Moitresse, f., ch. et chap., c^ne de Tarquinpol. — *Altweiller*. 1564. Tr. des ch., reg. B. 36., f° 52 v°

Altkopff (ruines d'), c^ne de Walscheid, indiquées sur la carte de l'État major,

Altmühl, éc., c^ne d'Hilbesheim.

Altmühl, m^in, c^ne de Dabo.

Altroff, c^on d'Albestroff. — *Lai maison* (le château) *d'Altorph* et *Altorff*. 1339. Tr. des ch., l. Deux-Ponts, n° 13. — *Frey-Altroff*. 1628. Ib., l. Dieuze, II, n° 12. — *Franc-Altorff*. 1630. Ib., n° 14. — Le fief d'Altroff relevait de la châtellenie de Marimont, bail. d'Allemagne. — Archip. de Morhange, dio. de Metz.

Amance, bourg, c^on de Nancy (Est) ; anciennement ville ; qualifié, au XVI^e siècle, par le géographe Gérard Mercator, d'*antiqua Lotharingiæ cancellaria*. — *Ahmantia*. 875. Archives de la Moselle : Abb. de S^te-Glossinde. — *Asmantia*. 932. Ib. — *Amantium castrum*. 1033. H. T., p. 25. — *Asmancium*. 1094. H. L., I, c. 498. — *Amantia*. 1208. Ib., II, c. 376. — *Esmancia*. 1218. Als. dipl., I, p. 335 — *Amancia*. 1249. Abb. de Clairlieu. — *Amance lou chastel*. 1285. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine I, n° 9. — *Aumance*. 1324. Ib., l. Blâmont I, n° 78.

Amance était, au XII^e siècle, le siége d'un comté dont l'origine est inconnue : *Fridericus comes Asmantiæ*. 1137. H. L., II, c. 313. — En 1594, chef-lieu d'une prévôté et châtellenie, bail. de Nancy, composée de villages des cantons de Nancy (Est), Nomeny, Château-Salins et Delme. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Ambion, f., c^ne de Malzéville.

Amelécourt, c^on de Château-Salins. — *Almerega curtis*. 777. Hist. de l'église de Strasbourg, p. 128. — *Almerici curtis*. 822. Hist. de l'abb. de S^t-Mihiel, p. 428. — *Almeri curtis*. 1106. Ib., p. 455. — *Americurt*. 1180. Ord.

præm. ann., II, c. 454. — *Aumereicort.* 1277. Tr. des ch., l. Marsal I, n° 1. — *Ameleicort.* 1339. Ib., l. Blâmont I, n° 94. — *Amereicourt.* 1346. Ib., l. Château-Salins I, n° 50. — *Amelycourt.* Ib., n° 9. — *Amelaincourt.* 1613. Ib., l. Nancy IV, n° 24. — Le fief d'Amelécourt relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Amelécourt donne son nom à une forêt qui s'étend sur le territoire de cette commune et sur ceux de Lubécourt, Vaxy et Fonteny.

Amenoncourt, c^on de Blâmont. — *Amenuncourt.* 1274. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 8. — *Amenoncort.* 1276 et 1283. Ib., n^os 9 et 12. — *Amenoncour sous lou rui d'Albes.* 1363. Ib., n° 121. (Ce ruisseau s'appelle aussi ruisseau d'Amenoncourt.) — Le fief d'Amenoncourt relevait du comté de Blâmont. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Amerlieu, Améleu ou Amerleu, nom que portait l'endroit où des religieux de Cîteaux vinrent, au xii^e siècle, fonder l'abbaye de Clairlieu. — *Vallis de Amaluth.* 1168-1193. Abb. de Clairlieu.

Ames (Les), ruis., prend sa source sur le territoire de Brouville et se jette dans la Verdurette.

Amezule (L'), ruis., prend sa source près d'Erbéviller, passe sur les territoires d'Amance, l'Aître, Dommartin, Eulmont, Lay-S^t-Christophe et se jette dans la Meurthe. — *L'Amansuelle.* 1270. Pr. de Lay. — *L'Aumessuelle.* 1350. Prémontrés de Pont-à-Mousson. — *Amancieule, Mesule* ou *Amezule.* 1779. Descr. de la Lor.

Amis (Les), ruis., prend sa source sur le territoire de Xousse et se jette dans la Vezouse près de Marainviller.

Amon (mont d'), par corruption : *Anon,* bois et montagne, c^ne de Goviller, ainsi appelés à cause de saint Amon, évêque de Toul (fin du iv^e siècle), qui s'y retira, dit-on, pour vivre dans la solitude. Chaque année, la veille des Brandons, à la nuit tombante, les habitants des villages voisins viennent faire processionnellement le tour du mont d'Amon en portant des torches ou des fagots enflammés.

Amon, anc. chapelle dans le bois de ce nom, dépendant de l'abbaye de S^t-Epvre. — Chapelle d'*Anon,* dite de *la Madelaine.* 1724. Abb. de S^t-Epvre.

Ancerviller, c^on de Blâmont. — *Ancerville.* 1272. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine I, n° 4. — *Anserville.* 1282.

lb., l. Deneuvre, n° 6. — *Encerviller.* 1292. lb., l. Blâmont I, n° 26. — Ancerviller était le chef-lieu d'un ban du comté de Salm, comprenant, outre ce village, les hameaux de Josain et Ste-Agathe. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Ancien Moulin-a-vent (L'), éc., cne de Manoncourt-en-Vermois.

Ancienne-Ferme (L'), fief à Vilcey-sur-Trey.

Ancienne-Maison-de-cure (L'), éc., cne de Manonviller.

Ancienne-Tuilerie (L'), f., cne de Vitrimont.

Andilly, con de Domèvre. — *Arduno.* (Epitaphia eps. tull. H. L., I, c. 165) et *locus qui dicitur Ardinio.* Hist. eps. tull. ad an. 600-622. H. L. I, c. 126 (attribué à Andilly par Benoît Picart, H. T., texte, p. 250). — *Ecclesia villæ que dicitur Andeleriis.* 986. H. L., I, c. 392. — *Andeliers.* 1050. lb., c. 429. — *Andilliers.* 1290. Cart. Apremont, n° 118. — *Andelliers.* 1315. Tr. des ch., l. Viviers, n° 10. — *Andeley* et *Andeley.* 1460. lb., l. Apremont, 8e liasse, n° 5. — Le fief d'Andilly relevait de la baronnie d'Apremont. — Doy. et dio. de Toul.

Anges (Les), ruis., prend sa source dans la forêt de Paroy et se jette dans le Sanon.

Angomont, con de Baccarat. — *Angoimont.* 1329. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 84. — Ce village était le chef-lieu d'une seigneurie dite le Ban-le-Moine, du comté de Salm. — Doy. de Salm, dio. de Toul. — Les ducs de Lorraine avaient un haras à Angomont au xviie siècle.

Angviller, con de Fénétrange. — *Angwilre.* 1295. Abb. de Vergaville. — Le fief d'Angviller relevait de la châtellenie de Dieuze, bail. d'Allemagne. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Ansauville, con de Domèvre. — *Ansoldi villa.* 1078-1093. H. L., I, c. 476. — *Via de Bouc ad Ansulivillam.* 1152. Cart. de Rengéval, f° 32. — *Terra Sancti Vedasti in parochia de Ansauville.* 1218. lb., f° 15 v°. — *Aussainville.* 1387. Tr. des ch., l. St-Mihiel, n° 62. — *Ansaville.* 1473. lb., n° 161. — *Ansaulaville.* 1584. Cart. Bouconville, f° 131. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Ansoncourt, f., cne de Réménauville. — *Adsoloni mansus, in pago Scarponense* (?) 899. H. M., p. 51. — *Aulsoncourt.* 1436. Arch. de la maison du Châtelet.

Anthelupt, con de Lunéville (Nord). — *Ecclesia de An-*

telu. 1120. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 6. — *Anthlu.* 1152. Ib., n° 8. — *Antheleu.* 1272. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 6. — *Anthelu.* 1290. Pr. de Ménil. — *Ecclesia de Anthio loco.* 1342. Coll. S^t^-Georges. — *Antheluy.* 1544. Rec. gén. — Doy. de Port, dio. de Toul.

ANTHETVILLER (*villa nomine*), *in pago Calmotense,* lieu inconnu, mentionné avec Champigneules et Pixerécourt dans le titre de fondation de l'abbaye de Bouxières, en 935. H. L., I, c. 341.

AQUITAINE (chemin de l'), c^ne^ d'Arracourt.

AR (L') ou LE RUPT-D'AR, ruis., prend sa source près de Germiny et se jette dans la Moselle sur le territoire de Pierre.

ARBOIS-LE-PETIT, ham. (cense-franche), c^ne^ de Nancy.

ARBONNE, anc. étang, c^ne^ d'Atton, près duquel, suivant le récit d'Ammien-Marcellin, Jovin, maître de la cavalerie romaine, défit les Germains. — *Estang Narbonne, près d'Acton.* 1480. Tr. des ch., l. Pont ecclésiastiques, n° 130.

ARBRE-SEC (L') et L'ARBRE-VERT, éc. et f., c^ne^ de Croismare.

ARC (L') ou VARIZÉ, seigneurie à Villacourt.

ARENTIÈRES, vil. détruit, près de Laneuveville-devant-Nancy. — *Argenterœ in comitatu Calmontensi.* 960. H. L. I, c. 367. — *Villa que Arenteres noncupatur.* 1201. Abb. de Clairlieu. — *Arenterie.* XIII^e^ s. Ib.

ARLANGE, f. et chap., pèlerinage (cense, haute-justice), c^ne^ de Zarbeling.

ARMAUCOURT, c^on^ de Nomeny. — *Armaucort.* 1318. Tr. des ch., l. Pont ecclés., n° 126. — *Armacourt sur Seille.* 1334. Ib., l. Pont fiefs III, n° 19. — *Armalcourt sur Saille.* 1487. Ib., n° 61. — Le fief d'Armaucourt relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

ARNAVILLE, c^on^ de Thiaucourt. — *Villa Alnoldi, in pago Sarminse, supra fluvium Magide.* 851. H. M., p. 29. — *Ernaldovilla.* 858. Ib., p. 32. — *Alnaldivilla in pago Scarponiense.* 884. Ib., p. 45. — *Alnaldovilla.* 899. Ib., p. 51. — *Enuualdivilla* (?) 936. Ib., p. 59. — *Arnaldivilla.* 967. Cart. de Gorze. — *Arnavilla.* 1138. H. L., II, c. 316. — *Hernadi villa.* 1142. Prémontrés de Pont-à-Mousson. — *Ecclesia Sancti Clementis in Arnaldivilla.* 1181. H. M., p.

156. — *Ernaldi villa.* 1181. Ord. præm. ann., II, c. 137. — *Arnadivilla.* XIIIe s. Cart. de Gorze. — *Ernaville.* 1342. Tr. des ch., l. Prény, nº 13. — Le fief d'Arnaville relevait de la châtellenie de Prény, bail. de Nancy. — Archip. de Gorze, dio. de Metz.

ARNUNCURT (*molendinum de*), moulin inconnu, mentionné dans une charte de confirmation des biens du prieuré de Flavigny. 1127-1168. Pr. de Flavigny.

AROFFE (L') ou FONTAINE-DES-FÉES, ruis., prend sa source au-dessus de Tramont-Lassus et se jette dans le Vicherey près d'Aroffe (Vosges). — *Fluvius Arusia.* xe s. Hist. eps. tull. ad an. 622-654. H. L., I, c. 126.

ARRACOURT (par corruption : *Racourt*), con de Vic. — *Alradi curtis.* Hist. eps. tull. ad an. 996-1018. H. L., I, c. 165. — *Pedagium de Aracort.* 1182. Abb. de Beaupré. — *Arachort.* 1195. Ib. — *Auralcourt prope Vicum.* XIIIe s. Chr. mon. sen. H. L., II, c. 13. — Le fief d'Arracourt relevait de la châtellenie d'Einville, bail. de Nancy. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

ARRAYE-ET-HAN, con de Nomeny. — Le fief d'Arraye relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

ARSCHEVILLER, con de Phalsbourg. — *Erschweiller.* 1368. Tr. des ch., l. Lixheim II, nº 9. — *Herchweiller.* 1707. Ib., nº 13. — *Archeville.* 1779. Descr. de la Lor. — Village de la principauté de Lixheim. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

ART-SUR-MEURTHE, con de St-Nicolas. — *Arcas in pago Calvomontense.* 770. H. L., I, c. 288. — *Arch.* 1127-1168. Abb. de Clairlieu. — *Allodium de Arc cum ecclesia.* 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, nº 8. — *Archus super Mortam.* XIIIe s. Chr. mon. sen. H. L., II, c. 30. — *Archus.* 1180. Coll. St-Georges. — *Arc sur Meurthe.* 1478. Rec. gén. — Doy. de Port, dio. de Toul.

ASPACH, con de Lorquin. — *Aispach.* 1586. Tr. des ch., l. Salm, nº 69. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

ASSENONCOURT, con de Réchicourt-le-Château. — *Farlonis curia.* V. 1120. Coll. St-Georges. — *Assenuncuria.* 1229. Ib. — *Esseloncort.* 1297. Abb. de Vergaville. — *Essersdonff.* 1374. Cart. Bailliage d'Allemagne, fiefs, fº 140. — *Esserstorff.* 1528. Dom. de Dieuze. — *Essestrouff.* 1538. Ib. — Le fief d'Assenoncourt relevait de la châtelle-

nie de Dieuze, bail. d'Allemagne. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Athenay, ruis., prend sa source à Parey-St-Césaire et se jette dans le Madon.

Athienville, c^on de Vic. — *Theodericus de Attinvilla.* 1135. Abb. de Beaupré. — *Atinivilla.* 1127-1168. Pr. de Flavigny. — *Attivilla.* 1174. H. L., II, c. 366. — *Atieinville.* 1296. Tr. des ch., l. Amance, n° 2. — *La fort maison d'Atienville.* 1309. Ib., l. Fiefs de Lorraine II, n° 11. — *Autienville.* 1319. Ib., n° 12. — *Aithienville.* 1347. Ib., n° 13. — Le fief d'Athienville relevait des châtellenies d'Einville et de Lunéville, bail. de Nancy. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Atrée-des-Allemands (L'), canton du territoire d'Atton où l'on croit que furent enterrés les Germains tués dans le combat que leur livra Jovin. V. *Arbonne.*

Attilloncourt, c^on de Château-Salins. — Village de la châtellenie de Vic, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Atton, c^on de Pont-à-Mousson. — *Stadonis.* 836. H. L., I, c. 302. — *Villa Stodonis.* 932. Arch. de la Moselle : Abb. de S^te-Glossinde. — *Estons.* 1261. Tr. des ch., l. Pont cité, n° 1. — *Atons.* 1270. Ib., l. Pont ecclés., n° 125. — *Atons.* 1301. Ib., l. Apremont, 49^e liasse, n° 13. — *Athons.* 1306. Ib., l. Pont Mousson, n° 16. — *Esthons.* 1324. Ib., n° 18. — *Atos ultra Pontem.* 1359. Abb. de S^t-Epvre. — *Acton.* 1480. Tr. des ch., l. Pont ecclés., n° 130. — *Etton devant le Pont.* 1724. Abb. de S^t-Epvre. — *Hatton.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief d'Atton relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Mousson, dio. de Metz.

Aulne (L'), m^in, c^ne de Crévic. — *Le molin d'Aulne assis sur Saignon.* 1512. Dom. d'Einville. — *Aulnes (Les)*, moulin et seigneurie. 1616. Tr. des ch., l. Einville, n° 57.

Aulnes (Les), ruis., prend sa source à Leintrey et se jette dans le Remiremont.

Aulnois et Aulnois-sur-Seille, c^on de Delme. — *Alnet.* 1121. H. L., II, c. 266. — *Ennoy.* 1329. Tr. des ch., l. Nomeny II, n° 32. — *Anois* et *Anoi.* 1334 et 1335. Tr. des ch., l. Pont fiefs, n^os 104 et 111. — Le fief d'Aulnois relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. Il fut le siége d'un marquisat érigé en 1726. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Auronis mansus, lieu inconnu, mentionné dans des titres de l'abbaye de S^t^-Epvre. 836. H. L., I, c. 301. — *Auroris mansus.* Ib., 352.

Autrepierre, c^on^ de Blâmont. — *Alta petra.* XIV^e^ s. Chr. Med. mon., in. Hist. Mediani monasterii, p. 152. — *Altrepierre.* 1364. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 124. — Village du comté de Blâmont. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Autreval, f., c^ne^ de Bayon. — *Atreval* et *Autrevaux.* 1779. Descr. de la Lor.

Autreville, c^on^ de Pont-à-Mousson. — *Altera villa.* 896. H. T., p. 12. — *Ultris* et *Utris villa, in comitatu Scarponinse.* 932. Abb. de Bouxières. — *Altrivilla.* 936. H. L., I, c. 343. — Archip. de Mousson, dio. de Metz.

Autreville, éc., c^ne^ de Bouillonville.

Autrey et Autrey-sur-Madon, canton de Vézelise. — *Alodium de Atreio.* 1142. Pr. de Flavigny. — *Alteria.* 1183. Abb. de Clairlieu. — *Autereium* et *Auterium.* 1246. Ib. — *Autrei* et *Autri.* 1260. Ib. — *Autérey.* 1349. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine I, n° 21. — *Ville et forteresse d'Aultrey.* 1456. Ib., l. Vaudémont fiefs, n° 82. — *Autrey la Grande* et *Autrey la Petite.* 1490. Abb. de Clairlieu. — *Autrey-sur-Brénon.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief d'Autrey relevait du comté de Vaudémont. Il devint, en 1720, le siége d'une baronnie qui fut unie au marquisat d'Haroué en 1764. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Autrey, seigneurie à Bouzanville.

Auxonne (pron. : *Aussonne*), éc., c^ne^ de Nancy.

Aux-Vignes, éc., c^ne^ de Manhoué.

Avantgarde (L'), éc., c^ne^ de Pompey; château et forteresse (*chastel et forteresse de l'Avantgarde.* 1365. Tr. des ch., l. l'Avantgarde, n° 7), chef-lieu d'une terre relevant de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. C'était le siége d'une capitainerie dont il est fait mention en 1623, dans les comptes du domaine de l'Avantgarde.

Aveline (L'), ruis., sort de la forêt de Mondon et se jette dans la Vezouse. — *Rivus de Avenneynnoa qui jungit banno Lunarisville* (?) 1150. Abb. de Beaupré.

Aviots (Les), ou Notre-Dame-des-Aviots, chap. (et er-

mit.), c^ne de Rosières-aux-Salines. — *Avios.* 1094. H. L., I, c. 498. — *Domus de Aviol.* 1203. Abb. de Belchamp. — *Notre-Dame d'Aviot.* 1306. Jésuites de Nancy.

Avrainville, c^on de Domèvre. — *Avarinvilla.* 1359. Abb. de S^t-Epvre. — *Avrainville-sur-Terrouin.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief d'Avrainville relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Avricourt, c^on de Réchicourt-le-Château. — *Avricorth.* 1127-1168. Abb. de Clairlieu. — *Averoncort.* 1293. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 14. — *Alveroncourt.* 1432. Ib., n° 91. — Le fief d'Avricourt relevait, pour partie, du comté de Blâmont; pour partie, du comté de Réchicourt. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Axatte (L'), ruis., prend sa source à Fraimbois et se jette dans la Meurthe.

Azelot, c^on de S^t-Nicolas. — *Arsilleium.* 1142. Pr. de Flavigny. — *Alodium apud Asirlei.* 1127-1168. Ib. — *Aizilloi.* 1292. Ib. — *Aizeloi, Aizeloy* et *Aiseloy.* 1357. Ib. — *Azelotum.* 1535. Coll. S^t-Georges. — *Aizelois* et *Azelois.* 1580. Ib. — *Aiselot.* 1632. Dom. de Nancy. — *Altzelot.* 1664. Cart., fiefs de Nancy, III, f° 99. — Le fief d'Azelot relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Azerailles, c^on de Baccarat. — *Parochia Acervallensis* ou *Acera vallensis.* x^e s. Libellus de successoribus sancti Hidulphi. H. L., II, c. 60. — *Aiserable.* 1164. Abb. de Beaupré. — *Ayserable.* 1175. Ib. — *Azeraule.* 1186. Abb. de Haute-Seille. — *Auzeralle.* 1248. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 3. — *Aseraule.* 1279. Ib., l. Fiefs de Nancy, n° 122. — *Aizerable.* 1280. Ib., l. Blâmont I, n° 11. — *Aizeraule.* 1290. Ib., l. Fiefs de Nancy, n° 129. — *Yseravle.* 1290. Ib., l. Deneuvre, n° 7. — *Airzeraulle* et *Azerale.* 1295. Ib., n^os 10 et 11. — *Aseraula.* xiii^e s. Chr. mon. sen. H. L., II, c. 40. — *Aeseraule.* 1296. Abb. de Beaupré. — *Aziraule.* 1313. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 16. — *Axeraille.* 1313. Ib., l. Lunéville I, n° 17. — *Exeraille.* 1315. Ib., l. Deneuvre, n° 21. — *Ezerauble.* xiv^e s. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 91. — *Azeraubles.* 1390. Ib., n° 177. — *Aizeraille.* 1327. Ib., n° 22. — *Exeraule.* 1346. Ib., l. Blâmont I, n° 100 bis. — *Eyziraille.* 1363. Ib., n° 121. — Le fief d'Azerailles relevait du comté de Blâmont.

En 1594, il était le chef-lieu d'une prévôté, bail. de Nancy, comprenant quelques communes du canton de Baccarat. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Azey (Eglise d'), nom d'un monticule entre Avricourt, Foulcrey et Réchicourt, où il y eut, d'après la tradition, une église commune à ces trois villages.

Azoudange, c^on de Réchicourt-le-Château. — *Auzedanges.* 1248. Tr. des ch., l. Fiefs divers III, n° 2. — *Azondanges.* 1301. H. L., II, c. 553. — *Azudanges.* 1591. Tr. des ch., l. Dieuze, salines, n° 15. — *Hazoudange.* 1665. Chartreux de Bosserville. — Village de la châtellenie de Fribourg, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Bac (chemins du), c^nes de Champigneules et Dieulouard.

Baccarat, ville, ch-l. de c^on, arr^t de Lunéville. — *Bacquarat.* 1310. Abb. de Haute-Seille. — *Bakarroit.* 1314. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 17. — *Beckarrat* et *Backarrat.* 1353. Ib., l. Blâmont I, n° 111. — *Baccareat.* 1407. Ib., l. Rosières II, n° 2. — *Baccaratum.* 1433. Carmes de Baccarat. — *Baccaroy.* 1442. Tr. des ch., l. Nomeny I, n° 3. — *Bacaroy.* 1444. Ib., l. l'Avantgarde, n° 14. — *Bacchi ara.* 1711. Pouillé du diocèse de Toul, par le P. Benoît Picart (dénomination à rejeter).

Baccarat, qui avait ses coutumes particulières, était le chef-lieu d'une châtellenie, du temporel de l'évêché de Metz, bail. de Vic. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Bachats (Les), ch. (fief), c^ne de Rhodes. — Ce fief relevait de la châtellenie de Fribourg, bail. de Vic.

Bach-Mühl (La), m^in, c^ne d'Hellering.

Bacourt, c^on de Delme. — *Castrum Bascurt.* Chr. eps. met. ad an. 1187-1210. H. L., I, c. 67. — *Petrus de Bascors.* 1200. Abb. de Clairlieu. — *Bacort.* 1314. Tr. des ch., l. Viviers, n° 9. — *Baucourt.* 1317. H. M., p. 330. — *Baucuria.* 1384. Cath. de Toul. — *Baulcourt.* 1505. Tr. des ch., l. Viviers, n° 41. — Le fief de Bacourt relevait de la baronnie de Viviers et du marquisat de Pont-à-Mousson — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Badal, ruis., prend sa source à Einvaux et se jette dans la Mortagne.

Badménil, ham., c^ne de Baccarat. — *Bademesni.* 1280. Tr. des ch., l. Blâmont, n° 11. — *Baudemanil.* 1290. Ib., l. Deneuvre, n° 7. — *Bademesnif.* 1314. Ib., n° 17. — *Bau-*

demény. 1323. Ib., l. Blâmont I, n° 76. — *Baudemasnil*. 1324. Ib., n° 78. — *Baudemesnil*. 1345. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 52. — *L'estant de Baldeménil*. 1382. Ib., n° 160. — *Bademénil-sur-Meurthe*. — 1779. Descr. de la Lor.

Badonviller, ville, c^on^ de Baccarat. — *Alodum Baddonviler* et *Baudonviler*. Hist. eps. tul. ad an. 996–1018; H. L., I, c. 165 et 175. — *Rainerus de Baldovillari*. 1124. Ib., c. 439. — *Baudonvilier*. 1357. Ordre de Malte. — *Baudoviller*. XIII^e^ s. Chr. mon. sen. H. L., II, c. 45. — *Baudonvilleir*. 1386. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 7. — *Bodonvillare*. XIV^e^ s. Chr. med. mon.; Ib., 76. — *La chastellerie et forteresse de Baudonviller*. 1416. Tr. des ch., l. Blâmont II, n° 26. — *Badonisvillare*. 1778. Hist. de l'église de Strasbourg, p. 160, note.

Badonviller, ancien fief relevant du comté de Blâmont, fut, depuis 1698, le chef-lieu des prévôté, comté et principauté de Salm, bail. de Lunéville. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Bagnesholtz, f., c^ne^ de Maizières-lès-Vic.

Bagneux, c^on^ de Colombey. — *Baniacum*. 836. H. L., I, c. 302. — *Banniolum*. Hist. eps. tul. ad an. 963–994. Ib., c. 149. — *Banviolum cum ecclesia*. 1065. Ib., c. 456. — *Bagnuelz*. 1443. Cart. Vaudémont domaine, f° 196. — *Baigneul*. 1528. Tr. des ch., reg. B. 18, f° 164. — *Baigneux*. 1613. Ib., l., Gondrecourt III, n° 164. — Doy. et dio. de Toul.

Bailliage-d'Ancillon, fief à Saizerais-S^t^-Georges.

Bailly (Le), f., c^ne^ de Turquestein.

Bailly (Le Petit-), éc. (cense-fief, sous le nom du *Bailly*), c^ne^ de S^t^-Baussant.

Bainville-aux-Miroirs, c^on^ d'Haroué. Prieuré de Bénédictins fondé au x^e^ siècle. — *Babani villa*. 836. H. L, I, c. 301. — *Cella Bainville*. 965. Ib., c. 375. — *Villa de Benvilla*. 1230. Abb. de S^t^-Epvre. — *Ecclesia de Bainville*. 1233. Ib. — *Beinvilla*. 1248. Ib. — La ville de *Beinville*. 1267. Ib. — *Castrum seu fortis domus de Bainvilla*. 1249. Ib. — *La fort maison de Baienville*. 1291. Tr. des ch., l. Chaligny, n° 3. — *Benvilla*. 1351. Abb. de S^t^-Epvre. — *Bainville sur Moselle*. 1414. Ib. — *Bainville aux Mirois*. 1476. Tr. des ch., reg. B. I, f° 349. — *Bainville au Miroix*. 1582. Abb. de S^t^-Epvre. — Le fief de Bainville,

qualifié de châtellenie dès le XIIIe siècle (*la chastelerie de Beinvile.* 1285. Tr. des ch., I. Châtel I, n° 4), relevait de la terre de Châtel-sur-Moselle, bailliage de cette ville; il était, en 1594, le chef-lieu d'une terre qui comprenait cinq villages. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

BAINVILLE-SUR-MADON, con de Toul (Sud). — *Babainvilla.* 1051. H. L., I, c. 432. — *Bibenvila.* 1196. Abb. de Clairlieu. — Village de la châtellenie de Maizières, du temporel de l'évêché de Toul. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

BALLERSTEIN, ham., cne de Dabo.

BALLERSTERNKOPFF, mont., cne de Dabo.

BALMONT, ch., cne de St-Germain.

BAMBACH, forêt, cne de St-Jean-de-Bassel.

BAN-DE-FRIBOURG, f., cne de Diane-Capelle.

BAN-DE-LA-RIVIÈRE, nom donné à un territoire particulier, arrosé par la Vezouse, dont le village d'Ogéviller était le chef-lieu, et qui comprenait Hablainville, Buriville, Réclonville, Vaxainville, Pettonville et Frémenil.

BANDEURONT (*nemus quod vocatur*), forêt mentionnée, comme dépendant de Vannecourt, dans un titre de 1293 pour le prieuré de Salone. Coll. St-Georges.

BAN-LE-MOINE, seigneurie composée du hameau d'Allencombe et des villages d'Angomont, Bréménil et Fenneviller.

BAN-SAINT-PIERRE, ban particulier dans lequel étaient compris, en 1594, les villages d'Abaucourt, Jallaucourt et Pettoncourt.

BANSEY, ruis., prend sa source sur le territoire de Serres et se jette dans le Sanon.

BANVOIE, ruis., prend sa source à Zarbeling et se jette dans le ruisseau de Château-Voué.

BAR, montagne voisine de Toul, qui changea son nom en celui de St-Michel après que saint Gérard y eut fondé, au Xe siècle, un prieuré et une église sous l'invocation de ce saint; il y avait aussi, sur cette montagne, un village appelé Barville (V. ce mot). — *Mons qui Bar dicitur.* 836. H. L., I. c. 301. — *Vineæ quæ sunt plantatæ ab ipsa radice montis Barri.* 971. H. T., p. 65. — *Cella de monte Barro.* 982. H. L., I, c. 390. — *Ecclesia Sancti Michaëlis in monte Barro noviter constructa.* 988. Ib., c. 393.

Baranweare, « forteresse hors des bois d'Hoëville » — 1298. Tr. des ch., l. Amance, n° 3. — *Bois de Bertranc Voyvre.* 1562. Ib., l. Fiefs de Nancy, n° 58.

Baraque (La), ham., c^ne de Bey.

Baraque (La), m^in, c^ne de Fréménil.

Baraque-du-Haut-d'Arvaux (La), éc., c^ne de Charmes-la-Côte.

Baraques (Les), ham., c^ne de Ferrières.

Baraques (Les), éc., c^ne de Bainville-sur-Madon.

Baraques-de-Bey (Les), ham., c^ne de Nancy.

Baraques-de-Ludres (Les), éc., c^ne de Ludres.

Baraques-de-Lutzelbourg (Les), vil., c^ne de Phalsbourg.

Baraques-de-Toul (Les), éc., c^ne de Champigneules.

Baraques-du-Bois-de-Chêne (Les), vil., c^ne de Phalsbourg.

Baraques-du-Bois-de-Chêne-d'en-haut (Les), éc., c^ne de Danne-et-Quatre-Vents.

Barbas, c^on de Blâmont. — *Balduinus prepositus de Barbes.* 1186. H. L., II, c. 397. — *Ecclesia de Barbas.* 1240. Ib., c. 460. — *Barbay.* XIII^e s. Chr. mon. sen.; H. L., II, c. 14. — *Barbaix.* 1337. Tr. des ch., l Deneuvre, n° 24. — *Barbax.* 1420. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 83. — Le fief de Barbas relevait du comté de Blâmont. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Barbezieux, éc., c^ne de Domêvre. — *Villa de Barbesieux.* XIII^e s. Chr. mon. sen. H. L., II, c. 14. — *Barbezuel.* 1318. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 42.

Barbonville, c^on de Bayon. — *Barbanvilla.* 1114. H. L., I, c. 536. — *Alodium de Barunville.* 1157. Abb. de Belchamp. — *Barbonvila.* 1261. Jésuites de Nancy. — *Berbonvilla.* 1357. Pr. de Flavigny. — *Barba-villa.* XIV^e s. Chr. med. mon. H. L., II, c. 69. — Le fief de Barbonville relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Barchain, c^on de Sarrebourg.

Bardinière (La), fief à Custines.

Barine ou Barrine, mont. près de Toul. — *Vineæ in monte Barricino.* 870. H. T., p. 2. — *Mons Barisnum in comitatu Tullensi.* 942. H. L., I, c. 350. — *Mons Barrisinum.* 960. Abb. de Bouxières. — *Vineæ montis Barrismi.*

971. H. T, p. 65. — *Mons Barrisnum.* 971. H. L., I, c. 384. — *Monsbarinum.* 1359. Abb. de S^t^-Epvre.

Barisey, seigneurie à Thelod.

Barisey-au-Plain, c^on^ de Colombey. — *Barexey au Plain.* 1398. Cart. Vaudémont domaine, f° 203. — *Barisey le Plein.* 1582. Tr. des ch., reg. B. 51, f° 160 v°. — *Bariseium ad planum.* 1653. Cath. de Toul. Ce village, ainsi que le suivant, dépendait de la châtellenie de Brixey, du temporel de l'évêché de Toul. — Doy. de Meuse-Vaucouleurs, dio. de Toul.

Barisey-la-Côte, c^on^ de Colombey.

Barisey-la-Planche, vil. détruit, près de Barisey-la-Côte.

Baronne (La), f. (fief), c^ne^ d'Avricourt.

Baronnies (Les), seigneurie comprenant les terres de S^t^-Georges, Turquestein et le Ban-le-Moine.

Baruque (La), mét., c^ne^ de Veney.

Barville, ou Bar, vil. détruit, bâti sur la montagne de Bar ou de S^t^-Michel, près de Toul. — *Villa Barri nomine.* 971. H. L., I, c. 384. — *Mansus in villa Barro ; vineæ in Barro-villa.* Ib., c. 455. — *Barrivilla.* 1188. Ib., II, c. 401.

Barville, c^on^ de Lorquin. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Barville (Haute et Basse-), éc., c^ne^ de Nitting. — *Barville-de-Nitting.* — 1779. Descr. de la Lor.

Bas-Chateau, f., c^ne^ d'Essey-lès-Nancy.

Bas-de-la-Côte-de-Toul, éc., c^ne^ de Nancy.

Basse-Colbeck (La), éc., c^ne^ d'Abreschwiller.

Basse-Cour (La), maison forte à Bacourt.

Basse-de-l'Aigle (La), f., c^ne^ de Bionville.

Basse-des-Loups (La), ham., c^ne^ de Bionville.

Basse-des-Sept-Chevaux, éc., c^ne^ d'Angomont.

Basse-du-Cuvelier (La), éc., c^ne^ de Lafrimbolle.

Basse-du-Loup (La), éc., c^ne^ de Vaxainville.

Basse-du-Pré (La), éc., c^ne^ de Vaxainville.

Basse-Frentzel (La), éc., c^ne^ de S^t^-Quirin.

Basse-Jean-Georges (La), ham., c^ne^ de Pierre-Percée.

Basse-Kurlot (La), ham., c^ne^ de S^t^-Quirin.

Basse-Léonard (La), us., c^ne^ de Turquestein.

Basse-Mondon (La), f., c^ne^ de Moncel-lès-Lunéville.

Basse-Noire (La), us., c^ne^ de Turquestein.

Basse-Raon (La), éc., c^ne^ de Turquestein.

Basse-S^t^-Jean (La), éc., c^ne^ de S^t^-Sauveur.

Basse-Sarrelot (La), éc., c^ne d'Abreschwiller.

Basse-Scie (La), us., c^ne d'Angomont.

Basse-Xirxange, f., c^ne de Maizières-lès-Vic.

Bassing, c^on de Dieuze. — *N., archipresbiter de Bessingen.* 1267. Tr. des ch., l. Hesse, n° 4. — *Bassigen.* 1531. Ib., reg. B. 20, f° 66. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Bassompierre, gagnage-fief, c^ne d'Houdreville.

Bassompierre, maison-fief à Rosières-aux-Salines.

Bassompierre, seigneurie à Frolois.

Bassompont, m^in (cense-fief), c^ne de Rozelieures. — *Basopons.* 1027. H. L., I, c. 402. — *Alodium de Bassumpunt.* 1114, Ord. præm. ann., II, c. 539. — *Basompont.* 1157. Abb. de Belchamp. — *Bassunpont.* 1133. Abb. de Beaupré.

Bataille (chemins de la), c^nes de Bagneux, Barchain et Hertzing.

Batans (Le), fief à Vacqueville.

Bathelémont, ham. et ch., c^ne de S^t-Médard. — *Bethenberg von Marsel.* 1418. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine, n° 28. — *Battendorff* ou *Battenberg.* 1594. Dénombrement de la Lorraine. — *Bathelémont-sur-Seille.* 1779. Descr. de la Lor.

Bathelémont-lès-Bauzemont, c^on de Vic. — *Bathelani mons.* 1078-1093. H. L., I, c. 476. — *Bathelanmont.* 1188. Abb. de S^t-Remy. — *Bathlémont.* 1334. Abb. de Domèvre. — *Bathelémont lez Arracourt.* 1600. Dom. d'Einville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Batignolles (Les), ham., c^ne de Létricourt.

Batiments (Les). V. *Millery.*

Batin-Chêne, anc. bois aux Prémontrés de Pont-à-Mousson, c^ne de Marbache. — *Berten Chesne.* 1249. Prémontrés.

Battant (Le), éc., c^ne de Bréménil; — tuilerie, c^ne de Neuf-Maisons.

Battant-des-Meules (Le), mét., c^ne de Neuviller-lès-Badonviller.

Battigny, c^on de Colombey. — *Garsirius de Bateneis* (?) 1176. H. L., II, c. 372. — *Betegnex.* 1248. Abb. de S^t-Epvre. — *Betegniex.* 1292. Abb. de Clairlieu. — *Betigney.* 1293. Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 5, — *Batigneix.* 1295. Ib., l. Vaudémont domaine, n° 142. —

Betegnix. 1317. Ib., l. Vaudémont fiefs, n° 7. — *Bethegney.* 1399. Ib., n° 17. — *Bettegney.* 1398. Ib., n° 24. — *Baptegney.* 1583. Dom. de Vaudémont. — Le fief de Battigny relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Bauchamp, f., c^ne^ d'Eulmont.

Baudrecourt, c^on^ de Delme. — *Baldrecurt.* 1192. H. M., p. 153. — Le fief de Baudrecourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Bauzemont, c^on^ de Lunéville (Nord). — *Bosonis mons.* Hist. eps. tul. ad an. 922-963. H. L., I, c. 132. — *Visionis mons* (?) 1033. Ib., c. 409. — *Ecclesia Basonis montis.* 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 8. — *Basimons.* V. 1160. Abb. de Bouxières. — *Walterus presbiter de Basemont.* 1164. Abb. de Beaupré. — *Baudecemont.* 1332. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 86. — Le fief de Bauzemont relevait de la châtellenie d'Einville, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Bauzemont, seigneurie à Arracourt.

Bayart, moulin sur la Seille, aujourd'hui inconnu. — *Molendinum supra Salliam quod nominatur Bayarth.* 1214. Abb. de Beaupré. — *Baiart.* 1218. Ib.

Bayette, f., c^ne^ d'Ommerey.

Bayon, ville, ch-l. de c^on^, arr^t^ de Lunéville. — *Abajum.* XIII^e^ s. Chr. mon. sen. (attribution donnée par Dom Calmet). H. L., II, c. 10. — *Beon.* 1260. Coll. S^t^-Georges. — *Baon.* 1295. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 40. — *Bayons.* 1322. Ib., l. Blâmont I, n° 72. — *Oppidum de Bayonno.* 1416. Tiercelins de Bayon. — *Baionum.* 1513. Géogr. de Ptolémée. — *Baio.* 1675. Not. Gall., p. 363.

Le fief de Bayon relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. Il devint, en 1720, le siége d'un marquisat, avec buffet et prévôté, laquelle fut érigée, en 1757, en prévôté bailliagère. — Doy. d'Epinal, dio. de Toul.

Bayonville, c^on^ de Thiaucourt. — *Baionis villa in comitatu Scarponensi.* 960. H. L., I, c. 367. — *Sylva Baiunville.* Prémontrés de Pont-à-Mousson. — *Baionville.* 1432. Tr. des ch., l. Prény, n° 21. — Le fief de Bayonville relevait de la baronnie d'Apremont, même bailliage. — Au siècle dernier, chef-lieu d'une terre à la maison de Raigecourt. — Archip. de Gorze, dio. de Metz.

Bazin, fief et maison forte à Saulxures-lès-Nancy.

Beaufort, fief à Rémérèville.

Beaulieu, f., c^ne de Marainviller; prieuré de l'ordre de S^t-Augustin, fondé au XII^e siècle, uni, au XIV^e, à l'abbaye de Belchamp. — *Bellus locus.* 1157. Abb. de Belchamp. — *Bealeu.* 1272. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 7. — *Bellelieu.* 1712. Pouillé.

Beaulong (Le), ruis., prend sa source entre les côtes de Gugney et de They et se jette dans le Madon.

Beaume (La), fief au village de Faulx.

Beaumont, c^on de Domèvre. — *Samboldi-Mons.* 1106. Hist. de l'abb. de S^t-Mihiel, p. 453. — *Valterus de Sambumont.* 1134. H. L., II, c. 302. — *Sembuemont.* 1227. Cart. Apremont, f° 1 v°. — *Cembuemont.* 1265. Cart. de Rengéval, f° 21 v°. — *Sambuelmont.* 1326. Tr. des ch., l. Bouconville, n° 71. — *Sambuefmont.* 1387. Ib., l. S^t-Mihiel, n° 61. — *Sanbuesmont.* 1473. Ib., n° 161. — *Sembuefmont.* 1479. Ib., l. Bouconville, n° 117. — *Sembeusmont.* 1599. Ib., n° 47. — *Sambeumont.* 1614. Ib., n° 58. — *Beaumont-en-Voivre.* 1744. Arch. de M^e Latour, notaire à Toul. — Le fief de Beaumont relevait de la baronnie d'Apremont. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Beaupré, f., c^ne de Moncel-lès-Lunéville; abbaye de Cisterciens fondée en 1135 : *Anno... 1135..., in valle sylvestri satis et horrida subtus Amermamenil, super fluvium Murthem..., constructa est abbatia Cirsterciensis ordinis, que ex amenitate loci congruum sortita nomen Bellum pratum vocatur.* 1157. Abb. de Beaupré. — *Beapré.* 1273. Tr. des ch., l. Moyenvic I, n° 1. — *Belprei.* 1299. Ib., l. Rosières 1, n° 48.

Beauregard, éc., c^ne de Nancy.

Beaurepaire, château ruiné, près de Château-Salins. — *Bel Repaire.* 1387. Coll. S^t-Georges. — *Beilrepaire.* 1348. Tr. des ch., l. Château-Salins, n° 8.

Bébing, c^on de Sarrebourg. — *Bubinga* (?) 1121. H. L., II, c. 266. — *Bubinguen.* 1301. Abb. de Vergaville. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Beck, m^in, c^ne de Mulcey.

Bédestroff, ham., c^ne de Bourgaltroff. — *Béderstorff.* 1310. Arch. : Bourgaltroff, etc. — *Bédestorff,* 1606. Ib.

Bédois ou Béden (Le), pays de Void, dans lequel était compris, notamment, le bourg de Foug. — *Pagus Bedin-*

sis. 770. H. L., I, c. 285. — *Bedensis*. x^e^ s. Hist. eps. tul. ad an. 622–654. Ib., c. 127. — Ce *pagus* dépendait de la cité de Toul.

Bédon, f., c^ne^ de Lupcourt ; gagnage franc ayant son ban séparé et son maire. — *Allodium Bellidoni*. 1159. Abb. de Clairlieu. — *Bédon-au-Vermois*. 1779. Descr. de la Lor. — Cette ferme donnait son nom à un petit ruisseau : *Rivulus Bellidoni*. 1127–1168. Abb. de Beaupré.

Béhait (Le), ruis., prend sa source près de Brouville et se jette dans la Meurthe.

Behu, anc. bois aux Prémontrés de Pont-à-Mousson, « que siet entre Ponpaig (Pompey) et Merbage (Marbache). » 1272. Prémontrés.

Beinbach, f., c^ne^ de Walscheid.

Bel-air, éc., c^ne^ de Champey.

Belchamp, ham., c^ne^ de Méhoncourt; abbaye de Chanoines réguliers fondée au xii^e^ siècle, en un lieu appelé *Mons Sanctæ Trinitatis*, nom qu'elle porta elle-même. — *Bellus campus*. 7157. Abb. de Belchamp. — *Belchamp*. 1268. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 4. — *Bealchamp* et *Beachamp*. 1272. Ib., n° 8.

Bel-Etang (Le), ham., c^ne^ de Champigneules.

Bellaire, us., c^ne^ de Pont-à-Mousson.

Bellamoulin, anc. m^in^ près de Craincourt. — *Berlaut molin desouz Creincort*. 1323. Tr. des ch., l. Pont fiefs I, n° 94. — *Ballaimmollin sur la Ceille*. 1334. Ib., n° 102. — Ce moulin était un fief relevant du marquisat de Pont-à-Mousson.

Bellange, c^on^ de Château-Salins. — *Billanges*. 1349. Tr. des ch., l. Salm II, n° 3. — *Belanges*. xvi^e^ s. Coll. de Marsal. — *Blanche*. 1756. Dép. de Metz. — Village de la châtellenie d'Haboudange, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Belleau, c^on^ de Nomeny. — *Bella aqua*. 1047. H. L., I, c. 422. — *Belle auwe*. 1278. Tr. des ch., l. l'Avant-garde, n° 3. — *Beille yawe*. 1334. Ib., l. Pont fiefs, III, n° 20. — Le fief de Belleau relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Siége d'un marquisat érigé en 1728, sous le nom de *du Hautoy*, et qui fut transféré à Clémery en 1760. — Archip. de Mousson, dio. de Metz.

Belle-Charmille (La), éc., c^ne^ de Val-de-Bon-Moutier.

Bellecourt, anciennement *les Rappes*, f., c^ne de Remoncourt; fief et haute justice érigée en 1736.

Belle-Croix (La), éc., c^ne de Jarville.

Belle-Croix, ch., c^ne de Faulx; fief érigé en 1736.

Belle-Croix (La), ermit., c^ne de Rosières-aux-Salines.

Belle-Etoile (La), éc^s, c^nes de Croismare et de Neuves-Maisons.

Belle-Fontaine, éc., c^ne de Puzieux.

Belle-Fontaine, maison-fief près de Vézelise.

Belle-Meunière (chemin de la), c^ne de Bréménil.

Belles-Dames (chemin des), c^ne de Lorey.

Belleville, c^on de Pont-à-Mousson. — *Busnei villa in comitatu Scarponinse.* 932. Abb. de Bouxières. — *Bellavilla in comitatu Scarponinsi.* 948. H. T., p. 12. — *Belle ville de leiz Deullouart.* 1323. Tr. des ch., l. Pont fiefs I, n° 94. — *Baille ville.* 1330. Ib., l. Pont ecclés., n° 16. — *Beille ville.* 1334. Ib., l. Pont fiefs III, n° 17. — Le fief de Belleville relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Bellevoie, ruis., prend sa source à Vigneules et se jette dans la Meurthe.

Bellevue, éc^s, c^nes de Donjeux, Nancy et Toul; — f^e, c^nes d'Altroff, Vaxy, Croismare et Buissoncourt; — ch., c^ne de Maidières; — us., c^ne de Toul.

Bellevue-du-Hebar (La), éc., c^ne d'Hermelange.

Bellihesse, Belliese ou Bellielsse, fief à S^t-Nicolas, érigé en 1634.

Belmont, fief à Repaix, érigé en 1736.

Belrus, anc. cense et m^in, c^ne de Pont-à-Mousson.

Bemback, ruis., sort du Monaker, montagne de la chaîne des Vosges, et se jette dans la Zorn.

Bénaménil, c^on de Lunéville (Sud-Est). — *Bernardi vicus.* 1054. Abb. de S^t-Remy. — *Bernartmanil.* 1277. Ib. — *Bernarmesniz.* 1313. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 135. — *Bernarmesnil.* 1494. Ib., n° 137. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Bénestroff, c^on d'Albestroff. — *Benestorf.* 1300. Tr. des ch., l. Bitche, Castres, etc., n° 34. — *Bennestorf.* 1398. Ib., n° 71. — *Benschdorff.* 1513. Géogr. de Ptolémée. — Le fief de Bénestroff était du bailliage d'Allemagne. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Benevise, gagnage à l'abbaye de Clairlieu, dont la situation n'est pas connue, mais qui paraît avoir été non loin de Germiny. — *Terre que Benevise vocantur.* V. 1188. H. L., II, pr., c. 373. — *Apud Benevisas.* 1193–1198. Ib., c. 374.

Bénicourt, ham. (village et seigneurie), c^ne^ de Clémery. — *Bugneicourt.* 1289. Cart. Apremont, n° 2. — *Bigneicourt.* 1333. Tr. des ch., l. Pont fiefs III, n° 13. — Le fief de Bénicourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson.

Benney, c^on^ d'Haroué — *Ecclesia de Barnei.* 1090. H. L., I, pr., c. 566. — *Allodium Ugneys* (?) 1127–1168. Pr. de Flavigny. — *Barney.* 1244. Ib. — Le fief de Benney relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Bérange, f., c^ne^ de Château-Voué; village détruit. — *Villa de Berange ubi antea pagus erat erectus.* 1206. Cart. de Salival. — *Grainge de Berranges.* 1264. Ib. — *Binranges* et *Beinranges.* 1265. Ib. — *Belronges.* 1272. Ib.

Bergerie (La), f^e^, c^nes^ de S^t^-Sauveur et de Manonviller.

Bergerie (La), anc. gagnage aux Antonistes de Pont-à-Mousson, c^ne^ de Maidières. — *La Bergerie lès Madière.* 1596. Antonistes.

Bergerie (La), cense-fief près de Gondreville.

Bergerie (La), anc. f. au prieuré de Salone, près de ce village. — Nouvelle ferme dite *Bergerie.* 1435. Coll. S^t^-Georges.

Bergerie (*vieille tour à Oron nommée* la). 1505. Tr. des ch., l. Viviers, n° 41.

Berling et Berlingen, c^on^ de Phalsbourg. — Village du comté de la Petite-Pierre. — Dio. de Strasbourg.

Bermering, c^on^ d'Albestroff. — *Finis Bertmeringas in pago Muslinse.* 857. H. M., p. 31. — *Vermeringas villa in pago Salninse.* 926 ou 927. H. L., I., c. 338. — Village des comtés d'Hinquezange et de Morhange. — Archip. de Morhange, dio. de Metz.

Bernu (La), ruis., prend sa source à Angomont et se jette dans le ruisseau de Badonviller.

Bernécourt, c^on^ de Domèvre. — *Predium in feodo Commarciensi jacens quod Bernaicuria dicitur.* 1120–1163. Ord. præm. ann., II, c. 404. — *Breneincourt.* 1322. Tr. des ch., l. Pont domaine II, n° 17. — *Brenaincourt.* 1339. Ib., l. Apremont, 49^e^ liasse, n° 25. — *Brenaicuria* et *Bre-*

naicourt. 1370. Cath. de Toul. — *Brenécourt*. 1421. Ib. Tr. des ch., l. Pont cité, n° 25. — *Berneycourt belle fontaine*. 1588. Ib., reg. B. 57, f° 165. — Le fief de Bernécourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Siége d'une baronnie érigée en 1719, et qui prit le nom de *Mousin* en 1781. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Berthelming, c^on^ de Fénétrange. — Archip. de Bouquenom, dio. de Metz.

Bertrambois, c^on^ de Lorquin. — *Bertranboix*. 1295. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 11. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Bertrichamps (mieux : *Bertrichamp*, c^on^ de Baccarat. — Village de la châtellenie de Baccarat, du temporel de l'évêché de Metz. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Bérupt, anc. m^in^, seigneurie, ban séparé et chap., près de Salival. — *Bellus rivus*. 1215. Cart. de Salival.

Besville, m^in^, c^ne^ de Virming.

Besville et Besviller, f., c^ne^ de Bénestroff; village détruit. — *Berviller*. 1519. Tr. des ch., l. Hesse, n° 32. — *Berswiller*. 1524. Ib., reg. B. 16, f° 117 v°.

Bétaigne, éc., c^ne^ de Laronxe; métairie à l'abbaye de Beaupré. — *Grangia que Britannia nominatur*. 1150. Abb. de Beaupré. — *Bretengne*. 1345. Coll. S^t^-Georges.

Bête-de-Bois (chemin de la), c^ne^ de Bathelémont-lès-Bauzemont.

Bettainviller, fief et ban séparé, village détruit, près de Ferrières. — *Betainvilleir*. 1317. Tr. des ch., l. Rosières II, n° 16. — *Betenviller*. 1320. Ib., n° 18. — *Le ban et la ville de Betevilleir*. 1345. Ib., n° 19.

Bettling, éc., c^ne^ de Bühl. — C'était aussi le nom d'un ban séparé, paroisse de Brouderdorff.

Bettborn, c^on^ de Fénétrange. — *Betboorn*. XVIII^e^ s. Dom. de Fénétrange. — Bettborn ou *Bettpert*. 1779. Descr. de la Lor. — Village de la baronnie de Fénétrange. — Archip. de Bouquenom, dio. de Metz.

Beuil, ruis., prend sa source dans le Neuf-Etang et se jette dans le ruisseau de l'Etang.

Beuvezin, c^on^ de Colombey. — *Buvisin*. 1288. Cart. La Chaussée, f° 117. — *Buevezaing*. 1371. Cath. de Toul. — *Beuvezain lez Vicherey*. 1593. Tr. des ch., l. Ruppes II, n° 4. — On a appliqué à ce village les noms latins de *Plujosa*, *Ploiosa*, *Ployasa*, *Pluvesia* et *Plogosa*, rappelés

dans des titres des XII^e^ et XIII^e^ siècles; ils concernent peut-être Pleuvezain (Vosges), voisin de Beuvezin. — Village de la prévôté de Vicherey, du temporel de l'évêché de Toul. — Doy. de Châtenois, dio. de Toul.

BEY, c^on^ de Nomeny. — *In Bero ecclesia.* 896. Coll. S^t^-Georges. — *Capella Sanctæ Mariæ de Buis.* 1188. H. M., p. 145. — *Biert.* 1285. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine I, n° 9. — *Biers sur Seille.* 1323. Cart. Pont domaine, f° 274. — Dans un titre de 1697, Jean-Marie Cueillet se qualifie seigneur du *comté de Bey.* Coll. S^t^-Georges. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

BEZANGE-LA-GRANDE, c^on^ de Vic. — *Besangia.* 960. Abb. de Bouxières. — *Bisangia.* 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 8. — *Besenchæ.* 1182. Abb. de Beaupré. — *Bisanges magna.* 1189. Ib. — *Besenges.* 1192. Ib. — *Besenchez.* 1210. H. L., I, c. 525. — *J., curatus de Bessanges.* 1326. Abb. de Salival. — *Bezainge.* 1359. Tr. des ch., l. Nomeny II, n° 87. — *Besanges.* 1369. Abb. de Beaupré. — *Besenge.* 1461. Tr. des ch., l. Lunéville I, n° 4. — Village de la châtellenie de Vic, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

BEZANGE-LA-PETITE, c^on^ de Vic. — *Allodium de Besangis.* 1188. Abb. de Beaupré. — *Semibesengia.* XII^e^ s. Ib. — *Saint Memin-Buzange* (Saint-Memin pour Saint-Maximin). 1259. Tr. des ch., l. Pont fiefs I, n° 74. — *Bisainges de lez Ranzis.* 1267. Abb. de Beaupré. — *Semi Besainge.* 1393. Tr. des ch., l. Einville, n° 12. — *Semibesenge.* 1461. Ib., l. Lunéville I, n° 4. — *Parva Bisangia.* 1676. Chartreux de Bosserville. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

BEZAUMONT, c^on^ de Pont-à-Mousson. — Village de la prévôté de Dieulouard, du temporel de l'évêché de Verdun. — Archip. de Mousson, dio. de Metz.

BIEBERSKIRCH, c^on^ de Sarrebourg. — *Biberkirich.* 1779. Descr. de la Lor. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

BICHELBOURG, f., c^ne^ de Vuisse.

BICKENHOLTZ, c^on^ de Fénétrange. — *Sainte-Marie.* 1630. Arch. de la commune : titre de fondation du village. — *Bictenkolz* et *Bickenholz.* 1705. Pouillé. — *Sainte-Marie, dite Picholtz ou Bickenholtz.* 1779. Descr. de la Lor. — Village de la principauté de Lixheim. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Bicqueley, c^on de Toul (Sud). — *Bucculiacum.* x^e s. Hist. eps. tul. ad an. 590-607. H. L., I, c. 114. — *Buchuliacum.* Epitaphia eps. tul. ad an. 600-622. Ib., c. 169. — *Buchcleium.* 1127-1168. Abb. de Clairlieu. — *Buchaillei.* 1184. Ib. — *Bicquilley.* 1607. Dom. de Gondreville. — Village de la châtellenie de Blénod, du temporel de l'évêché de Toul. — Doy. et dio. de cette ville.

Bidestroff, c^on de Dieuze. — *Widirgoldesdorff.* 966. Abb. de Vergaville. — *Villa de Buderstorf cum ecclesia.* 1121. H. L., II, c. 265. — *Buderstorff.* 1262. Arch., titres de la châtellenie d'Albestroff. — *Curtis de Benderstorf.* 1266. Tr. des ch., l. Deux-Ponts, n° 5. — *Widersdorff.* 1513. Géogr. de Ptolémée. — *Budersdorff.* 1559. Dom. de Dieuze. — *Buderstroff.* 1591. Tr. des ch., l. Dieuze, salines, n° 15. — *Biderstroff.* 1623. Ib., l. Dieuze II, n° 36. — Le fief de Bidestroff relevait de la châtellenie de Dieuze, bail. d'Allemagne. Siége d'une baronnie érigée en 1722. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Bienville-la-Petite, c^on de Lunéville (Nord). — *Beveinville.* 1290. Tr. des ch., l. Einville, n° 3. — *Byainville* et *Byenville.* 1498. Ib., n° 18. — *Blainville-la-Petite,* vulgairement Bienville ou *Blainville-aux-Marais.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Bienville relevait de la prévôté d'Einville, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Bièvre (La), riv., sort de la montagne d'Holvasch, chaîne des Vosges, passe sur les territoires de Trois-Fontaines, Bieberskirch, Schneckenbüsch, Bühl, Harreberg, Sarraltroff, et se jette dans la Sarre.

Bingottes (Les Haute et Basse-), mét^s, c^ne de Baccarat.

Binsing, vil. détruit, près de Fribourg. — *Bainsing.* 1580. Abb. de Haute-Seille. — Un chemin de la commune de Fribourg porte le nom de *Devant-Binsing.*

Bioncourt, c^on de Château-Salins. — *Villa que vocatur Bioniscurtis, in pago Salininse.* 933. H. L., I, c. 339. — *Capella in Bioniscurte.* 936. H. M., p. 59. — *Byoncort.* 1275. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 13. — *Biencort.* 1282. Ib., n° 16. — *Byoncourt.* 1296. Ib., n° 43. — *Byoncuria.* 1363. Cath. de Toul. — Le fief de Bioncourt relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. Au siècle dernier, il formait, avec Alaincourt, une baronnie dont l'origine n'est pas connue. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Bionville, c^on de Baccarat; n'était encore qu'une cense vers le milieu du siècle dernier. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Biquotte (La), f., c^ne de Gibeaumeix.

Bis, ruis. mentionné dans un titre de 1213 pour l'abbaye de Clairlieu, et qui est maintenant inconnu : *Rivulus de Bis de Roseriis* (Rosières-aux-Salines).

Bisping, c^on de Fénétrange. — *Ecclesia de Bisping.* 1147. Abb. de Vergaville. — *Bispenges.* 1276. Ib. — *Bispingen.* 1374. Cart., Fiefs du bailliage d'Allemagne, f° 140. — *Bispaigne.* 1543. Dom. de Dieuze. — *Bispanges.* 1568. Tr. des ch., reg. B. 38, f° 191. — *Busseping.* 1727. Ib., l. Dieuze II, n° 40. — *Bichepin.* 1727. Ib., reg. B. 228, n° 58. — Meurisse (Hist. des év. de Metz, p. 43) a traduit le *Decempagi* des Gesta eps. met. par *Dix-Paings*, et quelques auteurs ont cru pouvoir appliquer cette dernière dénomination au village de Bisping. (V. *Tarquinpol.*) — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Blaincourt ou Saint-Clément, village détruit, près de Vilcey-sur-Trey, et sur l'emplacement duquel est bâti, dit-on, le moulin Joyard.

Blainville-sur-l'Eau, c^on de Bayon. — *Bledonis* (?) 882-887. Denier de Charles-le-Gros, roi de Lorraine. Et. num., p. 212. — *Ecclesia de villa Bladini.* Hist. eps. tul. ad an. 922-963. H. L., I, col. 132. — *Blainvilla.* 1156. Abb. de Beaupré. — *Alodium de Bullinville.* 1157. Abb. de Belchamp. — *Bleinvilla.* 1293. Ib. — *Bleinville.* 1294. Prêcheresses de Nancy. — *Blainville sur Meux* (Meurthe). 1429. Ib. — *Blainville-la-Grande.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Blainville relevait des châtellenies de Rosières et de Lunéville, bail. de Nancy. Il fut érigé en comté en 1721, et en marquisat en 1729. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Blaissière ou Blessière (La), f. (fief et seigneurie), c^ne de Bulligny.

Blamont, ville, ch-l. de c^on, arr^t de Lunéville. — *Carsilius de Blammont.* 1186. H. L., II, c. 397. — *Albus mons.* 1244. Abb. de Haute-Seille. *Blanmont* et *Blancmont.* 1248. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n^os 1 et 2. — *Ecclesia de Blankenberg.* 1282. Abb. de Haute-Seille. — *H., dominus de Blaulmont.* 1304. Tr. des ch., l. Deneuvre,

n° 15. — *Alba.* XIV^e s. Chr. med. mon. H. L., II, c. 75. — *Blanmondum.* XVII^e s. Plan de Blâmont.

Blâmont fut le chef-lieu d'un *pagus* (V. *Blâmontois*), puis d'un comté qui semble avoir existé dès le X^e siècle; le siége d'une prévôté, bailliage de Lunéville, érigée en 1698, puis d'un bailliage créé en 1751. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Blamontois (Le), petit pays dont Blâmont était la capitale, et qui, à en juger par l'étendue du comté de Blâmont, devait comprendre à peu près le canton dont cette ville est le chef-lieu. — *Pagus Albinsis.* 816. Hist. de l'égl. de Strasbourg, pr., p. 160. — *Albechova.* 870 (partage du royaume de Lothaire). H. L., I, c. 310. — *Alvinsis pagus.* 1111. Ib., c. 529. — *Pagus Albinsis qui et Albegia dicitur... Nomen suum fortè derivat à fluviolo Vizuzia, in quo vox germanica Wiss album significat.* Hist. de l'égl. de Strasbourg, pr., p. 160, note, et Als. ill., I, p. 671.

Blanche-Allemande (La), f., c^ne de Frémonville.

Blanche-Dame (chemin de la), c^ne de Germiny.

Blanche-Eglise, c^on de Dieuze. — *Alba Ecclesia.* 1314. Abb. de Haute-Seille. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Blanche-Fontaine, endroit inconnu, entre Vandières et Viéville-en-Haye. — *Semita que exiens a via de Venderiis, scindit nemus et transit juxta petrariam, directaque ad Album Fontem, porrigit usque ad magnam viam Vieville.* 1138. H. L., II, c. 317.

Blanche-Fontaine, ruis., prend sa source au-dessus du moulin de Grémecey et se jette dans la Seille.

Blanckohoff (Le), f., c^ne de Gosselming.

Blanc-Rupt (Le), vallée où sont les sources de la Sarre-Blanche, et dans laquelle se trouvent plusieurs maisons isolées faisant partie de la commune de Turquestein.

Blanzey, ham. et chap., c^ne de Bouxières-aux-Chênes. Bourgade gallo-romaine; prieuré de l'ordre de Prémontré, fondé au XII^e siècle. — *Capella de Blanziaco.* 965. H. L., I, c. 372. — *Feodum apud Blanzei.* 1162. Ib., c. 359. — *Alodium de Blanzeio.* 1168. Ib., c. 363.

Blaquemont, vil. détruit, que la tradition dit avoir existé près de Jeandelincourt.

Blarin (Le), ruis., prend sa source près de Blénod-lès-Toul et se jette dans les Bouvades.

Bléhors (Grande et Petite-), f^s, c^ne de Damelevière;

village détruit. — *Theodoricus de Blehers.* 1135. H. L., II, c. 306. — *De Bleheres.* 1157. Ib., c. 354. — *Blehericæ.* 1183. Abb. de Clairlieu. — *Territorium de Blehores.* 1203. Ib. — *Bléhors-lès-Blainville.* 1763. Ib.

Blémerey, c^on de Blâmont. — *Blumerys.* 1276. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 9. — *Blumeriez.* 1293. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 14. — *Blemereis.* 1318. Ib., n° 42. — *Blumereix.* 1327. Ib., l. Blâmont I, n° 83. — Le fief de Blémerey relevait du comté de Blâmont. — Archip de Marsal, dio. de Metz.

Blénière (La), ham., commune de Bruley.

Blénod-lès-Pont-à-Mousson, c^on de Pont-à-Mousson. — *Beleno* (?) Triens. Revue numism., t. XV, p. 233. — *Bladenaco.* 836. H. L., I, c. 302. — *Bladene nacum.* 870. H. T., p. 1. — *Bladonau.* 875. Arch. de la Moselle : Abb. de S^te-Glossinde. — *Bladenacum.* 884. H. L., I, c. 318. — *Bladeniacum.* 936. Ib., c. 343. — *Blandonis in Blandanacum.* 948. Ib., c. 352. — *Blandenocum.* 965. Ib., c. 375. — *Bladenacum cum ecclesia.* 1033. Ib., c. 408. *Bladenacum super Mosellam.* 1072. Ib., c. 472. — *Vidricus de Blenau.* 1179. Ord. præm. ann., II, c. 410. — *Arardus de Belenneio.* XII^e s. Tr. des ch., l. Mandres, n° 28. — *Blainnou.* 1261. Ib., l. Pont-à-Mousson, n° 2. — *Bleenou.* 1281. Ib., l. l'Avantgarde, n° 1. — *Blenou.* 1295. Ib., l. Pont addit., n° 25. — *Ecclesia parochialis de Blenodio.* 1316. Ib., l. Pont ecclés., n° 25. — *Blenodium coram Pontemontionis.* 1359. Abb. de S^t-Epvre. — *Blennoid devant le Pont.* XV^e s. Tr. des ch., l. Pont addit., n° 26. — *Blennod devant le Pont.* 1494. Ib., l. Pont fiefs III, n° 63. — Le fief de Blénod relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Blénod-lès-Toul, c^on de Toul (Sud). — *Bladenacum.* X^e s. Hist. eps. tul. ad an. 500-507. H. L., I, c. 113. — *Villa nuncupata Bladenau.* Ib., ad. an. 622-654. Ib., c. 126. — *Blenodium.* Epit. eps. tul. ad id. Ib., c. 169. — *Bladiniacum.* 982. Ib., c. 390. — *Ecclesia de Blaviniaco.* 1154. Ib., II, c. 347. — *Blenou.* 1367. Cart. Evêques et cité de Toul, f° 4. — *Bleno.* 1496. Tr. des ch., reg. B. 5, f° 225. — *Blénod-aux-Oignons.* 1779. Descr. de la Lor. — Blénod était le chef-lieu d'une châtellenie du temporel de l'évêché de Toul, bail. de cette ville. — Doy. et dio. de Toul.

Blessière (La). V. *Blaissière.*

Boeuvro (Le), f., c^ne de La Neuveville-aux-Bois.

Blette (La), petite rivière, prend sa source près de Badonviller, passe sur les territoires de S^t-Maurice, S^te-Pôle, Montigny, Mignéville. Herbéviller, Badonviller et Bréménil, et se jette dans la Vezouse non loin de Blâmont. — *Aubelette.* 1401. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 74.

Bois-Barets, éc., c^ne d'Hériménil.

Bois-Blanc (Le), f., c^ne de Lesse.

Bois-Brûlé, f., c^ne de Lindre-Haute.

Bois-Coupé, f., c^ne de Montreux.

Bois-de-la-Famine, canton du territoire d'Arracourt.

Bois-de-la-Grange, f., c^ne de Nonhigny.

Bois-des-Nones (chemin du), c^ne de Bures.

Bois-de-Thou, f., c^ne de Cirey.

Bois-de-Xartes, éc., c^ne de Rosières-aux-Salines.

Bois-du-Chauffeur (ruis. du) ou d'Allewalt, prend sa source au-dessus de Rodalbe et se jette dans le ruisseau de Bénestroff.

Bois-le-Chat (Le), éc., c^ne d'Ecrouves.

Bois-le-Chuc, éc., c^ne de Francheville.

Bois-le-Comte, ham. (seigneurie), c^ne de Domgermain.

Bois-le-Comte, éc., c^ne de Buissoncourt; — f., c^ne de Moncel-lès-Vic.

Bois-le-Diable (chemin du), c^ne de Manonville.

Bois-le-Duc (Le), f., c^ne de Cercueil.

Bois-le-Suc, f., c^ne de Francheville.

Bois-Monsieur, f., c^ne de Sexey-aux-Forges.

Bolhux (Le), éc., c^ne de Vathiménil. — *Boullehieux.* 1587. Abb. de Beaupré. — *Bolhieux.* 1720. Ib.

Boncourt, vil. ruiné, entre Arracourt et Athienville. — *Pons de Boncort.* 1189. Abb. de Beaupré. — *Boincort.* 1287. Abb. de Salival.

Bon-Dieu (Le), éc., commune de Neuf-Maisons.

Bonlieu, éc., c^ne d'Hattigny.

Bon-Moutier, abbaye fondée vers la fin du VII^e siècle par saint Bodon, évêque de Toul, puis transférée à S^t-Sauveur, et sur l'emplacement primitif de laquelle a été construit dans la suite le village de Val-de-Bon-Moutier. — *Cella quæ nuncupatur Bodonis monasterium, sita in pago Albinse, super fluvium Vizuzia.* 816. Hist. de l'égl. de Strasbourg, pr., p. 160. — *Bannum de Bonmonstier.* XIII^e s. Chr.

mon. sen. H. L., II, c. 20. — *Boenmoustier*. 1314. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 96.

Bonne-Fontaine, f., c^ne de Danne-et-Quatre-Vents.

Bonneval, f., c^ne d'Hénaménil; prieuré à l'abbaye de Mureau, puis aux Prémontrés de Nancy; cense-fief ayant son ban séparé. — *Prioratus Bonevallis*. 1217. Ord. præm. ann., II, c. 709. — *Bonnevaulx*. 1520. Dom. d'Einville.

Bon-Pasteur (Le), couvent où l'on reçoit des filles repenties, c^ne de Nancy. (V. *Turique*.)

Bon-Père (chemin du), c^ne de Fenneviller.

Bonra (Le), mét., c^ne de Glonville.

Bon-Secours, faub. de Nancy; maison de retraite pour les prêtres, dite la collégiale; église, aujourd'hui paroissiale, construite sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de *Notre-Dame-de-la-Victoire* ou *des Rois*, vulgairement *des Bourguignons*, érigée en mémoire de la défaite des Bourguignons sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477. Pèlerinage très-fréquenté.

Bonviller, c^on de Lunéville (Nord). — *Boinviler*. 1251. Tr. des ch., l. Lunéville I, n° 54. — *Boinvilleir*. 1323. Ib., l. Einville, n° 8. — *Bonviller de leis Einville*. 1339. Coll. S^t-Georges. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Booz, ch., c^ne de Pont-à-Mousson.

Borde (La), éc. (cense-fief et ban séparé), c^ne d'Einville. — *La Bourde*. 1549. Dom. d'Einville.

Borde (La), f. (fief), c^ne de Nomeny.

Borde (La), f. (cense-fief et ban séparé), c^ne d'Haraucourt-sur-Seille. — *Le gaignage et l'estang de Boulle*. 1585. Tr. des ch., l. Marsal III, n° 262.

Borde (La), f., c^ne de Buissoncourt.

Borde (La) ou Saint-Pierre, léproserie près de Toul. (On appelait *bordes* des baraques isolées, en planches, dont on se servit pour placer les lépreux avant de les enfermer dans les hôpitaux; plus tard, on appliqua ce nom aux léproseries elles-mêmes.)

Borde (La), nom donné à un canton du territoire de S^t-Baussant.

Borde (chemins ou sentiers de la), c^nes d'Aboncourt-en-Vosge, Buissoncourt, Mont-le-Vignoble, Xermaménil, Velle-sur-Moselle.

Borde (sentier du Haut-de-la), c^ne d'Athienville.

Borde (chemin du Pâquis-de-la), c^ne d'Affracourt.

Bordes (Les), éc. (léproserie), c^ne de Gerbéviller. — *Ad Bordes.* 1218. Abb. de Beaupré. — *Les Bourdes.* 1320. Ib. — Les titres de la même abbaye font mention, en 1186, du ruisseau des Bordes : *rivulus de Bordis.*

Bordes (Les), anc. maison hors la porte Notre-Dame de Nancy. — *Les Bourdes.* 1453. Chronique de Lorraine. H. L., III, c. 21.

Bordes (Les), ham., c^ne de Badonviller; — f., c^ne d'Haudonville; — éc^s, c^nes de Pierre-Percée et d'Haboudange.

Bordes (chemin des), c^ne de S^t-Remimont.

Borville, c^on de Bayon. — *Allodium de Borvilla.* 1114. Ord. præm. ann. II, c. 539. — *Feodum de Borville.* 1188. Abb. de Beaupré. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Bosquet (Le), ham., c^ne de Vandœuvre.

Bosserville, ham. (seigneurie), c^ne d'Art-sur-Meurthe. — Chartreuse fondée en 1666, fermée en 1790, rouverte en 1835. — *Prædium in Lusciaco villa.* 965. H. L., I, c. 373. — *Henricus de Losseivilla.* 1136. Abb. de Bouxières. — *Bocevilla.* 1183. Abb. de Clairlieu. — *Boscevilla.* XIII^e s. Ib. — Le fief de Bosserville relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville.

Bouche, m^in, c^ne de Marsal.

Boucotte, anc. ban particulier, c^ne de Rosières-aux-Salines.

Boucq, c^on de Toul (Nord). — *Alodum in Boiaco.* Hist. eps. tul. ad an. 922-963. H. L., I, c. 132. — *Alodium de Bouch.* Epit. éps. tul. ad id. Ib., c. 174. — *Boc* et *Bouc.* 1152. Cart. de Rengéval, f^os 12 et 31. — Doy. de Meuse-Commercy, dio. de Toul.

Boudonville, faub. de Nancy. — *Capella Bodonis villæ.* 965. H. L., I, c. 372. — *Boddonis villa.* 968. Ib., c. 381.

Boudouze, scierie et éc., c^ne de S^t-Sauveur.

Bouillonville, c^on de Thiaucourt. — *Baldofovilla.* 857. H. M., p. 31. — *Godelinisvilla.* 875. Arch. de la Moselle : Abb. de S^te-Glossinde (attribution donnée par H. M., p. 38). — *Silva inter Aciaco et Balioni villa.* 918. Ib., p. 56. — *Bodulfivilla in pago Scarponinse.* 933. H. L., I, c. 339. — *Boullonville.* 1258. Cart. Apremont, n° 30. — *Buillonville.* 1289. Ib., n° 39. — *Bullonville.* 1340. Tr. des ch., l. Apremont, 49^e liasse, n° 29. — Le fief de Bouillonville relevait de la baronnie d'Apremont. — Archip. de Gorze, dio. de Metz.

Bouillu, éc., c^ne de Bicqueley.

Boulach, seigneurie au village de Frolois.

Boulainville, fief, c^ne de Francheville.

Boulangers (chemins des), c^nes de Ceintrey et de Benney.

Boulaye (La), f., c^ne de Pexonne; — ham., c^ne de Bréménil.

Boule, f., c^ne d'Azoudange.

Bourache, f. (maison franche), c^ne de Marsal.

Bourdonnay, c^on de Vic. — *Bourdenniers.* 1256. Abb. de Vergaville. — *Bourdenier.* 1305. Ib. — *Bourdeney.* 1352. Abb. de Haute-Seille. — Village de la châtellenie de La Garde, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Bourdonne (la Basse-), éc., c^ne de Nitting.

Bourdonne (la Haute-), éc., c^ne de Voyer.

Bourgaltroff et Bourg-Altroff, c^on de Dieuze. — *Burigaltorff.* 1301. Arch. : Bourgaltroff, etc. — *Bourigaltorff.* 1510. Ib. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Bourgognes (sentier des), c^ne de Prény.

Bourguignon (Le), f. et us., c^ne de Turquestein.

Bourguignon (chemin du), c^ne de Guénestroff.

Bourguignon (chemin du Champ-), c^ne de La Neuveville-en-Saulnois.

Bourguignons (Les), seigneurie à Crion.

Bourguignons (sentiers et chemins des), c^nes de Nancy, Velaine-sous-Amance, La Neuvelotte, Craincourt.

Bourlémont, fief à Tantonville.

Bourmont, vil. détruit, entre Salival et Vic. — *Pagus nomine Bourmont, desuper Curtum rivum, à latere sinistro eundi Vicum.* 1195. H. L., I, c. 407.

Bourscheid, c^on de Phalsbourg. — Dio. de Strasbourg.

Bourupt, ruis., prend sa source dans le département des Vosges et se jette dans la Meurthe.

Bousson, scierie, c^ne d'Angomont.

Bousson, forêt, c^ne de S^t-Sauveur.

Boutangrogne, éc., c^ne de l'Aître-sous-Amance.

Bouvades (Les), ruis., prend sa source à Barisey-la-Côte et se jette dans la Moselle, près de Chaudeney.

Bouvades (Les), m^in, c^ne de Crézilles.

Bouvières, us., c^ne de Vallois.

Bouvron, c^on de Toul (Nord). — *Bevro.* 885. H. T., p. 5. — *Capella in Bevrone.* 965. Ib., p. 21. — *Bevero.* 982.

H. L., I, c. 390. — *Boverons.* 1050. Ib., c. 429. — *Ecclesia de Beverone.* 1154. Ib., II, c. 348. — *Bouverons.* 1299. Cart. Apremont, n° 13. — *Bouveron.* — 1323. Tr. des ch., l. Pont domaine II, n° 18. — Le fief de Bouvron relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Doy. et dio. de Toul.

Bouxal (Le), ruis., prend sa source près de Bienville-la-Petite et se jette dans le Sanon.

Bouxerupt (Le), ruis., prend sa source à La Garde et se jette dans la Meurthe.

Bouxières (pron. *Boussières,* comme aux suivants), éc. (ermitage), c^ne de Vallois. — *Bouxières devant Gilebert viller.* 1274. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 12. — *Boixières.* 1301. Ib., l. Deneuvre, n° 13. — *Bouxières lès Gerbéviller.* 1362. Cart. Fiefs de Nancy, f° 175.

Il y avait un bois de Bouxières près du village d'Azerailles : *Bois de Bouxières desous Aizeraule.* 1290. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 129.

Bouxières-aux-Chênes, c^on de Nancy (Est). — *Busseriæ majores.* 960. H. L., I, c. 367. — *Buxeriæ majores.* 977. H. M., p. 83. — *Boxeriæ.* 1162. H. L., II, c. 359. — *Buxeriæ subter Amantiam.* 1249. Abb. de Clairlieu. — *Le fiey de Boxeres desor Amance.* 1276. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 121. — *Buxières desouz Amance.* 1290. Ib., n° 128. — *Grand Buxières dessus Amance.* 1341. Coll. S^t-Georges. — *Grand Bouxières.* 1471. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 23. — Le fief de Bouxières relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Bouxières-aux-Dames, c^on de Nancy (Est). — Abbaye de Bénédictines fondée au x^e siècle, transformée, au xv^e, en chapitre de chanoinesses nobles. — *Villa Buxarias in pago Calvomontense.* 770. H. L., I, c. 288. — *Buxarie; Buxerie super fluvium Mortuum.* V. 932. Abb. de Bouxières. — *Villa Buxeria.* V. 935. H. L. I, c. 341. — *Supra Buxeriis villam; villa Buxeria cum ecclesia; Buxeriense cœnobium.* Hist. eps. tul ad an. 922-963. Ib., c. 99 et 131. — *Bruxeriæ.* 968. Ib., c. 350. — *Monasterium nomine Buxerium in pago Calmontensi, in comitatu Ripaldi comitis.* 1027. Ib., c. 402. — *Beata Maria de Monte seu Buxeriæ.* 1115 ou 1120. Ib., II, c. 264. — *Boscherie.* 1164. Abb. de Beaupré. — *Bosseres.* 1188. H. L., II, c.

401. — *Boissiers as Nonains.* 1238. Pr. de Lay — *Buxières.* 1255. H. L., II, c. 478. — *Buxeires.* 1272. Abb. de Bouxières. — *Bourcières aux Dames.* 1471. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 31. — *Bouxières-au-Mont* en 1790. — Le fief de Bouxières relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Bouxières-sous-Froidmont, c^on de Pont-à-Mousson. — *Bucsariæ in pago Scarponinse.* 745. Pardessus, Diplomata, II, p. 399. — *Vacariæ in ducatu Moslinge, in comitatu Metensi.* 783 (attribution donnée par D. Calmet). H. L., I, c. 292. — *Buxeriæ super fluvium Salliam.* 1049. Pr. de Lay. — *Vacheriæ.* 1180. Ord. præm. ann., II, c. 454. — *Boissères.* 1238. Arch. : Emigré de Mars. — *Buxière.* 1469. Arch. de la maison du Châtelet, cart. de la seigneurie de Chamblé. — Archip. de Nomeny, dio. de Metz.

Bouzanville, c^on d'Haroué. — *Drogo de Bosanivilla.* 1094. H. L., I, c. 499. — *Bouzlainville.* 1602. Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 96. — Le fief de Bouzanville relevait du comté de Vaudemont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Bouzey, seigneurie à S^t-Germain.

Bouzule (La), f., c^ne de La Neuvelotte. — *Domus de la Bozule.* 1231. Ordre de Malte. — *La Bouzieules.* 1524. Rec. gén. — *La Bouzeulle.* 1528. Dom. d'Amance. — *La Bozuelle soub Amance.* 1540. Abb. de S^t-Epvre. — *La Bouzieulle.* 1548. Dom. d'Amance. — *La Bouseulle.* 1568. Ordre de Malte. — *La Bozules.* 1615. Tr. des ch., reg. B. 85, f° 292 v°.

Boyard, ruis., prend sa source sur le territoire de Messein et se jette dans la Moselle. — *Boscelein rivus.* 1126. H. L., II, c. 280.

Boyé, f. (seigneurie), c^ne de Manoncourt-en-Voivre. — *Grainge et molin de Boiey.* 1272. Tr. des ch., l. Commanderies, n° 26. — *Boey.* 1359. Abb. de S^t-Epvre. — *Seigneurie de Boey.* 1468. Tr. des ch., l. Commanderies, n° 26. — *La moitresse de Baie.* XVI^e s. Ib., reg. B. 282, f° 11.

Braban et Brabant (chemins), c^nes de Choloy, Domgermain, Gye, Gondreville, Toul, Uruffe.

Brabois, f. (château-fief et chap.), c^ne de Villers-lès-Nancy. — *Braiboix.* 1373. Abb. de Clairlieu.

Brackenkopff (mieux : *Drackenkopff,* tête du dragon),

forêt qui, avec celles de Schwanhals, Kempel et Haute-Bülth, forme aujourd'hui la forêt dite *de Fénétrange*, c^nes de Fénétrange, Berthelming, Romelfing, Mittersheim et Niderstinzel.

Braiedebourg, m^in, c^ne de Maizières-lès-Vic.

Brainches (Les), forêt, c^nes de Rhodes et Languimberg.

Bralleville, c^on d'Haroué. — *Breslevilla.* 875. Arch. de la Moselle : Abb. de S^te-Glossinde. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Brandebourg (chemin de), c^ne de Ville-en-Vermois; ainsi appelé en souvenir du combat livré près de S^t-Nicolas, en 1552, par le duc d'Aumale, aux troupes d'Albert marquis de Brandebourg.

Brasseux, ruis., sort de la forêt de Parroy et se jette dans la Vezouse.

Bras-de-Saint-Eucaire, nom donné autrefois à la courbe que décrit la Moselle sous Liverdun : *Anfractus aquæ sub castro Liberduno, qui brachium Sancti Eucharii dicitur.* 1188. H. L., II, c. 401.

Bratte, c^on de Nomeny. — *Brat.* 1324. Coll. S^t-Georges. — *Brates* et *Brotes.* 1334. Tr. des ch, l. Pont fiefs, III, n° 20. — *Breth.* 1589. Dom. de Condé. — *Brathe.* 1601. Tr. des ch., l. Condé, n° 63. — *Brothe.* 1617. Ib., n° 68. — Le fief de Bratte relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Bray et Brai (*alodium de*), lieu inconnu, mentionné dans des titres de l'abbaye de Beaupré, en 1222 et 1238.

Brebis (ruis. des), prend sa source à Vaudémont et se jette dans le ruisseau d'Etreval.

Bréhain, c^on de Château-Salins. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Brehericolle (*alodium de*), lieu inconnu, près du bourg de Foug. 1155. Cart. de Rengéval, f° 13.

Bréménil, c^on de Baccarat. — *Gerardus sacerdos de Brumenil.* 1174. H. L., II, c. 366. — *Brumesni.* 1329. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 84. — Village divisé en deux bans : *Bréménil ban S^t-Pierre,* principauté de Salm (Lorraine), et *Bréménil ban le Moine,* bail. de Vic (Trois-Evêchés). — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Brehatte (La), anc. cense, c^ne de La Neuvelotte.

Breheux (La), f. et us., c^ne de Lafrimbolle. — *Cense*

domaniale de Breheu. 1743. Tr. des ch., l. Blâmont IV, n° 32.

Breitte (La), f., c^ne de Tarquimpol.

Brémoncourt, c^on de Bayon. — *Ecclesia de Bremuncort.* V. 1195. Abb. de Belchamp. — *Bremoncort.* 1285. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 19. — *Bromoncourt.* 1317. Ib., l. Einville, n° 5. — Le fief de Brémoncourt relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Brénon (Le), petite riv., commence à paraître près de Grimonviller, passe sur les territoires de Fécocourt, Thorey, Houdreville, Vandelévillé, Autrey, Vézelise, Omelmont, et se jette dans le Madon.

Breuil (Le), anc. f., c^ne de Rozelieures.

Breuil-des-Chevaliers (Le), pré au ban de Forcelles-sous-Gugney. 1573. Tr. des ch., l, Vaudémont domaine, n° 76.

Brichambeau, f. (chap. et maison franche érigée en fief en 1663), c^ne de Vandœuvre. — Tuilerie de *Brichambal.* 1310. Coll. S^t-Georges.

Briche (La), ruis., sort de l'étang d'Hérange et se jette dans l'Isch.

Bride-et-Koeking, forêt, c^nes de Vuisse, Languimberg, Vergaville, S^t-Médard, Château-Voué et Haraucourt.

Brifou, éc., c^ne de Toul.

Brigade (La), ham., c^ne de Vandœuvre.

Brin, c^on de Nomeny. — *Bryn.* 1294. Arch. : cure de Brin. — *Ecclesia de Brino.* 1504. Cart. de Salival. — *Brin sur Saille.* 1490. Tr. des ch., l. Amance, n° 14. — Le fief de Brin relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Brinbèche, f., c^ne de Sotzeling.

Bringole (La), f., c^ne de Maizières-lès-Vic.

Brionne, m^in et chap., c^ne de Manoncourt-sur-Seille.

Brispané (mieux : *Brice-Pané*), éc., c^ne de Vandœuvre; ermitage sous le titre de *Notre-Dame-de-Lorette.* 1645. Dominicains de Nancy.

Broc (La). V. *Hellocourt.*

Brochet (Le), ruis., sort du bois de la Caye et se jette dans la Vezouse.

Bromseuhoff (Le), f., c^ne de Gosselming.

Brouck (La), ruis., prend sa source dans l'étang de Torcheville et se jette dans la Rode.

Broderdorff, c^on de Sarrebourg. — *Bruderdorff.* 1779. Descr. de la Lor. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Broudergarten, f. (ermit.), c^ne de Fénétrange.

Brouillot ou Roménil, ruis., prend sa source sur le territoire de Moriviller et se jette dans l'Euron.

Brouvelotte, vil. détruit, près de Brouville; réduit en masures en 1756. — *Brovillette.* 1292. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 26. — *Bravilate.* 1300. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 17. — *Broviliate* et *Brovelatte.* 1301. Ib., n° 19, et l. Deneuvre, n° 13. — *Bruillate.* 1314. Ib., l. Blâmont I, n° 96. — *Braulotte.* 1564. Jésuites de Nancy. — Il y a un chemin de *Brouvelotte,* c^ne de Brouville.

Brouville, c^on de Baccarat. — *Berovilla cum ecclesia.* 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 8. — *Brovile.* 1281. Ib., l. Deneuvre, n° 5. — *Beronis villa.* XIV^e s. Chr. med. mon. H. L., II, c. 69. — Le fief de Brouville relevait du comté de Blâmont. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Brouviller, c^on de Phalsbourg. — *Brouville.* 1669. Tr. des ch., l. Lixheim II, n° 14. — Village de la principauté de Lixheim. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Bru, f., c^ne de Donnelay.

Bruch, m^in, c^ne de Vieux-Lixheim. — Un titre du prieuré de Hesse fait mention d'une forêt de Bruch dont la situation est inconnue : *Nemus quod dicitur Bruhc.* 1267. Tr. des ch., l. Hesse, n° 4.

Bruch, anc. m^in, près d'Hampont. — *Molendinum quod dicitur Bruche apud Hampunt.* 1263. Abb. de Haute-Seille. — *Bruct.* 1288. Ib.

Bruley, c^on de Toul (Nord). — *Briviariacum.* 836. H. L., I, c. 301. — *Bureriacum.* 870. H. T., p. 2. — *Briviriacum.* 885 et 896. Ib., p. 5 et 10. — *Bruvriacum.* 936. H. L., I, c. 343. — *Brueriacum.* 936. H. T, p. 62. — *Bruviriacum.* 965. H. L., I, c. 375. — *Bruriacum.* 1033. Ib., c. 408. — *Bannum de Brurei.* 1150. Cart. de Rengéval, f° 13. — *Brureium.* 1180. Ib., f° 9. — *Bruererum.* 1188. H. L., II, c. 401. — Doy. et dio. de Toul.

Brunehaut (Chaussée-) ou Levée de la Reine de Sicile, chemin, c^ne de S^t-Baussant.

Brunehaut (Chaussée-) ou chemin Saunaire, chemin, c^ne de Ville-au-Val.

Brunehaut, nom donné à une tour en ruines du château de Vaudémont.

Bubenbach, éc., c^ne de Réding.

Büchelberg, vil., c^ne de Phalsbourg.

Buchmühl (La), m^in, c^ne d'Hellering.

Bühl, c^on de Sarrebourg. — *Bille.* 1756. Dép. de Metz. — *Biel* ou *Bihle.* 1779. Descr. de la Lor. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Buissoncourt, c^on de S^t-Nicolas. — *Bissoncourt.* Chr. eps. met. ad an. 1238-1260. H. L., I, c. 72. — *La nueveville com dit Bussoncourt et la fortereche,* — et *Buchoncourt.* 1284. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 17. — Les étangs de Buissoncourt formaient une seigneurie au siècle dernier. — Le fief de Buissoncourt relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Buisson-Romain, anc. bois, c^ne de Barbonville.

Bulligny, c^on de Toul (Sud). — *Biliniacum.* x^e s. Hist. eps. tul. ad an. 622-653. H. L., I, c. 126. — *Altare de Bibiniaco* (sans doute pour *Biliniaco*). 1154. Ib., II, 347. — *Bulligney.* 1373. Cath. de Toul. — Le fief de Bulligny relevait de la châtellenie de Gondreville, bail. de Nancy. — Doy. et dio. de Toul.

Bures, c^on de Vic. — *Bure.* 1584. Pr. de Ménil. — *Bure-lès-Paroy.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Bures relevait de la châtellenie d'Einville, bail. de Nancy. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Buriville, c^on de Blâmont. — *Burivilla.* 1111. H. L., I, c. 529. — *Ecclesia Burville.* 1120. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 6. — *Burinivilla.* 1152. Ib., n° 8. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Burlioncourt, c^on de Château-Salins. — *Bruilloncort.* 1266. Abb. de Salival. — *Brulloncuria.* xv^e s. Ib. — Village de la châtellenie d'Haboudange, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Burthecourt, ham. et ch., c^ne de Vic. — *Villa quæ dicitur Moricurtis* (?) 822. Hist. de l'abb. de S^t-Mihiel, p. 428.

Burthecourt (Haute et Basse-), f^s, c^ne d'Aboncourt-sur-Seille.

Burthecourt-aux-Chênes, c^on de S^t-Nicolas. — *Ber-*

trici curtis cum ecclesia. Hist. eps. tul. ad an. 907-922. H. L. I, c. 130. — *Berthecurtis ad quercus.* XIIIe s. Chr. mon. sen. Ib., II, c. 13. — *Burtrecourt.* 1357. Abb. de Beaupré. — *Burthecuria.* 1603. Coll. St-Georges. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Buthegnémont (par corruption *Bathelémont*), f. et ch. (chap. et fief érigé en 1736), cne de Nancy. — *Buttegnémont.* 1349. Abb. de Clairlieu. — *Nemus de Butignemont.* 1434. Ib. — *Buthignemont.* 1550. Tr. des ch., I. Nancy II, no 37.

Butte (chemins de la), cnes de Toul et de St-Nicolas.

Butzel, vil. détruit, près de Bickenholtz.

Buzoncourt, vil. détruit, de Fresnes-en-Saulnois. C'est peut-être le lieu mentionné sous les noms de *Fezonis* et *Tezonis curtis,* dans des titres de 822 et 1106, concernant le prieuré de Salone. Hist. de l'abb. de St-Mihiel, p. 428 et 453.

Caboche, fief au village de Ludres.

Calice (cense du), éc., cne d'Abreschwiller.

Calvaire (Le), ham., cne de Dieuze.

Calvaire (chemins du), cnes de Desseling, Guénestroff, Juvelise, Marthil, Mulcey et Château-Salins.

Calvelin, ruis., prend sa source près de Bréhain et se jette dans la Nied-Française.

Cambreholz-la-Grande (vulgairement *Cambrehole*), f. (bois défriché), cne de Lorquin.

Cambreholz-la-Petite, bois, cne de La Neuveville-lès-Lorquin. Ces deux bois, avant d'être séparés par une prairie, s'appelaient *la Grande-Cambreholz,* et un autre bois, nommé aujourd'hui *le Paquis,* formait la Petite-Cambreholz.

Camp (Le), nom donné à un canton du ban de Sotzeling.

Camp (chemin du), cne de Fréménil.

Camp-de-César (Le), nom donné à un canton du ban de Ludres. (V. *Affrique.*)

Camp-des-Suédois (Le), nom donné à des cantons des bans d'Avricourt et de Languimberg.

Canal-de-Savonières, éc., cne de Foug.

Canardière (La), f., cne de Gondrexange.

Candale (La), ham., cne de Bouxières-aux-Chênes.

Cany, min, cne de Burlioncourt. — *Canonicurtis.* XIIIe

s. Cart. de Salival. — *Chanuncort.* 1227. Ib. — *Cani.* 1656. Ib.

Canon (chemin du), c^ne de Héming.

Cantine (La), écs, c^nes de Rosières-aux-Salines et de Blainville-sur-l'Eau.

Capitaine (chemin du), c^ne de Neuf-Maisons.

Carey, vil. détruit, près de Burlioncourt.

Carmardière, m^in, c^ne de Gibeaumeix.

Carme (pays de), territoire dépendant de la cité de Metz, arrosé par le Mad et comprenant une partie du canton de Thiaucourt. — *Sarminsis pagus.* 851. H. M., p. 29. — *Scarmensis.* 858. Ib., p. 32. — *Pagus Scarmis* (duquel dépendait le *comitatus Irenfridi*). 895. H. L., I, c. 326. — *Skarmensis pagus.* 896. Coll. S^t-Georges. — Ce *pagus* semble n'avoir été qu'un démembrement de la Voivre et du Scarponais. Arnaville et Essey sont indiqués comme en faisant partie au IX^e siècle.

Carmes (Les Fermiers-des-), anc. cense entre Vic et Bezange-la-Grande.

Carpe (La), f., c^ne de La Haye-des-Allemands.

Carrière (La), nom que portait un canton de bois de la forêt de Haye, près de l'abbaye de Clairlieu. — *Nemus de Petraria.* 1343. Abb. de Clairlieu.

Carrières (chemin des), c^ne de Norroy, conduisant aux carrières de cette commune, dont l'exploitation remonte à la période gallo-romaine : on y a trouvé des autels dédiés à Jupiter et à Hercule-Saxanus.

Carrières (Les), ham., c^ne de Bréménil; — écs, c^nes de S^t-Quirin et de Manonville.

Carrières-de-Créviller (Les), ham., c^ne de Merviller.

Carrières-de-Merviller (Les), us., c^ne de Merviller.

Cartenay, vil. détruit, près d'Haroué.

Cassenove, originairement *Casa-Nova*, anc. gagnage franc, c^ne de Maidières, construit sur la fin du XV^e siècle.

Castella, nom donné à un endroit du territoire de Vannecourt, dans un titre de 1293. Coll. S^t-Georges.

Cayette, éc., c^ne de Tomblaine.

Ceintrey, c^on d'Haroué. — *Gerardus de Senterei.* 1175. Abb. de Beaupré. — *De Synterei.* 1178. Ib. — *De Sainteri.* V. 1203. Abb. de Clairlieu. — *De Saintereio.* 1220. Pr. de Flavigny. — *Saintrey.* 1350. Tr. des ch., l. Nancy I, n° 117. — *Cintrey.* 1476. Ib., reg. B. 1, f° 349. —

Saintrel. 1484. Ib., l. Nancy I, n° 17. — *Centry.* Ib., n° 75, — *Sainterey.* 1492. Ib., l. Fiefs de Nancy, n° 32. — Le fief de Ceintrey relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Centsaulx, éc., c^ne^ de Sommerviller.

Cense-des-Fours (La), éc., c^ne^ de Turquestein.

Cense-Mitry (La), f., c^ne^ de Rosières-aux-Salines.

Centaine (chemin de la), c^ne^ de Bouxières-sous-Froidmont.

Cerizémont. V. *Kirschberg.*

Cercueil, c^on^ de S^t^-Nicolas. — Maison de Templiers. — *Sarcofagus.* x^e^ s. Hist. eps. tul. ad an. 500-507. H. L., I, c. 114. — *La maison du Temple de Cercués.* 1296. Ordre de Malte. — *Sercuel.* 1533. Rec. gén. — Le fief de Cercueil relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. Il était le siége d'un comté, érigé en 1765 sous le nom d'*Ourches.* — Doy. de Port, dio. de Toul.

Chacenval, lieu inconnu mentionné dans plusieurs titres du xii^e^ siècle. — *H. de Chaceinval.* 1149. Abb. de Beaupré. — *De Chacenval.* 1177. Pr. de Flavigny.

Chalade (La), un des hameaux dont la réunion a formé la commune d'Aingeray.

Chalet (Le), f., c^ne^ de Liverdun; — éc., c^ne^ de Vic.

Chalet (Le), anc. mét., c^ne^ de Roville.

Chaligny, c^on^ de Nancy (Nord). — Prieuré de Bénédictins à l'abbaye de S^t^-Vincent de Metz, fondé au xii^e^ siècle. — *Ecclesia Sancti Remigii Caliniacensis.* 1126. H. L., II, c. 279. — *Cella et parochia de Caliniaco.* 1178. H. M., p. 132. — *Caluniacum.* 1181. Ib., p. 139. — *Udo de Chelignei.* 1130. Abb. de Beaupré. — *Mina ferraria in banno de Chaleini.* 1174. Ib. — *Chalinei, Chelineium, Chelinetum, Chalineium, Chalinne.* xii^e^ s. Pr. de l'Aître. — *Chelennei.* xii^e^ s. Abb. de Clairlieu. — *Chaligneium* et *Chalignæ.* 1249. Pr. de l'Aître. — *Challegney.* 1284. Abb. de Clairlieu. — *Challigney.* 1291. Tr. des ch., l. Chaligny, n° 3. — *Cheligney.* 1321. Ib., l. Vaudémont fiefs, n° 87. — *Caleniacum.* 1675. Not. Gall., p. 363.

Chaligny était le siége d'un comté princier, le plus seigneurial de la Lorraine, érigé en 1562, et qui relevait en fief de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Chef-

lieu d'une prévôté, bailliage de Nancy, créée en 1698. — Doy. et dio. de Toul.

Chambille, m^in (haute justice), c^ne d'Arraye, mentionné dans un titre de 1282. Abb. de Clairlieu.

Chambillon, anc. cense, c^ne de Malzéville.

Chamblé, seigneurie, château et village en 1594, c^ne de Bouxières-sous-Froidmont. — *Chamblers.* 1229. Cart. d'Apremont, n° 129. — *Chamblez.* 1252. Cart. de Rengéval, f° 26. — *Chambleis.* 1318. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 147. — Le fief de Chamblé relevait de la châtellenie de Prény, bail. de Nancy.

Chambrey, c^on de Château-Salins. — *Chambry.* 1398. Tr. des ch., l. Pont fiefs I, n° 146. — *Chambreyum.* 1642. Pouillé de Metz. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Chamcourt, éc., c^ne de Mouacourt.

Chamois (Le), ham. (cense-fief), c^ne de Badonviller. — *Le Charmois.* 1779. Descr. de la Lor.

Champagne (La) ou Champ-des-Allemands, plaine entre Toul et Gondreville, où, en 612, Théodoric, roi de Bourgogne, vainquit son frère Théodebert : *In Tullensi campania confligunt certamine. Theudericus superat Theudebertum.* Fredeg., Chronic., cap. xxxviii. — *Prés en la Champaigne.* 1352. Cath. de Toul.

Champagne (chemins de la), c^nes de Toul, Crézilles et Uruffe.

Champ-Chrétien, canton du ban de Rhodes.

Champ-de-Fer (chemin du), c^ne de Craincourt.

Champ-de-la-Bataille, canton du territoire de Gélacourt.

Champ-de-la-Cour (chemin du), c^ne de Vandières.

Champ-de-Mars, éc., c^ne de Chanteheux.

Champ-de-S^te-Libaire, canton du territoire de Damelevière, dont la location servait à l'achat de vingt flambeaux que portaient vingt jeunes filles à la procession qui avait lieu la veille de la fête de sainte Libaire, patronne de la paroisse. — D'autres cantons du territoire portent les noms de *Champ-de-la-Cire, Champ-de-l'Huile, Champ-des-Hosties, Champ-du-Pain-bénit.*

Champ-des-Allemands. V. *La Champagne.*

Champ-des-Morts (chemin du), c^ne de Laxou, ainsi nommé probablement en souvenir d'un ancien cimetière des juifs de Lorraine, établi sur la fin du xiii^e siècle.

Champ-des-Noix, nom d'un canton du territoire de Crion, dont le propriétaire devait, chaque année, 200 noix pour le pain bénit, le jour de Pâques.

Champ-des-Templiers, canton du territoire de Mangonville. 1403. Ordre de Malte.

Champ-d'Honneur (chemin du), c^ne de Bisping.

Champ-du-Gateau, canton du territoire de Sionviller.

Champel, f. et ch., c^ne de Jolivet; métairie à l'abbaye de Beaupré. — *Grangia de Canpes.* 1147. Abb. de Beaupré. — *Apud Campellas.* 1150. Ib. — *Grangia que Campete vocatur.* 1157. H. L., II, c. 354. — *Campellum.* 1159. Ib., c. 357. — *Grangia de Campeiis, de Campellis.* 1163 et 1164. Abb. de Beaupré. — *Champes.* 1262. Ib.

Champelos, éc., c^ne de Maidières.

Champenoux, c^on de Nancy (Est). — Prieuré de Bénédictins à l'abbaye de S^t-Epvre, fondé au XIII^e siècle. — *Campispinal.* 1210. H. L., I, c. 525. — *Campus spinosus.* 1214. Abb. de S^t-Epvre. — *Chamspinous.* 1220. Ib. — *Champinos.* 1221. Ib. — *Champinous.* 1224. Ib. — *Champs penoins.* 1359. Ib. — *Champegneu.* 1485. Ib. — *Champegnou.* 1510. Ib. — *Champenoult.* 1523. Ib. — *Champeignou.* 1539. Ib. — Le fief de Champenoux relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Champey, c^on de Pont-à-Mousson. — *Villa que vocatur Campels, in comitatu Sarpontensi.* 918. H. M., p. 56. — *Ludo de Campis.* 1130. H. L., II, c. 346. — *Champelz.* 1318. Tr. des ch., l. Pont-à-Mousson, n° 13. — *Champeilz.* 1333. Ib., l. Pont fiefs III, n° 13. — *Champé-sur-Moselle.* 1709. Pouillé. — Le fief de Champey relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Mousson, dio. de Metz.

Champigneules, c^on de Nancy (Est). — *Villa Campiniola.* V. 935. H. L., I, c. 341. — *Villa nuncupata Champeigneules.* V. 940. Pr. de Lay. — *Ecclesia apud Campaniolas.* 1130. H. L., II, c. 392. — *In Champegneulle.* 1156. Ib., c. 349. — *Molendinum de Campagneio de novo constructum.* 1188. Ib., c. 401. — *Campaneola.* 1192. H. M., p. 155. — *Campinoles.* 1196. Abb. de Clairlieu. — *Finis de Champigneulle.* 1206. H. L., II, c. 417. — *Champeignola.* 1225. Ib., 426. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Champ-le-Boeuf, f., c^ne de Laxou, construite près de

l'ancienne ferme du même nom, qui fut unie au fief de Monbois en 1772.

Champ-le-Roi (chemin du), c^ne de Jarville.

Champs (ruis. du Moulin-des-), sort du bois de S^t-Jean-Fontaine et se jette dans la Seille.

Champ-Vautrin, f., c^ne de Moyenvic; — éc., c^ne de Bezange-la-Grande.

Chancelière (La), ruis., prend sa source sur le territoire de Vaxainville et se jette dans la Verdurette.

Chanel, éc., c^ne de Goviller.

Chanteheu, nom d'un anc. ban séparé, entre Ochey et Maron. — *Prata de Chanteheuo.* 1182. Abb. de Clairlieu.

Chanteheux, c^on de Lunéville (Sud-Est). — *Molendinum et alodium de Chantehui.* 1156 et 1157. Abb. de Beaupré et de Belchamp. — *Canteheu.* 1182. Abb. de Beaupré. *Cantehu.* 1186. Ib. — *Canteu.* 1195. Ib. — *Chantehu.* 1519. Dom. d'Einville. — Le fief de Chanteheux relevait de la châtellenie de Lunéville, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Chantraine, m^ins, c^nes de Vittonville et de Moivron.

Chanvres (ruis. des), prend sa source au pré Pécourt et se jette dans la Seille.

Chaoué ou Xavoy, m^in, c^ne de Gerbécourt. — *Moulin de Xlexevoye sur le Madon.* 1591. Tr. des ch., l. Vaudémont dom., n° 177.

Chaouilley, c^on de Vézelise. — *Chidulfo villa in pago Suggentinse.* 770. H. L., I, c. 280 (attribution donnée par le P. Benoît Picart sur la carte placée en tête de l'Histoire de Toul). — *Caulei villa.* Hist. eps. tul. ad an. 996-1018. H. L., I, c. 165. — *Capella de Cheuliaco.* 1065. Ib., c. 455. — *Cheulaium.* 1105. Ib., c. 516. — *Sully.* 1319. Tr. des ch., l. Vaudémont dom., n° 146. — *Cheulley* et *Saviley.* 1396. Ib., n^os 8 et 176. — *Chaulley.* 1446. Ib., n° 25. — *Chawilly.* 1451. Ib., l. Vaudémont fiefs, n° 35. — Le fief de Chaouilley relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Chapelle (La), c^on de Baccarat. — *Villa de Capella.* 1288. Abb. de Haute-Seille. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Chapelle (La), nom d'un village détruit et d'un ban particulier, près de Gerbéviller. — *Villa Capelle,* — *Hugo presbiter Capelle.* 1164. Abb. de Beaupré. — *Parochia*

de Capella. 1262. Ib. — *La Chapelle devant Gerbervilleir.* 1316. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 65. — « Le ban qu'on dit de la Chapelle, séant entre l'abbaye de Beaupré et la ville de Gerbéviller ». 1532. Abb. de Beaupré.

Chapelle (La), nom d'un ban particulier près du territoire de Viéville-en-Haye, où l'on croit qu'il y eut un village.

Chapelle (La), f., c^ne^ de Mousson.

Chapelle (chemins de la), c^nes^ de Kerprich-lès-Dieuze, Lemainville, Deneuvre, Bouxières-aux-Dames, Bouxières-aux-Chênes, Benney, Méréville.

Chapelle de Lhor (La). V. *Lhor.*

Chapelle-Notre-Dame, anc. gagnage au ban de Vitrimont.

Chapelle-St-Laurent (chemin de la), c^ne^ de Mouacourt.

Chapelles (chemin des), c^ne^ de Vandelainville.

Chapois, fief, c^ne^ de Damelevière.

Chapui (Le), éc., c^ne^ de Nitting.

Chararupt, ham., c^ne^ de Pierre-Percée.

Charaye, ham. et mont., c^ne^ de Raon-lès-l'Eau.

Charbonnière (La), f^s^, c^nes^ de Cirey et de Moussey.

Charey, c^on^ de Thiaucourt. — *Alodium in pago Wabrense, in villa Careica; Vullerannus de Careio.* 1055. Cart. de Gorze. — *Feodum de Chareio.* 1134. H. L., II, c. 301. — *Chairey.* 1404. Tr. des ch., l. Apremont, 49^e^ liasse, n° 11. — Le fief de Charey relevait de la baronnie d'Apremont. — Archip de Gorze, dio. de Metz.

Charlemagne, nom donné à une plaine, c^ne^ de Chavigny. Une source qui existait autrefois sur le territoire de cette commune s'appelait *Fontaine de Charlemagne.*

Charlemagne (Ville-de-), nom donné à un canton du territoire d'Hultenhausen, où l'on a trouvé des débris de constructions.

Charlemagne (chemins de), c^nes^ de Champigneules et de Bicqueley. — Une rue de Champigneules porte aussi ce nom.

Charlemagne (route de), dans la forêt de Haye, indiquée sur la carte de l'Etat major.

Charles-Vue, éc., c^ne^ de Lunéville.

Charlot (cense du), éc., c^ne^ d'Abreschwiller.

Charmes-la-Côte, c^on^ de Toul (Sud). — *Capella Sancti*

Florentini apud Chelmes. 982. H. L., I, c. 390. — *Charmes devant Toul.* 1315. H. T., p. 109. — Doy. et dio. de Toul.

Charmille (La), éc., c^ne^ de S^t^-Quirin.

Charmois, c^on^ de Bayon. — *Alodium de Charmeyaco.* 1157. Abb. de Belchamp. — *Chermoy.* 1157. H. L., II, c. 354. — *Alodium Chesmis* (?) 1186. Abb. de Beaupré. — Le fief de Charmois relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — En 1779, ce n'était qu'un hameau, haute justice, communauté de Damelevière. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Charmois, f. et ch. (maison franche), c^ne^ de Gondreville. — *Charmois lez Gondreville.* 1612. Tr. des ch., reg. B. 82, f° 185.

Charmois, f. (cense-fief érigée en 1615), c^ne^ de Bonviller.

Charmois (Le), ch. (et chap.), c^ne^ de Vandœuvre.

Charmois (Le Petit-), éc., c^ne^ de Vandœuvre.

Chartons (chemins des), c^nes^ de Réménoville et de Viterne.

Chartreuse (La). V. *Bosserville.*

Charuettes (Les), fontaine ferrugineuse, c^ne^ d'Ecrouves.

Chasté (Le), seigneurie au village de Rozelieures.

Chateau (Le), ch., c^ne^ de Brémoncourt; — f^s^, c^nes^ de Ferrières et de Maizières-lès-Toul; — éc^s^, c^nes^ de Jaillon, Frémery, Frolois, Pont-S^t^-Vincent, Ménil-la-Tour et Sexey-aux-Forges.

Chateau-Bréhain, c^on^ de Delme. — *Villa de Chestes.* 1218. Abb. de Beaupré. — *Le chastel de Chastelbrehain.* 1505. Tr. des ch., l. Viviers, n° 41. — Le fief de Château-Bréhain, de la baronnie de Viviers, relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Chateau-Brun, seigneurie et maison franche à Rosières-aux-Salines.

Chateau-d'Amour (ruelle du), c^ne^ d'Arnaville.

Chateau-de-Famine (rue du), c^ne^ de Badonviller.

Chateau-des-Fées (Le), nom donné à des restes de construction, entre Erbéviller et Champenoux, qui semblent avoir appartenu à un édifice considérable.

Chateau-des-Sarrasins, c^on^ du territoire de Bainville-sur-Madon, où l'on a trouvé une tête en bronze avec des yeux d'argent et surmontée de deux ailes.

Chateau-de-Vannes (Le), ham., c^ne^ de Vannes.

Chateau-du-Haut-de-l'Orme, château que la tradition prétend avoir existé sur le territoire de Maxéville, au canton dit le Haut-de-l'Orme.

Chateau-fort (Le), éc., c^ne de Bainville-sur-Madon.

Chateau-Grignon (Le), éc., c^ne de Nancy.

Chateau-Mathieu (Le), éc., c^ne de Badonviller.

Chateau-Salins, ville, ch-l. d'arr^t. — *Castrum sallum* et *Sallum Castrum*. 1195. H. L., II, c. 403. — *Sallins; lou chastel con dit Chastel Sallin*. 1346. Tr. des ch., l. Château-Salins I, n^os 4 et 6. — *Chastelsalin*. 1348. Ib., n° 12. — *Castrasalina*. 1513. Géogr. de Ptolémée. — *Castrum Salinense*. 1675. Not. Gall., p. 496 et 499. — *Salins-Libre* en 1790.

Château-Salins fut le siége d'une prévôté érigée en 1698. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Chateau-Voué, c^on de Château-Salins. — *Villa Castellum dicta, in comitatu Dextroch*. 966. Abb. de Vergaville. — *Aridum Castrum*. 1406. Arch. : Cures, chapelles, etc. *Durcastel, dit Chastel vouel*. 1559. Dom. de Dieuze. — *Chasteauwouel* et *Chastelwouel*. 1585. Tr. des ch., l. Marsal III, n° 262. — *Château Houez, alias Durikastel*. 1594. Dénombrement de la Lorraine. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Chatelain (Le), anc. étang, près de Pont-à-Mousson. 1510. Tr. des ch., l. Pont fiefs III, n° 68.

Chatelaine (chemin de la), c^ne de Château-Voué.

Chatelet (chemins du), c^nes de Virecourt et d'Athienville.

Chatellenie d'Albestroff (forêt de la), c^ne d'Albestroff.

Chatellenie de La Garde (forêt de la), c^ne de La Garde.

Chatemagne, nom donné, dès le XIII^e siècle, à une portion du territoire d'Abaucourt. Il y avait un château fort dont les restes servent de maison d'habitation.

Chatillon, bois, ch., scierie et m^in (seigneurie), c^ne de Val-de-Bon-Moutier; qualifié de cense-fief avec un château ruiné, en 1756. — *Le chaistcil de Chatellon*. 1323. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 39. — *Le bourg de Chaistillon*. 1352. Ib., l. Blâmont I, n° 111. — *Chastillon en Vosge*. 1408. Ib. l. Blâmont II, n° 18. — *La Chastellerie de Chastillon*. 1427. Ib., n° 44. — *Castellio*. 1777. Hist. de Strasbourg, I, pr., p. 160, note.

Chatis (Les), maison-fief à Lunéville, près de l'église S^t^-Jacques. 1581. Tr. des ch., l. Lunéville I, n° 52.

Chatry (Le), tertre artificiel entre Vic et Moyenvic, où l'on croit que Gérard de Relange, évêque de Metz, fit bâtir un château au XIII^e^ siècle. — Il y a des chemins du *Châtry,* c^nes^ de Vic et de Moyenvic.

Chatte (La). V. *Cœur-en-Côte.*

Chatun (Le), éc., c^ne^ de Turquestein.

Chauatel ou Choatel, m^in^, c^ne^ d'Ecrouves.

Chaudeney, c^on^ de Toul (Sud). — *Cadiniacum.* 870. H. T., p. 2. — *Caldiniacum.* 884. H. L., I, c. 317. — *Vinea in Calcatoriis* (?) 1065. Ib., c. 455. — *Caldeniacum.* 1105. Ib., II, c. 517. — *Chaudenay sur Moselle.* 1612. Tr. des ch., l. Longuyon III, n° 22. — Village de la châtellenie de Blénod, du temporel de l'évêché de Toul — Doy. et dio. de Toul.

Chaud-Poêle (Le), éc., c^ne^ de Turquestein.

Chaufontaine ou Vexo-Fontaine, f. (léproserie), c^ne^ de Rehainviller. — *Grangia de Fontana* (?) 1182. Abb. de Beaupré.

Chaufour (Le), ham., c^ne^ d'Andilly; — éc^s^, c^nes^ de Réchicourt-le-Château, Rehainviller et Gondreville.

Chaufours (Les), f., c^ne^ de Sexey-aux-Forges.

Chaume-de-Réquival, mont., c^ne^ de Raon-lès-l'Eau.

Chaumière (La), éc., c^ne^ de Vandœuvre.

Chaumont, m^in^, c^ne^ d'Einvaux, construit sur l'emplacement d'une localité qui était encore la mère-église de ce dernier village en 1524. Au siècle dernier, une partie de cette commune s'appelait *Chaumont,* et ce nom est encore donné à une de ses rues. — *Ecclesia Calmontis.* 1127-1168. Pr. de Flavigny. — *W., presbiter Calvimontis.* 1164. Abb. de Beaupré. — *Alodium de Chamunt.* 1222. Ib. — *De Chamont.* 1218. Ib. — *La ville de Chamont.* 1297. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 48. — *Ecclesia de Calvomonte.* 1389. Abb. de Belchamp.

Chaumont, canton du territoire de Varangéville, ainsi appelé d'une seigneurie qu'on croit avoir existé dès le VIII^e^ siècle. — *La seigneurie de Chaumont, connue sous le nom de Varangéville.* Communes de la Meurthe. II, p. 417, 1^re^ col.

Chaumont (chemins de), c^nes^ d'Hampont, Bertrichamp, Bionville et Badonviller.

Chaumontois (Le), vaste territoire qualifié tantôt de *pagus*, tantôt de comté, compris dans la cité, puis dans le diocèse de Toul, et qui s'étendait des sources de la Moselle, de la Meurthe et de la Sarre, jusqu'au confluent de ces deux premières rivières, au-dessus de Custines. Il avait pour limites : au sud-ouest, le Saintois ; au nord, le Scarponais et le pays de Metz ; à l'ouest, le Toulois, et renfermait plusieurs petits *pagi* et comtés : le *comitatus Ripaldi comitis*, où était situé le village de Bouxières-aux-Dames ; les *pagi Portensis, Vermensis* et *Albinsis*, enfin, les terres du comté de Salm. — *Pagus Calvomontisis in Vosago*. 661. H. L., I, c. 258. — *Pagus Calvomontensis*. 770. Meurisse, Hist. des év. de Metz, p. 174. — *Calmontinsis*. 777. Hist. de l'église de Strasbourg, I, pr., p. 122. — *Comitatum Calmontensium*. Ann. Bertiniani, an. 839 (d'après la Not. Gall., p. 118). — *Calmontis*. 870. H. L., I, c. 310. — *Pagus Calmontinsis*. 896. Coll. St-Georges. — *Comitatus Calmuntinsis*. 912. H. L., I., c. 335. — *Comitatus* et *pagus Calmontinsis*. V. 932. Abb. de Bouxières. — *Pagus Calmotensis*. V. 935. H. L., I, c. 341. — *Locus vel comitatus Calvomontensis*. 942. H. M., p. 63. — *Pagus et comitatus Calvomontinsis*. 950. H. L., I, c. 356 et 358. — *Comitatus Calmutensis*. 960. Gallia christiana, XIII, c. 392 (le même titre rappelé dans H. L., I, c. 367, porte *Calmontensis*). — *Pagus Calmontensis*. 1027. H. L., I, c. 403. — *Calvomontinsis pagus*. 1111. Ib., c. 529.

On ignore quelle était la capitale du Chaumontois : était-ce le village ou la seigneurie de *Chaumont*, dont il a été précédemment parlé, ou bien le château de ce nom, qu'on dit avoir existé près de St-Dié ? Ni les historiens ni les géographes n'ont résolu cette question : *Calmons, vel Calvusmons, aliis Calmontensis, nomen suum dedit Calmontensi..., quem locum* Chaumont *nunc dici aiunt, et positum esse ad Mosellam in Lotharingia ; ego in tabulis nullum ejus nominis locum ad hoc flumen reperio in Lothariensium finibus*. Not. Gall., p. 118. — Un titre de 1623 (Ordre de Malte) fait mention de la *prévôté du Chaumontois* où le chapitre de St-Dié jouissait de droits seigneuriaux, et dans laquelle était compris le village de Moriviller, voisin d'Einvaux.

Chaumoulin, ruis., sort de la forêt de Parroy et se jette dans le Sanon.

Chaurupt, m^in, c^ne de Bainville-aux-Miroirs. — *Chaulrux*. 1515. Abb. de Bouxières.

Chavenois, ruis., sort du bois de Faulx et se jette dans l'Amezule.

Chavigny, c^on de Nancy (Ouest). — *Ecclesia Sancti Blasii Caviniacensis*. 1126. H. L., II, c. 279. — *Walterus de Chevaini*. 1179. Abb. de Clairlieu. — *Chevenei*. 1183. Ib. — *L'estan de Chevigney*. 1291. Tr. des ch., l. Chaligny, n° 3. — *Chavegney* et *Chevegney*. 1329. Abb. de Clairlieu. — Village du comté de Chaligny, relevant en fief de la prévôté de Nancy. — Doy. et dio. de Toul.

Chavon, anc. scierie, c^ne de Moussey.

Chayot, ham., c^ne de Toul.

Chazal, ruis., prend sa source au-dessus de Domjevin et se jette dans la Vezouse.

Chazeau, ruis., prend sa source sous Moncourt et se jette dans le ruisseau de la Saline.

Chazelles, c^on de Blâmont. — *Chaizelles* 1376. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 150. — Le fief de Chazelles relevait du comté de Blâmont. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Chazot, f., c^ne de Bouvron.

Chemin-du-Sable (Le), éc., c^ne de Vaxainville.

Chêne-a-la-Vierge (Le), chêne, sur le territoire de Mailly, dans le tronc duquel est placée une image de la Sainte-Vierge, et où l'on vient en pèlerinage.

Chenevières, c^on de Lunéville (Sud-Est). — *Canaveræ*. 965. H. L., I, c. 373. — *Bannum de Cheneveires*. 1130. Abb. de Beaupré. — *De Chenaveres*. 1150. Ib. — *Ecclesia de Canaveriis*. 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 8. — *De Chaneveres*, — *de Cheneveris*. 1175, 1188. Abb. de Beaupré. — *Cheneveres*. 1309. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 61. — *Cannabariæ*. 1675. Not. Gall., p. 360. — Village de la châtellenie de Moyen, du temporel de l'évêché de Metz. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Chénezières, f. (cense-fief), c^ne de Réhéray.

Chenicourt, c^on de Nomeny. — *Chegneicourt*. 1318. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 144. — *Cheignicourt*. 1329. Ib., l., Nomeny II, n° 32. — *Chegnicourt*. 1366. Ib., n° 9. — Le fief de Chenicourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Chénois, c^on de Delme. — *Chanoy*. 1505. Tr. des ch., l. Viviers, n° 41. — Le fief de Chénois relevait du mar-

quisat de Pont-à-Mousson. —Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Chénois (Le), f., c^ne d'Emberménil; prieuré de Chanoines réguliers et ban séparé. — *J., priour de Chasnoy.* 1309. Tr. des ch., l. Dieuze I, n° 6.

Chèque (La), us., c^ne d'Oberstinzel.

Chère-Pierre, éc., c^ne de Pettonville.

Chevalier (Moulin-le-), anc. m^in, c^ne d'Eulmont.

Cheval-Rouge (Le), éc., c^ne de Bouxières-aux-Chênes.

Chevers, fief au village de Barbonville, érigé en 1765.

Chevillon, f., c^ne de Juville; vil. détruit.

Chèvre (La), éc., c^ne de Ménil-la-Tour.

Chèvremont, éc., c^ne de Vathiménil.

Chicourt, c^on de Delme. — Le fief de Chicourt relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Chiennerie (La), éc., c^ne de Nancy; ancien chenil des ducs de Lorraine.

Chique (La), éc., c^ne de Bertrichamp.

Choatel. V. *Chauatel.*

Choléra, éc^s, c^nes de Toul et de Jaillon.

Choloy, c^on de Toul (Sud). — *Camiacum* (?) 836. H. L., I, c. 301. — *Cauliacum.* 1069. H. T., p. 29. — *Ecclesia de Choloy.* 1210. H. L., I, c. 525. — *Cholois.* 1218. Ib., II, c. 426. — *Choloi.* 1247. Abb. de Beaupré. —Doy. et dio. de Toul.

Cimetière des Juifs, indiqué par la carte de l'Etat major sur le territoire de Mousson.

Cimetière des Juifs de Lorraine, établi, au xiii^e siècle, près du village de Laxou.

Cimetière des Pestiférés, lieu indiqué sur la carte de l'Etat major près du hameau de Moulins.

Cinq-Tranchées (Les), éc., c^ne de Velaine-en-Haye.

Cirey ou Cirey-aux-Forges et Cirey-sur-Vezouse, bourg, c^on de Lorquin — *Sires.* V. 1155. H. L., II, c. 349. — *Syrey.* 1174. Ib., c. 366. — *Sylva versus Sireis.* 1184. Ib., c. 392. — *Sireys.* 1186. Abb. de Haute-Seille. — *Ecclesia de Cirey.* 1245. H. L., II, c. 460. — *Cireis.* 1352. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 111. — *Siré.* 1590. Dom. de Phalsbourg. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Claires-Boules (Les), éc., c^ne d'Hattigny.

Clairlieu, f., c^ne de Villers-lès-Nancy. — Abbaye de Cisterciens fondée, au XII^e siècle, dans un vallon sauvage de la forêt de Haye, nommé Amerlieu : *Locus qui quondam vocabatur Amelum, nunc nuncupatur Clarus locus.* V. 1168. Abb. de Clairlieu. — *Sancta Maria Clari loci.* 1172. Tr. des ch., l. Abb. de Clairlieu, n° 1. — *Clerleu.* 1244. Abb. de Clairlieu. — *Clerlui.* 1260. Ib. — *Chierlieu.* 1273. Tr. des ch., l. Moyenvic I, n° 1. — *Cleir leu.* 1289. Abb. de Clairlieu. — Les ouvrages sortis de l'imprimerie établie à Clairlieu au commencement du XVII^e siècle, portent : *Clari-loci ad Nanceium, Cler-lieu les Nancy,* etc.

Clairupt (Le), ham., c^ne de Bertrichamp.

Clayeures, c^on de Bayon. — *Ecclesia de Clausuris.* 1157. Abb. de Belchamp. — *Cleura.* 1176. Abb. de Beaupré. — *Claiures.* 1296. Tr. des ch., l. Lunéville I, n° 7. — *Cleures.* 1300. Ib., l. Deneuvre, n° 12. — *Claures.* 1309. Ib., l. Dieuze I, n° 5. — Le fief de Clayeures relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Clémery, c^on de Nomeny. — *Climerey* et *Climerei.* 1289. Cart. Apremont, n° 2. — Appelé *du Hautoy* lorsqu'il devint, en 1760, le siége du marquisat de ce nom (V. *Belleau*). — Le fief de Clémery relevait du marquisat de Pont-à-Mousson et de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Archip. de Nomeny, dio. de Metz.

Clérey, c^on de Vézelise. — *Claregium.* 1034. H. L., I, c. 413. — *Clarey près d'Autrey.* 1385. Tr. des ch., l. Vaudémont dom., n° 173. — *Clairey-sur-Madon.* Descr. de la Lor. — Village du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Clévant, f., ch. et chap. (seigneurie et cure), c^ne de Custines. — *La ville de Clivens.* 1473. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 31.

Cliancourt, anc. maison de campagne, au Crône, c^ne de Nancy.

Cloitre (Le), nom donné à des cantons des territoires de Foulcrey et de Vandœuvre.

Clos (Le), canton de vigne, territoire de Malzéville. — *Vinea que Clous dicitur.* XII^e s. Abb. de Clairlieu.

Clospré, ruis., prend sa source sous Vitrimont et se jette dans la Meurthe.

Closville, éc., c^ne de Pont-à-Mousson.

Cœur, éc., c^ne de Neuf-Maisons.

Cœur-en-Côte ou La Chatte, éc., c^ne de Nancy, ainsi appelé parce qu'on y déposa momentanément le cœur de Marie Leczinska, fille de Stanislas.

Coie (La), ruis., sort du bois de Donfaine et se jette dans le Terrouin.

Coincing ou Coineig, nom donné à un canton du territoire de Mont où la tradition place, à tort, une maison de Templiers; le bois qui s'y élève s'appelle *bois des Templiers* ou *du Coneig*.

Coincourt, c^on de Vic. — *Concourt*. 1502. Dom. d'Einville. — *Coencourt* et *Coaincourt*. 1521 et 1522. Ib. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Coiviller, c^on de S^t-Nicolas. — *Escoviller desuz Rozières*. 1298. Tr. des ch., I. Rosières I, n° 46. — Le fief de Coiviller relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Colbeck (cense du), éc., c^ne d'Abreschwiller.

Col-de-Cigne (Le), nom d'une des seigneuries qui composaient la terre de Fénétrange.

Col-des-Français, éc., c^ne de Gondrexange.

Col-de-Viche, éc., c^ne d'Abreschwiller.

Colins (Les), ham., c^ne de Bionville.

Collectivus rivulus, ruis. inconnu près de Neuviller-sur-Moselle ou de Lorey. 1127-1168. Pr. de Flavigny.

Colombey et Colombey-les-Belles, bourg., ch-l. de c^on, arr^t de Toul. — *Capella in Columbario*. 836. H. L., I, c. 301. — *Ecclesia in Columbario*. 870. H. T., p. 1. — Un diplôme de Charles-le-Gros pour l'abbaye de S^t-Epvre, est daté d'un lieu qui paraît être Colombey : *Actum Colombariæ*. 884. H. L., I, c. 320. — *Columbare*. 1111. Ib., c. 529. — *Colanbey*. 1305. Tr. des ch., I. Gondreville, n° 34. — *Colombiers*. 1528. Ib., reg. B. 18, f° 164. — *Colombey-aux-belles-femmes*. 1779. Descr. de la Lor. — Colombey était, à cette dernière époque, le chef-lieu d'une prévôté, bailliage de Vézelise, à laquelle étaient justiciables les habitants de Viterne, Crépey, Allain, Selaincourt et Moutrot. — Doy. et dio. de Toul.

Colomoy, ruis., prend sa source sur le territoire de Blénod-lès-Toul et se jette dans la Deuille.

Combette (La), f., c^ne de Pexonne.

Comine, ruis., prend sa source à Mont-le-Vignoble et se jette dans le Blarin.

Commanderie (La), ham., c^ne de Gelucourt. C'était aussi le nom que portait la maison seigneuriale de ce village. V. *Gelucourt.*

Commandeur (chemin du), c^ne de Tarquinpol.

Commet, f. et m^in (seigneurie), c^ne de Saulxures-lès-Vannes. — *Seigneurie de Commey.* 1624. Tr. des ch., l. Nancy IV, n° 27.

Comte (Moulin-le-), anc. m^in, près de Pont-à-Mousson, mentionné dès le XIV^e siècle. Dom. de Pont-à-Mousson.

Comte (chemins du), c^nes de Sexey-aux-Forges, Thelod et Xeuilley.

Comtesse (chemin de la), c^ne d'Atton.

Concorde (La), éc., c^ne d'Ecrouves.

Conrad, ruis., prend sa source sur le territoire de Badonviller et se jette dans la Blette.

Conthil, c^on de Château-Salins. — *Contille.* 1606. Als. dipl., II, p. 483. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Convès, m^in, c^ne d'Essey-et-Maizerais.

Convers (Les) ou Saint-Blaise, ermit., c^ne de Loisy.

Corbeau (Le), f^s, c^nes de Barbonville et de Rosières-aux-Salines.

Corcole, seigneurie, c^ne de Pagny-sur-Moselle.

Corde (sentier de la), c^ne de Vilcey-sur-Trey.

Corrupt, ruis., prend sa source à Salival et se jette dans la Seille. — *Molendinum subter Curtum Rivum.* 1180. Ord. præm. ann., II, c. 454. — Ce moulin, appelé aussi Corrupt ou Courupt, est sur le territoire de Salival. — *Corup.* 1290. Abb. de Salival.

Cors (Les), ruis., prend sa source à la fontaine de Clos-Masse et se jette dans la Seille.

Corps-Mort (chemin du), c^ne de Flainval.

Corps-Morts (chemin des), c^ne de Crévic.

Corvée (chemins ou sentiers de la), c^nes de S^t-Georges, S^t-Quirin, Voyer, Courcelles, Barisey-au-Plain, Barisey-la-Côte, Fécocourt, Pannes, Malzéville, Rosières-aux-Salines, Bouxières-sous-Froidmont, Clérey, Brémoncourt, Essey-la-Côte, Bacourt, Bathelémont-lès-Bauzemont, Dédeling, S^t-Epvre, Sotzeling.

Corvée (chemins de la Grande-), c^nes de Donnelay, Fraquelfing, Languimberg, Angomont, Baccarat.

Corvée (la-Grande-), canton du territoire de Zarbeling.
Corvée (chemin de la Vieille-), c^ne d'Audilly.
Corvée (chemins de la Haute-), c^ne de La Neuveville-lès-Lorquin.
Corvée (chemins de la Petite-), c^nes de Marbache, Angomont.
Corvée-d'Arrival (chemin de la), c^ne de Favières.
Corvée-d'Allemagne (chemin de la), c^ne de St-Quirin.
Corvée-d'Assenoncourt (chemin de la), c^ne de Guermange.
Corvée-de-Connet (chemin de la), c^ne de Saulxures-lès-Vannes.
Corvée-de-Frémonville (chemin de la), c^ne de Blâmont.
Corvée-de-Mérigny (chemin de la), c^ne de Saulxures-lès-Vannes.
Corvée-de-Misère (chemin de la), c^ne de Saulxures-lès-Nancy.
Corvée-des-Moines (chemin de la), c^ne de Mangonville.
Corvée-du-Plône (chemin de la), c^ne de Vergaville.
Corvée-la-Dame (chemins de la), c^nes de Neuviller-sur-Moselle et St-Remimont.
Corvée-le-Muet (chemin de la), c^ne d'Autrepierre.
Corvées (chemins ou sentiers des), c^ne de Villey-le-Sec, Lucey, Mulcey, Euvezin, Angviller et Haroué.
Corvées (chemin des Grandes-), c^ne de Bouxières-aux-Dames.
Corvées-St-Gengoult (chemin des), c^ne de Toul.
Cotani curtis, lieu inconnu, mentionné avec Blénod et Mont-le-Vignoble. x^e s. Hist. eps. tul. ad an. 622-654. H. L., I, c. 126.
Côte-Barine. V. *Barine*.
Côte-Chevalier (chemin de la), c^ne de Maxéville.
Côte-Coupée, f., c^ne de Vitrimont.
Côte-de-Belchamp, mont., c^ne de Méhoncourt.
Côte-de-Delme, ham., c^ne de Bouxières-aux-Chênes.
Côte-de-Harreberg, ham., c^ne de Harreberg.
Côte-de-Pimont, mont., c^ne de Frouard.
Côte-des-Chanoines, canton de vignes renommé, c^ne de Nancy.
Côte-d'Essey, mont., c^ne d'Essey-la-Côte, regardée par des géologues comme un volcan éteint.
Côte-de-Thelod, mont., c^ne de Thelod.

Côte-de-Toul (La), colline et écs, cne de Nancy.

Côte-du-Chateau, monticule près de l'endroit où était le village de Malzey.

Côte-du-Chateau, nom donné à un terrain occupant une partie de la presqu'île sur laquelle est bâti le village de Tarquinpol, et où l'on a trouvé beaucoup de débris antiques.

Côte-du-Moulin, éc., cne de Pierre-Percée.

Côte-du-Moutier, mont., cne de Raon-lès-l'Eau.

Côte-Lahire (chemin de la), cne de Favières.

Côte-le-Prêtre, colline, cne de Maxéville.

Côte-Rôtie (La), ch., cne de Pixerécourt.

Côte-Saint-Germain, mont., cne de Battigny.

Côtes-Lucey (ruis. des), prend sa source près de Lagney et se jette dans le Terrouin.

Cougnotte, mét., cne de Pexonne.

Cour (La), fiefs aux villages de Bratte, Viéville-en-Haye et Vitrey.

Cour ou Court (La), maison forte à La Neuveville-devant-Nancy.

Cour (La), maison seigneuriale à Barbonville.

Cour (La), fief, maison forte et seigneuriale à Gérardcourt.

Cour (La), fs, cnes de St-Remy-aux-Bois et de Borville.

Courant (Le), ruis., prend sa source à Gemaingoutte (Vosges) et se jette dans la Blette.

Courbessaux, con de Lunéville (Nord). — *Corbesal.* Chr. eps. met. ad an. 1200-1260. H. L., I, c. 72. — *Courbessal.* 1284. Tr. des ch., l. Rosières I, no 17. — *Corbessauz.* 1296. Ib., l. Amance, no 2. — *Corbeçalz.* 1298. Ib., no 3. — *Courbesal.* 1319. Ib., l. Fiefs de Lorraine, no 12. — Le fief de Courbessaux relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Cour-Bulizel (La), cense-fief et seigneurie, cne de Blénod-lès-Pont-à-Mousson. — *Court Bellize, Bellise, Belleze.* xve s. Tr. des ch., l. Pont additions, no 25. — *Court Bullezel.* 1494. Ib., l. Pont fiefs III, no 63. — Le fief et franc alleu appelé *la Court Bullezelle.* 1701. Ib., l. Pont addit., no 25.

Courcelles, con de Colombey. — *Gerardus de Corcelles* (?) 1094. H. L., I, c. 510. — *Curezele.* 1106. Ib., c. 522. — *Courcelles-sous-Vaudémont.* 1779. Descr. de la

lor. — Le fief de Courcelles relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Courcelles, vil. détruit, près de Salone. — *Curcellæ .... cum aquis salsatis et non salsatis.* 822. Hist. de l'abb. de St-Mihiel, p. 428.

Cour-des-Seigneurs (La), maison forte au village de Bacourt.

Cour-des-Seigneurs (La), maison franche à Moriviller.

Cour-en-Haye (La), fief et justice foncière, cne de Jezainville.

Cour-Guarin (chemin de la), cne de Barisey-la-Côte.

Cour-Saint-Pierre (La), fief au village d'Art-sur-Meurthe.

Cour-Saint-Pierre (La), maison-fief et chap. à Vandières, sur l'emplacement desquelles fut primitivement établie, dit-on, l'abbaye de St-Pierre, de Metz.

Cour-Sauvage (La), seigneurie à Lunéville.

Court (La), seigneurie au village de Parroy.

Court-Douaire (La), métairie-fief à Marsal.

Courtegain, éc. (village détruit), cne des Métairies-de-St-Quirin. — *Wilre*; — *église de Wilre proche St-Quirin.* Inventaire de l'abbaye de Haute-Seille, rappelant des titres de 1203 et 1296.

Courtzerode ou Kourtzerode, ham., cne de St-Jean-Courtzerode.

Coutances, ermit., cne de Selaincourt.

Coutures, con de Château-Salins. — *Milo de Culturis.* 1174. H. L., II, c. 366. — *Th. Miles de Cotures.* XIIe s. Tr. des ch., l. Abb. de l'Isle, no 42. — *Coture.* 1346. Ib., l. Château Salins I, no 4. — *Coutures lès Château-Salins.* 1594. Dénombrement de la Lorraine. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Couvay, vil., cne d'Ancerviller. — *Colbat.* 1111. H. L., I, c. 529 (attribution donnée par Dom Calmet). — *Ecclesia de Scopax.* 1120. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, no 6. — *Scopatium.* 1152. Ib., no 8. — *Escouvaix.* 1292. Ib., l. Blâmont I, no 26. — *Scovagium.* XIVe s. Chr. med. mon. ad an. 1076. H. L., II, c. 75.

Couvent-des-Moines (Le), nom donné à un canton du territoire de Puttigny.

Craincourt, con de Delme. — *Sicramrio curte.* 777. Hist. de l'abb. de St-Denis, pr., p. 38. — *Ecclesia de*

Cruncurt. 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senonés, n° 8.— *Crincurt.* 1278. Ib., l. Nomeny I, n° 86. — *Craincort.* 1281. Ib., l. Viviers, n° 4. — *Criencourt.* 1285. Ib., l. Dieuze I, n° 1. — *Greincourt.* 1476. Dom. de Dieuze.— *Granicuria.* 1642. Pouillé de Metz. — *Craincourt-sur-Seille.* 1779. Descr. de la Lor.—Archip. de Delme, dio. de Metz.

Craincourt (La maisqn forte de), au village précédent, communauté de Létricourt. 1779. Descr. de la Lor.

Craincourt (gagnage de), à Essey-lès-Nancy. 1471. Cart. Fiefs de Nancy et Vosge.

Crantenoy, c^on^ d'Haroué. — *Cretenau.* x^e^ s. Hist. eps. tul. ad an. 872-894. H. L., I, c. 130. — *Crantenau;* — *capella in Crantinau villa;* — *ad Cratinau.* x^e^ s. Pr. de Flavigny.— *Crantenou.* 1240. Abb. de Clairlieu.— *Villa de Crantenoy.* 1240. H. L., II, c. 453. — *Crantheno.* 1357. Pr. de Flavigny. — *Cranthenou.* 1368. Cath. de Toul. — Le fief de Crantenoy relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Craon, ch., c^ne^ d'Haroué.

Cras (Les), ruis., sort de la forêt de Mondon et se jette dans la Meurthe.

Crayère (La), f. (cense-fief et chap.), c^ne^ de Rosières-aux-Salines. — *La Crahière.* 1625. Tr. des ch., reg. B. 97, f° 257.

Créon, éc., c^ne^ des Métairies-de-S^t^-Quirin.

Crépey, c^on^ de Colombey.—*Basilica in Crepiaco.* 836. H. L., I, c. 301.—*Crepicum.* 884. Ib., c. 317.—*Cripiacum.* 948. Ib., c. 352.—*Crippiacum.* 1033. Ib., c. 408.— *Crupeium.* 1168-1193. H. T., p. 95. — *Cruppei.* 1267. Abb. de S^t^-Epvre. — *Crepels.* 1304. Tr. des ch., l. Châtel II, n° 107. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Crévéchamps (mieux : *Crévéchamp*), c^on^ d'Haroué. — *Altare apud Crepatum campum.* V. 1090. Pr. de Flavigny. — *Walterus de Crevechamps.* 1172. Tr. des ch., l. Abb. de Clairlieu, n° 1. — *Creveichamp, Craveichamp* et *Cravechamp.* 1248 et 1257. Pr. de Flavigny.— Le fief de Crévéchamp relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Crévic, c^on^ de Lunéville (Nord). — *Alodium apud Curvi.* 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 8. —

Crevy. 1502. Dom. d'Einville. — Ce village était le chef-lieu d'une mairie composée de Crévic, Anthelupt, Flainval, Grandvezin, Hudiviller et Sommerviller; les appels de cette mairie se portaient au buffet de Crévic, qui ressortissait directement à la Cour souveraine de Lorraine. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Crévillers, ham. (cense-fief), c^ne de Merviller. — *Cruvilleir.* 1327. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 22. — *Crivilé.* 1756. Dép. de Metz.

Crézilles, c^on de Toul (Sud). — *Predium de Crusiolis cum ecclesia.* 1058. H. T., p. 28. — *De Cruciolis.* 1065. H. L., I, c. 458. — *Villula que dicitur Crusiole.* 1069. Ib., c. 464. — *Crusille.* 1094. Ib., c. 498. — *Crucelie.* 1105. Ib., c. 516. — *Crezeille.* 1350. Tr. des ch., l. Gondreville, n° 40. — Doy. et dio. de Toul.

Crion, c^on de Lunéville (Sud-Est). — Le fief de Crion relevait de la châtellenie d'Einville, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Croismare (originairement *Haudonviller*), c^on de Lunéville (Sud-Est). — *Bannum de Haidunviller.* 1157. Abb. de Beaupré. — *Hadonviler.* 1272. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 7. — *Hadonvillers.* 1313. Ib., l. Fiefs de Nancy, n° 135. — *Haldonviller.* 1392. Ib., l. Nancy I, n° 26. — *Haudonviller.* 1330. Ib., n° 136. — *Hatum.* 1513. Géogr. de Ptolémée. — Le fief d'Haudonviller relevait de la châtellenie de Lunéville, bail. de Nancy; il fut érigé en marquisat, en 1712, sous le nom de *Craon,* qu'il changea pour celui de *Croismare* en 1767; reprit le nom d'*Haudonviller* en 1790. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Croix (chemins ou sentiers de la), c^nes de Bouxières-sous-Froidmont, Dommartemont, Bezaumont, Fraimbois, S^t-Mard, Vergaville, Moyenvic, Lindre-Haute, Arracourt, Tramont-Emy, Tremblecourt, Jaillon, S^t-Quirin, S^t-Sauveur, Bouxières-aux-Chênes.

Croix (chemins du Haut-de-la-), c^nes de Brin, Flainval, Giriviller, Leintrey, Arracourt, Hannocourt, Avricourt, Gezoncourt.

Croix (chemins du Champ-de-la-), c^ne de Champey.

Croix (chemin du Bois-de-la-), c^ne de Sionviller.

Croix (chemin et sentier de la Belle-), c^nes de Vigneules et Vandœuvre.

Croix-aux-Ames (La), croix, c^ne de Clémery.

Croix (chemins de la Grande–), cnes de Rogéville et Blénod–lès–Toul.

Croix (chemins de Ste–), cnes de Martincourt et Rhodes.

Croix–Blanche (chemins de la), cnes de Bouxières–aux–Chênes, Valhey, Lucey, Sexey–lès–Bois, Marsal.

Croix-Blanche, croix, cne de Mailly.

Croix-de-Bois (chemins de la), cnes de Liverdun et d'Amance.

Croix–de–la–Bataille, croix, cne de Malaucourt.

Croix-de-Neimport, croix, cne de Malaucourt.

Croix-des–Meuniers, croix, cne de Manhoué.

Croix-de-Telbor (chemin de la), cne d'Avricourt.

Croix–du–Tonnerre (sentier de la), cne d'Hertzing.

Croix–Gagnée (mieux : *Croix–le–Gamnié, Gainnier* ou *Gaimnier*), partie du faubourg de Boudonville, cne de Nancy, où se trouve une croix à laquelle on va en pèlerinage.

Croix–Mattirion, croix qui existait avant la Révolution sur le territoire de Loisy, et qu'on pense avoir été érigée en souvenir du combat livré aux Germains, sur le bord de la Moselle, par Jovin, maître de la cavalerie romaine. — *Mallo Matiriaco* (?) Triens assez semblable à ceux de Scarpone. Et. num., p. 127.

Croix-Noire (chemins de la), cnes de Mailly, Hesse et Villey-le-Sec.

Croix-le-Meunier (chemins de la), cnes de Lagney et d'Aboncourt–sur–Seille.

Croix-l'Ermite (chemin de la), cne de Norroy.

Croix–Mougin, croix, cne d'Albestroff, érigée, dit-on, sur l'emplacement d'un ancien cimetière de pestiférés.

Croix-Rouge et Rouge–Croix (chemins de la), cnes de Bey, Landremont, Hudiviller, Mailly, Clayeures, Barisey-au-Plain.

Croix-Rouge (La), éc., cne de Parey-St–Césaire.

Croix-Rouge-Rose, croix sur le territoire de Goviller, à un endroit où la tradition place un ancien cimetière de pestiférés.

Croix–Saint–Claude (chemins de la), cnes de Laxou et Ville–au–Val.

Croix–Saint–Eucaire, croix, cne de Liverdun.

Croix–Saint–Martin (chemin de la), cne d'Affracourt.

Croix–Saint–Nicolas (chemins de la), cnes de Dieulouard et Parroy.

Croix-Saint-Privat (chemin de la), c^ne de Gémonville.

Croix-Saint-Urbain (chemin de la), c^ne de Pont-à-Mousson.

Croix-Son-Altesse (chemin de la), c^ne de Malaucourt.

Crône (Le), partie du faubourg des Trois-Maisons, c^ne de Nancy.

Cropello, fief à Rosières-en-Haye, érigé en 1712, supprimé en 1725, rétabli en 1736.

Crosse (chemin de la), c^ne de Pont-à-Mousson

Cubolot, ham. et m^in, c^ne des Métairies-de-S^t-Quirin.

Cuite, bois et colline, c^ne de Dieulouard, où l'on voit des vestiges d'anciennes fortifications.

Cuite-Fève, éc., c^ne de Rosières-aux-Salines ; commanderie de l'ordre de Malte fondée au XII^e siècle. — *Cocta faba.* 1207. Ordre de Malte. — *Keutefève.* 1279. Ib. — *Queutefève.* 1366. Ib. — *Domus dicta Keutte febve.* 1432. Ib. — *Cuitfève.* 1491. Ib. — *Cul-de-Fève.* 1475. Chron. de Lorraine. H. L., III, c. 59.

Cumejus ou Cumejis, f., c^ne de Manoncourt-en-Voivre. — *Bois de la Cumegie.* 1724. Abb. de S^t-Epvre.

Curel ou Mont-Curel, mont., c^ne de Fresnes-en-Saintois.

Custines (originairement *Condé* et *Condé-sur-Moselle*), c^on de Nancy (Est). — *Alanus de Condeio.* 1189. Tr. des ch., l. Nancy I, n° 12. — *Condey sur Mozelle.* 1346. Ib., l. Condé, n° 19. — *Condey.* 1253. H. L. II, c. 474. — *Conde supra Mosellam.* Chr. eps. met. ad an. 1301-1316. H. M., p. 2. — *Condeum.* 1513. Géogr. de Ptolémée. — *Condate.* 1675. Not. Gall., p. 360 et 363. — Chef-lieu de la châtellenie et mairie de Condé et Val-des-Faulx, bailliage de Nancy ; — d'une prévôté créée en 1698. — Siége d'un marquisat érigé en 1719, sous le nom de *Custines.* — Archip. de Mousson, dio. de Metz.

Cutting, c^on de Dieuze. — *Villa de Kuctinga.* 1328. Tr. des ch., l. Fénétrange, n° 12. — *Cuctanges.* 1481. Dom. de Dieuze. — *Kuchtingen.* 1575. Ib. — Chef-lieu d'une mairie qui comprenait, en 1618, Cutting, Domnom, Bassing et Loudrefing. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Cutzelin, f., c^ne de Lidrezing.

Dabo, c^on de Phalsbourg. — *Hugo de Dasborc.* 1091. H. L., I, c. 491. — *Castrum de Tagisburc.* 1126. Als. dipl., I, p. 358. — *Dasborc* et *Tasborc.* 1178 Als. ill., I,

p. 483. — *Dasburch.* 1188. H. L., II, c. 403. — *Dasburg.* 1189. Ib., c. 293. — *Dasbor.* 1206. Ib., c. 417. — *Dasburc.* Chr. eps. met. ad an. 1187-1210. H. L., I, c. 66. — *Daburc.* XII^e siècle. Tr. des ch., l. Abb. de l'Isle, n° 40. — *Dauborc, Daborc.* Chr. eps. met., ad. an. 1218-1238. H. L., I, c. 68 et 69. — *Theobaldus comes Dauburgensis.* 1218. Als. dipl., I, p. 335. — *Castrum de Dagesburg.* 1227. Ib., p. 360. — *De Tagesburg.* 1239. Als. ill., II, p. 196. — *Halsporch* et *Halsborg.* 1257. H. L., II, c. 480. — *Dasporch, Taxporch.* XIII^e s. Chr. mon. sen. Ib., c. 20, 25 et 31. — *Dagespurg* 1313. Tr. des ch., l. Hesse, n° 13. — *Hassebourg* et *Hassemborg.* 1332. Ib., l. Blâmont I, n° 86. — *Dachspurg.* 1576. Carte de Specklin. — *Dagsburg, Tagesburg, gallice* Dabo, *castrum antiquissimi nominis, quod à Dagoberto rege accepisse nonnulli crediderunt.* Als. ill., II, p. 194.

Dabo était le siége d'un comté qui existait au x^e siècle, et duquel dépendaient les hameaux ou villages de Hoube, Schæfferhoff, Hommert, Harreberg, Walscheid, Abreschwiller et Voyer, créés à des époques plus ou moins éloignées. — *Comitatus Dagisburgensis vocatur etiam. Tagisburgensis, seculo x jam celebris.* Als. ill., II, p. 194. — Doy. de Saverne, dio. de Strasbourg.

Dabo (forêt de), c^nes d'Abreschwiller, Walscheid et Dabo.

Dalez, vil. détruit, près de La Neuveville-devant-Nancy.

Dalhain, c^on de Château-Salins. — *Dalheim.* 1121. H. L., II, c. 265. — *Dalehen.* 1272. Abb. de Salival. — *Thierricus de d'Alhein.* 1291. Ord. præm. ann. II, c. 465. — *Dalem.* 1457. Tr. des ch., l. Viviers, n° 22. — Village de la baronnie de Viviers. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Dame (La), seigneurie à Frouard.

Dame (chemins de la), c^nes de Repaix et Parey-St-Césaire.

Damegaule, ch.^e détruit, c^ne de Pierre-Percée.

Damelevières (mieux : *Damelevière*), c^on de Bayon. — *Otho de Domaliveria.* 1150. Abb. de Beaupré. — *Alodium et ecclesia de Dompna Libaria.* 1157. Abb. de Belchamp. — *O. de Dommeleveire.* 1177. Pr. de Flavigny. — *Domalivera.* 1179. Abb. de Beaupré. — *Dame Livière.*

1296. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 42. — *Damelivère.* 1309. Ib., l. Fiefs de Lorraine, n° 11. — Le fief de Damelevière relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Dameloo, ruis., prend sa source sur le territoire de Morville-lès-Vic et se jette dans la Petite-Seille.

Dame-Marie, nom donné à un canton du territoire de Germonville où la tradition place un ancien château.

Dames (chemin des), c^ne de Phalsbourg.

Danez ou Anez, vil. détruit, entre Anthelupt et Crévic.

Danne-et-Quatre-Vents, c^on de Phalsbourg. — *Dhen.* 1576. Carte de Specklin. — *Dhanne.* 1606. Dom. de Phalsbourg. — *Dann.* 1756. Dép. de Metz. — Dio. de Strasbourg.

Dannelbourg, c^on de Phalsbourg. — *Denelburg.* 1576. Carte de Specklin. — *Danelbourg* ou *Denelbourg.* 1779. Descr. de la Lor. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Danube (Le), ruis., prend sa source au-dessus de Verdenal et se jette dans la Vezouse.

Darenbach (Le), ruis., passe à Schæfferhoff et se jette dans la Zorn.

Dédeling, c^on de Château-Salins. — *Dructelingas in comitatu Salninse.* 965. H. L., I, c. 375. — *Ecclesia de Drutheringa.* 1121. Ib., II, c. 265. — Village de la châtellenie d'Haboudange, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Déhainville, f. (léproserie), c^ne de Lunéville; vil. détruit. — *Dahervilla* (?) 960. Abb. de Bouxières. — *Dehevilla.* 1188. Abb. S^t-Remy. — *La bourde qu'on dit de Deheville.* 1302. Abb. de Beaupré.

Delme, bourg, ch-l. de c^on, arr^t de Château-Salins. — *Ad Duodecimum.* Table théod. — *Mercatus Diosmis.* 1106. Hist. de l'abb. de S^t-Mihiel, p. 453. — *Nemus Velfonis de Desmis.* 1182. Abb. de Beaupré. — *Th. de Demes.* 1186. H. L., II, c. 397. — *Villa de Desmes.* 1218. Abb. de Beaupré. — *Dyeme.* Tr. des ch., l. Nomeny II, n° 87. — *Deismes.* 1505. Ib., l. Viviers, n° 41.

Delme était le chef-lieu d'un ban qui comprenait Aulnois, Fossieux, Craincourt, Manhoué, Lemoncourt, Alaincourt, Xocourt, Jevoncourt et Puzieux. — Il fut le siége d'un archiprêtré, archidiaconé de Vic, dio. de Metz, duquel dépendaient : Amelécourt (Coutures, Lubécourt),

Arraye (Armaucourt, Han-sur-Seille), Bacourt, Bey (Lanfroicourt), Bioncourt (Attilloncourt), Brin, Burthecourt, Chambrey, Château-Salins, Craincourt (Aulnois, avec une chapelle castrale), Delme (Puzieux, Xocourt), Donjeux (Oriocourt), Faulx (Montenoy), Fossieux, Fresnes-en-Saulnois, Grémecey, Hannocourt, Jallaucourt, Lemoncourt, Létricourt, Leyr, Malaucourt, Manhoué (Aboncourt), Moivron (Jeandelincourt), Morville, Salone, Tincry (Prévocourt, Viviers), Villers-lès-Moivron (Bratte), Vic.

Deneuvre, bourg, c^{on} de Baccarat. — *Wiricus de Danubre.* 1076. H. L., I, c. 475. — *Ecclesia Donobrii.* 1120. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 6. — *Castrum quod dicitur Donobrium.* 1127. H. L., II, c. 284. — *Cella de Danubrio.* 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 8. — *Ex prædio S. Stephani Danorum opus solito vocitari, quod corruptè nunc Danubrium vocitant cuncti.* XII^{e} s. Tertia vita S. Hidulfi, c. 24. — *Apud Dunnievre.* V. 1260. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 1. — *Doneuvre* et *Donovre.* 1270. Ib., n° 2. — *Donnevre* ou *Donuevre.* 1280. Ib., n° 4. — *Dennevre.* 1282. Ib., n° 6. — *Douneuvre.* 1300. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 17. — *Denuevres.* 1325. Ib., n° 47. — *Donuvre.* 1332. Ib., l. Blâmont I, n° 87.

Deneuvre, fief du comté de Blâmont, fut le siége d'une prévôté et châtellenie (*la chastelenie de Denuevre.* 1324. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 18) qui comprenait à peu près le canton actuel de Baccarat. — Il fut le chef-lieu d'un doyenné, archidiaconé de Port, diocèse de Toul, vulgairement appelé la chrétienté de Deneuvre (*la chrestientez de Deneuvre.* 1272. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine I, n° 4), duquel dépendaient : Borville, Brémoncourt (Haigneville), Clayeures, Deneuvre (Baccarat, La Chapelle, Thiaville), Einvaux, Fraimbois, Franconville (Moriviller), Froville, Gerbéviller, Giriviller, Glonville (Flin, Vathiménil), Haillainville, Haudonville, Landécourt, Domptail (Fontenoy), Magnières, Mattexey (Vallois), Moyen, Réménoville, Rozelieures (Borville), S^{t}-Maurice, ann. de Romont; Séranville, Vennezey (Essey-la-Côte).

Déplaisir, éc., c^{ne} de Vandœuvre.

Derrière-la-Misère (chemin de), c^{ne} de Montauville.

Derrière-la-Tour, canton du territoire de Maizières-lès-Vic.

Désert (chemins du), c^nes de Thiaucourt et de Vic.

Desnoeuds, f., c^ne de Moncel-lès-Lunéville.

Desseling, c^on de Réchicourt-le-Château. — *Ecclesia de Tesselingen.* V. 1050. H. L., I, c. 431. — *Desselanges.* 1476. Dom. de Dieuze. — *Tesseling.* 1528. Ib. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Deuille (La), ruis., prend sa source sur le territoire de Crézilles et se jette dans le ruisseau des Bouvades.

Deuille (La), m^in, c^ne de Moutrot.

Deux-Maisons (Les), éc., c^ne de Dalhain.

Deux-Rivières (Les), éc., c^ne d'Abreschwiller.

Destrich ou Destry (chemins ou sentiers de), c^nes d'Achain, Marthil et Villers-aux-Oies. — Destrich (Moselle) est probablement le chef-lieu du comté de *Destroch* mentionné dans le titre de fondation de l'abbaye de Vergaville (966), et qui comprenait plusieurs villages de la Meurthe.

Deuxville, c^on de Lunéville (Nord). — *Apud Deuvile.* 1147. H. L., II, c. 331. — Ce village formait autrefois deux paroisses, séparées par un ruisseau : l'une s'appelait *Deuxville-Notre-Dame* ou *Notre-Dame-de-la-Outre*, l'autre *Deuxville-Saint-Epvre* 1710. Pouillé. — Le fief de Deuville relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Devant-Humbepaire-Roche-de-la-Grandeur, éc., c^ne de Bertrichamp.

Devant-la-Côte-de-la-Soie, ham., c^ne de Pierre-Percée.

Devant-la-Côte-du-Moulin, ham., c^ne de Pierre-Percée.

Devant-l'Huis, éc., c^ne de Giriviller.

Diane-Capelle (vulgairement : *Cape*), c^on de Sarrebourg, ainsi appelé à cause de Diane de Dommartin, duchesse d'Havré, qui le fit rebâtir vers la fin du XVII^e siècle. — *Cappelle.* 1427. Tr. des ch., l. Fénétrange, n° 226. — *Diane-la-Chapelle.* 1810. Arch. — Village de la baronnie de Fénétrange. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Diarville, c^on d'Haroué. — *Dyarville.* 1383. Tr. des ch., l. Vaudémont domaine, n° 172. — *Dierville.* 1444. Ib., n° 22. — *Dyariville.* 1448. Ib., n° 28. — Le fief de Diarville relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Dichmatt, ruis., commence à paraître près de Phalsbourg et se jette dans le Keillematt.

Dideleau, ruis., prend sa source à Bacourt et se jette dans le ruisseau du Grand-Etang.

Didion, m^in^, c^ne^ de S^t^-Max.

Dieulouard, bourg, c^on^ de Pont-à-Mousson. — *Castellum Deilauvart.* 992-1025. Hist. eps. vird. H. L., I, c. 202. — *Castrum quod dicitur Deus Louvart, in pago Scarponensi, in comitatu Richiani.* 1028. Ib., c. 403. — *Castrum Desluardum.* 1041-1046. Ib., c. 224. — *Deulewart.* 1082. Hist. de Verdun, pr., p. 14. — *D[eu]slowart.* 1090-1107. Monnaie de Richer, évêque de Verdun. — *Deulewart.* 1120-1163. Chr. eps. met. H. L., I, c. 65. — *Deusteuward* (pour *Deusleuward*). 1156. Ib., II, c. 350. — *Theodericus de Deulouart.* 1184. Cart. de Rengéval, f° 33. — *Deilowart.* 1240. Hist. de Verdun, pr., p. 43. — *Deulowart.* 1249. Prémontrés de Pont-à-Mousson. — *Chrestienté et doyenné de Deulouvart* et *Delouard.* 1253. Ib. — *Dieulewart.* 1270. Tr. des ch., l. Pont ecclés., n° 125. — *Deulouwart.* 1278. Ib., l. l'Avantgarde, n° 3. — *Deilewart.* 1285. Ib., l. Fiefs de Lorraine I, n° 9. — *Deullouart.* 1323. Ib., l. Pont fiefs I, n° 94. — *Deulowairt.* 1335. Ib., l. Pont fiefs III, n° 16. — *Duaillewart.* 1425. Antonistes de Pont-à-Mousson.

En 1594, le fief de Dieulouard relevait des baronnie d'Apremont et marquisat de Pont-à-Mousson. — Au siècle dernier, c'était le siége d'une prévôté du temporel de l'évêché de Verdun, bail. de cette ville.

Dieulouard était le chef-lieu d'un district ecclésiastique appelé chrétienté ou doyenné, archidiaconé de Port, dont il est parlé au XIII^e^ siècle, et duquel dépendaient : Ansauville, Belleville, Bernécourt (Grosrouvre), Dieulouard, Domèvre-en-Haye, Frouard, Jaillon, Liverdun, Manoncourt (Avrainville), Manonville, Marbache, Minorville, Noviant, Pompey, Rosières-en-Haye, S^t^-Jean-Pierrefort (Martincourt, Pierrefort), Saizerais-S^t^-Georges (Saizerais-S^t^-Amand), Villers-en-Haye (Rogéville), Tremblecourt.

Dieuze, ville, arr^t^ de Château-Salins. — *Doso vico* (?) Trientes. Et. num., p. 145-148. — *Duosa curtis.* 1066. Hist. de Verdun, pr., p. 9. — *Ecclesia de Dosia.* 1120. Coll. S^t^-Georges. — *Doza.* 1275. Abb. de Vergaville. — *Castrum de Duesa apud oppidum de Marsallo.* 1308. H.

M., p. 293. — *Dueze.* 1316. Tr. des ch., l. Dieuze I, n° 7. — *Dosa.* 1346. Abb. de Vergaville. — *Dusa.* 1513. Géogr. de Ptolémée. — *Duza.* 1589. Arch. de Dieuze.

Dieuze, fief du bailliage d'Allemagne, était, en 1594, le chef-lieu d'une prévôté et châtellenie qui comprenait à peu près les cantons de Dieuze et d'Albestroff. — Il devint, en 1751, le siége d'un bailliage, créé présidial en 1772. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Dolcourt, c^{on} de Colombey. — *Dolecourt.* 1317. Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 7. — *Doullecourt.* 1336. Ib., n° 13. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Dolving, c^{on} de Fénétrange. — *Dolvinga.* 1268. Tr. des ch., l. Hesse, n° 5. — *Dolfingen.* 1490. Ib., l. Fiefs divers II, n° 39. — Archip. de Bouquenom, dio. de Metz.

Dombasle, c^{on} de S^{t}-Nicolas. — *Villa que Domno Busilla vocatur, in pago Iniensi et in comitatu Scarponensi.* 752. H. L., I, c. 273 (doit bien être le village en question, mais placé dans un pagus et un comté auxquels il ne peut pas avoir appartenu). — *Villa de Domna Basula.* 1122. Ib., II, c. 268. — *Th. de Dombasle.* 1135. Abb. de Beaupré. — *De Dunbasla.* 1157. H. L., II, c. 354. — *Dombasley.* 1193. Abb. de Clairlieu. — *Dombaille.* 1272. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 6. — *Dompbasle.* 1613. Coll. S^{t}-Georges. — *Dombâle-sur-Meurthe.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Dombasle relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. Il était, au siècle dernier, le chef-lieu d'une terre ayant titre de vicomté. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Dombasle, ch., c^{ne} de Port-sur-Seille.

Domêvre ou Saint-Epvre, anc. église champêtre, paroisse d'Haraucourt. Il y a encore un chemin de *Domêvre* sur le territoire de cette commune.

Domêvre, c^{on} de Blâmont. — *Ecclesia Domni Apri.* XIII^{e} s. Chr. mon. senon. H. L., II, c. 13. — *Domepvre.* 1479. Cart. Blâmont fiefs, f° 123 v°. — *Dommeyvre.* 1552. Dom. de Blâmont. — *Domêvre-sur-Vezouse.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Domêvre relevait du comté de Blâmont. C'était le siége d'une prévôté seigneuriale appartenant à l'abbé de Domêvre et de S^{t}-Sauveur. — Chef-lieu d'un petit district ecclésiastique, doy. de Salm, dio. de Toul, comprenant Barbas, S^{t}-Sauveur et Raon-lès-l'Eau.

Domêvre, m^{in}, c^{ne} de Vaxy.

Domêvre-en-Haye, ch-l. de c^{on}, arr^{t} de Toul. — *Ecclesia Domni Apri.* Hist. eps. tul. ad an. 907–922. H. L., I, c. 130. — *Nicolaus de Domevria.* 1135. Ib., II, c. 301. — *Rodulfus de Domeivre.* 1184. Cart. de Rengéval, f° 33. — *Dommeivre.* 1404. Tr. des ch., l. Pont fiefs III, n° 39. — Le fief de Domêvre relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Domgermain, c^{on} de Toul (Sud). — *Ecclesia Domni Germani.* 885. H. T., p. 5. — *Villa que Domni Germani dicitur.* x^{e} s. Hist. eps. tul. ad an. 500–507. H. L., I, c. 115. — Doy. et dio. de Toul.

Domjevin, c^{on} de Blâmont. — *Rainerus de Domno Juvino.* 1124. H. L. I, c. 439. — *Domnus Jovinianus.* 1175. Abb. de Haute-Seille. — *Parrochiatus de Domjuvin.* 1189. Ib. — *Donjevin* et *Dongevin.* 1248. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n^{os} 1 et 3. — Le fief de Domjevin relevait du comté de Blâmont. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Dommarie-Eulmont et Dommarie-sur-Brénon, c^{on} de Vézelise. — *Ecclesia de Donamaria.* 965. H. L., I, c. 372. — *Domnamaria.* 968. Ib., c. 382. — *Dompmarie.* 1444. Tr. des ch., l. Vaudémont dom., n° 22. — *Dompmairie.* 1451. Ib., l. Vaudémont fiefs, n° 35. — Le fief de Dommarie relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Dommartemont, c^{on} de Nancy (Est). — Fief de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Dommartin-aux-Fours, vil. ruiné, anciennement mère-église de Boucq; au commencement du siècle dernier, il n'y restait plus qu'une église abandonnée. — *Locus de Dompmartin aux Fours.* 1363. Cath. de Toul. — *Domnus Martinus ad furnos.* 1365. Ib.

Dommartin-La-Chaussée, c^{on} de Thiaucourt. — *Dompmairtin de les la Chaulcie.* 1297. Tr. des ch., l. La Chaussée, n° 93. — Le fief de Dommartin relevait de la châtellenie de la Chaussée et de la baronnie d'Apremont. — Archip. de Gorze, dio. de Metz.

Dommartin-lès-Toul, c^{on} de Toul (Nord). — *Ecclesia Domni Martini cum villa et sylva.* 890. H. T., p. 5. — *Domnus Martinus secus Mosellam.* xii^{e} s. Ib., p. 110. — *Dompmartin sus Muselle.* 1346. Cath. de Toul. — *Dompnus Martinus ante Tullum.* 1384. Ib. — Village de la prévôté

de Villey-St-Etienne, du temporel du chapitre de la cathédrale de Toul. — Doy. et dio. de cette ville.

Dommartin-sous-Amance, c^on de Nancy (Est). — *Ecclesia de Dummartino.* 875. Arch. de la Moselle : Abb. de Ste-Glossinde. — *Domnus Martinus.* 1076. H. L., I, c. 475. — Le fief de Dommartin relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy.

Ce village était, dès le IXe siècle, le chef-lieu d'un petit district ecclésiastique appelé la chrétienté de Dommartin, et duquel dépendaient Amance, Velaine, le Montheu et une localité inconnue nommée Haudeville ou Vaudeville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Domnom, c^on de Dieuze. — *Domenheim.* 1297. Abb. de Vergaville. — *Donnenem.* 1559. Dom. de Dieuze. — *Domheim.* 1582. Ib. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Domptail et Domptail-en-l'Air, c^on de Bayon. — *Donstaine.* 1340. Pr. de Flavigny. — *Domnus Stephanus.* 1357. — *Domptaille-sur-Mexet.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Domptail relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Doncourt, vil. détruit, entre Aulnois et Craincourt. — *Duncurt.* 1121. H. L., I, c. 266. — *Ban de Domcourt.* 1701. Arch., déclaration de la communauté d'Aulnois. — *Doncourt-sur-Seille.* 1775. Bénédictins de Nancy.

Doncourt, vil. détruit, près de Landécourt, et remplacé par une ferme qui fut vendue nationalement en 1791. — *Alodium apud Dodoniscurtem.* 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 8. — *Bannum* et *feudum de Doncurt.* 1163 et 1182. — Abb. de Beaupré. — *Feodum de Doncort.* 1195. Ib. — *La Grande Doncourt.* XVIIe s. Ib. — Cette dernière dénomination est encore donnée à un chemin de la commune de Landécourt.

Donjeux, c^on de Delme. — *Domnus Jwinus in comitatu Dextroch.* 966. Abb. de Vergaville. — *Villa de Dongeu.* 1222. Tr. des ch., l. Viviers, n° 1. — *Donjeus.* 1314. Ib., n° 9. — *Dongieu.* 1505. Ib., l. Salm I, n° 16. — *Domgeux.* 1642. Pouillé de Metz. — Le fief de Donjeux relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Donnelay, c^on de Vic. — *Villa de Dunningen.* 1178. Coll. de Fénétrange. — *Hugo miles de Donnereys.* 1183. Tr. des ch., l. Abb. de l'Isle, n° 44. — *Donneris.* 1273.

Ib., l. Moyenvic I, nº 1. — *Villa de Doneris.* 1405. Coll. de Fénétrange. — *Donnery.* 1476. Dom. de Dieuze. — *Donnerey.* 1481. Ib. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Dordhall, f. (seigneurie haute justice, avec chapelle castrale), cne de Lidrezing; hameau en 1779.

Dorfmühl, min, cne de Haut-Clocher.

Drackenkopff. V. *Brackenkopff.*

Drapiers (sentiers des), cnes d'Avrainville et de Manoncourt-en-Voivre.

Drouville, con de Lunéville (Nord). — *Theodericus de Drouvilla.* 1135. Abb. de Beaupré. — Le fief de Drouville relevait de la châtellenie d'Einville, bail. de Nancy. En 1779, c'était le siége d'une baronnie. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Dubois, fief au village de Custines.

Duc (chemin le), cne de Crévéchamp.

Duc (Le), min, cne de Bouxières-aux-Chênes.

Dufour, anc. cense, cne de Turquestein.

Duhoussey, éc., cne de Bouxières-aux-Dames.

Dunkelbach, ruis., prend sa source sous la Tête des Noles, non loin d'Abreschwiller, et se jette dans le ruisseau de la scierie de Franck-Mühl.

Dupont, anc. cense, cne de Baccarat, indiquée en 1756.

Duprez, fief à Custines.

Durand, scierie, cne de Turquestein.

Duvic, min et scierie, cne de Turquestein.

Eadallago *in pago Salininse,* lieu inconnu, mentionné avec le village de Salone et appartenant au prieuré de ce nom. 775. Hist. de l'abb. de St-Denis, pr., p. 37.

Eau-Cuisante (chemin de l'), cne de Fribourg.

Ebrouelle (L'), min, cne de Froville.

Ecart (L'), mét., cne de La Chapelle.

Ecluse (ruis. de l'), sort du bois de Vaxy et se jette dans la Nied-Française.

Ecluse-de-la-Verrerie (L'), éc., cne de Val-de-Bon-Moutier.

Ecluses (Les), maisons éclusières, cnes de Foug, Ecrouves, Toul et Villey-le-Sec.

Ecrouves-et-Grand-Ménil, con de Toul (Nord). — *Scribulum.* 885. H. T., p. 5. — *Scrubulum.* 923. Ib., p. 15. — *Ecclesia sita Scropolis.* Hist. eps. tul. ad an. 963-994. H. L., I, c. 103. — *Scropulæ.* 1052-1070. H. T., p. 79.

— *Scropulæ, Scropula.* 1069. H. L., I, c. 465. — *Vineæ apud Scrupulas.* 1091. Ib., c. 490. — *Seronæ*(?) 1141. Ord. præm. ann., II, c. 711. — *N., archidiaconus de Scropulis.* 1168-1193. H. T., p. 107. — *Molendinum in banno de Scripulis.* 1180. Cart. de Rengéval, f° 10. — *D'Escrouvles.* 1181. Ib., f° 6. — *Acrouves.* 1244. Ib., f° 27. — Village de la châtellenie de Blénod, du temporel de l'évêché de Toul. — Doy. c' dio. de cette ville.

Ecuelle, ham. et chapelle, c^ne de Bouxières-aux-Chênes; qualifié de village en 1779. — *Escuelles.* 1447. Cart. Nancy dom., f° 245. — *Escuelles lez Grand Bouxières.* 1542. Ib., f° 278.

Ecuelle (L'), m^in, c^ne de Dommarie-Eulmont.

Egrotte, ham., c^ne de Bionville.

Egyptiens (chemin des), c^ne de Riche.

Ehrinbach (L') ou Lumelbach (Le), ruis., prend sa source dans le département du Bas-Rhin et se jette dans la Zorn.

Ehrling, village détruit, près d'Hilbesheim.

Eich (Le Grand-), ham., c^ne de Réding; qualifié de village en 1756. — *Eich.* 1672. Abb. de Vergaville.

Eich (Le Petit-), ham., c^ne de Réding. *La Maladrerie.* 1756 Dép. de Metz. V. *Maladrie.*

Eichmatt, ruis., prend sa source sous Arscheviller et se jette dans la Bièvre.

Einartzhausen ou Einarhauzen, bourg et château sur l'emplacement ou près desquels a été construite la ville de Phalsbourg.

Einvaux, c^on de Bayon. — *Allodium d'Envas.* 1114. Ord. præm. ann., II, c. 539. — *Decima de Einvauz.* 1222. Pr. de Flavigny. — *Einvaulz.* 1291. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 30. — *Envaus.* 1299. Ib., n° 48. — *Einvalz* et *Envalz.* 1317. Ib., l. Einville, n^os 5 et 6. — *Ainvau.* 1357. Pr. de Flavigny. — *Envallis.* 1389. Abb. de Belchamp. — Le fief d'Einvaux relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Einville et Einville-au-Jard (à cause du jardin ou du parc dépendant de son château ducal), bourg, c^on de Lunéville (Nord). — *Alodium qui vocatur Audoenui villa, in comitatu Calmontensi, supra fluvium Cernonis.* 862.

Benoît Picart, Origine de la Maison de Lorraine, p. 9. — *Bosonis potestas de Odanivilla.* 922. H. M., p. 57. — *Odenvilla.* 1034. Abb. de St-Remy. — *Bannum Oyenville.* 1150. Abb. de Beaupré. — *Envile.* 1323. Tr. des ch., l. Einville, n° 7. — *Enville.* 1338. Ib., n° 11. — *Eynvilla.* 1513. Géogr. de Ptoléméc. — *Einville au jars.* 1591. Dom. d'Einville. — *Einville au parcq.* 1646. Tr. des ch., liasse B. 5675.

Einville, où les ducs de Lorraine avaient une jumenterie, était le chef-lieu d'une prévôté et châtellenie, bailliage de Nancy, comprenant une partie des cantons de Vic, Lunéville (Nord) et Lunéville (Sud-Est); elle fut incorporée, en 1751, au bailliage de Lunéville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Elieux et Elieux-usagers (Les), forêts, c^ne de Pierre-Percée.

Embanie (L'), ruis., a sa source sur le territoire d'Harboué et se jette dans le Vacon.

Emberménil, c^on de Blâmont. — *Embermengnil.* 1407. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n°76. — *Ymbermesnil.* 1497. Ib., l. Lunéville, n° 4. — Le fief d'Emberménil relevait du comté de Blâmont. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Emblevette (L'), ruis., prend sa source dans le département des Vosges et se jette dans la Mortagne.

Emine (L'), ruis., prend sa source sur le territoire de Parcy-St-Césaire et se jette dans le Madon.

Enckelgelgraben (L'), ruis., prend sa source au-dessus de Hunskirich et se jette dans le ruisseau de Rhodes.

Endenthal, ham., c^ne de Dabo.

Endenvesser (L'), ruis., prend sa source à la ferme de Moukenhoff et se jette dans la Bièvre.

Eply et Eply-aux-deux-Tours, c^on de Nomeny. — *Espilley.* 1519. Dom. de Condé. — Archip. de Nomeny, dio. de Metz.

Enfer (chemins de L'), c^nes de St-Médard, Chaouilley, Arraye-et-Han, Norroy et Charey.

Enfer (Le Petit-), maison franche à Nomeny.

Entre-les-deux-villes, éc., c^ne de Crion.

Erbéviller, c^on de St-Nicolas. — *Arembeaviller.* 1284. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 17. — *Herbevilleir.* 1348. Pr. de Flavigny. — *Erbéviller lès Rémérville.* 1621. Dom. d'Amance. — Chef-lieu d'une mairie, bailliage de Vic,

comprenant les villages de Buissoncourt, Erbéviller, Rémérèville et le fief de Beaufort. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Ercus (*fluviolus*), ruis. inconnu, mais probablement celui qui fait mouvoir le moulin de Pixerécourt. — *Molendinum cum manso super fluviolum Ercum.* 932. Abb. de Bouxières.

Erling, m^in^, c^ne^ d'Hilbesheim, construit sur l'emplacement d'un ancien village.

Ermundies (*foresta regia que dicitur*), forêt inconnue (peut-être celle de Mondon?), qui fut donnée à Drogon, évêque de Toul, par Charles-le-Simple. Hist. eps. tul. ad an. 907-922. H. L., I, c. 130.

Ervantes (Les), f^s^, c^ne^ de Moncel.

Erenweg, f., c^ne^ de Garrebourg.

Ermitage (L'), f^s^, c^nes^ de Fénétrange et de Crévéchamp; — us., c^ne^ d'Abreschwiller; — éc., c^ne^ de Buissoncourt.

Ermitage (chemins de l'), c^nes^ de Crévéchamp et de Jaillon.

Ermite (chemin de l'), c^ne^ de Martincourt.

Ermite (chemin du Pré-l'), c^ne^ de Manoncourt-en-Voivre.

Ermites (chemin des), c^ne^ de Favières.

Ermites (sentier du Haut-des-), c^ne^ de Moyenvic.

Ermites (bois des), anc. bois, c^ne^ de Bruley.

Espagne (sentiers d'), c^nes^ de Jezainville et de Blénod-lès-Pont-à-Mousson.

Espagnol (chemin de l'), c^ne^ de Chaligny.

Espagnols (chemins des), c^nes^ de Norroy et de Vilcey-sur-Trey.

Espérance (L'), ham., c^ne^ de Bouxières-aux-Chênes; — éc., c^ne^ de Cutting; — f., c^ne^ de Loro-Montzey.

Esprits (chemin des), c^ne^ de Gerbéviller.

Essey-et-Maizerais, c^on^ de Thiaucourt. — *In pago Scarponiense, in villa Aciaco capella.* 846. Hist. de l'abb. de S^t^-Mihiel, p. 434. — *Capella in villa Acci.* 895. Ib., p. 436. — *Actum publice in atrio Sancti Martini Aciace ville.* 944. Ib., p. 438. — *Ecclesia Acciace ville.* 1106. Ib., p. 453. — *Ascy* et *Acy.* 1258. Cart. Apremont, n^os^ 30 et 89. — *Ascey en Weivre.* 1262. Ib., n° 3. — *Acey.* 1282. Ib., n° 113. — *Essey en Weivre.* 1301. Ib., n° 58. — *Escey en Weivre.* 1431. Tr. des ch., l. Pont addit., n° 29. — Le fief d'Essey relevait de la baronnie d'Apre-

mont; il fut le siége d'un comté érigé en 1724. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Essey-la-Côte, c^on de Gerbéviller. — *Alodium de Hassay.* 1157. Abb. de Belchamp. — *Accium.* 1189. Abb. de Beaupré. — *Ascey.* 1265. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 5. — *Assey.* 1286. Ib., n° 21. — *Essey-sous-la-Côte.* 1708. Ib., Fois et hommages. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Essey-lès-Nancy, c^on de Nancy (Est). — *Acciagum in pago Calvomontense.* 780. H. L., I, c. 289. — *Aciacum.* 960. Abb. de Bouxières. — *Ecclesia de Accio.* 1127-1168. Pr. de Flavigny. — *Acey.* 1248. Coll. S^t-Georges. — *Aci que siet delez Nancei.* 1273. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 55. — *Ascey près de Nancey.* 1375. Ib., l. Amance, n° 8. — *Escey davant Nancey.* 1402. Ib., l. Nancy I, n° 27. — Le fief d'Essey relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Etanche (L'), m^in, c^ne de Thorey.

Etanche (L'), anc. m^in, près de Maixe. — *Molin de l'Estainche.* 1415. Tr. des ch., l. Lunéville IV, n° 8.

Etang (L'), m^ins, c^nes de Raville et de Thorey; — f^s, c^nes d'Einville, Haraucourt-sur-Seille et Blémerey.

Etang (ruis. de L'), sort de l'étang de Gondrexange, reçoit le ruisseau de Neuf-Moulin et se jette dans la Sarre.

Etang (ruis. de L'), prend sa source dans le bois du Frahaut et se jette dans le Madon.

Etang (ruis. de L'), prend sa source à Guinzeling et se jette dans le ruisseau des Roses.

Etang (ruis. de L'), commence à paraître sur le territoire de Brin et se jette dans la Seille.

Etang (ruis. de L'), prend sa source au-dessus de Leintrey et se jette dans la Vezouse.

Étang (ruis. de L') ou de Saint-Jean, ou de la Fosse, prend sa source à Oriocourt et se jette dans la Seille.

Etang-Bristard (L'), sort de la forêt de Mondon et se jette dans la Vezouse.

Etang-Conrad (ruis. de L'), prend sa source sur le territoire de Badonviller et se jette dans la Blette.

Etang-de-Grave (ruis. de L'), sort de la forêt de Parroy et se jette dans le Sanon.

Etang-de-Gye (L'), f., c^ne de Gye.

Etang-d'Hellocourt (ruis. de L') ou de La Fontaine-du-Renard, prend sa source sous Romécourt et se jette dans le Sanon.

Etang-de-Rome (ruis. de L'), sort de l'étang de ce nom et se jette dans l'Ache.

Etang-de-Spada (ruis. de L'), sort du bois de Mondon et se jette dans la Meurthe.

Étang-d'Ochey (L'), éc., c^ne d'Ochey.

Etange (L'), m^in, c^ne d'Allamps.

Etang-Guittveiher (ruis. de L'), sort de cet étang et se jette dans le ruisseau de Rhodes.

Etangs (Les), ruis., prend sa source dans les Fonds de Toul et se jette dans la Meurthe derrière Champigneules.

Etangs (Les), ruis., prend sa source à Drouville et se jette dans le Rouenne.

Etreval, c^on de Vézelise. — *In Intervallis.* 1065. H. T., p. 74. — Le fief d'Etreval relevait du comté de Vaudémont; il fut érigé en haute justice en 1533, et en comté, en 1724, sous le nom de *Gournay*. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Etrepy, ch. ruiné, entre Germiny et Crépey.

Etterbach (L'), ruis., prend sa source à Bickenholtz et se jette dans l'Isch.

Ettenots (Les), anc. gagnage à l'abbaye de S^t-Epvre, c^ne de Manoncourt-en-Voivre.

Eulmont (pron. *Eumont*), c^on de Nancy (Est). — *Oemunt.* 1076. H. L., I, c. 475. — *Amalenmont.* 1193-1198. Ib., II, c. 374. — *Eumons.* 1198. Pr. de Lay. — Le fief d'Eulmont relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Eulmont, ham. (avec un fief), c^ne de Dommarie. — *La ville d'Eumont.* 1397. Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 20. — Le fief d'Eulmont relevait du comté de Vaudémont.

Euron (L'), riv., prend sa source à Rehaincourt (Vosges), passe sur les territoires de S^t-Boing, Rozelieures, Clayeures, Froville, Lorey, Bayon, et se jette dans la Moselle près de cette dernière commune. — *Aqua de Loyron.* 1178. Abb. de Beaupré.

Euvezin, c^on de Thiaucourt. — *Unvisin* ou *Uuvisin.* 1288. Tr. des ch., l. La Chaussée, n° 11. — *Euvisin.* 1436. Arch. de la maison du Châtelet. — Le fief d'Euvezin relevait de la châtellenie de La Chaussée; il fut le siége d'un comté érigé en 1736. — Archip. de Gorze, dio. de Metz.

Evangile (chemin de l'), c^ne de Crépey.

Evêque (Bois-l'), forêt, c^ne de Pierre.

Everbois, anc. forêt à l'abbaye de Haute-Seille, dont la situation n'est pas connue. — *Sylva que vulgo dicitur Evereboch.* 1147. Abb. de Haute-Seille.

Faersbach (Le), ruis., prend sa source à Guntzviller et se jette dans la Zorn.

Fagnoux, ham., c^ne de Thiaville. — *Fagnon.* 1756. Dép. de Metz.

Falemzey (Le), ruis., sort du bois des Rappes et se jette dans l'Agne.

Falgenfelzen, éc., c^ne de Dabo.

Fabrique de gélatine, us., c^ne de Guébestroff.

Facq, forêt, c^ne d'Atton.

Faisanderie (La), f., c^ne de Vitrimont.

Falck-de-Brin, seigneurie au village de Champenoux.

Falloart ou Falloir, anc. m^in à l'abbaye de Clairlieu, sur le Madon. — *Molendinum de Faloart situm in ripa-ria de Maudum.* 1240. H. L., II, c. 453. — *Faloart.* 1241. Ib., c. 455. — Il y a un chemin du *Moulin de Falloir,* c^ne de Lemainville.

Famine (sentier de la), c^ne de Pixerécourt.

Fannoncourt, m^in (fief), c^ne de Dommarie-Eulmont; vil. détruit. — *Wirricus de Farnuncort.* 1179. Abb. de Clairlieu. — *La ville de Farnoncourt.* 1396. Tr. des ch., l. Vaudémont, n° 8. — Ce fief relevait du comté de Vaudémont.

Farbach ou Sparsbrod, ham., c^ne de S^t-Louis; il faisait partie de la principauté de Lixheim.

Fauchées (Les) ou le Grand-Ruisseau, ruis., prend sa source dans la forêt de Mondon et se jette dans la Meurthe.

Fauchier (Le), ruis., prend sa source au bois de la Taxonnière et se jette dans l'Agne.

Faubourg (Le), sections des c^nes de Frouard et de Marbache.

Faulx, c^on de Nomeny, c^ne formée de deux sections appelées Faulx-S^t-Pierre et Faulx-S^t-Etienne. — *Faltum* (?) 936. H. M., p. 59. — *Molendinum de Faulx.* 1159. H. L., II, c. 349. — *Ecclesia de Faus.* 1288. Coll. S^t-Georges. — *Faus la Grant* et *Faus la Petite.* 1324. Ib. — *Faulz à Sainct Pierre, Faulz à Sainct Estenne,* — *les dous Faulz.* 1346. Tr. des ch., l. Condé, n° 19.

Chef-lieu d'une mairie comprenant les villages de Faulx, Malleloy et Montenoy, dite la mairie du Val-des-Faulx (V. ce mot). — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Faux-Moulin, éc., c^ne de Lucey.

Favières, c^on de Colombey. — *Ecclesia ad Faverias.* 1051. H. L., I, c. 432. — *Juxta Faveires.* 1242. Tr. des ch., l. Vaudémont dom., n° 139. — *Faveres.* 1393. Ib., n° 178. — Le fief de Favières relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Faxe, c^on de Delme. — *Ecclesia de Fas.* 1121. H. L., II., c. 265. — *Fax.* 1306. Tr. des ch., l. Viviers, n° 6. — *Faix* et *Fayt.* 1370. Ib., l. Nomeny II, n° 8. — *Villa de Farx.* 1447. Ib., l. Viviers, n° 26. — *La Fax.* 1467. Ib., n° 23. — *Fasse.* 1471. Ib., n° 24. — Village de la baronnie de Viviers. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Fayencerie (La), éc., c^ne de Frémonville.

Fays (Le), ruis., prend sa source sur le territoire d'Hablainville et se jette dans la Meurthe.

Fécocourt, c^on de Colombey. — *Ecclesia Faucaudi curtis.* 1044. H. L., I., c. 418. — *Focoucort.* 1272. Tr. des ch., l. Abb. d'Orval, n° 10. — *Foucocourt.* 1295. Ib., l. Vaudémont fiefs, n° 86. — *Ficocourt.* 1373. Ib., l. Vaudémont dom., n° 171. — Le fief de Fécocourt relevait du comté de Vaudémont; il fut érigé en haute justice en 1595, et réuni, en 1722, au comté de Vandeléville. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Fénétrange (en allemand *Finstingen*), ville, ch-l. de c^on, arr^t de Sarrebourg. — *Monetarii de Filistenges.* 1070. Tr. des ch., l. Remiremont I, n° 1. — *Terra de Phylestanges.* 1222. Ib., n° 89. — *Finstingen.* 1323. Ib., l. Fénétrange I, n° 6. — *Vinstingen.* 1328. Ib., n° 13. — *Vinstinga.* 1340. Ib., n° 15. — *Castrum sive fortalicium et villa de Fenestranges.* 1433. Ib., l. Remiremont, n° 5. — *Vinstringium.* 1675. Not. Gall., p. 504.

Fénétrange était le siége d'une baronnie libre, l'une des archi-maréchaussées de l'Empire, composée de quatre seigneuries, dites la seigneurie Commune, le Col-de-Cigne, la Tête-de-Brac et Géroltzech. Cette baronnie dépendait, en 1698, du bailliage d'Allemagne. En 1751, Fénétrange devint le siége d'un bailliage. — Archip. de Bouquenom, dio. de Metz.

Fenneviller, c^on de Baccarat. — *Monasterium Offonis ville.* x^e s. Hist. eps. tul. ad an. 653-667. H. L., I, c. 128. — *Finvilleir.* 1314. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 96. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Fériendal ou Férienthall, f., c^ne de Lidrezing; fief érigé en 1752 et dépendant de la seigneurie du Dordhal.

Ferme (La), écs, c^nes de Germiny et de Pont-St-Vincent; — ham., c^ne de St-Louis.

Ferme-au-Pays, f., c^ne de Gondreville.

Ferme de l'Etang, f., c^ne d'Haraucourt-sur-Seille.

Ferré (Le) ou Chemin-Ferré, chemins, c^nes d'Andilly, Aboncourt (Toul), Ménil-la-Tour, Maidières, Mousson, Les Ménils, Rozelieures, Agincourt, Hannocourt.

Ferré (le Grand et le Petit-), chemins, c^ne de Bioncourt.

Ferrée (La), chemins, c^nes de Méréville, Xeuilley, Bouxières-aux-Chênes.

Ferrée (la Petite-), chemin, c^ne d'Autrey.

Ferrée (Charière-), chemin, c^ne de Xirocourt.

Ferrières, c^on de St-Nicolas. — *Odelricus de Ferreris.* 1094. H. L., I, c. 498. — *W. de Feraris.* 1127-1168. Ib., II, c. 423. — *De Ferreriis.* 1172. Tr. des ch., l. Abb. de Clairlieu, n° 1. — *Ferrières lai Grante et lai Petite.* 1320. Ib., l. Rosières II, n° 17. — *Les dous Farrières.* 1345. Ib., n° 19. — Le fief de Ferrières relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Ferrières ou Ferrières-sous-Chaligny, nom du lieu où s'établirent d'abord les religieux de Clairlieu. — *Ferraria.* 1150. Abb. de Clairlieu. — *Vetus Ferraria.* 1179. Ib. — *Vetus atrium Ferrarii.* 1168-1193. Ib. — *Vieille-Ferrière.* 1681. Ib.

Feuillée (La), ham., c^ne de L'Alœuf.

Fey-en-Haye, c^on de Thiaucourt. — *Faix.* 1305. Tr. des ch., l. Pont-à-Mousson, n° 15. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Fiche, f., c^ne d'Angomont.

Fief-Richard, fief, c^ne de Létricourt.

Filature (La), us., c^ne de Val-de-Bon-Moutier.

Filatures (Les), éc., c^ne de Badonviller.

Fine-Aiguille (La), éc., c^ne de Bouxières-aux-Chênes.

Flainval, c^on de Lunéville (Nord). — Doy. de Port, dio. de Toul.

Flémémont, bois et mont. entre Malzéville et Lay-St-Christophe, où la tradition place un camp romain. La carte de l'Etat major l'appelle *Flavimont.*

Flavigny et Flavigny-sur-Moselle, c^on de St-Nicolas ; c^ne formée de quatre sections appelées la Haute, la Basse, la Neuve-Flavigny et le Prieuré (du prieuré de Bénédictins fondé dans ce lieu au xi^e siècle). — *Villa Flaviniacum, regalis quondam fiscus.* Hist. eps. virdunensium ad an. 940–962. H. L., I, c. 200. — *Flaviniaca villa.* 940-962. Pr. de Flavigny. — *Ecclesia Sancti Hilarii Flaviniaci.* 1142. Ib. — *Flaveniacum.* 1127-1168. Abb. de Clairlieu. — *Ecclesia Sancti Firmini apud Flaviniacum.* V. 1177. H. L., II, c. 375. —*Flavigneium.* 1229. Pr. de Flavigny. — *Flaveignei.* 1254. Ib. — *Flavignei* et *Flavigney.* 1303. Ib. — *Flevigneyum.* 1357. Ib. — *Flaibeigney.* 1371. Tr. des ch., l. Nancy I, n° 14.— *Flabegney.* 1392. Pr. de Flavigny. — *Flevigney surs Muzelle.* 1417. Ib. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Fleisheim, c^on de Fénétrange. — *Fleisheim* ou *Fletzin.* 1779. Descr. de la Lor. — Village du comté de la Petite-Pierre, puis de la principauté de Lixheim. —Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Fleurantes-Tayès (Les), éc., c^ne de Baccarat.

Fleur-Fontaine, fief, c^ne d'Amance ; appelé aussi *Tillon* en 1710.

Fléville, c^on de St-Nicolas. — *Alodium in Flabódi villa.* 1127–1168. Pr. de Flavigny. — *Fleuville.* 1294. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 12. — *Fluville.* 1298. Ib., l. Nancy I, n° 102. — *Fléville-lès-Nancy.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Fléville relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Fléville, anc. cense, c^ne d'Harboué, unie au marquisat de Grandseille.

Flin, c^on de Gerbéviller. — *Fluns.* 1147. Ord. præm. ann., II, c. 545. — *Pons de Fluem.* 1164. Abb. de Beaupré. — *Flum.* 1175. Ib. — *N., doyen de lai chrestienté de Fluns.* 1280. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 4. — *Flun.* 1282. Ib., n° 4. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Flirey et Flirey-en-Haye, c^on de Thiaucourt. — *Fleurey.* 1594. Dénombrement de la Lorraine. — Le fief de

Flirey dépendait de la terre de Haye, bail. de Nancy. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Florimont, fief à Nomeny.

Florainville, anc. château à Dombasle.

Foechés (Les), f., cne de Walscheid.

Folie (La), écs, cnes d'Ogéviller, Nomeny, Laronxe, Chaudeney, Toul, Eply; — fs, cnes de Tarquinpol, Lunéville, Vaudémont, La Neuveville-aux-Bois; — ch., cne de Bouxières-aux-Chênes.

Folie (La), maison franche, cne de Maidières.

Folie (La), fief, cne de Vézelise.

Folie (La), pré sur le territoire de Lorquin, à la colline dite la Basse-de-Fraquelfing, où l'on voyait, à la fin du siècle dernier, l'entrée d'une galerie souterraine allant dans la direction du bois de la Minière.

Folie-Gomien (La), éc., cne de Nancy.

Folie-Midot (La), éc., cne de Toul.

Foligny, ham., cne de Badonviller.

Fonds-de-Toul ou Ponts-de-Toul (Les), ham., cne de Velaine-en-Haye.

Fontaine (La), fief à Manhoué.

Fontaine-a-la-Solle (La), ruis., prend sa source sur le ban d'Amelécourt et se jette dans la Petite-Seille.

Fontaine-au-Chêne, anc. f., cne des Métairies-de-St-Quirin.

Fontaine-aux-Fées (chemin de la), cne de La Neuveville-en-Saulnois.

Fontaine-Bénite (chemin de la), cne de Rehainviller.

Fontaine (chemin de la Bonne-), cne d'Angviller.

Fontaine-de-Fer (chemin de la), cne d'Abaucourt.

Fontaine de Grémecey (La), ruis., sort de la forêt de Grémecey et se jette dans la Seille.

Fontaine-de-l'Ermite (La), fontaine, cne de Pulney; anc. ermit.

Fontaine-des-Tiercelins (La), fontaine, cne d'Einville.

Fontaine-de-Vie (chemin de la), cne de Marbache.

Fontaine-d'Ormes (La), ruis. formé par les eaux des fontaines d'Ormes, se jette dans le Sanon.

Fontaine-du-Bon-Père (La), fontaine, cne de Petit-Mont.

Fontaine-du-Bon-Père (chemin de la), cne de Buissoncourt.

Fontaine-du-bon-Père-de-Mattaincourt, fontaine ferrugineuse, cne de Domèvre.

Fontaine-du-père-Hilarion, éc., cne de Montauville.

Fontaine-l'Evêque, fontaine médicinale, cne de Trondes.

Fontaine Mariotte (La), ruis., formé des eaux de la fontaine de ce nom, se jette dans le ruisseau de Rhodes.

Fontaine-Mérée, éc., cne de Montauville.

Fontaine-Noire (chemin de la), cne de Charmois.

Fontaine-Saint-Aignan (chemin de la), cne de Mont.

Fontaine-Saint-Pierre, f., cne de Bionville.

Fontaine-Sainte-Barbe (chemin de la), cne de Vannecourt.

Fontaines (Les), ruis., formé par les eaux des fontaines de Beaujardin, se jette dans le ruisseau de l'Etang.

Fontenelle (La), ruis., prend sa source sur le territoire de Lanfroicourt et se jette dans le Rupt-des-Bois.

Fontenil, ermit., cne de Bainville-sur-Madon.

Fontenoy (cense franche), cne de Fénétrange.

Fontenoy et Fontenoy-sur-Moselle, con de Toul (Nord). — *Predium quod dicitur Fontiniacum.* Hist. eps. tul. ad an. 996-1018. H. L., I, c. 165. — *Fontigniacum.* Epitaphia eps. tul. ad id. Ib., c. 175. — *Ecclesia de Fonteniaco.* 1091. H. T., p. 107. — *Fonterniacum.* 1107. Tr. des ch., l. Abb. d'Orval, n° 7. — *Fontanetum.* 1172. Abb. de Clairlieu. — *Fontenetum.* 1358. Cath. de Toul. — *Fontenoy lez Gondreville.* 1514. Tr. des ch., reg. B. 12, f° 356. — *Fontenoy-sur-Moselle* ou *Fontenoy-en-Haye.* 1779. Descr. de la Lor. — Siége d'un comté érigé en 1625. — Doy. et dio. de Toul.

Fontenoy-la-Joute, con de Baccarat. — *Ecclesia de Fonteneis.* 1120. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 6. — *Fonteneium.* 1124. H. L., I, c. 439. — *Fonteneirs.* 1129. Ib., II, c. 286. — *L'étang de Funtenoy.* 1290. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 19. — *Fontenoy en Voge.* 1394. Ib., l. Deneuvre, n° 64. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Fonteny, con de Delme. — *Fontinier on Salnoy.* 1362. Tr. des ch., l. Viviers, n° 15. — *Fonteney.* 1451. Ib., n° 20. — Le fief de Fonteny, de la baronnie de Viviers, relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Fontigny, anc. min banal, cne de Delme.

Forcelles-Saint-Gorgon, c^on de Vézelise. — *Ecclesia de Forcelle.* 1176. H. L., II, c. 372. — *Fourcelle S. Gergonne.* 1406. Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 16 bis. — *Fouxelles S. Gorgoinne.* 1446. Ib., l. Vaudémont dom., n° 25. — Le fief de Forcelles relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Forcelles-sous-Gugney, c^on de Vézelise. — *Fouxelle.* 1451. Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 37. — Le fief de Forcelles relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Forêt, anc. métairie franche et chapelle à l'abb. de Clairlieu, c^ne de Praye. — *Grangia Forest.* 1176. Abb. de Clairlieu. — Il y a un bois de ce nom, c^ne de Praye, et un ruisseau qui prend sa source à Forcelles-S^t-Gorgon et se jette dans le ruisseau de Praye.

Forêt (La), anc. ham., c^ne de Bertrambois, maintenant réuni à cette commune. — *La Forest.* 1295. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 11.

Forêt-de-la-Reine, éc., c^ne de Royaumeix.

Forge (La), us., c^ne d'Imling, appelée aussi *Sarixin* en 1756; village détruit.

Forge (La), us., c^ne de S^t-Maurice; — m^in, c^ne de Battigny; — f. et m^in, c^ne de Xouaxange; — ham., c^ne de Pierre-Percée.

Forge-Evrard (La), éc., c^ne de Neuf-Maisons.

Forges (chemin des), c^ne de Prény.

Fort (chemins du), c^nes de Lagney, Lucey, S^t-Baussant.

Fort-Buisson, forêt, c^nes de Bisping, Langatte et Haut-Clocher.

Fort-Joly (chemin du), c^ne de Frouard.

Fort-Saint-Ignon, bois, c^ne de Montauville.

Fossatte (La), ruis., prend sa source sur le territoire de Bathelémont et se jette dans le Sanon.

Fosse (La), m^in, c^ne de Craincourt. — *Molendinum Fosse.* 1158. Prémontrés de Pont-à-Mousson.

Fosse (chemins de la), c^nes de Tonnoy, Eulmont, Domèvre, Emberménil, Réhéray, S^t-Germain.

Fosse (ruelle de la), c^ne de Bienville-la-Petite.

Fosse (ruelle des Champs-de-la), c^ne de Badonviller.

Fosse (sentier de la Noire-), c^ne de Rozelieures.

Fosse-d'Enfer (La), canton du territoire de Xammes.

Fosse-d'Haboudange (La), nom donné à la vallée dans laquelle est situé le village d'Haboudange.

Fosses (chemins ou sentiers des), c^nes de Réclonville, Charey et Vic.

Fossieux, c^on de Delme. — *Lou molin et l'estant dessus la ville de Foussues.* 1327. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 153. — *Foussuelz.* 1339. Ib., l. Blâmont I, n° 94. — *Foussuelx.* 1427. Ib., l. Einville, n° 17. — Le fief de Fossieux relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Foucrey (Les Haute et Basse-), f^s, c^ne de Serres. — *Foquereiz.* 1298. Tr. des ch., l. Rosières, n° 45. — *Le vielz Foucquerey.* 1541. Dom. d'Einville. — *Focquerey.* 1545. Ib. — Le fief de Foucrey relevait de la châtellenie d'Einville, bail. de Nancy.

Foudenhoff, f., c^ne de Haut-Clocher.

Foug, bourg, c^on de Toul (Nord). — *Villa nuncupata Faho, in pago Bedensi.* 770. H. L., I, c. 285. — *Fao in pago Bedense et in comitatu Leuthardi.* 878. H. M., p. 40. — *Ecclesia in Fao.* 936. Ib., p. 59. — *Fagum.* 1065. H. L. I, c. 455. — *Vineæ de Foug.* 1141. Ord. præm. ann., II, c. 406. — *Lou chastel de Fou.* 1322. Tr. des ch., l. Foug, n° 8.

Ce bourg était, dès le XIV^e siècle, le chef-lieu d'une prévôté (*la prévostey de Fou.* 1344. Tr. des ch., l. Vaudémont dom., n° 164) qui dépendait, en 1698, du bailliage de S^t-Mihiel. — Doy. de Meuse-Vaucouleurs, dio. de Toul.

Foulcrey, c^on de Réchicourt-le-Château. — *Foukereis.* 1332. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 86. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Fouliot (Le), ruis., prend sa source à Belchamp et se jette dans l'Euron.

Foulon, m^in, c^ne de Villers-sous-Prény.

Four (Le), éc., c^ne de Turquestein.

Fourasse (La), f., c^ne de Bures; — ham., c^ne d'Amance.

Fourasse (la Grande-), f., c^ne de Lunéville.

Fourasse (la Petite-), f., c^ne de Chanteheux.

Fourchauvine ou Fourchauvignes (seigneurie), c^ne de Morville-sur-Seille.

Fourchiaux, scieries, c^nes de S^t-Sauveur et de Petitmont

Frahaux (Le), ruis., prend sa source à Ville-en-Vermois et se jette dans la Meurthe.

Fraimbois, c^on de Gerbéviller. — *Villa que dicitur Frembois.* 1186. Abb. de Beaupré. — *Theodericus de Frembosc.* 1188. Ib. — Le fief de Fraimbois relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Fraisnes-en-Saintois, c^on de Vézelise. — *Frane.* 1303. Cart. Vaudémont fiefs, f° 221. — *Franes.* 1307. Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 22. — *Frayne en conté de Wauldemont.* 1412. Ib., n° 28. — *Fraisnes-sous-Vaudémont.* 1709. Pouillé. — Le fief de Fraisnes relevait du comté de Vaudémont; il fut érigé en haute justice en 1591. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Francheville, c^on de Domèvre. — *In Franca villa capella.* 870. H. T., p. 5. — *Franchavilla.* 1358. Cath. de Toul. — Village de la prévôté de Villey-S^t-Etienne, du temporel du chapitre de la cathédrale de Toul. — Doy. et dio. de Toul.

Franck-Muhl (ruis. de la scierie de), commence à paraître à la ferme du Grosmann et se jette dans la Sarre.

Franconville, c^on de Gerbéviller. — *Alodium de Franconisvilla.* 1182. Abb. de Beaupré. — *Franconvilla.* 1225. Ib. — *Acelinus de Francunvilla.* 1186. Ib. — Le fief de Franconville relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Francourt, ruis., sort de la fontaine de la Goutte et se jette dans la Meurthe.

Francs (Les), f. (seigneurie), c^ne de Nomeny. — *Frans desoubz Toullon, — ville de Frans.* 1325, 1329. Tr. des ch., l. Nomeny II, n° 2. — *Hautes* et *Basses-Francs.* 1709. Pouillé. — *Village de Franc* et *seigneurie des Francs.* Factums imprimés au commencement du siècle dernier.

Fraquelfing, c^on de Lorquin. — *Vrahelvingen.* 1205. Abb. de Haute-Seille. — *Fraquelfin* et *Vrachelvingen.* 1238. Ib. — *Felckelfing.* 1590. Dom. de Phalsbourg. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Fraucul, éc., c^ne de Marainviller.

Fréchot (Le Grand et le Petit-), f^s, c^ne d'Hériménil.

Frèchpoule, f., c^ne de Rhodes.

Fredoni mansus, lieu inconnu, mentionné avec Blénod

et Mont-le-Vignoble. xe s. Hist. eps. tul. ad an. 622-654. H. L., I, c. 126.

Fréhaut, bois, cne d'Hériménil. — *Nemus quod dicitur Frahais.* 1135. Tr. des ch., l. Abb. de Beaupré, no 1. — *Boix con dit le Frahoi.* 1298. Ib., l. Nancy I, no 102. — Un bois du même nom existait sur le territoire de Réméréville : *le boix con dit de Frehors séant on ban de Réméréville.* 1320. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, no 150.

Fréménil, con de Blâmont. — *Frémiménil.* 1478. Cart. Blâmont fiefs, fo 123 vo. — Le fief de Fréménil relevait du comté de Blâmont. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Frémery, con de Delme. — *Fremere.* 1277. Tr. des ch., l. Salm I, no 16. — *Fremerey.* 1505. Ib. — Village de la baronnie de Viviers, relevant en fief du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Frémonville, con de Blâmont. — *Fraimonvilla.* 1034. Abb. de St-Remy. — *Fromonisvilla.* 1127-1168. Abb. de Haute-Seille. — *Fromonvilla.* xiie s. Abb. de St-Remy. — *Fromunville.* 1270. Tr. des ch., l. Blâmont I, no 6. — *Fromontvilla.* 1277. Abb. de St-Remy. — *Framonvile.* 1285. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, no 8. — *Fromonville.* 1332. Ib., l. Blâmont I, no 86. — Le fief de Frémonville relevait du comté de Blâmont; il fut incorporé au marquisat de Grandseille. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Frémonville (le polissoir de), us., cne de Cirey.

Frescati, min, cne de Vannecourt.

Fresnes-en-Saulnois, con de Château-Salins. — *Fraine.* 1339. Tr. des ch., l. Blâmont I, no 94. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Freywald (Le), f., cne de Romelfing.

Fribourg et Fribourg-l'Evêque, con de Réchicourt-le-Château. — *Albero cellerarius de Friburch.* 1252. Tr. des ch., l. Hesse, no 1. — *Fribourch.* 1301. Ib., l. Fiefs de Lorraine, no 10.

Chef-lieu d'une châtellenie du temporel de l'évêché de Metz, bailliage de Vic, mentionnée en 1401 (Tr. des ch., l. Steinsel, no 3). — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Friches (Aux-), f., cne de Langatte.

Fricourt, f. et chap., cne de Remoncourt; prieuré de Bénédictins dépendant de l'abbaye de Senones, fondé au xiie siècle. — *Ecclesia de Friscort.* 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, no 8. — *Fricort.* 1263. Abb. de Salival.

Frisonviller, anc. métairie à l'abbaye de Haute-Seille, c^ne de Domjevin ; vil. détruit. — *Frisunvilers.* 1189. Abb. de Haute-Seille. — *Frysonviler* et *Frysonvilleir.* 1248. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n^os 1 et 3. — *Villa de Frisonviler.* 1288. Abb. de Haute-Seille. — *Frizonis villa.* XIV^e s. Chr. med. mon. H. L., II, c. 69. — Le fief de Frisonviller relevait du comté de Blâmont.

Frocourt, éc. (haute justice et ban séparé), c^ne de Fléville.

Froentroesch (Le), éc., c^ne de Mittersheim.

Froide-Fontaine, f., c^ne de Jolivet.

Froide-Terre ou Saint-Jean-Baptiste, ermit., c^ne de Toul.

Froidmont, anc. gagnage et chap. aux Antonistes de Pont-à-Mousson, c^ne de Vittonville.

Froiseu, f., c^ne de Marainviller.

Frolois (originairement *Acraignes*), c^on de Vézelise. — *Askein villa.* Hist. eps. tul. ad an. 996-1018. H. L., I, c. 165 (attribution donnée par Benoît Picart, H. T., p. 343 du texte). — *Agrea.* 1127-1168. H. L., II, c. 422. — *Wernerus de Scriniis.* 1176. Ib., c. 374. — *L. de Escraines.* 1179. Abb. de Clairlieu. — *Escrines.* 1244. Ib. — *Escraignes.* 1285. Ib. — *Acregnes.* 1314. Tr. des ch., l. Chaligny, n° 10. — *Acregniæ.* 1342. Coll. S^t-Georges. — *Acrangnes.* 1344. Tr. des ch., l. Vaudémont dom., n° 164. — *Acraingnes.* 1348. Pr. de Flavigny. — *Aucraingnes* et *Acrengnes.* 1400. Ib. et Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 27. — *Accringnes.* 1425. Coll. S^t-Georges. — *Ecclesia de Acrengniis.* 1426. Ib. — *De Achrengnis.* 1513. Ib. — *Acreignes.* 1573. Ib. — Siége d'un comté érigé en 1718, sous le nom de *Guise-sur-Moselle;* d'un marquisat avec prévôté bailliagère, en 1757, sous le nom de *Frolois;* reprit sa dénomination primitive en 1790. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Frouard, c^on de Nancy (Nord). — *Froardum.* 1156. H. L., II, c. 349. — *Finis de Froart.* 1206. Ib., c. 417. — *Frouai.* 1298. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 46. — *Chasteau et chastellerie de Frouart.* 1311. Ib., n° 13. — *Frowart.* 1316. Ib., l. L'Avantgarde, n° 4.

Chef-lieu d'une châtellenie qui passa, en 1220, sous l'hommage des comtes de Champagne et, par suite, des rois de France, où elle resta jusqu'en 1465. — Siége d'un

marquisat érigé en 1713. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Frouard, faub. de Baccarat.

Frouard, ruis., sort de la forêt de Parroy et se jette dans le ruisseau des Amis.

Froville, c^on^ de Bayon. — Prieuré à l'abbaye de Cluny, fondé à la fin du xi^e^ siècle. — *Ecclesia de Frodonisvilla.* 1091. Pr. de Froville. — *Frondonensis cella.* 1111. H. L., I, c. 526. — *Frovilla.* 1114. Ord. præm. ann., II, c. 539. — *Frosvilla.* 1218. Abb. de Beaupré. — *Frodovilla.* 1222. Pr. de Froville. — *Frouville.* 1492. Tr. des ch., I. Fiefs de Nancy, n° 34. — Le fief de Froville relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. Il était le chef-lieu d'une seigneurie au siècle dernier. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Froville, anc. gagnage au ban de Gondreville, mentionné en 1544. Cart. Nancy dom., f° 341.

Gagère, f., c^ne^ de S^t^-Sauveur.

Gagère, f., scierie et maison forestière, c^ne^ de Petit-Mont.

Gagnage-du-Haut, anc. gagnage franc, c^ne^ de Ville-en-Vermois.

Gaîté-Champêtre (La), éc., c^ne^ de Puttigny.

Ganard (Le), m^in^, c^ne^ de Beuvezin.

Galba, nom donné à un canton du territoire d'Imling où, suivant la tradition, il aurait existé un village.

Galères (chemin des), c^ne^ de Villers-sous-Prény.

Galgen-Platz (*endroit de la potence*), nom donné à un canton du territoire de Lixheim.

Galiaud, anc. forteresse sur la montagne de ce nom, près du bourg de Blénod-lès-Toul. — *Gaiacum.* x^e^ s. Hist. eps. tul. ad an. 622-654. H. L., I, c. 126 (attribution donnée, sous la forme du doute, par Dom Calmet, H. L., I, 419 du texte, en note).

Garde (La), c^on^ de Vic. — *Ecclesia quam Domnum Martinum et Altam Ecclesiam vulgus appellat.* xii^e^ s. Abb. de Salival. — *Ecclesia de Gardia seu de Domno Martino.* 1186. Ib. — Chef-lieu d'une châtellenie du temporel de l'évêché de Metz, bailliage de Vic. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Garde-de-Dieu (La), éc^s^, c^nes^ de Lunéville, Bourgaltroff et Liocourt.

Gare-le-Cou, ham., c^ne^ de Toul. (V. *Valcourt.*)

Garrebourg, c^on de Phalsbourg. — *Garburg.* 1576. Carte de Specklin. — Doy. de Saverne, dio. de Strasbourg.

Gas (Les), ruis., prend sa source sous le bois de Tincry et se jette dans la Nied-Française.

Gasse (La), torrents, c^nes de Lorquin et d'Hermelange.

Gast, éc., c^ne de Guntzviller.

Gauland, m^in, c^ne de Vilcey-sur-Trey.

Gebeni villare *super fluvium Arusiam*, lieu inconnu, mentionné avec le village de Vannes. x^e s. Hist. eps. tul. ad an. 622-654. H. L., I, c. 126. — *Gerbenvillare.* Epitaphia eps. tul. ad id. Ib., c. 169.

Gélacourt, c^on de Baccarat. — *Gerardus de Gislacurt.* 1137. H. L., II, c. 313. — *Sellacort.* Chr. eps. met. ad an. 1238-1260. Ib., I, c. 72. — *Gillacourt.* 1282. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 3. — *Gillarcort.* 1295. Ib., n° 11. — *Gillacort* et *Gyllacort.* 1300. Ib., l. Blâmont fiefs, n^os 17 et 18. — *Gellacort.* 1301. Ib., l. Deneuvre, n° 13. — *Gellaicort.* 1315. Ib., n° 20. — *Gellacourt* et *Gellaucourt.* 1324. Ib., l. Blâmont I, n^os 76 et 78. — *Jaillaicourt.* 1345. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 52. — Le fief de Gélacourt relevait du comté de Blâmont. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Garenne (La), ham., c^ne de Nancy; — f., c^ne d'Haudonville; — éc., c^ne de Vannes.

Garenne (La) ou Notre-Dame-de-Grace, ermit., c^ne de Crévéchamp.

Gazelle (La), anc. f. à l'abbaye de Belchamp, c^ne de Méhoncourt.

Gélaucourt, c^on de Colombey. — *Lou fié de Velaicort.* 1267. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine II, n° 2. — *Gillocourt.* 1295. Ib., l. Vaudémont dom., n° 141. — *Gelocourt.* 1398. Ib., l. Vaudémont fiefs, n° 24. — *Velacourt.* 1492. Ib., l. Fiefs de Nancy I, n° 32. — Le fief de Gélaucourt relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Gellamont, abbaye de Bénédictins changée, dans la première moitié du xi^e siècle, en une collégiale qui fut ensuite transférée à Dieulouard. — *Locus Gellanimontis juxta castrum quod dicitur Deus Louvart, in pago Scarpona, in comitatu Richiani.* 1028. H. L., I, c. 403.

Gellenoncourt, c^on de S^t-Nicolas. — *Hadewidis de Geveroncort.* 1178. Abb. de Beaupré. — *Gillerancourt.* 1284. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 17. — *Gelelancourt.*

1319. Ib., l. Fiefs de Lorraine, n° 12. — *Gelnancourt.* 1502. Dom. d'Einville. — *Genellaincourt.* 1562. Ib. — Le fief de Gellenoncourt relevait de la châtellenie d'Einville, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

GELUCOURT, c^on de Dieuze. — *Parochia de Forlocort.* V. 1187. Abb. de Haute-Seille. — *Falocurt.* 1207. Ib. (attribution donnée sur l'enveloppe de ces titres). — *La grange dou Temple à Gilloncort.* 1273. Tr. des ch., l. Moyenvic I, n° 1 (la maison du Temple de Gelucourt fut remplacée par une commanderie de Malte). — *Gelocourt.* 1481. Dom. de Dieuze. — *Gisselfingen dit Geloucourt.* 1559. Ib. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

GELUCOURT, cense et tuilerie à l'ordre de Malte, existant, au siècle dernier, près du village précédent.

GÉMONVILLE, c^on de Colombey. — *Gemonvilla.* 1362. Cath. de Toul. — Le fief de Gémonville relevait du comté de Vaudémont. — Doy. de Châtenois, dio. de Toul.

GÉNÉREUSE (LA), f., c^ne de Coutures.

GENTILLY, ch. (fief érigé en 1612), c^ne de Maxéville.

GEORGENBERG, mont., c^ne de Dabo.

GÉRARDCOURT (pron. *Géracourt*), ham. (seigneurie), c^ne de Ville-en-Vermois. — *Alodium apud Giraldi curtem.* 1127-1168. Pr. de Flavigny. — *Capella Gerardi curtis.* 1188. H. L., II, c. 399. — *Gerarcuria.* 1357. Pr. de Flavigny.

GERBÉ, m^in, c^ne de Ville-en-Vermois.

GERBÉCOURT, c^on de Château-Salins. — *Villa Gerberticurtis in pago Salninse.* 922. H. M., p. 57. — *Gerbécourt-en-Saulnois.* 1779. Descr. de la Lor. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Ce village fut le chef-lieu d'un petit *pagus* et d'un comté enclavés dans le Saulnois. — *Pagus Gerbercursis.* 910. H. L., I, c. 333. — *Comitatus Gerbercinsis.* 914. H. M., p. 55.

GERBÉCOURT-ET-HAPLEMONT, c^on d'Haroué. — *Girbercurt.* 1127-1168. Pr. de Flavigny. — *Girberti curtis.* 1144. H. L., II, c. 323. — *Gerbécourt-sur-Madon.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Gerbécourt relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

GERBÉVILLER, ville, ch-l. de c^on, arr^t de Lunéville. — *Otto de Gislebert villers.* 1092. H. L., I, c. 494. — *G. de Gislibertivillare.* 1129. Ib., II, c. 286. — *Gilberviller,*

Gilleberviller et *Gillebelviller*. 1135. Abb. de Beaupré. — *Castrum alodii de Gilleberti villario*. 1179. H.L., II, c. 382. — *W., prepositus de Gilliberviler; — factum apud Gilliberviler, in palatio; — Gyslebervillér*. 1186. Abb. de Beaupré. — *Gilberverer*. 1192. Ib. — *Gilliberti villare*. XIII^e^ s. Chr. mon. sen. H. L., II, c. 20 et 26. — *Gilebertviller*. 1274. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 12. — *Gelebervillér*. 1296. Ib., n° 42. — *Ph. de Gelliberti villa*. XIV^e^ s. Chr. med. mon. H. L., II, c. 84. — *Girbertivillare*. 1357. Pr. de Flavigny. — *Gebertum villare*. 1513. Géogr. de Ptolémée.

Le fief de Gerbéviller relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy; il fut le siége d'une ancienne baronnie, puis d'un marquisat érigé en 1621. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

GERMINY, c^on^ de Colombey. — *Grimaldi vicinium*. 836. H. L., I, c. 302. — *Grimaldi vicinum*. 870. H. T., p. 2. — *Grimauldi mansum*. 948. H. L., I, c. 353 (attribution donnée par Dom Calmet au bas d'une charte confirmative des précédentes). — *Gehenneium*. 1127-1168. Abb. de Clairlieu. — *Molendinum de Germines*. 1197. Ib. — *Germeni*. 1272. Ib. — *Germeney*. 1285. Ib. — *Girmeney*. 1320. Tr. des ch, l. Rosières II, n° 17. — *Germegny*. 1451. Ib., l. Vaudémont fiefs, n° 35. — *Germiny-aux-trois-Châteaux*. 1779. Descr. de la Lor. — Siége d'un comté érigé en 1724. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

GERMONVILLE, c^on^ d'Haroué, qualifié, en 1771, « fief des plus anciens de Lorraine ». — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

GÉROLDZECK ou GUÉROLDZECK, anc. ch., c^ne^ de Niderstinzel; l'une des seigneuries qui composaient la baronnie de Fénétrange. — *Otto de Gerolzeg*. 1126. Als. dipl., I, p. 205. — *B. de Gueroldeseke*. 1183. Tr. des ch., l. Abb. de l'Isle, n° 44. — *Geroltzeche*. 1264. Als. dipl., I, p. 450. — *Gerozeke*. 1274. Tr. des ch., l. Chaligny, n° 4. — *Guerodezeke*. 1288. Ib., n° 5. — *Groddezehc*. 1296. Ib., n° 6. — *Gerolzecken*. 1299. Ib., n° 7.

GERTRUDEN-VALD (*forêt de Gertrude*), éc., c^ne^ de Virming.

GEZONCOURT, c^on^ de Domêvre. — *Henricus de Gisencourt*. 1188. H. L., II, c. 402. — *Gisoncourt*. 1708.

Pouillé. — Le fief de Gezoncourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Gibeaumeix, c^on de Colombey. — *Gibodivilla.* 707-735. H. T., p. 274 (texte). — *Gibbonis mansus.* 965. H. L., I, c. 374. — *Gisboni* et *Gibonis mansus.* 982 et 1050. Ib., c. 390 et 429. — *Gilbommeix* et *Gibbommeix.* 1410. Tr. des ch., l. Bar mélanges, n° 303, et Gondrecourt, n° 132. — *Gibomelz.* 1451. Ib., l. Gondrecourt, n° 158. — *Chastel et forte maison de Gibommeix.* 1487. Ib., l. Foug, n° 48. — *Gibommel.* 1527. Ib., reg. B. 17, f° 51. — Doy. de Meuse-Vaucouleurs, dio. de Toul.

Gibet (chemins du), c^nes de Pont-à-Mousson et de Ville-au-Val.

Gideville et Guidviller, m^in, c^ne d'Albestroff. — *Guidwiller.* 1612. Arch., titres de la châtellenie d'Albestroff. — *Guidville.* 1729. Ib.

Gimées (Les), f., c^ne de Sexey-aux-Forges; anc. mét. à l'abbaye de Clairlieu. — *Gemines.* 1127-1168. Abb. de Clairlieu. — *Gemmes* et *Gemelles.* 1184. Ib. — *Gimeix.* XII^e s. Ib. — *Grangia cui vocabulum est Gimes;* — *Gimees.* 1196. Ib. — *Les Gimels.* 1664. Ib. — Un canton du territoire de Pont-S^t-Vincent est désigné, en 1126, sous le nom de *Geminel.* H. L., II, c. 279.

Gimées (Les), anc. mét. à l'abbaye de Haute-Seille, c^ne de Frémonville. — *Grangia que vocatur Gemmeneis;* — *Gemmigneiœ, Gemmeneœ.* 1150-1160. Abb. de Haute-Seille. — *Via que de Gemmigneys ducit Sireys;* — *Geminy.* 1186. Ib. — *Giminœ.* 1288. Ib.

Gindrimont et Guindrimont, f., c^ne de Bertrambois.

Giraffe (La), éc., c^ne de Hertzing.

Giriviller, c^on de Gerbéviller. — *Jurivilleirs.* 1324. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 152. — Le fief de Giriviller relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Giroué, m^in, c^ne de Battigny.

Girouin, m^in, c^ne d'Ecrouves.

Giroville ou Gironville, vil. détruit.; ancien faubourg de Blâmont dans lequel était l'église paroissiale. — *Helyas de Girovilla.* 1174. H. L., II, c. 367. — *Gywrovilla.* 1244. Abb. de Haute-Seille. — *Ecclesia de Girovilla in suburbio Albi montis posita.* 1282. Ib. — *Villa de Gerowilla.* 1288. Ib.

Givricourt, c^on^ d'Albestroff; vil. fondé en 1619 par le cardinal de Givry, évêque de Metz, sur l'emplacement d'un bois appelé *la Hampatte;* nom qui se donnait aussi à la commune : Givricourt, *dit la Hampatte.* 1735. Arch., titres de la châtellenie d'Albestroff. — Village de la châtellenie d'Albestroff, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. de Morhange, dio. de Metz.

Glacières (Les), éc., c^ne^ d'Einville.

Glaçonnière (La), éc., c^ne^ de Turquestein.

Glashutten (*hutte à verre*), nom donné à l'emplacement d'une verrerie ambulante, c^ne^ d'Arscheviller, fixée depuis à Soldatenthal.

Glashuttenthall (*vallée des huttes à verre*), ruis., prend sa source sur le territoire de S^t^-Louis et se jette dans la Zorn.

Glonville, c^on^ de Baccarat. — *Dyllonville.* 1295. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 11. — *Delonville.* 1324. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 76. — *Dillonis villa.* XIV^e^ s. Chr. med. mon. H. L., II, c. 69. — *Dylonville.* 1345. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 52. — Le fief de Glonville relevait des châtellenies de Lunéville et d'Azerailles, bail. de Nancy. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Gloriette (La), éc., c^ne^ de Martincourt.

Gogney, c^on^ de Blâmont. — *Cono de Gognys.* 1183. Abb. de Beaupré. — *De Gogneis.* 1189. Ib. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Gomoulin, nom donné autrefois à l'un des moulins voisins du hameau de Pierrefort. — *Gomoulin* et *Goumoutin.* 1344 et 1348. Tr. des ch., l. Pierrefort, n° 75.

Gondevaux, ruis., formé des eaux de la fontaine du Rupt-du-Fresne, se jette dans le ruisseau de Poisson.

Gondreville et Gondreville-sur-Moselle, bourg, c^on^ de Toul (Nord). — *Gundulfi villa, villa regia, in pago Tullensi.* 727 (diplôme de Thierry IV, roi des Francs, donné à Gondreville, la 7^e^ année de son règne). Pardessus, Diplomata, II, p. 352. (Il y a aussi des diplômes de Charles-le-Chauve (870) et de Charles-le-Gros (884) datés de leur palais de Gondreville. H. T., p. 1; H. L., I, c. 317). — *Palatium Gundumvillæ.* Epist. Frotharii, tull. episc., ad Halduinum abbatem. 1^re^ moitié du IX^e^ siècle. Bouquet, VI, p. 390. — *Gondulphi villa.* 841. Hist. de l'abb. de S^t^-Mihiel, p. 444. — *Villa Gundolfi.* Annales

Fuldenses ad an. 880. Bouquet, VIII, p. 40. — *In Gundulphi villa capella.* 885. H. T., p. 5. — *Silva ecclesie Sancti Stephani sita in Gondulfi villa.* x^e^ s. Hist. eps. tul. ad an. 872-894. H. L., I, c. 130. — *Letardus de Gondalvilla.* 1159. Ib., II, c. 456. — *Gundervilla.* 2^e^ moitié du xii^e^ siècle. Vita sancti Bernardi, dans les Bollandistes, au 20 août. — *Gondrevilla.* 1194. Abb. de Clairlieu. — *Gondrivilla.* 1196. Prémontrés de Pont-à-Mousson. — *Karolus de Gondorvile.* 1197. Abb. de Salival. — *Gundrevilla.* 1213. Abb. de Clairlieu. — *Gundrivilla.* 1220. Als. dipl., I, p. 345. — *Gondolphi villa.* 1225. H. T., p. 32. — *Gundrevila.* 1241. Tr. des ch., l. Gondreville, n° 29. — *Apud Gonderville.* 1272. Ib., l. Foug I, n° 15. — *Gondravilla.* 1384. Cath. de Toul. — *Contravilla.* 1513. Géogr. de Ptolémée. — *Gundulfi villa, à Gondulfo, majore domus Theodoberti junioris, Austrasiorum regis, nomen mihi et originem videtur accepisse.* Not. Gall., p. 238.

Gondreville, fief du bailliage de Nancy, fut le chef-lieu d'une prévôté et châtellenie comprenant une portion des cantons de Toul (Nord et Sud) et de Colombey. — Doy. et dio. de Toul.

Gondrexange (pron. *Gondrechange*), c^on^ de Réchicourt-le-Château. — *Gunnedrekin* et *Gunedrekin.* 1401, 1402. Tr. des ch., l. Steinsel, n^os^ 3 et 4. — *Gondresenges* et *Gunderchingen.* 1460. Ib., n° 6. — *Gondressanges.* 1461. Ib., n° 7. — *Gunderichingen seu Gondrechanges.* 1751. Als. ill., II, p. 198. — Village faisant originairement partie du comté de la Petite-Pierre. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Cette commune donne son nom à un des principaux étangs du département, dont la création remonte aux premières années du xv^e^ siècle. — *L'étang de Gunnedrekin entre Fribourg et Réchicourt.* 1401. Tr. des ch., l. Steinsel, n° 3.

Gondrexon (pron. *Gondrechon*), c^on^ de Blâmont. — *Contrexon.* 1091. Pr. de Froville. — *Gondresum.* 1147. Ord. præm. ann., II, c. 544. — *Gondrechon.* 1301. H. L., II, c. 553. — *Gondrexons.* 1332. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 86. — *Gonderxon.* 1376. Ib., l. Blâmont I, n° 150. — *Gondexon.* 1420. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 83. — Le fief de Gondrexon relevait du comté de Blâmont. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Gorge-Salée, fief et seigneurie, c^ne de Bernécourt.

Gosemark, ruis., sort du département de la Moselle, passe sur les territoires de Léning et d'Altroff et se jette dans l'Albe.

Gosselming, c^on de Fénétrange. — *Gosselminga.* 1240. Ordre de Malte. — *Ecclesia de Gocelmingen.* 1268. Tr. des ch., l. Hesse, n° 5. — *Nemus quod dicitur Virnevalt apud Gosselmingen.* 1312. Ib., l. Viviers, n° 8. — *Gosselingen.* 1490. Ib., l. Fiefs divers II, n° 39. — *Gosselminguen.* 1555. Ib., l. Steinsel, n° 31. — *Gossmingen.* 1559. Dom. de Dieuze. — *Gosselmanges.* 1574. Tr. des ch., l. Steinsel, n° 32. — *Goselingen.* 1751. Als. ill., II, p. 198. — Village faisant originairement partie du comté de la Petite-Pierre. — Archip. de Bouquenom. dio. de Metz.

Gosselming, anc. cense-fief, près du village de ce nom.

Gossoncourt, vil. détruit; ermit. et chap. autrefois mère-église, c^ne de Vannecourt. — *Unzonis curtis.* 1106. Hist. de l'abb. de S^t-Mihiel, p. 453. — *Gonsocuria.* 1293. Coll. S^t-Georges. — *La ville de Gossoncourt.* 1344. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine, n° 20.

Goutte-Ganiche (La), ruis., sort du bois Chanal et se jette dans le Sanon.

Goviller, c^on de Vézelise. — *Angovilleir.* 1289. Tr. des ch., l. Vaudémont dom., n° 140. — *Gowilley.* 1451. Ib., l. Vaudémont fiefs, n° 35. — *Govellé.* 1476. Ib., reg. B. 1, f° 349. — Le fief de Goviller relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Gradvanel ou Haripré, ruis., prend sa source à Ormes et se jette dans le Madon.

Graenzhoff f., c^ne de Metting.

Grammont (La Grande-), mét., c^ne de Bertrichamp.

Grammont (La Petite-), mét., c^ne de Neuf-Maisons.

Grand-Breuil (Le), ruis., prend sa source sur le territoire de Juvelize et se jette dans le ruisseau de Videlange.

Grand-Chéneau (Le), forêt, c^ne de S^t-Sauveur.

Grande-Basse (La), us., c^ne de Turquestein.

Grande-Croix (La) ou Les Quatre-Vents, éc., c^ne de Lorquin.

Grande-Fontaine (La), ruis., prend sa source sur le territoire de Bonviller et se jette dans le Sanon.

Grande-Garenne (chemin de la), c^ne de Custines; de la Garenne ducale qui existait dans le bois de cette commune.

Grande-Goutte (La), ruis., sort de la forêt de Parroy et se jette dans le Sanon.

Grande-Haye (La), f. et min (fief et haute justice), cne de Nonhigny. — *Grandhaye,* cense seigneuriale, communauté de Montreux. 1779. Descr. de la Lor.

Grande-Maison (La), maison franche à Champigneules.

Grande-Mondon, forêt, cne de Moncel-lès-Lunéville. (V. *Mondon.*)

Grande-Roche (La), us., cne de Turquestein.

Grandes-Côtes (Les), ruis., sort du bois de la Vervelle et se jette dans le ruisseau d'Athenay.

Grandes-Fins (Les), éc., cne de Nonhigny.

Grandes-Friches (Les), f., cne de Langatte.

Grande-Voile (La), éc., cne de Richeval.

Grand-Etang (Le), ruis., sort de l'étang de Foulcrey et se jette dans le Richeval.

Grand-Etang (Le), ruis., vient du département de la Moselle et se jette dans la Nied.

Grand-Etang (Le), éc., cne de Val-de-Bon-Moutier.

Grand-Flin (Le), ruis., formé par les eaux de la fontaine *au lait,* forêt de Ste-Barbe, se jette dans la Meurthe.

Grand-Fontaine, ruis., prend sa source sur le territoire de Blainville et se jette dans la Meurthe.

Grand-Haut, éc., cne de Lafrimbolle.

Grand-Ménil, ham., cne d'Ecrouves. — *Mansionile juxta Scopulam.* 1069. H. L., I, c. 465. — *Manillum et Masnilum.* 1180. Cart. de Rengéval, fo 10. — *Le Grand Mesnil lès Toul.* 1572. Tr. des ch., l. Nancy II, no 68. — Le fief de Grand-Ménil relevait de la baronnie d'Apremont.

Grand-Ménil, min, cne de Moutrot.

Grand-Mont (Le), montagne, cne d'Amance.

Grand-Moulin (Le), mins, cnes d'Ecrouves et de Tonnoy.

Grand-Napoléon (Le), éc., cne de Bouxières-aux-Chênes.

Grand-Pont (Le), f., cne de Vilsberg.

Grand-Pré (Le), ruis., prend sa source sur le territoire de Flin et se jette dans la Meurthe.

Grand-Pré (Le), ruis., prend sa source à la ferme de la Baronne, cne d'Avricourt, et se jette dans le Sanon.

Grand-Retour (Le), scierie et maison forestière, cne de Val-de-Bon-Moutier.

Grand-Ruisseau (Le), ruis., prend sa source à Benney et se jette dans le Madon.

Grand-Rupt, anc. erm. et chap., c^ne de Gerbéviller.

Grand-Rupt (Le), ruis., prend sa source à la Goutte-Dame-Jeanne, territoire de Leintrey, et se jette dans le ruisseau de l'Etang. — *Grandis rivus.* 1135. Abb. de Beaupré.

Grand-Rupt (Le), ruis., prend sa source à la ferme de Relécourt et se jette dans l'Agne.

Grand-Sauci (Le), éc., c^ne de Vigneules.

Grand-Saulx (La), m^in, c^ne d'Allamps.

Grandseille, ham., c^ne de Verdenal. — Siége d'un marquisat érigé en 1722.

Grands-Fins (Les), ruis., sort du département des Vosges et se jette dans la Meurthe.

Grands-Moulins (Les), m^ins et usines, c^ne de Nancy. — *Molendini super flumen quod Murthe dicitur vulgo edificati.* 1145. Coll. S^t-Georges.

Grands-Moulins (Les), m^ins, c^nes de Toul et de Lunéville.

Grand-Soldat (Le), ou Soldatenthal, ham. (anc. verrerie), c^ne d'Abreschwiller.

Grands-Patis (Les), ruis., prend sa source sur le territoire de Barbas et se jette dans le Vacon.

Grands-Prés (Les), ruis., prend sa source à Lagney et se jette dans le Terrouin.

Grand-Vezin, ham., c^ne de Crévic. — *Grand Vezain* et *Petit Vezain* (ce dernier n'existe plus). Titre de 1388 rappelé dans l'inventaire du cart. de Senones. — *Grand Ufsin.* 1594. Dénombrement de la Lorraine.

Grandviller, f., c^ne d'Angomont.

Grange (Le Bas-de-la-), ruis., sort du bois d'Ormes et se jette dans le Madon.

Grange-au-Vent (La), tuilerie, c^ne de Pont-à-Mousson.

Grange-aux-Bois (La), f., c^ne de Donnelay.

Grange-aux-Dimes (chemin de la), c^ne de Bouxières-sous-Froidmont.

Grange-en-Haye (La), f. (fief), c^ne de Prény. — *La grainge que gist en Heis.* 1368. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine II, n° 12.

Grange-Fouquet (La), f. (cense-fief), c^ne de Vic, ainsi appelée du nom de Fouquet de la Routte, gouverneur de Marsal.

Grange (La), m^in, c^ne de Moutrot.

Grange (La), f. (fief), c^ne de Rosières-aux-Salines. — *La Neuve-Grange.* 1602. Coll. S^t-Georges.

Grange (La), anc. gagnage et seigneurie, c^ne de La Neuvelotte. — *Gaignaige de la Grainge près de la Neufvillette.* 1524. Tr. des ch., reg. B. 16, f° 30. — Le fief de la Grange relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy.

Graumühl, m^in, c^ne de Walscheid.

Gravey, éc., c^ne de S^t-Max.

Gravier (Le), nom donné autrefois à un des moulins voisins du hameau de Pierrefort. — *Le molin dou Gravier.* 1344. Tr. des ch., l. Pierrefort, n° 75.

Gravière (La), us., c^ne de Nitting.

Grêle (chemin de la), c^ne de Juvelise.

Grémecey, c^on de Château-Salins. — *Gremecy.* 1398. Tr. des ch., l. Pont fiefs I, n° 146. — *Gremeyum.* 1642. Pouillé de Metz. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Ce village donne son nom à une forêt qui s'étend sur les territoires de Grémecey, Fresnes-en-Saulnois et Chambrey.

Grenillon (Le), ruis., sort du bois de la Chasse et se jette dans la Meurthe.

Gresson et Griffon (Le), anc. métairie et étang à l'abbaye de Haute-Seille, c^ne de La Garde. — *Grangia Graçuns.* 1150-1158. Abb. de Haute-Seille. — *Grangia de Grussum.* 1288. Ib. — *Estang de Crusson.* 1390. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 177. — *Grasson.* 1419. Abb. de Haute-Seille. — Un ruisseau du nom de Gresson prend sa source sur le territoire de Cirey et se jette dans la Vezouse.

Grève, ruis., prend sa source sous le mont Toullon et se jette dans la Seille.

Griffon-Champ, us., c^ne de Maidières.

Grignon, ch., c^ne de Champigneules.

Grimonviller, c^on de Colombey. — *Grimaldi villa.* 1027. H. L., I, c. 403. — *Grymonville.* 1295. Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 86. — *Gremonviller.* 1398. Ib., n° 23. — Le fief de Grimonviller relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Gripport, c^on d'Haroué. — *Grisport.* 1301. Tr. des ch., l. Charmes, n° 13. — Le fief de Gripport relevait de

la châtellenie de Charmes, bail. de Vosge. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Griscourt, c^on de Domèvre. — *Grisecourt en Heix.* 1333. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine, n° 19. — *Grizecourt.* 1708. Pouillé. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Grisière (La), f., c^ne de Thiaucourt.

Gristère (Le), éc., c^ne de Hertzing.

Grolot (Le), m^in, c^ne de Gélaucourt.

Gros-Chêne (Le), éc., c^ne de Turquestein.

Groselière (La), anc. gagnage, c^ne d'Houdelmont.

Grosmann (Le), éc., c^ne d'Abreschwiller, sur le versant de la montagne du même nom.

Gros-Moulin, m^ins, c^nes d'Oron et de Fonteny.

Grosrouvre (mieux : *Gros-Rouvre*), c^on de Domèvre. — *Grossum rubrum.* 1049. Hist. de Verdun, pr., p. 4. — *Grorouvre.* 1283. Tr. des ch., l. Pont ecclésiast., n° 14. — Le fief de Gros-Rouvre relevait de la baronnie d'Apremont et du marquisat de Pont-à-Mousson. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Grosse-Côte (La), mont., c^ne de S^t-Quirin.

Grostanskopff, mont., c^ne de Walscheid.

Gross-Veyer (Le), m^in, c^ne de Mittersheim.

Grunhoff, f., c^ne d'Inswiller.

Gué (moulin du), c^ne d'Athienville.

Guébestroff, c^on de Dieuze. — *Gerebesdorff.* 966. Abb. de Vergaville. — *Geberstorff.* 1505. Dom. de Dieuze. — *Gubersdorff.* 1559. Ib. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Guébestroff, fief au village du même nom.

Guéblange, c^on de Dieuze. — *Ecclesia in Gebeldingen.* 1225. Abb. de Haute-Seille — *Gebelanges.* 1476. Dom. de Dieuze. — *Guebelanges.* 1479. Ib. — *Guebellanges.* 1555. Tr. des ch., l. Nomeny I, n° 39 bis. — *Gueblengen.* 1567. Abb. de Haute-Seille. — *Guéblange-près-Albestroff.* 1756. Dép. de Metz. — Chef-lieu d'un petit canton, dit le *Val-de-Guéblange,* dépendant de la châtellenie d'Albestroff, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Guébling, c^on de Dieuze. — *Guébling-près-Bourgaltroff.* 1756. Dép. de Metz. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Gué-de-Laxat (Le), m^ie, c^ne de Xures. — *Le Gué de Lexa.* 1756. Dép. de Metz.

Guénestroff, c^on de Dieuze. — *Gundirsdorff.* 966. Abb. de Vergaville. — *Gunderstof* et *Gunderstorf.* 1285. Ib. — *Gundrestorf, Gundrestors, Gondrestorf.* 1294. Ib. — *Guenestorf.* 1329. Ib. — *Gindersdorff.* 1559. Dom. de Dieuze. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Guerberhoff, f., c^ne de Wilsberg.

Guermange, c^on de Réchicourt-le-Château. — *Henricus de Guerminga.* 1330. Tr. des ch., I. Fénétrange I, n° 14. — *La fourteresse de Guermanges.* 1333. Ib., I. Fiefs de Lorraine, n° 18. — *Fontainne d'iawe salée entre Gremanges et Tarampach.* 1345. Ib., I. Dieuze I, n° 15. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Gugney, c^on de Vézelise. — *Wirricus de Guigneis.* 1179. Abb. de Clairlieu. — *Gugney-sous-Vaudémont.* 1709. Pouillé. — Le fief de Gugney relevait du comté de Vaudémont. C'était le chef-lieu d'un petit canton, dit le *Val-de-Gugney,* composé de Gugney, Forcelles-sous-Gugney et They-sous-Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Guidourit, ruis., prend sa source dans la prairie de Veney et se jette dans la Verdurette.

Guinguette (La), éc^s, c^nes de Rehainviller et de Damelevière.

Guinguette (La) ou La Grande-Tannerie, us., c^ne de Lorquin, au lieu dit le Hasard.

Guinzeling, c^on d'Albestroff. — *Gunselingen.* 1262. Arch. : Coll. de Marsal. — *Villa de Gunselinga.* 1328. Tr. des ch., I. Fénétrange I, n° 12. — *Gueusselling.* 1573. Dom. de Dieuze. — *Gueinselingen.* 1599. Ib. — *Geinsling.* 1615. Tr. des ch., I. Dieuze III, n° 8. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Guntzviller, c^on de Phalsbourg. — *Guntzweiller.* 1779. Descr. de la Lor. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Gye, c^on de Toul (Sud). — *Gulla* (?) 1065. H. L., I, c. 455. — *Gula* (?) 1105. Ib., c. 517. — *Jaiacum.* 1154. Ib., II, c. 347. — *Stagna de Gieyo.* 1449-1472. Epitaphia eps. tul. H. L., I, c. 188. — Village de la châtellenie de Blénod, du temporel de l'évêché de Toul. — Doy. et dio. de Toul.

Hablainville, c^on de Baccarat. — *Hablenville.* 1314.

Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 96. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Hablutz, ham. et us., c^ne d'Ibigny.

Haboudange, c^on de Château-Salins. — *Castrum Habundanges.* 1120–1163. Chr. eps. met. H. L., I, c. 65. — *Gabondanges.* 1238–1260. Ib. Ib., c. 72. — *La châtelenie de Guebodenges.* 1255. Tr. des ch., l. Pont ecclésiast., n° 7. — *Oudanges.* 1264. Abb. de Salival. — *Auboudaingnes.* 1285. Tr. des ch., l. Dieuze I, n° 1.

Haboudange fut le chef-lieu d'une châtellenie du temporel de l'évêché de Metz, bail. de Vic. — Siége d'un archiprêtré, archidiaconé de Marsal, dio. de Metz, comprenant : Baudrecourt (Morville), Bellange (Dalhain), Burlioncourt, Château-Bréhain, Château-Voué (Desseling, Sotzeling), Conthil, Fonteny (La Neuveville, Faxe), Haboudange, Hampont (Obreck), Lesse (Chénois), Lucy, Oron (Frémery, Chicourt), Puttigny, Saint-Epvre, Vaxy (Gerbécourt, Vannecourt), Vuisse, et plusieurs paroisses du département de la Moselle.

Haboudange. Un village de ce nom, dont la situation est inconnue, est indiqué, aux xiii^e et xiv^e siècles, parmi les fiefs du comté de Blâmont. — *Haiboudanges.* 1286. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 9. — *Gaboudanges.* 1293. Ib., n° 13. — *Habondenges.* 1349. Ib., l. Salm II, n° 3.

Hadomey, ham., c^ne de Réhéray. — *Hadomeix.* 1314. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 96.

Haeftel, ham., c^ne de Walscheid.

Hagnevillers, anc. mét. à l'abbaye de Clairlieu, près de Rosières-aux-Salines. — *Grangia Hagnerviler.* — *Havinervilla* et *Hainnervilla.* 1172. Abb. de Clairlieu. — *Haignorvilla.* 1183. Ib.

Haie-des-Dames (chemin de la), c^ne de Frémery.

Haie-des-Malades (chemin de la), c^ne d'Essey-et-Maizerais.

Haie-du-Chateau (La), canton du territoire de Mignéville où la tradition place une maison ayant appartenu aux Templiers.

Haie-du-Pendu (chemin de la), c^ne de Dommartin-sous-Amance.

Haie-René (chemin de la), c^ne de Val-de-Bon-Moutier.

Haie-Sarrazin (chemins de la), c^nes de Bonviller et de Moncourt.

Haie-Vauhier (La), ruis., sort du bois de Blâmont et se jette dans le ruisseau de Gogney.

Haigneville, c^on de Bayon. — *Hennolvilla* (?) 1114. Ord. præm. ann., II, c. 539. — *Allodium de Haigneville.* 1157. Abb. de Belchamp. — *De Hagnonisville.* 1174. Ib. — *Magnolvilla.* 1183. Abb. de Beaupré. — *Hagnonvilla.* 1203. Abb. de Belchamp. — *Hagnéville.* 1779. Descr. de la Lor. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Hainville, éc., c^ne de Deuxville. — *Hannolvilla.* 1160. Ordre de Malte.

Halbach (le Haut et le Petit-), hameaux, c^ne de Bionville.

Halibach, ermit., c^ne de Vannecourt.

Hallarupt (Le), f., c^ne de Rozelieures.

Halloville, c^on de Blâmont. — Fief relevant du comté de Blâmont. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Halmuntcurt (*alodium de*), lieu inconnu mentionné avec Houdelmont et Voinémont. 1127-1168. Pr. de Flavigny.

Halmoze, ham. et us., c^ne des Métairies-de-S^t-Quirin.

Hamerel (Le), m^in, c^ne de Beuvezin.

Hamesbille, forêt, c^ne de Loudrefing.

Hammeville, c^on de Vézelise. — *Hamevilla.* 1179. Abb. de Clairlieu. — *Hameville.* 1397. Tr. des ch., l. Vaudémont add., n° 5. — *Hemmeville.* 1413. Ib., l. Vaudémont fiefs, n° 29. — *Haméville.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief d'Hammeville relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Hamonrus, prieuré de Bénédictins, c^ne de Lironville, dépendant de la mense conventuelle de S^t-Mansuy de Toul.

Hamonville, c^on de Domèvre. — *Hamunvilla.* 1184. Cart. de Rengéval, f° 33. — Le fief d'Hamonville relevait de la baronnie d'Apremont. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Hampatte (La). V. *Givricourt.*

Hampont, c^on de Château-Salins. — *Hampons.* XII^e s. Abb. de Salival. — *Anpons.* 1180. Ord. præm. ann., II, c. 454. — *Hanpunt, Hanpont.* 1263 et 1288. Abb. de Haute-Seille. — Village de la châtellenie d'Haboudange, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. d'Haboudange, dio de Metz.

Han, ham. (seigneurie et village), c^ne d'Arraye-et-Han.

— *La ville de Han sur Saille.* 1354. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 114. — Le fief de Han relevait du marquisat de Pont-à-Mousson.

Hangard (Le), éc., c^ne de Rosières-aux-Salines.

Hangviller, c^on de Phalsbourg. — *Hanckweiler.* 1751. Als. ill., II, p. 198. — Village du comté de la Petite-Pierre. — Doy. de Saverne, dio. de Strasbourg.

Hannocourt, c^on de Delme. — *Hainonis curtis* (?) 936. H. L., I, c. 345. — *Ecclesia de Hennacurt.* 1121. Ib., II, c. 266. — *Villa de Henaucort* et *Henoucort.* 1222. Tr. des ch., l. Viviers, n^os 1 et 2. — *Hanacort.* 1301. Ib., n° 5. — *Hanacourt.* 1306. Ib., n° 6. — *Henaicourt.* 1312. Ib., n° 7. — *Hennacort.* 1314. Ib., n° 9. — *Hannalcourt.* 1505. Ib., n° 41. — *Hannocuria.* 1642. Pouillé de Metz. — Village de la baronnie de Viviers, relevant en fief du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Hans-Ulrich-Mühl, anc. m^in, c^ne de Niderstinzel, indiqué en 1779.

Haplemont, ham. (village), c^ne de Gerbécourt. — *Aplemont.* 1665. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 104 bis. — Le fief d'Haplemont relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville.

Haras (chemin du), c^ne de Lhor.

Haraucourt, c^on de S^t-Nicolas. — *Ludovicus de Haracuria* (évêque de Toul). 1107. H. T., p. 88. — *Heiraulcourt.* 1323. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine II, n° 9. — *Haracourt.* 1334. Ib., l. Vaudémont fiefs, n° 11. — *Domèvre* ou *Domèvre-Haraucourt.* 1712. Pouillé. — *Haraucourt-lès-Saint-Nicolas.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief d'Haraucourt relevait de la châtellenie d'Einville, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Haraucourt-sur-Seille, c^on de Château-Salins. — *Haracort devant Marsal.* 1273. Tr. des ch., l. Moyenvic I, n° 1. — *Ancelinus armiger de Araucourt.* 1291. Ord. præm. ann., II, c. 465. — *Haraucort.* 1318. Tr. des ch., l. Pont ecclés., n° 126. — *Harracourt.* 1603. Ib., l. Marsal III, n° 262. — *Haraucourt-lès-Marsal.* 1604. Coll. S^t-Georges. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Harboué, c^on de Blâmont. — *Ecclesia d'Harbouey.* 1245. H. L., II, c. 460. — *Herboye.* XIII^e s. Chr. mon. senon. Ib., c. 14. — *Moulin de Gellendel près Herbouhier.*

1413. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 80. — *Herbouier* et *Harboier*. 1427. Ib., l. Blâmont II, n° 48. — *Herboier*. 1433. Ib., n° 55. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Harcholin (Le) ou Les Harcholins (autrefois *Ursolin*), forêt et hameaux composés de huttes appelées vulgairement *les Tripots* et *la Vendée*, c^nes de Bertrambois et de Lafrimbolle.

Hardéval, vil. détruit où était la mère-église d'Hammeville, et dont les ruines servirent à bâtir ce dernier village. — *Hardevalz*. 1413. Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 29. — *Hardevallis*. 1438. Abb. de Bouxières. — Le fief d'Hardéval relevait du comté de Vaudémont.

Hardéval, ch., c^ne de Villers-lès-Nancy.

Harlonville, f., c^ne de Bathelémont-lès-Bauzemont.

Harmonville, vil. détruit, puis ferme à l'ordre de Malte, c^ne d'Einville. — *Harmunvilla*. 1160. Ordre de Malte. — *Armonville*. 1249. Ib.

Haroué, bourg, ch-l. de c^on, arr^t de Nancy. — *Erouel*. 1241. H. L., II, c. 455. — *Harouel*. 1350. Tr. des ch., l. Nancy I, n° 117. — *Herewey*, *Harowei* et *Harowel*. 1371. Ib., n^os 14 et 118. — *Herwelz*. 1417. Ib., n° 15. — *Harowez*. 1475. Chron. de Lorraine. H. L., III, c. 57. — *Harouelz*. 1496. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 33.

Le fief d'Haroué relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville; il était le siége d'un marquisat érigé en 1623, et auquel furent successivement unies les anciennes baronnies d'Haroué, Ormes et Autrey. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Harreberg (mieux : *Hartberg*), mont., verrerie et c^ne, c^on de Sarrebourg. — *Hartberg*. 1751. Als. ill., II, p. 195. — Village du comté de Dabo, construit au xviii^e siècle. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Hart, ham., c^ne de Dabo.

Hartchanoy, anc. bois près du bourg de Pont-S^t-Vincent. 1291. Tr. des ch., l. Chaligny, n° 3.

Hartzwiller, c^on de Sarrebourg. — *Hartzviller-Nitting*. 1779. Descr. de la Lor. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Hasard (Le), éc., c^ne de Croismare.

Hasard (Le), aujourd'hui *Zufall*, ch., f., tannerie, m^in et maison d'éclusier, c^ne de Lorquin; anc. château fort, résidence d'hiver des barons de Turquestein.

Hasmelmatt, ruis., prend sa source sur le territoire de Phalsbourg et se jette dans le Zintzel.

Haton-Maix, éc., c^ne de Charmes-la-Côte.

Hasoy (Le), forêt près de Boucq. — *Silva de Haseio.* Hist. eps. tul. ad an. 996-1018. H. L., I, c. 165.

Hattigny, c^on de Lorquin. — *Matheus de Hutinges.* 1263. Abb. de Haute-Seille. — *Villa de Huttinis.* 1288. Ib. — *Haiteygney.* 1359. Tr. des ch., l. Nomeny II, n° 87. — *La fort maison de Hettigney* et *Hautigney.* 1422. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 88. — Le fief d'Hattigny, de la baronnie de S^t-Georges, relevait du comté de Blâmont. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Hauche, m^in, c^ne de Bouillonville.

Haudeville ou Vaudeville, vil. détruit, dans le voisinage d'Amance. — *Lialdivilla.* 875. Arch. de la Moselle : Abb. de S^te-Glossinde. — Il y a un chemin de *Haudeville* sur le territoire de Bouxières-aux-Chênes.

Haudonville, c^on de Gerbéviller. — *Wirricus de Haidonvilla, — parochia de Haidonvilla.* 1156, 1164. Abb. de Beaupré. — *Haidunvilla.* 1182. Ib. — *Hadunvilla* et *Haydunvile.* 1186. Ib. — *Adonvilla.* 1195. Ib. — *Haldonville.* 1393. Ib. — *Hadonville.* 1414. Ib. — *Hauldonville.* 1433. Ib. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Haussonville, c^on de Bayon. — *Burtsoloni villa in pago Calvomontense* (?) 770. H L., I, c. 289. — *Essonis villa.* 1153 ou 1155. Ib., c. 1105 du texte (en note). — *Albertus de Hessonvilla.* 1178. Abb. de Beaupré. — *Hessonisvilla.* 1178. Ib. — *Hesselonis villa.* XII^e s. Coll. S^t-Georges. — *Hauzonville.* 1266. Tr. des ch., l. Rosières I, n^ô 9. — *Hassonville.* 1322. Ib., l. Nancy I, n° 105. — *Hassonvilla.* 1357. Pr. de Flavigny. — Le fief d'Haussonville relevait de la châtellenie de Rosières, bailliage de Nancy. C'était le siége d'une ancienne baronnie. — Doy de Port, dio. de Toul.

Haussonville, f., c^ne d'Ibigny.

Haut-Blanc-Rupt (Le), f., c^ne de Turquestein.

Haut-Chateau, ham., c^ne d'Essey-lès-Nancy, où se trouvent l'église du village et les restes du haut château.

Haut-Chateau (Le), anc. tour seigneuriale au village de Lucy.

Haut-Chateau (Le), seigneurie à Parroy.

Haut-Clocher, c^on de Sarrebourg. — *Ecclesia apud*

Litterfdorffs (lisez : *Sittersdorff*). V. 1050. H. L., I, c. 431. — *Hitersdorff*. 1339. Abb. de Vergaville. — *Sitterstorff*. 1503. Tr. des ch., l. Steinsel, n° 33. — *Sittersdorff*. 1574. Ib., n° 32. — Village de la baronnie de Fénétrange. — Archip. de Bouquenom, dio. de Metz.

HAUT-DARBE, ham., c^ne de Badonviller.

HAUT-DE-HESSE, éc., c^ne de Burlioncourt.

HAUT-DE-LA-BARRE, f., c^ne de Chambrey.

HAUT-DE-COELI (chemin du), c^ne d'Housséville.

HAUT-DE-GALAS, nom donné à une colline près de Maizières-lès-Vic, en souvenir du campement des troupes du général Galas.

HAUT-DE-LA-CHAPELLE, nom donné à un canton du territoire de Foulcrey, où l'on dit qu'on enterrait les pestiférés.

HAUT-DE-LA-CROIX, canton du territoire d'Ochey, où l'on a trouvé des restes d'anciennes constructions.

HAUT-DE-LA-FORÊT, canton du territoire de Vic où fut donné, en 1818, le premier coup de sonde pour découvrir la mine de sel gemme.

HAUT-DE-LA-GRANDE-MONDON, tuilerie, c^ne d'Hablainville.

HAUT-DE-LA-JUDÉE (chemin du), c^ne de Toul.

HAUT-DE-LA-TOUR, ruis., prend sa source sur le territoire d'Harboué et se jette dans le Vacon.

HAUT-DE-SÉROLLE, f., c^ne de Leintrey.

HAUT-DE-VEAU (LE), éc., c^ne de Xirocourt.

HAUT-DU-MONT, f., c^ne de Bathelémont-lès-Bauzemont; — éc., c^ne d'Anthelupt.

HAUT-DU-MONT, canton du territoire de Réchicourt-le-Château où était l'ancienne église du lieu.

HAUT-DU-PARC, éc., c^ne d'Einville.

HAUT-DE-RIEUPT, ham., c^ne de Pont-à-Mousson, ainsi appelé du village de *Rup*, détruit à une époque reculée, et dont la paroisse fut transférée à Pont-à-Mousson sous le nom de *Sainte-Croix-en-Rup*. — *Rue*. 1261. Tr. des ch., l. Pont-à-Mousson, n° 2. — *Ruelz*. 1428. Ib., l. Pont ecclés., n° 43.

HAUTE-BORNE, f., c^ne de Morville-lès-Vic.

HAUTE-BURTHECOURT, f., c^ne de Burthecourt-aux-Chênes.

HAUTE-CÔTE (LA), ham., c^ne de Bouxières-aux-Chênes.

HAUTE-EGLISE, ancien nom du village de La Garde. (V. ce mot.)

Haute-Gueisse, éc., c^ne^ des Métairies-de-S^t^-Quirin.

Hautes-Bruyères (Les), ruis., prend sa source au Col de Trondes et se perd dans les marais de Lay-S^t^-Remy.

Haute-Seille (en allemand : *Hochforst*, haute forêt), ham. et us^es^, c^ne^ de Cirey; abbaye de Cisterciens fondée au XII^e^ siècle. — *Abbatia Alte silve, de novo in vasta solitudine fundata.* 1147. Abb. de Haute-Seille. — *Monasterium de Alta silva quod vulgariter der Hoenvorst nominatur.* 1282. Abb. de Haute-Seille. — *Hatesalle.* 1273. Tr. des ch., l. Moyenvic I, n° 1. — *Haute salve.* 1282. Ib., l. Deneuvre, n° 3. — *Haultesalle.* 1433. Ib., l. Blâmont II, n° 55.

Hautes-Maisons (Les), f., c^ne^ de Languimberg.

Haute-Turquestein (La). V. *Turquestein.*

Haute-Ville (La), canton du territoire de Lorquin, tout près de cette ville, où l'on a trouvé des débris de constructions romaines, des restes de murailles formant une enceinte bien marquée, etc.

Haute-Xirxange (La), éc., c^ne^ de Maizières-lès-Vic.

Haut-Fourneau (Le), us^es^, c^nes^ de Chavigny et de Frouard; — éc., c^ne^ de Thiaville.

Haut-Fourneau (chemin du), c^ne^ de Sexey-aux-Forges.

Haut-Foux, éc., c^ne^ de Badonviller.

Haut-Pont (Le), éc., c^ne^ d'Hellering.

Haut-Rognol (Le), mont., c^ne^ d'Abreschwiller.

Hauts-Bois (Les), f., c^ne^ de Létricourt.

Hauts-Hêtres (Les), forêt, c^ne^ de Languimberg.

Haveckthall, f., c^ne^ de Dabo.

Haye (La), m^in^, c^ne^ d'Euvezin.

Haye, l'une des plus considérables forêts du département, entre Toul et Nancy et le cours de la Moselle et celui de la Meurthe, et qui s'étendait autrefois sur toute la contrée qui porte encore son nom. — *Silva Heis.* 960. Pr. de Lay. — *Hoia Sylva.* 1071. H. L., I, c. 471. — *Sylva Heium.* 1130. Ib., II, c. 292. — *Heys.* 1176. Ib., c. 371. — *Boscus de Hesso.* XII^e^ s. H. T., p. 110. — *Foresta de Heis.* 1225. H. L., II, c. 436. — *Heyz.* 1258. Abb. de Clairlieu.

Haye, nom donné à une contrée, dite la *terre de Haye,* qui relevait en fief de la châtellenie de Nancy; elle com-

prenait les villages de Réménauville, Limey, Flirey, Fey, Mamey, Montauville, Maidières et Regniéville.

Haye-des-Allemands (La), c^on de Réchicourt-le-Château. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Haye-du-Gué (La), f^t, c^ne de Bertrichamp.

Hayrget-Greben (Le), ruis., prend sa source à Berthelming et se jette dans l'Albe.

Haye-Saint-Jacques (La), f., c^ne de Toul.

Hazelbourg, c^on de Phalsbourg. — *Molendinum apud Halbessurt.* V. 1050. H. L., I, c. 431. — *Hasselburg.* 1576. Carte de Specklin. — *Haselburg.* 1751. Als. ill., II, p. 199. — Ancien fief du comté de la Petite-Pierre. — Doy de Saverne, dio. de Strasbourg.

Hazelbourg (forêt d'), c^ne de Lutzelbourg.

Hazelle (La), anc. f. au prieuré de Salone, entre ce village et Vic.

Hébramont, éc., c^ne de Crévéchamp.

Hédival, ham. (seigneurie avec chapelle en titre), c^ne de Puttigny. — *La ville de Hudival.* 1296. Abb. de Salival.

Heidenbrunnen (*fontaine des Payens*), fontaine, c^ne de Virming.

Heidenschloss, éc., c^ne de Walscheid. — Ce nom, qui signifie *Château des Payens*, est donné à une montagne du territoire de la commune; Cassini l'appelle *Château égyptien.*

Heidenstrass (*route des Payens*), chemin, c^ne de Virming.

Heigerst, vil. ruiné près de S^t-Louis.

Heille (pron. *Haie*), ham., c^ne des Métairies-de-S^t-Quirin.

Heillecourt, c^on de Nancy (Ouest). — *Hadulfo curtis in pago Calvomontense.* 770. H. L., I., c. 288. — *Heillicort.* 1254. Pr. de Flavigny. — *Hailleicort.* 1255. Ib. — *Haillecourt.* 1287. Coll. S^t-Georges. — *Villa de Hallecourt.* 1357. Pr. de Flavigny. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Hellering, c^on de Fénétrange. — *Apud Veltharingen forestus.* V. 1050. H. L., I, c. 431. — *Heleringa.* 1178. Coll. de Fénétrange. — *Ecclesia de Welteringon.* 1178. Als. dipl., I, p. 265. — *Helgeringa.* 1297. Abb. de Haute-Seille. — *Heilleringen* et *Helgering.* 1705. Pouillé. —

Village de la principauté de Lixheim. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Hellert (Le), ham., c^ne de Dabo.

Hellocourt ou La Broc, c^on de Vic. — *Bannum de Broc.* 1182. Abb. de Haute-Seille. — *Molendinum de Bruque* (l'enveloppe porte : *La Bruck*). 1228. Ib. — Village de la châtellenie de La Garde, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Hembourg, ruis., sort de la forêt de Réchicourt et se jette dans le Sanon.

Héming, c^on de Lorquin. — *Emmingen.* 1178. Coll. de Fénétrange. — *Curia Emmingon.* 1178. Als. dipl., I, p. 265. — *Helmingen.* 1267. Tr. des ch., l. Hesse, n° 4. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Héminville, ham., c^ne des Ménils. — *Hameville.* 1261. Tr. des ch., l. Pont-à-Mousson, n° 1. — *Hameyville.* 1371. Ib., l. Pont cité, n° 11. — *Méhainville.* 1708. Pouillé.

Hémont, vil. ruiné, près d'Athienville.

Hénaménil, c^on de Lunéville (Sud-Est). — *Maffridus de Hunaumasnil.* 1156. Abb. de Beaupré. — *Hunamenil.* V. 1156. Ib. — *Alodium de Ameinavilla.* 1199. Ordre de Malte. — *Armemasnil* et *Hermamesnil.* 1234. Ib. — *Hermanmani.* 1262. Abb. de Beaupré. — *Hennamesnil.* 1318. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 145. — *Hennalmesny.* 1326. Ib., l. Einville, n° 10. — *Henaultmesnil.* 1476. Ib., reg. B. 1, f° 349. — Le fief d'Hénaménil relevait de la châtellenie d'Einville, bail. de Nancy. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Hénaménil, anc. mét. à l'abbaye de Haute-Seille; au siècle dernier, ban particulier du comté de Blâmont. — *Henamaignil, Hennamaignil* et *Hannaumaignil.* 1283. Abb. de Haute-Seille. — *Hennalmesny.* 1314. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 96.

Hengst (*l'Etalon*), éc. et mont., c^ne de Dabo.

Henning, f. et m^in, c^ne de S^t-Louis.

Hennot, anc. ham., c^ne de Bouxières-aux-Chênes, probablement réuni à celui d'Ecuelle.

Henridorff, c^on de Phalsbourg. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Hérange, c^on de Phalsbourg. — *Curia de Helgeringon.* 1178. Als. dipl., I, p. 265. (*Heringen, in comitatu Luzelsteinensi*, en note). — *Heringen.* 1705. — Pouillé.

— Village du comté de la Petite-Pierre. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Herbas, ruis., commence à paraître au-dessus de Bertrambois et se jette dans la Vezouse.

Herbaville, ham., c^ne d'Angomont.

Herbémont, ham., c^ne de S^t-Remimont. — *Herbermont.* 1240. Abb. de Clairlieu. — *Herbelmont.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief d'Herbémont relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville.

Herbéviller, c^on de Blâmont, commune qui semble avoir été formée autrefois de deux villages séparés par la rivière de Blette. — *Heirbeviller.* 1314. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 17. — *Harbevilleir.* 1318. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 42. — *Herbevilleir.* 1322. Ib., l. Blâmont I, n° 72. — *Li ancienne ville de Herbevilleir con dit de S. Germain, que siet par d'autre part de la rivière.* 1361. Cart. Blâmont fiefs, f° 61. — *Harbeviller.* 1430. Tr. des ch., l. Blâmont II, n° 48. — *La forte maison de Herberviller con dit la Tour.* 1452. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 93. — *Herbeviller de delà l'eau et la Grande Herbeviller.* 1478. Ib., n° 102. — *Herbévillé-Launoy.* 1756. Dép. de Metz. — Le fief d'Herbéviller relevait du comté de Blâmont. C'était, suivant D. Calmet (Notice de la Lorraine), le siége d'une châtellenie. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Hériménil, c^on de Gerbéviller. — *Amermasnil.* 1130. Abb. de Beaupré. — *Hamermasnil.* 1135. Tr. des ch., l. Abb. de Beaupré, n° 1. — *Amermamenil super fluvium Murthem.* 1157. H. L., II, c. 253. — *Morillunmasnil* (?) 1186. Abb. de Beaupré. — *Harimasnil.* 1223. Ib. — *Herimesnil.* 1399. Tr. des ch., l. Lunéville, n° 10. — *Harimesnil.* 1413. Ib., n° 11. — Le fief d'Hériménil relevait de la châtellenie de Lunéville, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Hermaménil, anc. mét. à l'abb. de Haute-Seille, près de Remoncourt; au siècle dernier, ban haute justice domaniale au comté de Blâmont. — *Grangia Hermanmesnil.* 1145-1160. Abb. de Haute-Seille. — *Hermanmini.* 1288. Ib. — *Hermamaigny.* 1327. Ib. — Il y avait une forêt d'Hermaménil, c^ne de Xousse.

Hermelange, c^on de Lorquin. — *Helmeranges.* 1280. Abb. de Haute-Seille. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Héronnière (La), nom donné au bois au pied duquel était le château de M. de La Galaizière à Neuviller-sur-Moselle.

Herteville, éc., cne de Nonhigny.

Hertzing, con de Réchicourt-le-Château. — *Hersin.* 1756. Dép. de Metz. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Hertzthall, éc., cne de Walscheid.

Herweg (*chemin des Seigneurs*), nom donné à la partie de la route départementale no 17, entre Romelfing et Fénétrange.

Hesse, con de Sarrebourg. — Abbaye de Bénédictines fondée vers le milieu du xie siècle. — *Ecclesia Beati Martini de Hesse.* 1252. Tr. des ch., l. Hesse, no 1. — *Monasterium de Hesse, ordinis sancti Benedicti.* 1268. Ib., no 5. — *Ecclesia parochialis de Hessen.* 1285. Ib., no 9. — *Hessa.* xiiie s. Chr. mon. sen. H. L., II, c. 30. — *Hillensis monasterium.* 1772. Als. dipl., I, p. 414. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Hesselbrounn-Graben, ruis., prend sa source près de Phalsbourg et se jette dans la Zorn.

Hettert, ham., cne de Dabo.

Heuerst (Le), ham. et mont., cne de Dabo.

Heyersberg. (V. *Saint-Louis.*)

Heyersthall, éc., cne de St-Louis.

Heymonrupt, anc. min, cne de Lironville.

Hilbesheim, con de Fénétrange. — *Hilbischeim.* 1779. Descr. de la Lor. — Village de la baronnie de Fénétrange. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Hincourt, f. (fief et seigneurie), cne de Bathelémont-lès-Bauzemont. — Le fief d'Hincourt relevait de la châtellenie d'Einville, bail. de Nancy.

Hirtzthell, éc., cne de Walscheid.

Hoefthæll, f., cne de Hommert.

Hoevich, éc., cne de Dabo.

Hoeville, con de Lunéville (Nord). — *Oheiville.* 1296. Tr. des ch., l. Amance, no 2. — *Oheville.* 1298. Ib., no 3. — *Hoheiville.* 1319. Ib., l. Fiefs de Lorraine I, no 12. — *Ohiville.* 1502. Dom. d'Einville. — Le fief d'Hoëville relevait de la châtellenie d'Einville, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Hoff, c^on de Sarrebourg. — *Hoffe.* 1583. Dom. de Sarrebourg. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Hollambois, anc. bois, c^ne d'Atton, près duquel Jovin défit les Germains. — *Le box de Halambox.* 1306. Tr. des ch., l. Pont-à-Mousson I, n° 16. — *Hollant boix.* 1341. Ib., l. Pont fiefs, n° 119.

Holvesse, seigneurie au village d'Hénaménil.

Holwasch (Le), mont., c^ne de Walscheid.

Hommarting, c^on de Sarrebourg. — *Hummertingen.* 1490. Tr. des ch., l. Fiefs divers II, n° 29. — *Humerting.* 1526. Ib., l. Steinsel, n° 18. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Hommarting (Poste de), ham., c^ne de Brouviller.

Hommert (mieux : *La Hommert*), c^on de Sarrebourg. — Village du comté de Dabo, érigé en 1623. — *Holmert.* 1751. Als. ill., II, p. 195. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Homme-tué (chemin de l'), c^ne de Jallaucourt.

Hongrie (La), éc., c^ne de Gerbéviller.

Hôpital (L'), éc., c^ne de Malzéville.

Hôpital (L'), faubourg de Gondreville, où était l'hôpital des frères de S^t-Jean-de-Dieu.

Hôpital (L'), canton du territoire de Rouves où l'on a trouvé des débris de constructions.

Hôpital (chemins de l'), c^nes de Cercueil, Ogéviller et Blénod-lès-Toul.

Hosties (Pré-des-), canton du territoire d'Avricourt.

Hoube (La), ham., c^ne de Dabo. — *Haube.* 1751. Als. ill., II, p. 195.

Houblonnière (La), m^in, c^ne de S^te-Pôle.

Houdelmont, c^on de Vézelise. — *Huldeni Mons.* 1094. H. L., I, c. 499. — *Alodium in Holdenmont.* 1127-1168. Pr. de Flavigny. — *Houdeinmont.* 1220. Ib. — *Hodemont.* 1257. Ib. — *Houdemont.* 1270. — *Houdainmont on Saintois.* 1301. Ib. — *Hourdemont.* 1400. Ib. — Le fief d'Houdelmont relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Houdemont, c^on de Nancy (Ouest). — *Hodemont.* 1168-1193. Abb. de Clairlieu. — *Bertinus de Hodeimont.* 1168-1193. H. L., II, c. 374. — *Mensura ville Hundoymont.* 1240. Abb. de Clairlieu. — Le fief d'Houdemont relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. C'était le

siége d'une baronnie érigée en 1719. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Houdremont, f., c^ne de Coutures.

Houdreville, c^on de Vézelise. — *Houdrevile.* 1245. Abb. de S^t-Epvre. — Siége d'une baronnie érigée en 1720. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Houillons (Les), ham., c^ne de Diane-Capelle.

Housselmont, c^on de Colombey. — *Huncilini mons.* x^e s. Hist. eps. tul. ad an. 622-654. H. L., I., c. 126. — *Housselemont.* 1254. Abb. de Mureau. — *Houcelaumont.* 1263. Séminaire de Toul. — *Hosselammont, Hosselemont, Houselemont devant Alomp* (Allamps), *Hosselamont, Hocellemont.* XIII^e et XIV^e s. Abb. de Mureau. — C'était une haute justice à des laïcs, du temporel de l'évêché de Toul. — Doy. de Meuse-Vaucouleurs, dio. de Toul.

Houséville, c^on d'Haroué. — *Ociaca villa* (?) V. 690. H. T., p. 271 (texte). — *Ursiniaci villa* (?) 1033. Ib., pr., p. 25. — *Hulcioli villa.* 1094. H. L., I, c. 499. — *Hocei-villa.* 1183. Abb. de Clairlieu. — *Orsavile.* 1276. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 121. — *Houcieville.* 1298. Ib., l. Vaudémont, n° 4. — *Houseville.* 1397. Ib., l. Vaudémont fiefs, n° 19. — Le fief d'Houséville relevait du comté de Vaudémont. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Houzard (Haut et Bas), us^es, c^ne de Turquestein.

Hozenzenmatt, f., c^ne de Dabo.

Huberville, ch., c^ne de Barchain.

Hublange. On appelle *ban d'Hublange* un canton du territoire de Guéblange où l'on croit qu'il y eut autrefois un village.

Hudiviller, c^on de Lunéville (Nord). — *Hourdivillier,* hameau. 1713. Pouillé. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Huguenotte (chemin de la), c^ne d'Athienville.

Hültenhausen (on prononce vulgairement *Hildehouse*), c^on de Phalsbourg. — *Hiltenhausen.* 1751. Als. ill., II, p. 199. — Ancien fief du comté de la Petite-Pierre. — Doy. de Saverne, dio de Strasbourg.

Humbepaire, ham., c^ne de Baccarat. — *Hembepaire.* D'après l'inventaire du cart. de Senones.

Hundemeix, franc alleu à l'abbaye de Clairlieu, dont la situation est inconnue. — *Allodium de Hundaimeis.* 1194. Abb. de Clairlieu. — *Undesmeys.* 1182. Ib.

Hunskirch, c^on d'Albestroff. — *Nunkirched cum lacu piscatorio.* V. 1050. H. L., I, c. 431. — *Ecclesia de Nunkirchon.* 1178. Als. dip., I, p. 165. — *Hunckeringen.* 1359. Dom. de Dieuze. — *Honkirch.* 1618. Ib. — *Honskirich.* 1779. Descr. de la Lor. — Archip. de Morhange, dio. de Metz.

Hunweg (*chemin des Huns*), anc. route de Fénétrange à Sarrebourg par Romelfing.

Hurviller, vil. détruit, près de Crévéchamp. — *Ecclesia in Urvillare.* 1127-1168. Pr. de Flavigny. — *Orvilare.* 1213. Ib. — Le fief d'Hurviller relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville.

Hussarenhoff (Le), f., c^ne de Berthelming.

Hutte (La), f., c^ne de Lafrimbolle.

Hutterie (La), f. (cense-fief), c^ne de Parey-S^t-Césaire.

Lægerhoff (cour du chasseur), éc., c^ne de Dabo; — f., c^ne de Trois-Fontaines.

Iane ou Iohane (*alodium de*), lieu inconnu, situé dans la paroisse de Germiny. XII^e s. Abb. de Clairlieu.

Ibigny, c^on de Réchicourt-le-Château. *Ybegney.* 1350. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 164. — *Bigny.* 1590. Dom. de Phalsbourg. — Le fief d'Ibigny relevait du comté de Blâmont. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Ibrick ou Hibrich, ham., c^ne de Virming.

Idatte, scierie, c^ne de Petit-Mont.

Igney, c^on de Réchicourt-le-Château. — *Ygneis.* 1364. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 124. — Le fief d'Igney relevait du comté de Blâmont. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Ilibas *super fluvium Cernone* (le Sanon), *in pago Calvomontense,* lieu inconnu, mentionné dans un diplôme concernant l'abbaye de Gorze. 770. H. L., I, c. 289. — *Tlibas.* Id. Meurisse, Hist. des évêques de Metz, p. 174.

Illing ou Hiling, vil. détruit, près de Metting et de Schalbach.

Imling, c^on de Sarrebourg. — *Immeling* ou *Trois-Fontaines.* 1779. Descr. de la Lor. — Archip. de Morhange, dio. de Metz.

Ingressin (L'), ruis., prend sa source au Val-de-Passey et se jette dans la Moselle près de Toul. — *Fluviolus Lingruscia qui medium suburbium interluit.* 838. H. L., I, c. 484. — *Flumen Angruxia.* 982. Ib., c. 390. — *En-*

grusia. 1168–1193. H. T., p. 95. — *Engreshin*. 1779. Descr. de la Lor.

Insming, c^on^ d'Albestroff. — Prieuré de Bénédictins fondé au XI^e^ siècle. — *Ad Almingas* (?) 775. Hist. de l'abb. de S^t^-Denis, pr., p. 37. — *Hasmingie villa*. 1102. H. L., I, c. 515. — *Asmengia*. 1106. Hist. de l'abb. de S^t^-Mihiel, p. 453. — *Cella apud Asmingiam*. 1152. H. L., II, c. 341. — *Hugo de Asmunges*. 1186. Ib., c. 397. — *De Asmenges*. 1268. Tr. des ch., l. Abb. de l'Isle, n° 45. — *Esmanges*. 1274. Ib., l. Chaligny, n° 4. — *Amenges*. 1288. Ib., n° 5. — *Amanges*. 1296. Ib., n° 6. — *Esminga* et *Einsminga*. 1299. Ib., n^os^ 7 et 8. — *Ensminga*. 1340. Ib., l. Fénétrange IV, n° 15. — *Einsmingen*. 1456. Ib., l. Chaligny, n° 9.

Insming, fief du bailliage d'Allemagne, fut le siége d'une sorte de tribunal appelé *mère-court*, supprimé en 1691, et dont la juridiction s'étendait sur neuf villages formant la mairie ou la grosse mairie d'Insming. — Chef-lieu (dès 1597) d'une prévôté qui, après avoir été supprimée, fut rétablie en 1698. — Archip. de Morhange, dio. de Metz.

Inswiller, c^on^ d'Albestroff. — *Einswilre*. 1338. Tr. des ch., l. Fénétrange II, n° 5. — *Einswiller*. 1476. Dom. de Dieuze. — *Einszwilr*. 1481. Ib. — *Ensweiller*. 1779. Descr. de la Lor. — Archip. de Bouquenom, dio. de Metz.

Isch (L'), ruis., a sa source dans le département du Bas-Rhin et se jette dans la Sarre.

Jaillon, c^on^ de Domêvre. — Hôpital à l'ordre de S^t^-Jean-de-Jérusalem, dépendant de la commanderie de Libdeau. — *Gavalongæ*. 836. H. L., I, c. 301. — *Gavalunigæ*. 884. Ib., c. 317. — *Gavalungæ* et *Gravelungæ*. 936. Ib., c. 343, et H. T., p. 62. — *Ecclesia Gavillonis*. 1065. H. L., I, c. 455. — *Javulus*. 1169. Cart. de Rengéval, f° 18. — *Javelons*. 1127-1168. Abb. de Clairlieu. — *Jauluns*. 1196. Prémontrés de Pont-à-Mousson. — *Javillons, Jaillons, Jallons*. 1271. Tr. des ch., 1. Commanderies, n° 26. — *Gavelutæ* et *Gaveluche*. 1359. Abb. de S^t^-Epvre. — Village de la prévôté de Liverdun, du temporel de l'évêché de Toul. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Jallaucourt, c^on^ de Delme. — *Le franc alluef de Gellaicourt*. 1359. Tr. des ch., l. Nomeny II, n° 87. — *Jallacourt*. 1453. Ib., n° 88. — *Jalacourt*. 1464. Ib., n° 89.

— *Jallacourt on Saulnois.* 1588. Ib., l. Amance, n° 17. — *Jallacuria.* 1642. Pouillé de Metz. — Le fief de Jallaucourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson et de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Jambon, m^in (fief), c^ne de Lemainville. — *Chambon.* 1509. Cart. Fiefs de Nancy, I, f° 9.

Jambrot, f. (fief), c^ne de La Garde. — *Jambroc.* 1715. Abb. de Salival.

Janné, f., c^ne de Badonviller.

Jard (Le), ham. (maison franche), c^ne d'Amance. — *Le Jay.* 1598. Tr. des ch., reg. B. 68, f° 86.

Jard (Le), ham., c^ne de Toul.

Jard-du-Paquis (Le), fief au village de Vitrey.

Jardin-au-Pont, éc., c^ne de Puttigny.

Jarræ, vil. détruit, près de Leyr.

Jarville, c^on de Nancy (Ouest). — *Jarvilla.* 1519. La Nanceïde de Pierre de Blarru. — Le fief de Jarville relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Jaulendez, ruis., sort de l'étang de Parroy et se jette dans le ruisseau des Amis.

Jaulny, c^on de Thiaucourt. — *Bannum de Jaunei.* 1181. Ord. præm. ann., II, c. 137. — *Balduinus de Janneyo.* 1184. Cart. de Rengéval, f° 33. — *De Janeis.* 1206. Prémontrés de Pont-à-Mousson. — *De Jauneis.* 1219. Ib. — *Janey.* 1357. Tr. des ch., l. Prény I, n° 33. — *Jaulney.* 1488. Ib., n° 35. — *Jauly.* — 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Jaulny relevait de la châtellenie de Prény, bail. de Nancy. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Jeandelaincourt, c^on de Nomeny. — *Gendeleincort.* 1265. Tr. des ch., l. Pont dom. II, n° 5. — *L'estant et le molin de Jandelencourt,* — et *Jandeleincourt.* 1318. Ib., l. Fiefs de Nancy, n° 144. — *Jandelencort.* 1370. Ib., l. Nomeny II, n° 28. — *Gendelaincourt.* 1417. Ib., l. Condé, n° 31. — *Jaindelaincourt.* 1428. Ib., l. Pont ecclés., n° 43. — Le fief de Jeandelaincourt relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Jean-Limon, f., c^ne des Métairies-de-S^t-Quirin.

Jéricho, ham., c^ne de Malzéville. — *Jéricoho* ou *le Penal.* 1779. Descr. de la Lor.

Jérusalem, f., c^ne de Pierre-Percée.

Jeune-Bois (Le), éc., c^ne de Toul.

Jevoncourt, c^on d'Haroué. — *Gevoncourt.* 1296. Tr. des ch., l. Nancy I, n° 101. — Le fief de Jevoncourt relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Jezainville, c^on de Pont-à-Mousson. — Préceptorerie de Templiers. — *Gissainville.* 1270. Tr. des ch., l. Pont fiefs III, n° 3. — *Inservila juxta Pontem à Monsson.* 1276. Antonistes de Pont-à-Mousson. — *L'hôpital de Gezainville.* 1289. Ib. — *Gisienville.* 1304. Tr. des ch., l. Pont dom. II, n° 13. — *Gizainville.* 1359. Abb. de S^t-Epvre. — *Juzainville.* 1724. Ib. — Le fief de Jezainville relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Jolibois, c^ne de Dieulouard.

Jolivelle, éc., c^ne de Regniéville.

Jolivet, c^on de Lunéville (Sud-Est). — *Albertus de Weheviler.* 1157. H. L., II, c. 253. — *Wehiveler.* 1310. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 70. — *Vihuvilleir, Vihivilleir, Vyhivilleir.* 1315. Ib., l. Lunéville I, n^os 20 et 21. — *Houyviller devant Lunéville.* 1493. Ib., l. Lunéville IV, n° 21. — *Huivillcr.* 1563. Ib., n° 22. — *Huviller,* anciennement *Vihuviller.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Jolivet relevait de la châtellenie de Lunéville, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Jolivet, anc. maison de plaisance au ban d'Huviller, et dont ce village a pris le nom.

Jontois, f., c^ne de Clayeures.

Josain, ham., c^ne d'Ancerviller.

Jovini mansus, lieu inconnu, mentionné dans un diplôme de l'an 885, portant confirmation des biens de la cathédrale de Toul. H. T., p. 5.

Joyard ou Joya, m^in (moulin-fief), c^ne de Vilcey-sur-Trey.

Jubilé (chemin du), c^ne de Gugney.

Juifs (chemins des), c^nes d'Arnaville et de Vergaville.

Juifs (ruelle des), c^ne de S^t-Nicolas.

Juifs (chemin du Champ-des-), c^ne de Lorquin.

Juifs. V. au mot *Cimetière.*

Jumécourt, fief à Amance, érigé en 1730.

Jumerel, éc., c^ne de Beuvezin.

Justice (La), éc., cne d'Ecrouves.

Justice (La), cantons des territoires de Bassing et de Thézey-St-Martin.

Justice (chemins ou sentiers de la), cnes de Bourgaltroff, Sornéville, Vitrimont, Haussonville, Deuxville, Hammeville, Clémery, Chaligny, Bouxières-aux-Chênes, Belleau, Morey, Méréville, Neuves-Maisons, Maxéville, Vilcey-sur-Trey, Xammes et Ecrouves.

Justice (chemin de la) et Près-le-Diable, cne de Fribourg.

Justice (sentier de la Haie-de-la), cne de Bertrichamp.

Justice (chemin de la Vieille-), cne de Pulney.

Justices (chemin des), cne de Neuviller-sur-Moselle.

Juré (Bois-), anc. bois dans le voisinage de Chavigny. — *Juratum nemus.* 1168-1193. Abb. de Clairlieu.

Juvelise, con de Vic. — *Allodium de Giverlise.* 1160. Abb. de Salival. — *Givlize.* 1273. Tr. des ch., l. Moyenvic I, no 1. — *Gevelize.* 1476. Dom. de Dieuze. — *Jevelise.* 1634. Dom. de Marsal. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Juvicourt, éc. et chap., cne de Parroy; autrefois mère-église de ce village. — *Givicurtis.* xive s. Chr. med. mon. ad an. 1076. H. L., II, c. 76.

Juville, con de Delme. — *Ecclesia Jovisvillæ.* 1178. H. M., p. 132. — *Jovilla.* 1181. Ib., p. 139. — *Jeuville.* xvie s. Tr. des ch., l. Viviers addit., no 166. — Archip. de Nomeny, dio. de Metz.

Juvrecourt, con de Vic. — *Allodium apud Givricurt.* 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, no 8. — *Hadewidis de Geveroucort.* 1178. Abb. de Beaupré. — *Gievrecourt.* 1482. Dom. de Dieuze. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Kachelschlosse (*château en carreaux de terre cuite*), ch. ruiné près d'Hilbesheim.

Kætzing, ch. et f., cne de Gondrexange.

Kalestross (peut-être mieux : *Kalkestrossen*), forêt, cnes de Loudrefing et de Mittersheim.

Kaysershoff (*cour de l'empereur*), éc., cne d'Hazelbourg.

Keillematt, ruis., prend sa source à Berling et se jette dans le Haspelmatt.

Keisberg (mieux : *Geisberg*, montagne de la chèvre), éc., cne de St-Louis.

Kellersbach (*ruisseau du souterrain*), ruis., prend ses sources à Alzing et dans l'étang de Ludmelz et se jette dans la Sarre.

Kerprich-aux-Bois (pron. *Kerpri*), c^on de Sarrebourg. — *Ecclesia de Kirchberc ad Saram fl., feudum olim metense comitum Luzelstein.* (la Petite-Pierre). 1178. Als. dip., I, p. 265. — *Kirprich.* 1256. Abb. de Vergaville. — *Kirpech juxta Sarbruch.* 1301. Ib. — *Kirperch.* 1305. Ib. — *Kyrprecht.* 1346. Ib. — *Kyerprich le villaige neuf.* 1526. Tr. des ch., l. Steinsel, n° 18. — *Kirchberg seu Kirprich.* 1751. Als. ill., II, p. 196. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Kerprich-lès-Dieuze, c^on de Dieuze. — *Kirperg, Kierperg.* 1479. Dom. de Dieuze. — *Kirrberg.* 1490. Tr. des ch., l. Fiefs divers II, n° 39. — *Kierprich.* 1729. Tr. des ch., reg. B. 230, n° 102. — Le fief de Kerprich relevait de la châtellenie de Dieuze, bail. d'Allemagne. C'était le siége de la baronnie de *Kickler,* érigée en 1726. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Kirschberg, maison forestière, c^ne d'Hazelbourg.

Kirschberg ou Cerisemont; fief, c^ne de Kerprich-lès-Dieuze. — *Kiercheperg.* 1736. Tr. des ch., reg. B. 239, n° 28.

Kisermatte (La), éc., c^ne de Gondrexange.

Klein-Laspach, f., c^ne de Dabo.

Klein-Mühl, m^in, c^ne de Dabo.

Klikesberg (Le), mont., c^ne de Walscheid.

Koeking ou Kékin (Bas et Haut-), f^s (ferme franche), c^ne de Vuisse.

Koeppenhoff, f., c^ne de Dabo.

Koerperwald, mét., c^ne d'Altroff.

Korhlplatz, ham., c^ne de Walscheid.

Kourtzerode. (*V. Courtzerode.*)

Kræmswiller, éc., c^ne de Brouviller; vil. détruit. — *Kramsveiler.* 1709. Pouillé.

Krafftel, f. (fief et seigneurie), c^ne de Gelucourt. La terre de Krafftel s'appelait aussi *terre d'Ibing.* — *Crafftel.* 1626. Tr. des ch., reg. B. 98, f° 296.

Krappenmühl, mét., c^ne de Trois-Fontaines.

Kreuzenacker, us., c^ne de Réding.

Kreuzhoff, f., c^ne de Metting.

Krieg-Wasser (*eau de la guerre* ou *de la querelle*), nom donné à un canton du territoire de Lixheim.

Kriner, f., c^ne de S^t-Louis.

Kritzhoff (Le Neuf-), éc., c^ne d'Altroff.

Kühberg, ham., c^ne de Dabo.

Labsbach ou Laspach, ham., c^ne de Dabo.

Lacée, ruis., sort du bois de la Voivre et se jette dans le Madon.

Lachapelle. On devrait écrire : *Chapelle* (*La*). V. ce mot.

Lachère, vil. détruit, franc alleu à l'abbaye de Haute-Seille, près de Bezange-la-Petite. — *Allodium de Lescheriis*. 1175. Abb. de Haute-Seille. — *Capella de Lixeriis*. 1181. Ib. — *Villa de Laxeris*. 1288. Ib.

Lachmühl, éc., c^ne de Dabo.

Ladrerie (La), bois, c^ne de Cirey.

Ladres (pont des) ou *pont auprès de la Maladrerie*, devant Sarrebourg, mentionné dans des comptes du domaine de cette ville, au xvi^e siècle.

Lafrimbolle, c^on de Lorquin. — *Lascebranne*. 1203. Abb. de Haute-Seille. — *Laffemborn*. 1224. Cart. Fiefs d'Allemagne, f° 147. — *Laffenborna*. 1244. Abb. de Haute-Seille. — *Lamfeborne, Laffenborne, Laffrenbonne*. 1248. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n^os 1, 2 et 3. — *Leffenborne*. 1248. Ib., l. Lunéville I, n° 4. — *Lafferburn*. 1250. Cart. Fiefs de Nancy, III, f° 13. — *Leffeburne*. 1288. Abb. de Haute-Seille. — *Leffrenborne* et *Laffremborne*. 1324. Tr. des ch., l. Blâmont I, n^os 76 et 78. — *Lou hault chemin qui envait de Cireis à lai Frembonne*. 1352. Ib., n° 111. — *Leffelbron*. 1590. Dom. de Phalsbourg. — Le fief de Lafrimbolle relevait du comté de Blâmont. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Lagarde. On devrait écrire : *Garde* (*La*). V. ce mot.

Lagney, c^on de Toul (Nord). — *Larneyum*. Epitaphia eps. tul. ad an. 622-654. H. L., I, c. 169. — *Laviniacum* (?) 1033. H. T., p. 25. — *Capella de Lagniaco*. 1051. H. L., II, c. 432. — *Vineæ de Lagneio*. 1179. Ord. præm. ann., II, c. 411. — *Laugney*. 1299. Cart. Apremont, n° 13. — *Langney*. 1352. Cath. de Toul. — Village de la prévôté de Villey-S^t-Etienne, du temporel du chapitre de la cathédrale de Toul. — Doy. et dio. de cette ville.

Lahesse ou La Hesse, f., c^ne de Burlioncourt.

Laiderie (chemin de la), c^ne de Magnières. (Corruption des mots *ladrerie.*)

Laitre. On devrait écrire : *Aître* (*L'*). V. ces mots, qui viennent d'*atrium,* cimetière.

Lajue, m^in, c^ne de Martincourt.

Lajus, fief, c^ne d'Athienville; vil. détruit. — Un chemin d'Athienville porte le nom de *Ville-Laju.*

Lajus (chemin du Pont-), c^ne de Xousse.

Lalence, anc. ermit., c^ne de Bures.

Laloeuf. On devrait écrire : *Alœuf* (*L'*). V. ce mot, qui vient d'*allodium,* alleu.

Lallevald, f., c^ne de Rodalbe.

Lamath. On devrait écrire : *Math* (*La*). V. ce mot.

Landange, c^on de Lorquin. — *Ecclesia de Landanges.* 1285. Abb. de Haute-Seille. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Landbach (*ruisseau de Land,* c'est-à-dire de Langatte), ruis., prend sa source en avant de Langatte et se jette dans la Sarre.

Landécourt, c^on de Bayon. — Prieuré de Bénédictins fondé au commencement du xii^e siècle. — *Theobertus de Landeicort.* 1157. H. L., II, c. 355. — *Johannes de Landecurt.* 1182. Abb. de Beaupré. — *Landecort.* 1195. Ib. — *Landecuria.* 1359. Abb. de S^t-Epvre. — Le fief de Landécourt relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Landremont, c^on de Pont-à-Mousson. — Village de la prévôté de Dieulouard, du temporel de l'évêché de Verdun. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Lané, m^in (fief), c^ne de Villers-lès-Nancy. — Clos de *Launé, Laynel, Laisnel, Launel* (où l'on construisait des loges ou baraques pour mettre les pestiférés de Nancy). xvi^e s. — Dom. de Nancy.

Laneuvelotte. On devrait écrire : *Neuvelotte* (*La*). V. ce mot.

Laneuveville-aux-Bois. On devrait écrire : *Neuveville-aux-Bois* (*La*). V. ce mot. De même pour les suivants :

Laneuveville-derrière-Foug.

Laneuveville-devant-Bayon.

Laneuveville-devant-Nancy.

Laneuveville-en-Saulnois.

Laneuveville-lès-Lorquin.

Lanfroicourt, c^on de Nomeny. — *Walterus de Lanfrecurt.* 1127 à 1168. Pr. de Flavigny. — *Lanfroicourt sur Seille.* 1334. Tr. des ch., l. Pont fiefs III, n° 19. — *Lantfridi curtis.* 1675. Not. Gall., p. 590. — Le fief de Lanfroicourt relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Langatte (en allemand : *Land*), c^on de Sarrebourg. — *Langathe.* 1301. Abb. de Vergaville. — *Languesse.* 1374. Tr. des ch., l. Fénétrange V, n° 56. — *Langote.* 1379. Ib., l. Fénétrange I, n° 59. — Village de la baronnie de Fénétrange. — Archip. de Bouquenom, dio. de Metz.

Langbrüch (La), m^in, c^ne de Mittersheim.

Langheck, ham., c^ne de Berthelming.

Langmatt, ham., c^ne de Guntzviller.

Langmatt, éc., c^ne de S^t-Louis ; vil. détruit. — Il y a des chemins de *Langmatt* sur les territoires de Bourscheid, S^t-Louis, Lutzelbourg, Schalbach et Fribourg.

Langstein (*Longue-Pierre*), ch., ruiné, près de Pierre-Percée. — *Agnes de Languestein.* 1155 ou 1160. H. L., II, c. 349. — *Castrum de Langestein.* 1174. Ib., c. 366.

Languimberg, c^on de Réchicourt-le-Château. — *Languenberg.* 1505. Tr. des ch., l. Hesse, n° 52. — Village de la châtellenie de Fribourg, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Lang-Weiher, ruis., prend sa source dans l'étang du même nom et se jette dans la Sarre.

Lansbronn, ruis., a sa source dans le département de la Moselle et se jette dans l'Albe.

Lansquenette, f., c^ne de Réchicourt-le-Château.

Larnouse, nom d'un ancien chemin sur le territoire de Sexey-aux-Forges. — *Semita que vulgo Earnose nuncupatur.* 1196. Abb. de Clairlieu.

Laronxe. On devrait écrire : *Ronxe* (*La*). V. ce mot.

Latran (*villa*), lieu inconnu mentionné dans un titre de 1106 pour le prieuré de Salone. Hist. de l'abb. de S^t-Mihiel, p. 453.

Latte (La), ruis., prend sa source à Fresnes-en-Saulnois et se jette dans la Seille.

Launoy ou Lannoy, vil. et ch. détruits, près d'Herbéviller. — *Lanoy.* 1364. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 124. — *La forteresse de Lannoy.* 1401. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 74. — Le fief de Launoy relevait du comté de Blâmont.

Laval, ham., c^ne de Chaligny. — *Le Val.* xvii^e s. Dom. de Chaligny.

Laxaveur, hameaux, c^nes de Badonviller et de Pierre-Percée.

Laxou (pron. *Lachou*), c^on de Nancy (Nord). — *Vineæ de Larzuhs.* 1127-1168. Abb. de Clairlieu. — *Larczos.* 1182. Ib. — *Larceozs.* 1190. Ordre de Malte. — *Villa de Laceos.* 1193. Abb. de Clairlieu. — *Larzous.* 1214. Ib. — *Larçous.* 1227. Ib. — *Larsour.* 1258. Ib. — *Larsouz.* 1289. Ib. — *Ecclesia de Laxoto.* 1513. Coll. S^t-Georges. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Lay-Saint-Christophe, c^on de Nancy (Est). — Prieuré de Bénédictins fondé au x^e siècle. — *Villa Layum in pago Calvomontinse,* — *Laium in comitatu Calvomontinse.* 950. H. L., I, c. 356 et 358. — *Ecclesia Layensis,* — *Layense monasterium.* 1130. Ib., II, c. 291. — *Cella Laci.* xiii^e s. Chr. mon. senon. Ib., c. 17. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Lay-Saint-Remy, c^on de Toul (Nord). — *Lay.* 1300. Cart. Evêques et cité de Toul, f° 123 v°. — Doy. de Meuse-Vaucouleurs, dio. de Toul.

Lebeuville, c^on d'Haroué. — *Ecclesia Sancti Martini Leutbodi villæ.* 957. H. L., I, c. 364. — *Liebodis villa.* 1218. Ib., II, c. 426. — *Lybueville.* 1291. Tr. des ch., l. Chaligny, n° 3. — *Lebueville.* 1425. Ib., l. Châtel, n° 9. — *Lebluville.* 1439. Ib., n° 11. — Le fief de Lebeuville relevait de la châtellenie de Châtel-sur-Moselle, bail. de Vosge. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Lechmatt, f., c^ne de Walscheid.

Lefebvre, scierie, c^ne de Turquestein.

Leffoureux, f., c^ne de Badonviller.

Leimhutte, f., c^ne de Zilling.

Leintrey, c^on de Blâmont. — *Gerardus presbiter de Lenterio.* 1175. Abb. de Beaupré. — *Lentrey.* 1304. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 69. — Le fief de Leintrey relevait du comté de Blâmont. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Lemainville, c^on d'Haroué. — *Monuldivilla* (?) 1127-1168. Pr. de Flavigny. — *Allodium de Liemeri villa.* 1142. Ib. — *Limeivilla.* 1229. Ib. — *Limieville.* 1350. Tr. des ch., l. Nancy I, n° 117. — *Limevilla.* 1357. Pr. de Flavigny. — *Elmeville.* 1475. Chr. de Lor. H. L., III, c. 57. —

Le fief de Lemainville relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Lemésil-Mitry. On devrait écrire : *Ménil-Mitry* (*Le*). V. ce mot.

Lemoncourt, c^on de Delme. — *Lymuncurt.* 1181. H. M., p. 139. — *Lymucort.* 1192. Ib., p. 156. — *Lemoncuria.* 1642. Pouillé de Metz. — Village du marquisat de Nomeny. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Lenezeis (*la grange de*), lieu inconnu, mentionné avec les fermes de Mazelures et d'Olzey. 1282. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 3. — *Lunezeis.* 1313. Ib., l. Lunéville I, n° 17.

Léning, c^on d'Albestroff. — *Lenningen-Altorf.* 1510. Dom. de Dieuze. — *Altorff-Leningen.* 1559. Ib. — *Linningen-Aldorf.* 1567. Tr. des ch., l. Dieuze III, n° 2. — *Le franc alleu de Léning lès Hingsanges.* 1626. Ib. — Archip. de Morhange, dio. de Metz.

Lénoncourt, c^on de S^t-Nicolas. — *Curtis Lenonis comitis.* 1153 ou 1155. H. L., I, c. 1105 du texte (note). — *Lenuncort.* 1260. Abb. de Clairlieu. — *L'ostel, — la maison fort de Lenoncourt.* 1294, 1342. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 38, et Nancy I, n° 24. — Le fief de Lénoncourt relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Lénoncourt, seigneurie au village de Laxou.

Léomont, f. sur le monticule du même nom, c^ne de Vitrimont; prieuré de Bénédictins dépendant de l'abbaye de Senones, fondé au XII^e siècle. — *Leonismons, — cella Leonismontis.* 1120, 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n^os 6 et 8. — *Lionis mons juxta castrum Lunaris villæ.* XIV^e s. Chr. med. mon. H. L., II, c. 78. — *Lyommont.* 1348. Pr. de Ménil.

Léonsberg, mont. et chap., c^ne de Walscheid. — *Mons... quem à s. Leone papa,... ibi nato, Leonsberg vocant, sacello adhuc superstite, quod religionis causa frequentes invisunt vicini.* 1751. Als. ill., II, p. 194.

Léonval, ham., c^ne de Sanzey; fief érigé en 1736.

Léopoldvald, anciennement *La Candale*, éc. (cense haute justice), c^ne de Bouxières-aux-Chênes.

Lépine, léproserie, près de Pont-à-Mousson.

Les-Ménils. On devrait écrire : *Ménils* (*Les*). V. ce mot.

Lertiaux, lieu inconnu, mentionné dans un diplôme de

l'an 822 pour le prieuré de Salone. Hist. de l'abb. de St-Mihiel, p. 428.

Lessart, mét., cne de Dieuze.

Lesse, con de Delme. — *Lasticas cum capella.* 977 et 993. H. M., p. 82 et 85. — *Laisse.* 1334. Tr. des ch., l. Pont fiefs, no 105. — *Les fiez de Lesses.* 1346. Ib., no 127. — Le fief de Lesse relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Létricourt, con de Nomeny. — *Letriercourt.* 1334. Tr. des ch., l. Pont fiefs I, no 104. — *La fort maison de Letreicourt.* 1335. Ib., no 111. — *Letereicourt.* Ib., III, no 27. — *Litricourt.* 1497. Ib., l. Pont fiefs I, no 71. — *Letricuria.* 1642. Pouillé de Metz. — Le fief de Létricourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Lettenbach, verrerie ruinée, dite la verrerie de St-Quirin, aujourd'hui ch., chap. et écs, cne de St-Quirin.

Leuconte, ham., cne d'Angomont.

Leumont (Le), f., cne de Romain.

Leurtel, anc. min sous Crévic, mentionné dans les comptes du dom. d'Einville en 1512.

Levée romaine ou Grande levée romaine, allant de Neufchâteau à Toul, cne de Bagneux; chemin ainsi indiqué dans la Déclaration de la communauté en 1738.

Ley, con de Vic. — *Ecclesia de Lara.* 1178. Coll. de Fénétrange. — *De Layre.* 1302. Ib. — Archip. de Marsal. dio. de Metz.

Leyr, con de Nomeny. — *Laiacum.* 875. Arch. de la Moselle : Abb. de Ste-Glossinde. — *Layez et foresta de Lingiviler.* 1085. Hist. de l'abb. de St-Mihiel, p. 451. — *Laiers.* 1246. Tr. des ch., l. Nancy I, no 99. — *Layrey en Saulnois.* 1332. Cart. Pont fiefs, fo 2. — *Leiey.* 1426. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine II, no 23. — *Layeyum.* 1642. Pouillé de Metz. — *Laiey.* 1681. Coll. St-Georges. — Le fief de Leyr relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Lezey, con de Vic. — *Ecclesia Sancti Remigii de Lizeis.* 1192. Cart. de Salival. — *Feodum ville de Lezey.* 1290. Abb. de Haute-Seille. — *Dominicatum juxta Liezeis.* xiie s. Tr. des ch., l. Abb. de l'Isle, no 41. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Lhor, con d'Albestroff. — *Lar, Lare, Lahr.* 1559. Dom.

de Dieuze. — Village de la baronnie de Fénétrange. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Lhor ou Lohr, f.. et chap. avec pèlerinage, dans la vallée du même nom, c^ne des Métairies-de-St-Quirin.

Libdeau, f., c^ne de Toul. — Maison de Templiers, puis commanderie de Malte. — *Liebidos.* 982. H. L., I, c. 390. — *Fratres de Liebedos ad Templum Domini.* 1168-1193. Ordre de Malte. — *Domus templariorum de Lebedos.* 1229. Ib. — *Fratres militie Templi de Leubedos.* 1231. Ib. — *Sainct Jehan de Liebedo.* 1269. Tr. des ch., l. Commanderies, n° 26.

Libremont, f., c^ne de Dommartemont.

Lidrequin, c^on de Château-Salins. — Village du comté de Morhange. — Archip. de Morhange, dio. de Metz.

Lidrezing, c^on de Dieuze. — *Lidersingen.* 1330. Abb. de Vergaville. — *Liedersingen.* 1559. Dom. de Dieuze. — Village du comté de Morhange. — Archip. de Morhange, dio. de Metz.

Limey, c^on de Thiaucourt. — *Ecclesia de Limeis.* 1050. H. L., I, c. 429. — *Limers.* 1305. Tr. des ch., l. Pont-à-Mousson, n° 15. — *Lumey.* 1594. Dénombrement de la Lorraine. — Le fief de Limey, de la terre de Haye, relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Lindre-Basse, c^on de Dieuze. — *Castrum Lende.* 1269. Tr. des ch., l. Deux-Ponts, n° 6. — *Lindes.* 1297. Ib., l., Pont fiefs III, n° 6. — *Linde.* 1479. Dom. de Dieuze. — *Niderlinde.* 1525. Tr. des ch., reg. B. 1780. — Au XVII^e siècle, chef-lieu d'une mairie qui comprenait les deux villages de Lindre et ceux de Zommange, Angviller et Tarquinpol. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Lindre-Haute, c^on de Dieuze. — *Oberlinde.* 1525. Tr. des ch., reg. B. 1780. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Lindre, étang considérable, voisin des deux communes précédentes. Volcyr, dans sa relation de la guerre des Rustauds (1525), l'appelle « lac de la Gaulle Belgicque ». — *Lacus Linder, ditissima plaga in sale et piscibus.* 1513. Géogr. de Ptolémée. — *Lacus Lindrensis.* 1675. Not. Gall., p. 496.

Linnenmühl, m^in, c^ne de Virming.

Liocourt, c^on de Delme. — *Liencort.* 1265. Tr. des

ch., l. Pont dom. II, nº 5. — *Liocort.* 1309. Ib., l. Fiefs de Lorraine, nº 2. — *Lyoncourt.* 1427. Ib., l. Blâmont II, nº 48. — *Luocourt.* 1430. Ib., nº 49. — Le fief de Liocourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Nomeny, dio. de Metz.

Lironville, cᵒⁿ de Thiaucourt. — *Leronville.* 1283. Tr. des ch., l. Pont ecclés., nº 14. — *Leronville en Helz.* 1308. Ib., l. Pont dom. II, nº 14. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Liverdun, bourg, cᵒⁿ de Domêvre. — *Liberdunum.* 894. H. L., I, c. 325. — *Ecclesia Leverdunensis in comitatu Scarponensi.* 960. Abb. de Bouxières. — *Burgum de Liverduno.* Epitaphia eps. tul. ad an. 1108-1127. H. L., I, c. 179. — *Canonici Liberdunenses... ecclesie Sancti Eucharii.* 1169. Cart. de Rengéval, fº 17 vº. — *Antiquum et nobile castrum quod ab antiquo Liberdunum appellatur, porta totius Tullensis episcopatus inexpugnabilis.* 1186. Ib., fº 29 vº. — *Leverdun.* 1274. Tr. des ch., l. Blâmont I, nº 8. — *Luverdun.* 1334. Ib., l. Pont fiefs, nº 106. — Chef-lieu d'une châtellenie du temporel de l'évêché de Toul, bail. de cette ville. — Doy. et dio. de Toul.

Livière (La), f., cⁿᵉ de Badonviller.

Lixheim, ville, cᵒⁿ de Phalsbourg, bâtie, au commencement du xviiᵉ siècle, sur le territoire d'une ancienne abbaye. — *Ecclesia Liukesheimensis.* 1173. Als. dipl., I, p. 254. — *Lukesheim.* 1235. Ib., p. 373. — Les monnaies que fit frapper dans cette ville, en 1633 et 1634, Henriette de Lorraine, princesse de Lixheim et de Phalsbourg, portent : *Moneta nova Lixhensis* et *Moneta nova Lixei cusa.*

Lixheim était le siége d'une principauté d'Empire érigée en 1629; — d'une prévôté, bail. d'Allemagne, créée en 1698; — d'un bailliage établi en 1751. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Lixières, cᵒⁿ de Nomeny. — *Th. de Lincières.* 1285. Tr. des ch., l. Dieuze I, nº 1. — *Lexières.* 1334. Ib., l. Pont fiefs, nº 106. — *Lixière-sur-Seille.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Lixières relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Nomeny, dio. de Metz.

Loges (sentier des), cⁿᵉ de Sᵗ-Nicolas. (Loges est probablement ici synonime de *bordes.* V. ce mot.)

Lohr. (V. *Lhor.*)

Loisy, c^on de Pont-à-Mousson. — *Ecclesia et capella in Losceyio.* 1179. Arch. : cures du district de Pont-à-Mousson. — Village de la prévôté de Dieulouard, du temporel de l'évêché de Verdun, dio. de cette ville.

Lombard, cense-fief, c^ne de La Garde.

Lombards (la maison des), fief à Custines.

Longeau, f., c^ne de Toul. — *Vineæ apud Longam aquam.* 1188. H. L., II., c. 401. — *Longue-Eau.* 1286. Ordre de Malte.

Longeau ou Voisel, fief, c^ne de Pagney-derrière-Barine.

Longeville, vil. détruit, près de Craincourt. — *Longevilla in pago Gerbercurse.* 910. H. L., I, c. 333. — *Langeivilla in comitatu Gerbercinse.* Id. H. M., p. 53.

Longs-Prés (Les), ruis., prend sa source au moulin de Domêvre et se jette dans le ruisseau de Puttigny.

Lorette, f. (chapelle en titre), c^ne de Varangéville.

Lorey, c^on de Bayon. — *Vinea in Loreio*, — *furnum banale de Lorei.* 1127-1168. Pr. de Flavigny. — *Rodulfus de Lorea.* V. 1189. H. L., II, c. 373. — *Lorium.* XIV^e s. Chr. med. mon. Ib., c. 76. — *Lorey sur Moselle.* 1493. Tr. des ch., reg. B. 5, f° 64. — *Lorey-lès-Bayon.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Lorey, du comté de Chaligny, relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Loro-Montzey, c^on de Bayon. — *Albertus de Loirou* (?) 1156. Abb. de Beaupré. — Le fief de Loro relevait de la châtellenie de Châtel-sur-Moselle, bail. de Vosge. — Doy. d'Epinal, dio. de Toul.

Lorquin (en allemand : *Lœrchingen*), ville, ch-l. de c^on, arr^t de Sarrebourg. — *Albertus de Lorching*, — *ecclesia de Lorchinges.* 1128. H. L., II, c. 285. — *Cella de Lorchinga* (prieuré fondé en 1128). XIII^e s. Chr. mon. sen. Ib., c. 18. — *Lorching* et *Lorking.* Dom Calmet, Hist. de Lorraine, I, c. 1168 (texte); II, pr., c. 18 (en marge). — *Lorkin.* Id. Notice de la Lorr. — Siége d'une ancienne baronnie. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Lorraine (chemins de la), c^nes de Montauville et de Pannes.

Lorraine (La), section de la commune de Bréménil qui dépendait de la Lorraine, tandis que l'autre était de l'évêché de Metz.

Lorrains (Les), seigneurie, c^ne de Crion.

Lostroff, c^on d'Albestroff. — *Lostorff*. 1481. Dom. de Dieuze. — *Losdorf*. 1662. Dom. de Fénétrange. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Loudrefing, c^on d'Albestroff. — *Villa de Ludelvinga*. 1328. Tr. des ch., l. Fénétrange II, n° 12. — *Luderfingen*. 1492. Ib., n° 247. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Louvre (Le), scierie, c^ne de Pierre-Percée.

Lubécourt, c^on de Château-Salins. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Lucey, c^on de Toul (Nord). — *Luciacum*. 885. H. T., p. 5. — *Luceium*. 1188. H. L., II, c. 401. — *Luxey*. 1299. Cart. Apremont, n° 13. — Village de la prévôté de Villey-S^t-Etienne, du temporel du chapitre de la cathédrale de Toul. — Doy. et dio. de Toul.

Lucy, c^on de Delme. — *Ecclesia de Lucei*. 1157. H. M., p. 120. — *De Luceio*. 1186. Ib., p. 142. — *Feodum de Luceyo*. 1299. Tr. des ch., l. Nancy I, n° 1. — Le fief de Lucy relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy. — Archip. d'Haboudange, dio. de Metz.

Ludres, c^on de Nancy (Ouest). — *Ecclesia Lusde*. 1142. Pr. de Flavigny. — *Alodium apud Lusda*. 1127-1168. Ib. — *Parrochia Lude*. — *Remericus miles Lude*. Id. Abb. de Clairlieu. — *Luzda*. 1178. Abb. de Beaupré. — *Ludey*. 1182. Abb. de Clairlieu. — *Lugdes*. 1288. Tr. des ch., l. Nancy I, n° 5. — *Leudes*. 1357. Pr. de Flavigny. — *Ludes*. 1365. Tr. des ch., l. l'Avantgarde, n° 7. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Ludres, seigneurie au village de Laxou.

Ludvich-Mühl, scierie, c^ne de Walscheid.

Lumières (chemin des), c^ne de Moivron.

Lunéville, ville, ch-l. d'arr^t. — *Lienatis villa*. 1034. Abb. de S^t-Remy. — *Lunaris villa*. 1135. Tr. des ch., l. Abb. de Beaupré, n° 1. — *Linervillense monasterium*. 1140. Abb. de S^t-Remy. — *Arembertus de Luni villa*. 1157. H. L., II, c. 354. — *Lunarivilla*. 1177. Abb. de Beaupré. — *Linelvilla*. 1184. Abb. de S^t-Remy. — *Linevilla*. 1196. Ib. — *Liniville*. 1^re moitié du XIII^e s. Monnaie de Mathieu II. Saulcy, Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine, pl. II, n° 7. — *Hugo dominus* et *castrum de Lunervilla*. 1224. Tr. des ch., l. Lunéville I, n° 1. — *Leneville*. 1308. Ib., n° 16.

Lunéville fut le siége d'un comté qui paraît avoir existé dès le x^e siècle. — Chef-lieu d'une prévôté et châtellenie, bail. de Nancy; puis d'un bailliage érigé en 1698, et duquel dépendaient les prévôtés de Lunéville, Azerailles, Blâmont, Deneuvre et Salm ou Badonviller. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Lung-Bruck (La), mét., c^ne de Mittersheim.

Lupcourt, c^on de S^t-Nicolas. — *Alodium in Locurt.* 1127-1168. Pr. de Flavigny. — *Loucurt.* 1142. Ib. — *Ludovicus de Loucort.* 1178. Abb. de Beaupré. — *Locort.* 1183. Abb. de Clairlieu. — *Lochorth.* 1189. Ib. — *Loucurt.* 1214. Ib. — *Loucourt.* 1258. Ib. — *Loupcourt au Vermois.* 1340. Cart. Gagères, f° 1. — Le fief de Lupcourt relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. Il était le siége d'un comté érigé en 1719. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Lutzelbourg (en allemand : *Lützburg*), c^on de Phalsbourg. — *Castrum Luzemburg.* 1120-1200. Chr. eps. met. H. L., I, c. 66. — *Comes Petrus de Luzelburg.* 1126. Als. dipl., I, p. 204. — *Luczeluburgum.* 1318. Tr. des ch., l. Hesse, n° 14. — *Lutzeluburg,* 1456. Ib., l. Chaligny, n° 9. — *Lutzelburg.* 1576. Carte de Specklin. — *Luzelburg, Lucelburg castrum, Lucelburgum.* 1751. Als. ill., II, p. 199. — *Lutzbourg, Lutzelbourg, Lucelbourg, Lucenbourg.* 1779. Descr. de la Lor. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Macesci villa, lieu inconnu, mentionné dans un titre de 1106 concernant le prieuré de Salone. Hist. de l'abbaye de S^t-Mihiel, p. 453.

Machet, scierie et maison forestière, c^ne de S^t-Sauveur.

Mad, Math ou Rupt-de-Mad, ruis., a sa source dans le département de la Meuse, passe sur les territoires de S^t-Baussant, Essey-et-Maizerais, Euvezin, Bouillonville, Thiaucourt, Jaulny, Rembercourt, et se jette dans la Moselle près d'Arnaville. — *Fluviolus Magide.* 761. H. M., p. 12. — *Magdis fluvius.* 857. Ib., p. 31. — *Fluvius Matticus in pago Scarmensi.* 863. Hist. de l'abb. de S^t-Mihiel, p. 441. — *Fluvius Mattis.* 895. Ib., p. 438. — *Fluvius Matt.* 902. Ib., p. 434. — *Lou rui de Mait.* 1318. Tr. des ch., l. Pont-à-Mousson, n° 13. — *Maz.* 1434.

Cart. La Chaussée, f° 46. — *La rivière de May.* 1484. Ib., f° 44.

Madelaine (La), anc. chap., c^ne de Château-Salins.

Madelaine (La), ermit. et chap., c^ne de S^t-Nicolas.

Madelaine (La), f. (léproserie, puis cense-fief), c^ne de La Neuveville-devant-Nancy; appelée aussi *Mallerue* au siècle dernier, et où s'étaient primitivement établies, en 1293, les Dames-Prêcheresses de Nancy « par desai lou rui (ruisseau) *Marlai* (*Marleru* et *Malleru*) de Port ». — *Marleinru domus leprosorum.* 1224. Coll. S^t-Georges.

Madelaine (La), éc^s, c^nes de Brémoncourt, La Neuveville-en-Saulnois et Juville; — f., c^ne d'Art-sur-Meurthe.

Madelaine (La), anc. léproserie et ferme autour desquelles s'est formée une partie du faubourg S^t-Pierre de Nancy. — *La Malarie de Nancey.* 1312. Prêcheresses de Nancy. — *La Malladerie.* 1436. Ib.

Madelaine (La), ermit., c^ne de Méhoncourt.

Madelaine (La), ermit. ou hôpital, c^ne de Flin.

Madin ou Madine (Le), ruis., a sa source dans le département de la Meuse et se jette dans le Mad.

Madon (Le), riv., prend sa source à Vioménil (Vosges), passe sur les territoires de Bralleville, Germonville, Jevoncourt, Xirocourt, Vaudigny, Affracourt, Vaudeville, Haroué, Ormes, Gerbécourt, Lemainville, Voinémont, Ceintrey, Autrey, Pulligny, Pierreville, Frolois, Xeuilley, Bainville, et se jette dans la Moselle à Pont-S^t-Vincent. — *Riparia de Maudum.* 1240. H. L., II, c. 453. *Maudon.* 1250. Abb. de Clairlieu. — *Mauldon.* 1511. Tr. des ch., l. Vaudémont dom., n° 177.

Magnières, c^on de Gerbéviller. — *Feodum de Maigneriis.* 1156. Abb. de Beaupré. — *De Mainneres.* 1171. Ib. — *De Magneres.* 1188. Ib. — *Maignières.* 1280. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 11. — *Mengnières.* 1285. Ib., l. Rosières I, n° 25. — *Mengnires.* 1286. Ib., l. Blâmont I, n° 13. — *Mengniers.* 1304. Ib., n° 164. — *Mygnières.* 1312. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 82. — *Megnières.* 1322. Ib., n° 72. — *Lou chastel, la ville et la maison fort de Meignières.* 1324. Ib., n° 76. — *Maingnières.* 1352. Ib., n° 111. — *Magniers.* 1407. Ib., l. Fiefs de Lorraine II, n° 14. — Le fief de Magnières relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. C'était le siége d'un comté érigé en 1765. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Maidières, c^on de Pont-à-Mousson. — *Maidera.* 977. H. M., p. 82. — *Hospitale quod de novo edificatur inter Pontem et Maderias subtus Montionem.* 1257. Tr. des ch., l. Pont ecclésiast., n° 2. — *Le moulin et le marché de Madières.* 1265. Ib., l. Pont fiefs III, n° 1. — Le fief de Maidières relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Maillet, anc. moulin-fief près du hameau d'Eulmont. — *Le molin que on dit Maillet, sous la ville d'Eumont.* 1400. Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 27.

Mailly, c^on de Nomeny. — *Meilley* et *Mailley.* 1333. Cart. Pont fiefs, f° 209. — *Melly.* 1511. Tr. des ch., l. Apremont, 29^e liasse, n° 19. — Le fief de Mailly relevait de la baronnie d'Apremont et du marquisat de Pont-à-Mousson. Il fut le siége d'un comté érigé en 1728. — Archip. de Nomeny, dio. de Metz.

Maimbermont, f. (fief et métairie franche), c^ne de Romain. — *Villa seu colonia vulgariter de Mainhermont.* 1751. Abb. de Belchamp.

Mainvaux (le Chalet de), éc., c^ne de S^t-Max.

Mairie (La), m^in, c^ne de Petit-Mont.

Maison-Antoine, f., c^ne de Deuxville.

Maison-Blanche (La), éc., c^ne de Morville-lès-Vic; — f., c^ne de Marsal.

Maison-Brignon (La), éc., c^ne de Turquestein.

Maison-Clausse (La) ou Le Gros-Paulin, éc., c^ne d'Hermelange.

Maison-Cognier (La), éc., c^ne de Vitrimont.

Maison-Coleur (La), éc., c^ne de Varangéville.

Maison-de-Briques (La), f., c^ne de Moncel-lès-Lunéville.

Maison-d'Ecole (La), éc., c^ne de Crézilles.

Maison-de-Ferme (La), éc., c^ne de Malleloy.

Maison-de-la-Terrasse, éc., c^ne d'Abaucourt.

Maison-de-l'Etang (La), éc., c^ne d'Hattigny.

Maison-des-Boeufs (La), éc., c^ne de Croismare.

Maison-des-Eclusiers (La), éc., c^ne de Mouacourt.

Maison-des-Vignes (La), éc., c^ne de Domptail.

Maison-du-Canal (La), éc., c^ne de Varangéville.

Maison-du-Diable (La), éc., c^ne de Lunéville.

Maison éclusière (La), éc., c^ne de Villey-S^t-Etienne.

Maison-Etienne (La), éc., c^ne de Vitrimont.

Maison forestière (La), écs, cnes de St-Quirin, Nitting et Vitrimont.

Maison-forte (La), ou *la Nouverie,* anc. maison à Gros-Rouvre.

Maison-Froisseux (La), éc., cne de Marainviller.

Maison-Haute (La), ham., cne de Jezainville.

Maison-Ignace (La), éc., cne de Vitrimont.

Maison-Jacquemin (La), éc., cne de Vitrimont.

Maison-Jean-Guillot (La), éc., cne de Vitrimont.

Maison-Leroy (La), éc., cne de Croismare.

Maisonnette (La), éc., cne de Toul.

Maison-neuve-de-la-Tranchée (La), anc. cense, cne de Languimberg, construite en 1750.

Maison-Perry (La), éc., cne de Vitrimont.

Maison-Puny (La), éc., cne de Varangéville.

Maison-Rouge (La), anc. cense, cne de St-Quirin.

Maison-Rouge (La), éc., cne de Saxon; — f., cne de Croismare.

Maison-Rustique (La), éc., cne de Gondrexange.

Maisons isolées, éc., cne d'Hudiviller.

Maisons-Rouges (Les), f. et écs, cne de Phalsbourg.

Maisons-sur-la-route (Les), section de la commune de Marainviller.

Maisonville, éc., cne de Pont-à-Mousson.

Maixe (pron. *Mâche*), con de Lunéville (Nord). — *Karolus de Marches.* 1130. Tr. des ch., l. Abb. de Beaupré, no 1. — *De Marchesse.* 1135. H. L., II, c. 306. — *De Marchis.* 1127-1168. Abb. de Clairlieu. — *Maxe près Einville.* 1622. Tr. des ch., l. Rosières III, no 65. — *Maxe,* vulgairement *Mache.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Maixe relevait de la châtellenie de Lunéville, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Maixe-la-Petite, ham., cne de Maixe.

Maize, ermit., cne de Vannes.

Maizerais, ham. (fief), cne d'Essey-et-Maizerais. — *Capella Masiriaci, — Masiriacum super fluvium Mattis.* 895. Hist. de l'abb. de St-Mihiel, p. 438. — *Maiseris.* 1284. Tr. des ch., l. Bouconville II, no 5. — *Maseris.* 1326. Ib., no 71. — *Maizeray-en-Voivre.* 1773. Ib., Fois et hommages. — Le fief de Maizerais relevait de la baronnie d'Apremont.

Maizières et Maizières-lès-Vic, con de Château-Salins.

— *Gervoldus de Maceriis*; — *allodium de Maceriis*. 1182, 1189. Abb. de Haute-Seille. — *De Masires*. 1174. Ib. — *Villa de Mensires*. 1288. Ib. — *Ecclesia de Meyeres* (?) 1291. Ord. præm. ann., II, c. 465. — Village de la châtellenie de La Garde, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Maizières et Maizières-lès-Toul, c^on de Toul (Sud). — *Capella de Mazeriis*. 1051. H. L., I, c. 432. — *Maseriarœ* et *Maseriœ*. 1091. Ib., c. 492. — *Gerardus de Maceriis*. 1172. Tr. des ch., l. Abb. de Clairlieu, n° 1. — *Masières*. 1476. Ib., reg. B. 1, f° 349. — Chef-lieu d'une châtellenie du temporel de l'évêché de Toul, bail. de cette ville. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Malade (chemin du), c^ne d'Haussonville.

Malades (Devant-les et Es-), cantons du territoire de Leintrey.

Maladie. Un titre de 1417 (Tr. des ch., l. Nancy I, n° 15) fait mention d'un bois de ce nom près d'Ormes.

Maladrerie et Maladrie (La), cantons des territoires de Bidestroff, Domptail et Einville.

Maladrie (La), nom donné à quelques maisons du hameau du Petit-Eich.

Maladrie (ruelle de la), c^ne de Bayon.

Maladrie (Champ-de-la-), canton du territoire de Nomeny.

Malaucourt, c^on de Delme. — *Malodicurtis*. 828. Hist. de l'abb. de S^t-Mihiel, p. 428. — *Mallaucourt*. 1427. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 154. — Village de la châtellenie de Vic, du temporel de l'évêché de Metz. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Malbrouque (chemin de), c^ne de Tremblecourt.

Maldiné (La), fief, c^ne d'Haraucourt-sur-Seille.

Malgrange (La Grande-), ch., c^ne de Jarville, déjà qualifié de château et maison de plaisance en 1594; il y eut un haras ducal au commencement du XVII^e siècle. — *La Valgrange*. 1401. Généalogie de la maison du Châtelet, pr., p. 24-26. — *La Malle grainge*. 1558. Tr. des ch., reg. B. 5631. — *La Mallegrange lès Nancy*. 1563. Ib., l. Nancy II, n° 62. — *La Vieille Malgrange*. 1604. Rec. gén.

Malgranges (Les Petites), maison de santé, f., ch. et écs, c^ne de Jarville.

Malgré-Colle, éc., c^ne de Nitting.

Malgré-Jean, f., cne de Badonviller.

Malgré-Moussey ou Xirxange. (V. ce dernier mot.)

Malgré-Voivre, us., cne de Glonville.

Malgré-Xousse, éc., cne de La Garde.

Malleloy, con de Nomeny. — *Malleroy.* 1324. Coll. St-Georges. — *Maleroy.* 1417. Tr. des ch., l. Condé, no 31. — *Malnoy.* 1709. Pouillé. — Siége d'un comté érigé en 1724. — Archip. de Mousson, dio. de Metz.

Malmaison (chemins de la), cnes de Bainville-aux-Miroirs et de Giriviller.

Malméry (La), f., cne de Zommange.

Malnoy, vil. détruit, près de Nomeny.

Malzéville, con de Nancy (Est). — *Villa de Margeville.* 1130. H. L., II, c. 290. — *Mareseivilla.* 1176-1205. Abb. de Clairlieu. — *Malisevila.* 1231. Ib. — *Malesevilla.* 1246. Ib. — *Mallisei villa.* xive s. Chr. med. mon. H. L., I, c. 76. — *Marzeville.* 1390. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine II, no 13. — *Mallezéville.* 1444. Ib., l. Nancy I, no 46. — *Malzéville devant Nancy.* 1494. Ib., l. Amance, no 16. — *Malezéville près Nancy.* 1496. Cart. Nancy dom. I, fo 13. — Le fief de Malzéville relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Malzey ou Molzey, vil. détruit, près d'Aingeray. — *Molisiacum.* 965. H. L., I, c. 374. — *Molesiacum.* 982. Ib., c. 390. — *Molosiacum.* 1050. Ib., c. 429. — *Mallisey.* 1322. Tr. des ch., l. Gondreville, no 35. — La carte de l'Etat major indique les ruines de Malzey et le bois de ce nom.

Mamey, con de Domêvre. — *Villa que vocatur Mamacus, in comitatu Surpontensi.* 918. H. M., p. 56. — *Maumey.* 1344. Tr. des ch., l. Pierrefort, no 75. — *Mayey.* 1402. Ib., l. Fiefs de Nancy, no 42. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Mandeguerre (chemin de), cne de La Neuveville-derrière-Foug.

Mandres-aux-Quatre-Tours, con de Domêvre. — *Mandræ.* 1033. H. L., I, c. 408. — *Balduinus* et *domus* (le château) *de Mandles.* xiie s. Tr. des ch., l. Mandres, no 28. — *N., doyen de la crestientei de Mandres.* 1270. Tr. des ch., l. Pont fiefs III, no 3. — *La fort maison de Mandres en Weiwre.* 1339. Ib., l. Apremont, 29e liasse, no 25. — Mandres éiait le siége d'une prévôté, bail. de Pont-à-

Mousson, créée en 1698. — Il fut, au XIII^e^ siècle, le chef-lieu d'un district ecclésiastique, appelé la chrétienté de Mandres, dont la circonscription est inconnue. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

MANDREVILLE, vil. détruit, près de Diarville. — *Mendreville.* 1444. Tr. des ch., l. Vaudémont dom., n° 22.

MANÉE (LA CENSE-), f., c^ne^ de Turquestein.

MANGONVILLE, c^on^ d'Haroué. — *Villa que vocatur Mangunvile in comitatu Sointense.* 942. Abb. de Bouxières. — *Magunville in comitatu Segentense.* Id. Ib. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

MANHOUÉ, c^on^ de Château-Salins. — *Richerus de Mainwe.* 1195. Abb. de Beaupré. — *Manwet, Manugua, Manguey, Manwey, Manweit.* XIII^e^ s. Abb. de Salival. — *Manwoy.* 1616. Dom. d'Einville. — *Le viel Manwuey.* 1635. Dom. de Nomeny. — *Manwy.* 1642. Pouillé de Metz. — Archip. de Delme, dio. de Toul.

MANILLE, anc. chap., près d'Autrey.

MANIVELLE (LA), scierie, c^ne^ de Pierre-Percée.

MANONCOURT-EN-VERMOIS, c^on^ de S^t^-Nicolas. — *Manicocurtis in pago Calvomontense.* 770. H. L., I, c. 288. — *Manuncourt.* 1147. H. L., II, c. 331. — *Capella Mannoni curtis.* 1188. Ib., c. 399. — *Masnoncourt.* 1258. Abb. de Clairlieu. — *Mernoncuria.* 1357. Pr. de Flavigny. — Doy. de Port, dio. de Toul.

MANONCOURT-EN-VOIVRE, c^on^ de Domèvre. — *Manonis curtis.* 836. H. L., I, c. 301. — *Manmonis curtis.* 870. H. T., p. 2. — *Mammonis curtis.* 884. H. L., I, c. 317. *Mannonis cortis, Sancti Apri villa.* Hist. eps. tul. ad an. 963-994. Ib., c. 148. — *Manoncuria en Voivre.* 1359. Abb. de S^t^-Epvre. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

MANONCOURT-SUR-SEILLE, c^on^ de Nomeny. — *Manoncourt en Saunois.* 1287. Antonistes de Pont-à-Mousson. — *Manoncort.* 1370. Tr. des ch., l. Nomeny II, n° 8. — Le fief de Manoncourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Nomeny, dio. de Metz.

MANONVILLE, c^on^ de Domèvre. — *Mannonis villa.* 977. H. M., p. 82. — *Monoldi villa* (?) Hist. eps. tul. ad an. 996-1018. H. L., I, c. 165 (attribution donnée dans H. T., texte, p. 343). — *Menovile.* 1262. Tr. des ch., l. Pont dom. II, n° 4. — *Menonville.* 1275. Cart. de Rengéval,

f° 26 v°. — Le fief de Manonville relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

MANONVILLER, c^on de Lunéville (Sud-Est). — Le fief de Manonviller relevait du comté de Blâmont. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

MANTONCOURT, vil. détruit, près d'Ommerey. — *Ecclesia de Mantoncourt.* 1219. Abb. de Haute-Seille. — *Mantoncort.* 1273. Tr. des ch., l. Moyenvic I, n° 1. — *Mantucor.* 1288. Abb. de Haute-Seille.

MARAINVILLER, c^on de Lunéville (Sud-Est). — *Cono de Murinviler.* 1152. Abb. de Beaupré. — *Alodium cum ecclesia de Malenviler.* 1157. Abb. de Belchamp. — *Mairenviler.* 1268. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 4. — *Meranviler.* 1272, Ib., n° 7. — *Marenvilleir.* 1324. Ib., n° 76. — Doy. de Port, dio. de Toul.

MARBACHE, c^on de Nancy (Nord). — *Ecclesia in Merbechia, in comitatu Scarponinsi.* 896. H. T., p. 12. — *Mebarchia.* Hist. eps. tul. ad an. 895-907. H. L., I, c. 130. — *Marbagium.* 1065. Ib., c. 455. — *Allodium de Marbage.* 1181. Ord. præm. ann., II, c. 137. — *De Barbage.* 1196. Prémontrés de Pont-à-Mousson. — *Marbasches.* 1268. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 115. — *Merbage.* 1272. Prémontrés. — *Merbache, Merbaiche.* 1333. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine, n° 19. — *Marbaiche.* 1365. Ib., l. l'Avantgarde, n° 7. — Le fief de Marbache relevait de la châtellenie de l'Avantgarde, bail. de Nancy. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

MARCARERIE (LA), ham., c^ne de Vasperviller.

MARCHANDE (LA), f., c^ne de Coutures.

MARCHANDS (chemins des), c^nes de Noviant-aux-Prés, Viéville-en-Haye et Lixières.

MARCHANDS (chemin des), c^ne de Méréville. — *Via mercatoria.* 1094. H. L., I, c. 498.

MARÉVILLE, hospice d'aliénés, c^ue de Laxou; hôpital de pestiférés fondé au XVI^e siècle. — *Merville.* 1590. Dom. de Nancy. — *Marainville.* 1602. Arch. de Nancy.

MARIMONT, c^on d'Albestroff. — *Castrum de Morsperch.* 1266. Tr. des ch., l. Deux-Ponts, n° 5. — *Chastellerie de Morespert.* 1291. Ib., l. Pont fiefs III, n° 6. — *Castrum Moersberg.* 1298. Als. dipl., II, p. 67. — *Moresperch.* 1300. Tr. des ch., l. Bitche, Castres, etc., n° 34. — *Morpas.* 1344. Ib., l. Dieuze I, n° 16. — *Morpach.* 1401. Ib., l. Condé,

n° 22. — *Molberc.* 1420. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 84. — *Molzberg.* 1490. Ib., l. Fiefs divers II, n° 39. — *Mersprich.* 1571. Ib., l. Puttelange, n° 76. — *Morpec.* 1481. Dom. de Dieuze. — *Mersperg.* 1606. Als. dipl., II, p. 483. — *Morsprich.* 1616. Dom. de Dieuze.

Marimont, fief du bail. d'Allemagne, fut le chef-lieu d'une châtellenie et d'une mairie, qualifiée de *mère-court*, de laquelle dépendaient les villages de Cutting, Bassing, Domnom, Guinzeling et Loudrefing; la châtellenie comprenait une partie des cantons actuels de Dieuze et d'Albestroff. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Marimont, ch., c^ne^ de Bourdonnay; village en 1710.

Marivaux, f., c^ne^ de Bezaumont.

Marjac, nom d'un canton du territoire de Hesse où se voient des débris de constructions que la tradition attribue, probablement par erreur, à une maison de Templiers.

Marmottes (chemin des), c^ne^ de Barbas.

Marnoel, éc. (maison franche et haute justice érigée en 1708), c^ne^ d'Azerailles. — *Grosse Marnouel.* 1564. Jésuites de Nancy. — *Marnoüelle.* 1608. Ib. — *Marnouel.* 1629. Ib. — *Mairenoël.* 1710. Pouillé.

Maron, c^on^ de Nancy (Nord). — *Ecclesia Sancti Gengulphi de Maioron, — Mairon.* 1126. H. L., II, c. 279. — Le fief de Maron relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Marouilleux, f., c^ne^ de Goviller.

Marquis, f. et us., c^ne^ de Turquestein; — scieries, c^nes^ de St-Sauveur et de Petit-Mont.

Marsal, ville, c^on^ de Vic. — *Vicani Marosallenses.* Inscription de l'an 44 de J.-C., trouvée à Marsal en 1842. — *Marsallo Vico, Marsalli.* Tiers de sou. Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine, I, p. 127-146, et Et. num., p. 131-134. — *Marsallum.* 709. H. L., I., c. 265. — *Patella salis in Marsalla villa.* 763. Als. dipl., I, p. 39. — *Marsella.* 896. Ib., p. 97. — *Apud Maresalis.* 1179. Ib., p. 268. — *Villa de Marsal.* 1191. Abb. de Haute-Seille. — *Mersa.* 1195. Abb. de Beaupré. — *Marsaulum.* 1262. Ib. — *Marsau.* 1284. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 17. — *Marsaul.* 1293. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 13. — *Salinæ de Marceallo.* Chr. eps. met. ad an. 1296-1301. H. M., p. 2. — *Marcellum.* 1326. Abb. de Salival. — *Marsault.* 1363. Cath. de Toul. — *Marsaulz*

(mesure de). 1371. Tr. des ch., l. Nancy I, n° 14. — *Marxaul.* 1427. Ib., l. Fiefs de Nancy, n° 154. — *Marsalium, alias Marcellum; — Marsallum castellum, à sale nomen videtur accepisse.* 1675. Not. Gall., p. 496. — Le peuple prononce *Maa.* 1779. Descr. de la Lor.

Marsal fut le chef-lieu d'une prévôté, bail. de Nancy, créée en 1698, et qui avait ses coutumes particulières. — Il était le siége d'un archidiaconé, dio. de Metz, comprenant huit archiprêtrés, parmi lesquels ceux d'Haboudange, Morhange et Marsal. De ce dernier dépendaient : Amenoncourt, Arracourt (Juvrecourt), Athienville, Autrepierre, Bezange-la-Grande, Bezange-la-Petite, Blanche-Église, Blémerey, Bourdonnay, Bures, Domjevin, Donnelay (Ley), Emberménil (Vaucourt), Gogney, Haraucourt, Hénaménil, Juvelise, La Garde (Xures), La Neuveville-aux-Bois, Leintrey (Vého), Lezey, Maizières (Raucourt, Hellocourt), Manonviller, Marsal, Moncel, Moncourt, Mouacourt, Mulcey, Ommerey, Parroy (Coincourt), Réchicourt-la-Petite, Reillon (Chazelles, Gondrexon), Remoncourt, Repaix, S^t^-Martin, S^t^-Médard, Salival, Sornéville, Verdenal, Xousse.

Martelbergkoff, mont., c^ne^ de Walscheid.

Marthéchamp, tuilerie, c^ne^ de Méréville.

Marthemont, c^on^ de Vézelise. — *Martini mons cum ecclesia.* 1091. H. L., I, c. 489. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Marthil, c^on^ de Delme. — *Villam nuncupante Martem, in pago Moslinse.* 717. Pardessus, Diplomata, II, p. 313. — *Villa vocabulo Til, in pago Salninse, cum ecclesia in honore Sanctæ Mariæ.* 952. H. M., p. 68. — *Tilium.* 1192. Ib., p. 154. — *Thille.* 1427. Tr. des ch., l. Viviers, n° 22. — Village du comté de Morhange. — Archip. de Morhange, dio. de Metz.

Martinbois, f., c^ne^ d'Hériménil; anc. mét. à l'abbaye de Beaupré. — *Martinbosc.* 1130. Abb. de Beaupré. — *Alodium de Marenbois.* 1135. Tr. des ch., l. Abb. de Beaupré, n° 1. — *Martini nemus.* 1147. Abb. de Beaupré. — *Martius nemus.* 1159. H. L., II, c. 357. — *Possessio de Martinbois.* 1163. Abb. de Beaupré. — *Grangia de Martinbosco.* 1182. Ib. — *Martinbos.* 1262. Ib.

Martincourt, c^on^ de Domèvre. — *Alodium de Martincurt.* XII^e^ s. Cart. de Rengéval, f° 16 v°. — *Martincort.* 1304. Tr. des ch., l. Pont dom. II, n° 13. — *Mairtin-*

court. 1315. Ib., l. Fiefs de Nancy, n° 139. — *Mertincourt desous Pierefort.* 1344. Ib., l. Pierrefort, n° 75.— Le fief de Martincourt relevait de la terre de Pierrefort, bail. de Nancy. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Martincourt, f. et ch. (cense-fief), c^ne^ de La Garde.

Martincroix, vil. détruit, dans le voisinage de S^t^-Clément, Laronxe et Chenevières. — *Martincruix, Martin croix.* 1309. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 164, et Deneuvre, n° 61.

Martinsmühl, m^in^, c^ne^ d'Hangviller.

Martinval, ham., c^ne^ de Vacqueville. — Il est parlé d'endroits de ce nom près de l'abbaye de Clairlieu (*Martini vallis.* 1168–1193. Abb. de Clairlieu) et de la forêt d'Ecrouves : *Locus qui dicitur Martinivallis.* 1214. Cart. de Rengéval, f° 14.

Maruchasnel (*petrosa de*), carrière située dans le voisinage de Chaligny. 1168–1193. Abb. de Clairlieu.

Masellos, lieu inconnu, mentionné avec Atton et Blénod dans des diplômes pour l'abbaye de St-Epvre. 836. H. L., I, c. 301. — *Mosellas.* 884. Ib., c. 318. — *Minasellos.* 965. Ib., c. 376. — C'est peut-être Jezainville, où l'abbaye de S^t^-Epvre possédait des biens?

Math (La), c^on^ de Gerbéviller. — *Territorium de la Marz.* 1178. Abb. de Beaupré. — *Boix de Clerleu preis la Mars.* 1296. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 42. — *La Mairs.* 1315. Ib., l. Fiefs de Nancy, n° 141. — *La Mais.* 1502. Dom. d'Einville. — *Math* (*La*) ou *La Maix.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de La Math relevait de la châtellenie de Rosières, bailliage de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Mattmühl, m^in^, c^ne^ de Sarrebourg. — *Mattemul* (moulin des prés). 1335. Abb. de Vergaville.

Matin, éc., c^ne^ de Donnelay.

Mattecourt, f., c^ne^ de S^t^-Remy-aux-Bois; vil. détruit, puis métairie à l'abbaye de Beaupré. — *Vicus de Matricort; — ecclesia de Matricort libera quondam fuit capella, que de prebenda Sancti Goerici de Espinal proprie dinoscitur antiquitus extitisse; — villula de Matricort.* 1173. Abb. de Beaupré. — *Cono magister, — Hugo presbiter de Matrecort.* 1185. Ib.

Mattexey, c^on^ de Gerbéviller. — Fief relevant de la

châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Mauchère, ruis., prend sa source à Haussonville et se jette dans l'Euron.

Mauvais, scierie, c^ne de S^t-Sauveur.

Mauvaise-Femme (chemin de la), c^ne de Flin.

Mauvais-Lieu, éc., c^ne de Villey-le-Sec.

Maxéville (pron. *Machéville*), c^on de Nancy (Nord). — *Marchevilla.* 1224. Coll. S^t-Georges. — *Marchainville lez Nancy.* 1544. Tr. des ch., l. Nancy II, n° 32. — *Maxainville.* 1595. Ib., l. Nancy III, n° 41. — Le fief de Maxéville relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Mazagran, éc^s, c^nes de Bayonville et de Chaligny; — scierie, c^ne de S^t-Sauveur.

Mazelure, mét., c^ne d'Azerailles; métairie et chapelle à l'abbaye de Moyenmoutier. — *Grainge de Mazerueles.* 1282. Tr. des ch., l. Deneuvre, n° 3. — *Mezerueles, Meseruelle.* 1295. Ib., n° 11. — *Maxeruelle.* 1313. Ib., l. Lunéville I, n° 17.

Mazerot, ruis., formé des eaux de la fontaine Berthe, territoire de Fontenoy-la-Joute, se jette dans la Meurthe.

Mazerules, c^on de Château-Salins. — *Maseriolæ.* 1127-1168. Pr. de Flavigny. — *Bencelinus de Maseroles.* 1210. H. L. I, c. 525. — *Maizeruelles.* 1283. Ordre de Malte. — *Mazeruelles dessous Amance.* 1411. Tr. des ch., l. Amance, n° 13. — *Mazereulle* et *Mazaruelles.* 1658. Ordre de Malte. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Médératt-Mühl, ruis., prend sa source à Dabo et se jette dans la Zorn.

Médreville, ham., c^ne de Nancy.

Méhon, f., c^ne de Deuxville; fief érigé en 1598; chapelle fondée en 1650.

Méharménil, anc. m^in à l'abbaye de Beaupré, sur la Mortagne, entre Gerbéviller et Xermaménil. — *Amermasnil.* 1130. Abb. de Beaupré. — *Hamermasnil.* 1135. Ib. — *Pons de Hameharmasnil supra Mortesnam.* 1178. Ib. — *Harmeharmasnil super Mortennam fluvium.* V. 1189. Ib. — *Meharmenil, Mehartmesnil.* 1218. Ib.

Méhoncourt, c^on de Bayon. — Fief relevant de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Melkerhoff (Le), f^{e}, c^{nes} de Fénétrange et de Bieberskirch.

Ménagerie (La), éc., c^{ne} de Chanteheux; maison érigée en fief, en 1705, sous le nom de *Mussey*.

Ménagerie-de-la-Malgrange (La), f. dépendant autrefois de La Malgrange, vendue comme propriété nationale en 1796.

Menelle (La), ham., c^{ne} de Pierre-Percée.

Menge, anc. m^{in} près de Vézelise. — *Le molin de Menge.* 1406. Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 16 bis.

Ménil (Le), éc. (fief), c^{ne} de Marbache.

Ménil (Le), fief au village du Ménil-Mitry.

Ménil, faub. de Lunéville; fief; prieuré de Bénédictins fondé au xviii^{e} siècle. — *Masnis.* 1251. Tr. des ch., l. Lunéville I, n° 53. — *Mesny, Maisnilz.* 1315. Ib., n^{os} 20 et 21. — *Mesnis.* 1318. Ib., n° 55.

Ménil, f., c^{ne} de Prévocourt; vil. détruit; seigneurie et franc alleu. — *Alodium de Masnis.* 1177. Tr. des ch., l. Abb. de l'Isle, n° 46. — *Mannis.* 1283. Ib., l. Pont addit., n° 1. — *Maignye* et *Maignix.* 1318. Ib., l. Pont ecclésiast., n° 126. — *La ville de Mesnilz sur Nyedz.* 1505. Ib., l. Viviers, n° 41. — Le fief de Ménil relevait du marquisat de Pont-à-Mousson.

Ménil-Flin, ham., c^{ne} de Flin. — *Masnile.* 1111. H. L., I, c. 439. — *Lou Mesnil.* 1289. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 15. — *Manillum.* 1304. Ib., l. Deneuvre, n° 15. — *Masnis.* 1345. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 52. — Le fief de Ménil relevait du comté de Blâmont.

Ménil-la-Tour, c^{on} de Toul (Nord). — *Mansile.* 1168-1193. H. T., p. 95. — *Manis.* 1270. Cart. de Rengéval, f° 27 v°. — *Manillum.* 1384. Cath. de Toul. — *Ménil lez Toul.* 1594. Dénombrement de la Lorraine. — Le fief de Ménil-la-Tour relevait, au xvi^{e} siècle, de la baronnie d'Apremont; il est qualifié, au siècle dernier, de franc alleu et pairie de l'évêché de Toul. — Doy. et dio. de cette ville.

Ménillot, c^{on} de Toul (Sud). — *Alodium cum capella quod dicitur Mansionile juxta Cauliacum* (Choloy). 1069. H. L., I, c. 465. — *Manilla.* 1359. Abb. de S^{t}-Epvre. — Village de la prévôté de Villey-S^{t}-Etienne, du temporel du chapitre de la cathédrale de Toul. — Doy. et dio. de cette ville.

Ménil-Mitry (Le), c^{on} d'Haroué. — *Manullum.* 1224.

Pr. de Flavigny. — *Manille.* 1350. Tr. des ch., l. Nancy I, n° 117. — *Ménil-devant-Bayon.* 1709. Pouillé. — *Franc alleu du Ménil-la-Grenade devant Bayon.* 1781. Tr. des ch., Fois et hommages. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ménils (Les), c^on de Pont-à-Mousson; commune formée des hameaux de Norroy, Xon et Héminville. — *Maignix dezous Mousons.* 1323. Tr. des ch., l. Pont dom. II, n° 19. — *Les Megni delez lou Pont à Moussons.* 1345. Tr. des ch., l. Pont-à-Mousson, n° 28. — *Les trois villes des Magnilz desoubz le chastei de Mouson, appelées Noweroy, Soixon et Hameyville.* 1385. Ib., n° 42. — *Les Mesnilz davant le Pont.* 1438. Ib., l. Pont addit., n° 1. — Le fief des Ménils relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Mousson, dio. de Metz.

Ménil-Saint-Martin, f., c^ne de Benney; village en 1612, avec une église mère de celle de Benney; cense-fief, haute justice au siècle dernier. — La carte de l'Etat major l'appelle *Ménil-Thomassin* — Le fief de Ménil relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville.

Ménil-Saint-Michel, f., c^ne de Benney.

Ménival, f., c^ne de Fonteny; anc. mét. à l'abbaye de Salival. — *Marchineval, Marchinivals* et *Massenevias.* 1160. Cart. de Salival. — *Grangia Maffennenias,* — *Machennuras.* 1180. Ord. præm. ann., II, c. 454. — *Messenival.* 1286. Cart. de Salival.

Mentseille, éc., c^ne de Lixières.

Mercy, fief au village de Custines.

Méréville, c^on de Nancy (Ouest). — *Amerelli villa.* 1065. H. L., I, c. 456. — *Sylva de Amerelli villa.* 1094. Ib., c. 498. — *Amcralli villa.* 1105. Ib., c. 516. — *Merevilla.* 1127-1168. — Abb. de Clairlieu. — *Merelvilla.* 1183. Ib. — *Mereiville.* 1349. Tr. des ch., l. Fiefs de Lorraine, n° 21. — Le fief de Méréville relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Mérigny, ch., c^ne de Saulxures-lès-Vannes. — *Medulphi mansus* (?) x^e s. Hist. eps. tul. ad an. 622-654. H. L., I, c. 126.

Merlinsol, f., c^ne de Chambrey.

Mervaville, f., c^ne de Flin; prieuré de Bénédictins fondé au xii^e siècle; village détruit au xvii^e, puis métairie

aux Bénédictins de Breuil. — *Mervavilla.* V. 1150. H. L., I, c. 434. — *Mervalville.* 1296. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 43.

Merviller, c^on de Baccarat. — *Marviller.* 1301. H. L., II, c. 552. — *Murvilleir.* 1314. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 96. — *Murviller.* 1315. Ib., l. Deneuvre, n° 21. — Village de la châtellenie de Baccarat, du temporel de l'évêché de Metz. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Mesnil (Le), éc., c^ne de Flavigny.

Messein, c^on de Nancy (Ouest). — *Terra de Mizon.* 1094. H. L., I, c. 498. — *Ecclesia Sancti Petri de Metiens.* 1126. Ib., II, c. 379. — *Micins.* 1168-1193. Abb. de Clairlieu. — *Lou chastes de Meciens.* 1264. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 117. — *Missiens.* 1291. Ib., l. Chaligny, n° 3. — Le fief de Messein relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville. — Doy. et dio. de Toul.

Métairies-de-Saint-Quirin (Les), c^on de Lorquin; commune composée de hameaux et d'écarts. — Archip. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Méterquin, Miterquin ou Métrequin, vil. détruit, près de Fribourg. — Il y a un chemin de *Devant-Maitrequin,* c^ne de Fribourg.

Metting, c^on de Phalsbourg. — *Mettingen.* 1719. Tr. des ch., l. Fénétrange VII, n° 10. — Village de la baronnie de Fénétrange. — Archip. de Bouquenom, dio. de Metz.

Mettingermühl, m^in, c^ne de Metting.

Metz (faubourg de), c^ne de Nancy.

Metz (Pays de), contrée arrosée par la Moselle dont elle porte souvent le nom dans les anciens diplômes, ayant pour chef-lieu la cité de Metz, et dans laquelle étaient enclavés plusieurs *pagi* compris, en totalité ou en partie, dans le territoire qui forme aujourd'hui le département de la Meurthe; c'étaient : 1° le *pagus Mettinsis;* 2° le *pagus Salininsis;* 3° le *pagus Gerbercursis;* 4° le *pagus Scarponensis;* 5° le *pagus Scarmensis.* Le premier de ces *pagi* est différemment dénommé ou qualifié : *Pagus Moslinsis.* 717. H. L., I, c. 269. — *Pagus Mosilensis.* V. 775. Gesta episcoporum Metensium. Ib., c. 60. — *Ducatus Moslinsis in comitato Metense,* — *ducatus Moslingis in comitatu Metensi.* 783. Ib., c. 291 et 292.

— *Pagus Mettinsis.* 848. H. M., p. 26. — *Pagus Muslinsis.* 857. Ib., p. 31. — *Pagus et comitatus Metinsis.* 892. Ib., p. 49. — *Pagus et comitatus Moslinsis.* 936. Ib., p. 62. — *Pagus Moslensis.* 950. Coll. St-Georges. — Ce pagus comprenait la partie nord de l'arrondissement de Château-Salins, à partir de Salone jusqu'à la limite du département, vers le village de Marthil.

Metz (chemins de), cnes de Rémériville, Art-sur-Meurthe, Tomblaine, Eulmont, Mazerules, L'Aître-sous-Amance, Amance, Bouxières-aux-Chênes, Villers-lès-Moivron, Moivron, Bouxières-sous-Froidmont, Chenicourt, Eply, Les Ménils, Bacourt, Chicourt, Jeandelincourt, Haboudange, Blénod-lès-Pont-à-Mousson.

Metz (vieille route de), chemins, cnes d'Imling et de Pont-à-Mousson.

Metzing, ham., cne de Riche.

Meule (La Haute et la Basse-), us^{es}, cne de Badonviller.

Meuniers (chemins des), cnes de Diarville, Lupcourt et Guntzwiller.

Meurthe, riv., a ses sources dans la chaîne des Vosges, suit un cours d'environ 76 kilom., du sud-est au nord-ouest, et se jette dans la Moselle près de Frouard, au lieu dit la Gueule-d'Enfer. — *Murtha.* 667. Pardessus, Diplomata, II, p. 147. — *Flumen Murtœ.* 671. H. L., I, c. 259. — Murt. 880. Ib., c. 316-317. — *Fluvius Mort.* 912. Ib., c. 335. — *Fluvius Mortuus.* 935. Abb. de Bouxières. — *Aqua nomine Murth.* 1073. Ib. — *Mortensis fluvius.* 1147. H. L., II, c. 328. — *Murtis.* 1156. Abb. de Beaupré. — *Morta fluvius.* xiie s Tertia vita s. Hidulfi, p. 24. — *La revière de Muert.* 1289. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 15. — *Murt.* 1318. Ib., l. Lunéville I, n° 55. — *Mur.* 1325. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 47. — *Meux.* 1429. Prêcheresses de Nancy.

Mexet (pron. *Méchet*), éc., cne d'Haussonville; vil. détruit; l'abbaye de Beaupré y avait une grange au commencement du siècle dernier. — *Marcei.* 1290. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 29. — *Mercei.* 1301. Ib., l. Nancy I, n° 102 bis. — *Marceyum.* 1357. Pr. de Flavigny. — *Mercey.* 1594. Dénombrement de la Lorraine. — *Mexy.* 1727. Abb. de Beaupré. — Le fief de Mexet relevait de la châtellenie de Nancy, bail. de cette ville.

Meyenthal, éc., cne de Walscheid.

Mezan, mie (cense-fief), cne de Gerbéviller. — *Amezan.* 1779. Descr. de la Lor.

Michaux, mie, cne de Thuilley-aux-Groseilles.

Midreville, vil. détruit au xviie siècle, près de Diarville.

Mignéville, con de Baccarat. — *Alodium de Magnervilla.* 1152. Tr. des ch., l. Senones, no 8. — *Magnéville.* 1711. Benoît Picart, Pouillé de Toul, I, p. 257. — Le fief de Mignéville relevait du comté de Blâmont. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Milbert ou Milberg, f., cne de Romécourt.

Millery et Millery-aux-Templiers, con de Pont-à-Mousson. — *Miliriacus.* 745. Pardessus, Diplomata, II, p. 399. — *Ecclesia in Melariclo, in comitatu Scarponinsi.* 896. H. T., p. 12. — *Melaridum.* xe s. Hist. eps. tul. ad an. 895-907. H. L., I, c. 130. — *Vin de montagne de Millerei.* 1238. Tr. des ch., l. Pont dom. II, no 2. — Archip. de Mousson, dio. de Metz.

Millery (les Batiments), f., cne de Millery.

Mine (La), saline, cne de Vic, à l'endroit où la carte de l'Etat major porte : *Mine de sel gemme.*

Mine (chemin de la), cne de Noviant-aux-Prés.

Minière (La) ou le Haut-Bois, bois, cnes de Lorquin, Hattigny, etc., d'où l'on extrayait, vers la fin du siècle dernier, du minerai pour les forges de Cirey.

Miniqueguerre, éc., cne de Languimberg.

Minorville, con de Domèvre. — *Ecclesia Minulfi villæ,* — *Menulfi* et *Menolfi villa.* 1065. H. L. I, c. 455-459. — *Menovilli villa.* 1105. Ib., c. 516. — *Menonville S. Gengoul.* 1404. Tr. des ch., l. Pont fiefs III, no 39. — *Menonville S. Gigoul.* 1407. Ib., l. Pont cité, no 22. — *Manonville* et *Menoville S. Gengoul.* 1418 et 1425. Ib., nos 24 et 25. — Le fief de Minorville relevait de la baronnie d'Apremont. — Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Misselhoff, f., cne de Bébing.

Mississipi, f. (fief érigé en 1724), cne de Moncel-lès-Lunéville.

Mitry, f., cne de Rosières-aux-Salines.

Mittelbronn, con de Phalsbourg. — *Mittelbrunn.* 1751. Als. ill., II, p. 199. — Ancien fief du comté de la Petite-Pierre. — Dio. de Strasbourg.

Mittersheim (vulgairement *Mitters,* qui se prononce *Mideurche*), con de Fénétrange. — *Villa de Muterchin-*

gen. 1328. Tr. des ch., l. Fénétrange IV, n° 13. — *Mittersheim* ou *Mitters*, se prononce aussi *Miderche.* 1779. Descr. de la Lor. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Moince, ruis., prend sa source à S^t^-Jure (Moselle) et se jette dans la Seille.

Moines (chemin des), c^ne^ de Chaligny.

Moises (Les), scieries et maison forestière, c^ne^ de Val-de-Bon-Moutier.

Moivron, c^on^ de Nomeny. — *Mons Vironis in pago Scarponinse.* 757. H. M., p. 11. — *Mauronias* (?) 875. Arch. de la Moselle : Abb. de S^te^-Glossinde. — *Montevironis cum ecclesia.* 876. H. M., p. 39. — *In Monte Virone nuncupata villa ecclesia in honore sancti Gorgonii.* 914. Ib., p. 55. — *Moyveron.* 1335. Tr. des ch., l. La Marche, n° 4. — *Mouveron.* 1602. Ib., l. Condé, n° 62. — *Moyeuveron.* 1642. Prémontrés de Pont-à-Mousson. — Village de la terre de Gorze. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Mollenot (Le), anc. m^in^ au chapitre de Remiremont, c^ne^ de Crévic.

Molmery (La), f., c^ne^ de Zommange.

Molring, c^on^ d'Albestroff. — *Mollering.* 1304. Abb. de Vergaville. — *Morlingen.* 1472. Tr. des ch., l. Fénétrange I, n° 116. — *Moloringue* ou *Platerbech.* 1699. Abb. de Vergaville. — Archip. de Vergaville, dio. de Metz.

Monacker (Le), mont., c^nes^ d'Abreschwiller et de Walscheid. Ce nom signifie *champ du moine.*

Monbois, éc. (fief érigé en 1764), c^ne^ de Nancy.

Moncel, c^on^ de Château-Salins. — *Monces.* 1206. Chartreux de Bosserville. — *Monceis.* 1260. Ib. — *Moncel-sur-Seille.* 1711. Arch., carte du territoire de la commune. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Moncel-lès-Lunéville, c^on^ de Lunéville (Sud-Est). — *Wadum de Monces.* 1130. Abb. de Beaupré. — *Moncellæ.* 1135. Tr. des ch., l. Abb. de Beaupré, n° 1. — *Monceps.* 1147. Abb. de Beaupré. — *Monceiæ.* 1163. Ib. — *Nova villa de Monceas.* 1224. Abb. de S^t^-Remy. — *Moncez.* 1318. Tr. des ch., l. Lunéville I, n° 16. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Moncelle (La), ruis., sort du département des Vosges et se jette dans la Meurthe.

Monchoix, éc., c^ne^ de S^t^-Germain.

Moncourt, c^on de Vic. — *Momonis curtis.* 1111. H. L., I, c. 529. — *L'englise de Moncort*, — *parochiatus de Moncort.* 1291. Ord. præm. ann., II, c. 465. — Archip. de Marsal, dio. de Metz.

Mon-Désert, éc., c^ne de Nancy.

Mondon, f. et maison forestière, c^ne de Moncel-lès-Lunéville.

Mondon (Basse-), f., c^ne de Moncel-lès-Lunéville.

Mondon, forêt et étang, c^ne de Moncel-lès-Lunéville. Les censes groupées autour de l'étang ou situées dans le bois, formaient, au siècle dernier, une communauté connue sous le nom de *Censes de la forêt de Mondon.* — *Mondonum.* 1130. Abb. de Beaupré. — *Nemus Mondonii.* 1135. Tr. des ch., l. Abb. de Beaupré, n° 1.

Monet, éc., c^ne d'Harboué.

Monfort, éc., c^ne de Magnières; ermitage, chef-lieu de la congrégation des Ermites de S^t-Jean-Baptiste au diocèse de Toul, désigné aussi sous le nom de *Notre-Dame-de-Montfort.*

Monfort, fief, c^ne de Jezainville.

Mon-Idée, éc., c^ne de Mulcey.

Moniet (Le) ou Saint-Christophe-le-Voué, prieuré de Bénédictins près de Deneuvre, fondé au XII^e siècle. — *Lou Moiniei.* 1280. Tr. des ch., l. Blâmont I, n° 11. — *Lou Moigniey desous Denuevre.* 1366. Ib., l. Deneuvre, n° 28. — *Lou Moinier.* 1370. Ib., l. Blâmont I, n° 131. — *Lou Mornuer.* 1371. Ib., l. Deneuvre, n° 27. — *Mornuet.* 1382. Ib., l. Blâmont I, n° 160.

Mon-Plaisir, éc^s, c^nes de Vandœuvre, Charey et Forcelles-S^t-Gorgon; — ch., c^ne de Morville-sur-Seille.

Mon-Repentir, éc^s, c^nes de Bouxières-aux-Chênes, Art-sur-Meurthe et Vandœuvre.

Mons (Le), nom donné au moulin haut de Barbonville dans des titres de 1291, 1292 et 1293. Jésuites de Nancy.

Monsaucourt, éc., c^ne de Vandœuvre.

Mont et Mont-sur-Meurthe, c^on de Gerbéviller. — *Montis.* 1114. H. L., I, c. 536. — *Ecclesia de Monz.* 1120. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 6. — *Mons.* 1315. Ib., l. Fiefs de Nancy, n° 140. — *Montes.* 1712. Pouillé. — Le fief de Mont relevait de la châtellenie de Lunéville, bail. de Nancy. — Doy. de Port, dio. de Toul.

Montagne (La), ruis., prend sa source sous Morey et se jette dans la Moselle.

Montagne-aux-Larrons, nom de la colline sur laquelle fut fondé, en 1025, le prieuré de Flavigny.

Montaigu, ch. et chap. (ermit. et fief), c^ne de La Neuveville-devant-Nancy. — *Niguiemons in pago Calvomontense* (?) 770. H. L., I, c. 288. — *Notre-Dame-du-Mont-Aigu.* 1608. Augustins de Nancy.

Montauban, ch., c^ne d'Houdemont; — éc^s, c^nes de Bainville-aux-Miroirs et de Montauville.

Montauville, c^on de Pont-à-Mousson. — *Montoiville preis dou Pont à Moussons.* 1335. Tr. des ch., l. Pont fiefs I, n° 108. — *Montoville.* 1424. Ib., l. Pont dom. II, n° 49. — Le fief de Montauville relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Doy. de Prény, dio. de Toul.

Montcette (La), éc., c^ne de La Chapelle.

Mont-Curel, mont., c^ne de Vandeléville.

Mont-d'Amon. (V. *Amon.*)

Mont-de-Biétry (Le), éc., c^ne de Thiaville.

Montdidier (en allemand *Didersberg*), c^on d'Albestroff; village érigé en 1628. — *Didersberg* ou *Didestroff.* 1779. Descr. de la Lor. — Archip. de Morhange, dio. de Metz.

Monterabeau, éc., c^ne de Deuxville.

Montet (Le), f. et ch., c^ne de Villers-lès-Nancy. — *La Maison forte dite le Chastellet, franç et libre alleud.* 1527. Tr. des ch., reg. B. 17, f° 1.

Montet (Le), partie du faubourg S^t-Pierre de Nancy, avec un couvent d'Oblats et une église.

Montenoy, c^on de Nomeny. — *Monthenoy.* 1619. Tr. des ch., l. Condé, n° 70. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Montheu (Le), f., c^ne de Dommartin-sous-Amance; vil. détruit; cense, haute justice au siècle dernier. — *Mons acutus.* 875. Arch. de la Moselle : Abb. de S^te-Glossinde. — *La grainge con dit Monteu de lez Dommartin desous Amance.* 1298. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 149. — *La seigneurie de Monteux.* 1494. Ib., l. Amance, n° 16. — *Mont.* 1594. Dénombrement de la Lorraine. — Le fief du Montheu relevait de la châtellenie d'Amance, bail. de Nancy.

Montigny, c^on de Baccarat. — *Allodium in Montiniaco.* 1152. Tr. des ch., l. Abb. de Senones, n° 8. — *Matheus*

de Monteini. 1175. Abb. de Beaupré. — *Monteigneiz* et *Monteigney.* 1332. Tr. des ch., I. Blâmont I, n° 86. — *Montigney.* 1363. Ib., n° 123. — *Montengney.* 1422. Ib., l. Blâmont fiefs, n° 88. — Le fief de Montigny relevait du comté de Blâmont. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Montjoie, seigneurie à Hénaménil.

Mont-Laval, f., c^ne^ d'Emberménil.

Mont-l'Etroit, c^on^ de Colombey. — *Montenonis* (?) x^e^ s. Hist. eps. tul. ad an. 622-654. H. L., I, c. 126. — *Mont Lattroye.* 1581. Tr. des ch., l. Ruppes II, n° 115. — *Mont-la-Troye.* 1756. Dép. de Metz. — Village de la châtellenie de Brixey, du temporel de l'évêché de Toul. — Doy. de Neufchâteau, dio. de Toul.

Mont-le-Vignoble, c^on^ de Toul (Sud). — *Montis.* x^e^ s. Hist. eps. tul. ad an. 622-654. H. L., I., c. 126. — *Villa de Montibus.* 1241. Tr. des ch., l. Gondreville, n° 29. — *Mons com dit lo Vinouz.* 1298. Ib., l. Nancy I, n° 102. — *Mont le Vignot.* 1613. Ib., l. Nancy IV, n° 21. — Le fief de Mont-le-Vignoble relevait de la châtellenie de Gondreville, bail. de Nancy. — Doy. et dio. de Toul.

Montreuil, vil. et ch. détruits, près de Bayon. — *Petrus de Mosterol.* 1135. Tr. des ch., l. Abb. de Beaupré, n° 1. — *Allodium de Mosteruel, — de Monsterol.* 1157. Abb. de Belchamp. — *Mosteriolum.* 1164. Abb. de Beaupré. — *Monasteriolum.* 1182. Ib. — *Mosterul.* 1185. Ib. — *Mosteruol.* 1195. Ib.

Montreux, c^on^ de Blâmont. — *Ecclesia de Munsteriolo.* 880. Ord. præm. ann., II, c. 538. — *Mosteriolum.* 886. H. L. I, c. 316. — *Mousteruelx* et *Mosteruel.* 1413. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 80. — *Montereul.* 1420. Ib., n° 85. — *Mosterieul.* 1452. Ib., n° 95. — Le fief de Montreux relevait du comté de Blâmont. — Doy. de Salm, dio. de Toul.

Mont-Richard, ch., c^ne^ de Pont-à-Mousson, érigé en fief, en 1641, sous le nom de l'*Ile-Richard,* et en haute justice en 1764.

Mont-Saint-Jean, mont., c^ne^ de Jeandelincourt.

Mont-Saint-Jean, mont., c^ne^ de Moyenvic.

Mont-Saint-Michel, mont., c^ne^ de Toul. (V. *Bar.*)

Mont-Toulon. (V. *Toulon.*)

Montzey, ham., c^ne^ de Loro-Montzey. — *Henricus de Monzeis.* 1178. Abb. de Beaupré. — *La ville de Monzey.*

1321. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 75. — *Monsey.* 1425. Ib., l. Châtel I, n° 9. — Le fief de Montzey relevait de la châtellenie de Châtel, bail. de Vosge.

Monze, m^in (et chap.), c^ne de Bezaumont. — *Moincia.* 1158. Prémontrés de Pont-à-Mousson. — *Moinse.* 1417. Tr. des ch., l. Pont ecclésiast., n° 128. — *Mosse.* 1637. Dom. de Dieulouard.

Moranviller, vil. détruit, près de Réménoville. — *Gerardus de Murinvilla.* 1179. Abb. de Beaupré. — *Moranville.* 1324. Tr. des ch., l. Fiefs de Nancy, n° 152. — *Morainviller.* 1621. Ib., l. Rosières III, n° 66.

Morey, c^on de Nomeny. — *Paulinus de Moreio.* 1159. H. L., II, c. 456. — *Moirey.* 1276. Tr. des ch., l. Pont ecclésiast., n° 10. — *Mourey.* 1426. Ib., l. Fiefs de Lorraine, n° 19. — Archip. de Mousson, dio. de Metz.

Moriviller, c^on de Gerbéviller. — *Morini villa.* 1027. H. L., I, c. 402. — *Parochiatus Murivillaris.* 1164. Abb. de Beaupré. — *Mouriviller.* 1377. Tr. des ch., l. S^t-Dié, n° 29. — Le fief de Moriviller relevait de la châtellenie de Rosières, bail. de Nancy. — Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Morsag-Saint-Jean, forêt, c^nes de Blanche-Eglise, Dieuze, Guéblange, Gelucourt, Lindre-Basse et Tarquinpol.

Mortagne (La) ou L'Agne, riv., prend sa source à Vanémont (Vosges) et se jette dans la Meurthe près du hameau qui porte son nom. — *Mortesna.* 1178. Abb. de Beaupré. *Mortesne fluvius.* 1186. Ib. *Mortenna.* V. 1189. Ib. — *Mortasne.* 1218. Ib. — *Mortanne.* 1325. Tr. des ch., l. Blâmont fiefs, n° 47. — *Mortana, hoc est parvum Mortam.* 1675. Not. Gall., p. 360.

Le pays arrosé par cette rivière formait un comté dont il est parlé, en 966, dans le titre de fondation de l'abbaye de Vergaville : *Comitatus Mortisna ubi Regimboldus præest.* Abb. de Vergaville.

Mortagne, ham., c^ne de Mont. — *Mortasme.* 1130. Abb. de Beaupré. — *Mortesna.* 1135. Tr. des ch., l. Abb. de Beaupré, n° 1. — *A., presbiter de Mortenna.* 1164. Abb. de Beaupré. — *Mortane.* 1296. Tr. des ch., l. Rosières I, n° 42. — *Mourtanne.* 1308. Ib., l. Lunéville I, n° 14. — *Mourtenne* et *Mortanne.* 1315. Ib., l. Fiefs de Nancy, n^os 140 et 141. — *Mortenne.* 1399. Ib., l. Lunéville I, n° 10.

— *Mortagne-sur-Meurthe.* 1779. Descr. de la Lor. — Le fief de Mortagne relevait de la châtellenie de Lunéville, bail. de Nancy.

Mortaute ou Morteau (La), f. et ch. (cense franche en 1415, fief en 1765), c^ne de Rosières-aux-Salines.

Morte-Saint-Jean, ancien lit de la Meurthe, sur le territoire de Bouxières-aux-Dames.

Morts (chemins des), c^nes de Beuvezin, St-Quirin, Méréville, Praye, Bouxières-aux-Chênes, Diarville, Deneuvre, Vannecourt, Romain, Lindre-Basse, Montdidier, St-Médard, Zarbeling, Fonteny, Prévocourt, Magnières, Ley.

Morts (chemin du Champ-des-), c^ne de Laxou.

Morts (chemin de la Haie-des-), c^ne de Grémecey.

Morville-lès-Vic, c^on de Château-Salins. — *Mortua villa.* 1197. Abb. de Salival. — *Morville lès Château-Salins.* 1530. Tr. des ch., l. Château-Salins, n° 77. — *Morville-de-Gorze.* 1756. Dép. de Metz. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Morville-sur-Nied, c^on de Delme. — Archip. de Delme, dio. de Metz.

Morville-sur-Seille, c^on de Pont-à-Mousson. — *Alodum Maurivilla, in comitatu Salninse, cum ecclesiis.* 958. Arch. : Emigré de Mars. — *Morville sor Saille.* 1231. Ib. — *Morville au Saulnois.* 1333. Cart. Pont fiefs, f° 142. — *Morvillate sur Seille.* 1336. Emigré de Mars. — Le fief de Morville relevait du marquisat de Pont-à-Mousson. — Archip. de Nomeny, dio. de Metz.

Mosé, étang dans la forêt la Reine.

Moselle (La), riv., prend sa source dans les Vosges, traverse le département de la Meurthe du sud au nord et se jette dans le Rhin à Coblentz. — *Mosella.* IV^e s. Poëme d'Ausone. — *Musalla.* Table théod. — *Musella.* V^e s. Ven. Fort., Carm., III, 112 et passim. — *Fluvius Mosella.* 864. H. M., p. 33. — *Mozella.* 910. H. L., I, c. 333. — *Muzale.* 1255. Ib., II, c. 478. — *Muselle.* 1267. Tr. des ch., l. Vaudémont fiefs, n° 3. — *Mouzelle.* 1291. Ib., l. Chaligny, n° 3. — *Moseille.* 1328. Ib., l. Pont-à-Mousson, n° 19. — *Muzelle.* 1417. Pr. de Flavigny. — *Mezelle.* 1469. Tr. des ch., l. Pont fiefs III, n° 59. — *Obrinca. Ptolemæo, sed uni dictus, fluvius esse creditur Mosella.* 1675. Not. Gall., p. 389.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages
Notice biographique et littéraire sur Dom Augustin Calmet, par M. Aug. Digot	5
Quelques recherches sur les peignes liturgiques, par M. Bretagne	158
Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la Ville-Neuve de Nancy, par M. Léon Mougenot	181
Liste des Membres de la Société d'Archéologie	255
Dictionnaire géographique de la Meurthe, par M. Henri Lepage. — SERA CONTINUÉ.	

PLANCHES.

Peignes liturgigues	180
Plan de Nancy en 1633	255
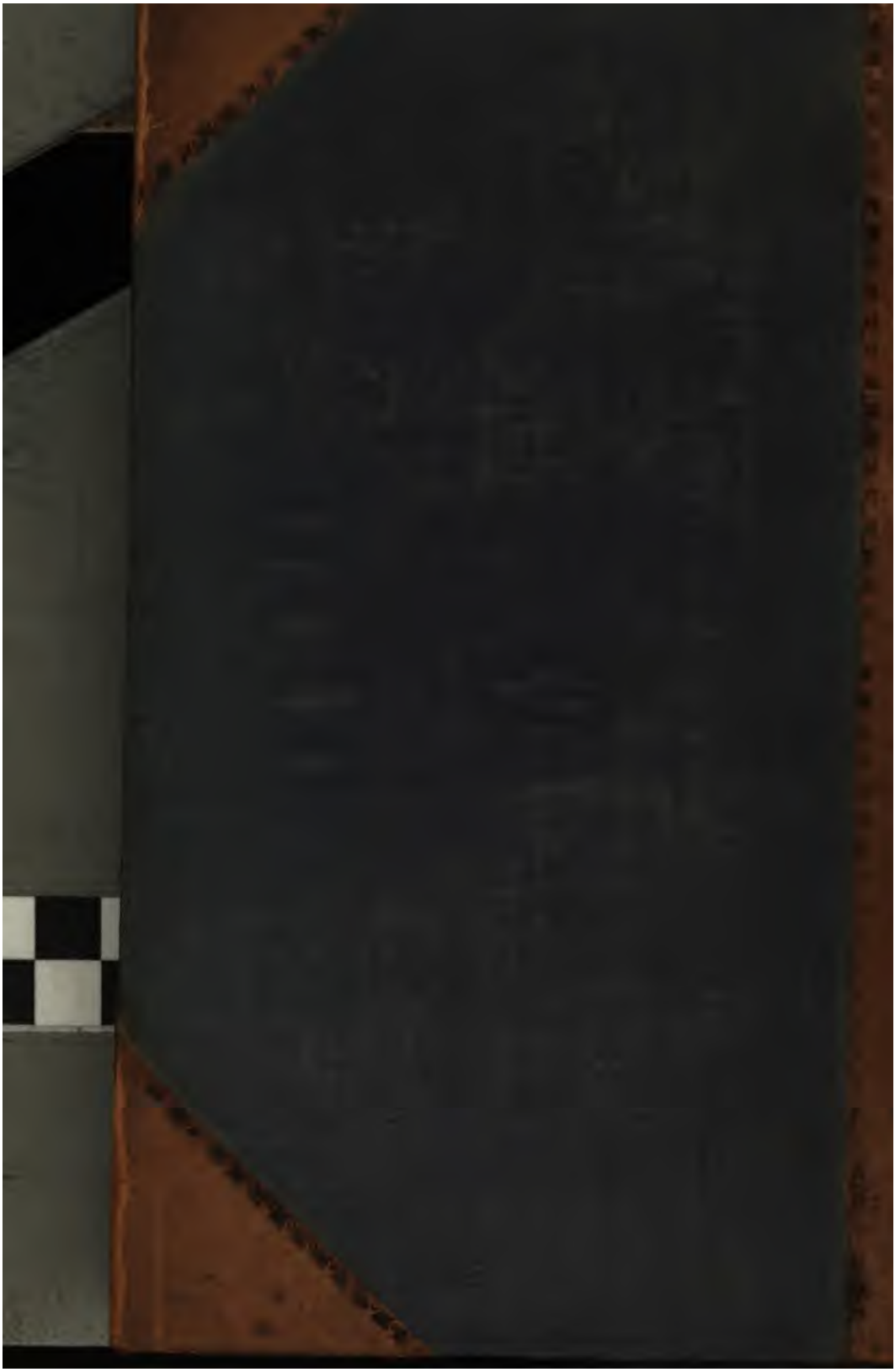
Nancy, imp. de A. LEPAGE. Grande-Rue, 14.